



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 3 juin 2015**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

**10.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

**10.004** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 mai 2015, à 8 h 30

## 12 – Orientation

**12.001** Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CE Direction générale . Bureau - Ville intelligente et numérique - 1156964002

Adopter la "Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique" et le "Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique" qui en découle

**12.002** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.003** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.004** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 Appel d'offres public

CE Service de la culture - 1146689003

Autoriser le Service de la culture à organiser, avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art au parc du "sommet d'Outremont," dans le cadre du projet d'aménagement du chemin de ceinture du Mont-Royal - Autoriser une dépense de 58 062,38 \$, taxes incluses, pour les frais de concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

### 20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des transports - 1155897006

Accorder un contrat à Teltech Télécommunications Inc., d'une durée de 12 mois, pour le déploiement de câblage de communication en fibre optique sur 6 réseaux, pour une dépense totale de 540 978,57 \$, taxes incluses (contrat de 515 217,69 \$ \$ + incidences de 25 760,88 \$) - Appel d'offres public 15-64001 (7 soumissionnaires)

### 20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement - 1154730002

Accorder 3 contrats aux firmes Koncas Recyclage, Multi Recyclage S.D. et Les Entreprises Environnementales Pierrefonds pour la réception et le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants pour une période approximative de 36 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 1 240 796,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14219 (5 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

### 20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de police de Montréal, Direction des opérations - Activités de soutien - 1154472008

Exercer l'option de prolongation de 12 mois avec "Communication J. Poissant enrg." (CE13 0997), pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 235 583,78 \$ à 353 375,67 \$ taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la culture - 1156291003

Accorder un contrat à Solotech Inc. pour l'acquisition de systèmes multimédia pour le Théâtre Outremont - Dépense totale de 257 626,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14111 (1 soumissionnaire)

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie - 1156406001

Accorder un contrat à H.A Vaillancourt pour la fourniture de produits de viandes, volailles, poissons et crustacés aux restaurants du Jardin botanique de Montréal - Dépense de 51 678,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 15-14357 (1 soumissionnaire)

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1153838007

Exercer l'option de prolongation pour une période de 12 mois de l'entente-cadre conclue avec Les textiles Mercedes limitée (CG12 0187) pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal (montant estimé de la dépense supplémentaire de 232 769,32 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155965003

Accorder un contrat à Pincor Limitée, pour l'optimisation de la sécurité de l'hôtel de ville - lot 2 - Dépense totale de 2 545 640,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5756 (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.009** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1155035006

Autoriser une dépense additionnelle de 642 227,09 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 757 144,98 \$ à 32 399 372,07 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.010** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822021

Accorder un contrat au Groupe TNT inc., pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordure, de chaussée flexible, de bases et conduits électriques, de feu de circulation, de remplacement de services d'eau, de bornes-fontaines et de chambre de vannes dans le boulevard Gouin, du boulevard Lacordaire à l'avenue Veillot dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 1 556 620,80 \$ (contrat: 1 430 620,80 \$ + incidences: 126 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 255301 (11 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.011** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822026

Accorder un contrat à Construction Cyvex inc., pour la reconstruction des égouts unitaires (côtés nord et sud) dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 047 321,84 \$ (contrat: 927 321,84 \$ + incidences: 120 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 289001 (10 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.012** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822029

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux et reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et Anjou - Dépense totale de 3 459 339,65 \$ (contrat: 3 343 939,65 \$ + incidences: 115 400,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 320201 (8 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.013** Contrat de construction

CM Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1156355005

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville pour des travaux de voirie, de construction d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue Larose, entre la rue Prieur et le boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 933 998,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S2015-008 (7 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.014** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822028

Accorder un contrat à Sade Canada Inc., pour la reconstruction de l'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, reconstruction de la chaussée, de trottoirs et modifications au réseau de la CSEM, dans la rue Notre-Dame, de la rue Bossuet à la rue De Cadillac, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 829 993,70 \$ (contrat: 656 993,70 \$ + incidences: 173 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 285701 (7 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.015** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822031

Accorder un contrat à Construction Soter Inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 2 772 904,96 \$ (contrat: 2 648 904,96 \$ + incidences: 124 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 319801 (8 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.016** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822034

Accorder un contrat à Les Excavations Super Inc., pour des travaux de construction des bases et conduits, d'éclairage, bordures, mail central, trottoirs pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du CP, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Gouin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 1 408 144,81 \$ (contrat: 1 297 444,81 \$ + incidences: 110 700,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 304701 (13 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.017** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822036

Accorder un contrat à Construction Soter inc., pour la construction et reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux et la réfection de la chaussée pour l'aménagement de pistes cyclables à divers endroits de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Le Plateau-Mont-Royal et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 2 214 575,38 \$ (contrat: 1 808 975,38 \$ + incidences: 405 600,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 258207 (6 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.018** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822037

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour le réaménagement d'une piste cyclable sur la rue Notre-Dame entre l'avenue Georges V et l'avenue Denis, dans la Ville de Montréal-Est - Dépense totale de 6 190 768,24 \$ (contrat: 5 073 768,24 \$ + incidences: 1 117 000,00 \$ incluant le coût du contrat à Hydro-Québec), taxes incluses - Appel d'offres public 291601 (9 soumissionnaires) - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour le nivellement des puits d'accès et des chambres de transformation, dans le cadre du réaménagement d'une piste cyclable sur la rue Notre-Dame (entre l'avenue Georges V et l'avenue Denis à Montréal-Est), pour la somme maximale de 337 575,34 \$ taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur exclusif)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.019** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822032

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex Inc., pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et la reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Saint-André, entre la rue Gounod et la rue Jarry Est, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 1 337 886,56 \$ (contrat: 1 197 886,56 \$ + incidences: 140 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 286501 (10 soumissionnaires)

**20.020** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822039

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain Inc., pour des travaux d'éclairage, de feux de circulation et de voirie dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, de l'avenue MacMahon à l'avenue Belmore et des travaux de voirie dans la rue Saint-Jacques, entre l'avenue Madison et l'avenue Clifton et entre l'avenue d'Oxford et l'avenue Girouard, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 575 389,25 \$ (contrat: 1 393 389,25 \$ + incidences: 182 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 309501 (3 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.021** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822035

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans le boulevard Marcel-Laurin, entre l'accès à l'autoroute Décarie et la rue Saint-Louis et dans la rue Saint-Louis, d'un point à l'ouest jusqu'au boulevard Marcel-Laurin, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 4 119 070,50 \$ (contrat: 3 738 570,50 \$ + incidences: 380 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 234701 (8 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.022** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.023** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822040

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage et revêtement bitumineux sur différentes rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 117 945,83 \$ (contrat: 1 036 345,83 \$ + incidences: 81 600,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 311801 (8 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville



**20.024** Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151630002

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de rénovation des portes d'entrées, billetteries et divers travaux à l'aréna Maurice Richard, situé au 2800 Viau - Dépense totale 1 372 985,46 \$ - Appel d'offres public 5749 - Contrat 14455 (2 soumissionnaires)

**20.025** Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1156627002

Accorder un contrat à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, pour le projet de réfection partielle de la toiture et démolition de la cheminée extérieure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est - Dépense totale de 666 853,30 \$ - Appel d'offres public 5768 (6 soumissionnaires)

**20.026** Contrat de services professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1153815002

Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme Productions du Zèbre Inc. pour la réalisation de la production théâtrale intitulée Un cadeau pour Pépo « L'histoire de l'Halloween », dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 66 593,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

**20.027** Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151029004

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Services intégrés Lemay et associés Inc. pour la mise en oeuvre du programme de protection de bâtiments industriels et corporatifs pour une somme maximale de 1 002 517,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14035 (9 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.028** Contrat de services professionnels

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1155950002

Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc. pour l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet du site Outremont - Dépense totale de 532 138,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14281 (4 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin

**20.029** Contrat de services professionnels

CG Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières - 1153592007

Autoriser une dépense additionnelle de 44 552,81 \$ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice 2014 - Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG14 0469, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 293 463,00 \$ à 1 338 015,81 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.030** Contrat de services professionnels

CG Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. - 1143272001

Autoriser une dépense additionnelle de 576 135 \$ (taxes incluses), pour tenir compte de frais annuels prévus dans le cadre du contrat d'entretien adjugé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec en vertu de la résolution CG09 0120 adoptée à la séance du 30 avril 2009 et pour prolonger le contrat d'une année additionnelle.

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.031** Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1155249001

Conclure des ententes-cadre de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Les Consultants S.M. inc. (9 701 360,55 \$) et Les Services exp inc. (9 818 328,07 \$) pour des services professionnels de surveillance des travaux, gestion des impacts, maintien de la circulation et communications de chantier - Appel d'offres public 15-13877 (6 soumissionnaires) - Approuver les projets de conventions à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.032** Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334010

Accorder un contrat à SPLIMS, d'une durée de 3 ans, pour la maintenance applicative, les évolutions et les mises à niveau du progiciel Labvantage et différentes options pour une somme maximale de 522 437,20 \$ taxes incluses - Contrat de gré à gré (Fournisseur exclusif)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.033** Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1156351001

Accorder un contrat de services professionnels à Beaudoin Hurens inc. pour améliorer la fiabilité des systèmes de contrôle de la DEP pour une somme maximale de 1 738 996,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14167 (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.034** Contrat de services professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1154021004

Accorder à Les Services Exp inc. un contrat de services professionnels visant l'ingénierie, l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement des travaux de construction d'infrastructures et d'aménagement de surface sur le site du Campus d'Outremont - Dépense totale de 5 503 508,33\$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14135 (6 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.035** Contrat de services professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie - 1156365001

Prendre acte de la résiliation, en date du 25 mars 2015, à l'égard d'AZPML Limited uniquement, de la convention de services professionnels relative au Projet de Migration du Biodôme conclue entre la Ville de Montréal, AZPML Limited, Kanva Architecture inc., Neuf Architect(e)s S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc.; et approuver la convention de modification (#1) entre la Ville de Montréal, Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc.

**20.036** Contrat de services professionnels

CE Service des technologies de l'information - 1150149001

Accorder un contrat de services professionnels à Idée clic Inc. pour la conception et le développement d'une application mobile pour Espace pour la vie ainsi que l'exploitation et l'entretien pour une durée de 3 ans pour une somme maximale de 174 876,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-13930 (13 soumissionnaires)

**20.037** Contrat de services professionnels

CG Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1153720001

Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un an (du 9 décembre 2015 au 8 décembre 2016) pour une valeur maximale de 558 626,55 \$, taxes incluses - Autoriser un ajustement de 125 000 \$ à la base budgétaire du Service des finances pour l'année 2016

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.038** Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1151009011

Autoriser la prolongation d'une année du contrat intervenu avec la firme Les Consultants S.M. inc. - Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017 dans le cadre du Projet Bonaventure - Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Les Consultants SM inc. (CG14 0088) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13164

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**20.039** Entente

CM Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1151673003

Approuver une convention de partenariat avec La Presse, conformément à la loi, pour l'achat d'espace publicitaire dans ses médias (La Presse, La Presse+ et Lapresse.ca), pour les besoins du Service Espace pour la vie, pour une dépense maximale de 344 925 \$, taxes incluses - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre La Presse et le Service de l'Espace pour la vie

**20.040** Entente

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1154368005

Approuver le contrat de gestion pour l'exploitation du système BIXI sur le territoire de la Ville de Longueuil pour l'année 2015 auquel BIXI MONTRÉAL, la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal sont parties prenantes

**20.041** Entente

CE Service du développement économique - 1151179003

Approuver 10 projets d'ententes entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville établissant les modalités de versement à la Ville d'aides financières totalisant 470 818,55 \$ dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol

**20.042** Entente

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334011

Autoriser la signature de l'Entente d'avant-projet entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal fixant les engagements des deux parties relativement à la réalisation de la nouvelle ligne d'alimentation électrique 315 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.043** Immeuble - Acquisition

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141368009

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Joseph lasenza, à des fins de revente, un terrain vague situé à l'ouest de la 4e Avenue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 34 500 \$

**20.044** Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141027006

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend de gré à gré à 1030-1040 DE BLEURY S.E.C., aux fins d'assemblage, un immeuble situé en front sur la rue De La Gauchetière Ouest, entre les rues De Bleury et Hermine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour un montant de 875 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 284 551 du cadastre du Québec

**20.045** Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151195003

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville annule une servitude de nonaccès en faveur de la Ville, publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 268 824, et ce, moyennant le versement d'une compensation financière de 15 000 \$, plus les taxes applicables

**20.046** Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151368002

Approuver un projet d'entente modifiant certaines conditions prévues à un acte intervenu entre la Ville et 9172-7753 Québec inc., relativement à la vente par la Ville d'un terrain situé au sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, le tout selon les termes et conditions prévus à l'entente

**20.047** Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151027005

Autoriser le prolongement de la durée de l'acte d'usufruit intervenu le 7 décembre 1995, entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale pour une période additionnelle de six (6) mois à compter du 31 mai 2015, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 605,30 \$, incluant les taxes

**20.048** Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155323002

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, pour une période de 12 mois, à compter du 1er avril 2015, des emplacements à des fins de services alimentaires, aux installations suivantes : complexe sportif Claude-Robillard, aréna Maurice-Richard et aréna Michel-Normandin, pour une recette totale de 36 849,15 \$, excluant les taxes.

**20.049** Immeuble - Servitude

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1133778005

Approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat des copropriétaires du 12 726 à 12 766, 51e Avenue consent à la Ville, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques aux fins d'installation d'une conduite d'égout pluvial dont l'assiette est située au sud-est du boulevard Gouin et au sud-ouest de l'avenue Simon-Saladin dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

**20.050** Immeuble - Servitude

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1133778006

Approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat des copropriétaires Le Domaine de la Rive-Gouin (9206-9216 Gouin Est) consent à la Ville, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques aux fins d'installation d'une conduite d'égout pluvial dont l'assiette est située au sud-est du boulevard Gouin et au sud-ouest de l'avenue Simon-Saladin dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

**20.051** Immeuble - Servitude

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1133778004

Approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat des copropriétaires Le Domaine de la Rive-Gouin (9196-9204 Gouin Est) consent à la Ville, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques aux fins d'installation d'une conduite d'égout pluvial dont l'assiette est située au sud-est du boulevard Gouin et au sud-ouest de l'avenue Simon-Saladin dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

**20.052** Immeuble - Servitude

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144962011

Approuver un projet d'acte par lequel la Société immobilière Campiz Itée, Mme Xiulan Hu, M. Patrick Trahan et Mme Giulietta Cembalo accordent, sans considération financière une servitude d'utilité publique, en faveur de la Ville, sur des parcelles de terrain situées du côté ouest de l'avenue Milton, entre le croissant Joseph-Ernest-Fournier et la rue des Érables, dans l'arrondissement de Lachine

**20.053** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.054** Subvention - Contribution financière

CM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1154754001

Autoriser la tenue du défilé de la Fête nationale le 24 juin 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente - Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ pour le défilé et le soutien financier de 105 000 \$ pour la réalisation du Grand spectacle, le 23 juin 2015 à la Place des festivals et du défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2015 avec le « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. »

**20.055** Subvention - Contribution financière

CM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1150679006

Accorder un soutien financier de 645 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde, les 4, 5, 11 et 12 juillet 2015 au parc Jean-Drapeau - Mandater le Service de la culture pour le suivi du dossier

**20.056** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1145066006

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 931 \$, soit un montant de 5 021 \$ à Centre de ressources communautaires de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Bonjour Amical » et un montant de 4 910 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Heures des devoirs », pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville-METSS (2013 - 2016) - Ville de Pointe-Claire / Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.057** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1150525001

Accorder un soutien financier non récurrent de 78 000 \$ à la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère d'Youville, en vue d'effectuer la Phase 2 de l'étude de faisabilité visant la requalification du site de l'ancien hôpital général de Montréal (138, rue Saint-Pierre), immeuble patrimonial classé et faisant partie du site patrimonial déclaré de Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

**20.058** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1145917004

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600 \$ pour la réalisation du projet « Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de la Vérendrye », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) du Sud-Ouest, comprenant le virement, en 2015, de 110 000 \$ à l'arrondissement Le Sud-Ouest pour son Programme triennal d'immobilisation (PTI) et le versement d'un soutien financier totalisant la somme de 306 600 \$ à Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul, soit 268 000 \$ en 2016 et 38 600 \$ en 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.059** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1156368002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ à 6 organismes, pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) / Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté



**20.060** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique - 1155175001

Accorder un soutien financier de 2 000 000 \$, pour les années 2015 et 2016, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et de gérer la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste - Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est l'accueil des touristes effectué dans l'agglomération

**20.061** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1151643001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 440 000 \$, soit 360 000 \$ par année pour 2015, 2016, 2017 et 2018, à AlterGo - Accorder un contrat de services professionnels à AlterGo pour une somme maximale de 208 000 \$, taxes incluses, soit 52 000 \$, taxes incluses, par année, pour 2015, 2016, 2017 et 2018, pour la réalisation du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) », à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports - Approuver les projets de convention à cet effet

**20.062** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1151643002

Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à AlterGo, pour l'année 2015, pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité Ville-MTESS 2013 - 2016 - Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.063** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1153220002

Accorder un soutien financier de 65 000 \$, pour l'année 2015, à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », dans la cadre de la prolongation jusqu'en 2016 de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal - Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.064** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1154248003

Autoriser la signature de 3 ententes annuelles de partenariat permettant le versement de subventions en 2015 à 3 organismes culturels : la Société du Château Dufresne (90 000 \$), la Société des directeurs des musées montréalais (160 000 \$) et Montréal, arts interculturels (MAI) (150 000 \$) afin de poursuivre le partenariat triennal entrepris en 2012 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

**20.065** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1156344002

Accorder un soutien financier de 74 289 \$ à la Société des arts libres et actuels (SALA) pour l'achat d'équipements spécialisés dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Approuver le projet de convention à cet effet

**20.066** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1154251002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 580 000 \$ aux organismes Intégration Jeunesse du Québec inc., Services horticoles - Les Pousses urbaines, Rue Action Prévention jeunesse, TAZ - Centre multidisciplinaire et communautaire et Ali et les Princes de la rue, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.067** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1145917003

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600 \$ pour la réalisation du projet « Quartier nourricier », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Sainte-Marie, comprenant le virement en 2015 de 55 000 \$ à l'arrondissement Ville-Marie pour son Programme triennal d'immobilisation (PTI) et le versement d'un soutien financier totalisant la somme totale de 361 600 \$ à Corporation de développement communautaire du Centre-Sud de Montréal, faisant aussi affaires sous CDC Centre-Sud, soit 278 340 \$ en 2015, 58 660 \$ en 2016 et 24 600 \$ en 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal - Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.068** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1154754002

Autoriser la tenue des célébrations de Fierté Montréal, du 11 au 16 août 2015 - Autoriser l'occupation du domaine public afférente - Approuver le protocole de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ avec l'organisme de « Fierté Montréal »

**20.069** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique - 1156334003

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au Mondial des Jeux pour l'organisation de l'édition 2015 du Electronic Sports World Cup (ESWC) Montréal 2015 dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.070** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique - 1156352004

Accorder une contribution financière de 250 000 \$ à la Corporation Skying Montréal à la suite de l'appel de projets hiver 2015 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M \$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal - Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

**20.071** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1154251004

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 360 000 \$ aux organismes Office municipal d'habitation de Montréal, Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. et Équitas - Centre international d'éducation aux droits Humains, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2014-2016) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports - Approuver les projets de conventions à cet effet

**20.072** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique - 1155008004

Accorder une contribution financière non récurrente de 250 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale - GSEF2016 prévu les 7, 8 et 9 septembre 2016 - Adopter un projet de convention à cet effet

**20.073** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service du développement économique - 1156334005

(AJOUT) Accorder un soutien financier non récurrent de 148 481 \$ à 9292624 Canada Association pour l'implantation de l'accélérateur d'entreprises InnoCitéMTL dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec - Approuver un projet de convention à cet effet

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 27 mai 2015, 8 h 30, à l'article 20.010

**20.074** Entente

CE Service de l'Espace pour la vie . Bureau marketing et communications - 1151673004

(AJOUT) Approuver la convention de partenariat avec Tourisme Montréal relativement au projet pilote "Passeport Montréal" - Adopter une ordonnance en vertu de l'article 51 du Règlement 14-044 sur les tarifs (exercice financier 2015) permettant l'accès aux institutions d'Espace pour la vie aux détenteurs du Passeport Montréal

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150541022

Adopter une résolution visant à modifier le règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs)" adopté par le conseil municipal CM15 0193 pour réduire le montant de l'emprunt à 15 580 000 \$

### 30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1155329001

Approuver un engagement de confidentialité et de non-divulgence de la Ville de Montréal en faveur de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dans le cadre du projet de prolongement du métro de Montréal

### 30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la culture - 1156291001

Autoriser la poursuite du projet de rénovation de la bibliothèque Rosemont dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie au coût de 1 953 593,89 \$, taxes incluses - Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (RAC), un montant de 1 091 014,76 \$ taxes incluses nécessaire à la réalisation de ce projet - Autoriser, dans le cadre du Programme d'accessibilité universelle un montant de 480 280,85 \$, taxes incluses nécessaire à la réalisation de ce projet

### 30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service de l'eau - 1151158006

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**30.006** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de l'eau - 1151158005

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

**30.007** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150541028

Accepter l'offre de service de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour le remplacement de la conduite d'aqueduc, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier Ouest.

**30.008** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150615001

Accepter l'offre de services de l'arrondissement Saint-Laurent, relativement à l'exécution des travaux dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

**30.009** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150615002

Accepter l'offre de services de l'arrondissement LaSalle, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour le remplacement du réseau d'égout et d'aqueduc, de la reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur le boulevard LaSalle, entre la rue Alpin et la 6e avenue, dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

**30.010** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1154302001

Autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 16 au 19 juin 2015, à Sarnia en Ontario, afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de vice-président au sein du conseil d'administration qui le mènera à la présidence de l'Alliance au cours du mandat 2016-2017 - Montant estimé : 1 767,89 \$

**30.011** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150974001

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Aref Salem, membre du comité exécutif, responsable du transport, du 5 au 11 juin 2015, à Milan en Italie, afin de participer au Congrès international de l'UITP (International Association of Public Transport) - Montant estimé : 3 661,65 \$

**30.012** Administration - Nomination de membres

CM Conseil Jeunesse - 1155179003

Approuver le renouvellement du mandat de Monsieur Kunze Li, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second terme de 3 ans, se terminant en juin 2018

**30.013** Administration - Nomination de membres

CM Conseil des Montréalaises - 1154233004

Approuver la nomination et le renouvellement de membres du Conseil des Montréalaises - Renouveler le mandat de la présidente et de la vice-présidente pour un terme de 2 ans, se terminant en juin 2017

**30.014** Administration - Nomination de membres

CE Service des finances, Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1145885002

Reconduire ou remplacer des représentants aux différents comités de retraite pour un mandat de 3 ans

**30.015** Administration - Nomination de membres

CG Bureau du taxi de Montréal, Direction générale - 1153616002

Nommer 4 membres au conseil d'administration représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'île de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**30.016** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.017** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture - 1153673001

Autoriser des budgets additionnels de revenus de 4 387,88 \$, taxes incluses, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour une animation sur l'histoire de Montréal, et autoriser des dépenses équivalentes pour les prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives

**30.018** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Direction générale, Bureau - Ville intelligente et numérique - 1156964001

Autoriser un virement budgétaire de 1 005 400 \$ (en supplément au budget de 500 000 \$) pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers la direction générale et ajuster la base budgétaire de 1 870 700 \$ pour 2016, et années subséquentes, pour permettre la réalisation du Plan d'action 2015 -2017 Montréal ville intelligente et numérique

**30.019** Budget - Virement / Annulation de crédits

CG Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier - 1155264001

Autoriser un virement budgétaire de 3 459 175 \$ dépenses générales d'administration vers le Service de la Mise en Valeur du Territoire, le Service du Développement Économique, le Service des infrastructures, de la Voirie et des Transports, le Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal, le Service de l'Espace Pour la Vie et aux Chapitres corporatifs - dépenses de contributions Sociétés paramunicipales pour le financement d'études et de frais liés à des projets - Accorder une contribution financière de 390 000 \$ à la Société du Parc Jean Drapeau

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

**30.020** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**30.021** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1151143004

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement à Edmonton (Alberta), du 3 au 5 juin 2015, de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé : 1 663,94 \$



**30.022** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1153233001

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, les 9, 10 et 11 juin 2015, à Toronto, afin d'assister au 2015 Intelligent Community Forum Summit & Awards - Montant estimé : 1 886,76 \$

**30.023** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1154310003

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Richard Bergeron, membre du comité exécutif, du 9 au 12 juin 2015, à Porto Alegre (Brésil), afin de participer à la première session 2015 du Bureau Exécutif de CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis) - Montant estimé : 3 149,35 \$

## 40 – Réglementation

### 40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1153220003

Édicter une ordonnance en vertu de l'article 51 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015), (14-044) afin de permettre, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès gratuit à 9 000 familles montréalaises à faible revenu pour une visite dans l'établissement de leur choix d'Espace pour la vie Montréal, soit le Jardin botanique et l'Insectarium, le Biodôme ou le Planétarium Rio Tinto Alcan, du 1er juillet au 31 décembre 2015

### 40.002 Règlement - Avis de motion

CM Ahuntsic-Cartierville, Direction du développement du territoire - 1146623001

Adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest

### 40.003 Règlement - Avis de motion

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144396015

Adopter un projet de règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 52e Avenue entre la rue De Montigny et la rue Forsyth, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

### 40.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 40.005 Règlement - Avis de motion

CM Service des finances, Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1156335004

Abroger le Règlement établissant un régime de prestations surcomplémentaires de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal (94-053) et abolir le Régime de prestations surcomplémentaires de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal

### 40.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**40.007** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**40.008** Règlement - Emprunt

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1150294001

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars dans le cadre du projet Secteur Champ-de-Mars

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**40.009** Règlement - Emprunt

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1153751003

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 13 840 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**40.010** Règlement - Emprunt

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1153751004

Adopter le projet de règlement intitulé autorisant un emprunt de 9 100 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**40.011** Règlement - Emprunt

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1153751007

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des rues Saint-Gabriel et Saint-François-Xavier dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**40.012** Règlement - Emprunt

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1153751006

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement visant la poursuite de la réalisation du Plan lumière du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**40.013** Règlement - Emprunt

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1153751005

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**40.014** Règlement - Emprunt

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1152907001

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 29 600 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**40.015** Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1156213006

Approbation du règlement R-156 autorisant un emprunt de 29 500 000,00 \$ pour financer l'acquisition de terrains et services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu

*Compétence d'agglomération* : Transport collectif des personnes

## **50 – Ressources humaines**

### **50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CM Conseil Jeunesse - 1155179004

Prendre connaissance du rapport « Portrait de la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et de ses organismes associés », réalisé par le Conseil jeunesse de Montréal, en collaboration avec le Forum jeunesse de l'île de Montréal et le Service de la diversité sociale et des sports

### 60.002 Dépôt

CM Conseil des Montréalaises - 1154233005

Prendre connaissance du rapport d'activité 2014 " Engagées pour l'égalité "

### 60.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 60.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>34</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>51</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>41</b>



CE : 10.002

2015/06/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.003  
2015/06/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 13 mai 2015 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE15 0865**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 mai 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE15 0866**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 mai 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE15 0867**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mai 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE15 0868**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 25 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE15 0869**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE15 0870**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 8 avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE15 0871**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 15 avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.007

---

**CE15 0872**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.008

---

**CE15 0873**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 23 avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.009

---

**CE15 0874**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.010

---

**CE15 0875**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention, entre la Ville et Biomont Énergie inc., à laquelle intervient la Société en commandite Gazmont, pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel, convention qui prendra fin le 31 août 2041;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de l'environnement à signer une demande d'annulation du décret du bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui avait recommandé le certificat d'autorisation actuel de Gazmont;
- 3 - d'approuver le projet de modification du bail entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Gazmont établissant la propriété superficière sur le lot 3 237 021 et une partie des lots 3 237 019 et 3 237 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie de 7 989,6 mètres carrés, telle que délimitée par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, M, N, P et A sur le plan n° M-178 Saint-Michel, accompagnant la description technique, préparée le 2 mars 2015, par Gaétan Barrière, arpenteur-géomètre, portant le numéro de dossier 21781 et le numéro 366 de ses minutes;

Adopté à l'unanimité.

20.001 1150720001

---

**CE15 0876**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 306 587,40 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire, le contrat à cette fin, pour une durée de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 894 919.41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-44001;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1156947001

---

**CE15 0877**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder trois contrats à Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Itée, seul soumissionnaire conforme, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, pour les secteurs Ouest, Centre et Est, les contrats à cette fin, aux prix de la soumission, soit pour une somme totale maximale de 693 615,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14268;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1156620002

---

**CE15 0878**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour divers travaux d'injection et de réparation de fissures dans le béton, ainsi que la réparation de joints de dilatation, dans les diverses installations de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Dumoulin & Associés Réparation de béton Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 632 300,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10162;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1150423002

---

**CE15 0879**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de manteaux 3 saisons et de vestes doublure thermique pour les divers groupes d'employés de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Outdoor Outfits inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13910 et au tableau des prix joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services concernés et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1156135002

---

**CE15 0880**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, PES Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 195 170,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14311 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1154472006

---

**CE15 0881**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation d'équipements multimédias au Stade de soccer de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 249 631,42 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1151658003

---



**CE15 0882**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de service d'interventions diverses en signalisation routière;
- 2 - d'accorder à Transelec/Common inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13770 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1155331004

---

**CE15 0883**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure, conformément à la loi, une entente-cadre collective de gré à gré, d'une durée de 12 mois, pour la fourniture sur demande de briquettes de chlore utilisées dans les chlorinateurs de marque Pulsar pour les piscines des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à Aquatechno spécialistes aquatiques inc. fournisseur unique pour ce produit, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents du contrat de gré à gré 15-13561, à la lettre de confirmation de cette firme et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1154119001

---

**CE15 0884**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la prolongation de l'entente-cadre avec Corporate Express Canada inc. (Staples Avantage) (CG09 0387), pour une période de 5 mois, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2015, pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau pour les unités d'affaires de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 09-10986;

- 2 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1155085001

---

**CE15 0885**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 653 803,15 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de soccer/football du Complexe sportif Claude-Robillard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à L.M.L. Paysagiste et frères inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 632 072,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6693;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1154332003

---

**CE15 0886**

Vu la résolution CA15 19 0108 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 13 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 170 932,31 \$, taxes incluses, représentant 83,88 % du coût total du contrat, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires dans la 48<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Acadia et Victoria, et dans la rue Sir-George-Simpson, entre la 38<sup>e</sup> et la 46<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Sintra inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 780 113,56 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1503;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1152421008

---

**CE15 0887**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 223 722,28 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Saint-Léonard et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR 2015), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Démix construction, une division de Holcim (Canada) inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 013 722,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320301;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1154822023

---

**CE15 0888**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 975 128,06 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de fosses de plantation, la reconstruction de la chaussée, les travaux d'éclairage et de mise aux normes des feux de circulation dans la rue Clément, entre l'avenue Lafleur et la rue des Oblats, et dans la rue des Oblats, entre la rue Clément et la terrasse des Oblats, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Charex inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 319 680,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 281001;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1154822022

---

**CE15 0889**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 068 731,74 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans les arrondissements de Lachine et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 991 731,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320401;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1154822025

---

**CE15 0890**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 249 336,69 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans les arrondissements de Verdun, de LaSalle et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 043 036,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320501;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1154822027

---

**CE15 0891**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 200 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'infrastructures sur la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 125 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 323101;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1154139003

---

**CE15 0892**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 448 169,05 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de la structure de régulation Rockfield dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 333 194,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5005-EC-143-02-06B;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1153334006

---

**CE15 0893**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 939 657,90 \$, taxes incluses, pour la réfection des canaux intermédiaires à l'usine d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 841 353,90 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10177;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1150423001

---

**CE15 0894**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 531 707 \$, taxes incluses, pour les travaux de « Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 », dans le cadre du contrat accordé à Coffrage Alliance (CG14 0341), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 848 778 \$, à 6 380 485 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1153775002

---

**CE15 0895**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 629 736,97 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 18 et travaux divers, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay L'Écuyer Architectes S.E.N.C et WSP Canada inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 547 597,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13979 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1145350004

---

**CE15 0896**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers, pour une somme maximale de 282 691,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13955, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1145350003

---

**CE15 0897**

Vu la résolution CA15 19 0106 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 13 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 89 036,64 \$, taxes incluses, représentant 80 % du coût total du contrat, pour des services professionnels pour la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la 6<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Provost et Sherbrooke, ainsi que dans la rue Saint-Antoine, entre la 13<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à CIMA + s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 111 295,80 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1504;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1152421018

---

#### **CE15 0898**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 17 821 \$, taxes incluses, pour répondre à la demande de formations destinées aux professionnels généraux;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et l'École des hautes études commerciales (HEC) - DG 151292001, majorant ainsi le montant total du contrat de 45 990 \$ à 63 811 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1151292001

---

#### **CE15 0899**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Publicis Canada inc., seule firme soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'idéation et le déploiement d'événements favorisant l'implication citoyenne dans trois grands parcs, pour une somme maximale de 81 116,24 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14297 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1154240004

---

**CE15 0900**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 290 597,85 \$, taxes incluses, pour les services professionnels supplémentaires dans le cadre du projet d'aménagement et de restauration du bassin lac aux Castors et de ses abords, dans le parc du Mont-Royal;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Plania inc. (CG11 0351), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 788 794,53 \$ à 2 079 392,38 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1150504008

---

**CE15 0901**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier la résolution CE15 0644 en remplaçant le texte du premier paragraphe comme suit :

« d'approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva architectes, DÉOM + Paré Experts-conseils inc. et MLC Associés inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le projet d'aménagement du nœud central de circulation extérieure du complexe sportif Claude-Robillard - phase 2, le pavillon d'accueil et l'aménagement paysager, pour une somme maximale de 85 058,51 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 15-14278, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention; ».

Adopté à l'unanimité.

20.027 1154332002

---

**CE15 0902**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville et Excellence sportive de l'île de Montréal (CG13 0177) de façon à permettre à la Ville de verser sa contribution financière annuelle de 120 000 \$ en 2015 et en 2016 dès que l'organisme aura obtenu, d'autres partenaires, une somme minimale de 200 000 \$ en argent et/ou biens et services, selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1151658002

---



**CE15 0903**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés, dans le cadre de la programmation 2015 des activités culturelles municipales dans les parcs;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Compagnie Trust Royal concernant la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell;
- 3 - d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1150879001

---

**CE15 0904**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre responsable de la région de Montréal et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 400 000 \$ à la Ville aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles, décrits à l'Annexe A dudit protocole, et devant être complétés avant le 30 novembre 2015, dans le cadre du programme Valorisation Jeunesse - Place à la relève;
- 2- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 400 000 \$ provenant du MAMOT pour la réalisation du projet issu de cette entente;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 400 000 \$, pour l'année 2015, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour gérer la mise en œuvre de ce programme;
- 5- d'accorder un soutien financier de 400 000 \$, pour l'année 2015, à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour la réalisation du projet Valorisation Jeunesse - Place à la relève;
- 6- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 7- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1154251001

---

**CE15 0905**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'occupation du domaine public par « Les FrancoFolies de Montréal » du 1<sup>er</sup> juin au 22 juin 2015, telle que décrite au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public par « La Fête nationale » du 21 au 24 juin 2015, telle que décrite au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival International de Jazz de Montréal » du 24 juin au 10 juillet 2015, telle que décrite au dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser l'occupation de domaine public par « Montréal complètement cirque » du 15 juin au 15 juillet 2015, telle que décrite au dossier décisionnel;
- 5- d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival Juste pour rire » du 6 juillet au 2 août 2015, telle que décrite au dossier décisionnel;
- 6- d'autoriser l'occupation du domaine public par le « Mondial des jeux » du 10 au 13 juillet 2015, telle que décrite au dossier décisionnel;
- 7- d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival International Nuits d'Afrique » du 10 au 21 juillet 2015, telle que décrite au dossier décisionnel;
- 8- d'autoriser l'occupation du domaine public par le « Festival Zoofest » du 21 au 26 juillet 2015, telle que décrite au dossier décisionnel;
- 9- d'autoriser l'occupation du domaine public par « Présence Autochtone/Terres en vues » du 27 juillet au 5 août 2015, telle que décrite au dossier décisionnel;
- 10- d'autoriser l'occupation du domaine public par le « Festival Mode & Design » du 12 au 25 août 2015, telle que décrite au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

d'approuver les dix projets de protocoles de soutien technique entre la Ville et les organismes suivants afin d'assurer le soutien technique pour la tenue des festivals estimé à 1 558 000 \$, soit Les FrancoFolies de Montréal, La Fête nationale, Le Festival International de Jazz de Montréal, Montréal complètement cirque, Le Festival Juste pour rire, le Mondial des jeux, Le Festival International Nuits d'Afrique, le Festival Zoofest, Présence Autochtone/Terres en vues et le Festival Mode & Design.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1151508001

**CE15 0906**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Mme Teresa Miele, aux fins de revente, un terrain vague d'une superficie de 386,4 mètres carrés, situé entre la 4<sup>e</sup> Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4<sup>e</sup> Rue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 055 916 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1141368008

---

**CE15 0907**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Succession d'André Tessier, aux fins de revente, un terrain vague d'une superficie de 385,3 mètres carrés, situé entre la 4<sup>e</sup> Avenue et l'Autoroute 25 et les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 056 541 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1141368011

---

**CE15 0908**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 2 789 457, 2 789 458, 2 789 459, 2 789 462 et 2 789 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1156896003

---

**CE15 0909**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 2 785 459, 2 785 462, 2 789 493, 2 789 500, 2 789 501, 2 789 502, 2 789 503 et 2 789 504 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dont la Ville entend devenir propriétaire;

- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1156896004

---

#### **CE15 0910**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 2 789 706, 2 789 707, 2 789 708, 2 789 769, 2 789 770, 2 789 771, 2 789 776, 2 789 797, 2 789 798 et 2 789 799 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1156896005

---

#### **CE15 0911**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 2 789 830, 2 789 831, 2 789 832, 2 789 836, 2 789 837, 2 789 838, 2 955 274, 2 955 275 et 2 955 278 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1156896008

---

#### **CE15 0912**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 1 999 065, 1 999 089 et 1 999 117 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dont la Ville entend devenir propriétaire;

- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1156896007

---

#### **CE15 0913**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description du lot 1 938 888 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1156896009

---

#### **CE15 0914**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution, stipulé en sa faveur aux termes de l'acte de vente intervenu entre la Ville et Les Transports R.N.B. inc. le 19 mai 2011, publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 18 143 247 et affectant les lots 1 573 147, 1 574 003, 1 573 150, 1 574 002, 1 573 715, 1 573 149, 2 091 650, 1 573 655 et 1 573 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1156462001

---

#### **CE15 0915**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 220 486,64 \$ aux 60 organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal interculturel (PMI) 2015;

Organisme	Montant
À deux mains / Head & Hands	4 451,38 \$
Action Communiterre	4 068,24 \$
Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)	4 007,44 \$
Amis du Monde	3 655,69 \$
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR Ahuntsic-St-Laurent)	3 756,19 \$
Association Récréative Milton-Parc	4 472,25 \$
Association Yemba du Canada	3 731,06 \$
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	4 233,56 \$
Carrefour communautaire Montrose	2 118,04 \$
Carrefour de Liaison et d'Aide Multi-ethnique C.L.A.M	4 233,56 \$
Carrefour de ressources en interculturel (CRIC)	4 535,06 \$
Carrefour d'éducation populaire de Pointe-St-Charles	2 297,35 \$
CDC Action Solidarité Grand Plateau	4 277,08 \$
Centre africain de développement et d'entraide (CADE)	3 482,33 \$
Centre communautaire Mountain Sights	2 587,88 \$
Centre d'Accueil et de Référence sociale et économique pour Immigrants (CARI St-Laurent)	3 919,50 \$
Centre d'action bénévole de Rivière-des-Prairies	2 930,58 \$
Centre d'action bénévole et communautaire Saint-Laurent	3 856,69 \$
Centre d'alphabétisation communautaire et d'intégration sociale du Québec (CACISQ)	3 504,94 \$
Centre haïtien d'animation et d'intervention sociales (CHAIS Ressource-famille)	3 831,56 \$
Centre Khemara	4 434,56 \$
Centre Récréatif des Aînés Haïtiens de Montréal-Nord	3 504,94 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en Santé	4 057,69 \$
Collectif des femmes immigrantes du Québec	4 192,34 \$
Communauté Séphara unifiée du Québec	4 283,81 \$
Congrès national des Italo-Canadiens (région Québec)	3 542,63 \$
Conseil communautaire NDG / NDG Community Council	3 894,38 \$
Conseil communautaires Solidarités Villeray	4 185,83 \$
Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC de CDN)	2 000 \$
CSIMC (Centre de Services et d'Intégration des Minorités Culturelles)	3 630,56 \$
Dépôt alimentaire NDG Arrondissement CDN/NDG	4 321,50 \$
Diversité artistique Montréal (DAM)	3 256,20 \$
Eurêka ! Art et dialogue interculturel	3 842,45 \$
Famille pour l'Entraide et l'Éducation des Jeunes et des Adultes (FEEJAD)	4 032,56 \$
Forum Jeunesse de Saint-Michel	4 113,05 \$
Groupe d'actions locales terrain G.A.L.T.	4 020 \$
Groupe Harmonie	2 402,14 \$
Héberjeune de Parc-Extension	3 994,88 \$
Jeunesse en action communauté penuel	4 371,75 \$
La ligue des noirs du québec	3 517,50 \$
La Maisonnée   Accueil Intégration Emploi	4 120,50 \$
La P'tite Maison St-Pierre	2 914,50 \$
Loisirs St-Jacques de Montréal	3 725,13 \$
Mains utiles	4 283,81 \$
Maison des Jeunes Par la Grand'Porte	3 892,70 \$
Maison d'Haïti	2 000 \$
Mon resto St-Michel	3 655,69 \$
Pause Famille Inc.	4 020 \$
Racine Croisée-Solidarité Sawa	3 806,44 \$
Regroupement Jeunesse en Marche du Québec	3 618 \$
REPAF-Réseau des Entrepreneurs et Professionnels Africains	3 492,38 \$
Repère, Relation d'entraide pour une paternité renouvelée	2 934 \$
Rond-Point Jeunesse au Travail / CJE Bourassa Sauvé	3 869,25 \$

Société Ressources-Loisirs de PAT INC.	4 133,06 \$
Solidarité Ahuntsic	2 735,48 \$
Table de Concertation Enfance-Famille-Jeunesse de l'Ouest de l'Île (TCEFJOI)	3 806,44 \$
Teesri Duniya theatre	4 020 \$
Trans-Art 2000	3 869,25 \$
Un itinéraire pour tous	2 184,20 \$
YMCA Centre-ville	3 856,69 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1150302001

### CE15 0916

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 311 500 \$ aux 29 organismes culturels suivants, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2015 de l'Entente MCC/Ville 2015-2016 :

Organismes	% du budget	Subventions accordées
Association des libraires du Québec	87 %	13 000 \$
Bouge de là inc.	73 %	10 000 \$
Casteliers	49%	10 000 \$
Centre d'art et de diffusion Clark	100 %	12 000 \$
Centre Turbine (Le)	50 %	15 000 \$
Circuit-Est	36 %	12 000 \$
Conscience urbaine	40 %	7 600 \$
Danse Danse	37 %	12 000 \$
Espace Libre	59 %	12 000 \$
Festival du Jamais Lu	51 %	6 000 \$
Festival international de la littérature (FIL)	68 %	9 000 \$
Festival international de musique POP Montréal	58 %	6 700 \$
Fondation Jean-Pierre Perreault	39 %	12 000 \$
Galerie Les Territoires	40 %	10 000 \$
Illusion, Théâtre de marionnettes (L')	22 %	10 000 \$
La Otra Orilla	61 %	13 000 \$
Les Escales improbables de Montréal	27 %	8 000 \$
Les Productions Super Mémé inc.	75 %	12 000 \$
Missions Exeko	53 %	10 000 \$
Mois de la photo à Montréal (Le)	25 %	15 000 \$
Oboro Goboro	70 %	14 700 \$
Opéra de Montréal	21 %	10 000 \$
OPTICA, centre d'art contemporain	42 %	12 000 \$
PPS Danse	64 %	10 000 \$
Rencontres internationales du documentaire	34 %	12 000 \$
SBC Galerie d'art contemporain	71 %	5 000 \$
Société des Arts Libres et Actuels	33 %	10 000 \$
Studio XX	54 %	7 500 \$
Théâtre Aux Écuries	54 %	15 000 \$
<b>Total des soutiens recommandés</b>		<b>311 500 \$</b>

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1154407001

---

**CE15 0917**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 500 \$ à l'École de technologie supérieure pour les 24 heures de l'innovation, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique 2011- 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1156352003

---

**CE15 0918**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, comprenant le versement d'un soutien financier de 256 666 \$ à Vivre St-Michel en santé, soit 60 365 \$ en 2015, 119 135 \$ en 2016 et 77 166 \$ en 2017 et le virement de 160 000 \$ au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, soit 80 000 \$ en 2016 et 80 000 \$ en 2017, pour réaliser le projet « Art urbain et aménagement de parcs dans Saint-Michel » dans le secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Saint-Michel, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Vivre St-Michel en santé établissant les modalités et les conditions de versement du soutien financier de 256 666 \$;
- 3- d'autoriser le virement de crédits de 160 000 \$ au PTI de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, soit 80 000 \$ en 2016 et 80 000 \$ en 2017;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1155917003

---



**CE15 0919**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 192 350 \$, aux promoteurs (organismes et arrondissements) ci-après désignés, pour l'année 2015, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel du ministère de la Culture et des Communications (MCC) :

Promoteur	Projet	Direction des services regroupés aux arrondissements	Ministère de la Culture et des Communications (MCC)	Budget octroyé MCC/Ville
		\$	\$	Total \$
Arrondissement Saint-Laurent	Avenue du collègue	18 000 \$	18 000 \$	36 000 \$
MU	Maison culturelle communautaire	24 925 \$	24 925 \$	49 850 \$
Mural	Rue Saint-Urbain	17 500 \$	17 500 \$	35 000 \$
MU	OMHM	12 500 \$	12 500 \$	25 000 \$
SODER	Papineau et Fleurimont	8 250 \$	8 250 \$	16 500 \$
MU	Saint- Laurent/Saint- Viateur	15 000 \$	15 000 \$	30 000 \$
Totaux		96 175 \$	96 175 \$	192 350 \$

- 2 - d'approuver à cette fin les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel de 100 000 \$ et d'autoriser la Division des quartiers culturels du Service de la culture à affecter cette somme pour la réalisation du projet pilote d'art mural, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser un virement budgétaire au montant de 96 175 \$ en provenance du budget 2015 du Service de la concertation des arrondissements vers le Service de la culture;
- 5 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1156331001

**CE15 0920**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ aux trois organismes suivants, soit 125 000 \$ à la Mission Old Brewery pour le projet « Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion », 125 000 \$ à la Maison du père pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes » et 125 000 \$ à la Mission Bon Accueil, pour le projet « Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et à la prévention de l'itinérance », pour l'année 2015, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1156794002

### CE15 0921

Il est

#### RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 166 750 \$, aux organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de murales et de projets de prévention en lien avec les graffitis, et ce, à même le budget de fonctionnement de la Ville;

Promoteur	Projet	Localisation	Budget total du projet	Contribution arrondissement	Contribution SCA	Subvention Service Culture
Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville	Embellir mon quartier II	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville	36 000 \$	7 680 \$	15 000 \$	
Maison des jeunes Lachine	La Belle Dame phase 2	Arrondissement de Lachine	57 540 \$	18 500 \$	15 000 \$	
Diffusion AGC Montréal	Secteur Métro Sherbrooke	Arrondissement Plateau Mont-Royal	32 900 \$	18 250 \$	14 650 \$	
Santropol Roulant	Redécouvrons nos vraies couleurs	Arrondissement Plateau Mont-Royal	11 600 \$		6 700 \$	
SODER	Murales ruelles vertes	Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie	51 318 \$	8 000 \$	15 000 \$	
MU	6158 rue Laurendeau	Arrondissement du Sud-Ouest	54 000 \$	5 750 \$	15 000 \$	
MU	Portail Quartier Chinois	Arrondissement Ville-Marie	55 000 \$	29 750 \$	24 000 \$	
MU	Habitations Jeanne-Mance	Arrondissement Ville-Marie	55 000 \$	5 550 \$	15 000 \$	
Diffusion AGC	Secteur Métro Saint-Laurent	Arrondissement Ville-Marie	37 800 \$	18 900 \$	18 900 \$	
SPAG	Hommage Plume Latraverse	Arrondissement Ville-Marie	25 004 \$	5 000 \$	15 000 \$	5 000 \$
MU	Centre Bloomfield	Arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension	21 000 \$	5 100 \$	7 500 \$	
<b>Totaux</b>			<b>437 162 \$</b>	<b>95 705 \$</b>	<b>161 750 \$</b>	<b>5 000 \$</b>

2 - d'approuver les 11 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'autoriser la directrice du Service de la concertation des arrondissements à signer ces conventions pour et au nom de la Ville de Montréal;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1152685003

---

**CE15 0922**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une compensation de 1 368 949,92 \$, non taxable, au CUSM, représentant la contribution de la Ville de Montréal prévue dans la convention signée entre la Ville et le CUSM (CG07 0448), pour les travaux d'aménagement de l'accès Saint-Jacques réalisés par le MTQ dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen, conditionnellement à l'obtention des pièces justificatives demandées au CUSM et requises pour procéder au remboursement;
- 2- d'autoriser le Service des finances à procéder à une écriture comptable, suite à la réception et l'acceptation des pièces justificatives;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1156486001

---

**CE15 0923**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la programmation révisée des travaux de compétence locale soumise dans le cadre de la reddition de comptes finale du Programme de subvention Transfert de la taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- 2- de mandater le Service de l'eau pour la transmission de ces informations au MAMOT.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1151158003

---

**CE15 0924**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la programmation révisée des travaux de compétence d'agglomération soumise dans le cadre de la reddition de comptes finale du programme de subvention Transfert de la taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;
- 2 - de mandater le Service de l'eau pour la transmission de ces informations au MAMOT.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1151158004

---

**CE15 0925**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, relativement à l'exécution des travaux pour le remplacement de pavés-unis dans l'avenue Duluth, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1150541023

---

**CE15 0926**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, relativement à l'exécution des travaux dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1150541019

---

**CE15 0927**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier une dépense au montant de 1 484,05 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 25 et 26 avril 2015, dans le cadre d'une mission à Washington, aux États-Unis;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1150843009

---

**CE15 0928**

Vu la résolution CA15 16 0139 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de reconduire le mandat de madame Marie Cinq-Mars à titre de membre du comité de gestion du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10) et de membre du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292), le tout pour un mandat de trois ans;
- 2 - de nommer madame Marie Potvin, en remplacement de madame Lucie Cardyn, à titre de membre du comité de gestion du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10) et de membre du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292), le tout pour un mandat de trois ans;
- 3 - de reconduire les mandats de madame Suzanne Jeffrey et de madame Julie Desjardins, à titre de membres désignés par l'employeur au sein du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292), le tout pour un mandat de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1153489016

---

**CE15 0929**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière de 13 359 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour le réseau Accès culture de la Ville de Montréal, pour la tournée du spectacle *Ssst!* de la Compagnie Florschütz & Döhnert;
- 2 - d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter ce montant pour le paiement des dépenses afférentes à cette tournée;

3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1150014002

---

**CE15 0930**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 344,93 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un billet en vue de la participation de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, aux 94<sup>e</sup> Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui se tiendront du 21 au 23 mai 2015, à Montréal;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1150843007

---

**CE15 0931**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser une appropriation :

- 1 - d'un montant de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour une étude préliminaire sur l'implantation d'un système de gestion des lampadaires;
- 2 - d'un montant de 75 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une étude préliminaire sur le développement d'un outil de gestion pour les RTU;
- 3 - d'un montant de 10 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour finaliser le rapport d'inspection des assemblages du pont Jacques-Bizard;
- 4 - d'un montant de 200 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un nouveau mandat d'inspection;
- 5 - d'un montant de 40 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un mandat d'expertise externe pour valider l'intervention à réaliser sur les structures ponts et tunnels ayant un indice d'état de 1, au bilan 2013;
- 6 - d'un montant de 93 600 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des travaux additionnels d'inspection et d'évaluation des structures (ponts et tunnels) non financés par l'entente-cadre avec SNC Lavallin;
- 7 - d'un montant de 60 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'octroi de contrat de gré à gré, selon l'avancement de la réalisation des inspections; la mise en place du nouveau système de gestion des structures nécessitera plus de temps pour la réalisation de l'inspection et la rédaction des rapports;
- 8 - d'un montant de 20 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la location d'équipement d'accès pour réaliser des inspections « doigt sur la pièce » pour les structures où la nacelle sur fourgonnette n'est pas appropriée;

- 9 - d'un montant de 20 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'octroi de contrat pour la fourniture, l'installation, le maintien et l'enlèvement de panneaux de signalisation pour la réalisation des inspections des projets de voirie par les employés de la Ville;
- 10 - d'un montant de 18 750 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'expertises sur les matériaux lors de l'évaluation de la capacité portante ou pour orienter la nature et l'ampleur des interventions lors de la réalisation de projets de voirie;
- 11 - d'un montant de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la documentation des processus opérationnels;
- 12 - d'un montant de 50 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la mise à jour documentaire pour les études préliminaires et les avant-projets liés à l'installation des feux de circulation;
- 13 - d'un montant de 30 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un rapport d'étude d'avant-projet préliminaire du réaménagement des 4 intersections du flanc Est du Mont-Royal;
- 14 - d'un montant de 20 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un rapport d'étude (mise à jour de l'étude 2001 : concept, tracé, géométrie, estimation, etc.) du raccordement du boulevard Langelier
- 15 - d'un montant de 250 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le développement et la mise en place d'outils de gestion de l'information dans le cadre du dossier INFO RTU et pour améliorer les outils de planification et de coordination des chantiers sur le Réseau artériel administratif de la Ville, incluant des travaux de voirie (reconstruction ou planage revêtement) et établir les partenariats internes et externes requis pour optimiser les arrimages des données des chantiers, notamment de voirie avec les compagnies d'utilités publiques;
- 16 - d'un montant de 100 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une étude à confier à un consultant afin de dresser un inventaire des types de passages inférieurs, établir un diagnostic en terme de sécurité routière, esquisser des solutions types et recommander une priorisation des interventions;
- 17 - d'un montant de 109 389 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation du concept de la bretelle de la sortie St-Antoine et évaluer les contraintes techniques d'une future passerelle dans le cadre du projet de l'autoroute Ville-Marie;
- 18 - d'un montant de 140 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des avant-projets préliminaires pour le projet du secteur l'Assomption (projet conjoint avec le MTQ);
- 19 - d'un montant de 175 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études et d'analyses d'avant-projet préliminaire du projet de raccordement Cavendish;
- 20 - de 124 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'élaboration d'un concept d'aménagement pour la Plaza St-Hubert;

le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1150032003

---

## CE15 0932

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 9 558 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, et de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, afin de prendre part à la Rencontre annuelle de METROPOLIS qui se tiendra à Buenos Aires (Argentine), du 18 au 21 mai 2015;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1150843010

---

**CE15 0933**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 2 315,57 \$ relative au déplacement de M. Réal Ménard, membre du comité exécutif, du 17 au 20 mai 2015, à Paris, afin de participer à la rencontre internationale ayant pour thème « Végétaliser le bâti dans les villes denses : un nouveau modèle urbain? »;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1150090001

---

**CE15 0934**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2015 en date du 31 mars 2015 - Volet municipal;
- 2- de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 mars 2015 comparé avec le 31 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1155205003

---

**CE15 0935**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2015 en date du 31 mars 2015 - Volet agglomération;



- 2- de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 mars 2015 comparé avec le 31 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1155205004

---

**CE15 0936**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2015) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1151361002

---

**CE15 0937**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartiers intégrés (QI) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1152685002

---

**CE15 0938**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur le *Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide.*

Adopté à l'unanimité.

60.001 1154527002

---

**CE15 0939**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant le projet de revitalisation et de développement Horizon 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1153624027

---

**CE15 0940**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa quatrième année d'activité.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1153624028

---

**CE15 0941**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal, le rapport annuel 2014 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1151079004

---

**CE15 0942**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal, le rapport de la consultation publique de l'Office de consultation publique portant sur le secteur d'emplois du Plateau-Est.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1151079005

---

**CE15 0943**

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal, le rapport d'activité 2014 du Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1155179002

---

**Levée de la séance à 11 h 45.**

70.001

---

Les résolutions CE15 0865 à CE15 0943 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville



**Dossier # : 1156964002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau - Ville intelligente et numérique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter la "Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique" et le "Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique" qui en découle

Il est recommandé :  
D'adopter la "Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique" et le "Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique" qui en découle.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-05-14 22:32

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156964002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau - Ville intelligente et numérique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter la "Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique" et le "Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique" qui en découle

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2017, Montréal vise à devenir un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. Pour atteindre sa cible, la ville et la communauté entendent investir dans des projets structurants et innovateurs. La « Stratégie montréalaise 2014 – 2017 – ville intelligente et numérique » (et le Plan d’action qui en découle) trace le chemin pour atteindre cette cible. Or, le Bureau de la ville intelligente et numérique a le mandat de réaliser ce plan d’action

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 0443 du 26 mars 2014 - Mandat à la Direction générale pour mettre en place le Bureau - Ville intelligente et autoriser un virement de 400 000\$, en 2014 (et 500 000\$ pour 2015), en provenance des dépenses communes - projets prioritaires de la l'administration - vers la Direction générale  
CE14 1023 du 18 juin 2014 - Approbation de la nomination de monsieur Stéphane Goyette à titre de Directeur - Bureau de la ville intelligente et numérique

**DESCRIPTION**

Le Bureau de la ville intelligente et numérique a présenté deux documents importants au Comité exécutif:

1. La "Stratégie montréalaise 2014 2017 ville intelligente et numérique". Elle présente 4 éléments structurels (télécommunications, données ouvertes, architecture et communauté) et 5 domaines d'interventions prioritaires (mobilité urbaine, services directs aux citoyens, cadre de vie et vie démocratique). La présentation s'est déroulée le 28 janvier 2015
2. Le "Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique". Il présente 70 projets répartis en 6 chantiers (Wi-Fi public, Réseau très grande vitesse, créneau économique ville intelligente, mobilité urbaine, démocratie participative, services publics numériques). La présentation s'est déroulée le 6 mai 2015

**JUSTIFICATION**

La "Stratégie montréalaise 2014 2017 ville intelligente et numérique" ainsi que le "Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique" qui en découle visent à faire de Montréal l'un des chefs de file mondialement reconnu en matière de ville intelligente et numérique

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir le dossier 1156964001 relativement au budget de fonctionnement du Bureau de la ville intelligente et numérique

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Faire de Montréal l'un des chefs de file mondialement reconnu en matière de ville intelligente et numérique

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Voir, en pièce jointe, les échéanciers prévus au "Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane G GOYETTE  
Directeur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Stéphane G GOYETTE  
Directeur

Le : 2015-05-14

CE : 12.002

2015/06/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.003  
2015/06/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



CE : 12.004  
2015/06/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1146689003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Autoriser le Service de la culture à organiser, avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art au parc du "sommet d'Outremont," dans le cadre du projet d'aménagement du chemin de ceinture du Mont-Royal. Autoriser une dépense de 58 062,38 \$, taxes incluses, pour les frais de concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art.

Attendu que la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et sites gouvernementaux et publics du gouvernement du Québec (Référence L.R.Q., c. M-17, a. 13. Décret 955-96) prévoit que, pour tout projet d'aménagement financé en tout ou en partie par le gouvernement du Québec (Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal), un montant d'environ un pourcent du coût du projet doit être consacré à la réalisation d'une oeuvre d'art spécialement conçue pour le site réaménagé;

Il est recommandé:

1. de mandater le Service de la culture pour l'organisation, avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, d'un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art pour le parc du "sommet d'Outremont" dans le cadre du projet d'aménagement du chemin de ceinture du Mont-Royal;
2. d'autoriser une dépense de 58 062,38 \$, taxes incluses, pour les frais de concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art public;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-25 19:04

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146689003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Autoriser le Service de la culture à organiser, avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art au parc du "sommet d'Outremont," dans le cadre du projet d'aménagement du chemin de ceinture du Mont-Royal. Autoriser une dépense de 58 062,38 \$, taxes incluses, pour les frais de concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent concours s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du chemin de ceinture du Mont-Royal (CCMR), financé par le biais de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal, dont la mise en œuvre est assurée par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). Conformément à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics du gouvernement du Québec (dite du 1 %), le parc du "sommet d'Outremont" doit être doté d'une oeuvre d'art conçue spécifiquement pour ce lieu. Le présent dossier a pour but d'autoriser le Service de la culture (SC) à lancer le concours pour la création d'une oeuvre d'art intégrée à l'aménagement du parc du "sommet d'Outremont", en collaboration avec le SGPVMR.

Le CCMR s'inscrit dans le cadre du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Le CCMR consiste en un parcours de 10 kilomètres permettant de faire le tour de la montagne à pied ou à vélo, donnant accès à des paysages et lieux d'intérêt. Les tronçons 4 et 5 du CCMR traversent le parc du « sommet d'Outremont », parc situé sur le flanc nord du mont Royal. Ce parc, défini à l'extérieur des limites du parc du Mont-Royal et à l'intérieur du site patrimonial du mont Royal, sera ouvert au public progressivement à compter de 2016 et on prévoit y intégrer une oeuvre d'art public.

Les oeuvres d'art public réalisées par le biais de l'Entente 2012-2015 et retenues par les instances municipales font partie intégrante de la collection d'art public de la Ville de

Montréal. À ce titre, le SC, par l'entremise de son Bureau d'art public, gère le processus lié au choix de l'œuvre et à la réalisation de l'œuvre et il en assure la pérennité.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG14 0258 - 29 mai 2014** - Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc., pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 4 065 908,57 \$ (contrat: 3 637 908,57 \$ + incidences: 428 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 226203 - 7 soumissionnaires

**CG13 0393 - 26 septembre 2013** - Accorder un contrat à URBEX construction inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont - Dépense totale de 2 053 811,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 6435 - (8 soumissionnaires).

**CG11 0321 - 28 septembre 2011** - Accorder un contrat à les Excavations Super inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement des tronçons 4C et 5 du chemin de ceinture du Mont-Royal - Dépense totale de 3 291 110,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6306.

**CG10 0201 - 20 mai 2010** - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de La Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, pour une période de 45 ans, à des fins de parc à caractère naturel, un terrain d'une superficie de 97 240,80 mètres carrés, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué du lot 3 617 666 du cadastre du Québec, le tout aux termes et conditions stipulés au projet de bail.

**CG10 0200 - 20 mai 2010** - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'Université de Montréal, pour une période de 50 ans, à des fins de parc à caractère naturel, un terrain d'une superficie d'environ 13,42 hectares dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, constitué d'une partie des lots 2 177 237, 2 177 240, 2 177 244, 2 177 245 et 2 861 465 du cadastre du Québec, le tout aux termes et conditions stipulés au projet de bail.

**CG09 0169 - 28 mai 2009** - Autoriser une dépense totale de 2 861 418,71 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'aménagement des tronçons 2, 3 et l'entrée du tronçon 5 du chemin de ceinture du mont Royal, et octroyer à Construction Morival Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 786 418,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6234.

**CG09 0130 - Le 30 avril 2009** - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

## **DESCRIPTION**

L'oeuvre d'art public sera implantée dans le parc du "sommet d'Outremont" dont les terrains appartenant à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal et à l'Université de Montréal ont été cédés à la Ville de Montréal par bail. Le parc s'étend entre les arrondissements d'Outremont et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Il comporte un promontoire qui surplombe l'Université de Montréal et qui offre un panorama sur le nord de la ville et sur les Laurentides. Le promontoire est composé de "la plaine", vaste espace plat qui offre des points de vue exceptionnels et de "la chambre", espace se trouvant en arrière scène de "la plaine". C'est dans "la chambre" que sera intégrée l'oeuvre d'art public, dont le programme a été élaboré par le SC et le SGPVMR et présenté au Comité de pilotage du parc du "sommet d'Outremont".

L'œuvre, de nature sculpturale ou installative, sera constituée d'un ou de plusieurs éléments. Elle sera conçue par un artiste professionnel qui comptera un architecte paysagiste parmi ses collaborateurs afin de répondre aux enjeux paysagers propres au projet, et d'assurer une intégration optimale d'une oeuvre dans un site dont la valeur culturelle et patrimoniale est importante. L'oeuvre sera en dialogue avec le paysage du parc du "sommet d'Outremont" pour proposer une expérience qui interpelle les sens et appelle à un temps d'arrêt. L'œuvre sera un objet signifiant qui confirmera l'identité du parc et pourra être apprécié de plusieurs points de vue.

Le SC tiendra un concours par avis public destiné aux artistes professionnels québécois. Le processus de sélection du projet se tiendra en trois étapes. Dans un premier temps, un jury composé de sept membres sélectionnera cinq artistes parmi les dossiers de candidature qui auront été reçus. Ces cinq artistes seront invités à produire un concept et à le présenter sous forme de montages visuels et d'un texte pour la seconde étape. Par la suite, trois artistes seront retenus comme finalistes pour déposer un dossier complet et réaliser une maquette en troisième étape. Au terme de cette étape, le jury recommandera un projet gagnant.

Le jury réunira : trois spécialistes en arts visuels (conservateurs, critique d'art, commissaires indépendants, muséologues, professeurs) ayant une connaissance de l'art public; le directeur du Cimetière Notre-Dame des Neiges; un représentant de l'Université de Montréal; l'architecte paysagiste chargé de l'aménagement du CCMR et le chargé de projet du Bureau d'art public.

## **JUSTIFICATION**

*La Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* du gouvernement du Québec (Référence L.R.Q., c. M-17, a. 13. Décret 955-96) prévoit que, pour tout projet de construction ou d'aménagement financé en tout ou en partie par le gouvernement du Québec, un montant d'environ un pourcent du coût de construction doit être consacré à la réalisation d'une oeuvre d'art spécialement conçue pour le lieu. La grille de calcul du montant affecté à l'oeuvre d'art est précisée dans le décret. Le SC prend en charge le processus de dotation de l'oeuvre d'art pour le parc du "sommet d'Outremont" avec l'accord du ministère de la Culture et des Communications (MCC), qui est informé du projet en lien avec l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

L'oeuvre contribuera à faire le lien entre le promontoire, le parc du "sommet d'Outremont", le CCMR et plus largement, le mont Royal. Elle contribuera également à l'esprit et à l'expérience uniques du lieu, pour devenir une destination, à l'échelle de la ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget total alloué au projet d'art public, d'un montant de 617 337,94 \$, taxes incluses, est financé par le biais de *l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal* entre le MCC et la Ville de Montréal. Ce montant inclut les incidences (les frais de concours qui comprennent les services professionnels liés aux prestations des finalistes et les honoraires liés aux travaux des membres du jury; les frais de décontamination partielle du site relatifs aux fondations et à l'implantation de ces dernières; ainsi que les frais liés à la communication), les contingences et les taxes. Le montant de 617 337,94 \$ correspond au montant calculé selon la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* du MCC. Ce budget est justifié par l'ampleur du programme, par l'importance du lieu à investir, par l'intérêt patrimonial de l'espace, ainsi que par l'échelle du projet d'art public recherché.

Le montant affecté à la réalisation de l'oeuvre à proprement dit est donc de 517 387,50 \$. Des contingences de 28 743,75 \$, sont prévues. Un montant d'incidences de 138 257,44 \$ est également prévu au budget du projet et comprend les frais de décontamination et de

fondation et les frais de concours. Les frais de concours s'élèvent à 58 062,38 \$ et c'est ce montant qui fait l'objet du présent dossier.

Un nouveau dossier décisionnel sera présenté en avril 2016 pour l'autorisation de dépense et l'octroi du contrat à l'artiste lauréat.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no. 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager les quartiers durables.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La création d'une œuvre d'art public au parc du « sommet d'Outremont » vise à enrichir la collection d'art public de la Ville de Montréal, à promouvoir la qualité des interventions réalisées en milieu urbain, particulièrement sur le site du mont Royal. On vise également développer le sens critique du public et doter le parc du "sommet d'Outremont" d'une œuvre évocatrice et emblématique.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une fiche de communications a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Annonce du concours par avis public : juin 2015
  - Première rencontre du jury pour identifier 5 artistes finalistes invités à présenter un concept d'oeuvre d'art : août 2015
  - Deuxième rencontre du jury pour identifier 3 artistes finalistes invités à développer une prestation sous forme de maquette : décembre 2015
  - Troisième rencontre du jury pour identifier le projet lauréat : mars 2016
  - Présentation du projet lauréat à la Table de concertation du Mont-Royal ainsi qu'au Conseil du patrimoine de Montréal : avril 2016
  - Octroi de contrat à l'artiste lauréat : mai 2016
  - Installation de l'œuvre : automne 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux pratiques administratives de la Ville en matière d'art public et à la Politique de capitalisation de la Ville (PTI). À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Lucie ROBIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services  
aux entreprises (Louis BRUNET)

Avis favorable avec commentaires :  
Outremont , Direction de la culture\_des loisirs et du développement social (Anne-Marie  
POITRAS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie BOUCHER  
agent(e) de developpement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Richard ADAM  
Chef de division

Le : 2015-05-04

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600  
**Approuvé le :** 2015-05-25





**Dossier # : 1155897006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Teltech Télécommunications Inc., d'une durée de 12 mois, pour le déploiement de câblage de communication en fibre optique sur six (6) réseaux (Réseaux 7, 11, 12, 15, 48 et 92), pour une dépense totale de 540 978,57 \$, taxes incluses.(contrat de 515 217,69 \$ \$ + incidences de 25 760,88 \$) - Appel d'offres public 15-64001 - (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- d'accorder un contrat à Teltech Télécommunications Inc., plus bas soumissionnaire, pour le déploiement de câblage de communication en fibre optique sur six (6) réseaux (Réseaux 7, 11, 12, 15, 48 et 92), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 515 217,69 \$ taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 15-64001.

2- d'autoriser à cette fin une dépense totale de 540 978,57 \$, taxes et incidences incluses,

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-19 13:51

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155897006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Teltech Télécommunications Inc., d'une durée de 12 mois, pour le déploiement de câblage de communication en fibre optique sur six (6) réseaux (Réseaux 7, 11, 12, 15, 48 et 92), pour une dépense totale de 540 978,57 \$, taxes incluses.(contrat de 515 217,69 \$ \$ + incidences de 25 760,88 \$) - Appel d'offres public 15-64001 - (7 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

***La Ville intelligente***

La Ville de Montréal s'est donnée comme objectif de devenir chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. Pour y arriver, elle doit miser sur les nouvelles technologies. La notion de ville intelligente implique de façon incontournable la manière dont le transport est géré. Le développement récent des technologies de l'information et des communications a amené de nouvelles possibilités en transport. Les villes peuvent maintenant cueillir, traiter, analyser et partager de l'information à grande vitesse. Ces informations aident les planificateurs et gestionnaires des réseaux de transport à prendre de meilleures décisions, à optimiser l'utilisation des infrastructures et à assurer une mobilité plus efficace, sécuritaire et durable des biens et des personnes.

La supervision à distance des équipements à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) permet de détecter, enregistrer et rapporter les pannes et les problèmes en temps réel, ce qui améliore la gestion des incidents sur le réseau et permet d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes, des usagers du transport en commun et des automobilistes. Cette flexibilité de la gestion centralisée de la circulation permettra une meilleure adaptation quant aux événements spéciaux (festivals, manifestations) ainsi qu'aux mesures d'urgence (fermetures de métro, évacuation). De plus, elle permettra d'optimiser l'exploitation des réseaux actuels, ce qui assurera une mobilité accrue pour l'ensemble des Montréalais.

Les possibilités d'utilisation de la technologie augmentent au fil de son évolution. Afin de ne pas accuser de retard dans l'atteinte de son ambitieux objectif, la Ville de Montréal se doit d'effectuer des choix technologiques éclairés pour sa gestion de la mobilité urbaine. À cet effet, son réseau de télécommunication intégré constitue la pierre angulaire de son architecture de systèmes de transports intelligents (STI).

***Le réseau de télécommunication intégré***

Le projet de réseau de télécommunication intégré fait partie des projets du Plan stratégique sur les STI. Ce dernier est un document de planification développé en coopération avec

différents partenaires internes et externes. Il en résulta un guide que ces partenaires peuvent utiliser pour orienter leurs décisions internes dans les investissements en STI. Le Plan propose 11 projets à mettre en oeuvre dans un horizon d'environ 10 ans afin de répondre aux besoins des différents partenaires (SPVM, SIM, Sécurité Publique, STM, MTQ). Le Plan stratégique STI a été approuvé par le Comité exécutif à la séance du 29 mars 2011 (CE11 0428).

Le projet de réseau de télécommunication est un projet de réseau téléométrique permettant aux systèmes d'interroger les équipements sur le terrain (feux de circulation, caméras, postes de comptage, etc). Les équipements téléométriques sont intrinsèquement liés aux feux de circulation. Ces équipements spécialisés permettent de gérer à distance la circulation sur le réseau routier et de réagir rapidement si un incident survient.

Le Service des technologies de l'information accompagne la Division de l'exploitation du réseau artériel dans les choix de technologies depuis le début du projet afin de s'assurer que toutes les opportunités d'interopérabilité soient envisagées.

Ce réseau qui a pour but de raccorder les équipements terrains au CGMU est composé de plusieurs éléments. Il se décline en trois principaux niveaux hiérarchiques: l'anneau principal, les ramifications et les sous-réseaux de feux de circulation. Ce réseau peut être comparé au réseau routier dans une ville, où l'anneau principal correspond au réseau autoroutier, les ramifications au réseau artériel et les sous-réseaux au réseau local. Dans cette analogie, chaque équipement sur le terrain correspondrait à un bâtiment desservi par la rue locale.

#### *Niveau 1 : L'anneau principal (1 gig)*

L'anneau principal est composé d'un des deux filaments de fibre optique de la compagnie Dascom dont la Ville de Montréal a un droit d'usage via un règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication » (CM11 0176). Sur la totalité de l'anneau, on retrouve ensuite 7 nœuds, qui correspondent aux sorties de l'autoroute et qui permettent de rejoindre les ramifications (réseau artériel). Ces nœuds sont appelés OLT (Optical Line Terminal).

#### *Niveau 2 : Les ramifications (1 gig)*

Nous avons mentionné plus tôt que le réseau était composé de deux filaments de fibre optique. L'un d'eux sert à faire circuler l'information le long de l'anneau principal et le deuxième sert à connecter les ramifications. Chaque ramification est composée d'un filament de fibre et dessert plusieurs sous-réseaux de feux de circulation.

Il faut comprendre que les feux de circulation de la Ville de Montréal sont déjà rassemblés en sous-réseaux et que tous les feux d'un sous-réseau sont connectés entre eux au moyen de câble téléométrique conventionnel afin de permettre leur synchronisation. Chaque ramification a donc pour but d'aller se rattacher à un point du sous-réseau de feux afin de connecter l'ensemble de ceux-ci à l'anneau principal. Chaque point de connexion avec un sous-réseau, appelé ONU (Optical Network Unit), demande l'installation d'un équipement qui permet de diviser le signal de la fibre optique. L'ONU est installé à l'un des feux d'un sous-réseau.

#### *Niveau 3 : Les sous-réseaux (50 mbs)*

Il existe environ 150 sous-réseaux de feux de circulation à desservir sur le territoire de la ville de Montréal. Le sous-réseau peut être comparé à une rue locale où tous les équipements qui s'y trouvent correspondent aux bâtiments qui ont une adresse sur cette rue. Historiquement, tous les feux de circulation d'un sous-réseau étaient connectés par un

réseau téléométrique de fils de cuivre (et non de la fibre optique comme dans le reste du réseau de télécommunication) qui permettraient aux feux de circulation de communiquer entre eux et d'assurer la coordination. Jusqu'à présent, cette coordination devait toutefois être programmée à partir du contrôleur de chacun des feux.

Ce ne sont pas tous les réseaux de cuivre qui permettent la télécommunication de nouvelle génération. Si les réseaux de cuivre présents ne sont pas composés de fils torsadés, essentiels aux télécommunications, il peut s'avérer nécessaire de les remplacer.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE14 1271 - 26 août 2014** Accorder un contrat à Néolect inc., d'une durée de 12 mois, pour le déploiement de câblage de communication en fibre optique (réseaux 3,(20, 116, 240), (46, 72), 47, 63, 70, 98 et (101, 224), pour une dépense totale de 484 806,78 \$ taxes incluses.(contrat de 461 720,74 \$ + incidences de 23 086,04 \$) - Appel d'offres public 14-64002 - (2 soumissionnaires)

**CE14 0998 - 18 juin 2014** Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'installation d'équipements de télécommunication (ONU) sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au CGMU.

**CE13 0856 - 12 juin 2013** Accorder à Néolect / Le Saux Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat, d'une durée de quatre (4) mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en fibre optique sur les axes Côtes-Des-Neiges et St-Laurent (réseaux 5, 69 et 39) et de câblage de communication en cuivre sur l'axe Christophe-Colomb (réseau 82), pour une somme maximale de 427 675,61 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309005;

**CM13 0311 - 22 avril 2013** Accorder un contrat à Néolect/Le Saux Inc. d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture, la configuration, l'installation et la mise en service d'équipements de télécommunication sur les réseaux artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication pour une somme maximale de 598 163,07\$, taxes incluses.

**CM12 0520 - 21 juin 2012** - Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Services réseaux pour l'achèvement du réseau principal de télécommunications afin de desservir toute l'île de Montréal et la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 40 réseaux de feux de circulation au centre de contrôle - Dépense de 470 517,50 \$, taxes incluses

**CM12 0203 - 19 mars 2012** - Accorder un contrat à Electromega Itée pour la fourniture, l'installation et la configuration de sous-réseaux de communication pour les feux de circulation des axes Saint-Michel, De Lorimier, Papineau, Saint-Denis, Saint-Laurent, du Parc, de l'Acadie, Crémazie et Henri-Bourassa, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 186 484,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11807 (2 soum.)

**CE12 0156 - 8 février 2012** - Autoriser une dépense d'honoraires professionnels pour un montant de 151 114 \$, taxes incluses, afin de retenir les services de Génivar pour la préparation du devis d'acquisition pour les équipements de télécommunication principaux pour le raccordement des feux de circulation, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CG10 0291) ;

**CE 11 0880 - 21 novembre 2011** - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à MTO Télécom pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique (réseau principal et secondaire de télécommunication) permettant de gérer à distance les caméras et les contrôleurs dans six réseaux de feux de circulation, au montant de 297 788,56 \$,

taxes incluses

**CE11 0406 - 29 mars 2011** - Accorder à Résologis inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, l'installation et la configuration de sous-réseaux de communication pour les feux de circulation du boulevard Pie-IX et de la rue Sherbrooke au prix de sa soumission, soit au prix total de 415 493,64\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 10-11430

**CE11 0428 - 29 mars 2011** 1- Prendre acte du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents à Montréal ; 2- Mandater la Direction des transports pour coordonner le déploiement de ce Plan ; 3- Poursuivre et de soutenir les différents projets proposés du Plan ; 4-Fournir le soutien nécessaire à sa réalisation

**CM11 0176 - 21 mars 2011** Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication »

## **DESCRIPTION**

Les 2200 intersections munies de feux de circulation du réseau municipal sont subdivisées en quelque 150 sous-réseaux de feux, chacun des contrôleurs de ces sous-réseaux est interrelié par un câble de cuivre ne permettant que trois possibilités de synchronisation différentes.

Le présent dossier vise à obtenir les services d'un entrepreneur électricien pour la réalisation de différentes tâches permettant le remplacement du câble existant reliant les feux de circulation par du câble permettant la télécommunication. L'entrepreneur devra réaliser les tâches suivantes:

- Fournir et installer des câbles de communication en fibre optique (câble O);
- Tester la continuité du câble O avant et après installation;
- Tester l'atténuation de puissance au réflectomètre du câble O;
- Identifier des câbles dans tous les puits d'accès ainsi qu'aux extrémités;

Les travaux seront réalisés sur 6 des 150 sous-réseaux, soit un total de 179 intersections. (voir les listes d'intersections de chacun des réseaux en pièces jointes)

L'exécution des travaux doit commencer, au plus tard, **quatre-vingt-dix (90) jours** calendaires après l'ordre écrit du Directeur de commencer les travaux.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 février 2015 et la période de validité des offres reçues est de 180 jours soit jusqu'au 24 août 2015.

## **JUSTIFICATION**

Le remplacement du câble qui relie les feux de circulation est une étape nécessaire afin de permettre la création du réseau de télécommunication intégré et de permettre de raccorder les feux de circulation au CGMU.

La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser ce genre de travaux. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la réalisation des travaux. Un représentant de la Ville assure la gestion du projet et la surveillance du chantier.

À noter, que le choix de recourir à plusieurs petits contrats de petites tailles plutôt qu'à un seul plus gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats, permet une réalisation simultanée des différents contrats par deux entrepreneurs distincts.

Résultats du processus d'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (10 %)	Total
Teltech Télécommunications Inc.	407 375,27 \$	40 737,53 \$	448 112,80 \$
Girard Girard inc.	481 478,00 \$	48 147,80 \$	529 625,80 \$
Néolect inc.	522 003,00 \$	52 200,30 \$	574 203,30 \$
Savoie MD inc.	595 325,00 \$	59 532,50 \$	654 857,50 \$
Telecon Inc.	629 085,00 \$	62 908,50 \$	691 993,50 \$
Grimard Inc.	667 147,79 \$	66 714,78 \$	733 862,57 \$
Systemes Urbains inc.	1 640 528,04 \$	164 052,80 \$	1 804 580,84 \$
Dernière estimation réalisée	489 670,00 \$	48 967,00 \$	538 637,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			776 748,04 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			73,3 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 356 468,04 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			302,71 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 90 524,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 16,81 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			- 81 513,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			- 18,19 %

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

**Appel d'offres public** : # 15-64001

**Titre**: Travaux de déploiement de câblage de communication en fibre optique (Réseaux 7,

11, 12, 15, 48 et 92).

**Date de lancement** : 30 janvier 2015

**Date d'ouverture**: 25 février 2015

**Preneurs de cahier: (14)**

Bruneau électrique Inc  
Cogeco Services Réseaux  
Électricité Grimard Inc.  
Girard Girard inc.  
Groupe Fibrotic  
Les Services Électriques Blanchette Inc.  
Néolect Inc.  
Pierre Brossard 1981 Ltée  
Savoie MD  
Solutions Technologiques Enixum Inc.  
Systèmes Urbains Inc.  
Télécon Inc.  
Teltech Télécommunication inc.  
TELUS

Sur 14 des preneurs de cahier, 7 soumissionnaires ont déposé une offre. Les Services Électriques Blanchette Inc, Solutions Technologies Enixum Inc font partie de la compagnie Girard & Girard Inc qui a déposé une offre. Cogeco Services Réseaux et TELUS n'ont pas déposé d'offres puisque ce sont des compagnies spécialisées en télécommunications, mais pas en construction. Finalement, Le Groupe Fibrotic et Pierre Brossard 1981 Ltée sont des compagnies n'ayant pas les capacités de réaliser ce contrat.

**Soumissionnaires : (7)**

Teltech Télécommunications Inc.
Girard Girard inc.
Néolect inc.
Savoie MD inc.
Telecon Inc.
Grimard Inc.
Systèmes Urbains inc.

**Analyse des soumissions :**

L'appel d'offres public # 15-64001 a été lancé le 30 janvier 2015 pour une période de 26 jours calendaires en vue d'octroyer un contrat pour des travaux de déploiement de câblage de communication en fibre optique (Réseaux 7, 11, 12, 15, 48 et 92).

Suite à l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie «Teltech Télécommunications Inc.» a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Teltech Télécommunications Inc.

Montant de l'offre:

448 112,80 \$ + TPS (5 %) 22 405,64 \$ + TVQ (9,975 %) 44 699,25 \$ = 515 217,69 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Le tableau des prix unitaires détaillés se trouve en pièce jointe.

### **Adjudicataire recommandé :**

Compte tenu du résultat de l'analyse des soumissions, il est recommandé d'octroyer un contrat à la firme Teltech Télécommunications Inc. , plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres # 15-64001 pour le déploiement de câblage de communication en fibre optique. Le détail sur les soumissionnaires se trouve dans l'intervention faite par la direction de l'approvisionnement.

Le montant total du contrat à accorder à Teltech Télécommunications Inc. est de 515 217,69 \$ (incluant taxes et contingences de 10%).

À noter que le délai de validité des soumissions est de 180 jours.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder à Teltech Télécommunications Inc. est de 515 217,69 \$ (incluant taxes et contingences de 10%). Les frais de contingence (10%) sont entre autres dus aux imprévus pouvant survenir compte tenu de l'état des conduits souterrains.

Des incidences totale de 5% doivent être ajoutées à ce montant. Une partie (2,5%) devra être imputée pour les travaux préalables de bases et conduits pour feux de circulation par la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM) Imputation budgétaire (6101.7713046.802701.03163.54590.000000.0000.145663.000000.17040.00000). La partie résiduelle (2,5%) servira aux imprévus pouvant survenir en cours de travaux.

Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèveront donc à 515 217,69 \$ + Incidences CSEM (2,5%) 12 880,44 \$ + Incidences autres (2,5%) 12 880,44 \$ = 540 978,57 \$

Le financement du présent dossier est prévu au PTI 2015-2017 de la Direction des transports. Le projet visé est **59002 - Feux de circulation et équipement de gestion du trafic**. Comme cet investissement ne concerne pas l'aménagement ou le réaménagement du domaine public, la totalité des dépenses sera assumée par la ville centre.

Ce dossier constitue un projet de protection de l'actif dans le cadre du plan stratégique et non un projet de développement. En effet, il s'agit d'optimiser des équipements déjà existant et non de développer de nouveaux réseaux de câbles.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La possibilité de communiquer avec les feux de circulation permettra d'intervenir beaucoup plus rapidement suite à des incidents sur le réseau, limitant ainsi la congestion ponctuelle qui affecte entre autres les autobus et les services d'urgence. En cas d'incident certaines priorités pourront être accordées à ces véhicules par différentes interventions sur la programmation des feux. En se dotant d'un moyen de prioriser les transports collectifs dans certaines situations, on favorise ainsi un transfert modal vers ce mode.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans l'autorisation d'octroyer ce contrat pour le projet cité en objet, la communication avec les contrôleurs de feux de circulation rendue possible par le réseau de fibres optiques utilisé



par la Ville ne se fera pas de façon optimale et pourrait compromettre la gestion efficace de la circulation à partir du CGMU.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune stratégie de communication n'est requise.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les étapes suivantes seront nécessaires:

- Approbation par le Conseil municipal : juin 2015
- Octroi de contrats: Juin 2015
- Réalisation des travaux: Juin 2015 à juin 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yannick ROY  
Conseiller(ere) en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-30

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-14

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-19



**Dossier # : 1154730002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder 3 contrats aux firmes Koncas Recyclage, Multi Recyclage S.D. et Les Entreprises Environnementales Pierrefonds pour la réception et le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants pour une période approximative de 36 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours. Dépense totale de 1 240 796,04 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 15-14219 - 5 soumissionnaires

**Il est recommandé au Comité exécutif :**

- d'accorder au soumissionnaire Koncas Recyclage ce dernier ayant présenté une soumission conforme, au prix de sa soumission, pour une période approximative de 36 mois ou jusqu'à l'épuisement de tonnages indiqués dans la soumission avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, le service de traitement des résidus de CRD et encombrants de 1 territoire soit pour la somme présentée ci-dessous, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14219 ;

<b>Firme</b>	<b>Territoire</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Koncas Recyclage	Montréal-Est	<b>35 238.64 \$</b>

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Il est recommandé au Conseil d'agglomération :**

- d'accorder aux soumissionnaires Les entreprises environnementales Pierrefonds et Multi Recyclage S.D., ces derniers ayant présentés des soumissions conformes, aux prix de leurs soumissions, pour une période approximative de 36 mois ou jusqu'à l'épuisement de tonnages indiqués dans les soumissions, avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, le

service de traitement des résidus de CRD et encombrants de 11 territoires soit pour les sommes présentées ci-dessous taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14219 ;

<b>Firme</b>	<b>Territoire</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Les Entreprises Environnementales Pierrefonds (LEEP)	Baie d'Urfé	<b>663 117.38 \$</b>
	Beaconsfield	
	DDO	
	Dorval	
	Kirkland	
	Pointe-Claire	

<b>Firme</b>	<b>Territoire</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Multi Recyclage S.D.	CDN-NDG	<b>542 440.02 \$</b>
	Côte-St-Luc	
	Hampstead	
	LaSalle	
	Verdun	

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-22 14:40

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154730002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder 3 contrats aux firmes Koncas Recyclage, Multi Recyclage S.D. et Les Entreprises Environnementales Pierrefonds pour la réception et le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants pour une période approximative de 36 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours. Dépense totale de 1 240 796,04 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 15-14219 - 5 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001 - **Loi 75**), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles (DPO-GMR) du Service de l'environnement. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

Le marché du tri et du recyclage des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants est relativement nouveau. Les opérations de traitement de ce type de matières ont débuté en octobre 2009. Auparavant, ces matières étaient envoyées à l'enfouissement.

La DPO-GMR a lancé un appel d'offres en 2013 pour tous les territoires de l'agglomération et les sept écocentres. Cet appel d'offres couvre la période de janvier 2014 à juin 2018.

En raison d'une sous-évaluation des quantités de matières pour certains territoires et pour les écocentres, un nouvel appel d'offres a dû être lancé en août 2014 pour ajuster les tonnages nécessaires à traiter jusqu'en juin 2018. (Sommaire décisionnel no.1144730001).

De cet appel d'offres, quelques contrats n'ont pas été octroyés. La DPO-GMR a jugé que les prix soumissionnés pour les contrats non adjugés étaient trop élevés et qu'un nouvel appel d'offres pouvait être lancé au début de 2015 pour solliciter le marché de nouveau.

Soulignons que la Ville de Montréal-Est n'était pas dans l'appel d'offres de 2014. Suite à une évaluation de tonnages en janvier 2015, il a été décidé de l'ajouter à l'appel d'offres de 2015.

Dans le présent sommaire décisionnel, 3 entreprises sont retenues pour recevoir et trier les matières de 12 territoires. La Ville regroupera les territoires octroyés à un même adjudicataire en un seul et même contrat.

L'appel d'offres a été lancé le 11 mars 2015 et les soumissions ont été déposées le 30 mars 2015.

La validité de la soumission était de 180 jours calendrier.

L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que le journal La Presse et sur le site internet de la Ville.

Aucun addenda n'a été produit lors de l'appel d'offres.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG14 0587 - CE14 1907** Accorder 2 contrats aux firme Koncas et Les Entreprises Environnementales Pierrefonds pour la réception et le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants pour une période de 43 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours. Dépense totale de 6 931 513 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13817 - 3 soumissionnaires

**CE 13-0848 - 12 juin 2013 - et CG 13 0535 - 20 juin 2013** - Accorder 36 contrats à la firme Centre de tri Mélimax et 4 contrats à la firme Les Entreprises environnementales Pierrefonds pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants qui proviennent des cours de voirie des 34 territoires de l'agglomération et des 7 écocentres, ceci pour une durée de 54 mois avec possibilité d'une prolongation de 90 jours. Dépense totale de 11 469 150,78 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12590 - 6 soumissionnaires

**CG08 0650 - 18 décembre 2008** - Résolution du Conseil d'Agglomération pour octroyer deux contrats à Mélimax inc. pour le tri et la mise en marché de débris de construction, rénovation, démolition (CRD) et d'encombrants pour tout le territoire de l'agglomération (Zones Est et Ouest), pour une durée de 51 mois, du 1er octobre 2009 au 31 décembre 2013, au prix total approximatif de 36 066 460 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10659 (3 soum.)

## **DESCRIPTION**

Le traitement actuel des résidus de CRD et des encombrants se fait dans des centres équipés pour trier les matières qui sont reçues pêle-mêle. Ce traitement permet de valoriser 40 % des matières provenant des cours de voirie et celles ramassées en bordure de rue. Les 60 % restants, telles les tapis, les sofas, les matelas et autres ne sont pas valorisables ou n'offrent pas de débouchés économiquement rentables pour les entreprises de recyclage dans la région de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Il y a eu onze preneurs de cahier de charges et cinq entreprises ont soumissionné. Il n'y a pas eu de démarches supplémentaires entreprises auprès des preneurs de cahier de charges pour connaître les raisons de leur désistement.

L'analyse des soumissions a permis de constater que les cinq entreprises ont présenté les éléments rendant leur soumission conforme.

Rappelons que les contrats sont octroyés en fonction d'un prix soumissionné majoré selon la

distance qui sépare un territoire d'un site de réception des matières. Plus un territoire est loin d'un site, plus la majoration est élevée. À prix égal, un soumissionnaire dont le lieu de réception des matières est situé plus proche d'un territoire va remporter le contrat. Ce concept est utilisé pour réduire les coûts de transport et diminuer la quantité de gaz à effet de serre (GES).

Ce dossier ne nécessite pas d'analyse par la Commission d'examen des contrats.

Le fichier normalisé a été mis en pièces jointes.

On constate une différence de prix à la hausse et à la baisse chez des soumissionnaires comparativement à l'évaluation de la DPO-GMR.

Deux facteurs semblent avoir eu un impact sur le prix à la hausse :

- le gypse n'a plus de filière de récupération depuis le début 2015 en raison de la fermeture du seul recycleur de la grande région de Montréal. L'enfouissement de cette matière augmente son coût de traitement ;
- l'augmentation des quantités de matières non valorisables (matelas, divans et autres encombrants rembourrés), affecte directement la quantité de matières envoyées à l'enfouissement ce qui crée une pression à la hausse sur les coûts de traitement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les trois contrats sont d'une durée approximative de 36 mois ou jusqu'à l'épuisement de tonnages indiqués dans la soumission pour la somme totale de 1 240 796,04 \$ taxes incluses, qui inclut l'indexation annuelle de 2%. La répartition du coût se présente comme suit :

<b>Contrats - adjudicaires</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Total</b>
Les Entreprises Environnementales de Pierrefonds (LEEP)	6 026,53 \$	118 367,22 \$	334 305,50 \$	204 418,12 \$	<b>663 117,38 \$</b>
Koncas	- \$	- \$	18 013,36 \$	17 225,28 \$	<b>35 238,64 \$</b>
Multi Recyclage	48 557,51 \$	138 599,72 \$	200 611,87 \$	154 670,92 \$	<b>542 440,02 \$</b>
<b>Total annuel - taxes incluses</b>	<b>54 584,04 \$</b>	<b>256 966,94 \$</b>	<b>552 930,74 \$</b>	<b>376 314,32 \$</b>	<b>1 240 796,04 \$</b>

Les prix moyens à la tonne varient d'un fournisseur à l'autre passant de 68,01\$ à 77,26\$ taxes incluses. LEEP a baissé son prix moyen de 10,96 \$ / tonne. On remarque une augmentation de 12,65 \$ / tonne chez Koncas. (Voir le détail du calcul dans la pièce jointe). Les raisons qui justifieraient la hausse du prix sont :

- Le gypse est envoyé à l'enfouissement en raison de la fermeture de l'usine du seul recycleur de cette matière.
- Une augmentation de matières non recyclables acheminées aux fournisseurs, ce qui augmenterait leur coût de traitement.

Il est à noter que le fait de ne pas avoir octroyé certains contrats dans l'appel d'offre en 2014 permet à l'agglomération de générer une économie, en comparaison avec l'appel d'offres actuel, de 187 829.97 \$ taxes incluses. (Voir le détail du calcul et des territoires dans la pièce jointe).

Cette dépense est prévue et sera imputée, pour l'année 2015, au budget de fonctionnement

du Service de l'environnement à la DPO-GMR au poste budgétaire des services techniques pour l'enfouissement et la valorisation des matériaux secs.

Les crédits pour l'année de 2016 à 2018 seront priorisés à même le budget de fonctionnement du Service de l'environnement.

L'agglomération de Montréal doit payer les redevances à l'enfouissement de 24,89 \$ / tonne taxes incluses sur la portion non valorisable des matières. Le montant estimé pour les redevances est de 250 070 \$ taxes incluses pour 10 047 tonnes dans lequel est incluse l'indexation de l'IPC annuel (environ 2% par année).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le contrat de réception et traitement des résidus de CRD et encombrants touche le volet : "Pratiquer une gestion responsable des ressources" qui vise à récupérer 80 % de matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus de CRD et encombrants d'ici 2019. Il faut signaler en plus que le devis technique comporte une clause qui pondère à la hausse les prix unitaires des soumissionnaires dont les sites sont les plus éloignés de chaque territoire. Le but de cette clause est de limiter au minimum le kilométrage fait par les camions transportant les résidus de CRD et encombrants. En limitant les kilométrages, on réduit la quantité de gaz à effet de serre (GES) qui touche un second volet soit : "Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre" dont le but est de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À défaut d'obtenir de nouveaux contrats pour les résidus de CRD et encombrants, certains territoires pourraient avoir à enfouir ces matières qui sont, en partie, valorisables.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi des contrats : Mai (CE) et juin (CG) 2015

Début des contrats: Juin 2015

Fin des contrats : Juin 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sonia LONG)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis R DESJARDINS  
Agent(e) de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre GRAVEL  
Chef de division

Le : 2015-04-22

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-7540  
**Approuvé le :** 2015-05-22





**Dossier # : 1154472008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de prolongation prévue au contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 3 juillet 2015 au 2 juillet 2016, avec "Communication J. Poissant engr.", et autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 235 583,78 \$ à 353 375,67 \$ taxes incluses

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation prévue au contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 3 juillet 2015 au 2 juillet 2016, dans le cadre du contrat accordé à Communication J. Poissant engr. (CE13 0997), majorant ainsi le montant total du contrat de 235 583,78 \$ à 353 375,67 \$ taxes incluses.

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-05-20 08:52

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154472008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de prolongation prévue au contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 3 juillet 2015 au 2 juillet 2016, avec "Communication J. Poissant enrg.", et autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 235 583,78 \$ à 353 375,67 \$ taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Section du parc automobile du Service de police de la Ville de Montréal a, entre autres, pour mandats l'acquisition et l'aménagement des véhicules d'urgence, tant identifiés que banalisés. L'aménagement d'un véhicule d'urgence neuf comporte plusieurs étapes, notamment celle d'installer les équipements de radiocommunications vocales et numériques. Lorsque le véhicule a atteint la limite de sa vie utile et qu'il doit être mis au rancart pour cause de désuétude, on lui retire tous les équipements qui ont servi à son aménagement, dont ceux de radiocommunications vocales et numériques. Les équipements de radiocommunications vocales et numériques étant installés et démontés à l'externe, l'appel d'offres public 13-12605 a été tenu du 22 avril au 13 mai 2013 afin d'accorder un contrat à un fournisseur compétent pour ce faire. Le contrat est d'une durée de douze mois avec possibilité de deux prolongations de douze mois chacune pour un total de trente-six mois.

Le 3 juillet 2013, par la résolution CE13 0997, le comité exécutif de la Ville de Montréal accordait à "Communication J. Poissant enrg." le contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police, et ce, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 117 791,89 \$, taxes incluses.

Le 2 juillet 2014, par la résolution CE14 1056, le comité exécutif autorisait une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de la première prolongation de douze mois prévue au contrat accordé à "Communication J. Poissant engr."

Le présent dossier décisionnel est soumis au comité exécutif afin d'obtenir son approbation pour exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation de douze mois, laquelle s'étalera du 3 juillet 2015 au 2 juillet 2016. Cette deuxième et dernière prolongation de contrat engendrera une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 235 583,78 \$ à 353 375,67 \$, taxes incluses.

La Section III du document d'appel d'offres public 13-12605, tenu du 22 avril au 13 mai 2013, intitulée "Clauses administratives particulières" stipule au point "3. Prolongation du contrat" que *"Toute prolongation du contrat avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres. Les prix et taux horaire applicables seront ceux soumis au bordereau de soumission"*.

Dans son intervention datée du 6 juin 2013 du dossier décisionnel 1134472007, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal confirme, entre autres, avoir approuvé, avant le lancement de l'appel d'offres 13-12605, le document "Clauses administratives particulières" quant à sa validité et à sa forme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1056 - 2 juillet 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de la première prolongation prévue au contrat pour la période du 3 juillet 2014 au 2 juillet 2015 dans le cadre du contrat accordé à "Communication J. Poissant engr.", majorant ainsi le montant total du contrat de 117 791,89 \$ à 235 583,78 \$, taxes incluses.

CE13 0997 - 3 juillet 2013 - Accorder à Communication J. Poissant engr., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 117 791,89 \$, taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

Par le présent dossier décisionnel, le Service de police de la Ville de Montréal souhaite exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation prévue au contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans ses véhicules d'urgence, et ce, pour la période du 3 juillet 2015 au 2 juillet 2016, avec l'adjudicataire "Communication J. Poissant engr."

## **JUSTIFICATION**

Étant satisfait du travail accompli par l'adjudicataire "Communication J. Poissant engr." au cours de ses deux premières années de contrat, le Service de police de la Ville de Montréal souhaite exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation prévue au contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans ses véhicules d'urgence. Cette deuxième prolongation débutera le 3 juillet 2015 pour se terminer le 2 juillet 2016.

Le contrat visé par le présent sommaire décisionnel n'est pas visé par le Chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics, ce qui signifie que l'adjudicataire "Communication J. Poissant engr." n'est pas tenu de fournir une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers.

Le Service de police de la Ville de Montréal a tout de même vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers et l'adjudicataire "Communication J. Poissant enrg." ne détient pas cette autorisation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Afin de permettre au Service de police de la Ville de Montréal d'exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation prévue au contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans ses véhicules d'urgence, pour la période du 3 juillet 2015 au 2 juillet 2016, avec l'adjudicataire "Communication J. Poissant enrg.", il est demandé au comité exécutif d'autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du présent contrat de 235 583,78 \$ à 353 375,67 \$ taxes incluses. Les fonds sont disponibles au budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Pour les deux premières années du contrat, soit du 3 juillet 2013 au 2 juillet 2015, les dépenses associées au contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, s'élèvent approximativement à 175 000 \$ taxes incluses. Le montant de 235 583,78 \$ (117 791,89 \$ pour chacune des deux années) autorisé pour les deux premières années du contrat a donc été respecté.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable dans le présent dossier.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En permettant au Service de police de la Ville de Montréal d'exercer l'option de la deuxième prolongation prévue au contrat pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans ses véhicules d'urgence, le comité exécutif s'assure ainsi que le travail continuera d'être fait à la satisfaction du SPVM, et ce, au coût le plus bas sur le marché actuellement.

Dans le cas contraire, le SPVM se verrait dans l'obligation de retourner en appel d'offres public afin d'accorder un nouveau contrat, possiblement à un autre adjudicataire et possiblement à un montant plus élevé.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le présent dossier décisionnel ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Juin 2015: dossier présenté au comité exécutif.

Juillet 2015 à juillet 2016: deuxième et dernière prolongation du contrat d'installation et démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

Quant à l'encadrement administratif C-RM-STI-D-12-001 intitulé "*Moratoire sur l'acquisition d'équipements et de contrats de radiocommunication - implantation du projet SÉRAM*", celui-ci ne s'applique pas au présent dossier décisionnel. En effet, le contrat présentement accordé à "Communication J. Poissant enrg." concerne strictement l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications. Il n'y aura aucune activité d'acquisition, de location, de demande de mise à niveau ou de renouvellement de contrat sur les réseaux et équipements et accessoires existants.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric LONGPRE  
Chef de la Section parc automobile

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-08

Érik VINCENT  
Chef de division  
Division des ressources matérielles

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Didier DERAMOND  
Directeur adjoint  
Direction des opérations - Activités de soutien

**Approuvé le :** 2015-05-15

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marc PARENT  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-19



**Dossier # : 1156291003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder à la firme Solotech Inc. un contrat de 257 626,16 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de systèmes multimédia pour le Théâtre Outremont - (Appel d'offres public n° 15-14111 - un (1) soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 257 626,16 \$, taxes incluses, visant l'acquisition de systèmes multimédia pour le Théâtre Outremont;
2. d'accorder à la firme Solotech Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au montant de 257 626,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 15-14111;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-22 18:58

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156291003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder à la firme Solotech Inc. un contrat de 257 626,16 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de systèmes multimédia pour le Théâtre Outremont - (Appel d'offres public n° 15-14111 - un (1) soumissionnaire)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Théâtre Outremont est un lieu de diffusion culturelle, membre du réseau Accès culture, qui offre une programmation culturelle variée en cinéma et dans les diverses disciplines des arts de la scène. Situé sur la rue Bernard dans l'arrondissement d'Outremont, l'édifice classé monument historique fut construit en 1928. En 1994, il a été racheté par la municipalité d'Outremont qui l'a rénové et réouvert au public en 2001.

Sous la responsabilité de l'arrondissement d'Outremont, ce lieu de diffusion culturelle était déjà considéré comme équipement supralocal, du fait de sa nature, de sa programmation qui s'adresse à l'ensemble des Montréalais et de son rayonnement qui dépasse largement les frontières de l'arrondissement, d'où l'apparition d'une volonté d'en faire un équipement culturel métropolitain, entièrement sous la responsabilité de la ville centre.

Cette volonté s'est vue concrétisée à fin 2014, avec l'adoption de la Réforme du financement des arrondissements qui prévoyait des transferts de responsabilité quant à certains équipements municipaux. Le Théâtre Outremont est devenu depuis, le 1<sup>er</sup> janvier 2015, un équipement relevant de la ville centre dont la responsabilité est assumée par le Service de la culture.

Par ce transfert de responsabilité, le Service de la culture a conclu un nouveau protocole d'entente avec la Corporation du Théâtre Outremont, l'OBNL qui assurait déjà depuis 2010 la gestion et la programmation du Théâtre. Cette entente stipule, entre autres, que dans le but d'assurer le maintien de l'actif scénique (équipements existants déjà lors du transfert ainsi que ceux qui seront acquis durant l'entente) appartenant à la Ville et prêté à l'organisme, le Service de la culture assumera les coûts d'entretien, de réparations majeures et de remplacement de tous les équipements scéniques et cinématographiques nécessaires au bon fonctionnement du Théâtre. Les entretiens usuels et mineurs seront quant à eux assumés par la Corporation.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1005 - 27 mai 2015 - Accorder à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat visant l'acquisition d'équipements d'éclairage scénographique pour le Théâtre Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 128 721,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14114 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur

CM15 0173 - 24 février 2015 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation du Théâtre Outremont, d'une durée de trois ans, pour la réalisation d'une programmation culturelle au Théâtre Outremont pour un soutien financier totalisant 1 320 000 \$ dont 50 000 \$ déjà versé à titre d'avance (CE15 0065); 390 000 \$ versé en 2015, 440 000 \$ en 2016 et 440 000 \$ en 2017 / Autoriser un budget de revenu additionnel de 30 300 \$ provenant de la location d'un espace au rez-de-chaussée du théâtre pour un Café/restaurant (6813623 Canada Inc.) (1144639004)

CA15 16 0046 - 2 février 2015 - Résilier le protocole d'entente 2012-2015 entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont (1142504030).

CA14 16 0409 - 1e décembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, accepter l'offre de prise en charge du Théâtre Outremont par la Ville de Montréal, à l'exception de la programmation culturelle d'arrondissement. (1142504021)

CM14 1127 - 25 novembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, offrir au conseil d'arrondissement d'Outremont de prendre en charge le Théâtre Outremont, à l'exception de la programmation culturelle d'arrondissement. (1144631005)

CE14 1586 - 15 octobre 2014 - Autoriser un virement budgétaire de 225 000 \$ de l'enveloppe du Service de la culture en provenance du Fonds des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement d'Outremont pour le projet de mise à niveau des équipements scéniques au Théâtre Outremont. (1142604001)

CA14 16 0160 – 5 mai 2014 - Autoriser le dépôt d'une requête de financement dans le cadre du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal et au Fonds du Canada pour les espaces culturels. (1143278002)

## **DESCRIPTION**

Avant l'avènement du transfert de responsabilité du Théâtre Outremont à la ville centre, l'arrondissement avait déjà amorcé un projet de mise à niveau des équipements scéniques du Théâtre. En 2014, il mandate la firme GoMultimédia afin de mettre à niveau, avec la collaboration du directeur technique de la Corporation du Théâtre Outremont, un inventaire des équipements scéniques existants élaboré en 2011, et ce, dans le but d'incorporer des niveaux de désuétude des équipements en vue de donner la priorité aux investissements. Suite au dépôt du rapport final estimant à plus de 2 000 000 \$ la somme nécessaire à une mise à niveau globale, et dans le but d'amortir les investissements tout en gérant les priorités, une première phase d'intervention prioritaire, baptisée «Phase A» totalisant un montant de 375 000 \$ a été alors conçue.

Après l'obtention, en juin 2014, d'une recommandation favorable au financement du projet de la part du Forum des équipements culturels, l'arrondissement a entamé les démarches pour finaliser les études en vue de passer à l'étape d'appel d'offres. Le projet a été scindé en trois appels d'offres distincts, soit : équipement d'éclairage scénographique, système de praticable et d'habillage de scène et systèmes multimédia.



Au moment du transfert de responsabilité en janvier 2015, les appels d'offres n'étaient pas encore lancés. Le Service de culture a pris la responsabilité de faire aboutir le projet en coordonnant et supervisant la suite du processus des appels d'offres. Également, la contribution de la Ville, à même le PTI du Service de la culture, est passée de 60% à 100% du montant total alloué pour ce projet, soit les 375 000 \$, et ce, conformément au mode de financement des projets dans le cadre du FEC pour les équipements de la ville centre.

La Ville de Montréal lance l'appel d'offres public 15-14111 pour la "Fourniture et installation des systèmes multimédia pour le théâtre Outremont" (phase A), le 23 mars 2015. L'ouverture des soumissions a été faite le 20 avril 2015. Cette acquisition permettra au Théâtre de remplacer la majorité des équipements d'éclairage désuets et de rehausser le niveau technique au goût du jour.

L'objet du contrat consiste en la fourniture, l'installation, la mise en marche, la programmation et le calibrage d'équipements multimédia de sonorisation, de vidéo et d'éclairage. Dans le but de mieux gérer le budget alloué à la phase A, nous avons opté pour une approche consistant à reporter la configuration finale du système à acquérir, à partir de la liste des équipements énumérés au bordereau de soumission, à après l'octroi du contrat, et ce, pour permettre l'ajustement des acquisitions en fonction des disponibilités budgétaires réelles résultantes de l'ensemble des trois appels d'offres lancés dans le cadre de ce projet.

Au moment de la publication de l'appel d'offres sur SEA0, l'estimation de la valeur du contrat élaboré par la firme GoMultimédia était de 210 450,00 \$ avant taxes (241 964,89 \$ taxes incluses).

## JUSTIFICATION

Un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres public : la firme Solotech Inc. Suite à l'analyse et la validation de la conformité administrative et technique, l'offre présentée a été déclarée conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total
Solotech Inc.	257 626,16 \$	N/A	257 626,16 \$
Dernière estimation réalisée	241 964,89 \$	N/A	241 964,89 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			Non applicable
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			Non applicable
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			15 661,27 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			6,47 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) ( <i>la deuxième plus basse – la plus basse</i> )	Non applicable
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ( <i>(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse</i> ) x 100	

La soumission retenue s'élevant à 257 626,16 \$ taxes incluses est de 6,47 % plus élevée que l'estimation préparée par les professionnels. Ce léger surplus s'explique par l'ajout de plusieurs équipements de dernière minute dans le projet et par le fait que l'installation des "équipements optionnels" est maintenant considérée comme faisant partie intégrante du projet par le soumissionnaire.

L'adjudicataire est le seul soumissionnaire ayant déposé une soumission conforme :

Solotech Inc.  
5200, Hochelaga  
Montréal (Québec) H1V 1G3

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fasse pas partie du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ni de la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle, ni du Registre des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) ont été faites par l'agent d'approvisionnement responsable de l'appel d'offres, lors de la validation de la conformité administrative des soumissions.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée conformément aux informations inscrites à l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Étant donné l'état de désuétude avancé des équipements visés dans cette phase, cette acquisition d'équipements neufs, plus performants, et d'une nouvelle technologie permettra au Théâtre Outremont d'améliorer la qualité des présentations dans le cadre de sa programmation offerte à la population, assurant ainsi une meilleure fonctionnalité et un plus grand rayonnement à l'établissement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : 15 juin 2015  
Fin des travaux : 14 août 2015  
Formation : 17 août 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme à la Politique municipale d'attribution des contrats. La Politique de gestion contractuelle adoptée en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes a été ajoutée aux instructions fournies aux soumissionnaires. Les règles d'adjudication des contrats de fourniture ont été respectées.

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la culture , Direction (Danielle THIBAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anaam TAGHOUTI  
Agent technique en architecture

#### **ENDOSSÉ PAR**

Richard ADAM  
Chef de division

Le : 2015-05-08

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600

**Approuvé le :** 2015-05-22



**Dossier # : 1156406001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division commercialisation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme H.A Vaillancourt, seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture de produits de viandes, volailles, poissons et crustacés aux restaurants du Jardin botanique de Montréal au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14357 – un soumissionnaire, et autoriser une dépense à cette fin de 51 678,80 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à la firme H.A Vaillancourt, seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture de produits de viandes, volailles, poissons et crustacés aux restaurants du Jardin botanique de Montréal au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14357 – 1, un soumissionnaire.
2. d'autoriser une dépense à cette fin de 51 678,80 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-19 16:15

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156406001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division commercialisation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme H.A Vaillancourt, seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture de produits de viandes, volailles, poissons et crustacés aux restaurants du Jardin botanique de Montréal au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14357 – un soumissionnaire, et autoriser une dépense à cette fin de 51 678,80 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Plus grand complexe en sciences de la nature au Canada, Espace pour la vie accueille environ deux millions de visiteurs par an, auxquels il propose un service de restauration complémentaire à ses activités. En lien avec sa mission, axée sur le développement durable, Espace pour la vie a le souci d'offrir à ses visiteurs une nourriture santé, de provenance majoritairement locale. Par ailleurs, les revenus générés par la restauration au Jardin botanique contribuent significativement à l'atteinte des objectifs d'autofinancement d'Espace pour la vie (1 224 088\$ en 2014).

Actuellement, au Jardin botanique, il existe deux points de service alimentaire opérés par la division Commercialisation d'Espace pour la vie : le restaurant du Jardin Botanique et le café terrasse de l'Insectarium. Plusieurs mets sont préparés sur place quotidiennement pendant la saison haute qui débute au mois de mai et se poursuit jusqu'au 31 octobre. Dans ce contexte, des achats de fournitures alimentaires importants doivent être effectués.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DG156406002 (2015-05-13) : Accorder un contrat à la firme Boulangerie Multi-Pains (9163-0111 Québec Inc) pour la fourniture de produits de boulangerie aux restaurants du Jardin botanique de Montréal au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14272 – 1, un soumissionnaire, et autoriser une dépense à cette fin de 26 830,30 \$, plus les taxes pour un total de 30 848,14 \$. (# 2156406002)

DG146406001 (2014-05-27) : Accorder un contrat à la firme Produits laitiers D.C.M. (9049-6720 Québec Inc) pour la fourniture de crème glacée aux restaurants du Jardin botanique de Montréal au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13374 – 5, cinq soumissionnaires, et autoriser une dépense à cette fin de 78 003,40 \$, plus les taxes, pour un total de 89 684,41 \$. (# 2146406001)

DG146406002 (2014-05-30) : Accorder un contrat à la firme Cuisine fraîcheur urbaine pour

la fourniture de sandwichs, salades et boîtes à lunch santé aux restaurants du Jardin botanique de Montréal au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13452 – 4, quatre soumissionnaires, et autoriser une dépense à cette fin de 86 167,50 \$, plus les taxes, pour un total de 99 071,08 \$. (# 2146406002)

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise à conclure un contrat avec l'entreprise H.A. Vaillancourt pour la fourniture de produits de volailles, viandes, poissons et crustacés destinés à la préparation de repas disponibles aux clients des points service alimentaire du Jardin botanique, entre la signature de l'entente et le 31 octobre 2015.

Ces fournitures alimentaires seront livrées directement au restaurant du Jardin botanique de Montréal. La variété des produits détaillés dans le devis répond à différents critères: une nourriture saine, principalement locale et de qualité, la moins transformée possible. Par ailleurs, les aliments offerts respectent les normes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), qui doivent s'appliquer dans le domaine alimentaire, que ce soit pour la transformation, la conservation et le transport.

## **JUSTIFICATION**

L'entente vise à assurer l'approvisionnement du service de restauration du Jardin botanique pour la haute saison, de juin 2015 au 31 octobre 2015. L'entente est conclue avec le seul soumissionnaire conforme.

L'appel d'offres sur invitation 15-14357 a été lancé le 1er avril 2015.

Cinq (5) fournisseurs ont été invités à soumissionner :

Dubord et Rainville Inc.  
Dubé & Loiselle Inc.  
Sysco Canada Inc.  
GFS Québec Inc.  
Aliments H.A. Vaillancourt Inc.

Les soumissions ont été ouvertes le 13 avril 2015 et sont valides pour une période de 180 jours. Les soumissionnaires ont eu 10 jours pour préparer et déposer leur soumission. Nous avons eu 5 preneurs du cahier des charges, 1 seul a déposé une soumission. La soumission reçue s'est avérée conforme.

Concernant le fait que la réponse du marché ait été plutôt modeste, les vérifications ont été faites du côté du Service de l'Approvisionnement et certains constats ont été dégagés. D'abord, des cinq preneurs du cahier de charge, trois ( Dubord & Rainville, Sysco Canada et Dubé & Loiselle) ont émis un avis de désistement parce qu'ils ne pouvaient garantir leurs prix pour toute la durée de l'entente. Il s'agit d'une contrainte propre au domaine des fournitures alimentaires dont les tarifs sont plutôt volatiles et peuvent varier grandement en fonction des coûts de transport, de l'offre et de la demande.

Une autre entreprise, GFS Québec Inc, n'a émis aucun retour d'appel et n'a pas envoyé d'avis de désistement.

Par conséquent, nous recommandons d'accorder le contrat d'approvisionnement à la firme H.A. Vaillancourt, seul soumissionnaire conforme, au montant de 51 678,80 \$, toutes taxes incluses.

Soumission conforme	Total
H.A. Vaillancourt	51 678,00 \$
Dernière estimation réalisée (\$) (Interne) :	57 540,52 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(5 862,52 \$)
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (la plus basse conforme - estimation)/estimation x 100)	-10,19%

L'estimation a été faite à l'interne, selon les tarifs observés antérieurement et les projections de ventes réalistes en lien avec les prévisions d'achalandage pour toute la haute saison (juin à novembre). L'écart entre l'estimation et l'offre du fournisseur est de - 5 862,52 \$, soit -10,19 %.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les achats effectués auprès du fournisseur retenu se feront selon les besoins aux divers points de vente alimentaire et selon les disponibilités budgétaires. Les sommes requises pour effectuer ces acquisitions sont prévues au budget de fonctionnement de la division Commercialisation d'Espace pour la vie, plus précisément dans le budget affecté aux restaurants du Jardin botanique de Montréal (marchandises pour fins de revente). Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

En 2015, les revenus prévisionnels des restaurants du Jardin botanique de Montréal s'élèvent à 1 065 000 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En lien avec la mission d'Espace pour la vie, les restaurants du Jardin botanique s'engagent à respecter les principes du développement durable, notamment dans le cadre de ces stratégies d'approvisionnement et de gestion des matières résiduelles :

- Production locale (provenant du Québec);
- Provenant du terroir;
- Produits de saison;
- Production biologique, respectueuse de l'environnement;
- Production équitable;
- Utilisation de « vraie » vaisselle;
- Compostage et recyclage.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si l'entente n'est pas accordée, Espace pour la vie ne pourra suffire à la demande et approvisionner ses points de service alimentaire. Il est à noter qu'environ 40 % des revenus du restaurant du Jardin Botanique de Montréal proviennent de ce type de fournitures alimentaires. Il en résulterait une perte de recettes pour la Ville et une grande insatisfaction des visiteurs du site.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Acceptation prévue de l'entente par le comité exécutif : juin 2015.

Achats des fournitures alimentaires auprès du fournisseur H.A. Vaillancourt: jusqu'à la fin octobre 2015 (fermeture des restaurants pour la basse saison).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dynah LOUIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Johanne L BEAULIEU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis PELLAND  
c/s restauration - espace pour la vie

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-12

Mathieu BOLDUC  
Chef de division commercialisation restaurants  
et boutiques

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Anne CHARPENTIER  
Directrice de l'Insectarium

**Tél :** 514 872-3543

**Approuvé le :** 2015-05-19





**Dossier # : 1153838007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois de l'entente-cadre conclue avec Les textiles Mercedes limitée (appel d'offres public 12-11986) pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal (montant estimé de la dépense supplémentaire de 232 769.32 \$ incluant les taxes).

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation du contrat avec Les textiles Mercedes limitée pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, appel d'offres public 12-11986, pour une période de douze (12) mois, selon les prix soumissionnés jusqu'à concurrence d'un montant total de 232 769.32 \$, incluant les taxes;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-05-20 08:22

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153838007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois de l'entente-cadre conclue avec Les textiles Mercedes limitée (appel d'offres public 12-11986) pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal (montant estimé de la dépense supplémentaire de 232 769.32 \$ incluant les taxes).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2012, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a lancé un appel d'offres pour octroyer une entente d'une durée de trente-six (36) mois, avec deux options de renouvellement d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture de tuyaux d'incendie à l'usage exclusif du SIM.

Le présent dossier a pour objet la prolongation pour une période de douze (12) mois de l'entente-cadre conclue avec Les textiles Mercedes limitée pour la fourniture de tuyaux incendie, selon les mêmes termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 12-11986.

La validité de l'entente initiale se termine le 22 juin 2015. Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 12-11986 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes, le respect des délais de livraison prévus à l'appel d'offres, ainsi que les différents éléments propres à la spécification du produit et son emballage.

La firme Les textiles Mercedes limitée a confirmé l'acceptation de prolonger le contrat initial pour une période supplémentaire de douze (12) mois, soit jusqu'au 21 juin 2016. La copie de la lettre peut être consultée en pièces jointes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG12 0187 - 21 juin 2012**

Conclure avec Les textiles Mercedes limitée, seul soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 3 ans, plus 2 années en option de prolongation de contrat, pour la fourniture de tuyaux d'incendie à l'usage exclusif du SIM - Appel d'offres public 12-11986 - (2 soum. - 1 conforme).

**CE12 0436 - 4 avril 2012**

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour établir une entente-cadre de 3 ans,

plus 2 années d'option, pour l'achat de tuyaux d'incendie à l'usage exclusif du SIM.

**DG113838006 – 20 septembre 2011**

Accorder un contrat à la firme Les textiles Mercedes limitée, pour la fourniture de 300 boyaux d'attaque d'incendie, au prix total approximatif de 89 408.34 \$, taxes incluses – Appel d'offres sur invitation 11-11770 – 3 soumissionnaires.

**CG06 0473 – 30 novembre 2006**

Conclure une entente d'achat de 5 ans avec la firme Emergency One, suite à la recommandation du comité d'évaluation, pour la fourniture sur demande de camions-échelles (30), camions autopompes (40) et des équipements et accessoires requis pour combat d'incendie (soumission publique 06-10167), (6 soumissionnaires), au montant approximatif de 53 360 869,04 \$. Accorder une première commande pour l'acquisition de 32 véhicules et des équipements et accessoires requis dont : six (6) camions-échelles et huit (8) camions autopompes en 2007 et dix (10) camions-échelles et huit (8) camions autopompes en 2008 au montant de 23 794 865,80 \$, taxes incluses.

**CE04 2251 – 24 novembre 2004**

Octroyer un contrat de cinq (5) ans à la compagnie Textiles Mercedes Limitée pour l'achat de boyaux d'incendie pour le SSIM pour une somme de 2 604 971,18\$ (taxes incluses). Appel d'offres: 04-8172.

**CE04 1704 – 1<sup>er</sup> septembre 2004**

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le programme de remplacement des boyaux d'incendie et des accessoires s'y rattachant. Ce programme s'étale sur une période de 5 ans et prévoit des dépenses approximatives de 600 000 \$ pour l'année 2004 et de 200 000 \$ par année pour les quatre années subséquentes.

**DESCRIPTION**

Cette entente-cadre porte sur la fourniture de tuyaux d'incendie pour le Service de sécurité incendie de Montréal. Ces tuyaux doivent répondre à la norme NFPA 1962 applicable pour les équipements de protection incendie.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente sera prolongée pour une période de douze (12) mois, selon la clause 3 des clauses particulières de l'appel d'offres 12-11986.

**JUSTIFICATION**

La présente entente d'acquisitions permettra le remplacement de tuyaux qui, selon le cas, ont atteints leur durée de vie utile, ont subi un bris lors d'intervention et qui ne réussissent pas les tests de performance annuels requis par la norme NFPA 1962. De plus, l'acquisition de tuyaux permettra de poursuivre le plan de remplacement des tuyaux pour répondre aux besoins de l'organisation.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal dans le compte Atelier tuyaux : achats de biens non capitalisés.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier vise à pratiquer une gestion responsable des ressources en permettant le remplacement des tuyaux ayant atteint leur limite de durabilité.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le SIM procède annuellement aux remplacements de tuyaux suite à des bris lors d'intervention ou suite aux résultats des tests de performance annuels requis par la norme NFPA 1962. De plus, l'âge des tuyaux est aussi pris en compte dans le plan de remplacement puisque qu'elle influence leur durabilité.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue dans ce dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Prolongation de l'entente jusqu'au 21 juin 2016, suite à l'adoption de la résolution.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne DAGHER)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Véronique ROUSSIN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain LECOURE  
Chef aux opérations

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie GIRARD  
Chef de division

Le : 2015-05-13

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Patrick TAILLEFER  
Directeur adjoint

**Approuvé le :** 2015-05-19

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

François SIM MASSÉ  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-20



**Dossier # : 1155965003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pincor Limitée, pour l'optimisation de la sécurité de l'hôtel de ville - lot 2 - Dépense totale de 2 545 640,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (5756) - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 545 640,38 \$, taxes incluses, pour l'optimisation de la sécurité de l'hôtel de ville - lot 2, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Pincor Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 981 043,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **(5756)**;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 13,49 % par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-25 12:21

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155965003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pincor Limitée, pour l'optimisation de la sécurité de l'hôtel de ville - lot 2 - Dépense totale de 2 545 640,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (5756) - (4 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2012, le Vérificateur général de la Ville a déposé le rapport TI11-006-07-C portant sur la sécurité à l'hôtel de ville. Ce rapport recommandait notamment de prévoir diverses mesures pour assurer un cloisonnement entre les zones publiques et non publiques de l'hôtel de ville. La même année, un premier plan d'action a été déposé par la Division de la sécurité en collaboration avec le SGPI.

En 2014, le SPVM a été mandaté pour l'élaboration d'un programme de sécurité. Cependant, dans la foulée des manifestations d'août 2014 et des attentats terroristes de Saint-Jean-sur-Richelieu et Ottawa de la même année, le SGPI et la Division de la sécurité ont été mandatés pour la mise en oeuvre d'un plan d'optimisation de la sécurité à l'hôtel de ville, et ce, dans les plus brefs délais. Dans cette démarche, les responsables du dossier ont été constamment accompagnés par le SPVM.

Les travaux prévus ont été divisés en plusieurs lots afin de minimiser l'impact sur les occupants et les activités de l'hôtel de ville. À ce jour, les travaux du lot no 1 sont en voie d'être complétés.

Les documents d'appel d'offres public ainsi que les plans et devis ont été préparés à l'interne en architecture ainsi qu'en électromécanique et ingénierie de charpente. Ils incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public. Cet appel d'offres public, publié dans La Presse du 22 avril 2015, a offert aux soumissionnaires un délai de 22 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est pour une période de 120 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 13 mai 2015. Deux addenda ont été émis :

- Addenda 1, 23 avril 2015 : Ajout des plans d'électronique, de détails en architecture et structure ainsi que des précisions sur certaines conditions de chantier et sur les procédures d'enquête de sécurité.

- Addenda 2, 7 mai 2015 : Report de date d'ouverture au 13 mai 2105. Correction du bordereau de soumission. Précisions sur les conditions d'amiante, la quincaillerie, la démolition et en structure.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0464 autoriser une dépense de 194 243,78 \$, taxes incluses, pour le lot 1 des travaux d'optimisation de la sécurité de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;  
d'accorder à Pincor Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 176 585,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5755;  
d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Pincor Limitée pour le lot 2 des travaux d'optimisation de la sécurité à l'hôtel de ville. Outre la pose de cloisonnement et de portes délimitant des zones restreintes, les interventions prévoient le recours à divers systèmes de sécurité.

Les preneurs de cahier de charges sont :

- ACQ Métropolitaine;
- Construction Genfort Ltée;
- Développement atrium inc.;
- Entreprise de construction TEQ inc.;
- Gaston Champoux (1973) Ltée;
- Les services électriques Blanchette inc.;
- Merlain Canada inc.;
- Norgereq Ltée;
- Pincor;
- Procova inc.;
- Rial électrique inc.;
- Site intégration plus inc.;
- Stantec experts-conseils Ltée.

Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

- Pincor;
- Construction Genfort Ltée;
- Norgereq Ltée;
- Gaston Champoux (1973) Ltée.

### **JUSTIFICATION**

Il y a eu 13 preneurs du cahier des charges et 4 ont remis une soumission.

L'ACQ, Association de la construction du Québec, est une association de services aux entrepreneurs qui ne soumissionne pas.

Les services électriques Blanchette inc., Rial électrique inc. et Site intégration plus inc. sont des sous-traitants spécialisés qui ont soumis leur prix pour leur spécialité.

Développement atrium inc. est arrivé en retard au dépôt des soumissions. Entreprise de construction TEQ inc. a considéré qu'ils n'avaient pas assez de temps pour soumissionner. Procova inc. n'avait pas d'équipe disponible de nuit pour la période des travaux. Merlain Canada inc., entrepreneur général, n'a pas déposé de soumission car il a jugé qu'il n'était

pas concurrentiel. Stantec experts-conseils ltée, entrepreneur général, n'a pas retourné notre appel.

2 soumissionnaires sont conformes : Pincor Limitée et Gaston Champoux (1973) Ltée. Construction Genfort Ltée et Norgereq ont chacun une dérogation mineure concernant une erreur de calcul.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
<b>Pincor Limitée</b>	<b>1 678 850,08 \$</b>	<b>302 193,02 \$</b>	<b>1 981 043,10 \$</b>
Construction Jean Fort	1 829 252,25 \$	329 265,41 \$	2 158 517,66 \$
Norgereq	1 935 147,39 \$	348 326,53 \$	2 283 473,92 \$
Gaston Champoux (1973) Ltée	2 078 000,00 \$	374 040,00 \$	2 452 040,00 \$
Dernière estimation réalisée (interne)	1 828 005,06 \$	329 040,91 \$	2 157 045,97 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			2 218 268,67 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			12 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			470 996,90 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			24 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 176 002,87 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 8,2 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			177 474,56 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			9 %

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2015.

La différence de -8,2 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation des professionnels est tout à fait acceptable.

Les prix de l'ensemble des soumissions se tiennent pour chacun de ces postes budgétaires.

L'analyse des soumissions par les professionnels internes démontre que Pincor Limitée est le plus bas soumissionnaire conforme.

Les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation et le tableau d'analyse présentés en pièces jointes).

Pincor Limitée n'est pas inscrit sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA). Pincor Limitée n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat, mais l'entreprise détient tout de même une telle attestation actuellement valide jusqu'au 16 octobre 2016.



## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser est de 2 545 640,38 \$, taxes incluses, avant ristourne. La dépense sera répartie entre l'agglomération et la Ville centre en fonction de la superficie occupée et des clés de répartition budgétaire des services à qui bénéficieront ces travaux. Ces travaux sont prévus au PTI 2015-2017 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Les contingences de 18 % (302 193,02 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier, tels que des problèmes de décontamination ou des obstacles intramuraux non détectés dans un bâtiment patrimonial.

Les incidences générales de 10 % (198 104,31 \$, taxes incluses) serviront à couvrir le coût des laboratoires, expertises ou des travaux à exécuter par des tiers.

Les incidences spécifiques de 18,5 % (366 492,97 \$, taxes incluses) serviront à couvrir le coût des équipements de sécurité standardisés qui seront installés par la Division de la sécurité de la Ville.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet se conformera à la Politique de développement durable de la Ville et appliquera les directives écologiques en vigueur.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout retard dans l'octroi de ce contrat retardera la réalisation de la phase 2 de l'optimisation de la sécurité de l'hôtel de ville. L'ensemble des travaux de sécurité doit être réalisé en 2015 afin de laisser la place aux travaux majeurs de 2016.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'information sera communiquée au comité de gestion de l'hôtel de ville présidé par le Bureau de la présidence du conseil. Sur ce comité siège un représentant de chaque occupant ainsi que de la Division de la sécurité. Il n'y aura pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La durée des travaux sera de 170 jours calendrier.  
Octroi au CG : Juin 2015  
Démarrage : Juillet 2015  
Chantier : Juillet à décembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Gilles DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Julie CASTONGUAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil (Marie-Eve BONNEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LONGPRÉ  
gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI  
Chef de division

Le : 2015-05-15

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Bruno MARCHAND  
Directeur de direction par intérim

**Approuvé le :** 2015-05-25

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service  
Service de la gestion et de la planification immobilière

**Approuvé le :** 2015-05-25



**Dossier # : 1155035006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 642 227,09 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 757 144,98 \$ à 32 399 372,07 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 642 227,09 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 757 144,98 \$ à 32 399 372,07 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 59,84 % par l'agglomération, pour un montant de 338 790,07 \$, taxes incluses.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-05-22 07:36

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155035006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 642 227,09 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 757 144,98 \$ à 32 399 372,07 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des technologies de l'information (STI) recommande l'autorisation d'une dépense additionnelle de 642 227,09 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 757 144,98 \$ à 32 399 372,07 \$, taxes incluses.

Le système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (dénommée ci-après «*SÉRAM*») vise à remplacer les différents systèmes de radiocommunication vocale (opérés par les différents services au sein de l'agglomération de Montréal) par un système unique et commun à tous.

Le projet est composé de trois phases et de livrables, propres à chacune de ces phases :

- Phase 1** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un réseau de surface composé d'antennes, d'émetteurs et de récepteurs dispersés sur le territoire de l'agglomération de Montréal, de systèmes d'enregistrement (radio et téléphonique), de serveurs (gestion, chiffrement et de télésurveillance) et de consoles radio.  
L'infrastructure du SÉRAM est présentement opérationnelle (réception provisoire signée le 12 septembre 2014). La Ville de Montréal-Est utilise actuellement le SÉRAM, le déploiement est en cours à l'arrondissement Ville-Marie, tandis que la transition du SPVM vers le SÉRAM va se poursuivre durant l'année 2015.
- Phase 2** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateur (TDU) comprenant des radios mobiles, des radios portatives, des postes fixes et des accessoires. Le présent sommaire décisionnel vise à ajouter des items et à modifier les quantités de certains items au bordereau pour 3 lots du contrat octroyé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239).
- Phase 3** : Réseau souterrain composé de points de transmission et de réception distribués sur l'ensemble du réseau du métro de Montréal. Le réseau souterrain

est intimement lié à la phase 1 (Infrastructure) et est actuellement opérationnel depuis le 12 septembre 2014.

Voici pour chacune des phases mentionnées ci-dessus, les étapes autorisées par les instances de la Ville, les étapes à autoriser dans le présent dossier et les étapes à venir ultérieurement :

**Étapes déjà autorisées :**

<b>Étapes terminées</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
<p><b>Phase 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accorder un contrat à CASSIDIAN Communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$ taxes incluses.</li> </ul>	Août 2012	Novembre 2028
	Jun 2013	Avril 2024
<p><b>Phase 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses.</li> <li>• Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2e niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 14-13812 (2 soumissionnaires)</li> </ul>	Avril 2015	Mars 2025
	Jun 2013	Mai 2023
<b>Phase 3 :</b>		

- Autorisation de la convention entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM.

### **Étapes à autoriser dans le présent dossier :**

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<b>Phase 2 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriser une dépense additionnelle de 642 227,09 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 757 144,98 \$ à 32 399 372,07 \$, taxes incluses.</li> </ul>	Juin 2015	Décembre 2026

La présentation du présent sommaire décisionnel est requise du fait que lors de l'octroi du contrat à Motorola Solutions Canada Inc aucune contingence n'a été allouée. Cette décision découlait du contexte de l'époque lors des discussions pour l'approbation du projet.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0279 - 30 avril 2015 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2e niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 14-13812 (2 soumissionnaires)

CG15 0143 - 26 mars 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 87 381,00 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 669 763,98 \$, à 31 757 144,98 \$, taxes incluses.

CG14 0188 - 1er mai 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 210 696,98 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239) afin d'acquérir et installer, à la suite d'une demande de changement, des accessoires pour les radios mobiles du SIM et de corriger l'erreur dans le bordereau de soumission du lot 4 du projet SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 31 459 067 \$ à 31 669 763,98 \$, taxes incluses.

CG13 0239 - 20 juin 2013 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 – 1 soum.)

CG13 0221 - 20 juin 2013 - Approuver la convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM. Autoriser un virement budgétaire de

100 000,00 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration et approuver un budget maximum de 300 000,00 \$ qui sera dépensé en 2014, prévu dans les autres postes budgétaires relevant de la compétence d'agglomération.

CG12 0208 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à CASSIDIAN communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 11-11630) - (2 soumissionnaires)

CG12 0025 - 26 janvier 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 \$ pour le financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM)

## **DESCRIPTION**

Ce dossier vise à ajouter des éléments compatibles aux équipements prévus au contrat original et à modifier les quantités de certains items prévus au bordereau de soumission. Ces ajustements découlent des travaux d'analyse relatifs au déploiement des terminaux au niveau des 19 arrondissements, des services centraux de la Ville et des services de sécurité publique (SIM et SPVM).

Pour les arrondissements et services centraux :

- Lot 4 : Ce lot comprend les radios portatives et accessoires ainsi que les coûts liés à la formation, la documentation, au catalogue d'accessoires, à la maintenance de 2e Niveau et (lorsque requis) à la location de radios portatives d'appoints.
- Lot 6 : Ce lot comprend les radios mobiles et postes fixes et leurs accessoires ainsi que les coûts liés à l'installation, la formation, la documentation, au catalogue d'accessoires et à la maintenance de 2e Niveau et (lorsque requis) à la location de radios mobiles d'appoints.

Pour les services de sécurité publique :

- Lot 5 : Ce lot comprend les radios mobiles et postes fixes et leurs accessoires ainsi que les coûts liés à l'installation, la formation, la documentation, au catalogue d'accessoires, à la maintenance de 2e Niveau et (lorsque requis) à la location de radios mobiles d'appoints.

Éléments supplémentaires du lot 5 :

Les éléments supplémentaires sont requis pour les postes fixes du SPVM et SIM et n'avaient pas été prévus au cahier des charges techniques de la phase 2 (appel d'offres public 12-12217). Ils consistent en des équipements d'interconnexion constitués principalement de combineurs, de casques d'écoute et d'accessoires incluant les coûts des services d'installations et d'activation. Le montant des éléments additionnels s'élève à 287 420,20 \$, avant taxes.

Pour plus de détails concernant l'ajustement des lots 4, 5 et 6 ainsi que la liste exhaustive des éléments supplémentaires du lot 5, veuillez vous référer aux pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

### **Accroissement des besoins des arrondissements (lots 4 et 6) :**

Concernant les arrondissements, le recensement effectué de mars à mai 2014, dans le cadre des rencontres afin d'assurer l'adhésion au projet SÉRAM, a permis d'actualiser les réels besoins. L'accroissement est relié principalement à des besoins non recensés en 2012 (56%), à la croissance (7%) ou à de nouveaux besoins (34%).

Par exemple, entre 2012 et 2014, le nombre d'agents de stationnement (ADS) s'est accru au SPVM. Ainsi pour répondre aux besoins opérationnels, il est requis d'acquérir 45 radios portatives additionnelles et les accessoires s'y rattachant.

Pour faire face aux besoins additionnels qui touchent directement les deux lots mentionnés ci-dessus, il a été décidé d'une part, de dédier le lot # 4 uniquement aux dix neuf (19) arrondissements et aux ADS, afin de déployer des équipements homogènes sur tout le territoire à cette clientèle. Les quantités totales de terminaux d'utilisateurs et d'accessoires prévues au contrat permettent de répondre aux besoins exprimés. Suite aux ajustements aux quantités de radios portatives et aux accessoires, les coûts d'acquisition au PTI sont moindres qu'au contrat déjà octroyé. Cependant, en terme d'accessoires, les volumes se sont accrus, nécessitant des budgets de fonctionnement légèrement supérieurs pour permettre leur maintenance pour les dix prochaines années.

D'autre part, tous les besoins en radios portatives des services centraux de la Ville ont été regroupés dans un nouveau lot portant le numéro 9. Un cahier des charges techniques reflétant les spécifications des radios portatives du lot 9 a été préparé par l'équipe de Projet SÉRAM et un appel d'offres public 14-13812 a été lancé en 2014. L'octroi du contrat relatif au lot 9 a été approuvé par les instances le 30 avril 2015 (CG15 0279).

### **Accroissement des besoins de la sécurité publique (lot 5) :**

Des accessoires et des quantités de radios mobiles sont requis pour compléter les déploiements au SIM et au SPVM. De plus, les équipements d'interconnexion (combineurs, commutateurs, antennes plafonniers, etc. ) vont permettre de relier plusieurs postes fixes à une seule antenne physiquement installée à l'extérieur d'un immeuble.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense additionnelle au contrat qui est de 642 227,09 \$, taxes incluses, sera assumée au PTI 2015-2017 du projet SÉRAM (No Investi : 68008) pour un montant de 566 197,78 \$, taxes incluses, et au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information pour un montant de 76 029,31 \$ sur 9 ans, taxes incluses.

La répartition de ladite dépense est la suivante pour chacun des lots :

# Lot	Écart (PTI) (Toutes taxes)	Écart (BF) (Toutes taxes)	Écart (PTI+BF) (Toutes taxes)
Ajustements du lot # 4	-3 944,53 \$	27 396,84 \$	23 452,31 \$
Ajustements du lot # 5	8 341,34 \$	6 424,99 \$	14 766,33 \$
Éléments supplémentaires du lot # 5	330 448,73 \$	0,00 \$	330 448,73 \$
<b>S/total Lot # 5</b>	<b>338 790,07 \$</b>	<b>6 424,99 \$</b>	<b>345 215,06 \$</b>
Ajustements du lot # 6	231 352,24 \$	42 207,48 \$	273 559,72 \$
<b>Total de la dépense additionnelle :</b>	<b>566 197,78 \$</b>	<b>76 029,31 \$</b>	<b>642 227,09 \$</b>

Tenant compte des taux de répartition par unité d'affaires, la dépense qui sera assumée en



2015, par l'agglomération, est de 338 790,07 \$, taxes incluses. La dépense en 2015 du corporatif sera de 227 407,71 \$, taxes incluses.

# Lot	Écart (PTI) (Toutes taxes)	% AGGLO	% CORPO	Dépense 2015 AGGLO	Dépense 2015 CORPO
Ajustements du lot # 4	-3 944,53 \$		100%		-3 944,53 \$
Ajustements du lot # 5	8 341,34 \$	100%		8 341,34 \$	
Éléments supplémentaires du lot # 5	330 448,73 \$	100%		330 448,73 \$	
<b>S/total Lot # 5</b>	<b>338 790,07 \$</b>			<b>338 790,07 \$</b>	
Ajustements du lot # 6	231 352,24 \$		100%		231 352,24 \$
<b>Total de la dépense additionnelle :</b>	<b>566 197,78 \$</b>	<b>59,84%</b>	<b>40,16%</b>	<b>338 790,07 \$</b>	<b>227 407,71 \$</b>

Les dépenses récurrentes pour la maintenance (support de niveau 2) relatives aux lots 4, 5 et 6 sur une période de dix ans, incluant l'année de garantie du manufacturier, se résument comme suit :

Maintenance 2ième niveau des TDU	Écart (Toutes taxes)	Écart (Toutes taxes)	Écart (Toutes taxes)	Totaux
Période	Lot # 4	Lot # 5	Lot # 6	
1er janvier 2017 au 31 décembre 2018	2 805,34 \$	657,84 \$	4 309,83 \$	7 773,01 \$
1er janvier 2018 au 31 décembre 2019	2 864,53 \$	673,02 \$	4 404,95 \$	7 942,50 \$
1er janvier 2019 au 31 décembre 2020	2 925,10 \$	685,99 \$	4 520,51 \$	8 131,60 \$
1er janvier 2020 au 31 décembre 2021	2 984,29 \$	698,96 \$	4 615,61 \$	8 298,86 \$
1er janvier 2021 au 31 décembre 2022	3 043,48 \$	714,13 \$	4 656,54 \$	8 414,15 \$
1er janvier 2022 au 31 décembre 2023	3 104,05 \$	727,10 \$	4 772,12 \$	8 603,27 \$
1er janvier 2023 au 31 décembre 2024	3 163,24 \$	742,28 \$	4 867,23 \$	8 772,75 \$
1er janvier 2024 au 31 décembre 2025	3 223,81 \$	755,25 \$	4 982,79 \$	8 961,85 \$
1er janvier 2025 au 31 décembre 2026	3 283,00 \$	770,42 \$	5 077,90 \$	9 131,32 \$
<b>Totaux par lot :</b>	<b>27 396,84 \$</b>	<b>6 424,99 \$</b>	<b>42 207,48 \$</b>	<b>76 029,31 \$</b>

La dépense additionnelle découlant de ce dossier représente 2 % de la valeur initiale du contrat. L'accroissement au contrat avec Motorola, depuis son octroi le 20 juin 2013, est de 3 %, ce qui est un ordre de grandeur très acceptable pour un contrat de cette nature.

Le tableau suivant fait état de la prévision des investissements totaux du projet SÉRAM (investissement au PTI, # Investi 68008) :

Description	Montant en M\$ (Toutes taxes)
<b>Contrats octroyés (toutes phases confondues du projet)</b>	<b>41,42 \$</b>
<b>Total des dépenses additionnelles</b>	<b>4,04 \$</b>
Dépense additionnelle - Firme AIRBUS (GDD # 1155035005) : 1,2 M\$	
Dépense additionnelle - Firme Motorola (GDD # 1155035006) : 0,57 M\$	
Autres dépenses additionnelles à venir : 2,27 M\$	
<b>Autres dépenses du projet</b>	<b>3,87 \$</b>
<b>Contingence</b>	<b>1,00 \$</b>
<b>Total des investissements incluant la contingence</b>	<b>50,33 \$</b>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans l'objectif d'atteindre de bonnes pratiques de développement durable, le STI a mis en place des procédures facilitant la récupération, le recyclage et/ou la disposition d'équipement tombé en désuétude ou en fin de vie utile.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

### Arrondissements (lots 4 et 6) :

L'adhésion des arrondissements au SÉRAM est influencée par la disponibilité des TDU en quantité suffisante pour toutes les unités. Le message véhiculé lors des rencontres indiquait que l'acquisition des TDU serait à la charge du projet SÉRAM, sinon chaque arrondissement devra assumer à même son budget l'acquisition des TDU additionnels ou y renoncer. Dans ce cas, l'efficacité recherchée dans les communications radio et dans les opérations par la venue de ces TDU ne serait pas atteinte.

### Sécurité publique SIM et SPVM (lot 5) :

Si le projet ne fait pas l'acquisition des radios mobiles et accessoires additionnels, il y a un impact sur les déploiements en cours au SPVM et au SIM, car les deux services devront soit trouver le financement ou revoir leurs besoins

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication auprès des futurs utilisateurs accompagnera le déroulement du projet et se poursuivra tout au long des différentes étapes de réalisation, et ce, jusqu'à la mise en service et l'exploitation du nouveau système évolué de radiocommunication vocale (SÉRAM).

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ci-joint le calendrier prévisionnel des étapes subséquentes :

- Approbation de la dépense additionnelle par le CG : 18 Juin 2015
- Ajustement des ententes contractuelles et des bons de commande : Fin juin 2015
- Commande des TDU auprès de Motorola : Juillet à décembre 2015
- Réception des TDU et programmation : Juillet à décembre 2015
- Déploiement des TDU auprès des services centraux : Juillet à décembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Abdelhak BABASACI  
Contrôleur de projets

#### **ENDOSSÉ PAR**      Le : 2015-05-19

Daniel TÊTU  
Directeur du projet SÉRAM

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jocelyne BOURGET  
Directrice par intérim

**Approuvé le :** 2015-05-20

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Approuvé le :**      2015-05-21



**Dossier # : 1154822021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat au Groupe TNT inc., pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordure, de chaussée flexible, de bases et conduits électriques, de feu de circulation, de remplacement de services d'eau, de bornes-fontaines et de chambre de vannes dans le boulevard Guoin, du boulevard Lacordaire à l'avenue Veillot. Arrondissement: Montréal-Nord. Dépense totale de 1 556 620,80 \$ (contrat: 1 430 620,80 \$ + incidences: 126 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 255301 - 11 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 556 620,80 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordure, de chaussée flexible, de bases et conduits électriques, de feu de circulation, de remplacement de services d'eau, de bornes-fontaines et de chambre de vannes dans le boulevard Guoin, du boulevard Lacordaire à l'avenue Veillot, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder au Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 430 620,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 255301 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-12 16:00

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154822021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat au Groupe TNT inc., pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordure, de chaussée flexible, de bases et conduits électriques, de feu de circulation, de remplacement de services d'eau, de bornes-fontaines et de chambre de vannes dans le boulevard Gouin, du boulevard Lacordaire à l'avenue Veillot. Arrondissement: Montréal-Nord. Dépense totale de 1 556 620,80 \$ (contrat: 1 430 620,80 \$ + incidences: 126 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 255301 - 11 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des transports poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de la circulation.

Également, les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un projet de mise aux normes des feux de circulation qui consiste essentiellement à :

1. Ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;

2. Remplacer les éléments de la signalisation lumineuse (feux piétons à décompte numérique, signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle, lentilles de feux à diodes, feux de priorité pour autobus) qui sont trouvés non conformes par rapport à:

- leur hauteur (trop haut ou trop bas),
- leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles),
- leurs caractéristiques (diamètre des têtes de feux trop petit, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.),
- leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout rouge),
- l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

De plus, le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

À la suite de différentes analyses et inspection et à la demande de l'arrondissement, les travaux de remplacement de services d'eau, de bornes-fontaines et de chambre de vannes ont été identifiés comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE).

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction des transports et la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

L'appel d'offres a été publié du 2 au 25 mars 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 23 juillet 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 17 mars 2015: Modifications à la formule de soumission. Ces modifications ont pour but de modifier les quantités des articles de nivellement et de remplacement de tête et grilles de puisards, de cadres de regard et de chambres de vannes et des bornes-fontaines. Ces modifications ont un impact d'environ -1.9% sur le coût des travaux

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0033 - Le 29 janvier 2015 - Annuler le contrat accordé, pour l'article 13 seulement de l'appel d'offres # 12-12548, à Power-Lite Industries inc (CG13 0117) et conclure avec Lampadaires Feralux inc, une entente cadre d'une durée de 24 mois, au montant de 3 303 214,72\$ taxes comprises, pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation, suite à l'appel d'offres public # 14-13744 - 3 soumissionnaires (1145897019); CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de trottoirs, de bordure, de chaussée flexible, de bases et conduits électriques, de feu de circulation, de remplacement de services d'eau, de bornes-fontaines et de chambre de vannes dans le boulevard Gouin, du boulevard Lacordaire à l'avenue Veillot. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 16 000,00\$.

En effet, tel que stipulé dans le dossier d'entente cadre 1145897019, les achats seront effectués sur demande et au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits au préalable par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 131 106,12 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,08 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux de mise aux normes des feux de circulation où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projet 1559002013).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de chloration de conduite d'aqueduc ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la caractérisation des sols. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 255301 s'est terminé le 25 mars 2015. Sur vingt-trois (23) preneurs du cahier des charges, onze (11) firmes ont déposé une soumission et douze (12) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 48 % et 52 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, six (6) firmes sont connues comme sous-traitantes et six (6) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier des charges incluant leur motif de désistement est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

La Direction des transports a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et va réserver les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2016 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux. Le détail de de la répartition budgétaire annuelle par sous-projet se trouve en pièce jointe.

La justification d'octroi de contrat se retrouve également dans l'intervention de l'unité requérante.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des



professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>	<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b> Groupe TNT inc.	1 299 514,68 \$	131 106,12 \$	1 430 620,80 \$
<b>2</b> Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	1 319 348,81 \$	133 089,54 \$	1 452 438,35 \$
<b>3</b> Les Constructions et Pavage Jeskar inc	1 350 833,35 \$	136 237,99 \$	1 487 071,34 \$
<b>4</b> Charex inc.	1 356 057,67 \$	136 842,33 \$	1 492 900,00 \$
<b>5</b> Eurovia Québec Construction Inc.	1 356 713,16 \$	137 193,47 \$	1 493 906,63 \$
<b>6</b> Construction Bau-Val Inc	1 458 281,27 \$	146 983,42 \$	1 605 264,69 \$
<b>7</b> Antagon International (9002-1205 Québec Inc.)	1 485 677,93 \$	149 871,56 \$	1 635 549,49 \$
<b>8</b> Les Pavages Chenail Inc.	1 495 155,19 \$	150 870,01 \$	1 646 025,20 \$
<b>9</b> Construction Soter Inc.	1 510 567,76 \$	152 211,44 \$	1 662 779,20 \$
<b>10</b> Les Entreprises Bucaro Inc.	1 561 642,18 \$	157 489,84 \$	1 719 132,02 \$
<b>11</b> Pavages D'amour Inc.	2 035 057,51 \$	204 965,93 \$	2 240 023,44 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	1 495 507,70 \$	150 642,87 \$	<b>1 646 150,57 \$</b>
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>1 624 155,56 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>13,5 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>809 402,64 \$</b> <b>56,6 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>-215 529,77 \$</b> <b>-13,1 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>21 817,55 \$</b> <b>1,5 %</b>

**\* Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

Veillez noter que le montant de la soumission des Entreprises Bucaro Inc. a été corrigé dû à des erreurs de calcul des montants de contingences au sous- projets 1561160240, 1455860006, 1455860007 et 1559002014. Le montant total est passé de 1 799 988,32 \$ à 1 719 132,02 \$. Ceci ne change nullement le rang des soumissionnaires. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -215 529,77 \$ (-13,1 %). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Groupe TNT inc., détient une attestation de l'Autorité

des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 20 juin 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Groupe TNT inc., est le suivant: 8276-8086-40.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 430 620,80 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 299 514,68 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 131 106,12 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 556 620,80 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 126 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

La dépense est répartie de la façon suivante entre les différentes unités :

· 13,56 % sera prévu au PTI-2016 de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 211 127,67 \$ (taxes incluses). Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 56 619 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) et la portion non subventionnée de 136 170 \$ sera financé par la réserve de l'eau locale.

· 86,44 % sera prévu au PTI-2016 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour un montant de 1 345 493,13 \$ (taxes incluses);

Cette partie de la dépense représente un coût net de 1 421 402,27 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet inclut la construction de chambres de vanne, l'installation de bornes-fontaines et le remplacement d'entrées de services d'eau en plomb visant à réduire les fuites et améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable, le tout en conformité avec les actions 17 et 19 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 23 juillet 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre

processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation». L'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec l'arrondissement de Montréal-Nord

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2016

Fin des travaux : Sept. 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voie et transports , Direction des infrastructures (Caroline FORGET)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voie et transports , Direction des transports (Michel GUÉRARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Denis CHARLAND)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Djamel CHABANE  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-04-14

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-05-04**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-04



**Dossier # : 1154822026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction Cyvex inc., pour la reconstruction des égouts unitaires (côtés nord et sud) dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista. Arrondissement: Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 1 047 321,84 \$ (contrat: 927 321,84 \$ + incidences: 120 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 289001 - 10 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 047 321,84 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des égouts unitaires (côtés nord et sud) dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Construction Cyvex inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 927 321,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289001;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-12 16:05

**Signataire :** Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154822026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction Cyvex inc., pour la reconstruction des égouts unitaires (côtés nord et sud) dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista. Arrondissement: Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 1 047 321,84 \$ (contrat: 927 321,84 \$ + incidences: 120 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 289001 - 10 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant son âge avancé et son état de dégradation structurale, la conduite d'égout unitaire (installée en 1930) dans le chemin de la Côte-Saint-Luc a été identifiée par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) comme prioritaire pour être reconstruite. Ce tronçon n'a pas été retenu dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation du secteur en 2013.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue pour ce projet.

L'appel d'offres a été publié du 16 mars au 8 avril 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 6 août 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel

d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda n'a été publié pour cet appel d'offres.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

## DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 227 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 375 mm à 450 mm dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, entre un point à l'est du boulevard Décarie et un point à l'ouest de l'avenue Bonavista. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 120 955,02 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Ce pourcentage a été déterminé en fonction de la complexité du projet. En effet, ce dernier comporte plusieurs risques inhérents reliés à la gestion des sols contaminés et à une gestion accrue des impacts, étant donné le volume et le type de circulation sur la rue concernée.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale des matériaux excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 289001 s'est terminé le 8 avril 2015. Sur dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges, dix (10) firmes ont déposé une soumission et neuf (9) firmes n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 53 % et 47 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, deux (2) firmes sont connues comme des sous-traitants et sept (7) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier des charges incluant les motifs de désistement est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>	<i>(taxes incluses)</i>		
	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>			
<b>1</b> Construction Cyvex inc.	806 366,82 \$	120 955,02 \$	927 321,84 \$
<b>2</b> Pavages D'Amour inc.	860 013,00 \$	129 001,95 \$	989 014,95 \$
<b>3</b> Les Entrepreneurs Bucaro inc.	907 555,17 \$	136 133,27 \$	1 043 688,44 \$
<b>4</b> Les Entreprises Michaudville inc.	907 826,09 \$	136 173,91 \$	1 044 000,00 \$
<b>5</b> Les Pavages Chenail inc.	972 103,24 \$	145 815,49 \$	1 117 918,73 \$
<b>6</b> Excavation Loisselle inc.	975 324,08 \$	146 298,61 \$	1 121 622,69 \$
<b>7</b> Les Excavations Super inc.	975 973,97 \$	146 396,09 \$	1 122 370,06 \$
<b>8</b> Les Exacavtions Gilbert Théorêt inc.	1 016 692,88 \$	152 503,93 \$	1 169 196,81 \$

9	Catalogna et Frères Ltee	1 156 232,73 \$	173 434,90 \$	1 329 667,63 \$
10	Duroking Construction/9200-2088 Québec inc.	1 248 284,74 \$	187 242,70 \$	1 435 527,44 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	837 216,91 \$	125 582,54 \$	<b>962 799,45 \$</b>
	<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		(\$)	<b>1 130 032,86</b>
	<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		(%)	<b>\$ 21,9 %</b>
	<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		(\$) (%)	<b>508 205,60 \$ 54,8 %</b>
	<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		(\$) (%)	<b>-35 477,61 \$ -3,7 %</b>
	<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		(\$) (%)	<b>61 693,11 \$ 6,7 %</b>

**\* Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

Veillez noter que le montant de la soumission des Excavations Gilbert Théorêt inc. a été corrigé en raison de l'omission d'ajouter le prix de l'item « Contrôle et essai sur les conduites d'égout » pour le sous-projet 1361272011. Le montant total est passé de 1 167 610,16 \$ à 1 169 196,81 \$. Ceci ne change nullement le rang des soumissionnaires. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -35 477,61 \$ (-3,7 %). L'explication de cet écart, le cas échéant, se trouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Construction Cyvex inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16 janvier 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 8 avril 2015 par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Construction Cyvex inc., est le suivant: 8322-6654-21.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**



Le coût total du contrat à octroyer est de 927 321,84 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 806 366,82 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 120 955,02 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 047 321,84 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 120 000,00\$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 956 346 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 956 346 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact sur l'emprunt à la charge des contribuables.

Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la DGSRE du Service de l'eau.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau *Incidences et ristournes* ainsi que dans le document *Budget requis* en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet inclut également des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc, le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La reconstruction de la conduite d'égout est absolument nécessaire, car selon les informations fournies par le Service de l'eau, la stabilité structurelle de la conduite est compromise à tel point qu'il est impossible de faire sa réhabilitation. Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 6 août 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : 25 mai 2015

Début des travaux : En surprogrammation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des infrastructures (Caroline FORGET)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Pascal TROTTIER)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benjamin RODRIGUEZ  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-22

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-05-11

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-12



**Dossier # : 1154822029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux et reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR). Arrondissements: Montréal-Nord et Anjou. Dépense totale de 3 459 339,65 \$ (contrat: 3 343 939,65 \$ + incidences: 115 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320201 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 459 339,65 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux et reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 343 939,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320201;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-15 10:15

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154822029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux et reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR). Arrondissements: Montréal-Nord et Anjou. Dépense totale de 3 459 339,65 \$ (contrat: 3 343 939,65 \$ + incidences: 115 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320201 - 8 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) offre aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du programme de soutien à la voirie locale, soit le Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. Dans le cadre du PTI 2015-2017, le SIVT s'est vu allouer un budget de 50 M\$ en 2015 afin de réaliser ce programme dont la teneur des interventions est de procéder à des travaux de planage et de revêtement. Le PCPR vise à améliorer rapidement l'état général du réseau routier local montréalais en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans et en permettant à la Ville de rattraper le déficit d'entretien. La sélection des rues est sous la responsabilité des arrondissements dans le respect des paramètres du programme et vise les chaussées dont l'état général (ou l'indice de performance) présente une dégradation partielle nuisant aux usagers. Par ailleurs, les rues choisies ne doivent faire l'objet d'aucune intervention par un tiers pour une période d'au moins 5 ans. La conception des plans et devis, les appels d'offres, l'octroi des contrats et la réalisation des projets sont, quant à eux, pris en charge par le SIVT.

Ces investissements alloués à la protection du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer la qualité de vie des citoyens en améliorant l'état global des chaussées.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à

l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 23 mars au 15 avril 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 13 août 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émit afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 émis le 9 avril 2015 : Réduction de la superficie des travaux de chaussée dans l'avenue Azilda à la demande de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau. Cette modification représente une baisse du coût des travaux d'environ 3 %.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 12 095 - Le 7 avril 2015 - Approuver la liste de rues visées par le Programme complémentaire de planage-revêtement 2015 (1152072002);

CA15 12 038 - Le 3 février 2015 - Accepter l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour la mise en oeuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement 2015, en acceptant la fourniture de ce service, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (1152072002);

CA14 10 512 - Le 8 décembre 2014 - Accepter l'offre de services de la Division de la gestion des actifs de voirie du Service des infrastructures, de la voirie et des transports relativement à la réalisation complète du Programme complémentaire de planage-revêtement 2015, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (1145050004);

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013);

CM14 1035 - Le 28 octobre 2014 - Offrir aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, et ce, conditionnellement à l'adoption du PTI 2015-2017 (1142088004).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent au planage et à la pose d'enrobés bitumineux dans différentes rues des arrondissements de Montréal-Nord et Anjou. Certains travaux de reconstruction de bordures et de trottoirs sont nécessaires au bon drainage de rue et à la sécurité des utilisateurs. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des tronçons par arrondissement.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences représente un montant de 320 583,26 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,6 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux de reconstruction de trottoirs et bordures où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux problèmes de drainage (sous-projet 1555856226).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques et de communication ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 320201 s'est terminé le 15 avril 2015. Sur onze (11) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et trois (3) n'en ont pas déposé, soit des proportions respectives de 73 % et 27 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, trois (3) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier de charges incluant les motifs de désistement est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	3 023 356,39 \$	320 583,26 \$	3 343 939,65 \$
<b>2</b>	Routek Construction Inc .	3 110 047,31 \$	326 944,29 \$	3 436 991,60 \$
<b>3</b>	Construction Soter Inc.	3 118 436,26 \$	330 183,62 \$	3 448 619,88 \$
<b>4</b>	Groupe TNT Inc.	3 185 468,68 \$	341 622,21 \$	3 527 090,89 \$
<b>5</b>	Eurovia Québec Construction Inc.	3 222 492,16 \$	340 474,48 \$	3 562 966,64 \$
<b>6</b>	Les Construction et Pavage Jeskar Inc.	3 434 733,83 \$	360 442,12 \$	3 795 175,95 \$
<b>7</b>	Pavages Métropolitain Inc.	3 443 497,45 \$	362 117,48 \$	3 805 614,93 \$
<b>8</b>	Les Entrepreneurs Bucaro	3 729 989,34 \$	392 133,67 \$	4 122 123,01 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	3 611 294,71 \$	382 937,71 \$	3 994 232,42 \$
	<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>3 630 315,32</b>
	<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>\$</b> <b>8,6 %</b>
	<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>778 183,36 \$</b> <b>23,3 %</b>
	<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>-650 292,77 \$</b> <b>-16,3 %</b>
	<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>93 051,95 \$</b> <b>2,8 %</b>

**\* Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

Veuillez noter que le montant de la soumission des Entrepreneurs Bucaro a été corrigé en raison d'une erreur de multiplication de l'item "cousin de pierre MG-20". Le montant total est passé de 4 085 696,04 \$ à 4 122 123,01 \$. Ceci ne change nullement le rang des soumissionnaires. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la

main d'oeuvre du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -650 292,77 \$ (-16,3 %). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Demix construction, une division de Holcim (Canada) inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 28 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 11 mars 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., est le suivant: 8230-9766-48.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 3 343 939,65 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 3 023 356,39 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 320 583,26 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 3 459 339,65 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 115 400,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 3 158 838,15 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 13 août 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais y afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2015 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dates visées:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : juillet 2015.

Fin des travaux : septembre 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable :

Anjou , Direction des travaux publics (Réal LAFLEUR)

Avis favorable avec commentaires :

Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Denis CHARLAND)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain BEAUDET  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2015-04-23



---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-05-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-15

**Dossier # : 1156355005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville pour des travaux de voirie, de construction d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue Larose, entre la rue Prieur et le boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 933 998,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S2015-008 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé au conseil municipal :  
d'accorder à Les entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie et de construction d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue Larose, entre la rue Prieur et le boulevard Henri-Bourassa Est, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 873 000 \$, toutes taxes comprises, conformément à l'appel d'offres publics S2015-008;

D'autoriser à cette fin une dépense de 933 998 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 59 % par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et à 41 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE).

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2015-05-22 10:40**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156355005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Demander au conseil municipal d'accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville pour un montant de 873 000,00 \$ pour des travaux de voirie, de construction d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue Larose, entre la rue Prieur et le boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Autoriser une dépense totale de 933 998,00 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat de l'entrepreneur et les dépenses incidentes. Appel d'offres public S2015-008 - 7 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de son Programme de réfection routière (PRR), l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a proposé la reconstruction complète de la rue Larose, entre la rue Prieur et le boulevard Henri-Bourassa. Cette proposition est en lien avec les conditions actuelles de la rue et les études d'auscultation des chaussées réalisées en 2007 dont l'indice de service était de 17, soit une chaussée considérée très endommagée.

Des bris d'aqueduc ont eu lieu sur l'avenue Larose en janvier 2015, juin 2014, en 2001 ainsi que deux bris en 1996. Bien que l'historique des bris enregistré ne permet pas, selon la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), d'envisager la subvention des travaux d'aqueduc en tant que tel, cette dernière prend tout de même en considération l'âge de la conduite en fonte grise existante (1956/1958) et le projet de reconstruction de la chaussée, telle que planifiée par l'arrondissement pour 2015. La DGSRE a mandatée la Direction du développement du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour réaliser l'appel d'offres et la gestion des travaux mentionnés à l'objet du présent dossier. La nouvelle conduite à prévoir sera en fonte ductile de même diamètre que l'existante sur une longueur de 300 mètres.

Les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 1er au 20 avril 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 20 août 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 20 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un addenda fut publié le 13 avril 2015 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des

charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres. La fourniture de chambres de vanne circulaire est modifiée pour des chambres de vanne rectangulaire. L'item RACCORDEMENT DE SERVICE D'EAU EXISTANT 50 MM ET MOINS EN CUIVRE, 2-9, 6,20 a été ajouté au bordereau des quantités et des prix. Cet addenda a une incidence de moins de 0,5 % sur le prix global de la soumission. Donc négligeable.

Un deuxième addenda fut publié le 16 avril 2015 afin d'aviser d'une correction mineur au niveau du bordereau de soumission.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

### **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 300 mètres de conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre en fonte ductile, la construction de deux chambres d'aqueduc et également au remplacement de trois borne-fontaines. L'arrondissement prend en charge la reconstruction des trottoirs de l'avenue Larose jugés en mauvais état et de la reconstruction complète de la chaussée.

### **JUSTIFICATION**

Le processus d'appel d'offres public S2015-008 s'est déroulé du 1er au 20 avril 2015. Sur dix-huit (18) preneurs de cahiers des charges, sept (7) entreprises ont déposé une soumission. En ce qui concerne les motifs de désistement, des onze (11) entreprises qui n'ont pas déposé de soumission, aucune n'en a motivé les raisons. La plus basse soumission conforme est celle de la compagnie Les Entreprises Michaudville inc.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis (taxes incluses), les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que le montant du plus bas soumissionnaire.

FIRMES SOUMISSIONNAIRES	PRIX DE BASE	CONTINGENCES	TOTAL
Les Entreprises Michaudville inc.	793 636,37 \$	79 363,63 \$	873 000,00 \$
Super Excavation inc.	854 774,39 \$	85 477,44 \$	940 251,83 \$
Gricon	867 856,67 \$	86 785,67 \$	954 642,34 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	872 671,75 \$	87 267,18 \$	959 938,93 \$
Antagon International inc.	977 163,45 \$	97 716,35 \$	1 074 879,80 \$
Gérald Théorêt inc.	1 093 915,21 \$	109 391,52 \$	1 203 306,73 \$
Dernière estimation	908 647,33 \$	90 864,73 \$	999 512,07 \$
Coûts moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)</i>			1 001 003,27 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			15%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme moins la plus basse conforme)</i>			330 306,74 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			38%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme moins estimation)</i>			(126 512,07 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme moins estimation) / estimation) X 100</i>			-13%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse moins la plus basse)</i>			67 251,83 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>(la deuxième plus basse moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			7,7%

Les montants des soumissions ont tous été vérifiés pour valider leurs exactitudes. Le montant de la soumission de l'entreprise Excavation Gricon a été corrigé dû à des erreurs d'addition. Le montant total est passé de 954 658,67 \$ à 954 642,34 \$. Cette correction ne modifie aucunement la position du soumissionnaire. Par ailleurs, la soumission de l'entreprise Groupe IMOG a dû être rejeté puisque le soumissionnaire n'a pas utilisé le bordereau transmis à l'addenda 1, bien qu'il en accuse réception.

L'estimation des professionnels de l'arrondissement est établie à partir des documents et selon les prix unitaires de soumissions récentes et des prix unitaires évalués selon le temps et matériel requis pour réaliser le travail. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation des professionnels de l'arrondissement est de 126 512,07\$ (-13 %). L'explication de cet écart est en partie dû à des prix unitaires très compétitifs d'une part, et d'autres part, à une évaluation des prix par les professionnels sans tenir compte des escomptes que les entrepreneurs obtiennent de leurs fournisseurs. Nous devons également mentionner que l'écart entre la moyenne des prix et le plus bas soumissionnaire est de l'ordre de 15 % qui demeure un écart comparable avec l'estimation des professionnels de l'arrondissement. Nous pouvons donc affirmer que l'estimation de l'arrondissement rejoint la moyenne des soumissions.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Les Entreprises Michaudville inc. Cette entreprise détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 10 avril 2013.

Les Entreprises Michaudville ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec. De plus, le soumissionnaire est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 873 000,00 \$, taxes incluses, soit un montant de 793 636,37 \$ pour les travaux et un montant de 79 363,63 \$ pour les contingences (10 %).

La dépense totale du projet s'élève à 933 998,00 \$ incluant le contrat de l'entrepreneur et les dépenses incidentes.

La ventilation des dépenses est la suivantes:

<b>Ventilation des dépenses</b>			
	<b>DGSRE</b>	<b>SIVT</b>	
<b>Pavage</b>		<b>358 042,13 \$</b>	
<b>Trottoir</b>		<b>157 249,58 \$</b>	
<b>Eau</b>	<b>357 708,29 \$</b>		
<b>Incidences</b>	<b>25 009,18 \$</b>	<b>35 988,82 \$</b>	
<b>Total</b>	<b>382 717,47 \$</b>	<b>551 280,53 \$</b>	<b>933 998,00 \$</b>

Des incidences de l'ordre de 60 998,00 \$, taxes incluses, sont requises pour diverses nécessités comme le contrôle de la qualité des matériaux par un laboratoire externe ainsi que des la surveillance sur le chantier par une firme spécialisée en travaux d'aqueduc.

Cette dépense sera assumée à 59,0 % par le Services des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) (551 280,53 \$) et à 41,0 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) - Unité Nord pour le remplacement de la conduite d'aqueduc et autres items s'y rattachant (382 717,47 \$) (pourcentage arrondi).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Utilisation de matériaux recyclés pour la construction de la fondation inférieure des rues et réduction des fuites d'eau par le remplacement de la conduite désuète.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'impact majeur de ne pas octroyer le contrat à l'entrepreneur retarderait la mise à niveau des infrastructures routières vieillissantes de l'arrondissement et la mise à niveau de la conduite d'aqueduc. Les plaintes des citoyens vont continuer à augmenter.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avant le début des travaux, l'arrondissement informera les citoyens des travaux prévus à l'aide de lettre. L'école et l'église seront également contactés pour les informer et pour coordonner et s'enquérir de leurs besoins.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### DATES VISÉES :

Octroi de contrat : Juin 2015, suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : Début juillet 2015.

Fin des travaux : Fin août 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions administratives générales de l'appel d'offres.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Serge WALLEND)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jasmin FOURNIER  
ingenieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-23

Jocelyn JOBIDON  
Chef de division études techniques



**Dossier # : 1154822028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Sade Canada Inc., pour la reconstruction de l'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, reconstruction de la chaussée, de trottoirs et modifications au réseau de la CSEM, dans la rue Notre-Dame, de la rue Bossuet à la rue De Cadillac. Arrondissement: Mercier—Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 829 993,70 \$ (contrat: 656 993,70 \$ + incidences: 173 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 285701 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 829 993,70 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, reconstruction de la chaussée, de trottoirs et sur le réseau de la CSEM, dans la rue Notre-Dame, de la rue Bossuet à la rue De Cadillac, dans l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Sade Canada Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 656 993,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 285701 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-25 13:03

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154822028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Sade Canada Inc., pour la reconstruction de l'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, reconstruction de la chaussée, de trottoirs et modifications au réseau de la CSEM, dans la rue Notre-Dame, de la rue Bossuet à la rue De Cadillac. Arrondissement: Mercier—Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 829 993,70 \$ (contrat: 656 993,70 \$ + incidences: 173 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 285701 - 7 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et des inspections télévisées et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire (installée en 1900) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1962) dans la rue Notre-Dame ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue en raison des déformations et du mauvais état de la conduite d'égout. En plus, la conduite d'aqueduc se trouve dans la même tranchée que la conduite d'égout, alors son remplacement est inévitable.

De plus, la Direction des transports poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de

la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eaux et la Direction des transports ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 23 mars au 15 avril 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 13 août 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 10 avril 2015: modifications au bordereau de prix ainsi qu'au plan de la CSEM. Cette modification n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

## **DESCRIPTION**

Les travaux d'exécution intégrés de ce contrat consistent en la reconstruction de 65 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 375 mm à 450 mm et de 60 mètres de conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre, la reconstruction de la chaussée et du trottoir du côté nord, ainsi que la mise au norme des puits d'accès de la CSEM dans la rue Notre-Dame, entre les rues Bossuet et Cadillac. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 59 726,70 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de frais généraux pour la CSEM, de chloration des conduites d'aqueduc ainsi que de frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 285701 s'est terminé le 15 avril 2015. Sur vingt-trois (23) preneurs du cahier des charges, sept (7) firmes ont déposé une soumission et seize

(16) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 30 % et 70 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, quatre (4) firmes sont connues comme sous-traitants; quatre (4) firmes ont mentionné que les délais de la soumission étaient insuffisants; une (1) firme a mentionné qu'elle ne rencontrait pas les spécialisations demandées; une (1) firme n'avait pas son attestation de l'AMF et six (6) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier de charges incluant les motifs de désistement est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans les interventions des unités requérantes ci-jointes.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>	<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b> Sade Canada Inc.	597 267,00 \$	59 726,70 \$	656 993,70 \$
<b>2</b> Les Entreprises Michaudville Inc.	609 585,53 \$	60 958,55 \$	670 544,08 \$
<b>3</b> Les entreprises Claude Chagnon Inc	618 181,82 \$	61 818,18 \$	680 000,00 \$
<b>4</b> Les Entreprises Cogenex Inc.	633 945,71 \$	63 394,57 \$	697 340,28 \$
<b>5</b> Ramcor Construction inc	664 992,41 \$	66 499,24 \$	731 491,65 \$
<b>6</b> Les Excavations Gilbert Théorêt Inc	792 810,12 \$	79 281,00 \$	872 091,12 \$
<b>7</b> Construction Cyvex Inc.	816 329,40 \$	81 632,94 \$	897 962,34 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	669 554,46 \$	66 955,45 \$	<b>736 509,91 \$</b>
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>743 774,74 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>13,2 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>240 968,64 \$</b> <b>36,7 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>-79 516,21 \$</b> <b>-10,8 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>13 550,38 \$</b> <b>2,1 %</b>

**\* Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

Veuillez noter que le montant de la soumission de la firme Les Entreprises Michaudville inc. a été corrigé en raison d'une erreur de multiplication aux items « Article divers : 4007- 1 Perte de concession (P.C.) » et « Autres articles : 4003 - 1 Demande changement (FO) (CC) » au sous-projet 1555845034. Le montant total est passé de 673 200,00 \$ à 670 544,08 \$.

De plus, le montant total de la soumission de la firme Les Excavations Gilbert Théorêt inc. a été corrigé à la suite d'une erreur de multiplication à l'item « Autres articles : 4003- 1 Demande changement (FO) (CC) » au sous-projet 1555845034 , et à la suite de l'utilisation de mauvaises quantités aux items « Divers conduits : 53-Bris conduits avec câbles », « Divers conduits : 54-Bris conduit sans câbles », « Divers conduits : 55-Rec conduit avec câbles » et « Divers conduits : 56-Rec conduit sans câbles ». Le montant total est passé de

887 872,36 \$ à 872 091,12 \$. Ceci ne change nullement le rang des soumissionnaires. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réel du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -79 516,21 \$ (-10,8 %). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Sade Canada Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 février 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 24 mars 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Sade Canada Inc., est le suivant: 5680-8025-01.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 656 993,70 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 597 267 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 59 726,70 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 829 993,70 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 173 000,00 \$ (taxes incluses).

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre et est répartie de la façon suivante entre les différents PTI des services :

- 76,83% est prévu au PTI de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau pour un montant de 637 662,38 \$, taxes incluses;
- 18,27% est prévu au PTI de la Direction des transports du Service des Infrastructures, de la voirie et des transports pour un montant de 151 638,93 \$ taxes incluses;
- 4,90% est prévu au PTI de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour un montant de 40 692,39 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 829 993,70 \$ représente un coût net de 757 244,14 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Une partie de ce coût est admissible à une subvention estimée à 582 270,75 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec), ce qui laissera un impact sur l'emprunt à la charge des contribuables de 174 973,39 \$.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Incidences et ristournes» et «Répartition des coûts» en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations financières se retrouve dans les interventions de la CSEM et du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue de la conduite d'égout unitaire.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 13 août 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais y afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier devront être réalisés pendant la période estivale sachant que la rue Notre-Dame est très sollicitée par la circulation des camions dans ce secteur.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : en surprogrammation

Fin des travaux :

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Karima ARIBIA)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Etleva MILKANI  
Ingénieure

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-28

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-05-25

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-25



**Dossier # : 1154822031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction Soter Inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR). Arrondissement: Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 2 772 904,96 \$ (contrat: 2 648 904,96 \$ + incidences: 124 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 319801 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 772 904,96 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 648 904,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 319801;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-15 10:14

**Signataire :** Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154822031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction Soter Inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR). Arrondissement: Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 2 772 904,96 \$ (contrat: 2 648 904,96 \$ + incidences: 124 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 319801 - 8 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) offre aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du programme de soutien à la voirie locale, soit le Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. Dans le cadre du PTI 2015-2017, le SIVT s'est vu allouer un budget de 50 M\$ en 2015 afin de réaliser ce programme dont la teneur des interventions est de procéder à des travaux de planage et de revêtement. Le PCPR vise à améliorer rapidement l'état général du réseau routier local montréalais en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans et en permettant à la Ville de rattraper le déficit d'entretien.

La sélection des rues est sous la responsabilité des arrondissements dans le respect des paramètres du programme et vise les chaussées dont l'état général (ou l'indice de performance) présente une dégradation partielle nuisant aux usagers. Par ailleurs, les rues choisies ne doivent faire l'objet d'aucune intervention par un tiers pour une période d'au moins 5 ans. La conception des plans et devis, les appels d'offres, l'octroi des contrats et la réalisation des projets sont, quant à eux, pris en charge par le SIVT.

Ces investissements alloués à la protection du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer la qualité de vie des citoyens en améliorant l'état global des chaussées.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.



L'appel d'offres a été publié du 30 mars au 22 avril 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 20 août 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda ne fut publié pour cet appel d'offres.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 090045 - Le 9 mars 2015 - Accepter l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (1153809002);  
CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013);

CM14 1035 - Le 28 octobre 2014 - Offrir aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, et ce, conditionnellement à l'adoption du PTI 2015-2017 (1142088004).

### **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent au planage et à la pose d'enrobés bitumineux dans différentes rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Certains travaux de reconstruction de bordures et de trottoirs sont nécessaires au bon drainage de rue et à la sécurité des utilisateurs. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des tronçons.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences représente un montant de 260 167,70 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,9 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux de reconstruction de trottoirs et bordures où l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents reliés aux problèmes de drainage (sous-projet 1555856077).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 319801 s'est terminé le 22 avril 2015. Sur quinze (15) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et sept (7) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 53 % et 47 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, sept (7) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier de charges incluant les motifs de désistement est en pièce jointe.

### **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Construction Soter Inc.	2 388 737,26 \$	260 167,70 \$	2 648 904,96 \$
<b>2</b>	Groupe TNT Inc	2 423 923,65 \$	262 729,72 \$	2 686 653,37 \$
<b>3</b>	Pavages Métropolitain Inc	2 460 886,85 \$	269 088,84 \$	2 729 975,69 \$
<b>4</b>	Eurovia Québec Construction Inc.	2 539 587,37 \$	275 538,43 \$	2 815 125,80 \$
<b>5</b>	Demix Construction, division de Holcim (Canada) Inc.	2 547 037,04 \$	275 665,37 \$	2 822 702,41 \$
<b>6</b>	Routek Construction Inc.	2 602 608,48 \$	278 840,00 \$	2 881 448,48 \$
<b>7</b>	Les Pavages Ultra inc .	2 785 365,50 \$	307 294,83 \$	3 092 660,33 \$
<b>8</b>	Les Entreprises Michaudville inc	3 543 242,56 \$	380 757,44 \$	3 924 000,00 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		2 804 988,70 \$	303 706,01 \$	<b>3 108 694,71 \$</b>
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>(\$)</b>	<b>2 950 183,88 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>			<b>(%)</b>	<b>11,4 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>			<b>(\$)</b>	<b>1 275 095,04 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>48,1 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>			<b>(\$)</b>	<b>-459 789,75 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>-14,8 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>			<b>(\$)</b>	<b>37 748,41 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>1,4 %</b>

**\* Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

Veillez noter que le montant de la soumission de Routek Construction Inc. a été corrigé en raison d'une erreur de calcul du montant des contingences au sous-projet 1555856090. Le montant total est passé de 2 986 171,02 \$ à 2 881 448,48 \$. Ceci ne change nullement le rang des soumissionnaires. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -459 789,75 \$ (-14,8%). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Construction Soter Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 13 janvier 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 10 mars 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle a été revalidée le 7

mai 2015.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Construction Soter Inc., est le suivant: 2237-5927-05.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 648 904,96 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 2 388 737,26 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 260 167,70 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 2 772 904,96 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 124 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 2 532 031,79 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 20 août 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais y afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2015 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dates visées:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : juillet 2015.

Fin des travaux : octobre 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Serge WALLEND)

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Jocelyn JOBIDON)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des infrastructures (Antoaneta BANCHEVA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain BEAUDET  
Ingenieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-04

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-05-14

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-15



**Dossier # : 1154822034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Excavations Super Inc., pour des travaux de construction des bases et conduits, d'éclairage, bordures, mail central, trottoirs pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du CP, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Gouin. Arrondissement: Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 1 408 144,81 \$ (contrat: 1 297 444,81 \$ + incidences: 110 700,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 304701 - 13 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 408 144,81 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction des bases et conduits, d'éclairage, bordures, mail central, trottoirs pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du CP, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Gouin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 297 444,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304701 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-15 10:16

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154822034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Excavations Super Inc., pour des travaux de construction des bases et conduits, d'éclairage, bordures, mail central, trottoirs pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du CP, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Gouin. Arrondissement: Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 1 408 144,81 \$ (contrat: 1 297 444,81 \$ + incidences: 110 700,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 304701 - 13 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de transport de la Ville de Montréal adopté en 2008 et du nouveau plan vélo adopté le 26 février 2015, le réseau cyclable comptera 1280 km à terme. Les projets de voies cyclables contenus dans ces deux plans ont été identifiés en concertation avec les arrondissements et les villes liées qui sont également impliqués dans la phase de réalisation. Dans le but de poursuivre le développement du réseau cyclable, des travaux de construction doivent être entrepris chaque année afin de procéder à la mise en oeuvre de ces projets.

Par ailleurs, soulignons que Montréal pourrait bénéficier d'une subvention pour la réalisation de ces projets dans le cadre du programme «Véloce II» du ministère des Transports du Québec. La Ville pourrait également bénéficier aussi d'une subvention de la Commission métropolitaine montréalaise (CMM), dans le cadre du programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont Saint-Hilaire. Le montant total des subventions pourrait ainsi atteindre 65% du coût du projet.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 7 au 29 avril 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 27 août 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 21 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 publié le 17 avril 2015: Modifications à la structure de la fondation du stationnement proposé et ajout des spécifications dans le bordereau. Cette modification n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0118 - Le 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010) ;

CG15 0037 - Le 29 janvier 2015 - Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal (1144368010) ;

CG14 0486 - Le 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (11438430140).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en la construction des bases et conduits, d'éclairage, bordures, mail central, trottoirs pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du CP, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Gouin. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 125 157,42 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,7 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux d'éclairage où l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projet 1545000014).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation, nivellement de cadre et couvercle de la CSEM ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 304701 s'est terminé le 29 avril 2015. Sur trente-et-un (31) preneurs du cahier des charges, treize (13) firmes ont déposé une soumission et dix-huit (18) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 42 % et 58 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, neuf (9) firmes sont connues comme sous-



traitantes et neuf(9) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier de charges incluant les motifs de désistement est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Les Excavations Super Inc.	1 172 287,39 \$	125 157,42 \$	1 297 444,81 \$
<b>2</b>	Les Entreprises Michaudville Inc.	1 186 556,89 \$	127 443,11 \$	1 314 000,00 \$
<b>3</b>	Pavages Métropolitain Inc.	1 295 961,86 \$	138 100,96 \$	1 434 062,82 \$
<b>4</b>	Charex Inc.	1 299 413,84 \$	137 486,16 \$	1 436 900,00 \$
<b>5</b>	Ramcor Construction Inc.	1 300 605,24 \$	137 677,74 \$	1 438 282,98 \$
<b>6</b>	Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.	1 304 308,60 \$	137 975,63 \$	1 442 284,23 \$
<b>7</b>	Groupe TNT Inc.	1 330 996,58 \$	140 690,14 \$	1 471 686,72 \$
<b>8</b>	Les entreprises de construction Ventec inc.	1 340 424,54 \$	142 185,96 \$	1 482 610,50 \$
<b>9</b>	Eurovia Québec Construction Inc.	1 362 979,19 \$	144 566,00 \$	1 507 545,19 \$
<b>10</b>	Les Excavations Payette Ltée.	1 365 516,00 \$	144 484,01 \$	1 510 000,01 \$
<b>11</b>	Les Entrepreneurs Bucaro	1 402 842,17 \$	148 919,47 \$	1 551 761,64 \$
<b>12</b>	Construction Soter Inc.	1 528 720,82 \$	160 416,86 \$	1 689 137,68 \$
<b>13</b>	Sade Canada Inc.	1 653 105,72 \$	172 855,35 \$	1 825 961,07 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		1 470 973,52 \$	162 003,59 \$	1 632 977,11 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>(\$)</b>	<b>1 492 436,74</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>			<b>(%)</b>	<b>\$</b> <b>15 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>			<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>528 516,26 \$</b> <b>40,7 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>			<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>-335 532,30 \$</b> <b>-20,5 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>			<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>16 555,19 \$</b> <b>1,3 %</b>

**\* Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

Veuillez noter que le montant de la soumission de la firme Les Excavations Super Inc. a été corrigé en raison d'une erreur d'addition des sous-totaux dans le résumé du bordereau de soumission. Le montant total est passé de 1 297 444,80 \$ à 1 297 444,81 \$. Ceci ne change nullement le rang des soumissionnaires. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période

d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -335 532,31 \$ (-20,5 %). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Excavations Super Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 11 février 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle a été validée de nouveau le 13 mai dernier.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Excavations Super Inc., est le suivant: 1473-5732-44.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 297 444,81 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 172 287,39 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 125 157,42 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 408 144,81 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 110 700,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le développement du réseau cyclable qui est de compétence d'agglomération, en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations et représente un coût net de 1 285 823,90 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 2 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 27 août 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais y afférents.  
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **DATES VISÉES:**

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : août 2015

Fin des travaux : octobre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des infrastructures (Abdellah OUAHIOUNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Katie TREMBLAY)

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Gilles CÔTÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ngoc Thao DUONG  
Ingénieur

### **ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2015-05-07

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-05-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-14



**Dossier # : 1154822036**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction Soter inc., pour la construction et reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux et la réfection de la chaussée pour l'aménagement de pistes cyclables à divers endroits de la Ville de Montréal. Arrondissements: Ahuntsic-Cartierville, Le Plateau-Mont-Royal et Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 2 214 575,38 \$ (contrat: 1 808 975,38 \$ + incidences: 405 600,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 258207 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 214 575,38 \$, taxes incluses, pour la construction et reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux et la réfection de la chaussée pour l'aménagement de pistes cyclables à divers endroits de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, du Plateau-Mont-Royal et de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 808 975,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258207 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154822036**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction Soter inc., pour la construction et reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux et la réfection de la chaussée pour l'aménagement de pistes cyclables à divers endroits de la Ville de Montréal. Arrondissements: Ahuntsic-Cartierville, Le Plateau-Mont-Royal et Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 2 214 575,38 \$ (contrat: 1 808 975,38 \$ + incidences: 405 600,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 258207 - 6 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de transport de la Ville de Montréal adopté en 2008 et du nouveau plan vélo adopté le 26 février 2015, le réseau cyclable comptera 1280 km à terme. Les projets de voies cyclables contenus dans ces deux plans ont été identifiés en concertation avec les arrondissements et les villes liées qui sont également impliqués dans la phase de réalisation. Dans le but de poursuivre le développement du réseau cyclable, des travaux de construction doivent être entrepris chaque année afin de procéder à la mise en oeuvre de ces projets.

Par ailleurs, soulignons que Montréal pourrait bénéficier d'une subvention pour la réalisation de ces projets dans le cadre du programme «Véloce II» du ministère des Transports du Québec. Le montant de la subvention pourrait atteindre 50 % du coût du projet.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 13 au 29 avril 2015. La soumission est valide pendant les

cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 27 août 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 15 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 22 avril 2015: modifications mineures au bordereau afin de corriger certaines quantités ainsi qu'aux plans et devis. Ces modifications n'ont aucun impact significatif sur le coût des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0118 - Le 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010) ;

CG15 0037 - Le 29 janvier 2015 - Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal (1144368010) ;

CG14 0486 - Le 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014);

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent au réaménagement géométrique incluant, sans s'y limiter, la construction de saillies de trottoirs, de bordures, de fosses de plantation, de mails et la reconstruction de trottoirs et de chaussée pour aménager des pistes cyclables. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que des plans clés.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 164 452,31 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation, d'horticulture, ainsi que de frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 258207 s'est terminé le 29 avril 2015. Sur dix (10) preneurs du cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et quatre (4) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 60 % et 40 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, quatre (4) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier de charges incluant leurs motifs de désistement est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**



La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Construction Soter inc.	1 644 523,07 \$	164 452,31 \$	1 808 975,38 \$
<b>2</b>	Pavage des Moulins inc.	1 768 291,93 \$	176 829,19 \$	1 945 121,12 \$
<b>3</b>	Pavages Métropolitain inc.	1 856 373,82 \$	185 637,38 \$	2 042 011,20 \$
<b>4</b>	Construction Bau-Val inc.	1 985 438,10 \$	198 543,80 \$	2 183 981,90 \$
<b>5</b>	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 998 082,70 \$	199 808,26 \$	2 197 890,96 \$
<b>6</b>	Eurovia Québec Construction inc.	2 072 877,96 \$	207 287,79 \$	2 280 165,75 \$
Estimation des professionnels externes (\$)		1 404 985,34 \$	140 498,53 \$	<b>1 545 483,87 \$</b>
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>(\$)</b>	<b>2 076 357,72 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>			<b>(%)</b>	<b>14,8 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>			<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>471 190,37 \$</b> <b>26,0 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>			<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>263 491,51 \$</b> <b>17,0 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>			<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>136 145,74 \$</b> <b>7,5 %</b>

**\* Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

L'estimation des professionnels de la firme externe Solution TPL inc. (division Validal), mandatée par la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la firme externe, est de 263 491,51 \$ (17 %). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Construction Soter inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 13 janvier 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle a été de nouveau validée le 7 mai 2015.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Construction Soter inc., est le suivant: 2237-5927-05.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 808 975,38 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 644 523,07 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 164 452,31 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 2 214 575,38 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 405 600,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le réseau cyclable, qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations et représente un coût net de 2 022 202,50 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations financières et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 2 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 27 août 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais y afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juillet 2015

Fin des travaux : novembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Katie TREMBLAY)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Bernard DONATO)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics (Benoît MALETTE)

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Gilles CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ngoc Thao DUONG  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-08

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-05-21

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-22



**Dossier # : 1154822037**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour le réaménagement d'une piste cyclable sur la rue Notre-Dame entre l'avenue Georges V et l'avenue Denis. Ville de Montréal-Est. Dépense totale de 6 190 768,24 \$ (contrat: 5 073 768,24 \$ + incidences: 1 117 000,00 \$ incluant le coût du contrat à Hydro-Québec), taxes incluses. Appel d'offres public 291601 - 9 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour le nivellement des puits d'accès et des chambres de transformation, dans le cadre du réaménagement d'une piste cyclable sur la rue Notre-Dame (entre l'avenue Georges V et l'avenue Denis à Montréal-Est), pour la somme maximale de 337 575,34 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 190 768,24 \$, taxes incluses, pour le réaménagement d'une piste cyclable sur la rue Notre-Dame entre l'avenue Georges V et l'avenue Denis, dans la Ville de Montréal-Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 073 768,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 291601 ;
3. d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le nivellement des puits d'accès et chambres de transformation, pour un montant maximal de 337 575,34 \$, taxes incluses;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-22 13:41

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154822037**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour le réaménagement d'une piste cyclable sur la rue Notre-Dame entre l'avenue Georges V et l'avenue Denis. Ville de Montréal-Est. Dépense totale de 6 190 768,24 \$ (contrat: 5 073 768,24 \$ + incidences: 1 117 000,00 \$ incluant le coût du contrat à Hydro-Québec), taxes incluses. Appel d'offres public 291601 - 9 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour le nivellement des puits d'accès et des chambres de transformation, dans le cadre du réaménagement d'une piste cyclable sur la rue Notre-Dame (entre l'avenue Georges V et l'avenue Denis à Montréal-Est), pour la somme maximale de 337 575,34 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de transport de la Ville de Montréal adopté en 2008 et du nouveau plan vélo adopté le 26 février 2015, le réseau cyclable comptera 1280 km à terme. Les projets de voies cyclables contenus dans ces deux plans ont été identifiés en concertation avec les arrondissements et les villes liées qui sont également impliqués dans la phase de réalisation. Dans le but de poursuivre le développement du réseau cyclable, des travaux de construction doivent être entrepris chaque année afin de procéder à la mise en oeuvre de ces projets. En ce qui concerne Hydro-Québec, le nivellement des puits d'accès et des chambres de transformation doivent être réalisés pour permettre les travaux de réaménagement de la piste cyclable.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 13 avril au 4 mai 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée initiale de publication était de 15 jours. Cependant, elle fut prolongée de 5 jours compte tenu des modifications apportées au projet (Addenda n° 2).

Trois (3) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 22 avril 2015: modifications aux contingences à 15 % pour éclairage et feux de circulation, en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains. Cette modification n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux;
- Addenda n° 2 émis le 27 avril 2015: report de la date d'ouverture du 29 avril au 4 mai 2015. Cette modification n'a aucun impact sur le coût des travaux;
- Addenda n° 3 émis le 29 avril 2015: modifications au devis pour les items : bornes-fontaines, bases de béton, conduits électriques et mandrinage des conduits, et une correction aux plans pour une meilleure compréhension. Ces modifications ont un impact mineur sur le prix soumis.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - Le 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014);

## **DESCRIPTION**

### **Travaux du contrat à "Les Pavages Chenail inc."**

Les travaux de ce contrat consistent au réaménagement de la piste cyclable sur la rue Notre-Dame entre l'avenue Georges V et l'avenue Denis:

- construction de trottoirs, de mails pour plantations,
- construction et reconstruction d'une partie de la chaussée (sur environ 2000 m),
- fourniture et l'installation de mobilier de feux de circulation et d'éclairage de rue.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 489 805,59 \$ (taxes incluses), soit 10,7 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour les travaux de feux de circulation et d'éclairage de rue où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projets 1445000006 et 1445000007).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, d'horticulture ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Elles comprennent également les frais du contrat avec Hydro-Québec. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 291601 s'est terminé le 4 mai 2015. Sur vingt-cinq (25) preneurs du cahier des charges, neuf (9) firmes ont déposé une soumission et seize

(16) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 36 % et 64 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, neuf (9) firmes sont connues comme sous-traitantes et sept (7) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier des charges incluant les motifs de désistement est en pièce jointe.

### Travaux du contrat à Hydro-Québec

Des puits d'accès et des chambres de transformation de Hydro-Québec se trouvent actuellement sous la piste cyclable projetée entre l'avenue Georges V et l'avenue Denis à Montréal-Est, sur une longueur d'environ 2000 mètres. Le réaménagement de la piste cyclable requiert le rehaussement de ces équipements appartenant à Hydro-Québec.

Ces travaux sur le réseau d'Hydro-Québec doivent se faire à l'été 2015 dans la séquence des travaux requis de nivellement, préalablement aux travaux de réaménagement de la piste cyclable.

### JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>	<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b> Les Pavages Chenail inc.	4 583 962,65 \$	489 805,59 \$	5 073 768,24 \$
<b>2</b> Eurovia Québec Construction inc.	4 635 702,56 \$	493 647,62 \$	5 129 350,18 \$
<b>3</b> Les Entreprises Michaudville inc.	4 795 151,40 \$	513 048,60 \$	5 308 200,00 \$
<b>4</b> Construction Bau-Val inc.	4 932 429,75 \$	522 276,37 \$	5 454 706,12 \$
<b>5</b> Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	5 060 403,53 \$	535 820,15 \$	5 596 223,68 \$
<b>6</b> Les Constructions et Pavages Jeskar inc.	5 115 215,29 \$	539 788,71 \$	5 655 004,00 \$
<b>7</b> Les Entrepreneurs Bucaro inc.	5 306 060,45 \$	561 693,10 \$	5 867 753,55 \$
<b>8</b> Pavages Métropolitain inc.	5 388 539,08 \$	569 346,08 \$	5 957 885,16 \$
<b>9</b> Groupe TNT inc.	5 606 582,44 \$	588 925,42 \$	6 195 507,86 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	4 891 160,56 \$	537 889,59 \$	5 429 050,15 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>5 582 044,31</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>\$ 10 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		<b>(\$)</b>	<b>1 121 739,62</b>
		<b>(%)</b>	<b>\$ 22,1 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b>	<b>-355 281,91 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>-6,5 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		<b>(\$)</b>	<b>55 581,94 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>1,1 %</b>



**\* Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

La Division de la gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a mandaté une firme externe, soit Solutions TPL inc. (division Validal), pour établir l'estimation de soumission. L'estimation est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la firme externe, est de -355 281,91 \$ (-6,5 %). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Pavages Chenail inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle a été de nouveau validée le 6 mai 2015.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Pavages Chenail inc., est le suivant: 1370-8557-74.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 5 073 768,24 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 4 583 962,65 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 489 805,59 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 6 190 768,24 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 1 117 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le réseau cyclable qui est de compétence d'agglomération, en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations et représente un coût net de 5 652 996,57 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Les dépenses incidentes comprennent les coûts estimés du contrat pour le rehaussement des équipements d'Hydro-Québec. Hydro-Québec a présenté une estimation du coût des travaux au montant de 259 673,34\$, taxes incluses. Par ailleurs, Hydro-Québec établit un niveau de précision de 30%. En conséquence, l'ajout d'une enveloppe dédiée à ce contrat, soit 77 902,00\$, taxes incluses, porte la valeur maximale du contrat à 337 575,34\$ taxes incluses, afin de permettre la disponibilité des sommes requises pour assumer la totalité de ce contrat. À noter que seul les coûts réels des travaux seront payés par la Ville.

La dépense totale est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Par ailleurs, soulignons que Montréal pourrait bénéficier d'une subvention pour la réalisation de ces projets dans le cadre du programme «Véloce II» du ministère des Transports du Québec. Le montant total de la subvention pourrait ainsi atteindre 50 % du coût du projet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 2 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Les travaux qui seront effectués par Hydro-Québec permettront à la Ville de rehausser la qualité des infrastructures des voies cyclables, en accord avec le Plan de transport et le Plan de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 1 septembre 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

L'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec la Ville de Montréal-Est.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juillet 2015

Fin des travaux : novembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Katie TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Serge WALLEND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert CARDIN  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-11

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-05-22

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-22



**Dossier # : 1154822032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex Inc., pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et la reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Saint-André, entre la rue Gounod et la rue Jarry Est. Arrondissement: Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension. Dépense totale de 1 337 886,56 \$ (contrat: 1 197 886,56 \$ + incidences: 140 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 286501 - 10 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 114 650,89 \$, taxes incluses, soit 83,31 % du coût total du contrat, pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et la reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Saint-André, entre la rue Gounod et la rue Jarry Est, dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 197 886,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 286501 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-25 16:50

**Signataire :** Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154822032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex Inc., pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et la reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Saint-André, entre la rue Gounod et la rue Jarry Est. Arrondissement: Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension. Dépense totale de 1 337 886,56 \$ (contrat: 1 197 886,56 \$ + incidences: 140 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 286501 - 10 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

En 2012, un chantier de reconstruction de chaussée avait été annulé, une fois débuté, en raison de travaux de plus grande ampleur requis aux infrastructures souterraines. À la suite de différentes analyses par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et considérant l'âge avancé de la conduite d'eau secondaire (installée en 1913, en fonte grise avec des joints en plomb), le remplacement de la conduite d'aqueduc est requis pour la pérennité de l'ensemble des actifs de cette rue.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

La DGSRE et l'arrondissement ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 1<sup>er</sup> au 22 avril 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 20 août 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 20 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 13 avril 2015 : Modification au formulaire de soumission (ajout de l'article « Fourniture et pose de conduite d'eau temporaire » à la page II-3 de II-10). Cette modification n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux car l'article était déjà prévu aux plans et devis, seul l'article au bordereau était manquant;
- Addenda n° 2 émis le 16 avril 2015 : Modification au formulaire de soumission pour remplacer l'article « Émulsion de bitume pour stabilisation" par l'article "Préparation des surfaces de contact (émulsion de bitume)". Cette modification n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux car l'article était déjà prévu aux plans et devis, seul le terme de l'article au bordereau était incorrect;
- Addenda n° 3 émis le 16 avril 2015 : Modification à l'article 19 « Travaux réalisés sur des bornes-fontaines (déplacements, remplacements, etc.) » au Cahier O - Égout et Aqueduc. Cette modification n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux car la procédure et la gestion des travaux des bornes-fontaines existantes sont des pratiques courantes à la Ville (communication avec le Service des travaux publics de l'arrondissement concerné).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 140203 - 2 juin 2015 - Autoriser une dépense de 223 235,67 \$, incluant les taxes, afin d'assumer les coûts reliés à une partie des travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs inclus dans la soumission 286501 ayant pour objet la reconstruction d'une conduite d'aqueduc ainsi que la reconstruction complète de la chaussée et des trottoirs dans la rue St-André, de la rue Gounod à la rue Jarry est (1151124003) ;

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 200 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre, ainsi que la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans la rue Saint-André, entre les rues Gounod et Jarry Est. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé. Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 108 898,78 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de chloration ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion environnementale des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 286501 s'est terminé le 22 avril 2015. Sur vingt et un (21) preneurs du cahier des charges, dix (10) firmes ont déposé une soumission et onze

(11) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 48 % et 52 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, une (1) firme a mentionné que la période de soumission ne lui convenait pas; une (1) firme a mentionné qu'elle ne rencontrait pas les spécifications demandées; une firme (1) a soumissionné à titre d'estimateur et huit (8) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier de charges incluant les motifs de désistement est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans les interventions des unités requérantes ci-jointes.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>	<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b> Les Entreprises Cogenex inc.	1 088 987,78 \$	108 898,78 \$	1 197 886,56 \$
<b>2</b> Les Entreprises Michaudville inc.	1 126 636,37 \$	112 663,63 \$	1 239 300,00 \$
<b>3</b> Les Entreprises Claude Chagnon inc.	1 144 188,29 \$	114 418,83 \$	1 258 607,12 \$
<b>4</b> 3286916 Canada inc.	1 152 121,63 \$	115 212,15 \$	1 267 333,78 \$
<b>5</b> Les Excavations Super inc.	1 207 584,61 \$	120 758,46 \$	1 328 343,07 \$
<b>6</b> Catalogana et Frères Ltée	1 229 005,65 \$	122 900,57 \$	1 351 906,22 \$
<b>7</b> Les Excavations Payette Ltée	1 249 545,46 \$	124 954,54 \$	1 374 500,00 \$
<b>8</b> 9045-6823 Québec inc. F.A.S.R.S Les Paysagistes Damiano	1 357 973,99 \$	135 797,39 \$	1 493 771,38 \$
<b>9</b> Pavages D'Amour inc.	1 471 680,00 \$	147 168,00 \$	1 618 848,00 \$
<b>10</b> Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	1 727 635,59 \$	172 763,56 \$	1 900 399,15 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	1 212 973,64 \$	121 297,36 \$	1 334 271,00 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		(\$)	<b>1 403 089,53</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		(%)	<b>\$ 17,1 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		(\$) (%)	<b>702 512,59 \$ 58,6 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		(\$) (%)	<b>-136 384,44 \$ -10,2 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		(\$) (%)	<b>41 413,44 \$ 3,5 %</b>

**\* Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

L'estimation des professionnels de la firme externe Macogep Inc., mandaté par la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la firme externe, est de -136 384,44 \$ (-10,2 %). L'explication de cet



écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Cogenex inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 21 janvier 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Cogenex inc., est le suivant: 5672-0626-01.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 197 886,56 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 088 987,78 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 108 898,78 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de **1 337 886,56** \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 140 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense représente un coût net de 1 221 668,76 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

La dépense à faire autoriser par les instances, soit 83,31% de la dépense totale, pour un montant de 1 114 650,89\$ taxes incluses est prévue au PTI de la DGSRE du Service de l'eau et sera assumée par la ville-centre. Elle représente un coût net de 1 017 824,84 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce coût est entièrement financé par une subvention estimée à 1 017 824,83\$ du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) et ne laissera aucun impact sur l'emprunt à la charge des contribuables.

L'autre partie de la dépense, soit 16,69 % de la dépense totale pour un montant de 223 235,67\$ taxes incluses, est prévue au PTI 2015 de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension et représente un coût net de 203 843,92\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Cette partie sera autorisée par une résolution du conseil d'arrondissement le 2 juin 2015 (1151244003).

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations financières se retrouve dans les interventions du Service des finances et de l'arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 20 août 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais y afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation». L'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc Extension.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : surprogrammation

Fin des travaux : surprogrammation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Marie-Josée GOULET)

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Marcelle DION)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rodrigo DONOSO  
Ingénieur

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-11

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-05-25

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-25

**Dossier # : 1154822039**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain Inc., pour des travaux d'éclairage, de feux de circulation et de voirie dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, de l'avenue MacMahon à l'avenue Belmore et des travaux de voirie dans la rue Saint-Jacques, entre l'avenue Madison et l'avenue Clifton et entre l'avenue d'Oxford et l'avenue Girouard. Arrondissement: Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 1 575 389,25 \$ (contrat: 1 393 389,25 \$ + incidences: 182 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 309501 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 575 389,25 \$, taxes incluses, pour des travaux d'éclairage, de feux de circulation et de voirie dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, de l'avenue MacMahon à l'avenue Belmore et des travaux de voirie dans la rue Saint-Jacques, entre l'avenue Madison et l'avenue Clifton et entre l'avenue d'Oxford et l'avenue Girouard, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pavages Métropolitain Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 393 389,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 309501 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-22 14:08

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154822039**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain Inc., pour des travaux d'éclairage, de feux de circulation et de voirie dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, de l'avenue MacMahon à l'avenue Belmore et des travaux de voirie dans la rue Saint-Jacques, entre l'avenue Madison et l'avenue Clifton et entre l'avenue d'Oxford et l'avenue Girouard. Arrondissement: Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 1 575 389,25 \$ (contrat: 1 393 389,25 \$ + incidences: 182 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 309501 - 3 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des transports poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 15 avril au 4 mai 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 18 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 16 avril 2015: ajout du formulaire de soumission en excel. Cette modification n'a aucun impact sur le coût des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0033 - 29 janvier 2015 - Annuler le contrat accordé, pour l'article 13 seulement de l'appel d'offres # 12-12548, à Power-Lite Industries inc (CG13 0117) et conclure avec Lampadaires Feralux inc, une entente cadre d'une durée de 24 mois, au montant de 3 303 214,72\$ taxes comprises, pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation, suite à l'appel d'offres public # 14-13744 - 3 soumissionnaires - 1145897019; CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en des travaux d'éclairage, de feux de circulation et de voirie sur deux artères, soit:

- dans le chemin de la Côte St-Luc : travaux de planage et revêtement bitumineux, travaux de reconstruction de chaussée mixte, de trottoirs, de mails centraux, de conduits et de bases d'éclairage et de feux de circulation, travaux de mise aux normes des feux de circulation et des travaux d'éclairage ;
- dans la rue Saint-Jacques: travaux de planage et de revêtement bitumineux.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 20 000 \$.

En effet, tel que stipulé dans le dossier d'entente cadre 1145897019, les achats seront effectués sur demande et au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits au préalable par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 128 539,03 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10.2 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux d'éclairage et de feux de circulation où l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents liés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projets 1458002032 et 1459002051).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document

«Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 309501 s'est terminé le 4 mai 2015. Sur treize (13) preneurs de cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et dix (10) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 23% et 77%.

En ce qui concerne les motifs de désistement, sept (7) firmes (70%) sont connues comme étant des sous-traitants et trois (3) fournisseurs (30%) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier de charges incluant leurs motifs de désistement est en pièce jointe.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 286101 a été annulé en raison d'un écart défavorable de plus de 15% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la plus basse soumission conforme qui fut déposée par Les Constructions et Pavage Jeskar inc., dont le prix était de 649 070,61 \$. Cet appel d'offres avait été publié du 10 novembre au 3 décembre 2014 et trois (3) soumissions conformes furent déposées. Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres se retrouvent en pièces jointes. L'appel d'offres précédent a été remplacé par le présent appel d'offres, soit le 309501, auquel des travaux de voirie sur le rue St-Jacques ont été ajoutés.

L'écart de prix du plus bas soumissionnaire entre les appels d'offres 286101 et 309501, pour les mêmes travaux d'éclairage, de feux de circulation et de voirie sur le Chemin de la Côte St-Luc, est de -149 179,59\$ (-23,0 %), car le prix des travaux sur le Chemin de la Côte St-Luc dans la soumission du présent dossier est de 499 891,02\$.

## JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>	
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b> Pavages Métropolitain Inc.	1 264 850,22 \$	128 539,03 \$	1 393 389,25 \$
<b>2</b> Eurovia Québec Construction Inc.	1 490 870,13 \$	151 325,63 \$	1 642 195,76 \$
<b>3</b> Construction Soter Inc.	1 724 995,79 \$	174 317,94 \$	1 899 313,73 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	<b>1 375 601,02 \$</b>	<b>139 325,98 \$</b>	<b>1 514 927,00 \$</b>
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>1 644 966,25 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>18,1 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		<b>(\$)</b>	<b>505 924,48 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>36,3 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b>	<b>-121 537,75 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>-8,0 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		<b>(\$)</b>	<b>248 806,51 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>17,9 %</b>

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la



main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -121 537,75 \$ (-8,0 %). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Pavages Métropolitain Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 mars 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 22 avril 2015 par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Pavages Métropolitain Inc., est le suivant: 5663-6806-01.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 393 389,25 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 264 850,22 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 128 539,03 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 575 389,25 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 182 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 1 438 540,37 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 1<sup>er</sup> septembre 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans les documents «Principes de gestion de la circulation».

L'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec l'arrondissement concerné.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : surprogrammation

Fin des travaux : surprogrammation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Marc-André C CARON)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Pascal TROTTIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert CARDIN  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2015-05-11

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-05-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-22



**Dossier # : 1154822035**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans le boulevard Marcel-Laurin, entre l'accès à l'autoroute Décarie et la rue Saint-Louis et dans la rue Saint-Louis, d'un point à l'ouest jusqu'au boulevard Marcel-Laurin. Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 4 119 070,50 \$ (contrat: 3 738 570,50 \$ + incidences: 380 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 234701 - 8 soumissionnaires conformes

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 119 070,50 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans le boulevard Marcel-Laurin, entre l'accès à l'autoroute Décarie et la rue Saint-Louis et dans la rue Saint-Louis, d'un point à l'ouest jusqu'au boulevard Marcel-Laurin, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 738 570,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 234701 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-22 13:55

**Signataire :** Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154822035**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans le boulevard Marcel-Laurin, entre l'accès à l'autoroute Décarie et la rue Saint-Louis et dans la rue Saint-Louis, d'un point à l'ouest jusqu'au boulevard Marcel-Laurin. Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 4 119 070,50 \$ (contrat: 3 738 570,50 \$ + incidences: 380 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 234701 - 8 soumissionnaires conformes

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et d'inspections télévisées et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire et la conduite d'eau secondaire (installées en 1952) dans le boulevard Marcel-Laurin ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

De plus, la Direction des transports poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

La DGSRE et la Direction des transports ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 8 au 29 avril 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 27 août 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 20 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 22 avril 2015: modifications au délai d'exécution. Cette modification n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 330 mètres d'égout unitaire (combiné) de 375 mm de diamètre, de 275 mètres d'égout pluvial de 450 mm et 600 mm de diamètre et de 375 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm et de 300 mm de diamètre dans le boulevard Marcel-Laurin, entre l'accès à l'autoroute Décarie et la rue Saint-Louis, ainsi que la reconstruction de 100 mètres d'égout pluvial de 675 mm et 900 mm de diamètre dans la rue Saint-Louis, d'un point à l'ouest jusqu'au boulevard Marcel-Laurin. En plus de la réfection ou de la reconstruction des infrastructures, le projet couvre d'autres travaux tels que la reconstruction de chaussée, de trottoirs et de mail central, ainsi que l'installation de lampadaires.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 344 887,92 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,16 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux d'éclairage où l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projet 1455845061).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de chloration des conduites d'eau ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au

présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 234701 s'est terminé le 29 avril 2015. Sur trente et un (31) preneurs du cahier des charges, neuf (9) firmes ont déposé une soumission et vingt-deux (22) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 29 % et 71 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, onze (11) firmes sont connues comme sous-traitants, une (1) firme n'a pas son attestation de l'Autorité des marchés financiers et dix (10) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement. La liste des preneurs du cahier de charges incluant leurs motifs de désistement est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans les interventions des unités requérantes ci-jointes.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>	<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b> Les Entreprises Michaudville inc.	3 393 682,58 \$	344 887,92 \$	3 738 570,50 \$
<b>2</b> Roxboro Excavation inc.	3 466 771,27 \$	351 609,14 \$	3 818 380,41 \$
<b>3</b> Unigertec inc.	3 772 982,33 \$	382 241,91 \$	4 155 224,24 \$
<b>4</b> Les Entrepreneurs Bucaro inc.	3 848 086,78 \$	389 416,01 \$	4 237 502,79 \$
<b>5</b> Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	3 886 086,02 \$	393 617,77 \$	4 279 703,79 \$
<b>6</b> Les Excavations Super inc.	3 888 865,37 \$	393 729,80 \$	4 282 595,17 \$
<b>7</b> Catalogna et Frères Ltée	4 179 006,33 \$	424 950,92 \$	4 603 957,25 \$
<b>8</b> Sade Canada inc.	5 788 096,54 \$	583 416,99 \$	6 371 513,53 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	3 313 532,83 \$	338 362,30 \$	3 651 895,13 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>4 435 930,96 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>18,7 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		<b>(\$)</b>	<b>2 632 943,03 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>70,4 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b>	<b>86 675,37 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>2,4 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		<b>(\$)</b>	<b>79 809,91 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>2,1 %</b>

**\* Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

Veuillez noter que le montant de la soumission de la firme Les Excavations Gilbert Théorêt inc. a été corrigé en raison d'une erreur de calcul des travaux contingents pour le sous-projet 1455845059. Le montant total est passé de 4 278 944,95 \$ à 4 279 703,79 \$. Ceci ne change nullement le rang des soumissionnaires.



<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES NON CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
1 9191-1024 Québec inc. / Construction Laval	4 955 087,74 \$	501 231,76 \$	5 456 319,50 \$

La soumission de 9191-1024 Québec inc. / Construction Laval a été déclarée non conforme puisque l'entrepreneur ne détenait pas d'attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'estimation des professionnels de la firme externe Solution TPL inc. (division Validal), mandatée par la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la firme externe, est de 86 675,37 \$ (2,4 %). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Michaudville inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 10 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle a été validée de nouveau le 8 mai dernier.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Michaudville inc., est le suivant: 1504-5727-24.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 3 738 570,50 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 3 393 682,58 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 344 887,92 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de **4 119 070,50 \$** (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de **380 500,00 \$** (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

La dépense à faire autoriser par les instances est répartie de la façon suivante entre les différentes unités :

- 55,25 % est prévu au PTI 2015-2017 de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 2 275 650,45 \$ (taxes incluses);
- 44,75 % est prévu au PTI 2015-2017 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour un montant de 1 843 420,05 \$ (taxes incluses);

La dépense totale de 4 119 070,50\$, taxes incluses, représente un coût net de 3 761 260,40 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Une partie de ce coût au montant de 2 077 972,18 \$ est admissible à 100% d'une subvention dans le cadre du

programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui ne laissera un impact à la charge des contribuables de 1 683 288,22\$.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 27 août 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais y afférents. L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : septembre 2015

Fin des travaux : juin 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable :  
Saint-Laurent , Direction des travaux publics (Dang NGUYEN)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benjamin RODRIGUEZ  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**      Le : 2015-05-11

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-05-21

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :**      2015-05-22

CE : 20.022

2015/06/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1154822040**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage et revêtement bitumineux sur différentes rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 117 945,83 \$ (contrat: 1 036 345,83 \$ + incidences: 81 600,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 311801 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 117 945,83 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et revêtement bitumineux sur différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pavages Métropolitain Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 036 345,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311801 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 19 % par l'agglomération, pour un montant de 211 981,96 \$.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-25 16:49

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154822040**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage et revêtement bitumineux sur différentes rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 117 945,83 \$ (contrat: 1 036 345,83 \$ + incidences: 81 600,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 311801 - 8 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des transports poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 27 avril au 13 mai 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 10 septembre 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 15 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 1<sup>er</sup> mai 2015: modifications au bordereau afin d'ajuster certains items ainsi que l'ajout du devis technique Circulation. Cette modification n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0486 - Le 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent au planage et à la pose d'un nouveau revêtement bitumineux sur les différents tronçons de rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements suivants: Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel–Parc-Extension. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que des plans clés.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 135 175,54 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Ce pourcentage affecté à l'ensemble des sous-projets fut déterminé en tenant compte du fait que l'entrepreneur doit effectuer le relevé du marquage existant et le marquage après les travaux de revêtement bitumineux et qu'il doit faire une gestion accrue des impacts et de la variabilité des quantités du projet. En effet, lors des travaux de planage, des superficies supplémentaires peuvent être ajoutées pour corriger les déficiences imprévues de la chaussée.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de nivellement des cadres et couvercles de Bell et de la CSEM, de communication et des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 311801 s'est terminé le 13 mai 2015. Sur douze (12) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et quatre (4) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 67 % et 33 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, quatre (4) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier de charges incluant les motifs de désistement est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Pavages Métropolitain inc.	901 170,29 \$	135 175,54 \$	1 036 345,83 \$
<b>2</b>	Eurovia Québec Construction inc.	918 565,17 \$	137 784,77 \$	1 056 349,94 \$
<b>3</b>	Routek Construction inc.	930 865,20 \$	139 629,77 \$	1 070 494,97 \$
<b>4</b>	Construction Bau-Val inc.	970 903,10 \$	145 635,46 \$	1 116 538,56 \$
<b>5</b>	Groupe TNT inc.	1 013 649,03 \$	152 047,36 \$	1 165 696,39 \$
<b>6</b>	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 052 262,70 \$	157 839,40 \$	1 210 102,10 \$
<b>7</b>	Demix Construction, Une division de Holcim (Canada) inc.	1 076 755,82 \$	161 513,38 \$	1 238 269,20 \$
<b>8</b>	Construction Soter inc.	1 224 542,39 \$	183 681,35 \$	1 408 223,74 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	<b>1 003 715,12 \$</b>	<b>150 557,27 \$</b>	<b>1 154 272,39 \$</b>
	<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>1 162 752,59 \$</b>
	<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>12,2 %</b>
	<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		<b>(\$)</b>	<b>371 877,91 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>35,9 %</b>
	<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b>	<b>-117 926,56 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>-10,2 %</b>
	<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		<b>(\$)</b>	<b>20 004,11 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>1,9 %</b>

**\* Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -117 926,56 \$ (-10,2 %). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Pavages Métropolitain inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 mars 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 22 avril 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.



Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Pavages Métropolitain inc., est le suivant: 5663-6806-01.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 036 345,83 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 901 170,29 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 135 175,54 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 117 945,83 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 81 600,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera assumée à 81 % par la ville centrale, pour un montant de 905 963,87 \$, et à 19 % par l'agglomération pour un montant de 211 981,96 \$ car cette dépense concerne l'aménagement du domaine public dans le centre-ville, qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations.

La dépense totale de 1 117 945,83 \$, taxes incluses, représente un coût net de 1 020 833,55 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 10 septembre 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais y afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : surprogrammation

Fin des travaux : surprogrammation

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics (Benoît MALETTE)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Bernard DONATO)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Marie-Josée GOULET)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Pascal TROTTIER)

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Jocelyn JOBIDON)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ngoc Thao DUONG  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2015-05-15

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-05-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-25



**Dossier # : 1151630002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de rénovation des portes d'entrées, billetteries et divers travaux à l'aréna Maurice Richard (0450), situé au 2800 Viau, pour une somme maximale de 1 193 900,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5749 - Contrat 14455 - 2 soumissionnaires - Autoriser une dépense 1 372 985,46 \$ (1 253 718,73 \$ dépense nette)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 372 985,46 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation des portes d'entrée, billetteries et divers travaux à l'aréna Maurice Richard (0450), situé au 2800 Viau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 193 900,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5749;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-22 06:49

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151630002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de rénovation des portes d'entrées, billetteries et divers travaux à l'aréna Maurice Richard (0450), situé au 2800 Viau, pour une somme maximale de 1 193 900,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5749 - Contrat 14455 - 2 soumissionnaires - Autoriser une dépense 1 372 985,46 \$ (1 253 718,73 \$ dépense nette)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'aréna Maurice Richard a été construit en 1959. Cette propriété de la Ville est située sur un terrain de plus de 66 260 m.c adjacent au site du stade Olympique. Ce bâtiment, d'une superficie locative totale de plus de 17 650 m.c. est l'objet, année après année, d'interventions pour réduire le déficit d'entretien et protéger l'actif immobilier.

Le Centre national de patinage courte piste (CNCP), principal occupant de l'aréna, utilise les lieux comme centre d'entraînement pour les athlètes canadiens de cette discipline olympique. Les travaux planifiés sont également effectués pour améliorer la qualité des installations afin de répondre aux besoins de ce sport de compétition de haut niveau. Ces installations sont également utilisées pour des compétitions de patinage de niveau régional et provincial.

Lors de la période de relâche du CNCP, l'aréna peut également recevoir, occasionnellement, divers types d'événements sportifs ou culturels, telles que des compétitions sportives (comme celles de la «Fed Cup» tenues en avril dernier), le tournage de film ou pour les besoins de spectacles réalisés par des promoteurs privés. Les travaux prévus consistent également à satisfaire les besoins opérationnelles pour ces types d'événement.

Une équipe de consultants a été mandatée pour l'élaboration du cahier des charges et la réalisation de ces travaux. La planification a été effectuée de concert avec les intervenants en charge des opérations et les intervenants de l'arrondissement pour les autorisations réglementaires requises. Les exigences réglementaires ont été satisfaites et les permis requis ont été attribués.

Les présents travaux consistent à rénover les portes d'entrées (4 devantures), les billetteries (Nord et Ouest) et divers travaux intérieurs nécessaires aux supports des activités. Un appel d'offres public a été lancé sur le SÉAO et publié dans La Presse le 24 avril dernier. Cet appel d'offres a offert aux soumissionnaires un délai de 20 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site du SÉAO et déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est pour une période de 120 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 13 mai 2015. Durant cet appel d'offres, cinq addenda ont été émis :

- Addenda 1, 4 mai 2015 : Report de la date d'ouverture des soumissions.
- Addenda 2, 6 mai 2015 : Précisions aux dossiers d'architecture, de mécanique et d'électricité.
- Addenda 3, 7 mai 2015 : Précisions aux dossiers d'architecture et de génie civil.
- Addenda 4. 11 mai 2015 : Précisions aux dossiers d'architecture.
- Addenda 5 12 mai 2015 : Précisions aux dossiers d'architecture.

La Ville a choisi de reporter la date d'ouverture des soumissions afin de permettre aux soumissionnaires l'étude des addenda.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG13 0405 - 26 septembre 2013** - Le Conseil d'agglomération accordait un contrat de services professionnels à Cardin Ramirez Julien, architectes, Synthèse Consultants inc., ingénieurs électromécanique et SDK et associés, ingénieurs structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 1 128 312,34 \$ - Appel d'offres public 12-12558 (6 soum.) et approuvait un projet de convention à cet effet.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat Procova Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de rénovation des portes d'entrées, billetteries et divers travaux à l'aréna Maurice Richard situé au 2800 Viau à Montréal.

Les travaux comprennent les éléments suivants, sans s'y restreindre :

- Rénovation des portes d'entrées (les 4 devantures métalliques situées aux points cardinaux du bâtiment) ;
- Rénovation des billetteries situés dans les entrées Nord et Ouest (comptoirs, revêtements intérieurs, prises informatiques, etc.) ;
- Rénovation des dalles de plancher en béton à revêtir d'une résine époxydique pour :
  - la circulation principale entre les gradins rouge et bleu,
  - le corridor principal du sous-sol,
- Remplacement des urinoirs à réservoir de chasse automatique dans toutes les toilettes ;
- Rénovation majeure des finis intérieurs des salles de toilette du rez-de-chaussée ;
- Modification au réseau de récupération de chaleur ;
- Installation d'un système de production d'eau chaude et d'un réservoir pour le surfacage de la patinoire ;
- Désaffectation d'une entrée d'eau inutilisée ;
- Installation d'une mise à la terre pour la sous-station 95 Kv ;

Les preneurs de cahier de charges sont :

1. Ardec Construction inc. ;
2. Construction D.L.T inc. ;
3. Développement Atrium inc. ;
4. Entreprise de Construction TEQ inc. ;
5. Manufacture Raymond / Vitrierie RD ;
6. Norgereq Ltée ;
7. Procova inc. ;
8. RP Évolution inc. ;
9. Société Générale de construction BPF inc. ;

10. Association patronale des entreprises en construction du Québec (APECQ) ;

Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

1. Procova inc. ;
2. Construction D.L.T. inc. ;

## JUSTIFICATION

Il y a eu 10 preneurs du cahier des charges et 2 ont remis une soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges, on retrouve Ardec Construction, Développement Atrium inc., Entreprise de construction TEQ inc., Norgéreq Ltée et Société générale de construction BPF inc. Tous des entrepreneurs généraux (5), qui n'ont pas déposé de soumission en invoquant diverses raisons liées à la régie interne de leurs activités et à la complexité des documents de soumission. Certains n'ont pu déposer car en retard pour remettre leur soumission (Développement Atrium), d'autres ont manqué de temps pour préparer une offre. C'est le cas de SGC BPF, TEQ et Norgéreq. Dans les cas de Manufacture Raymond / Vitrierie RD et RP Évolution inc., il s'agit de sous-traitant. Quant à L'APECQ, c'est une association offrant un service de salle de plan à ses membres pour la préparation des soumissions de sous-traitant.

Les deux soumissionnaires sont conformes. L'analyse des soumissions n'a révélé aucune erreur dans les calculs au bordereau. Une dérogation a été constatée à la soumission de Procova mais celle-ci est mineure et n'affecte pas la conformité de la soumission (voir l'analyse de conformité des consultants en pièces jointes).

Firmes soumissionnaires (Résultat vérifié de l'appel d'offres)	Prix de base (tx. inc.)	Contingences (tx inc.)	Total (tx inc.)
Procova inc.	1 085 364,00 \$	108 536,40 \$	1 193 900,40 \$
Construction D. L. T. inc.	1 293 083,01 \$	129 308,30 \$	1 422 391,31 \$
Dernière estimation réalisée	1 604 563,51 \$	160 456,35 \$	1 765 019,86 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 308 145,85 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			9,6 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			228 490,91 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			19,1%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 571 119,46 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 32,4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			228 490,91 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			19,1 %

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2015.

L'écart entre les deux soumissions déposées est de 19,1%. L'écart entre l'évaluation des consultants et la plus basse soumission est de 32,4%. En l'absence d'une troisième soumission déposée, la comparaison des résultats de l'appel d'offres avec l'évaluation des consultants est moins significative et présente celle-ci comme étant très conservatrice dans son approche. Une troisième soumission auraient permis d'établir une meilleure base comparative, de mieux situer la position du coût moyen (son écart) par rapport aux soumissions déposées et à l'estimation des consultants.

Les principaux éléments significatifs de l'analyse résident dans la comparaison entre les deux soumissions reçues. Les éléments relevés sont :

- L'écart entre les coûts pour le chapitre 15 (Plomberie et ventilation) qui est de 140 % (91 600,00 \$ vs 220 637,00 \$).
- Cet écart compte pour plus de la moitié (65%) de l'écart global entre les deux soumissions (149 237 \$ / 228 490 \$).
- L'écart entre les coûts pour le chapitre 16 (Électricité) qui est de 71 % (28 400 \$ vs 48 600,00 \$).
- Sur 14 chapitres au bordereau, 8 chapitres présentent un écart égal ou inférieur à l'écart global entre les deux soumissions ( $\pm$  20%).
- Ces écarts vont de 0% à 23%.
- De plus, trois de ces chapitres présentent des coûts supérieurs au deuxième soumissionnaire.

L'analyse des consultants en comparaison avec leur évaluation des coûts souligne également ces écarts de même que des écarts avec les travaux des portes et cadres et ceux de démolition en condition amiante. Toutefois, pour ces derniers travaux (portes fenêtres et amiante), le marché est actuellement très favorable et une baisse significative des prix a été constatée dans plusieurs projets avec différentes compagnies de construction. En ce qui concerne les travaux en condition amiante, ce facteur a été corroboré par le consultant au dossier en charge de la supervision de ces travaux. D'autres part, les deux soumissionnaires au dossier ont déjà réalisés plusieurs contrats pour la Ville, l'évaluation des travaux réalisés est bonne dans les deux cas et le contexte relatif à l'administration des dossiers n'est pas problématique.

En définitive, l'analyse du dossier démontre que les soumissions reçues sont très compétitives, qu'une surveillance particulière devra être exercée sur les travaux au bordereau présentant des écarts substantiels. L'analyse des soumissions par les professionnels au dossier démontre que Procova inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent donc d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation et le tableau d'analyse présentés en pièces jointes).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser est de 1 372 985,46 \$, taxes incluses, avant ristourne. L'imputation doit être fournie par le Service des finances. La dépense sera assumée entièrement par la Ville centre. Ces travaux sont prévus au programme de protection du PTI 2015-2017 du Service de la gestion et de la planification immobilière. Les contingences de 10 % (108 536,40 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier. Les incidences spécifiques de 10 % (119 390,04 \$, taxes incluses) serviront à couvrir les dépenses connexes au chantier pour des frais de laboratoire (expertise, surveillance technique supplémentaire des matériaux et conditions, etc.) ainsi



que le coût d'équipements, de mobilier et de matériel pour les billetteries. Un budget de dépenses incidentes générales de 5 % est également prévu au montant soit 59 695,02 \$ taxes incluses. Le budget total des dépenses incidentes est de 179 085,06 \$ taxes incluses. Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet se conformera à la Politique de développement durable de la Ville et appliquera les directives écologiques en vigueur. Le remplacement des urinoirs dans toutes les salles de toilette de l'édifice s'inscrit dans le cadre de nouvelles mesures réglementaires - RCG 13-011 relatifs à certains usages de l'eau potable - en remplaçant des appareils désuets afin de réduire la consommation d'eau potable. Lorsque cela est possible et pertinent, les travaux sont planifiés pour réduire les impacts sur l'environnement .

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un retard dans l'octroi du contrat signifierait un retard dans la livraison des travaux. Cette situation aurait un impact important sur la tenue de la Coupe du monde devant avoir lieu à l'aréna Maurice Richard à la fin octobre 2015. À compter du 20 octobre prochain, les installations devront être prêtes à recevoir les officiels et les délégations de participants.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La durée des travaux sera de 101 jours de calendrier (incluant les jours fériés et les vacances de la construction).

Octroi au CM : Juin 2015

Démarrage : Juin 2015

Chantier : Juin jusqu'à la fin septembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Jean-François DULIÈPRE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc FERLAND  
Gestionnaire immobilier, architecte p.a. Leed  
BD+C

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-19

Carlos MANZONI  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Bruno MARCHAND  
Directeur de direction par intérim

**Approuvé le :** 2015-05-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

**Approuvé le :** 2015-05-21



**Dossier # : 1156627002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de construction à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour le projet de réfection partielle de la toiture et démolition de la cheminée extérieure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), Dépense totale de 666 853,30 \$ - Appel d'offres public 5768 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 666 853,30 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection partielle de la toiture et démolition de la cheminée extérieure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 595 540,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5768;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre;
4. de résilier le contrat accordé par la résolution DA136627001 pour la démolition de la cheminée.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-22 12:56

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156627002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de construction à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour le projet de réfection partielle de la toiture et démolition de la cheminée extérieure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), Dépense totale de 666 853,30 \$ - Appel d'offres public 5768 - 6 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est, est la propriété de la Ville de Montréal depuis 1990. La Ville loue les espaces à différents locataires, dont le principal est la Direction de la santé publique de Montréal (DSP). Les autres occupants sont : la garderie de l'UQAM (CPE Évangéline), la Division de l'entretien du Parc La Fontaine de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, les œuvres du Père-Sablon qui occupent le gymnase et l'organisme Sida Bénévoles (ACCM).

Le bâtiment, construit en 1952, et agrandi en 1962 et 1966, présente un important déficit d'entretien et d'investissement, notamment au niveau de l'enveloppe : toitures, maçonnerie, murs rideaux. Des infiltrations d'eau dues à des fissures dans la toiture d'une des ailes ont eu lieu en janvier 2014. Suite à ces infiltrations, la Ville s'est engagée à cibler dans une première phase de travaux la réfection des bassins de toiture des ailes D et F, dans son plan d'action déposé à la CSST et aux occupants du bâtiment. La réalisation de cette première phase de travaux est l'objet du présent dossier décisionnel. En parallèle, les plans et devis pour une deuxième phase de travaux correctifs sont actuellement en préparation. L'octroi du contrat de la phase 2 est prévu à la fin août 2015.

Le bâtiment compte également une cheminée en mauvais état. Il s'agit d'une cheminée de chaufferie extérieure non utilisée, d'une hauteur approximative de 13,72 mètres (45 pieds), localisée du côté de la cour arrière, qui présente des problèmes d'effritement rendant son voisinage dangereux à cause de la chute de débris. Un appel d'offres sur invitation a été lancé à l'automne 2013 afin de démolir la cheminée. L'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire a été autorisé par la décision déléguée DA136627001, le 12 décembre 2013. Le bâtiment étant considéré témoin architectural significatif, une étude patrimoniale ainsi qu'une étude technique justifiant la démolition ont été demandées et ont dû être préparées et fournies au CCU, ce qui a occasionné un délai additionnel. Le permis a été émis le 27 mai 2014, alors que l'offre de service était échue depuis le 30 janvier 2014. La démolition de la cheminée n'a pas été réalisée et le contrat doit être résilié. Les travaux de démolition sont intégrés au présent contrat.

Les plans, devis et documents d'appel d'offres pour le projet de réfection partielle des toitures et démolition de la cheminée du Pavillon La Fontaine ont été préparés par la firme Riopel + associés architectes, avec laquelle le Service de la gestion et de la planification immobilière détient un contrat cadre.

L'appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le quotidien La Presse le 27 avril 2015 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 mai 2015. La durée de publication a été de 17 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. L'appel d'offres inclut les clauses relatives aux conflits d'intérêts.

Un addenda a été émis le 30 avril 2015, apportant des précisions techniques et modifiant certains détails de construction. La réfection de la toiture d'une marquise d'entrée a également été retirée du projet par cet addenda.

La soumission est valide pour une période de 120 jours après la date d'ouverture, soit jusqu'au 9 septembre 2015.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DA136627001	12 décembre 2013	Accorder un contrat de construction à Maçonnerie Pro-Conseil inc., plus bas soumissionnaire pour le projet de démolition en urgence de la cheminée extérieure du Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891). Dépense totale de 41 260,96 \$, taxes incluses – Appel d'offres sur invitations 14125, mandat 16084-2-003
CM14 0167	24 février 2014	Accorder un contrat de services professionnels à Riopel, Dion et St-Martin inc., architectes, Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 1 567 460,55 \$ - Appel d'offres public 13-13236 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

### **DESCRIPTION**

À la suite de l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat de construction au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, afin d'exécuter les travaux du projet de "Réfection partielle de toiture et démolition de la cheminée extérieure" au Pavillon La Fontaine. Les travaux comprennent, sans s'y restreindre :

- La démolition de la cheminée extérieure;
- La réfection partielle de la toiture (Ailes D et F);
- Le remplacement d'un lanterneau, localisé sur un des bassins de toiture dont la réfection est prévue au contrat.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux.

À la suite de l'appel d'offres public no 5768, il y a eu quatorze (14) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et six (6) soumissions ont été déposées.

Liste des preneurs de cahier des charges	Remarques
IModulR TS	Pas de soumission déposée
Beacon Roofing Supplies	Pas de soumission déposée
C. Gera Const. & Gérance Projet Inc.	
Couverture Montréal-Nord Ltée	
Couvreur R.B. Proulx Inc.	Pas de soumission déposée
Les Couvertures St-Léonard Inc.	Soumission déposée non conforme
Les Entreprises Cloutier & Gagnon (19888) Ltée	
Les Toitures Techni Toit (9165-1364 Québec Inc.)	Pas de soumission déposée
Norgereq Ltée	Pas de soumission déposée
Poulin et Bureau Inc.	Pas de soumission déposée
Société générale de construction BPF inc.	Pas de soumission déposée
Toitures Léon Inc.	
Toitures Trois Étoiles Inc.	Pas de soumission déposée
Trempro Construction Inc.	

## JUSTIFICATION

Sur les 14 firmes qui se sont procurées le cahier des charges, 8 (57 %) n'ont pas déposé de soumissions et 6 (43 %) ont déposé une soumission, 5 (36%) des soumissions déposées sont conformes et une (7%) soumission a été déclarée non conforme.

La soumission de Les Couvertures St-Léonard Inc. a été déclarée non conforme, les documents suivants étant manquants : Licence d'entrepreneur, résolution des actionnaires autorisant la signature de l'offre de service, attestation fiscale de Revenu Québec.

ModulR TS et Beacon Roofing Supplies sont des fournisseurs de matériaux et ont déposé leur prix aux entrepreneurs. Les toitures Techni Toit (entrepreneur spécialisé en toiture), n'a pas déposé d'offres car il considère le projet trop complexe à cause de la présence

d'amiante et de la démolition de la cheminée. Norgereq Ltée (entrepreneur général) n'a pas déposé de soumission par manque de temps et parce que le projet est essentiellement un projet de toiture. Les raisons des autres preneurs de cahier de charge (4) ne sont pas connues, les entreprises n'ayant pas retourné nos appels.

Soumissions conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (15%)	Total (taxes incluses)
Les Entreprises Cloutier & Gagnon (19888) Ltée	517 861,20 \$	77 679,18 \$	595 540,38 \$
Couverture Montréal-Nord Ltée	531 874,35 \$	79 781,15 \$	611 655,50 \$
Toitures Léon Inc.	559 548,83 \$	83 932,33 \$	643 481,16 \$
C. Gera Const. & Gérance Projet Inc.	563 032,57 \$	84 454,88 \$	647 487,45 \$
Trempro Construction Inc.	666 580,34 \$	99 987,05 \$	766 567,39 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	849 966,41 \$	127 494,96 \$	977 461,37 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			652 946,38 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			9,64 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			171 027,01 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			28,72 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(381 920,99 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-39,07 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			16 115,12 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,71 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels externes était de 977 461,37 \$, soit un écart d'un peu plus de 39 % par rapport à la plus basse soumission conforme. La différence s'explique par l'état du marché qui est actuellement favorable pour ce type de projet, en appui à cet énoncé on voit que les prix des quatre (4) plus bas soumissionnaires sont dans le même ordre de grandeur, de plus, l'estimation faite par les professionnels était particulièrement conservatrice.

L'analyse de la conformité des soumissions a été réalisée par les professionnels externes. La plus basse soumission déposée est conforme (voir la recommandation et le tableau d'analyse présenté en pièces jointes)

Par ailleurs, l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) et détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (3000199213).

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 77 679,18 \$, soit 15 % du montant des travaux, taxes incluses, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pas pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis.

Un montant pour incidences de 71 312,92 \$, représentant 12 % de la valeur du contrat, taxes et contingences incluses, est réservé pour couvrir si nécessaire et sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- la surveillance en continu des travaux de toiture par une firme spécialisée;
- les frais de dédommagement encourus pour l'occupation des places de stationnement avoisinant le bâtiment durant les travaux, pour des raisons de sécurité et de mobilisation de chantier;
- les frais de gardiennage et de laboratoire qui pourraient s'avérer requis durant la période des travaux.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser est de 666 853,30 \$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de 517 861,20 \$ (taxes incluses), un montant pour travaux contingents de 77 679,18 \$ et un budget d'incidences de 71 312,92 \$ (voir tableau des coûts en pièces jointes). Cette dépense est prévue au programme de protection du PTI 2015-2017 du SGPI et sera assumée à 100 % par la ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Étant donné le déficit d'entretien du bâtiment, il est important que le contrat de réfection partielle des toitures soit octroyé en juin 2015, de façon à ce que les travaux soient réalisés avant l'octroi du contrat de travaux de réfection majeurs, dont les plans sont actuellement en préparation et pour lequel l'octroi de contrat est prévu à l'automne 2015. L'importance de réaliser les deux contrats de façon consécutive et sans chevauchement est primordiale afin d'éviter que la Ville, en tant que propriétaire de l'immeuble, ne soit considérée comme « Maître d'oeuvre des travaux » en vertu des règlements de la CSST en cas de présence de deux entrepreneurs différents sur un même site en même temps.

La réalisation de ces deux projets en 2015 permettra de rencontrer les objectifs du plan d'action convenu par la Ville avec la CSST et les occupants. Si le contrat n'est pas octroyé au conseil municipal de juin, la Ville est susceptible d'encourir des amendes pour non-respect des délais imposés par la CSST pour apporter les correctifs convenus dans le dossier du Pavillon La Fontaine.

La réalisation de travaux de réfection et de maintien d'actif sur ce bâtiment est primordial à brève échéance afin de recouvrer un bâtiment en bon état et d'offrir aux usagers et locataires un environnement de travail sain et convenable.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est prévue, en accord avec la direction des communications.



## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction au CM : 15 juin 2015  
Réalisation des travaux : juin à septembre 2015

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ALARIE  
Gestionnaire immobilier

André CAZELAIS  
Chef de section  
Gestion immobilière - Corporatif  
Tél. : 514-872-5387

#### ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI  
Chef de division

Le : 2015-05-20

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno MARCHAND  
Directeur de direction par intérim

**Approuvé le :** 2015-05-22

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND  
Directeur de service  
Service de la gestion et de la planification immobilière

**Approuvé le :** 2015-05-22



**Dossier # : 1153815002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme Productions du Zèbre Inc. pour la réalisation de la production théâtrale intitulée Un cadeau pour Pépo « L'histoire de l'Halloween », dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 66 593,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel la firme Productions du Zèbre Inc. s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation de la production théâtrale intitulée *Un cadeau pour Pépo, l'histoire de l'Halloween* dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 66 593,16 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 16 mars 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-19 16:01

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

## IDENTIFICATION

Dossier # :1153815002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme Productions du Zèbre Inc. pour la réalisation de la production théâtrale intitulée Un cadeau pour Pépo « L'histoire de l'Halloween », dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 66 593,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

## CONTENU

## CONTEXTE

Le Jardin botanique de Montréal célébrera en 2015 la 30<sup>e</sup> édition de son exposition d'Halloween « Le Grand Bal des citrouilles ». Durant cette période, s'échelonnant du 2 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2015, nous organisons plusieurs activités animées, dont une pièce de théâtre. Le Jardin botanique de Montréal souhaite confier la réalisation de cette pièce de théâtre à la firme Productions du Zèbre inc., dirigée par Raynald Michaud. M. Michaud est le créateur du personnage de Pépo et le concepteur du spectacle **Un cadeau pour Pépo « L'histoire de l'Halloween »**.

Le spectacle **Un cadeau pour Pépo « L'histoire de l'Halloween »** a déjà fait partie de la programmation du « Grand Bal des citrouilles » en 2010. Joué devant plus de 19 073 spectateurs, il a remporté un immense succès, recevant à la fois la faveur du public et des médias. Il a d'ailleurs été louangé en 2011 dans un article du "*Le Devoir.com*" par Monsieur Mathieu-Robert Sauvé, président de l'Association des communicateurs scientifiques. Les productions **Pépo enquête** (jouée en 2002) et **Un cadeau pour Pépo « L'histoire de l'Halloween »** (jouée en 2005) du même auteur, ont aussi été reconnues par leurs pairs, recevant le Masque des Enfants terribles en 2004 et 2007 (prix théâtraux remis annuellement au Québec).

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0857 - 4 juin 2014 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme Productions du Zèbre Inc. pour la réalisation de la production théâtrale intitulée *La famille de Pépo citrouille* dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal au prix total de 65 640,95 \$ taxes incluses (# 1143815001)

CE13 0929 - 19 juin 2013 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme Productions du Zèbre Inc. pour la réalisation de la production théâtrale intitulée *Pépo citrouille* dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal au prix total de 63 079,79 \$ taxes incluses (# 1133815001)

CE12 1019 - 20 juin 2012 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme Productions du Zèbre Inc. pour la réalisation de la production théâtrale intitulée *Il était un petit Pépo* dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal au prix total de 60 697,56 \$ taxes incluses (# 1123815001)

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à accorder un contrat de services professionnels pour la réalisation de la production théâtrale ***Un cadeau pour Pépo « L'histoire de l'Halloween »***. Ce spectacle thématique et éducatif, d'une durée de trente minutes a pour but de sensibiliser les jeunes de 4 à 8 ans sur la famille végétale de la citrouille –les cucurbitacées. La réalisation du mandat comprend la révision du texte et de la mise en scène, la production et réparation des costumes et des accessoires, l'appel de candidatures, les auditions (si requises) et la sélection des comédiens, la révision du plan d'éclairage et la direction technique (éclairage) ainsi que la formation des techniciens, la direction artistique durant les répétitions, la générale, la première et le suivi durant les représentations et la supervision lors des répétitions des chansons du spectacle avec un technicien professionnel en musique. Cette pièce sera présentée du 2 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2015 à l'auditorium du Jardin botanique. Soixante-dix (70) heures de répétitions sont prévues au mois de septembre 2015.

Le contrat inclut le cachet des comédiens pour toute la durée du spectacle ainsi que la cotisation au Théâtre Uni Enfant Jeunesse (TUEJ). Des démarches ont été effectuées auprès de l'union des artistes (UDA) concernant le cachet des artistes et les honoraires ont été fixés selon les normes de l'UDA soit 126.60 \$ par comédien par représentation.

## **JUSTIFICATION**

Depuis leur création, les cinq productions théâtrales de Pépo-citrouille ont été applaudies, au total, par 423 461 spectateurs. Il s'agit donc d'un produit gagnant et les jeunes l'attendent avec un plaisir renouvelé chaque année. Apprécié des petits, comme des plus grands, le spectacle de Pépo-citrouille a un impact important sur la clientèle qui vient au Jardin botanique de Montréal et participe à la popularité du rendez-vous annuel du Grand Bal des citrouilles. Plus de 19 000 spectateurs, provenant de différents milieux scolaires, pourront assister au spectacle cette année.

Puisque la pièce ***Un cadeau pour Pépo « L'histoire de l'Halloween »*** a été créée par monsieur Raynald Michaud, de la compagnie Productions du Zèbre Inc., il est primordial de continuer à travailler avec les auteurs et concepteurs du spectacle, afin d'assurer l'authenticité des personnages et du spectacle. De plus, la firme est bien positionnée pour embaucher des comédiens, qui ont déjà incarné le personnage puisqu'elle participe aux auditions depuis plusieurs années.

Après une formation en art dramatique, monsieur Raynald Michaud a commencé sa carrière comme marionnettiste au Théâtre sans fil avec lequel il a fait le tour du monde. Réalisateur de multimédia (Musée Pointe-à-Callière, Place Royal, etc.) metteur en scène pour de nombreux spectacles thématiques pour enfants (cinq spectacles au Jardin botanique de Montréal), concepteur d'expositions pour de nombreux musées (dernière réalisation 2014 l'exposition *Pirates ou corsaires*, au Musée Pointe-à-Callière), et ancien directeur général et artistique du la Maison Louis-Cyr qui a remporté le prix Patrimoine lors du Gala des grands prix de la culture Desjardins en 2014 son expérience de scénariste, réalisateur, concepteur, metteur en scène fait de lui un collaborateur précieux pour les artistes et un meneur de troupes de premier rang.

Considérant que l'objet du contrat de services professionnels pour la réalisation d'une production théâtrale est lié au domaine culturel et artistique, il peut être conclu de gré à

gré, conformément à l'article 573.3 (4) de la Loi sur les Cités et villes. En vue de renouveler la programmation dédiée à l'Halloween en 2017, Espace pour la vie entend travailler, dès 2016, à l'élaboration d'un nouveau spectacle. Le temps requis pour préparer une nouvelle production (concours pour la direction artistique d'un spectacle, consultation avec un comité d'expert, étude des besoins de la clientèle, nouveau scénario, conception des éclairages, des décors et des costumes, etc.) exige que l'on entame le processus en 2016 pour que le spectacle soit fin prêt pour les répétitions qui débiteront en septembre 2017.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à son offre de service datée du 16 mars 2015, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention, le contrat s'élève à 66 593,16 \$ incluant les taxes. Cette somme est déjà prévue au budget de fonctionnement d'Espace pour la vie (voir le détail dans l'offre de service en pièce jointe).

Année	Coût \$	Nombre de représentations	Justification de la hausse
2015	66 593,16	88	Hausse générale de $\pm 2\%$ Nouveaux plan et conception d'éclairage : 1 300\$ Renouvellement des accessoires et costumes : 1 650\$ Hausse du tarif UDA de 4 \$ par acteur par représentation.
2014	65 640,95	80 à 88	Hausse générale de $\pm 2\%$ Nouveau plan et conception d'éclairage : 1 300 \$ Renouvellement des accessoires et costumes : 950 \$ - 389.07 \$ par représentation annulée
2013	63 079,79	88	Hausse générale de + ou - 3% Nouveau plan et conception d'éclairage 1 300 \$ Révision et réécriture du texte après un atelier d'évaluation du spectacle 398 \$
2012	60 697,56	88	Hausse générale de 3% Révision et réécriture du texte après un atelier d'évaluation du spectacle 1 200 \$ Baisse du nombre de représentations -696 \$ Baisse du coût des costumes -1921 \$
2011	60 351,75	90	Hausse générale de + ou - 3% Une hausse de la somme versée à TUEJ (théâtre uni enfant jeunesse) et en frais d'assurances 1 141 \$ Baisse du nombre de représentations -2 088 \$

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

La production théâtrale Pépo-citrouille, tenue depuis 21 ans, est un outil éducatif auprès des jeunes enfants et elle agit de manière significative sur l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur entourage, tout en répondant à l'un des quatre principes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 qui vise une meilleure qualité de vie, notamment en s'apparentant avec les actions no 13 «S'assurer que 25% de la programmation du Réseau Accès culture soit destinée au jeune public et au milieu scolaire» et no 16 «Valoriser Montréal comme milieu de vie familial».

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Jardin botanique de Montréal tiendra cette année sa 30<sup>e</sup> édition de l'exposition d'Halloween. Le spectacle de Pépo-citrouille sera quant à lui à sa 21<sup>e</sup> année. Exclusif au Jardin botanique, ce spectacle répond tout à fait bien à la vocation éducative de l'institution. De plus, le spectacle est fort apprécié par les écoles et le milieu pré-scolaire, et contribue à fidéliser cette clientèle, qui revient chaque automne.

Puisque l'auditorium a une capacité de 282 places et que 3 ou 4 représentations sont offertes par jour, ce sont près de 19 000 spectateurs qui assisteront au spectacle en 2015. Par contre, si le spectacle n'avait pas lieu, l'impact se ferait sentir tant sur les revenus associés à cet événement que sur la satisfaction de la clientèle.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est prévue à cette étape du projet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Rencontre de production 10 août au 25 septembre 2015
- Audition des comédiens (si requise) semaine du 24 août
- Fabrication des costumes 31 août au 18 septembre
- Montage des éclairages 19 au 25 septembre
- Formation des techniciens 23 au 30 septembre
- Répétitions 08 au 30 septembre
- Validation auprès de groupes cibles 1<sup>er</sup> octobre
- Première 2 octobre
- Représentations au Jardin botanique 2 octobre au 1<sup>er</sup> novembre

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dynah LOUIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane A TURCOTTE  
Coordonnatrice en loisirs scientifiques

### **ENDOSSÉ PAR**

René PRONOVOST  
Directeur par intérim du Jardin botanique de  
Montréal

Le : 2015-04-08

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Anne CHARPENTIER  
Directrice de l'Insectarium

**Tél :** 514 872-3543

**Approuvé le :** 2015-05-19



**Dossier # : 1151029004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Services intégrés Lemay et associés Inc. pour la mise en oeuvre du programme de protection de bâtiments industriels et corporatifs pour une somme maximale de 1 002 517,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14035 - 09 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin - Contrat : 14458

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 052 517,88 \$, taxes incluses, pour la mise en oeuvre du programme de protection de bâtiments industriels et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Services intégrés Lemay et associés Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 002 517,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14035 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 13,10 % par l'agglomération, pour un montant de 137 879,84 \$.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-25 12:17

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151029004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Services intégrés Lemay et associés Inc. pour la mise en oeuvre du programme de protection de bâtiments industriels et corporatifs pour une somme maximale de 1 002 517,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14035 - 09 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin - Contrat : 14458

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de mettre en oeuvre le programme triennal d'immobilisations (PTI 2015-2017) et de rencontrer ses objectifs, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a recours à des consultants externes pour réaliser des projets de construction, de rénovation, de restauration et de mise aux normes de bâtiments.

Divers projets ont été regroupés dans un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie pour le programme de protection de bâtiments industriels et corporatifs. Cette procédure augmente l'efficacité des prestations et rend possible une plus grande flexibilité de mise en oeuvre des projets. En ayant recours aux mêmes firmes pour des projets de même type, cela permet une économie de temps et une adaptation des professionnels aux documents, processus et exigences de la Ville.

La mission des professionnels comprendra, entre autres, la prestation de services professionnels en architecture, mécanique et électrique, structure et génie civil pour chacune des étapes de conception (esquisse, préliminaire, dossier définitif et d'appel d'offres) et de construction (chantier et période de garantie) des projets. La planification et le suivi de ces projets demeurent sous la responsabilité des employés du SGPI.

L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et dans SÉAO à compter du 10 décembre 2014. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 janvier 2015 à l'hôtel de ville, laissant plus de dix-sept jours, en dehors de la période des fêtes, aux soumissionnaires pour se procurer les documents et déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt, soit à compter du 14 janvier 2015.

Quatre addenda ont été émis et publiés pendant cette période de soumission :

- Addenda no 1 - émis le 17 décembre 2014 pour reporter la date d'ouverture des soumissions du 7 au 14 janvier 2015;
- Addenda no 2 - émis le 6 janvier 2015 pour autoriser la visite des lieux avec accord préalable de l'agent d'approvisionnement responsable du dossier afin de préserver la confidentialité des soumissionnaires;
- Addenda no 3 - émis le 9 janvier 2015 pour fournir des réponses à des questions techniques;
- Addenda no 4 - émis le 13 janvier 2015 pour apporter des précisions relativement aux formulaires à joindre avec la proposition technique et ceux à fournir dans l'enveloppe no 2.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N / A.

## **DESCRIPTION**

Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie (structure, mécanique, électricité, électronique et génie civil) à la firme Services intégrés Lemay et associés Inc. pour la réalisation du programme de protection de bâtiments industriels et corporatifs. Les services professionnels requis sont :

- Les relevés;
- Les estimations;
- Les études préparatoires;
- Les plans et devis;
- Les appels d'offres et la surveillance des travaux;
- Les plans tels que construits.

### **Contrat 14458 : Programme de protection des bâtiments industriels et corporatifs**

1. Garage des Carrières (0113) - Remplacement des fenêtres et travaux connexes
2. Édifice du 2060 Dickson (0434) - Remplacement des fenêtres et maçonnerie
3. Édifice du 1500 des Carrières (0105) - Réfection de la maçonnerie
4. Édifice Chauveau (0578) - Remplacement des fenêtres
5. Ateliers municipaux Viau (0246) - Pavage de la cour et maçonnerie
6. Cour des Carrières (0723) - Contrôle d'accès et clôture
7. Entrepôt Marquage chaussée (0117) - Réfection de l'enveloppe et travaux connexes
8. 1350 et 1500 des Carrières (0113 et 0105) - Mise aux normes des réseaux d'eau
9. Édifice du 1500 des Carrières (0105) - Réaménagement des espaces éclairage de rue
10. Cour des Carrières (0723) - Mise aux normes de la distribution électrique
11. Autres projets de même nature à déterminer en fonction du carnet de commande

Les consultants auront le mandat de rendre les services professionnels relatifs à ces projets jusqu'à concurrence des honoraires prévus à leur contrat, sans obligation de la Ville de verser la totalité de ce montant.

Les pourcentages applicables pour le calcul des honoraires de la firme adjudicataire sont :

- pour l'architecture : 2,8 % du coût réel total (avant taxes) des travaux;
- pour l'ingénierie (électromécanique) : 7,5 % du coût réel total (avant taxes) des travaux relevant de ces disciplines;
- pour l'ingénierie (structure et civil) : 3,25 % du coût réel total (avant taxes) des travaux relevant de ces disciplines.

## JUSTIFICATION

Afin de procéder aux étapes menant à la réalisation des travaux, l'embauche de professionnels externes est requise. Les consultants auront le mandat de réaliser les plans et devis permettant des travaux nécessaires afin de freiner la détérioration des bâtiments, de réaliser des économies d'énergie, de préserver les actifs de la Ville et d'assurer un environnement sain et sécuritaire pour les usagers et occupants.

Preneurs de cahier des charges (18) :

Ana Architecture Inc.	Dessau	Réal Paul Architecte
Archipel Architecture	Héloïse Thibodeau Architecte	Riopel Dion St-Martin Inc.
Les architectes Labonté Marcil	Les Consultants S.M. Inc.	Roche Ltée, Groupe-Conseil
Beaudoin Hurens	Les Services EXP Inc.	Rubin & Rotman Inc.
Cardin Ramirez Julien	LVM, une division d'EnGlobe	Services intégrés Lemay et associés Inc.
CBA Experts-conseils Inc.	Menkès Shooner Dagenais	WSP Canada Inc. (Ouest du Québec)

Soumissions reçues (09) :

Ana Architecture Inc.	Réal Paul Architecte
Archipel Architecture	Riopel Dion St-Martin Inc.
Les architectes Labonté Marcil	Rubin & Rotman Inc.
Cardin Ramirez Julien	Services intégrés Lemay et associés
Héloïse Thibodeau Architecte	

Sur les neuf soumissions reçues et analysées par le comité de sélection, trois n'ont pu se qualifier (33 %), faute d'avoir obtenu un pointage intermédiaire suffisant (70 %). Les six autres (66 %) ayant obtenu un pointage intermédiaire supérieur à 70 % ont donc été considérées pour l'ouverture de la deuxième enveloppe pour le pointage final.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Contingences	Total (taxes incluses)
Ana Architecture Inc.	72,00 %	1,10	1 104 320,16 \$	170 000 \$	1 274 320,16 \$
Archipel Architecture	72,13 %	1,14	1 073 388,66 \$	170 000 \$	1 243 388,66 \$
Cardin Ramirez Julien	68,13 %				
Héloïse Thibodeau Architecte	64,25 %				
Les architectes Labonté Marcil	72,00 %	1,45	842 225,10 \$	170 000 \$	1 012 225,10 \$
Réal Paul Architecte	72,63 %	1,02	1 197 772,75 \$	170 000 \$	1 367 772,75 \$
Riopel Dion St-Martin Inc.	65,50 %				
Rubin & Rotman Inc.	73,13 %	1,34	916 263,26 \$	170 000 \$	1 086 263,26 \$
Services intégrés Lemay et associés Inc.	74,63 %	1,50	832 517,88 \$	170 000 \$	1 002 517,88 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 058 778,47 \$	170 000 \$	1 228 778,47 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )	(226 260,59)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i> ) x 100	(18,41 %)
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> meilleure note et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>e</sup> meilleure note - adjudicataire</i> )	9 707,22 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> meilleure note et l'adjudicataire (%) ( <i>(2<sup>e</sup> meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire</i> ) x 100	0,97 %

Les taux de référence soumis par la firme adjudicataire sont relativement bas comparativement à la moyenne des taux des deux derniers contrats similaires gérés par le SGPI qui ont servi de base à l'estimation interne.

L'appel d'offres en début d'année a certainement contribué à une forte concurrence entre les firmes d'architectes et d'ingénieurs, et ce, en faveur de la Ville.

Le jury d'évaluation recommande au comité exécutif de retenir l'offre de la firme Services intégrés Lemay et Associés Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation établis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement).

Le montant réservé aux contingences ( ± 20 % du montant du contrat) est dédié aux expertises et relevés nécessaires à la définition des projets, à la mise en oeuvre d'autres projets non identifiés dans la liste prévisionnelle (inclus dans les documents d'appel d'offres) et aux travaux additionnels. Cette provision est nécessaire pour répondre aux imprévus et absorber toute augmentation d'honoraires découlant d'une augmentation du coût des travaux. Le montant réservé aux contingences ne figure pas dans le bordereau de soumission du Service de l'approvisionnement et n'est donc pas pris en considération dans le prix des soumissions, néanmoins à des fins de comparaison (voir tableau ci-dessus), ce montant est ajouté au prix de la soumission de l'adjudicataire et inclus les taxes.

Le montant de 50 000 \$ réservé aux incidences ( ± 5 % du montant du contrat) servira à couvrir les coûts engendrés par les services de laboratoire ou autres services qui pourraient être fournis par des tiers au cours de la réalisation du programme.

Enfin, toutes les firmes retenues figurent sur le Registre des entreprises ayant obtenu l'autorisation pour conclure des contrats et sous-contrats publics (Source : Autorité des marchés financiers).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total brut de la dépense à autoriser est de 1 052 517,88 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes, avant ristournes.

Les sommes nécessaires au présent dossier sont prévues au PTI 2015-2017 du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) dans le programme de protection de bâtiments industriels et corporatifs, projets de rénovation, enveloppe et mise aux normes.

Le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération (13,10 %) a été établi en fonction de la compétence et de la superficie utilisées par les unités administratives qui occupent le bâtiment et qui bénéficieront des travaux (voir Estimation budgétaire des SP dans l'intervention du Service des finances).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Lorsqu'applicable, la politique de développement durable dans les édifices de la Ville sera mise en oeuvre. D'une façon générale, les professionnels devront concevoir les projets en appliquant les principes de développement durable, à savoir la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé et la sélection d'équipements écoénergétiques, de voir à recycler produits, équipements et déchets de construction.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le processus d'octroi de contrats aux firmes de professionnels devra être complété dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder la planification des projets qui pourraient avoir des conséquences sur les activités des occupants et causer des dommages supplémentaires aux bâtiments du parc immobilier de la Ville.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des réunions de planification des travaux sont prévues avec les usagers afin de coordonner les travaux pouvant affecter leurs activités.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat Juin 2015  
Début des mandats Juin 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Tanya DUPUIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Belgacem HIMEUR  
Gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI  
Chef de division - Gestion immobilière

Le : 2015-04-15

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Bruno MARCHAND  
Directeur de direction par intérim

**Approuvé le :** 2015-05-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

**Approuvé le :** 2015-05-25



**Dossier # : 1155950002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Services intégrés Lemay et associés inc. pour l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet du site Outremont, pour une somme maximale de 509 001,60 \$. Dépense totale de 532 138,04 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 15-14281 (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 532 138,04 \$, taxes incluses, pour l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet du site Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 509 001,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14281 et selon les conditions stipulées au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-20 13:13

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1155950002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Services intégrés Lemay et associés inc. pour l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet du site Outremont, pour une somme maximale de 509 001,60 \$. Dépense totale de 532 138,04 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 15-14281 (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) est responsable du projet urbain du site Outremont et ses abords. La réalisation de ce projet urbain est encadrée, pour la portion située dans l'arrondissement d'Outremont, par une entente intervenue en 2011 entre l'Université de Montréal (UdeM) et la Ville de Montréal (CM11 0128). Dans cette entente, les parties se sont engagées à viser l'obtention d'une certification LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ).

L'Université de Montréal s'est dotée d'un accompagnateur LEED faisant le suivi du projet du site Outremont dans son ensemble auprès de l'organisme certificateur (U. S. Green Building Council, le USGBC) ainsi que le suivi des crédits liés aux travaux spécifiques de l'Université.

Puisque l'entente prévoit des interventions et des travaux municipaux de l'ordre de 152 millions de dollars, réalisés par différentes unités administratives de la Ville, qui contribueront à l'atteinte de l'objectif LEED, une coordination des activités municipales doit être mise en place par l'unité requérante (SMVT). Pour ce faire, l'octroi d'un contrat pour les services professionnels en accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED -AQ) est requis. Cet accompagnateur sera responsable d'assurer le suivi des crédits liés aux travaux municipaux (notamment les travaux d'infrastructures, de voirie, de construction de bâtiments, etc.).

Rappelons que le projet consiste à réaliser, sur l'ancienne gare de triage d'Outremont, sur une superficie totale de 25 ha, un quartier comprenant un campus de 300 000 m<sup>2</sup>, 1300 logements dont 30 % sont prévus à des fins sociales et abordables, une superficie de 4 ha pour la création de parcs et une esplanade de 1,5 ha. L'Université s'est engagée à construire des bâtiments institutionnels. L'engagement de la Ville porte sur la réalisation de parcs et la construction d'infrastructures souterraines, de voirie et d'une nouvelle cour de services.

**Étapes terminées :**



Décontamination et réhabilitation des sols - par l'Université de Montréal (UdeM)
Opération cadastrale – par UdeM
Acquisition des terrains
Approbation des ententes entre le Canadien Pacifique (CP) et la Ville

**Étapes en cours de réalisation :**

Construction d'une rue d'accès
Appel d'offres et octroi d'un contrat pour la réhabilitation des sols des lots sur l'avenue Durocher
Construction : pont ferroviaire, infrastructures et chaussée temporaire
Services professionnels visant la surveillance des travaux

**Étape faisant l'objet du présent dossier :**

Services professionnels en accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ)
---

**Étapes à venir :**

Démolition du bâtiment situé au 6564, avenue Durocher
Services professionnels visant l'ingénierie, l'estimation, la surveillance et l'assistance technique
Autres travaux : prolongement de l'axe central, construction des bassins de rétention, de la place centrale, des parcs et des rues transversales

Le détail de toutes ces étapes se retrouve en pièce jointe (voir pièce jointe n° 1 - Étapes - projet).

L'octroi d'un contrat de services professionnels en accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) fait l'objet du présent dossier. Afin d'atteindre l'objectif de certification LEED, la Ville doit mettre en place un suivi des travaux qui requiert plus de temps, d'expertise et d'efforts de coordination que les projets similaires qui ne visent pas de certification. Le SMVT ne dispose pas de l'expertise associée à ce service professionnel.

L'appel d'offres public pour ce contrat a été lancé le 25 mars 2015. Il a été publié dans *La Presse* ainsi que sur le site Internet de la Ville de Montréal. Les documents d'appel d'offres étaient disponibles dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Les soumissionnaires disposaient d'un délai de 17 jours afin de déposer leur soumission. Les soumissions ont été déposées le 13 avril 2015 et sont valides pour 180 jours à partir de cette date. Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Un addenda a été publié le 8 avril portant sur les informations au bordereau à inclure dans l'enveloppe de prix n° 2. Aucun délai supplémentaire n'a été donné suite à cet addenda et il n'a aucune incidence sur le prix.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0530 - 1<sup>er</sup> avril 2015 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics relatifs aux services professionnels visant l'ingénierie, l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement des travaux de construction d'infrastructures souterraines, de rues, de parcs, de feux de circulation, de lampadaires, de bassins de rétention et d'aménagement de surface sur le site du campus d'Outremont;  
 CE15 0361 - 11 mars 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la

rétribution de services professionnels en accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) pour une durée de quatre ans, dans le cadre du projet du site Outremont;

CM14 0293 - 24 mars 2014 - Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128);

CM12 0211 - 19 mars 2012 - Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une aide financière de 38,3 M\$ dans le cadre du volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada-Québec, pour la revitalisation du site de la gare de triage Outremont;

CM11 0284 - 11 avril 2011 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont;

CM11 0128 - 22 février 2011 - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels afin de soutenir la Ville dans l'atteinte de l'objectif de certification LEED-AQ du site Outremont. Le rôle du mandataire sera de mettre en place des mécanismes de suivi et compléter l'ensemble de la démarche administrative afin d'atteindre et d'obtenir la certification LEED-AQ. Notamment, il devra mettre en place les mécanismes de validation et de documentation auprès de chaque unité exécutante, de leurs consultants et des surveillants de chantier. Il supervisera la documentation des crédits LEED de chaque projet, tiendra à jour et transmettra la liste des critères LEED-AQ aux intervenants concernés et s'assurera que l'ensemble des projets en cours sont réalisés en intégrant les critères mis à jour. Il assurera un lien continu avec l'accompagnateur LEED de l'UdeM pour suivre les ajustements de crédits et des critères LEED lors de l'avancement des différentes étapes du projet. En plus de ce qui précède, l'accompagnateur :

- participera au processus de conception intégrée prévu par les unités exécutantes afin de soutenir techniquement les consultants et de les informer des critères requis pour l'atteinte des crédits LEED visés;
- vérifiera l'intégration des critères et des livrables LEED requis pour documenter les préalables et les crédits visés dans les programmes fonctionnels et techniques (PFT) et les documents d'appel d'offres pour la préparation de plans et devis, pour la construction et pour la surveillance de chantier. L'accompagnateur peut être appelé à rédiger des sections de documents d'appel d'offres intégrant les critères LEED;
- identifiera les étapes clés de validation lors des phases de conception et de préparation des plans et devis sous forme d'un échéancier qu'il transmettra aux professionnels de chaque projet;
- fera le suivi auprès des consultants pour s'assurer que les livrables LEED sont produits selon l'échéancier et en vérifiera la conformité du point de vue LEED;
- veillera à ce que la production de plans et devis par les consultants soit conforme à l'ensemble des critères LEED-AQ visés.

La firme mandatée agira sous la responsabilité du directeur de l'urbanisme du SMVT ou de son représentant autorisé.

Le pourcentage de contingences prévu au contrat est de 10 % et n'était pas indiqué au bordereau. Ce pourcentage s'explique par le fait que les travaux seront réalisés sur une longue période, ce qui multiplie les risques d'imprévus.

Une provision pour incidences générales de 5 % est prévue pour ce mandat.

Le paiement des honoraires sera forfaitaire. Les services seront rémunérés, à intervalles réguliers, selon la méthode du pourcentage de l'avancement des services et livrables attendus pour chacun des lots de travail.

## JUSTIFICATION

Douze (12) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres. Au total, quatre (4) offres ont été déposées et ont été analysées selon une grille d'évaluation préapprouvée (voir intervention du Service de l'approvisionnement) - soit un taux de réponse de 33 %. Les quatre (4) soumissions ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe n° 1) et une seule firme a obtenu le pointage minimal requis afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe n° 2).

<b>Soumissionnaire conforme</b>	<b>Note Intérim.</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix de base (avec taxes)</b>	<b>Contingences (10 %) (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>
Services intégrés Lemay et associés inc.	77,8	2,76	462 728,73	46 272,87	509 001,60
Dernière estimation réalisée (10-04-2015)			454 372,23	45 437,22	499 809,45
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					9 192,15 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					1,8 %

Le comité de sélection recommande de retenir l'offre de la firme Services intégrés Lemay et associés inc.

Les honoraires avaient initialement été évalués, à l'interne, à 628 050,94 \$ (incluant les taxes, les contingences et les incidences). Cette estimation a été révisée par un professionnel externe en développement durable qui soutient présentement la Direction de l'urbanisme dans l'implantation du cadre organisationnel pour le projet du site Outremont. Cette démarche, qui s'inscrit en amont du présent mandat, a permis de mieux cerner le rôle et les services requis par le mandataire ainsi que l'effort nécessaire pour la réalisation du mandat. L'estimation réalisée par le consultant externe se chiffre à 522 528,06 \$ (taxes, contingences et incidences incluses), soit un montant inférieur d'environ 17 % à l'estimation initiale.

Cette différence s'explique par le fait que :

- la répartition du travail à accomplir par lots de travaux permet une optimisation dans le travail pour des projets similaires;
- une clarification du rôle de l'accompagnateur LEED de la Ville a été effectuée;
- une grande part du travail consiste à effectuer la gestion documentaire, ce qui nécessite plus d'heures de travail par un professionnel junior à un taux inférieur.

Le prix du soumissionnaire conforme est de 1,8 % (9 192,15 \$) plus élevé que la dernière estimation réalisée qui était de 499 809,45 \$ (incluant les taxes et les contingences).

Une vérification effectuée le 16 avril 2015 a permis de valider le fait que l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles). Il appert également que l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

L'adjudicataire n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre du présent contrat et il n'en a pas obtenu pour un autre contrat public.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 532 138,04 \$. Ce montant inclut :

- l'octroi à Services intégrés Lemay et associés inc. d'un contrat de 509 001,60 \$, comprenant les taxes et un montant de 46 272,87 \$ pour les contingences;
- un montant de 23 136,44 \$ pour les incidences liées à la certification LEED-AQ (voir pièce jointe n° 2 - calcul des coûts SMVT).

Les crédits proviendront du règlement d'emprunt 11-006 pour le financement des travaux municipaux requis dans le cadre du projet du campus Outremont adopté le 11 avril 2011 (CM11 0284), et sont prévus au PTI 2015-2017 de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale (voir également l'intervention du Service des finances).

Le projet du site Outremont bénéficie d'une subvention de l'ordre de 38,3 M\$ prévue par le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à hauteur de 50 % pour les honoraires professionnels et travaux admissibles. Cette subvention arrivera à échéance en décembre 2018.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'obtention de la certification LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) pour le site Outremont s'inscrit en accord avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, plus spécifiquement en rapport avec l'action 13 qui porte sur l'aménagement des quartiers durables.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ce contrat de services professionnels pour un accompagnateur LEED doit être autorisé dès que possible de façon à assurer l'atteinte de l'objectif de certification pour lequel la Ville s'est engagée tout en respectant le calendrier et l'échéance de réalisation du projet.

De plus, puisque la subvention du MAMOT arrivera à échéance en décembre 2018, il est d'autant plus important que les travaux soient réalisés en respectant le calendrier et l'échéance de réalisation du projet.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à ce dossier. Toutefois, l'ensemble du projet du site Outremont est coordonné par une cellule de communication en

collaboration avec l'Université de Montréal et les principaux intervenants de la Ville, dont le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat par le CM : 15 juin 2015

- Début de la prestation des services professionnels : juin 2015
- Réalisation des travaux municipaux : à partir de juin 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction (Jean-Guy DALPÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Claudette LEBLOND)

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Normand PROULX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maude BARABÉ  
Conseillère en Aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claude LAURIN  
Chef de division

Le : 2015-04-27

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Nancy SHOIRY  
Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

**Approuvé le :** 2015-05-13

**Approuvé le :** 2015-05-20

**Dossier # : 1153592007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 44 552,81 \$ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice 2014. / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG14 0469, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 293 463,00 \$ à 1 338 015,81 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 44 552,81 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2014 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en vertu de la résolution CG14 0469;
2. d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG14 0469, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 293 463,00 \$ à 1 338 015,81 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-05-13 11:14

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153592007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 44 552,81 \$ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice 2014. / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG14 0469, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 293 463,00 \$ à 1 338 015,81 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2013, une nouvelle norme comptable canadienne s'appliquant à tous les organismes du secteur public (chapitre SP 3410 - Paiement de transfert du manuel de comptabilité de CPA Canada) est entrée en vigueur. À la suite de l'application de cette nouvelle norme comptable et compte tenu de la position de la Ville de continuer à inclure les comptes à recevoir du gouvernement du Québec à titre d'actifs financiers dans son rapport financier annuel de 2014, la firme Deloitte a émis, comme en 2013, une réserve à son rapport d'audit concernant le rapport financier de la Ville. Afin de quantifier sa réserve, la firme Deloitte a dû procéder à des travaux d'audit supplémentaires, ce qui a engendré un coût additionnel de 9 364,71 \$, taxes incluses. En 2013, le coût additionnel était de 13 032,42 \$, taxes incluses pour ces mêmes travaux.

De plus, en 2014, deux (2) autres éléments exceptionnels se sont présentés pour lesquels des travaux d'audit additionnels ont dû être effectués par la firme Deloitte. Le premier concerne l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c.15) qui a engendré un coût additionnel de 20 666,76 \$, taxes incluses. Le second élément concerne le retraitement des données financières de 2013 afin de prendre en considération les coûts de décontamination du terrain du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, engendrant un coût additionnel de 14 521,34 \$, taxes incluses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG14 0469** - 30 octobre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016 pour une somme maximale de 1 293 463,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public



(14-13504) / Approuver un projet de convention à cette fin - 2 soumissionnaires, 1 conforme

## **DESCRIPTION**

Afin de pouvoir compléter ses travaux d'audit concernant les données financières de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2014 et pouvoir émettre son rapport d'auditeur indépendant, la firme Deloitte a dû procéder aux travaux suivant :

### **Réserve suite à l'adoption du Chapitre SP3410-Paiement de transfert :**

- travaux d'audit additionnels pour quantifier la réserve au rapport de l'auditeur indépendant;
- revue des ententes de contributions;
- revue des tableaux dressés par le service des finances de la Ville ainsi que ceux provenant de la STM.

### **Retraitement des états financiers pour le passif environnemental :**

- travaux d'audit additionnels afin de valider le retraitement;
- revue et évaluation des conséquences pour le lecteur des états financiers de la non-comptabilisation du montant au 31 décembre 2013 dans les états financiers consolidés;
- discussion avec la direction de l'Environnement pour comprendre la méthodologie de travail pour l'établissement des coûts de décontamination;
- procédures d'audit afin de tester la raisonnable de la provision pour le passif environnemental;
- validation des hypothèses utilisées par la direction de l'Environnement pour déterminer la provision pour le passif environnemental.

### **Sanction de la Loi 15 – Avantages sociaux futurs :**

- travaux d'audit additionnels sur les impacts aux états financiers consolidés de la Ville;
- travaux des spécialistes du service actuariel : plusieurs rencontres et discussions avec la direction de la Ville et ses actuaires afin de valider les effets de la Loi 15 en 2014 et de s'assurer de la conformité du traitement comptable;
- diverses consultations en lien avec plafonnement de la valeur comptable de l'actif au titre des prestations constituées.

## **JUSTIFICATION**

Conformément à la Loi sur les cités et villes (art. 108.2.1), le vérificateur externe fait rapport de sa vérification au conseil. Dans son rapport traitant des états financiers, il déclare entre autres si ces derniers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre et le résultat de ses opérations pour l'exercice.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts des travaux supplémentaires se montent à 44 552,81 \$ taxes incluses et seront assumés à 100 % par le budget de fonctionnement du Service des finances. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise pour ce dossier tel que vu et approuvé par la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Johanne P PÉPIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Raoul CYR  
Directeur - Comptabilité et informations  
financières

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-05

Raoul CYR  
Directeur - Comptabilité et informations  
financières

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Raoul CYR  
Directeur - Comptabilité et informations  
financières

**Approuvé le :** 2015-05-05

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :** 2015-05-12



**Dossier # : 1143272001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 576 135 \$ (taxes incluses), pour tenir compte de frais annuels prévus dans le cadre du contrat d'entretien adjudgé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec en vertu de la résolution CG09 0120 adoptée à la séance du 30 avril 2009 et pour prolonger le contrat d'une année additionnelle.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 576 135 \$ (taxes incluses), pour tenir compte de frais annuels prévus dans le cadre du contrat d'entretien adjudgé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec en vertu de la résolution CG09 0120 et pour poursuivre le contrat pour une année additionnelle;
2. d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-05-22 08:52

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143272001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 576 135 \$ (taxes incluses), pour tenir compte de frais annuels prévus dans le cadre du contrat d'entretien adjudgé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec en vertu de la résolution CG09 0120 adoptée à la séance du 30 avril 2009 et pour prolonger le contrat d'une année additionnelle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2002, le Comité exécutif a autorisé l'octroi d'un contrat à SIGMA RH Solutions Inc. pour fournir un système supportant la gestion des activités en santé et sécurité au travail (CE 20110). Le Service des ressources humaines était promoteur du projet.

En 2009, le Conseil d'agglomération a autorisé l'octroi de deux contrats à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Desjardins) (CG09 0120) qui avait acquis les droits commerciaux de SIGMA RH, afin de fournir un progiciel de gestion en prévention de la santé et sécurité au travail et de fournir le support et l'entretien du progiciel existant (CE02 2088) - SIGMA RH, modules de financement et de suivi des absences. Le contrat d'entretien, tenant compte du changement de droits et de responsabilités d'un fournisseur à l'autre, a été signé à titre d'avenant, mais un autre contrat d'entretien a aussi été signé en 2009 pour tenir compte du nouveau module de prévention (module de risques) développé. Tous les modules du progiciel étaient dorénavant appelés Employeur D RH.

Or, la présente requête porte uniquement sur les deux contrats d'entretien qui sont au budget de fonctionnement du Service des ressources humaines signés entre Desjardins et la Ville de Montréal (Ville) en 2009.

**L'avenant à la convention de service relatif à l'entretien annuel du logiciel Employeur D RH**, pour les modules de financement et de suivi des absences, et le **contrat d'entretien annuel** spécifique au module de prévention, ont été signés en 2009. Ils sont d'une durée de soixante (60) mois chacun. L'avenant était effectif en 2008 jusqu'en 2012, mais le deuxième contrat n'a pris effet qu'à la date de l'acceptation du module de prévention par la Ville, soit en mars 2011. Il prend fin en février 2015. Les frais liés aux deux contrats ont été amalgamés en 2011 et facturés d'année en année en tenant compte des deux types de modules. La période d'entretien actuelle se termine le 3 février 2015. Une facture a été émise à cet effet en début d'année 2014 et ajustée en août et une autre facture a été émise en janvier 2015 pour la période de février 2015 à février 2016.

La Ville s'est engagée envers Desjardins à assumer les frais annuels d'entretien, de support et de modifications pour un montant garanti par Desjardins pour une période de vingt-quatre (24) mois. Par la suite, les coûts peuvent être ajustés par Desjardins selon l'indice des prix à la consommation (IPC) à chaque année, ce qui a été fait pour 2011, 2012, 2013 et 2014. Or, les calculs financiers dans le sommaire décisionnel 1084829002 rédigé en 2008 pour justifier l'autorisation des contrats d'entretien signés en 2009 n'ont pas tenu compte de l'augmentation de l'IPC ni de la poursuite du contrat d'entretien d'année en année.

D'autre part, en 2014, en mi-année, la Ville a signalé à Desjardins qu'elle ne souhaitait plus utiliser le module de prévention et désirait réduire ainsi sa facture d'entretien. Une entente a été établie entre les deux parties. La facture émise le 24 janvier 2014 a été ajustée au 31 juillet; les coûts de l'entretien du module de prévention ont été calculés au prorata du 4 février au 31 juillet 2014 et prennent fin à cette date.

Le paiement de la nouvelle facture pour les frais complets ajustés, émise le 19 août 2014, a été retenu faute de fonds prévus au GDD 1084829002.

C'est pourquoi cette requête comporte trois aspects :

1. Acquitter le montant manquant jusqu'en 2013 qui n'a pas été inclus dans le GDD 1084829002 pour l'année financière 2014.
2. Payer la facture ajustée datée du 19 août 2014 pour le service d'entretien, pour la période du 4 février 2014 au 3 février 2015 et l'affecter aussi à l'année financière 2014.
3. Obtenir, pour l'année financière 2015, le montant requis pour prolonger le contrat actuel d'un an afin de maintenir les services décrits dans l'avenant.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG09 0120 - 30 avril 2009 - Autoriser l'octroi de deux contrats à la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour la fourniture du progiciel en prévention, les services professionnels et le support et l'entretien du progiciel existant.

CE08 1237 - 2 juillet 2008 - Autoriser un appel d'offres pour l'acquisition d'outils informatiques visant à permettre l'implantation d'un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

CE02 2088 - 27 novembre 2002 - Octroyer un contrat à SIGMA RH Solutions Inc. pour fournir un système supportant la gestion des activités en santé et sécurité au travail - coût total du projet 1 1 94 714,03 \$.

## **DESCRIPTION**

Un avenant à la convention de services du 27 décembre 2002, relatif à l'entretien annuel du logiciel de gestion des ressources humaines Employeur D RH a été signé en 2009 entre la Fédération des caisses Desjardins du Québec et la Ville de Montréal. Le document sert à clarifier les droits et obligations des deux parties en raison de la transition de SIGMA RH Solutions inc. à Desjardins.

Les obligations de Desjardins sont décrites au niveau :

- du support technique aux usagers relatif au logiciel qu'utilise la Ville, le mode d'intervention et la disponibilité du support ainsi que la langue d'usage;
- des personnes autorisées à contacter Desjardins à la Ville et la liste autorisée à fournir du support technique chez Desjardins;
- des exclusions au support défini telles que celles liées à des dommages subis par la Ville ou à une utilisation abusive du logiciel, ou une défectuosité des installations;

- du mode et des délais de correction des problèmes;
- du programme de mise à niveau du logiciel en fonction de la réglementation et de la législation en vigueur;
- de la version nouvelle, corrigée, augmentée, améliorée ou mise à jour du logiciel.

Les obligations de la Ville sont décrites au niveau :

- de l'accès au serveur SQL et ses modalités pour effectuer les mises à jour et les vérifications du logiciel et les coûts additionnels si l'accès n'est pas donné;
- des installations et interventions techniques agréées par Desjardins;
- de la garantie de remplacement par Desjardins du logiciel en cas de défectuosité;
- de la sauvegarde des données et des configurations des serveurs par la Ville;
- des limitations de responsabilités, telles que l'utilisation non conforme aux indications de Desjardins.

La durée de l'avenant a été déterminée pour un période de soixante (60) mois à compter du 4 février 2008. Au début de chaque année, Desjardins envoie une facture avec les coûts ajustés ou non. La facture doit être payée dans le trente (30) jours suivant sa réception. La Ville peut changer de fournisseur de service et le contrat peut être résilié si une partie fait défaut de respecter ses obligations et engagements ou devient insolvable.

Les coûts du service d'entretien déterminés en 2009 étaient les suivants :

- Personnalisations 20 000,00 \$
- Deux environnements 5 000,00 \$
- Support et entretien 158 615,00 \$

Montant total (excluant les taxes) 183 615,00 \$ par année

Les tarifs mentionnés sont garantis pour une période de vingt-quatre (24) mois. Par la suite, les coûts sont ajustés selon l'IPC.

D'autre part, en 2009, lors de l'octroi du contrat de développement informatique (CG09 0120) pour le module de gestion du risque - prévention, mentionné dans le contexte, un contrat d'entretien annuel spécifique à ce module a été signé entre la Ville et Desjardins. Les modalités du contrat sont les mêmes que celles de l'avenant décrit précédemment. En conséquence, aux frais identifiés à l'avenant s'ajoutaient alors un montant annuel de 59 315,00 \$ (avant les taxes). La Ville a acquitté les frais pour les modules de base à partir de 2008 et, à partir de 2011, le montant a augmenté en raison du module de prévention. Or, le service d'entretien et de support du module de prévention n'étant plus requis depuis le 31 juillet 2014, les frais pour cette composante du progiciel prennent fin à cette date.

Pour la période du 3 février 2015 au 3 février 2016, les mêmes conditions s'appliquent et la facture est calculée selon l'augmentation de l'IPC.

## **JUSTIFICATION**

La présente requête porte sur trois éléments. En voici la justification.

### **1- Acquitter le montant manquant jusqu'en 2013 et qui n'a pas été inclus dans le GDD 1084829002**

- Le GDD prévoyait un montant de 1 371 036 \$ (taxes incluses) au budget de fonctionnement pour les frais d'entretien des années financières de 2008 à la fin de 2014. Jusqu'en 2013, la facture totalisait 1 443 827 \$ pour un manque de 72

791 \$ jusqu'en 2013. C'est le montant à affecter au budget de fonctionnement du Service des ressources humaines pour l'année financière.

## **2- Payer la facture ajustée du service d'entretien datée du 19 août 2014, pour la période du 4 février 2014 au 3 février 2015**

- Le contrat d'entretien se renouvelle d'année en année depuis 2008 et une facture est émise chaque année par Desjardins. Une facture ajustée de 260 384 \$ (taxes incluses) a été émise en août 2014 pour assumer les frais d'entretien des modules de financement et de suivi des absences depuis le début de février et, au prorata de janvier à juillet 2014, pour les frais d'entretien du module de prévention, maintenant inutilisé. Les services ont été rendus tels que requis et la facture a été approuvée par le Service des ressources humaines. Cependant, le paiement n'a pas été approuvé par le Service de l'approvisionnement ni acquitté par le Service des finances, faute de fonds pour l'année financière 2014 et de justifications, compte tenu du GDD 1084829002.

## **3- Obtenir le montant requis pour prolonger le contrat actuel pour un an afin de maintenir les services décrits dans l'avenant pour l'année financière 2015**

- En 2009, Desjardins a acquis le progiciel et a poursuivi son développement sous le titre de Employeur D RH jusqu'en 2011. Ce fournisseur a assuré les services d'entretien et de support jusqu'à aujourd'hui. Présentement, en raison de l'expertise développée par Desjardins et par ses partenaires pour entretenir et maintenir le système en production dans les serveurs de la Ville, prolonger le contrat d'entretien avec ce fournisseur pour une année additionnelle répond aux besoins d'affaires de la Ville. Une facture a été émise en janvier 2015 au montant de 228 076 \$ (taxes incluses) ainsi que 14 883 \$ d'intérêts. Elle devrait être payée avec le budget de fonctionnement du Service des ressources humaines de l'exercice financier 2015.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les **aspects financiers** du GDD 1084829002 sont décrits ainsi : « Le montant de 2 286 340,76 \$ du contrat à octroyer à la Fédération des caisses Desjardins du Québec est composé d'une somme de 915 304,56 \$ (somme prévue au PTI-STI) pour la réalisation du système tel que défini dans le devis technique publié par la Ville à laquelle s'ajoute 1 371 036,20 \$ (somme prévue au budget de fonctionnement du Service des ressources humaines) réparti comme suit :

- 1036 277,15 \$ pour la poursuite de l'entretien et du support du système pour la gestion des activités en santé et sécurité au travail (CE02 2088, dossier 1020839005);
- 334 759,05 \$ pour le support du progiciel post-implantation et autres coûts tels que l'entretien et la mise à jour des licences.

Le tableau suivant présente les factures émises par Desjardins depuis 2008 jusqu'en 2013. Elles totalisent 1 443 827 \$ (taxes incluses) au budget de fonctionnement. Comme le GDD autorisait l'engagement d'une somme de 1 371 036 \$ jusqu'à la fin de 2014, il y a un montant manquant de 72 791 \$.

Le tableau indique également qu'une facture de 260 384 \$ (taxes incluses) a été émise en 2014. Cette facture n'a pas été payée.

Le montant requis pour s'acquitter des services rendus jusqu'en février 2015, totalisant le montant manquant et la facture de 2014 est de 333 175 \$ (taxes incluses).

<b>Analyse contrat Desjardins - Portion support et entretien progiciel - GDD 1143272001</b>				
<b>Date</b>	<b>Détail</b>	<b>No Facture</b>	<b>Montant avant taxes</b>	<b>Montant avec taxes</b>
20-02-2009	du 4 fév 2008 au 3 fév 2009	S674	163 615 \$	184 680 \$
20-02-2009	du 4 fév 2009 au 3 fév 2010	S674	183 615 \$	207 255 \$
10-02-2010	du 4 fév 2010 au 3 fév 2011	S981	183 615 \$	207 255 \$
01-02-2011	du 4 fév 2011 au 3 fév 2012	S1290	185 451 \$	211 275 \$
11-05-2011	du 3 mai 2011 au 3 fév 2012 Module gestion de risque	S1370	44 486 \$	50 681 \$
06-01-2012	du 4 fév 2012 au 3 fév 2013	S1520	250 885 \$	288 455 \$
11-01-2013	du 4 fév 2013 au 3 fév 2014	S1745	255 903 \$	294 224 \$
	Total des factures		<b>1 267 571 \$</b>	<b>1 443 827 \$</b>
	Montant approuvé par le GDD 1084829002			<b>1 371 036 \$</b>
	Montant supplémentaire non approuvé par le GDD1084829002 mais déjà payé			<b>72 791 \$</b>
19-08-2014	du 4 fév 2014 au 3 fév 2015	S1998	226 470 \$	<b>260 384 \$</b>
19-01-2015	du 4 fév 2015 au 3 fév 2016	S2060	198 370 \$	<b>228 076 \$</b>
	Intérêts			<b>14 883 \$</b>
	<b>Dépense additionnelle pour ce GDD</b>			<b>576 135 \$</b>

D'autre part, dans le cadre de ce présent GDD, une somme additionnelle est demandée pour le renouvellement pour une année de services d'entretien et de support correspondant à la facture émise par Desjardins au montant de 228 076 \$ ainsi que les frais d'intérêts totalisant 14 883 \$ pour l'année financière 2015.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n. a.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **1- Acquitter le montant manquant jusqu'en 2013 et qui n'a pas été inclus dans le GDD 1084829002**

- Impact majeur : Il s'agit essentiellement d'harmoniser les dossiers décisionnels avec les documents financiers de la Ville puisque les factures ont été payées jusqu'en 2013. Il importe d'assurer une comptabilité qui reflète les décisions des instances. Les rapports du vérificateur général le soulèveraient.

### **2- Payer la facture ajustée du service d'entretien datée du 19 août 2014, pour la période du 4 février 2014 au 3 février 2015**



- Impact majeur : Cette action permettra à la Ville de s'acquitter de ses responsabilités contractuelles envers son fournisseur Desjardins. Déjà la Ville accuse un retard de 5 mois bien que par écrit elle ait signifié son intention de payer sur le champ. Tel qu'indiqué dans la description du contrat d'entretien, le fournisseur pourrait y mettre fin.

### **3- Obtenir le montant requis durant l'exercice financier 2015 afin de poursuivre le contrat actuel pour un an et ainsi maintenir les services décrits dans l'avenant**

- Impact majeur : Pour la Ville, il s'agit de conserver les services requis du fournisseur pour une période qui est certaine et de maintenir son système informatique en bon état pour une année complète. Il ne s'agit pas de s'engager pour une plus longue période parce que les orientations technologiques de la Ville, à plus long terme, restent à établir en fonction de ses besoins d'affaires et de ses priorités.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n. a.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les prochaines étapes consistent à suivre les démarches requises du système de gestion des décisions des instances afin d'obtenir leur approbation selon le calendrier d'inscription projeté.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

n. a.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cathy GADBOIS)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Djamila KHELLAF  
Conseillère principale, spécialité

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-07

Sophie GRÉGOIRE  
Directeur(trice) remuneration globale et syst  
inf rh

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Alain DG MARCOUX  
Directeur général

**Approuvé le :** 2015-05-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD  
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

**Approuvé le :** 2015-05-21



**Dossier # : 1155249001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadre de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Les Consultants S.M. inc.(9 701 360,55 \$) et Les Services exp inc. (9 818 328,07 \$) pour des services professionnels de surveillance des travaux, gestion des impacts, maintien de la circulation et communications de chantier / appel d'offres public 15-13877 - 6 soumissionnaires, et approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels en surveillance des travaux, gestion des impacts, maintien de la circulation et communications de chantier pour les programmes de travaux d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussées, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de signalisation lumineuse et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13877 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

<b>Firme</b>	<b>Somme maximale taxes incluses</b>	<b>Délai maximal</b>	<b>Contrat</b>
Les Consultants S.M. inc	9 701 360,55\$	24 mois	1
Les Services exp inc.	9 818 328,07\$	24 mois	2

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-22 13:50

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155249001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadre de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Les Consultants S.M. inc.(9 701 360,55 \$) et Les Services exp inc. (9 818 328,07 \$) pour des services professionnels de surveillance des travaux, gestion des impacts, maintien de la circulation et communications de chantier / appel d'offres public 15-13877 - 6 soumissionnaires, et approuver les projets de conventions à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Compte tenu de l'ampleur des besoins en réfection et en réaménagement d'infrastructures, et des investissements prévus afin de remettre à niveau l'actif de la rue, la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) désire s'adjoindre le support de firmes d'experts-conseils relativement à des services professionnels en surveillance des travaux, pour la gestion des impacts, le maintien de la circulation et les communications de chantier. Ces services professionnels sont principalement requis pour supporter les équipes de la Division de la réalisation des travaux, et seront utilisés lorsque requis pour répondre aux demandes en période de pointe. La gestion des projets est assurée par un représentant de la Ville.

Ces services sont également prévus pour être mis à la disposition des arrondissements et des autres services de la Ville afin de répondre à leurs besoins. A cette fin, nous estimons que la moitié des enveloppes budgétaire pourrait être ainsi utilisée.

Dans ce contexte, le lancement d'un appel d'offres public a été requis afin de conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 18 mars au 15 avril 2015. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingts (180) jours qui suivent leur date

d'ouverture, soit jusqu'au 15 octobre 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 29 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 24 mars 2015: Réponses à des questions techniques formulées par des preneurs de cahier de charges;
- Addenda no 2 émis le 31 mars 2015: Report de la date d'ouverture des soumissions d'une (1) semaine;
- Addenda no 3 émis le 8 avril 2015: Réponses à des questions techniques formulées par des preneurs de cahier de charges.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15-0000 - 30 avril 2015 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le programme de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour une somme maximale de 2 974 725,18 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-14106 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1154822004);

CG14 0213 - 1er mai 2014 - Conclure des ententes-cadre de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Les Consultants S.M. inc.(1 637 303,21 \$) et Beaudoin Hurens (1 166 708,81 \$) pour des services professionnels de surveillance des travaux / appel d'offres public 13-13171 - 10 soumissionnaires, et approuver les projets de conventions à cette fin (1145249002);

CG11 0210 - Le 22 juin 2011 - Approuver les conventions et retenir les services professionnels des quatre (4) firmes suivantes: Les Consultants S.M. inc. ( 3,500 000 \$), SNC-Lavalin Inc. (3 000 000 \$), GENIVAR inc. (2 500 000 \$) et BPR-Infrastructure inc. (2 000 000 \$) - pour la réalisation de mandats d'ingénierie dans le cadre de différents projets de réfection et de développement d'infrastructures municipales sur le territoire de l'agglomération de Montréal. - Appel d'offres public no 11-11565 (quatorze (14) soumissionnaires) visant l'octroi d'ententes-cadres pour un montant total de 11 000 000 \$. (1110266002);

### **DESCRIPTION**

Il s'agit de conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels avec des firmes externes pour la fourniture des services suivants:

- réaliser des mandats de surveillance des travaux;
- réaliser des mandats de gestion des impacts;
- réaliser des mandats de maintien de la circulation et de communication de chantier.

Les services sont requis dans le cadre de différents projets de réaménagement des rues ou encore de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussées, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signalisation lumineuse et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no. 15-

13877, il est recommandé de retenir les services des deux (2) firmes suivantes :

- Les Consultants S.M. inc. : 9 701 360,55 \$, taxes incluses
- Les Services exp inc. : 9 818 328,07 \$, taxes incluses

---

Montant total des contrats : 19 519 688,62 \$, taxes incluses

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, dans le présent dossier, le montant maximal des enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

Il s'agit d'ententes-cadres à taux horaires par catégorie d'employés.

Les bordereaux de soumission à taux horaires par catégorie d'employés ont été préparés en fonction des prévisions de consommation pour les vingt-quatre (24) prochains mois. Les heures provisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacun des contrats cadres, pour chacune des années et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisés seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. Les durées des contrats cadres sont établies sur une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la signature de la convention ou pour des enveloppes budgétaires maximales telles que détaillées ci-haut, selon la première des deux éventualités.

Puisque les contrats ont été approuvés en fonction d'une grille standard d'évaluation pré-autorisée par le comité exécutif, une autorisation de lancement d'appel d'offres n'a pas été nécessaire.

Les conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et sont présentées en pièces jointes au présent dossier.

Le processus d'appel d'offres public #15-13877 s'est terminé le 15 avril 2015. Sur onze (11) firmes externes s'étant procuré les cahiers de charges et dont la liste complète figure à l'intervention du Service de l'approvisionnement, six (6) firmes ont déposé une soumission et cinq (5) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 55 % et de 45 %. Parmi les désistements, quatre (4) firmes sont sous-traitants des soumissionnaires.

## **JUSTIFICATION**

Compte tenu de l'envergure des programmes de réfection des infrastructures de voirie prévus pour les années à venir, il est requis de retenir les services professionnels d'experts-conseils afin d'assister les professionnels de la Direction des infrastructures pour la réalisation de mandats en période de pointe. Les besoins des services et arrondissements de la Ville de Montréal ont également été considérés.

De plus, le budget des ententes-cadres concluent en 2014 pour la surveillance des travaux est épuisé depuis le mois d'avril 2015. Par conséquent, la Direction des infrastructures désire octroyer deux (2) nouveaux contrats pour une durée maximale de vingt-quatre (24) mois afin de s'assurer de la disponibilité des firmes en période de pointe.

Le budget des ententes précédentes totalisait 2 804 012\$ d'honoraires pour une période de vingt-quatre (24) mois. Or, ce budget octroyé a été dépensé en onze (11) mois. Pour cette raison, la Direction des infrastructures n'a pu donner suite à de nombreuses demandes des arrondissements et des services centraux pour des services en surveillance des travaux.

Afin de supporter l'ensemble des services et arrondissements de la Ville de Montréal, les

budgets prévisionnels en surveillance des travaux ont été augmentés. De plus, les services professionnels en maintien de circulation, gestion des impacts et communication de chantier ont été ajoutés à la gamme des services demandés aux firmes.

L'analyse des soumissions s'est conclue par la recommandation de deux adjudicataires.

Les six (6) soumissions reçues ont été jugées recevables et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation.

Le tableau des résultats des soumissions ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis; les écarts de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à octroyer :

**Contrat # 1 :**

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note intérim</b>	<b>Note finale</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
1 - Les Consultants S.M. inc	84,0	0,14	9 701 360,55 \$
2 - Les Services exp inc.	80,5	0,13	9 976 962,52 \$
3 - Stantec Experts-conseils ltée	78,3	0,12	10 353 825,28 \$
4 - CIMA + S.E.N.C.	83,3	0,12	10 894 168,69 \$
5 - SNC-LAVALIN inc.	80,3	0,12	10 990 690,20 \$
<b>Estimation interne</b>			10 344 300,75 \$
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			- 642 940,20 \$
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>			- 6,22%
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire (\$)</b> <i>(2ième meilleure note finale - adjudicataire)</i>			275 601,97 \$
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire (%)</b> <i>((2ième meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100</i>			2,84%

**Contrat # 2 :**

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note intérim</b>	<b>Note finale</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
<b>1</b> - Les Services exp inc.	80,5	0,133	9 818 328,07 \$
<b>2</b> - Stantec Experts-conseils ltée	78,3	0,130	9 896 936,47 \$
<b>3</b> - SNC-LAVALIN inc.	80,3	0,125	10 416 045,15 \$
<b>4</b> - CIMA + S.E.N.C.	83,3	0,122	10 894 168,69 \$
<b>Estimation interne</b>			10 344 300,75 \$
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			- 525 972,68 \$
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)</b>			- 5,08%



$(\frac{(\text{'adjudicataire} - \text{estimation})}{\text{estimation}}) \times 100$			
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire (\$)</b> <i>(2ième meilleure note finale - adjudicataire)</i>			78 608,40 \$
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire (%)</b> <i>((2ième meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100</i>			0,8%

Suite à l'évaluation qualitative, le pointage intérimaire obtenu par la firme: TETRA TECH QI inc. était inférieur à 70%. Par conséquent, cette firme n'a pu être considérée pour l'établissement du pointage final puisque seules les soumissions ayant obtenu la note intérimaire de passage fixée à 70% sont considérées pour l'ouverture de la seconde enveloppe.

Enfin, puisque la firme Les Consultants S.M. inc a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat #1, cette dernière devient non conforme pour le contrat #2.

Le détail de l'évaluation qualitative est présenté au sein de l'intervention du Service de l'approvisionnement.

#### Estimation à l'interne

Les estimations internes préparées au moment de lancer l'appel d'offres ont été établies en fonction des heures prévisionnelles prévues aux bordereaux de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents.

Les montants soumis par les firmes ayant obtenues les meilleurs pointages pour les deux contrats au terme du comité d'évaluation sont plus bas que les estimations internes. Ces écarts sont à l'avantage de la Ville pour ce scénario d'heures prévisionnelles.

L'écart favorable obtenu entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation interne est de 642 940,20 \$, soit 6,22 % pour le contrat #1 et de 525 972,68\$, soit 5,08 % pour le contrat #2.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés, Les Consultants S.M. inc et Les Services exp inc , détiennent leur attestation de l'Autorité des marchés financiers, lesquelles sont en vigueur depuis le 23 juillet 2014 et 14 mars 2014 respectivement. Une copie de ces attestations se trouve en pièce jointe au dossier.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats de surveillance des travaux, de gestion des impacts, de maintien de la circulation et de communication de chantier. Les différents mandats seront effectués sur demande de la Direction des infrastructures qui assurera la gestion des dits services. Ces ententes pourraient donc encourir des dépenses d'agglomération dans le cadre de projets situés au centre-ville ou relevant de la compétence de l'agglomération. Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat cadre. Les

crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et/ ou arrondissements).

La Division de la réalisation des travaux du SIVT s'assurera de la disponibilité des crédits auprès des requérants et du suivi des enveloppes budgétaires.

Les dépenses maximales d'honoraires professionnels de 19 519 688,62 \$, taxes incluses, représentent un coût total maximal de 17 824 077,49\$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les crédits des ententes-cadres dont bénéficient le Service des infrastructures, de la voirie et des transports sont déjà épuisés. Par conséquent, il est nécessaire d'octroyer de nouvelles ententes-cadres. Il est à noter que les objectifs d'investissements de la Direction des infrastructures dépendent de l'obtention d'ententes-cadres de services professionnels en surveillance des travaux, maintien de la circulation et gestion des impacts, et information de chantier.

Advenant le cas où l'octroi des ententes-cadres est reporté à une date ultérieure au 15 octobre 2015, soit la date de la validité des soumissions, les plus bas soumissionnaires conformes pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts associés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **DATES VISÉES:**

Octroi des contrats : suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des contrats : juillet 2015

Fin des contrats : à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou de la période maximale de 24 mois

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain CLOUTIER  
C/s conception & realisation des projets  
d'ingenierie

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-08

Martin BOULIANNE  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-05-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-22



**Dossier # : 1153334010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré d'une durée de trois ans à SPLIMS pour la maintenance applicative, les évolutions et les mises à niveau du progiciel Labvantage et différentes options pour une somme maximale de 522 437,20 \$ taxes incluses - Fournisseur exclusif.

Il est recommandé:

1- d'accorder un contrat à SPLIMS pour une durée de trois ans pour la maintenance applicative, les évolutions et les mises à niveau du progiciel Labvantage pour une somme approximative de 522 437,20 \$ taxes incluses;

2- d'autoriser M. Richard Fontaine, directeur à signer le contrat et tout document y donnant suite;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-22 13:46

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153334010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré d'une durée de trois ans à SPLIMS pour la maintenance applicative, les évolutions et les mises à niveau du progiciel Labvantage et différentes options pour une somme maximale de 522 437,20 \$ taxes incluses - Fournisseur exclusif.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) de la Ville de Montréal a fait l'acquisition du progiciel Labvantage en 2011 suite à un appel d'offres public de services professionnels (CG11 0348) pour répondre à ses propres besoins (eaux usées) et à ceux de la Division de l'expertise technique du Service de l'environnement laquelle effectue une partie importante des analyses dans ses laboratoires (aliments, air, eau, rejets industriels, milieux aquatiques, etc).

Le progiciel Labvantage de SPLIMS permet de planifier toutes les analyses de laboratoire à réaliser par jour, par semaine et par mois, de maintenir un inventaire des résultats d'analyse et d'identifier les différentes séquences (procédures) des analyses à effectuer.

Le progiciel pleinement opérationnel depuis 2013 est une technologie exclusive à Labvantage dont SPLIMS détient tous les droits de propriété intellectuelle et est le seul fournisseur à offrir les services de maintenance. Cette entreprise bénéficie d'une clause d'exclusivité de la part de l'éditeur Labvantage pour distribuer dans tous les territoires francophones dont le Québec, toutes les prestations associées au progiciel dont la maintenance.

Le contrat de gré à gré a pour objet diverses prestations reliées à la maintenance préventive, corrective, à des évolutions et à l'ajout de licences additionnelles si requis pour une durée de trois ans du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1095 - 30 juillet 2014 - approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et SPLIMS pour les services de maintenance du progiciel Application LabVantage, pour une période d'un (1) an, soit pour une somme maximale de 61 618,09 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés à la convention (appelée Contrat de maintenance) de cette firme;

CG11 0348 - 27 octobre 2011 - Accorder un contrat de services professionnels à SPLIMS pour l'acquisition d'un progiciel de gestion des données des laboratoires de la Station d'épuration et de la division expertise de la Direction de l'environnement (Crémazie et Des Bailleurs) incluant les services optionnels pour un montant de 617 601,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres 11-11605 - (3 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

## **DESCRIPTION**

Le Fournisseur s'engage à :

- effectuer, pendant toute la durée du contrat, une visite annuelle de maintenance par l'entremise d'un ingénieur pour offrir l'analyse, des conseils, de la formation, le développement et la présentation de nouvelles fonctions aux usagers;
- effectuer la maintenance préventive et corrective;
- fournir une assistance téléphonique et par accès Web: maintenance, dépannage, correction de problèmes, anomalies;
- effectuer des interventions sur le site pour remédier aux incidents qui n'auraient pu être réglés à distance;
- mettre à la disposition de la Ville les correctifs et nouvelles versions du progiciel;
- rendre des services de prestation pour la conception, analyse, validation ou formation.

De plus, le contrat prévoit des montants pour la réalisation d'évolutions du progiciel, de transfert de compétences et différentes options relatives à l'achat de licences additionnelles.

## **JUSTIFICATION**

La firme SPLIMS est le seul fournisseur à pouvoir offrir les services de maintenance du progiciel puisqu'il bénéficie d'une clause d'exclusivité de la part de l'éditeur LabVantage pour distribuer dans tous les territoires francophones (Province de Québec inclusivement) les prestations associées, dont les services de maintenance.

La mise en place du progiciel a été complétée en novembre 2013 et SPLIMS assure le service de maintenance depuis cette date.

Le contrat de service à SPLIMS assurera un support fiable du progiciel ainsi que sa mise à jour continue. Il est essentiel d'assurer une remise en route très rapide lors de pannes et d'obtenir les mises à jour régulières du progiciel étant donné le volume d'analyses annuelles effectuées soit de l'ordre de 150 000.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts pour les évolutions et les mises à niveau du progiciel Labvantage et différentes

options sont de 312 444,56 \$ taxes incluses, et représentent un montant de 285 303,53 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Les coûts pour la maintenance applicative sont de 209 992,64 \$ taxes incluses et représente un montant de 191 751,27 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Cette dépense sera financée, à parts égales, entre la Direction de l'épuration des eaux usées et la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, ainsi que le Service de l'environnement.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux et la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'utilisation d'un progiciel de saisie de données performant et moderne contribuera au respect de l'environnement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le risque de défaillance du progiciel est prévisible si un service de support adéquat n'est pas maintenu. De plus, la mise à jour du progiciel garantit que celui-ci demeurera performant pour les usagers. Enfin, la saisie de données et les résultats des analyses sont essentiels aux laboratoires de la Ville afin de faire respecter et respecter les différentes réglementations.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Durée de l'entente: janvier 2015 à décembre 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'environnement , Direction (Denise ARBIC)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-05-11

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux uses

**Approuvé le :** 2015-05-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-05-22





**Dossier # : 1156351001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Beaudoin Hurens inc. pour améliorer la fiabilité des systèmes de contrôle de la DEP pour une somme maximale de 1 738 996,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14167 - 2 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Beaudoin Hurens inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'amélioration de la fiabilité des systèmes de contrôle de la DEP, pour une somme maximale de 1 738 996,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14167 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-25 11:38

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156351001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Beaudoin Hurens inc. pour améliorer la fiabilité des systèmes de contrôle de la DEP pour une somme maximale de 1 738 996,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14167 - 2 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de son programme triennal d'immobilisations, la Direction de l'eau potable (DEP) doit entreprendre plusieurs projets de mise à niveau de ses systèmes de contrôle. Ces projets touchent les usines de production, les réservoirs, les stations de pompage ainsi que les chambres de mesurage et de régulation sur les réseaux de distribution d'eau.

La DEP a identifié les projets prioritaires de mise à niveau de ses équipements de contrôle et supervision. Ces projets visent la modernisation et l'augmentation de la fiabilité de son architecture intégrée de contrôle. Ils permettront de diminuer le nombre de pannes, d'augmenter la redondance des systèmes, de pallier à des problèmes de discontinuité des pièces de rechange, d'optimiser et d'uniformiser les interfaces d'opération.

Une partie de ces projets est préparée par le personnel de la Section d'Automatisation de la Division ingénierie de la DEP. Pour assumer l'augmentation et les fluctuations des besoins en ressources internes techniques pour la réalisation de l'ensemble des projets prioritaires, les services d'une firme d'ingénierie sont requis pour fournir l'expertise nécessaire en automatisation.

L'appel d'offres 15-14167 a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 30 mars 2015. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 avril 2015. La durée de publication a été de 20 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. La durée de validité des offres est de 180 jours calendrier, à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 17 octobre 2015.

Un (1) addenda a été émis durant la période d'appel d'offres, le calendrier d'émission ainsi que la portée de l'addenda sont tels que suit :

Numéro d'addenda	Date d'émission	Portée de l'addenda
#1	15 avril 2015	Rôle du chargé de projets

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

### **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un contrat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens inc pour les travaux d'ingénierie relatifs à la conception, la rénovation et la réalisation de projets d'automatisation reliés aux systèmes de contrôle de la DEP. Les services requis par la Ville seront donner au consultant par mandat. Le contrat permet d'avoir des mandats soit de prix forfaitaire, soit à taux horaire.

Les mandats couvrent plus spécifiquement les services professionnels tels que :

- a) La réalisation d'études préparatoires;
- b) La préparation de plans et devis;
- c) La préparation d'estimations et d'échéanciers;
- d) La surveillance bureau durant la construction;
- e) La surveillance en résidence durant la construction;
- f) Le contrôle qualité en usine et sur le chantier;
- g) La production d'expertises techniques;
- h) La production de dessins techniques;
- i) La programmation des systèmes d'interfaces opérateur.

Les mandats seront confiés en fonction de la disponibilité des ressources et des expertises requises pour mener à bien les projets, selon les priorités de la Direction de l'eau potable.

Ces services professionnels sont prévus pour une durée de deux (2) ans ou jusqu'à épuisement des crédits en vue de réaliser des investissements reliés au programme triennal d'immobilisation et seront exécutés selon les conditions d'une convention de services professionnels à être signée entre les parties.

### **JUSTIFICATION**

Il y a eu treize (13) preneurs du cahier des charges. Trois (3) de ces derniers ont déposé leur bordereau de soumission. Un a été déclaré non conforme ne possédant pas son accréditation AMF. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement se trouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme Beaudoin Hurens inc.

Soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Autre (avec taxes)	Total (avec taxes)
Beaudoin Hurens inc.	79,83%	0,75	1 738 996,88 \$	0 \$	1 738 996,88 \$
SNC-Lavalin	71,67%	0,59	2 069 021,12 \$	0 \$	2 069 021,12 \$
Dernière estimation réalisée.			1 931 235,08 \$	0 \$	1 931 235,08 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-192 238,20 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-9,95%
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)					330 024,24 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale (%) ((2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					18,98%

L'écart entre l'estimation interne et la plus basse soumission conforme est favorable de 9,95 %.

L'estimation interne de l'appel d'offres a été établie en fonction des heures provisionnelles prévues au bordereau de soumission et basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics pour des projets semblables.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 795-2014 adopté le 24 septembre 2014. L'adjudicataire recommandé Beaudoin Hurens inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 31 octobre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 1 738 996,88 \$ incluant les taxes.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas donner suite au présent contrat pourrait compromettre :

- La capacité de réalisation du programme triennal d'immobilisations;
- L'uniformisation et l'optimisation des interfaces opérateurs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opérations de communications en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : juin 2015

Fin du contrat : juillet 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal PÉLOQUIN  
INGÉNIEUR

### **ENDOSSÉ PAR**

Marie-Josée GIRARD  
C/d Ingénierie

Le : 2015-05-12

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable

**Approuvé le :** 2015-05-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-05-25

**Dossier # : 1154021004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer à la firme «Les Services Exp inc.» un contrat de services professionnels visant l'ingénierie, l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement des travaux de construction d'infrastructures et d'aménagement de surface sur le site du Campus d'Outremont. Dépense totale de 5 503 508,33\$ taxes incluses. Appel d'offres public 15-14135 - 6 soumissionnaires dont 4 conformes.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels visant l'ingénierie, l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement des travaux de construction d'infrastructures et d'aménagement de surface sur le site du Campus d'Outremont, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14135 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 5 503 508,33 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-25 11:29

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154021004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer à la firme «Les Services Exp inc.» un contrat de services professionnels visant l'ingénierie, l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement des travaux de construction d'infrastructures et d'aménagement de surface sur le site du Campus d'Outremont. Dépense totale de 5 503 508,33\$ taxes incluses. Appel d'offres public 15-14135 - 6 soumissionnaires dont 4 conformes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet du site Outremont de l'Université de Montréal (UdM) est situé sur une ancienne cour de triage du Canadien Pacifique (CP). Ce projet comprendra à terme un nouveau campus pouvant compter jusqu'à neuf pavillons universitaires (300 000 m<sup>2</sup>), intégré dans un nouveau quartier de 1 300 logements, dont 30 % à des fins sociales et abordables, 4 ha de places et parcs et une esplanade de 1,5 ha sur une superficie totale de 38 ha. Le projet représente des investissements publics et privés de 1,6 G\$ et des investissements municipaux de 152,5 M\$ comprenant des subventions gouvernementales de 38,3 M\$ (arrivant à échéance en décembre 2018). Pour la réalisation de ce grand projet et en complément aux outils réglementaires, une Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont (l'Entente) est intervenue entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal le 23 mars 2011.

En vertu de l'Entente et dans le cadre de son PTI 2015-2017, la Ville de Montréal a prévu la réalisation de travaux de construction d'ouvrages d'art et d'infrastructures souterraines et de surface qui desserviront le futur site du Campus Outremont de l'Université de Montréal.

Tous les travaux municipaux prévus à l'Entente ont été organisés dans une structure de découpage du projet en lots.

**Étapes en cours de réalisation :**

	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
3b - Construction de la nouvelle rue donnant accès à la cour de services d'Outremont.	juillet 2014	juin 2015
2d - Construction d'un pont ferroviaire et des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue allant de l'avenue Durocher à l'avenue Outremont.	avril 2015	juin 2016
2c - Octroi d'un contrat à Excavation Patrice Couture inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 3 711	mai 2015	septembre 2015



065 et 3 684 716 à 3 684 722 longeant l'avenue Durocher, dans le cadre du projet du Campus Outremont

### Étape faisant l'objet du présent dossier :

	Date de début	Date de fin
Octroi d'un contrat de services professionnels visant l'ingénierie, l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement des travaux de construction d'infrastructures et d'aménagement de surface sur le site du Campus d'Outremont.	juin 2015	juin 2019

### Étapes à venir :

	Début des travaux	Fin des travaux
4b - Avenues Outremont, Manseau et Wiseman (jusqu'à l'avenue Van Horne): remplacement d'infrastructures et travaux d'aménagement de surface.	juillet 2016	juillet 2017
5b - Pointe nord de la cour de services Outremont: réhabilitation des sols.	juin 2017	septembre 2017
5d - Cour de services: réhabilitation des sols.	septembre 2018	décembre 2018
6a - Axe central ouest, avenue Outremont et Wiseman partie nord: réhabilitation des sols, réalisation des infrastructures, construction du bassin P2 et construction d'une chaussée temporaire.	juillet 2017	novembre 2018
6b - Axe central, place publique et bande verte: réalisation de l'aménagement de surface, finalisation de l'ensemble de l'axe central et de la bande verte.	mai 2018	septembre 2019
7a - Secteur délimité par l'avenue Dollard et l'avenue Wiseman et par l'avenue Ducharme et la ruelle de l'axe central ouest: construction du bassin de rétention P3 et du parc P3.	mai 2019	octobre 2019
8a - Avenue McEachran vers le nord: prolongement de l'avenue McEachran vers le nord, construction des infrastructures souterraines, réalisation de travaux de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2018	novembre 2018
8b - Avenue Bates: construction des infrastructures souterraines, réalisation de travaux de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2019	octobre 2019
9 - Avenues Dollard, Stuart et ruelles: prolongement des avenues vers l'axe central ouest, construction des infrastructures souterraines et travaux de construction de chaussée et d'aménagement de surface.	juillet 2019	décembre 2019
10a - Avenue Champagneur: construction des infrastructures souterraines et travaux de construction de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2017	septembre 2017
10b - Avenues Querbes et de l'Épée: construction des infrastructures souterraines et travaux de construction de chaussée et d'aménagement de surface.	mai 2019	octobre 2019
11 - Secteur délimité par les avenues Champagneur et Querbes: réalisation des travaux de construction du bassin P4 et du parc P4.	mai 2019	octobre 2019

12 - Secteur délimité par les avenues Bates à McEachran : réalisation des travaux de construction du bassin P1 et du parc P1.	mai 2019	octobre 2019
---	----------	--------------

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels visant l'ingénierie, l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement des travaux de construction d'infrastructures et d'aménagement de surface sur le site du Campus d'Outremont.

L'appel d'offres 15-14135 a été publié du 8 avril au 4 mai 2015. L'annonce de l'appel d'offres a été publiée dans le journal La Presse le 8 avril 2015 et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de vingt-six (26) jours de calendrier. Les soumissions sont valides durant cent quatre-vingt (180) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 31 octobre 2015. Deux addenda ont été publiés en date du 20 et du 23 avril 2015.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 (à venir) - 25 mai 2015 - Octroyer un contrat à Excavation Patrice Couture inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 3 711 065 et 3 684 716 à 3 684 722 longeant l'avenue Durocher, dans le cadre du projet du Campus Outremont - Arrondissement d'Outremont. Dépense totale de 1 567 001,95\$, taxes incluses (travaux et contingences: 1 352 001,95 + incidences 215 000,00\$) (1156310002);

CM15 0501 - 25 avril 2015 - Approuver deux ententes entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique en vue de la construction d'un viaduc ferroviaire au dessus de la future rue dans l'axe central du Campus Outremont dans l'arrondissement Outremont. La première entente porte sur la construction du pont et la seconde sur son entretien / Autoriser une dépense maximale de 55 000 \$ conformément aux termes de l'entente de construction (1154021003);

CE15 0530 - 1er avril 2015 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics relatifs aux services professionnels visant l'ingénierie, l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement des travaux de construction d'infrastructures souterraines, de rues, de parcs, de feux de circulation, de lampadaires, de bassins de rétention et d'aménagement de surface sur le site du Campus d'Outremont (1156310001);

CM15 0312 - 24 mars 2015 - Octroyer à la firme Stantec Experts-Conseils un contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux de construction du pont ferroviaire et d'une nouvelle rue sur le Site Outremont. Dépense totale de 868 348,69 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-14071 - 6 soumissionnaires dont 3 conformes (1154021003);

CM15 0162 - 23 février 2015 - Octroyer un contrat à Roxboro Excavation inc pour les travaux de construction d'un pont ferroviaire, des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue entre les avenues Durocher et Outremont dans le cadre du projet du site Outremont. Dépense totale de 10 163 457,85\$, taxes incluses (travaux et contingences: 9 508 457,85\$ + incidences 655 000 \$). Appel d'offres public 221704 - 14 soumissionnaires (1154021001);

CE15 0143 - 28 janvier 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la décontamination des terrains le long de l'avenue Durocher dans le cadre du projet du campus Outremont de l'Université de Montréal (1146310001);

CE14 1844 - 3 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requise en lien avec des travaux de construction d'un pont ferroviaire et des infrastructures

souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue allant de l'avenue Durocher à l'avenue d'Outremont – Projet Campus Outremont.(1146310002);

CM14 0293 – 24 mars 2014 - Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128) (1130890006);

CE13 0110 - 6 février 2013 - Autoriser le lancement de deux appels d'offres publics, dans le cadre du projet du site Outremont de l'Université de Montréal, 1) pour la construction du nouveau pont ferroviaire, incluant les infrastructures souterraines et la chaussée de la nouvelle rue entre les avenues Durocher et d'Outremont et 2) pour la construction de la nouvelle rue donnant accès à la future cour de services d'Outremont (1120890010);

CM12 0306 - 17 avril 2012 - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 3 684 716 à 3 684 719 et 3 711 065 du cadastre du Québec à des fins de réserve foncière et des lots 3 684 720 à 3 684 722 du cadastre du Québec à des fins de rue;

CM11 0173 - 24 mars 2011 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont;

CM11 0129 - 22 février 2011 - Adopter le Règlement 04-047-34 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (Campus Outremont);

CM11 0128 - 22 février 2011 - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal;

CE11 0186 - 17 février 2011 - Approuver les recommandations du rapport final de faisabilité technique et financière du projet du campus Outremont et de ses abords, incluant la structure de financement.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour objet d'octroyer un contrat des services professionnels en lien avec le parachèvement des travaux de construction d'infrastructures souterraines, de rues, de parcs, de feux de circulation, de lampadaires, de bassins de rétention et d'aménagement de surface sur le site du Campus Outremont.

### Description des services professionnels requis

De façon plus spécifique, les services professionnels requis portent notamment sur :

- le maintien à jour de certains éléments d'avant projet;
- l'appropriation et le maintien du plan directeur des infrastructures;
- la préparation de la documentation et l'assistance technique auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue d'obtenir les autorisations nécessaires au projet;
- la réalisation de l'ingénierie de conception et la préparation des plans et devis pour les

appels d'offres pour les divers lots de construction;

- l'architecture de paysage;
- l'analyse et la préparation des recommandations techniques quant à la réalisation des divers lots de construction;
- l'estimation des coûts de réalisation des travaux;
- l'assistance technique pendant la période de soumission;
- l'analyse et l'évaluation des soumissions reçues par la Ville suite aux appels d'offres des travaux de construction;
- la surveillance des travaux de construction, la gestion des impacts et la gestion en matière de maîtrise d'oeuvre;
- l'assistance technique durant les travaux afin de s'assurer que ces derniers sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément au cahier des prescriptions normalisées de la Ville et aux plans et devis.

La rémunération du Contractant pour la prestation des services prévus à la présente convention sera calculée sur une base horaire et les taux horaires seront ceux présentés au bordereau de soumission de l'offre de services. Les paiements s'effectueront sur une base mensuelle, sur présentation et acceptation de factures et selon les heures réellement travaillées.

## **JUSTIFICATION**

Les services professionnels d'ingénierie et de surveillance sont requis pour réaliser les travaux décrits dans l'Entente de réalisation du Campus Outremont de l'Université de Montréal, selon les engagements de la ville et les échéanciers prévus. Les services professionnels requis concernent l'ingénierie de conception, l'estimation des coûts, la surveillance et l'assistance technique incluant l'architecture de paysage durant l'exécution des travaux de construction.

Précisons que tout retard dans le lancement des appels d'offres faisant l'objet du présent dossier pourrait avoir un impact significatif sur le calendrier de réalisation et l'échéance du Projet Campus Outremont.

La conception et la surveillance des travaux par un consultant encadré par un représentant de la Ville de Montréal permettra de s'assurer du progrès de ces travaux de même que de la qualité de leur exécution. Le consultant devra en ce sens informer la Ville de tout défaut, manquement, retard dans la progression des travaux et reprise de travaux jugés non conformes aux documents contractuels. Il devra également recommander à la Ville les modifications requises et les actions à prendre pour assurer la bonne marche des travaux. En plus d'éviter d'avoir à gérer les fluctuations de besoins de main d'oeuvre propre au projet, il est avantageux pour la ville de bénéficier de l'expertise d'une firme spécialisée en ingénierie de conception et en surveillance afin d'assurer la qualité d'exécution. Toutefois un représentant de la ville assure en tout temps la saine gestion du projet et du chantier.

### Analyse des soumissions

Les six (6) propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection. Celles des firmes Stantec Experts-conseil ltée et Axor Experts-conseils inc. n'ont cependant pas atteint le pointage intérimaire de 70% et sont donc jugées non conformes. Les firmes SNC-Lavalin inc, WSP Canada inc. les Services Exp inc. et les consultants SM inc.

ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire, donc conformes.

La note intérimaire, la note finale et le prix total sont les suivants :

<b>Firme soumissionnaire conforme</b>	<b>Note intérimaire (%)</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix total</b>
Les Services Exp inc	78,63	0,2337	5 503 508,33 \$
SNC-Lavalin inc.	74,38	0,2317	5 367 895,31 \$
Les Consultants S.M. Inc.	77,50	0,2221	5 741 046,68 \$
WSP Canada inc.	71,50	0,2182	5 567 032,01 \$
Dernière estimation réalisée (estimation à l'interne)			5 110 926,19 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)			392 582,14 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) = $[(l'adjudicataire - estimation) / estimation] \times 100$			7,68 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (\$) = $[(2ème meilleure note finale - adjudicataire)]$			-135 613,02 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (%) = $[(2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire] \times 100$			- 2,46 %

La firme Les Services Exp inc. a obtenu le plus haut pointage en fonction des critères d'évaluation qualitative préétablis dans l'appel d'offres et elle a été retenue pour recommandation par le comité de sélection le 13 mai 2015 à l'aide de la formule prévue à cet effet, selon le prix soumis dans son offre de services qui s'élève à 5 503 508,33 \$ incluant toutes les taxes applicables conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14135 Une erreur de calcul a été constaté dans le bordereau de EXP. Le prix soumis total de 5 503 580,33\$ aurait dû se lire 5 503 508,33\$. Cela réduit la soumission de 72.00\$ et ne change pas le rang.

Précisons que le présent dossier est assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale pour le contrat de surveillance des travaux s'élève à un montant maximum de 5 503 508,33 \$, incluant les taxes. Cette dépense totale représente un coût net de 5 025 436.66\$ , lorsque diminuée des ristournes des taxes fédérale et provinciale. Ces travaux sont subventionnés à 50% par le programme Fonds Chantiers Canada-Québec, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 2 512 718.33\$ \$. Le coût du contrat de surveillance des travaux de réfection est prévu au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du Service de la mise en valeur du territoire et sera assumé entièrement par la Ville-centre. Il est prévu que:

- 10 % de la somme soit requis en 2015;
- 25 % de la somme soit requis en 2016;
- 30 % de la somme soit requis en 2017;
- 30 % de la somme soit requis en 2018;
- 5 % de la somme soit requis en 2019.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet élaboré conjointement par la Ville et l'Université vise à la création d'un quartier LEED ND en obtenant la certification LEED ND 2009 telle qu'émise par le US Green Building Council. Lors de la conception, les critères LEED sont intégrés par le consultant dans l'élaboration des plans et devis. Les entrepreneurs à qui la Ville confie la réalisation des travaux doivent respecter des critères LEED ND qui sont détaillés dans les documents de construction.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Afin de respecter le calendrier et l'échéance de réalisation du Projet Campus Outremont, il est nécessaire que certains des travaux décrits dans la rubrique « Contexte » commencent dès le printemps 2016. À cette fin, la conception doit débiter à l'été 2015. Également, il importe de préciser que l'ensemble des travaux municipaux du projet du site Outremont fait l'objet d'une subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) par le Programme Fonds Chantiers Canada-Québec, qui vient à échéance en décembre 2018. Les travaux devraient donc être terminés avant cette date afin de pouvoir bénéficier de la subvention.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en lien direct avec le présent dossier. Cependant, durant les travaux de construction découlant des services professionnels décrits dans le présent dossier, une stratégie de communication approuvée par la Direction des communications lors de l'octroi du contrat de construction sera déployée.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat par le conseil municipal : juin 2015
- Début de la conception : juin 2015
  
- Début des travaux de surveillance: mai 2016
  - Les travaux se termineront en 2019.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Claude HOULE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Daniel CORBEIL)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Claudette LEBLOND)

Avis favorable :  
Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vincent DEFEIJT  
Ingénieur et  
Jean-Guy Dalpé  
Chef de section

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-14

Pierre SAINTE-MARIE  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2015-05-22



**Dossier # : 1156365001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Prendre acte de la résiliation, en date du 25 mars 2015, à l'égard d'AZPML Limited uniquement, de la convention de services professionnels relative au Projet de Migration du Biodôme conclue entre la Ville de Montréal, AZPML Limited, Kanva Architecture inc., Neuf Architect(e)s S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc.; et approuver la convention de modification (#1) entre la Ville de Montréal, Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc.

1. De prendre acte de la résiliation, en date du 25 mars 2015, de la convention de services professionnels relative au Projet de Migration du Biodôme conclue entre la Ville de Montréal, AZPML Limited, Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc., et ce, à l'égard d'AZPML Limited uniquement;
2. D'approuver la convention de modification (#1) entre la Ville de Montréal, Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc.;
3. D'autoriser monsieur Charles-Mathieu Brunelle à signer la convention de modification (#1) au nom de la Ville de Montréal.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-20 16:26

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156365001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Prendre acte de la résiliation, en date du 25 mars 2015, à l'égard d'AZPML Limited uniquement, de la convention de services professionnels relative au Projet de Migration du Biodôme conclue entre la Ville de Montréal, AZPML Limited, Kanva Architecture inc., Neuf Architect(e)s S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc.; et approuver la convention de modification (#1) entre la Ville de Montréal, Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil municipal a entériné, le 24 novembre 2014, le choix du jury quant au lauréat du concours d'architecture international – volet Migration du Biodôme, approuvant du même coup la convention de services professionnels par lequel l'équipe lauréate s'engage à fournir à la Ville les services en architecture et en ingénierie pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction de la "Migration du Biodôme", pour une somme maximale de 3 199 754,25\$, taxes incluses.

L'équipe lauréate était composée des firmes suivantes :

- AZPML Limited, M. Alejandro Zaera-Polo, architecte répondant lors du concours
- KANVA, architecte du Québec, concepteur principal et chargé de projet/coordonnateur,
- NEUF architect(e)s, architectes
- Bouthillette Parizeau, ingénieurs
- NCK, ingénieurs

Chacune de ces firmes a signé la convention de services professionnels avec la Ville de Montréal, à travers laquelle elles s'engagent à réaliser le concept, les plans et devis et le suivi du chantier conformément aux conditions et obligations fixées au contrat.

AZPML Limited a décidé de se retirer du projet, par lettre du 25 mars 2015, suite à une mise en demeure transmise par la Ville à KANVA en tant que chargé de projet de l'équipe de conception. En vertu de cette mise en demeure, la Ville requérait de la part de KANVA qu'elle lui transmette les polices d'assurance responsabilité civile et professionnelles d'AZPML Limited conformément à l'article 2.8 de la convention de services professionnels et qu'elle s'assure de la collaboration d'AZPML Limited au projet avec les autres parties conformément à l'article 2.1.1 de la convention de services professionnels.

À la suite du retrait d'AZPML Limited du projet, et conformément à l'article 9.1 du Règlement du concours, KANVA propose de remplacer AZPML Limited par Neuf Architect(e)s S.E.N.C.R.L. et par KANVA Architecture qui possède les qualifications et expériences équivalentes :

- Neuf Architect(e)s S.E.N.C.R.L. est représentée par M. Azad Chichmanian inscrit depuis plus de 10 ans à l'OAQ.
- Il possède également plus de 17 ans d'expérience professionnelle.
- Les expériences professionnelles des firmes Neuf Architect(e)s et KANVA équivalent à celles d'AZPML Limited.

NEUF Architect(e)s et KANVA architecture qui sont déjà membres de l'équipe, prennent donc davantage de responsabilités dans le cadre de leurs obligations contractuelles prévues à la convention de services professionnels.

Cette situation ne retarde en rien la réalisation du projet.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM14 1121** - 24 novembre 2014 - Autoriser une dépense de 3 199 754,25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, en l'occurrence réaliser les plans et devis et cahier des charges pour les appels d'offres, surveiller les travaux de construction et effectuer certaines expertises techniques dans le cadre du projet Migration du Biodôme, comprenant tous les frais incidents le cas échéant ; d'approuver un projet de convention de services professionnels à cet effet (#1146365002).

**CE14 0640** - 23 avril 2014 - Autoriser une dépense totale de 847 001,50 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels de huit firmes d'architecture dans le cadre de la première étape du concours d'architecture d'Espace pour la vie; approuver douze projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes finalistes s'engagent à fournir à la Ville les services requis à cette fin (#1143820001).

**CE14 0134** - 29 janvier 2014 - Approuver le règlement d'un concours d'architecture en deux étapes d'Espace pour la vie concernant les trois projets d'envergure, legs pour le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, soit la Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique; approuver la convention type de services professionnels, qui sera utilisée ultérieurement lors du choix des finalistes du concours d'architecture; et autoriser la tenue d'un concours d'architecture en deux étapes d'Espace pour la vie (#1136365007).

**CE13 1622** - 16 octobre 2013 - Demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci, afin d'octroyer des contrats de services professionnels aux finalistes et lauréats du concours d'Espace pour la vie composé de trois volets correspondants aux trois projets d'envergure, la Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique (#1136365006).

**CE13 1592** - 9 octobre 2013 - Autoriser une dépense de 56 836,73 \$, taxes incluses, pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du projet du Biodôme renouvelé, comprenant toutes les contingences et les frais incidents; approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 49 209,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13127 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

## **DESCRIPTION**

La Convention de modification #1, approuvée par le service des Affaires juridiques, prévoit la résiliation de la Convention de services professionnels initiales conclues entre la Ville de Montréal, AZPML Limited, KANVA Architecture inc., Neuf Architect(e)s S.E.N.C.R.L.,

Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc., à l'égard uniquement d'AZPML Limited.  
Il est prévu qu'à compter du 25 mars 2015, KANVA et Neuf s'engagent solidairement à prendre à leur charge l'ensemble des droits et obligations d'AZPML, concernant principalement quelques études techniques lors de la phase de conception.

KANVA demeure, comme prévu, l'architecte du Québec, signataire des plans, le chargé de projet et le concepteur principal de la Migration du Biodôme.

## **JUSTIFICATION**

Le service Espace pour la vie a fait appel aux conseils et à l'accompagnement du service des Affaires juridiques lorsqu'il a constaté qu'AZPML était en défaut d'exécution de deux obligations à la convention de services professionnels :

- Non remise de ses assurances dans les délais requis (article 2.8 de la Convention).
- Aucune participation aux processus de réalisation du concept retenu par la Ville avec ses équipes (article 2.1.1 de la Convention).

Via le service des Affaires juridiques, une mise en demeure a été adressée le 19 mars 2015 à KANVA, chargé de projet pour l'équipe de conception, afin que celle-ci s'assure qu'AZPML Limited, membre de son équipe, pallie aux dits défauts.

En réponse, AZPML Limited a adressé une lettre le 25 mars 2015 indiquant qu'il se retirait du projet.

À la suite de ce retrait, et conformément à l'article 9.1 du Règlement du concours, KANVA a proposé de remplacer AZPML Limited par Neuf Architect(e)s S.E.N.C.R.L. et KANVA de manière solidaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Convention de modification #1 ne comporte aucun impact financier sur la Convention de services professionnels en vigueur.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Convention de modification #1 ne comporte aucun impact sur l'échéancier du projet, ni sur sa qualité. Le concept lauréat est respecté.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été préparée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réception du concept avril 2015

Réception des plans et devis octobre 2015

Début des travaux avril 2016

Fin des travaux mi-janvier 2018

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Penelope DARCY  
Contrôleur de projet

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-14

Jean BOUVRETTE  
C/s services techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Anne CHARPENTIER  
Chef de l'insectarium

**Tél :** 514 872-3543

**Approuvé le :** 2015-05-20



**Dossier # : 1150149001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Idée clic Inc. pour la conception et le développement d'une application mobile pour Espace pour la vie ainsi que l'exploitation et l'entretien pour une durée de 3 ans pour une somme maximale de 174 876,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-13930 - (13 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Idée clic inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la conception et le développement d'une application mobile pour Espace pour la vie ainsi que l'exploitation et l'entretien pour une période de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 174 876,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13930 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-05-24 08:31

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150149001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Idée clic Inc. pour la conception et le développement d'une application mobile pour Espace pour la vie ainsi que l'exploitation et l'entretien pour une durée de 3 ans pour une somme maximale de 174 876,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-13930 - (13 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Espace pour la vie Montréal (EPLV) est le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada. Il regroupe sur un même site, le Jardin botanique, l’Insectarium, le Biodôme et le Planétarium Rio Tinto Alcan. Chaque année, plus de 1,8 millions de personnes fréquentent l’une ou l’autre de ses institutions. Toujours dans l’objectif d’accompagner le visiteur et d’améliorer son expérience, EPLV utilise des outils numériques permettant les échanges, le partage et l’interactivité avec ses visiteurs. À l’instar des grandes institutions muséales, EPLV mise sur la création d’espaces collaboratifs en ligne et d’une application mobile; des outils interactifs efficaces et innovants pour favoriser le rapprochement et le dialogue entre l’institution muséale et le visiteur/citoyen.

En juin 2014, l'administration a accepté un accord (Accord) de contribution du gouvernement du Canada (CE14 0863) d'un montant maximum de 295 000 \$ provenant du volet « Initiatives stratégiques » du programme de financement des Fonds du Canada pour l’investissement en culture émanant du ministère du Patrimoine canadien (CE 14 0863). Cet Accord permettait à EPLV de poursuivre le virage technologique déjà amorcé dans les dernières années par l’implantation d’un blogue (2011), la refonte du site web et l’intégration des médias sociaux dans les actions de communication et marketing (2012), le développement d’une billetterie en ligne (2013) de même que d’une version mobile du site web (février 2014). Ces efforts s’inscrivent aussi dans la ligne directrice adoptée par la Charte de participation citoyenne (2013). L'Accord visait plusieurs objectifs dont un était une application mobile interactive, téléchargeable gratuitement, permettant de mieux encadrer et de bonifier l'expérience de visite.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat suite à l'appel d'offres public 15-13930 visant à concevoir et développer une application mobile pour EPLV ainsi que l'exploitation et l'entretien pour une durée de 3 ans. L'appel d'offres a été annoncé dans le SÉAO le 30 mars 2015. L'ouverture des soumissions s'est faite le 29 avril 2015; 30 jours ont été accordés aux soumissionnaires pour préparer leur soumission valide pour 150 jours calendrier (21 semaines) après ouverture.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE 14 0863 - 4 juin 2014 - Autoriser Espace pour la vie Montréal à recevoir une contribution d'un maximum de 295 000 \$ provenant du volet Initiatives stratégiques du programme de financement des Fonds du Canada pour l'investissement en culture émanant du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre du projet intitulé Développement d'une stratégie marketing numérique et participative (Web 2.0 et application mobile). Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel. Approuver un projet de protocole à cet effet.

## DESCRIPTION

Le contrat inclut les éléments suivants:

1. Développement d'une application mobile interactive, téléchargeable gratuitement, offrant les fonctionnalités principales suivantes:
  - planificateur de visite;
  - des parcours proposés sur une carte d'orientation interactive iOS et Android (affichage et repérage des points d'intérêt);
  - des contenus (audio, vidéo images et textes) déclenchés automatiquement dans l'environnement réel;
  - un système de gestion de contenus;
  - des liens vers les horaires et activités;
  - l'intégration vers les médias sociaux.
2. Fourniture et entretien de cinquante (50) unités de détection de proximité permettant de déclencher automatiquement des contenus.
3. Hébergement et entretien de la solution pour une durée de 3 ans.

## JUSTIFICATION

Sur un total de 43 preneurs du cahier des charges, 13 preneurs (30 %) ont déposé des offres alors que 30 (70%) n'ont pas soumissionné. Les firmes qui ont indiqué la raison de leur désistement ont mentionné une des raisons suivantes : qu'ils n'avaient pas de conseiller disponible; qu'ils n'utilisent pas le logiciel exigé au devis; qu'ils n'ont pas de disponibilité pour la période de réalisation ou encore qu'ils ne peuvent pas respecter le délai de réalisation. Il est à noter que la réception de 13 propositions est considérée exceptionnellement bonne.

À la suite de l'analyse des soumissions par le comité de sélection, six (6) firmes ont obtenu la note de passage de 70% et plus. Les enveloppes de prix ont été ouvertes afin de déterminer la note finale pour la recommandation du comité de sélection.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Idée clic inc.	174 876,86 \$		174 876,86 \$
We_are interactive	174 968,94 \$		174 968,94 \$
Simbioz	275 911,00 \$		275 911,00 \$
Alogient inc.	512 512,56 \$		512 512,56 \$
Axon intégration et développement inc.	631 923,00 \$		631 923,00 \$
Libéo Inc.	616 291,29 \$		616 291,29 \$
Dernière estimation réalisée	149 467,50 \$		149 467,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			397 747,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			127%

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	441 414,31 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	252 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	25 409,48 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	17 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	91,97 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,05%

L'écart constaté entre l'estimation et la soumission de Idéeclic inc. peut s'expliquer par la méthode d'estimation qui était basée sur un faible nombre de projets comparables réalisés par la Ville et qui étaient d'envergure différente.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Lors de l'octroi du contrat, la dépense totale de 174 876,98 \$, taxes incluses, sera imputée tel que ci-dessous :

		Source de financement	Montant taxes incluses
Développement application	Dépense capitalisable	Subvention - Service de l'Espace pour la vie	114 975,00 \$
Développement application	Dépense capitalisable	PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information	42 655,73 \$
Entretien et formation	Budget de fonctionnement	Service de l'Espace pour la vie	17 246,25 \$
		TOTAL	174 876,98 \$

Cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

EPLV adhère au plan de développement durable de la collectivité montréalaise et ce projet contribue, plus spécifiquement, à soutenir les orientations suivantes :

- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts, notamment en diffusant l'information relative à la biodiversité afin de sensibiliser le public et l'inciter à agir pour sa préservation. Les nouveaux espaces en ligne favorisant la participation citoyenne et plus grande accessibilité à des contenus contextuels favoriseront l'information, la sensibilisation et le transfert de connaissances en lien avec la mission, le milieu et les collections d'EPLV.
- Pratiquer une gestion responsable des ressources, notamment implanter des mesures de réduction à la source. Le projet vise une réduction de l'utilisation de papier parmi les documents destinés aux visiteurs (cartes et plans, dépliants de programmation, feuillets informatifs et/ou publicitaires, etc.).



## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation de ce dossier permettra à EPLV de poursuivre sa démarche visant à optimiser la visite des quatre institutions, puisque l'application devrait faciliter l'accès à l'information et favoriser la diffusion des contenus scientifiques et culturels. Le développement de l'application permettra également à EPLV de s'inscrire dans la dynamique d'innovation numérique initiée par les grandes institutions muséales internationales. De plus, dans le cas où la contrat ne serait pas octroyé, le montant de la subvention accordé à EPLV serait revu à la baisse.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'équipe EPLV intégrera le lancement de l'application mobile dans le cadre de sa stratégie de communication révisée selon la saison à venir.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Juin 2015 : Octroi du contrat

Septembre 2015 : Disponibilité de la version initiale de l'application

Automne 2015 : Disponibilité de la version finale de l'application

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luminita MIHAI)

Avis favorable :

Service de l'Espace pour la vie , Direction (Albane LE NAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain S HÉBERT  
Conseiller en systèmes de gestion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Martin LEFEBVRE  
Chef de division

Le : 2015-05-19

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2015-05-19



**Dossier # : 1153720001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2015 au 8 décembre 2016) pour une valeur maximale de 558 626,55 \$ (incluant les taxes) ou 485 867,81 \$ (excluant les taxes) et d'autoriser un ajustement de 125 000 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2016.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

1. de reconduire la convention signée en décembre 2010 pour une durée d'un (1) an par laquelle Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des travaux en actuariat en support au Bureau des régimes de retraite, pour une somme maximale de 558 626,55 \$ taxes incluses (485 867,81 \$ excluant les taxes)
2. d'autoriser un ajustement de 125 000 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2016.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-05-25 13:50

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153720001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2015 au 8 décembre 2016) pour une valeur maximale de 558 626,55 \$ (incluant les taxes) ou 485 867,81 \$ (excluant les taxes) et d'autoriser un ajustement de 125 000 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2016.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la fin 2010, la Ville de Montréal a approuvé une convention avec la firme Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco) pour des services professionnels d'actuariat et de support au Bureau des régimes de retraite pour une durée de 5 ans. La décision d'octroyer le contrat est datée du 8 décembre 2010 (CE10 1968) et faisait suite à un appel d'offres public, La Ville a retenu les services de la firme pour fournir principalement les services suivants :

- estimer la charge comptable associée aux régimes de retraite pour les fins du budget de la Ville,
- établir la charge comptable associée aux régimes de retraite pour les fins des états financiers de la Ville,
- participer aux travaux ad hoc en vue de répondre aux demandes des vérificateurs de la Ville,
- offrir un support à l'équipe du Bureau dans l'administration des régimes de retraite (expertise actuarielle, réglementaire, etc.),
- fournir un outil de suivi (baromètre) relatant les informations financières pertinentes au suivi de la situation financière des régimes de retraite.

Les cinq années prévues à la convention seront complétées à la fin de 2015. Toutefois, l'article 4 de la convention de 2010 stipule que :

*« La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur. Elle a une durée de cinq (5) ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. À l'échéance des cinq ans, elle pourra être reconduite, à chaque année, moyennant un préavis de six (6) mois avant l'échéance de l'année, selon la décision des*

*instances municipales et ce, pendant une durée maximale de cinq (5) ans. Elle prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville. » (notre soulignement)*

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE10 1968 (8 décembre 2010) Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de cinq ans, renouvelable pour cinq années additionnelles avec l'autorisation du comité exécutif, à Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco) pour la rétention de services professionnels d'actuariat pour une somme maximale de 2 252 138,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 10-11 360) trois soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser un montant de 220 000,00 \$ à titre de dépenses contingentes incluses au contrat. (1104084004 ).

CE-10 113 (7 juillet 2010), Autorisation de lancer un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de services professionnels d'actuaire.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise donc à autoriser la reconduction de la convention existante pour une année, comme le prévoit la convention et la décision du comité exécutif. En d'autres termes, il s'agit uniquement de donner effet à une disposition contractuelle.

## **JUSTIFICATION**

Mentionnons d'abord que la convention a été approuvée par le comité exécutif compte tenu de la compétence qui lui est conférée en matière de gestion des ressources humaines en vertu de l'article 34.1, 5<sup>o</sup> de la Charte de la Ville.

Le domaine et les travaux réalisés pour le Bureau tant en support à l'administration des régimes de retraite découlant des mandats délégués des différentes commissions, que pour l'évaluation de la charge comptable associée aux régimes de retraite dans le cadre des travaux associés à la confection du budget et des états financiers sont de type récurrent. La nature de ces travaux font en sorte qu'ils sont requis année après année.

D'abord, il faut mentionner que la firme offre un niveau de services de très bonne qualité et respecte les échéanciers.

Par ailleurs, le contexte particulier visant les régimes de retraite dans le secteur municipal et plus particulièrement la situation des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal, où une fine connaissance de nos régimes constituent un atout important (les fusions des régimes de retraite qui arrivent à une étape charnière, *la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* chapitre (RLRQ c-S-2.1.1), etc.), nous incite à recommander l'utilisation de la clause de prolongation prévue au contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En 2010, le montant total du contrat d'une durée de cinq (5) ans totalisait 2 252 138,44 \$ (incluant les taxes), soit une somme de 1 995 250 \$ avant taxes. À l'époque, une prévision des dépenses avait été produite, à titre indicatif, pour chacune des années. Toutefois, compte tenu que les dépenses d'une année étaient grandement influencées, d'une part, par le volume de travail découlant des nouvelles ententes d'harmonisation signées et, d'autre part, des changements apportés aux normes comptables, il était prévu que ces sommes pouvaient être réaménagées différemment d'une année à l'autre, dans la mesure où le Service disposait des crédits budgétaires disponibles. Mentionnons que sur les cinq (5) premières années du contrat, les taux horaires prévus au contrat sont demeurés inchangés, c'est-à-dire que la firme avait maintenue constante ses taux horaires. À cette somme

s'ajoutait un montant de 220 000 \$ à titre de dépenses contingentes à être payées, le cas échéant, à la firme.

En ce qui concerne la reconduction, le devis technique associé à ce dossier mentionnait à l'article 6 :

*« Le soumissionnaire devra indiquer :*

*La structure des taux horaires pour une période de cinq (5) ans par catégorie de professionnels pour effectuer les travaux qui pourraient être requis par le Bureau des régimes de retraite;*

*Les prix qui seront facturés pour les années ultérieures, dans l'éventualité où le contrat est prolongé, seront déterminés sur la base d'une indexation annuelle selon l'indice des prix à la consommation ;*

*Le soumissionnaire doit compléter le bordereau de prix» . (notre soulignement)*

Le sommaire décisionnel relatif au dossier (1104084004) mentionnait aussi dans la section description :

*« Le présent dossier a pour objet d'obtenir l'autorisation de signer une convention de services professionnels avec la firme Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco), firme d'actuaire conseils, sélectionnée suite à un appel d'offres public. Il y a eu cinq (5) preneurs de cahiers de charge et trois (3) soumissionnaires pour cet appel d'offres. Le montant de la soumission du plus bas soumissionnaire est de 10 % inférieur au montant estimé au moment du lancement de l'appel d'offres. Le montant estimé était basé sur les coûts actuels de services professionnels. Cette convention d'une durée de cinq (5) ans avec possibilité de renouvellement annuelle pour une période additionnelle de cinq (5) ans avec l'autorisation du comité exécutif, porte sur la rétention de services professionnels d'actuarial requis afin de supporter la Ville dans l'administration des régimes de retraite dont elle est le délégataire. » (notre soulignement)*

### **Impact financier pour l'exercice 2016**

Dans un premier temps, et comme le prévoit la convention, nous devons majorer les taux horaires d'un indice d'inflation. Comme l'indice d'inflation n'a pas été défini dans la convention, nous proposons d'utiliser l'indice d'inflation de Montréal produite par Statistique Canada. Il s'agit d'un indice reconnu. Nous utilisons l'indice mensuel moyen des douze mois de 2014 (123,2) divisé par l'indice mensuel moyen des douze mois de 2013 (121,4) afin d'éviter la volatilité observé de l'indice sur une base mensuelle. L'indice des prix à la consommation obtenu avec cette formule est de 1,5 %.

Dans un deuxième temps, nous devons établir le nombre d'heures de consultation anticipées pour la période visée (1 an). Compte tenu des travaux anticipés (séparation du service des participants aux différents régimes en deux volets (pré 2014 et post 2013), modifications au baromètre établissant la charge de retraite, travaux associés aux états financiers de la Ville reflétant le nouvel environnement des régimes de retraite, etc.), nous prévoyons avoir besoin d'une banque de 3 450 heures. Ces heures sont plus élevées que celles anticipées en moyenne lors de l'appel d'offres de 2010 et s'expliquent par la complexité accrue de l'environnement des régimes de retraite du secteur municipal tant d'un point de vue de l'évaluation de la charge comptable que les analyses actuarielles. Cependant, ces heures sont moins élevées que les données réelles de certaines années passées, notamment 2011 et 2012.

En appliquant les taux horaires de 2016 à la banque d'heures (3 450), nous obtenons un montant total de 485 867,81 \$ (avant taxes). En ajoutant les taxes, nous obtenons une somme de 558 626,55 \$. Aucune dépense contingente n'est ajoutée pour l'exercice 2016. Mentionnons que ce niveau de dépense est tout de même moins élevé que la dépense réelle observée en 2011 et en 2012 alors que nous étions en plein processus d'harmonisation des

régimes de retraite.

En conséquence, il faudra ajuster la base budgétaire 2016 du Service des finances.

Il s'agit d'une dépense mixte d'administration générale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n. a.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les comités des régimes de retraite ont délégué à la Ville l'administration de leur régime de retraite. Plusieurs services nécessitent une expertise que la Ville n'a pas et qu'elle doit obtenir d'une firme d'actuaire conseil. Un refus ou un report du présent dossier mettrait la Ville dans une situation où elle ne serait pas en mesure de rendre les services requis en vertu de ses obligations et responsabilités de délégataire. Si la Ville cessait d'offrir les services qui lui ont été délégués, les comités de retraite pourraient engager des dépenses à cet effet et par la suite, présenter la facture à la Ville qui devrait s'en acquitter tel que prévu dans les règlements des régimes de retraite.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n. a.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Aviser la firme que la Ville désire se prévaloir de la clause prévue à la convention.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Johanne P PÉPIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain LANGLOIS  
Chef de division

### **ENDOSSÉ PAR**

Alain LANGLOIS  
Chef de division secrétariat aux commissions

Le : 2015-05-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jacques MARLEAU  
Directeur et trésorier adjoint

**Approuvé le :** 2015-05-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :** 2015-05-25





**Dossier # : 1151009011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	Autoroute Bonaventure
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation d'une (1) année du contrat intervenu avec la firme Les Consultants S.M. inc. / Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017 dans le cadre du Projet Bonaventure / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Les Consultants SM inc. (CG14 0088) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13164

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation d'une (1) année du contrat intervenu avec la firme Les Consultants SM inc.;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus durant les années 2015 à 2017 dans le cadre du projet Bonaventure, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13164 et selon les termes et conditions stipulés à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Les Consultants S.M. inc. (CG14 0088) telle que modifiée par le projet d'addenda no 1;
3. d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Les Consultants SM inc. (CG14 0088), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-25 16:49

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151009011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	Autoroute Bonaventure
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation d'une (1) année du contrat intervenu avec la firme Les Consultants S.M. inc. / Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017 dans le cadre du Projet Bonaventure / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Les Consultants SM inc. (CG14 0088) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13164

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nature du Projet Bonaventure

La Ville de Montréal est propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du Projet Bonaventure - Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

Historique et état d'avancement du projet - Élaboration des plans et devis

En septembre 2013, le comité exécutif a approuvé le lancement d'un appel d'offres pour l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux devant débuter en 2014 et 2015 (CE13 1382).

Conformément à cette résolution, l'appel d'offres public 13-13164 a été publié dans SEAO et le journal La Presse le 13 novembre 2013.

En février 2014, la Ville a accordé un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débiter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure (CG14 0088).

L'appel d'offres 13-13164 prévoyait la possibilité de prolonger le contrat de deux périodes successives d'un an (2016 et 2017).

Il était prévu que les crédits pour la première année supplémentaire soient demandés pour 2016. Toutefois, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), en collaboration avec le consultant, ont réussi à accélérer la livraison des plans et devis et ainsi permettre de commencer la réalisation de certains travaux plus rapidement que prévu initialement. Ainsi, la demande de crédits pour la première année supplémentaire est requise dès maintenant pour ne pas retarder la suite des travaux.

En effet, il est important de maintenir des services ininterrompus pour la période allant de 2014 à 2017 :

- Année 2014 : Conception de plans et devis
- Année 2015 : Conception de plans et devis et assistance technique durant les travaux
- Année 2016 : Conception de plans et devis et assistance technique durant les travaux
- Année 2017 : Assistance technique durant les travaux

Les services professionnels couvrant, entre autres, le suivi lors de la réalisation des travaux, il est important de prévoir les services de l'adjudicataire pour toute leur durée.

#### Sommaire des travaux et lots devancés du Projet Bonaventure

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;
2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'actuelle autoroute sur pilotis;
3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement de lieux publics.

Le début de certains lots de travaux a été devancé ce qui a exigé une livraison accélérée des plans et devis par le consultant. Le tableau suivant présente ces lots de travaux :

	<b>Début des travaux planifié GDD</b>	<b>Début des travaux révisé GDD</b>	<b>Gain</b>
	<b>1131009005</b>	<b>1151009011</b>	
Lot 5C - Rue Duke (entre les rues Ottawa et William) : remplacement des infrastructures souterraines et réalisation de travaux de chaussée.	printemps 2016	automne 2015	2 saisons

Lot 5D - Rue Duke (entre les rues Wellington et Ottawa) : remplacement des infrastructures souterraines, du trottoir est et de la bordure du trottoir ouest de même que réalisation de travaux de chaussée.	printemps 2016	automne 2015	2 saisons
Lot 8 - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : construction des rampes du futur boulevard urbain (portion est).	été 2015	printemps 2015	1 saison

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0363 - 11 mars 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec divers lots de travaux débutant en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.  
 CE15 0362 - 11 mars 2015 - Autoriser le lancement de deux appels d'offres publics pour la réalisation de divers lots de travaux du Projet Bonaventure.

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William – Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29. Dépense totale de 24 218 587,47\$, taxes incluses (contrat : 22 397 663,52 \$ + incidences : 1 820 923,95 \$). Appel d'offres public 214710 - 5 soumissionnaires.

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT Inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines, le réaménagement géométrique et la réalisation de travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Projet Bonaventure - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A. Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses.

CG15 0025 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Les consultants S.M. Inc. pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec divers lots de travaux débutant en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure. Dépense maximale de 5 221 750,67\$, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec les lots de travaux 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23, 30A, 8, 8A, 26A, 27 et 29, qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débiteront en 2015 des lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23, 30A, 8, 8A, 26A, 27 et 29 dans le cadre du projet Bonaventure.

CG14 0088 - 27 février 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débiter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure. Dépense maximale de 3 569 259,54 \$, taxes incluses.

CG13 0015 - 31 janvier 2013 - Résilier, avec prise d'effet le 30 avril 2013, les conventions intervenues entre la Ville de Montréal et la Société du Havre de Montréal (SHM) en 2008

(CG08 0353), 2009 (CG09 0424), 2011 (CG11 0039) et 2012 (CG12 0406) / Intégrer aux responsabilités du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement les mandats attribués antérieurement à la SHM quant au Projet Bonaventure / Intégrer aux responsabilités du Service de la mise en valeur du territoire les mandats attribués antérieurement à la SHM quant à la planification et au développement du Havre.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CE10 1239 - 11 août 2010 - Approuver le projet révisé, assurer des mesures de mitigation pendant la durée du chantier et améliorer de manière durable la desserte en transport collectif entre la Rive-Sud et le centre-ville - Projet «Quartier Bonaventure».

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier porte sur l'autorisation de prolonger d'une (1) année le contrat intervenu avec Les Consultants S.M. inc., tel que prévu à l'appel d'offres public 13-13164, afin d'assurer un soutien ininterrompu en 2015 et 2016. La prolongation de contrat permettra la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie relatifs aux travaux débutant en 2016 et 2017 ainsi qu'à l'assistance technique relative aux travaux débutant en 2015, 2016 et 2017 dans le cadre du Projet Bonaventure. Comme prévu dans l'appel d'offres 13-13164 et dans la soumission de la firme Les Consultants S.M. inc., la rémunération du Contractant, pour la prestation des services prévus à la présente convention, sera calculée sur une base horaire et les taux horaires sont ceux présentés au bordereau de soumission de l'offre de services de Les Consultants S.M. inc. Les honoraires supplémentaires demandés dans le présent dossier seront dépensés en partie en 2015, selon les taux de 2015 et en 2016, selon les taux de 2016. Les paiements s'effectueront sur une base mensuelle, sur présentation et acceptation de factures et selon les heures réellement travaillées.

### Contingences, incidences et déboursés

Les dépenses complémentaires et les déboursés sont inclus dans l'offre de services de l'adjudicataire. Le pourcentage de contingences pour ce dossier est fixé à 5%.

### Processus d'appel d'offres

L'appel d'offres public 13-13164 s'est déroulé du 13 novembre au 4 décembre 2013. Sur quatorze (14) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et six (6) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 57 % et de 43 %.

### Services professionnels requis

Les services professionnels requis portent principalement sur :

- l'élaboration des plans et devis d'ingénierie (préliminaires et finaux);
- la réalisation de divers relevés et études complémentaires nécessaires à la production de ces plans et devis (portant sur des sujets tels que le drainage et l'éclairage des structures de même que la signalisation routière et la gestion des sols contaminés);
- l'assistance technique durant les travaux, activité qui se poursuivra jusqu'en 2017.

## JUSTIFICATION

Le Bureau de projet Bonaventure, en collaboration avec le consultant, ont réussi à accélérer la livraison des plans et devis et ainsi permettre de commencer la réalisation de certains travaux plus tôt que prévu initialement. La prolongation d'une année du contrat dès maintenant permettra à la Ville d'obtenir un soutien ininterrompu lors des années 2015 et 2016. L'appel d'offres 13-13164 prévoyait la possibilité de prolonger le contrat de deux périodes successives d'un an (2016 et 2017).

L'analyse des soumissions pour les années 2014 à 2016 démontre que l'adjudicataire obtient toujours la meilleure note finale. Le pourcentage d'écart entre l'adjudicataire et la 2e meilleure note est inférieur à 20%. Pour cette raison, il n'est donc pas nécessaire de soumettre le dossier à la Commission d'examen des contrats.

Firme soumissionnaire conforme	Note intérimaire (%)	Note finale	Prix de base (\$)	Contingences (5%)	Prix total (incluant les contingences de 5% et sans prolongation)
<b>Les Consultants S.M. Inc.</b>	<b>74,17</b>	<b>0,29</b>	<b>4 233 429,80 \$</b>	<b>211 671,49 \$</b>	<b>4 445 101,29 \$</b>
Les services EXP inc.	81,17	0,26	5 027 314,47 \$	251 365,72 \$	5 278 680,19 \$
CIMA+ S.E.N.C.	72,50	0,23	5 330 699,46 \$	266 534,98 \$	5 597 234,44 \$
Dernière estimation réalisée ( <b>estimation à l'interne</b> )					<b>4 225 633,06 \$</b>
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					219 468,23 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					5,19%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale - adjudicataire)					833 578,90 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					18,75%

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement des services professionnels sera assuré entièrement par l'agglomération. Les crédits nécessaires sont prévus au budget d'immobilisations 2015-2017 du SIVT. Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses. Ce montant est détaillé dans le tableau suivant :

Honoraires	Contingences (5%)	Total
834 135,00 \$	41 706,75 \$	875 841,75 \$

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le but de répondre à l'orientation et aux objectifs du plan de développement durable de la Ville de Montréal, l'ensemble des lots de travaux liés au présent dossier en particulier et au Projet Bonaventure en général permettront entre autres :

- la transformation de plus de 25 000 m<sup>2</sup> de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine en lieux publics;

- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribueront à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Afin de respecter le calendrier resserré et l'échéance de réalisation du Projet Bonaventure, il est nécessaire de maintenir un service ininterrompu de la firme de consultants retenue pour pouvoir compléter les plans et devis et fournir l'assistance technique nécessaire pour les lots de construction présentement en cours.

Certains des travaux liés au présent dossier occasionneront inévitablement des impacts sur la circulation, notamment ceux prévus sur les rampes de l'autoroute Bonaventure. Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation de ces impacts seront mises en œuvre, des plans de maintien de la circulation seront développés de concert avec les arrondissements concernés. Ces plans tiendront entre autres compte des multiples travaux prévus dans le centre de Montréal, notamment ceux portant sur l'échangeur Turcot et la portion de l'autoroute Bonaventure appartenant au Gouvernement fédéral.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication particulière pour ce dossier, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Approbation du conseil d'agglomération : 18 juin 2015
- Livraison des plans et devis « 100 % » : 2015
- Assistance technique durant les travaux : 2015, 2016 et 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin LACROIX  
Contrôleur de projet

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-05-22

Pierre SAINTE-MARIE  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2015-05-25



**Dossier # : 1151673003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une convention de partenariat avec La Presse, conformément à la loi, pour l'achat d'espace publicitaire dans ses médias (La Presse, La Presse+ et Lapresse.ca), pour les besoins du Service Espace pour la vie, pour une dépense maximale de 344 925 \$, taxes incluses. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre La Presse et le Service de l'Espace pour la vie.

Il est recommandé :

1. d'approuver une convention de partenariat avec La Presse, conformément à la loi, pour l'achat d'espaces publicitaires dans ses médias, pour les besoins du Service de l'Espace pour la Vie, pour une dépense maximale de 344 925 \$, taxes incluses.
2. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses équivalent à la valeur de l'échange entre La Presse et le Service de l'Espace pour la vie.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-21 18:52

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151673003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une convention de partenariat avec La Presse, conformément à la loi, pour l'achat d'espace publicitaire dans ses médias (La Presse, La Presse+ et Lapresse.ca), pour les besoins du Service Espace pour la vie, pour une dépense maximale de 344 925 \$, taxes incluses. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre La Presse et le Service de l'Espace pour la vie.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque année, Espace pour la vie attire 1,9 millions de visiteurs dans ses institutions. Pour atteindre cette performance, Espace pour la vie met notamment en oeuvre une campagne de promotion importante, incluant l'achat d'espaces publicitaires dans les médias. La Presse, La Presse+ et Lapresse.ca sont des plateformes qui rejoignent un nombre important de lecteurs et d'internautes. La publicité dans ces médias a prouvé son efficacité pour promouvoir différents événements du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium Rio Tinto Alcan et pour atteindre les objectifs de fréquentation d'Espace pour la vie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0169 - 26 février 2015 - Octroyer un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 220 459,96 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif).

CM14 0481 - 26 mai 2014 - Octroyer un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de Transport de Montréal pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 220 780,87 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif).

**DESCRIPTION**

La convention de partenariat de 344 925 \$, taxes incluses, permettra à Espace pour la vie de bénéficier de l'équivalent de:

- 64 publicités dans La Presse
- 64 publicités dans La Presse Plus
- 1,9 M d'impressions (l'unité de mesure utilisée pour quantifier le nombre fois qu'un objet est vu par les internautes)

Le montant de 344 925\$ se décompose comme suit:

- un investissement financier de 172 462,50 \$, taxes incluses
- un échange de visibilité d'une valeur de 172 462,50 \$ taxes incluses (calculé selon des barèmes établis par l'industrie de la commandite) incluant notamment le logo sur les publicités dans la Presse et sur les affiches de deux événements d'Espace pour la vie, 1 bannière de la Presse dans chaque institution pour la durée du contrat, 300 billets de faveur pour une valeur de 4500 \$, taxes incluses.

Ce placement média représente un coût net par visiteur de 0,08 \$.

Les formats, dates et projets sont précisés par Espace pour la vie au moment des campagnes et répondent à l'évolution des stratégies et priorités de communication.

## **JUSTIFICATION**

La fourniture d'espace médias aux fins d'une campagne de publicité est une exception prévue à l'article 573.3, 1er alinéa, paragraphe 5 de la Loi sur les Cités et Villes. L'ensemble des plates-formes de La Presse permettent à Espace pour la vie de joindre un grand nombre de personnes.

La Presse papier	114 500 copies / jour
La Presse+	183 000 lecteurs-tablettes uniques / jour
Lapresse.ca	252 000 visiteurs uniques / jour

Cette grande portée permet d'acquérir de la notoriété et de promouvoir de façon performante ses activités auprès de la clientèle cible d'Espace pour la vie. En plus de correspondre au profil socio-démographique de ses visiteurs, les lecteurs de La Presse font en moyenne 17% plus de sorties culturelles que la population générale et dépensent 51% dans ces activités.

	<b>Population générale</b>	<b>Lecteurs La Presse</b>
Théâtre	21%	34%
Musées	26%	47%
Cinéma	30%	46%

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La convention de partenariat a une valeur de 344 925 \$, taxes incluses.

- Une dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses, correspondant à l'investissement financier d'Espace pour la vie, est prévue à même le budget marketing et communications d'Espace pour la vie.
- Afin de comptabiliser dans les livres la valeur de l'échange, un budget additionnel de dépenses de 172 462,50 \$, taxes incluses, et un budget additionnel pour un revenu équivalent devront être inscrit au budget d'Espace pour la vie.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La publicité des événements estivaux d'Espace pour la vie (les Arts s'invitent au Jardin, Lents de nature, etc.) doit débiter à la mi-juin pour que les objectifs de fréquentation soient atteints. Il est donc important que le contrat soit octroyé par le conseil municipal du 15 juin.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des placements publicitaires: mi-juin 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dyna L LOUIS)

Avis favorable :  
Service des communications , Direction (Louis BEAUCHAMP)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Fernando CONCILIO)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucie ROCHETTE  
Agent(e) de marketing

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-13

Albane LE NAY  
C/D Rayonnement et relations avec les publics

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Anne CHARPENTIER

Chef de l'insectarium

**Tél :** 514 872-3543

**Approuvé le :** 2015-05-21



**Dossier # : 1154368005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le contrat de gestion pour l'exploitation du système BIXI sur le territoire de la Ville de Longueuil pour l'année 2015 auquel BIXI MONTRÉAL, la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal sont parties prenantes.

Il est recommandé:

D'approuver le contrat de gestion pour l'exploitation du système BIXI sur le territoire de la Ville de Longueuil pour l'année 2015 auquel BIXI MONTRÉAL, la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal sont parties prenantes.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-21 07:47

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154368005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le contrat de gestion pour l'exploitation du système BIXI sur le territoire de la Ville de Longueuil pour l'année 2015 auquel BIXI MONTRÉAL, la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal sont parties prenantes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Longueuil a acquis de la Société de vélo en libre-service (SVLS), il y a quelques années déjà, l'équipement requis pour exploiter six (6) stations d'une capacité d'environ 70 vélos. Le système est fort apprécié par les cyclistes qui souhaitent effectuer la navette à vélo d'une rive à l'autre ou encore pour se déplacer à Longueuil. Puisque la Ville de Longueuil n'a ni les ressources, ni l'expertise, ni les équipements nécessaires pour assurer la gestion et l'exploitation du système Bixi sur son territoire, elle a confié cette gestion à Montréal l'année dernière qui a sous-traité de tels services auprès de BIXI MONTRÉAL.

Pour les années 2015 à 2019, la Ville de Montréal a convenu d'une nouvelle entente de gestion avec BIXI MONTRÉAL. Celle-ci lui permet d'assurer la gestion du système Bixi à Longueuil et même de conclure directement avec la Ville de Longueuil un contrat de gestion qui en définit les paramètres et les modalités.

Puisque la Ville de Montréal est et demeure titulaire de tous les droits, titres et intérêts, incluant tous les droits de propriété intellectuelle, associés au système Bixi, à l'équipement, à la marque de commerce Bixi et ses dérivés, il est nécessaire qu'elle soit partie à l'entente qui est proposée par BIXI MONTRÉAL à la Ville de Longueuil, laquelle est jointe au présent sommaire décisionnel.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0413 (11 mars 2015) Édicter, en vertu de l'article 61 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044), l'ordonnance numéro 2 afin de procéder à des ajustements tarifaires du service Bixi pour l'année 2015;

CM14 1249 (15 décembre 2014) Conclure une entente avec BIXI MONTRÉAL afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal;

CE14 1795 (24 novembre 2014) Prendre acte des recommandations et du Plan d'affaires 2015-2019 proposé par BIXI MONTRÉAL; 2) Mandater la direction générale en vue de conclure une entente quinquennale avec BIXI MONTRÉAL pour la prise en charge et l'opération du système de vélo en libre-service BIXI pour la période 2015-2019 conformément aux recommandations formulées par BIXI MONTRÉAL;



CE14 1563 (15 octobre 2014) Approuver les conventions de commandites avec La Presse Ltée, Société TELUS Communications et Mouvement des Caisses Desjardins afin de permettre de diversifier les sources de revenus du système de vélo en libre-service BIXI pour l'année 2014.

CM14 0839 (19 août 2014) Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) aux fins d'y insérer des rabais offerts aux utilisateurs du système de vélo en libre-service BIXI, tels qu'ils existaient l'an passé, et un article visant à donner au comité exécutif le pouvoir d'adopter des ordonnances visant les tarifs du service BIXI.

CM14 0826 (19 août 2014) Accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à 360 000 \$, taxes incluses afin de permettre: 1) l'attribution de deux mandats à 8D Technologies inc. qui comprennent la mise à jour des logiciels, un support technique dans la gestion et l'exploitation du système informatisé du système de vélo en libre-service Bixi ainsi que l'accès à une banque d'heures; 2) le paiement de factures diverses qui pourraient être adressées à la Ville pour des dépenses associées à BIXI MONTRÉAL mais non prévues dans le cadre de l'entente de gestion.

CE14 1038 (25 juin 2014) Conclure un contrat de gestion avec la Ville de Longueuil, personne morale de droit public, lequel définit les paramètres de collaboration dans la gestion et l'exploitation du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Longueuil jusqu'au 15 avril 2015.

CE14 0695 (30 avril 2014) Approuver la nomination de M. Christian Vermette au poste de directeur général de BIXI MONTRÉAL aux conditions déterminées par le conseil d'administration de BIXI MONTRÉAL;

CE14 0652 (23 avril 2014) Conclure un contrat de services d'une durée d'un an, soit du 1er avril 2014 au 31 mars 2015, avec CYCLO CHROME INC., personne morale à but non lucratif, pour un montant maximal de 1 089 422,62 \$, toutes taxes incluses, afin de lui confier l'entretien des vélos employés dans le cadre de l'exploitation du système de vélos en libre-service sur le territoire de Montréal et de ses environs durant la saison d'opération et l'entretien et la mise à niveau de cette flotte durant la saison hivernale; 2) Désigner monsieur Jean Turcot, directeur des opérations à BIXI Montréal pour siéger à titre d'observateur au conseil d'administration de CYCLO CHROME INC.

CM14 0301 (25 mars 2014) Conclure une entente avec BIXI MONTRÉAL, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal et autoriser une dépense de 4 984 166\$ à cet effet, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service; 2) Alternativement à l'acquisition des actifs prévus à la résolution CM14 0175, le cas échéant, approuver la prise en paiement de tous les actifs de SVLS; 3) Conclure une entente de subvention en faveur de BIXI MONTRÉAL et autoriser une dépense de 165 000\$ à cet effet; 4) Conclure un contrat de prêt pour un montant de 460 000 \$ à BIXI MONTRÉAL et conclure une convention d'hypothèque afin d'en garantir le remboursement, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service; 5) Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006), aux fins d'y insérer les tarifs applicables aux abonnements et à l'utilisation des vélos en libre-service BIXI; 6) Approuver deux nominations qui découlent de l'entente de gestion entre la Ville et BIXI MONTRÉAL.

CM14 0175 (24 février 2014) Acquérir les actifs de la Société de vélo en libre-service (SVLS) nécessaires à maintenir l'exploitation de l'activité de vélo en libre-service sur l'Île de Montréal et à Longueuil et mandater la Direction des transports afin de faire les

recommandations requises pour confier la gestion de ce service à un OBNL à être créé à cet effet;

CM13 0185 (18 mars 2013) Autoriser le déploiement de la phase III proposé par la Société de vélo en libre-service ; et

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société de vélo en libre-service pour l'acquisition de 50 nouvelles stations et de 100 vélos, pour une somme maximale de 2 805 505 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévues au projet de convention;

CM11 0371 (16 mai 2011) Abroger la résolution CM10 0944, accorder un prêt de 37 M\$ à la SVLS, cautionner ses emprunts et outils financiers et approuver l'entente entre la Ville et la SVLS convenant de leurs actions coordonnées;

CM10 0944 (13 décembre 2010) Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de vélo en libre-service et garantir les emprunts et les outils financiers contractés par la Société de vélo en libre-service auprès de la Banque Nationale;

CE09 1215 (2 juillet 2009) Confier à Stationnement de Montréal le mandat d'implanter la phase II du système de vélo en libre-service en collaboration avec la Ville de Montréal;

CE07 1555 (3 octobre 2007) Confier à Stationnement de Montréal le mandat d'implanter le système de vélo en libre-service à Montréal en collaboration avec la Ville de Montréal et d'autres partenaires.

## **DESCRIPTION**

La Ville de Montréal a confié à BIXI MONTRÉAL, dans le cadre d'une entente intervenue en février 2015, la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal et de Longueuil. Celle-ci prévoit que le système de vélo en libre-service de la Ville de Longueuil sera opéré et géré selon les mêmes normes et le même niveau de service et de qualité que celui qui est en vigueur pour le système de Montréal.

Plus spécifiquement, les opérations suivantes devront être réalisées à Longueuil:

- Effectuer le déploiement des stations et des vélos à Longueuil au début de la saison et leur remisage à la fin de la saison;
- Durant la saison, maintenir un équilibre entre l'offre et la demande de vélos aux stations et procéder à une redistribution au besoin;
- Assurer le bon fonctionnement des vélos, du système d'ancrage et de perception;
- Procéder à l'inspection régulière et au nettoyage des stations;
- Colliger les données et les statistiques d'achalandage et de fréquentation du système: distance parcourue, temps d'utilisation, nombre d'utilisateurs quotidien, nombre d'abonnés, etc.
- Déplacer les stations au besoin afin de permettre à la ville de procéder aux travaux requis sur la chaussée ou lors d'événements spéciaux (festivals, etc.);
- Gérer le service à la clientèle: nouveaux abonnements, facturation, dépannage, plaintes, etc.

Le contrat précise, de plus, que la contribution financière versée par la Ville de Montréal à BIXI MONTRÉAL en vertu de l'entente de gestion conclue en mars dernier n'inclut pas les frais relatifs à la gestion du système Bixi à Longueuil, lesquels sont perçus directement de la Ville de Longueuil par BIXI MONTRÉAL en vertu du présent contrat.

## **JUSTIFICATION**

En vertu du contrat de gestion conclu avec la Ville de Longueuil, la Ville de Montréal continue d'assumer un certain nombre de responsabilités, dont les suivantes:

- Déterminer la tarification en vigueur;
- Fixer la période d'opération;
- Accorder ou non à la Ville de Longueuil la permission d'utiliser la marque et le logo BIXI dans le cadre d'une campagne publicitaire;

Par ailleurs, la Ville de Montréal demeure responsable des dommages (corporels ou matériels) pouvant être occasionnés lors de la réalisation des obligations de BIXI MONTRÉAL prévues dans ce contrat, que ces dommages soient causés à Longueuil ou à une tierce partie (clause 5.2). D'où la nécessité qu'elle soit partie à cette entente.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La signature de cette entente n'a aucune incidence budgétaire pour la Ville.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le service BIXI s'inscrit notamment dans les orientations du Plan de transport de Montréal adopté en 2008 qui mise entre autres sur un usage accru du vélo partout sur le territoire de l'agglomération. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le dossier est approuvé:

- BIXI MONTRÉAL pourra conclure le contrat de gestion avec la Ville de Longueuil et assurer la gestion et l'exploitation du système BIXI conformément aux dispositions prévues dans l'entente;

Si le dossier est refusé ou reporté:

- L'entente entre BIXI MONTRÉAL et la Ville de Longueuil ne pourra être conclue comme prévu
- Les discussions devront reprendre entre toutes les parties afin de revoir les modalités de l'entente qui ne conviennent pas ou qui seraient jugées irrecevables par la Ville de Montréal;
- Pour un certain temps, le système BIXI qui est déjà déployé à Longueuil serait opéré en l'absence d'un cadre légal qui lie les parties concernées;

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Fin mai: signature de l'entente par toutes les parties impliquées;

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel D BÉDARD  
Cons. en aménagement - chef d'équipe

**ENDOSSÉ PAR**

Serge LEFEBVRE  
Chef de division

Le : 2015-04-15

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Chef de division

**Approuvé le :** 2015-05-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-20



**Dossier # : 1151179003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver dix projets d'ententes entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville établissant les modalités de versement à la Ville d'aides financières totalisant 470 818,55 \$ dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol

Il est recommandé :

1. d'approuver les projets d'ententes entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal établissant les modalités de versement d'aides financières à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol, pour des études de caractérisation environnementale et des travaux de réhabilitation environnementale réalisés sur des terrains municipaux;
2. d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer ces ententes pour et au nom de la Ville de Montréal.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-19 15:52

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151179003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver dix projets d'ententes entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville établissant les modalités de versement à la Ville d'aides financières totalisant 470 818,55 \$ dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 28 juin 2013, la Ville et le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du gouvernement du Québec, monsieur Yves-François Blanchet, ont signé un protocole d'entente relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés ClimatSol. Ce protocole a pour objet d'établir les obligations du ministre et de la Ville relatives :

1. au versement par le ministre d'une aide financière aux fins de la réalisation des travaux admissibles sur les terrains qui sont la propriété de demandeurs municipaux ou de demandeurs privés;
2. à la gestion par la Ville du volet du programme qui concerne la réhabilitation de terrains contaminés appartenant à des demandeurs privés ou municipaux.

En vertu du programme et du protocole signé, les parties doivent, pour chaque projet admissible, conclure une entente quant aux travaux et aux coûts admissibles ainsi qu'aux conditions et aux modalités de versement de l'aide financière.

En décembre 2014, le Service de la gestion et de la planification immobilière a présenté six demandes visant à obtenir une aide financière pour des études de caractérisation environnementale qui ont été réalisées sur des terrain municipaux, soit :

1. les lots 2 167 685 et 2 167 686, rue D'Iberville dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
2. le lot 1 879 181, rue Aird dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
3. le 7160, rue Jarry Est dans l'arrondissement d'Anjou
4. le lot 2 135 234, 7<sup>e</sup> Rue dans l'arrondissement de Lachine
5. le 2, 45<sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de Lachine
6. le lot 4 936 657, rue Henri-Gagnon dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

En février 2015, le Service de l'environnement a présenté une demande visant à obtenir une aide financière pour une réhabilitation environnementale à réaliser sur le lot 3 156 707, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Cette réhabilitation de sols est nécessaire dans le but d'y aménager le centre de compostage de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

Enfin, en février 2015, le Service des finances a présenté trois demandes visant à obtenir une aide financière pour des études de caractérisation environnementale à réaliser sur des terrains municipaux, tous dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, soit :

1. le lot 1 248 891, boulevard Gouin Est
2. le lot 1 057 230, rue Joseph-Morin
3. le lot 1 508 915, 5<sup>e</sup> Rue

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0836 (6 mai 2015) Approbation de deux projets d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal relatives à l'octroi d'aides financières dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CE14 1454 (24 septembre 2014) Approbation d'un projet d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CE14 1284 (13 août 2014) Approbation d'un projet d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CE14 0689 (30 avril 2014) Approbation d'un projet d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CM13 0430 (27 mai 2013) Approbation du projet de protocole d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

### **DESCRIPTION**

Les ententes jointes au présent sommaire ont pour objet d'établir les obligations de la Ville et du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) relatives à l'octroi d'aides financières à la Ville dans le cadre du programme ClimatSol. L'aide financière obtenue permettra la réalisation des travaux admissibles décrits aux annexes A des ententes, selon les calendriers prévus, sur les immeubles désignés aux articles 3 de ces mêmes ententes. Dans les cas des études de caractérisation environnementale et des travaux de réhabilitation environnementale en cours ou à venir, ils devront être complétés d'ici à mars 2017.

### **JUSTIFICATION**

Le 24 mars 2015, le MDDELCC a confirmé, par lettres, l'admissibilité des demandes municipales. Ces lettres sont jointes au présent sommaire.  
L'obtention de l'aide financière nécessite l'approbation d'une entente particulière avec le MDDELCC pour chacun des terrains concernés.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le tableau ci-dessous indique, pour chacune des demandes, le coût des travaux reconnus admissibles ainsi que l'aide financière maximale. Ce montant, indiqué à la colonne « Aide financière maximale », a été calculé en fonction de l'estimation des coûts admissibles auquel une somme équivalant à 1 % de l'aide accordée a été ajoutée pour couvrir les frais d'administration de la Ville.

<b>PROJET</b>	<b>COÛTS ADMISSIBLES</b>	<b>AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE</b>
Lots 2 167 685 et 2 167 686, rue D'Iberville	6 669,16 \$	3 367,93 \$
Lot 1 879 181, rue Aird	6 354,50 \$	3 209,02 \$
7160, rue Jarry Est	7 260,11 \$	3 666,35 \$
Lot 2 135 234, 7 <sup>e</sup> Avenue	7 301,24 \$	3 687,13 \$
2, 45 <sup>e</sup> Avenue	7 372,17 \$	3 722,95 \$
Lot 4 936 657, rue Henri-Gagnon	7 195 \$	3 633,48 \$
Centre de compostage de Rivière -des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	899 291,32 \$	432 483,43 \$
Parc non aménagé, boulevard Gouin Est (terrain 1027)	9 588,51 \$	5 084,31 \$
Parc non aménagé, rue Joseph-Morin (terrain 1705)	6 968,02 \$	3 694,79 \$
Parc non aménagé, 5 <sup>e</sup> Rue (terrain 1244)	15 594,84 \$	8 269,16 \$

ClimatSol est un programme du MDDELCC géré par la Ville de Montréal sur son territoire. Toutes les dépenses relatives à ce programme sont assumées par le MDDELCC.

Lors de l'encaissement des subventions reçues du MDDELCC, le Service des finances procédera par écriture comptable au virement de chacune au budget des services bénéficiaires.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le programme ClimatSol s'inscrit dans la démarche québécoise de développement durable. Il vise à récupérer l'usage de terrains contaminés et à lutter contre les changements climatiques à la faveur d'une aide financière gouvernementale.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas approuver ces ententes entraînerait la perte d'une aide financière pour la Ville.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**



Ne s'applique pas.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'environnement , Direction (Josée SAMSON)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain MARTEL  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Serge GUÉRIN  
Directeur

Le : 2015-05-07



**Dossier # : 1153334011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de l'Entente d'avant-projet entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal fixant les engagements des deux parties relativement à la réalisation de la nouvelle ligne d'alimentation électrique 315 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

ATTENDU QUE dans le cadre du projet Désinfection, qui consiste à exploiter une usine de traitement des eaux usées à l'aide de l'ozone, il a été demandé à Hydro-Québec d'alimenter en haute tension la nouvelle installation électrique qui sera située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal, Québec, H1C 1V3.

ATTENDU QU'UNE Entente d'avant-projet en haute tension a été négociée avec Hydro-Québec aux termes de laquelle la Ville de Montréal s'engagerait notamment à payer toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 9.2 à 9.4 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation.

Il est recommandé :

1. D'autoriser la signature de l'Entente d'avant-projet en haute tension intervenue avec Hydro-Québec dans le cadre du projet Désinfection, qui consiste à exploiter une usine de traitement des eaux usées à l'aide de l'ozone, le tout suivant les termes et conditions prévus à cette entente conservée aux archives municipales.
2. D'autoriser le paiement de toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 9.2 à 9.4 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation advenant un abandon du projet par la Ville de Montréal.
3. À cet égard, nous confirmons que la somme de 485 194,50 \$, toutes taxes incluses, est réservée à cette fin et sera versée sur simple demande écrite de la part d'Hydro-Québec, attestant de la réalisation de l'une ou l'autre des situations mentionnées à l'article 9.1 de l'Entente d'avant-projet.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-25 11:55

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153334011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de l'Entente d'avant-projet entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal fixant les engagements des deux parties relativement à la réalisation de la nouvelle ligne d'alimentation électrique 315 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.- Marcotte (Station) permettra l'intégration de la dernière phase de traitement des eaux usées. Cette dernière phase complétera la chaîne de traitement prévue lors de la conception de la Station et diminuera grandement les risques d'infection en cas de contact indirect lors d'activités sur le fleuve. Le fleuve devrait alors retrouver sa vocation récréotouristique. Enfin, ce projet permettra de retourner une eau au fleuve qui sera plus acceptable auprès des utilisateurs et aura un effet positif sur la chaîne des riverains en aval de l'île de Montréal.

La réalisation du projet permettra à la Ville de Montréal de se conformer aux engagements de la Politique nationale de l'eau émise par le gouvernement du Québec en 2002 ainsi que d'atteindre les exigences environnementales de rejets bactériologiques.

La production d'ozone et d'oxygène pour la désinfection de l'effluent de la Station comporte un appel de puissance électrique de 50 MW. Le poste électrique Bout-de-l'île d'Hydro-Québec qui alimente présentement la Station ne peut fournir cet appel de puissance, car la capacité maximale du poste est déjà atteinte. La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) a réalisé une étude technico-économique pour évaluer différentes options d'alimentation électrique proposée par Hydro-Québec. L'étude a démontré qu'une alimentation électrique de 315 kV à partir du réseau d'Hydro-Québec combiné à un poste

électrique 315/25 kV appartenant à la Ville était l'option d'alimentation électrique la plus avantageuse.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0163 - 26 mars 2015 : Octroyer un contrat à la firme Degrémont Ltée, pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 98 950 000 \$, taxes incluses (1153334001).

CG14 0470 - 30 octobre 2014 : Octroyer un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783 \$ (1143334014).

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel vise à approuver l'Entente d'avant-projet entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal fixant les engagements des deux parties relativement à la réalisation de la nouvelle ligne d'alimentation électrique 315 kV pour une mise sous tension initiale en juin 2018 dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. Il est important de noter qu'Hydro-Québec sera propriétaire de la nouvelle ligne d'alimentation 315 kV incluant les pylônes et autres appareillages électriques. La ligne d'une longueur approximative de 200 mètres sera raccordée à la ligne existante 315 kV # 3017-3050 d'Hydro-Québec longeant le terrain de la Station du côté Sud-Ouest et se connectera au poste de transformation 315/25 kV de la Ville.

Hydro-Québec réalisera, entre autres, dans le cadre de l'Entente d'avant-projet des activités d'ingénierie, d'environnement, de relevés techniques et géomatique, de coordination interne, de gestion de projet, de communications et d'expertises immobilières afin de préciser les modalités de l'Entente de contribution telles l'estimation du coût, la date de la mise sous tension initiale, l'unifilaire et le schéma d'implantation. Les diverses activités de l'Entente d'avant-projet doivent être réalisées obligatoirement par les professionnels d'Hydro-Québec puisque le contrat de services professionnels faisant l'objet du présent sommaire vise à planifier et déterminer les travaux qui devront être effectués sur le réseau qui est la propriété d'Hydro-Québec.

Suite à l'achèvement de l'avant-projet et si la Ville maintient sa demande d'alimentation électrique 315 kV, la Ville et Hydro-Québec auront à signer une Entente de contribution fixant les modalités (consommation électrique annuelle minimale, le coût des travaux, l'échéancier, la durée de l'Entente de contribution, ...) pour la réalisation de la ligne d'alimentation 315 kV.

Toutefois, en cas de report de la date prévue de mise sous tension initiale ou d'abandon de la demande d'alimentation 315 kV, la Ville devra payer jusqu'à 485 194,50 \$, toutes taxes incluses, de frais tel que mentionné dans l'Entente d'avant-projet selon les modalités stipulées.

## **JUSTIFICATION**

La nouvelle ligne d'alimentation 315 kV permettra non seulement le raccordement de l'unité

d'ozonation et de l'unité de production d'oxygène, mais aussi le transfert éventuel de la demande énergétique de la Station pour bénéficier d'un tarif électrique plus avantageux. De plus, il sera possible de raccorder des charges additionnelles associées à des projets futurs à la Station. Le raccordement 315 kV assurera également une alimentation électrique fiable, ferme et continue de l'unité d'ozonation et de l'unité de production d'oxygène, ce qui favorisera grandement l'atteinte des objectifs environnementaux de rejets fixés par le MDDELCC pour l'unité d'ozonation.

L'étude technico-économique de la DEEU relative à l'alimentation électrique a permis d'établir les coûts totaux (investissements et coûts énergétiques) des 2 alternatives d'alimentation sur une période de 20 ans, soit 326,8 M\$ pour l'alimentation 25 kV via le poste Henri-Bourrassa et 310,5 M\$ pour la ligne d'alimentation 315 kV via le raccordement 315 kV et d'établir que l'alternative 315 kV était la plus avantageuse pour la Ville d'un point de vue financier sur la base d'une économie de 16,3 M\$.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'ensemble des coûts qui seront générés par cette entente sera priorisé au PTI de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération puisqu'elles concernent l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation du projet de désinfection à l'ozone permettra de réduire grandement la quantité de bactéries, de virus et autres produits émergents présents dans les eaux rejetées au fleuve Saint-Laurent par la Station. Ainsi, la qualité de l'eau du fleuve pour la communauté, les municipalités, la faune et les autres usagers de l'eau en aval de l'Île aux Vaches sera nettement améliorée et permettra des usages jusqu'à maintenant grevés par la piètre qualité de l'effluent de la Station.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas approuver l'Entente d'avant-projet d'Hydro Québec pourrait engendrer des retards significatifs dans la mise en œuvre du projet de désinfection de l'effluent puisqu'une alimentation électrique ferme, fiable et en quantité est absolument essentielle pour le fonctionnement de l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène.

Un tel retard pourrait compromettre l'objectif d'obtenir le meilleur système d'ozonation aux meilleurs coûts possible et, vraisemblablement, pourrait mettre en péril le versement d'une partie ou de la totalité de la subvention accordée.

Il est bon de rappeler que, dans l'intervalle, la Ville continue de rejeter dans le fleuve différents contaminants qui altèrent la qualité de l'eau du fleuve.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'approbation de l'Entente d'avant-projet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation de l'Entente d'Avant-projet : Mai 2015  
Achèvement de l'Étude d'avant-projet : Mai 2016  
Approbation de l'Entente de contribution : Juin 2016  
Achèvement de la réalisation de la ligne 315 kV : Juin 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Teresa PETTI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard ÉTHIER  
Chef de projet - Désinfection

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-19

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**Approuvé le :** 2015-05-22

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-05-25



**Dossier # : 1141368009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Joseph Iasenza, à des fins de revente, un terrain vague situé à l'ouest de la 4e Avenue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 34 500 \$. N/Réf. : 31H12-005-4263-05

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Joseph Iasenza, un terrain vague connu et désigné comme étant le lot numéro 1 056 456 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, entre la 4<sup>e</sup> Avenue et l'Autoroute 25, à l'ouest de la 4<sup>e</sup> Avenue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et d'une superficie de 386,4 m<sup>2</sup>, le tout pour la somme de 34 500 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-19 17:04

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1141368009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Joseph Iasenza, à des fins de revente, un terrain vague situé à l'ouest de la 4e Avenue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 34 500 \$. N/Réf. : 31H12-005-4263-05

**CONTENU**

**CONTEXTE**

M. Joseph Iasenza (le « Vendeur ») est propriétaire d'un terrain vague situé entre la 4<sup>e</sup> Avenue et l'autoroute 25, à l'ouest de la 4<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, le tout tel que montré, par une trame hachurée sur les plans B et C et un liséré sur le plan P, en pièces jointes.

La Ville a convenu d'acquérir le terrain du Vendeur, connu et désigné comme étant le lot numéro 1 056 456 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), d'une superficie de 386,4 m<sup>2</sup>, afin de le vendre concurremment avec le lot voisin, soit le lot 1 058 772 du cadastre du Québec et appartenant déjà à la Ville.

Le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

**DESCRIPTION**

La Ville avait prévu, dans son plan d'aménagement du secteur situé à l'est du boulevard Louis-H-Lafontaine (maintenant l'Autoroute 25), entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, la création d'une rue, innommée, portant le numéro 1 058 772 du cadastre du Québec.

L'Immeuble est situé en front sur ladite rue et ne bénéficie d'aucun service, ce qui le rend non constructible.

À la suite de la construction du pont Olivier-Charbonneau et l'aménagement de l'autoroute 25 dans le même secteur, il s'est avéré que cette rue n'était plus nécessaire.

La Ville désire éventuellement fermer cette rue, la retirer du domaine public et la vendre.

Afin de ne pas créer d'enclave lors de la vente par appel public de soumissions du lot 1 058 772 du cadastre du Québec, la Ville acquiert l'Immeuble. En effet, lorsque la Ville sera propriétaire de l'Immeuble, il sera alors possible de fermer et de retirer du domaine public le lot 1 058 772 et de vendre les terrains connus et désignés par les lots 1 056 456 et 1 058 772 par appel public de soumissions pour permettre la construction d'un bâtiment résidentiel. À noter que les propriétaires des lots voisins situés sur la 4<sup>e</sup> Avenue n'ont pas manifesté d'intérêt à acquérir l'Immeuble.

La Ville ne possède aucune donnée environnementale ou géotechnique concernant l'Immeuble, ni de plans historiques couvrant le secteur. Cependant, le Service de l'environnement a examiné les photos aériennes disponibles. En vue du prolongement de l'autoroute 25 en boulevard, des études de caractérisation ont été effectuées par SNC-Lavalin Environnement (SNC) en 1997 et par Genivar en 2008, lesquelles furent consultées par le Service de l'environnement. Ce dernier est d'avis que le potentiel de contamination de l'Immeuble est faible et ne recommande pas de le caractériser avant d'en faire l'acquisition.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande cette acquisition pour les motifs suivants :

- L'acquisition de ce lot permettra à la Ville de vendre le lot voisin par appel public de soumissions afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel.
- Cette dernière vente évitera la création d'une enclave empêchant la Ville de procéder éventuellement à la vente du lot numéro 1 058 772 (rue voisine) et à son retrait du domaine public.
- L'ensemble des intervenants municipaux s'est montré favorable à l'acquisition de cet Immeuble.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

- La valeur marchande de l'Immeuble varie entre 30 000 \$ et 43 000 \$, soit entre 77,64 \$/m<sup>2</sup> ( 7,22 \$/pi<sup>2</sup>) et 111,28 \$/m<sup>2</sup> (10,35 \$/pi<sup>2</sup>).
- Le prix négocié est de 34 500 \$, soit 89,29 \$/m<sup>2</sup> (8,29 \$/pi<sup>2</sup>).
- Cette transaction est non taxable.
- Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale au budget d'immobilisation du SGPI.

Compte tenu des normes de comptabilité municipale, le coût d'acquisition de propriétés destinées à la revente est dorénavant imputé au budget de fonctionnement lors de leur disposition, le présent dossier ne nécessite donc aucune imputation budgétaire pour le PTI. La dépense sera temporairement imputée au Règlement d'emprunt 09-044 pour être transférée, en fin d'année, à l'inventaire des terrains acquis pour fins de revente.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'acquisition de ce terrain vague aux fins d'assemblage et de revente permettra d'éviter le déversement sauvage de déchets ou matières diverses assurant ainsi la qualité du milieu de vie des résidents.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'acquisition de l'Immeuble s'inscrit dans un ensemble de transactions concernant plusieurs terrains appartenant à la Ville et situés entre la 4<sup>e</sup> Avenue et l'autoroute 25, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, qui font également l'objet de vente aux propriétaires riverains ou à des tiers. Ces ventes, aux fins d'assemblage aux lots riverains, régulariseront notamment l'occupation, sans droits, des terrains appartenant à la Ville et permettront la fermeture et la vente des lots cadastrés comme rue.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Vente de l'Immeuble et du lot voisin (1 058 772) par appel public de soumissions, permettant la construction d'un bâtiment résidentiel.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Ève SWEENEY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzie DESMARAIS  
Conseillère en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

Le : 2014-12-01

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur de direction

**Approuvé le :** 2015-05-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2015-05-15



**Dossier # : 1141027006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend de gré à gré à 1030-1040 DE BLEURY S.E.C., aux fins d'assemblage, un immeuble situé en front sur la rue De La Gauchetière Ouest, entre les rues De Bleury et Hermine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour un montant de 875 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 284 551 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0272-08

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 284 551 du cadastre du Québec;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 1030-1040 DE BLEURY S.E.C., aux fins d'assemblage, le lot 1 284 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située en front sur la rue De la Gauchetière Ouest, entre les rues De Bleury et Hermine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 191,2 m<sup>2</sup>, pour le prix de 875 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-22 12:45

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur principal par intérim  
Service de la concertation des arrondissements , Direction des services  
regroupés aux arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1141027006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend de gré à gré à 1030-1040 DE BLEURY S.E.C., aux fins d'assemblage, un immeuble situé en front sur la rue De La Gauchetière Ouest, entre les rues De Bleury et Hermine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour un montant de 875 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 284 551 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0272-08

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La compagnie 1030-1040 DE BLEURY S.E.C., filiale du fonds immobilier FTQ (le « Promettant-Acquéreur »), est propriétaire des immeubles situés dans le quadrilatère formé par les rues De La Gauchetière Ouest, De Bleury, Hermine et l'avenue Viger. Il s'agit, pour les lots 4 580 713 et 4 580 714 (PC-26556), d'un terrain vacant et d'un immeuble construit pour le lot 1 179 461 (1030-1040 De Bleury). Les plans B, C et P en pièces jointes illustrent par un trait liséré la propriété du Promettant-Acquéreur. Comme on peut le constater sur les mêmes plans, ces immeubles sont partiellement séparés par une ruelle sans issue appartenant à la Ville, soit le lot 1 284 551 du cadastre du Québec (l'« Immeuble ») illustré par une trame ombragée.

En janvier 2014, nous avons reçu du Promettant-Acquéreur une demande afin qu'il puisse acquérir l'Immeuble dans le but de finaliser l'assemblage de sa propriété. Cette acquisition par le Promettant-Acquéreur permettra, éventuellement, le développement de ce quadrilatère.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver le projet d'acte de vente de l'Immeuble par la Ville au Promettant-Acquéreur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

**DESCRIPTION**

En vertu de la transaction faisant l'objet de notre recommandation, la Ville ferme, comme ruelle, le lot 1 284 551 du cadastre du Québec, et requiert que ce lot soit retiré du registre du domaine public et le vend aux fins d'assemblage au Promettant-Acquéreur, et ce, au prix de 875 000 \$, plus les taxes applicables.

La superficie de l'Immeuble qui sera cédée par la Ville au Promettant-Acquéreur est de 191,2 m<sup>2</sup> (2 058 pi<sup>2</sup>). Le Service de la sécurité incendie de Montréal (le « SSIM ») ne

s'oppose pas à la fermeture et au retrait du domaine public de cette partie de ruelle.

Notons qu'il est stipulé à l'item g) du titre « Obligations » de l'Acquéreur du projet d'acte de vente que « Dans l'éventualité où le Promettant-Acquéreur décide de vendre l'Immeuble faisant l'objet des présentes dans les cinq (5) ans de la date de signature de l'acte, et que l'immeuble est non construit, celui-ci devra verser à la Ville la différence entre le prix de vente des présentes et le prix convenu pour la vente à intervenir ou la valeur marchande établie par la Ville selon les conditions du marché immobilier, à la date d'une promesse d'achat par un futur acheteur concernant l'immeuble ou partie de celui-ci, selon le plus élevé des deux. Toutefois, si telle vente était faite à un acheteur autorisé, tel que défini au projet d'acte, aucun ajustement n'est requis.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de la gestion et transaction immobilière (le « SGPI ») recommande cette vente pour les motifs suivants :

- Le prix de vente de 875 000 \$, soit 4 576,36 \$/m<sup>2</sup> a été négocié de gré à gré avec le Promettant-Acquéreur et est conforme à la valeur marchande établie par la Section de l'évaluation immobilière du SGPI;
- Compte tenu des caractéristiques du terrain sujet, il s'agit du seul acheteur potentiel;
- Cette transaction est appuyée par les intervenants municipaux de l'arrondissement de Ville-Marie et la Division de la géomatique de la Ville;
- Le SSIM n'a pas d'objection à la fermeture de cette ruelle;
- La vente est réalisée sans garantie et aux risques et périls du Promettant-Acquéreur;
- Une clause dans le projet d'acte de vente (Obligations de l'Acquéreur, g)) protège la Ville contre toute spéculation pour les cinq prochaines années.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette transaction représente une entrée de fonds de 875 000 \$. Le Promettant-Acquéreur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 865 000 \$, considérant qu'il a déjà remis à la Ville une somme de 10 000 \$.

Le prix de vente de l'Immeuble, établi à 875 000 \$, soit 4 576,36 \$/m<sup>2</sup> a été négocié de gré à gré avec le Promettant-Acquéreur et respecte la valeur marchande confirmée par la Section de l'évaluation immobilière du SGPI au 28 avril 2014, soit entre 4 497,91 \$/m<sup>2</sup> (860 000 \$) et 5 177,82 \$/m<sup>2</sup> (990 000 \$) pour une superficie de 191,2 m<sup>2</sup>.

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par le Promettant-Acquéreur.

La valeur aux livres pour fins comptables est nulle puisque l'Immeuble est inscrit dans le registre du domaine public.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La vente de cet Immeuble représente une entrée de fonds pour la Ville de 875 000 \$. Par ailleurs, cette transaction permettra éventuellement la réalisation d'un projet immobilier important.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de l'acte de vente et transfert de l'Immeuble de la Ville au Promettant-Acquéreur.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable :  
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marc LABELLE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roger GRONDINES  
Conseiller en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

Le : 2014-12-01



---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Bruno MARCHAND  
Directeur de direction par intérim

**Approuvé le :** 2015-05-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2015-05-22



**Dossier # : 1151195003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville annule une servitude de non-accès en faveur de la Ville, publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 268 824, et ce, moyennant le versement d'une compensation financière de 15 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4765-04

Il est recommandé :

- D'approuver un projet d'acte par lequel la Ville annule une servitude de non-accès en sa faveur, publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 268 824, et ce, moyennant le versement à la Ville d'une contrepartie financière au montant de 15 000 \$, plus les taxes applicables.
- D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-21 16:33

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151195003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville annule une servitude de nonaccès en faveur de la Ville, publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 268 824, et ce, moyennant le versement d'une compensation financière de 15 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4765-04

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Aux termes d'un acte reçu devant Maître Jean R. Roy, notaire, le 19 juin 2001, sous le numéro 1686 de ses minutes et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 5 268 824, la Ville a acquis une servitude de nonaccès par le boulevard Gouin Est dans le cadre du réaménagement du boulevard Gouin Est et affectant le lot 5 608 672 du cadastre du Québec (l'« Immeuble ») (fonds servant), situé au quadrant sud-ouest du boulevard Gouin Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (l'« Arrondissement ») et de la rue Paul-Dufault, tel que montré sur les plans ci-joints.

Les parties ont convenu que cette servitude prendra effet uniquement au moment où débiteront les travaux de voirie relatifs au réaménagement du boulevard Gouin Est, et ce, conditionnellement à ce que ces travaux soient réalisés. De plus, tant et aussi longtemps que les travaux de voirie n'auront pas débutés, la Ville autorise l'accès au boulevard Gouin Est aux propriétaires actuels de même qu'à tout propriétaire subséquent du fonds servant.

En vertu de l'acte de vente publié sous le numéro 20 296 711 le 1<sup>er</sup> octobre 2013, 9087-1195 Québec inc. (« Promoteur ») a acquis l'Immeuble aux fins de développement immobilier. Ce dernier a construit 15 unités de condos d'une valeur de 4 millions de dollars sur l'Immeuble, tel que montré sur les plans ci-joints.

Or, l'entrée du garage ainsi que l'entrée principale de l'Immeuble se trouvent en front sur le boulevard Gouin Est, et ce, malgré la présence de la servitude de nonaccès. Bien que l'Arrondissement ait approuvé le projet de construction, le Promoteur a omis de mentionner la présence de ladite servitude sur les plans soumis pour approbation et pour l'émission du permis de construction.

En effet, le plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, M. Jean Lamarche, en date du 9 janvier 2014, sous le numéro 26792 de ses minutes, ne fait aucune référence à ladite servitude. En conséquence, l'Arrondissement a émis le permis de construction sur la base des informations fournies par le Promoteur, et ce, sans vérification quant aux titres de

propriété de l'Immeuble. Pour parfaire le titre de propriété de l'Immeuble du Promoteur, ce dernier demande à la Ville d'annuler ladite servitude pour lui permettre la vente des condos. À ce jour, la présence de cette servitude ne lui permet pas de vendre ceux-ci.

Lors d'une consultation auprès de l'Arrondissement, il a été confirmé que cette servitude n'est plus requise puisque les travaux de voirie ne seront pas réalisés (voir l'intervention de l'Arrondissement). À ce sujet, l'article 1191 du Code civil du Québec prévoit des conditions pour qu'une servitude s'éteigne, notamment par renonciation expresse du propriétaire du fonds dominant.

En conséquence, le présent sommaire est soumis aux instances municipales pour annuler la servitude en considération du paiement à la Ville par le Promoteur d'une contrepartie financière au montant de 15 000 \$, plus les taxes applicables.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 30 01 0007 - 21 janvier 2014 - Amender la résolution CA13 30 10 0413, dans le cadre la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (RCA09-11009, tel qu'amendé), de même qu'à l'article 90 de la section 12 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé).

CA13 30 10 0413 - 1<sup>er</sup> octobre 2013 - Approuver les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture et à l'aménagement du terrain dans le cadre des travaux de construction autorisés par la résolution sur le projet particulier numéro PP-85 visant la construction d'un bâtiment de 15 unités d'habitation sur trois étages prévu au 8372, boulevard Gouin Est sur le lot 5 279 179.

CA13 30 07 0282 - 2 juillet 2013 - Adopter la Résolution PP 85 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment d'habitation comportant 15 unités d'habitation sur trois (3) étages au 8372, boulevard Gouin Est ».

CO00 03113 - 28 novembre 2000 - Approuver le projet d'acte par lequel une servitude réelle et perpétuelle de non-accès du boulevard Gouin Est est établie sur les immeubles expropriés par la Ville.

### **DESCRIPTION**

Le projet consiste à annuler une servitude de non-accès en faveur de la Ville, publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 268 824, et ce, moyennant une compensation financière de 15 000 \$, plus les taxes applicables.

### **JUSTIFICATION**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants:

- La servitude n'est plus requise par la Ville.
- La servitude n'a pas pris effet à ce jour.
- Le projet de 15 condos est terminé avec l'entrée du garage et l'entrée principale en front sur le boulevard Gouin Est.

- Le Promoteur doit donner suite aux promesses d'achat signées avec les acheteurs.
- Les acheteurs doivent prendre possession de leur unité d'habitation d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2015.
- L'ambiguïté entourant l'émission du permis de construction justifie un montant inférieur à la valeur marchande.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Bien que la Section évaluation immobilière du SGPI évalue la contrepartie financière de la servitude entre 27 000 \$ et 30 000 \$, une entente avec le Promoteur a été conclue à un prix inférieur à cette fourchette. Cette entente est justifiée par le contexte particulier de la servitude. Tout d'abord, cette servitude fut créée pour réaliser des travaux d'aménagement du boulevard Gouin. Ces travaux n'ont jamais été réalisés et ils ne sont pas prévus à court ou à moyen terme. En ce sens, l'Arrondissement nous a signifié que la servitude n'est plus requise. Conséquemment, le Promoteur aurait pu déposer une demande pour éteindre la servitude avant la réalisation de son projet. Cependant, lors de sa demande de permis, le Promoteur a omis de mentionner la présence de ladite servitude sur les plans soumis pour approbation et pour l'émission du permis. L'ambiguïté liée à l'annulation de la servitude et la responsabilité de chacun des partis a mené à une entente pour un montant de 15 000 \$. À cet effet, le Promoteur a déjà payé le montant requis comme en témoigne la copie du chèque en pièce jointe.

Le produit de la vente de 15 000 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SGPI.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le cadre du projet, les sols de l'Immeuble ont été décontaminés selon les critères de ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À défaut de donner suite à cette recommandation, le Promoteur ne pourrait pas respecter les promesses de vente des condos signées avec les futurs acheteurs des unités d'habitations et la Ville pourrait être exposée à une réclamation.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du présent dossier : en 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Ève SWEENEY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maxwell JUSTIN  
Conseiller en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-17

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur de direction

**Approuvé le :** 2015-05-19

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2015-05-21



**Dossier # : 1151368002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'entente modifiant certaines conditions prévues à un acte intervenu entre la Ville et 9172-7753 Québec inc., relativement à la vente par la Ville d'un terrain situé au sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, le tout selon les termes et conditions prévus à l'entente. N/Réf. : 31H05-005-6050-02

Il est recommandé :  
d'approuver un projet d'entente modifiant certaines conditions prévues à l'acte de vente intervenu entre la Ville et 9172-7743 Québec inc., devant M<sup>e</sup> Michael Beaudry, notaire, le 31 octobre 2012, sous sa minute numéro 21955 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 535 107, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet d'entente.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-25 09:32

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151368002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'entente modifiant certaines conditions prévues à un acte intervenu entre la Ville et 9172-7753 Québec inc., relativement à la vente par la Ville d'un terrain situé au sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25 <sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, le tout selon les termes et conditions prévus à l'entente. N/Réf. : 31H05-005-6050-02

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a lancé en février 2010 un appel public de propositions afin de vendre un terrain vague situé dans l'arrondissement de Lachine. Le lot concerné par cet appel public est situé au sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25<sup>e</sup> Avenue, et est désigné comme étant le lot 4 427 861 du cadastre du Québec, dont la superficie est de 4 230 m<sup>2</sup> (l'« Immeuble »). Ce secteur est une zone mixte commerciale et résidentielle en plein développement.

À l'ouverture des propositions le 21 avril 2010, un seul proposant avait soumis une proposition au montant de 1 351 000 \$, soit 9172-7743 Québec inc. (le « Proposant »). Cette proposition était conforme et le montant proposé était supérieur au prix minimum demandé fixé à 1 200 000 \$.

Suite à l'appel public de propositions, la Ville a vendu l'Immeuble au Proposant aux termes de l'acte de vente reçu devant M<sup>e</sup> Michael Beaudry, notaire, le 31 octobre 2012, sous sa minute 21955, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 535 107, dans lequel cette dernière s'engageait à respecter, outre les conditions usuelles de vente, une obligation de construire rédigée ainsi :

« a) L'Acheteur s'engage à construire sur l'Immeuble, en conformité avec les lois et règlements en vigueur, une bâtisse dont le coût des travaux de construction est d'une valeur minimale de **DEUX MILLIONS DE DOLLARS (2,000,000.00 \$)**, laquelle bâtisse, « la Bâtisse », sera destinée à des fins commerciales.

b) L'Acheteur devra avoir terminé les travaux de construction de la Bâtisse dans les vingt-quatre (24) mois de la signature du présent acte. Aux fins de la présente disposition, les travaux de construction seront considérés comme terminés lorsque la Bâtisse sera totalement fermée, c'est-à-dire lorsque les fondations, les murs extérieurs et la toiture auront été construits et que les portes, les fenêtres et le revêtement extérieur auront été entièrement installés selon les règles de l'art. »



Enfin, pour garantir l'exécution de l'obligation de construire, une clause résolutoire a été stipulée à l'acte de vente.

Étant donné que le Proposant n'a pas respecté l'obligation de construire prévue à l'acte, un préavis d'exercice du droit de résolution de la vente a été publié par la Ville au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 15 décembre 2014 et a été signifié au Proposant. Suite à la réception de ce préavis, le Proposant a mandaté un avocat afin de négocier des conditions modifiant l'acte de vente et ainsi empêcher l'exercice du droit de résolution.

Le présent sommaire vise à faire approuver un projet d'entente modifiant certaines conditions prévues à l'acte de vente, suite à une négociation intervenue entre la Ville et le Proposant.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1831 - 1er décembre 2014 - Mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre tous les recours appropriés et notamment la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville contre l'immeuble situé dans l'arrondissement de Lachine, au sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25<sup>e</sup> Avenue et constitué du lot 4 427 861 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, résultant de l'acte de vente par la Ville de Montréal à 9172-7743 Québec inc., reçu devant M<sup>e</sup> Michael Beaudry, notaire, le 31 octobre 2012, sous sa minute 21 955, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 535 107.

CM12 0696 - 21 août 2012 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9172-7743 Québec inc. un terrain d'une superficie de 4 230 m<sup>2</sup>, situé au sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, constitué du lot 4 427 861 du cadastre du Québec, pour une somme de 1 252 120 \$, excluant les taxes.

## **DESCRIPTION**

Approuver un projet d'entente par lequel la Ville et le Proposant modifient l'acte de vente intervenu le 31 octobre 2012 relativement à un terrain situé du côté sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, soit le lot 4 427 861 du cadastre du Québec, de la façon suivante :

- Le délai original de vingt-quatre (24) mois pour terminer les travaux de construction d'un bâtiment sur l'immeuble est prolongé jusqu'au 31 octobre 2016;
- En contrepartie, le Proposant paiera à la Ville une somme représentant les taxes municipales payables en fonction de la valeur de l'Immeuble à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, date à laquelle le bâtiment devait être construit. Ces taxes sont détaillées comme suit:
  - la somme de 238,71 \$ par jour pour l'année 2014, représentant un montant de 14 561,31 \$ payable à la signature de l'entente;
  - la somme de 231,50 \$ par jour pour l'année 2015, représentant un montant de 84 497,50 \$ payable à la signature de l'entente.

Pour l'année 2016, le Proposant s'engage à payer le taux de taxation pour l'année 2016 lorsqu'il sera connu et à transmettre le paiement à la Ville au plus tard le 31 mars 2016.

- Remise par le Proposant à la Ville, à la signature de l'entente, d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 313 030 \$, laquelle pourra être encaissée par la Ville le 1<sup>er</sup> novembre 2016 si l'obligation de construire n'a pas été respectée par le Proposant.

Les autres termes et conditions de l'acte de vente ne sont pas modifiés.

## **JUSTIFICATION**

Le SGPI recommande d'approuver le projet d'entente pour les motifs suivants :

- Le Proposant accepte les conditions établies par le SGPI permettant la prolongation du délai prévu à l'acte relativement à l'obligation de construire, notamment le paiement des taxes municipales qui auraient été perçues si le Proposant avait respecté le délai prévu dans l'acte de vente pour l'obligation de construire.
- Le Proposant a confirmé son acceptation de construire le bâtiment sur l'Immeuble avant le 1<sup>er</sup> novembre 2016 et selon les conditions prévues à l'acte de vente et l'entente faisant l'objet du présent sommaire décisionnel.
- Les intervenants de l'arrondissement de Lachine approuvent ce changement à certaines conditions de l'acte de vente.
- Les autres conditions de l'acte de vente ne sont pas modifiées.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Proposant paiera à la Ville les montants suivants, représentant les taxes municipales en fonction de la valeur de l'Immeuble à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 :

- 14 561,31 \$ payable à la signature de l'entente pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2014;
- 84 497,50 \$ payable à la signature de l'entente pour l'année 2015; et,
- pour l'année 2016, le Proposant s'engage à payer celles-ci au taux de taxation 2016 lorsqu'il sera connu, et à transmettre le paiement à la Ville au plus tard le 31 mars 2016.

Les taux de taxation ont été établis par le Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À défaut de donner suite à cette recommandation, la Ville devrait exercer le droit de résolution prévu à l'acte de vente. Elle redeviendrait alors propriétaire de l'Immeuble, ce qui nécessiterait le lancement d'un nouvel appel public pour vendre l'Immeuble et retarderait ainsi la réalisation d'un projet de développement immobilier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de l'entente modifiant les conditions de l'acte de vente en 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Martin ST-JEAN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Michel SÉGUIN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzie DESMARAIS  
Conseillère en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-28

Nicole RODIER  
Chef de section, en remplacement de Sylvie Desjardins, chef de division jusqu'au 12 mai 2015

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Bruno MARCHAND  
Directeur de direction par intérim

**Approuvé le :** 2015-05-25

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2015-05-25



**Dossier # : 1151027005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le prolongement de la durée de l'acte d'usufruit intervenu le 7 décembre 1995, entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale pour une période additionnelle de six (6) mois à compter du 31 mai 2015, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 605,30 \$, incluant les taxes. N/Réf.: 31H12-005-2069-01

Il est recommandé :

1. d'autoriser le prolongement de la durée de l'acte d'usufruit intervenu entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale, le 27 décembre 1995, pour une période de six (6) mois à compter du 31 mai 2015, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 605,30 \$, incluant les taxes., le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de 1995;
2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-19 15:23

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151027005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le prolongement de la durée de l'acte d'usufruit intervenu le 7 décembre 1995, entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale pour une période additionnelle de six (6) mois à compter du 31 mai 2015, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 605,30 \$, incluant les taxes. N/Réf.: 31H12-005-2069-01

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les représentants du Jardin botanique de Montréal (le « JBM ») entretiennent une étroite relation de collaboration avec ceux de l'Université de Montréal (l'« U. de M. »). La mission de recherche du JBM a toujours été réalisée conjointement avec ce partenaire. En effet, depuis 1949, les professeurs chercheurs de la Section botanique du Département de sciences biologiques occupent des espaces dans le JBM. C'est en 1990 que le partenariat entre les deux institutions a cependant été officiellement convenu et que l'Institut de recherche en biologie végétale (l'« IRBV ») a été créé. L'IRBV est une personne morale sans but lucratif et constitue un centre d'excellence en botanique et autres sciences connexes qui a acquis une grande renommée au fil des années.

L'IRBV favorise le rassemblement des chercheurs du JBM avec ceux du département de Sciences biologiques de l'U. de M., ce qui permet une synergie pour l'accès au financement de la recherche, la conduite de projets de recherche et la formation d'étudiants aux études supérieures. En 1995, la Ville de Montréal (la « Ville ») et l'IRBV ont signé un acte d'usufruit pour l'occupation de locaux par l'IRBV dans le bâtiment principal du JBM. Cet acte venant à échéance le 31 mai 2015, il est important que celui-ci soit renouvelé sur des bases similaires d'entente afin de garantir la poursuite de cette fructueuse collaboration.

À cet effet, la Ville est à négocier une nouvelle entente pour une durée de vingt quatre (24) ans avec l'U de M. pour la poursuite de l'occupation des locaux par l'IRBV. Compte tenu que ce nouvel usufruit n'est pas complété et qu'il ne sera pas possible de le faire approuver par le conseil municipal d'ici le 31 mai prochain, le présent sommaire a pour but de faire approuver le prolongement de l'usufruit en vigueur avec l'IRBV, aux mêmes termes et conditions que ceux établies en 1995, et ce, pour un terme additionnel de six (6) mois soit jusqu'au 30 novembre 2015. À noter que l'on retrouve en pièces jointes du présent sommaire :

- L'acte d'usufruit entre la Ville et l'IRBV (1995)
- Les plans A,B,C et P illustrant l'emplacement de l'immeuble faisant l'objet des présentes;
- Une lettre de l'IRBV indiquant qu'ils sont en accord avec la présente prolongation, et ce, aux mêmes termes et conditions.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CO95 03005 - 18 décembre 1995 - d'accepter, pour une période de vingt (20) ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 1995, la convention d'usufruit avec l'Institut de recherche en biologie végétale pour certains locaux du Jardin botanique de Montréal;  
 CO90 02858 - 14 août 1990 - 1) de demander la création d'une corporation à but non lucratif aux fins d'un Institut de recherche en biologie végétal; 2) d'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal relatif à la création de l'Institut de recherche en biologie végétale.

## **DESCRIPTION**

En vertu de la transaction faisant l'objet de notre recommandation, la Ville consent à prolonger la durée de l'usufruit établi en 1995 en faveur de l'IRBV, pour une période additionnelle de six (6) mois, soit jusqu'au 30 novembre 2015, et ce, aux mêmes termes et conditions, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 605,30 \$, incluant les taxes.  
 D'ici là, une nouvelle entente négociée entre les parties et similaire à la présente sera présentée au conseil municipal à l'automne 2015.

## **JUSTIFICATION**

Un nouvel usufruit est actuellement en négociation entre la Ville et l'U. de M. Bien que la Ville et l'U. de M. se sont entendues sur les points essentiels de cette nouvelle convention, il ne sera pas possible de la faire approuver au conseil municipal du mois de juin 2015. Étant donné qu'il est de l'intention des parties de poursuivre l'usufruit avec l'U. de M., il est souhaitable de prolonger la durée de l'usufruit en vigueur afin corriger la situation « d'occupation sans droit » qui surviendrait après le 30 mai 2015. D'ici là, nous pourrons compléter les plans, la description technique et la nouvelle convention afin de faire approuver le tout par les autorités compétentes à l'automne 2015.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le loyer annuel pour l'année 2015 est de 131 562,17 \$ avant les taxes, soit 151 263,60 \$ incluant les taxes. Conséquemment, le loyer mensuel est de 10 963,51 \$ avant taxes, soit 12 605,30 \$ avec taxes.

Il s'agit du loyer établi en 1995 et indexé à chaque année. Ce loyer n'est pas représentatif du loyer marchand puisqu'il s'agit d'une entente de collaboration entre la Ville, l'U. de M. et l'IRBV, organisme sans but lucratif.

Pour le renouvellement de l'usufruit à venir entre la Ville et l'U. de M., il fut convenu, pour les années subséquentes, que cette somme soit majorée de 2 % par année, payable au plus tard le 27 février de chaque année, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le prolongement de l'entente permettra de conclure les termes et conditions du nouvel usufruit entre la Ville et l'U. de M..

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du nouvel usufruit entre la Ville et l'U. de M. d'ici la fin du mois de novembre 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Avis favorable :  
Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique (René PRONOVOST)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roger GRONDINES  
Conseiller en immobilier

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-14

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur de direction

**Approuvé le :** 2015-05-15

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2015-05-15



**Dossier # : 1155323002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, pour une période de 12 mois, à compter du 1er avril 2015, des emplacements à des fins de services alimentaires, aux installations suivantes : complexe sportif Claude-Robillard, aréna Maurice-Richard et aréna Michel-Normandin, pour une recette totale de 36 849,15 \$, excluant les taxes.

Il est recommandé :

1. d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à compagnie Groupe S.AC.inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, pour une période additionnelle de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, des emplacements à des fins de services alimentaires, aux installations suivantes : complexe sportif Claude-Robillard, aréna Maurice-Richard et aréna Michel-Normandin, moyennant une recette totale de 36 849,15 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-22 12:50

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155323002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, pour une période de 12 mois, à compter du 1er avril 2015, des emplacements à des fins de services alimentaires, aux installations suivantes : complexe sportif Claude-Robillard, aréna Maurice-Richard et aréna Michel-Normandin, pour une recette totale de 36 849,15 \$, excluant les taxes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Ville loue à la compagnie Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous la raison sociale Go Café, divers emplacements de machines distributrices à des fins de services alimentaires aux installations suivantes : complexe sportif Claude-Robillard (le « CSCR »), aréna Maurice-Richard et aréna Michel-Normandin. Le bail est échu depuis le 31 mars 2015. Le bail initial a été négocié de gré à gré.

En septembre dernier, la Division de la gestion des installations sportives (la « DGIS ») a préparé un appel de propositions et aucune proposition n'a été reçue. Après réflexions et discussions à l'interne, la DGIS a décidé de relancer le marché à travers un deuxième appel de propositions afin de trouver un concessionnaire en restauration pour ses installations sportives. Étant donné les circonstances, il a été privilégié de prolonger l'entente avec le fournisseur actuel. Après plusieurs pourparlers avec le fournisseur, la DGIS a mandaté le Service de la gestion et la planification immobilière (le « SGPI ») afin de conclure un bail pour une période maximale de 12 mois, afin de poursuivre l'offre des services alimentaires aux utilisateurs qui fréquentent ces lieux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1119 - 30 juillet 2014 Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la compagnie Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, pour une période de 9 mois, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 mars 2015, des emplacements fixes d'une superficie de 34,31 m<sup>2</sup> et des emplacements ponctuels d'une superficie de 231,36 m<sup>2</sup>, aux installations suivantes : complexe sportif Claude-Robillard, aréna Maurice-Richard et aréna

Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, pour un loyer total de 44 725,05 \$, plus les taxes applicables.

## DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, pour une période additionnelle maximale d'une année, débutant le 1<sup>er</sup> avril 2015, divers emplacements sur une base ponctuelle (231,36 m<sup>2</sup>) et des emplacements fixes (34,31 m<sup>2</sup>), pour une superficie totale de 265,67 m<sup>2</sup>, qui sont situés au CSCR, à l'aréna Maurice-Richard et à l'aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, pour une recette totale de 36 849,15 \$ excluant les taxes, et autres conditions prévues au projet de bail.

Le bail est pourvu des clauses suivantes :

1. une option de résiliation de 60 jours suivant un préavis écrit de l'une ou l'autre des parties;
2. le locataire aura l'obligation de remettre le bilan mensuel de ses ventes, sans demande préalable du locateur, pour l'ensemble des emplacements mentionnés au bail;
3. les locations ponctuelles seront possibles uniquement lors d'événements spéciaux et seront conditionnelles à l'approbation de la Ville.

## JUSTIFICATION

Cette entente a été négociée par la DGIS. Le SGPI a préparé un projet de bail en fonction des paramètres préétablis par la DGIS. Les machines distributrices contribuent à offrir, à la clientèle qui fréquente ces installations, des services alimentaires de qualité proposant une variété de produits frais à un prix abordable. Les produits offerts devront être préalablement approuvés par les représentants de la Ville. Afin de permettre aux consommateurs de faire un choix éclairé, c'est-à-dire, des produits ayant de bonnes valeurs nutritives selon le Guide alimentaire canadien, chaque produit sera codifié en fonction de ses attributs nutritifs. Pour plus de détail, voir l'intervention du DGIS.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes anticipées qui seront générées par cette location, si la Ville n'exerce pas son option de résiliation :

	<b>Recettes antérieures 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 mars 2015 (9 mois)</b>	<b>Recettes anticipées du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 (12 mois)</b>
CSCR	41 153,22 \$	33 492,48 \$
Aréna Maurice-Richard	465,93 \$	367,80 \$
Aréna Michel-Normandin	3 105,90 \$	2 988,87 \$
<b>Total recettes avant taxes</b>	<b>44 725,05 \$</b>	<b>36 849,15 \$</b>
TPS (5 %)	2 236,25 \$	1 842,46 \$
TVQ (9,975 %)	4 461,32 \$	3 675,70 \$
<b>Recettes totales incluant taxes</b>	<b>51 422,62 \$</b>	<b>42 367,31 \$</b>

Ceci constitue une baisse de recette de l'ordre de +/- 38 %, qui est attribuable à plusieurs facteurs tels que:

- Baisse significative des ventes;
- Le fournisseur ne souhaitait pas renouveler le terme de son bail, car un deuxième appel d'offres serait lancé sous peu (durant la période estivale) et le bail est pourvu d'une clause

de résiliation suivant un préavis écrit de 60 jours au fournisseur;

- De plus, les arénas sont fermés durant la période estivale;
- Étant donné que le terme du bail est court, il était impossible de trouver un autre fournisseur pour pallier à l'offre alimentaire durant cette période transitoire;
- Aucune possibilité de renouvellement de bail.

Le loyer négocié est payable d'avance le premier jour du mois, suivant les modalités prévues au projet de bail. Ces revenus seront entièrement imputés à la Ville centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette approbation de bail est requise afin de continuer à maintenir l'offre de services alimentaires dans les différents emplacements et ainsi répondre aux besoins de la clientèle qui fréquente ces établissements. Advenant un refus de l'administration, le fournisseur retirera ses machines distributrices.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CM juin 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Mario LIMPERIS)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine D'ASTOUS

**ENDOSSÉ PAR**

Nicole RODIER

Le : 2015-05-04

Conseillère en Immobilier

Chef de section, en remplacement de Sylvie Desjardins, chef de division jusqu'au 12 mai

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Bruno MARCHAND  
Directeur de direction par intérim

**Approuvé le :** 2015-05-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2015-05-22



**Dossier # : 1133778005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat des copropriétaires du 12 726 à 12 766, 51e Avenue consent à la Ville, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques aux fins d'installation d'une conduite d'égout pluvial dont l'assiette est située au sud-est du boulevard Gouin et au sud-ouest de l'avenue Simon-Saladin dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. : 15-035-006

Il est recommandé :  
d'approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat des copropriétaires du 12 726 à 12 766, 51<sup>e</sup> Avenue consent à la Ville, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques afin de régulariser la présence d'une conduite d'égout pluvial installée en 2006, sur une partie des lots 4 275 556 et 4 286 459 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, identifiée par les parcelles 3 et 4 au plan numéro G-156 Rivière-des-Prairies préparé par Sylvie-Gauthier, arpenteur-géomètre, le 28 février 2013, sous le numéro 1404 de ses minutes, dossier 20406-1, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de servitude.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-22 12:52

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133778005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat des copropriétaires du 12 726 à 12 766, 51e Avenue consent à la Ville, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques aux fins d'installation d'une conduite d'égout pluvial dont l'assiette est située au sud-est du boulevard Gouin et au sud-ouest de l'avenue Simon-Saladin dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. : 15-035-006

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2006, lors d'un développement résidentiel en copropriété, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, une conduite d'égout pluvial a été installée sur deux parties de lot, propriété du Syndicat des copropriétaires du 12 726 à 12766, 51<sup>e</sup> Avenue (le « Syndicat »), selon une entente entre la Ville et le promoteur, 9146-4149 Québec inc. (le « Promoteur »), pour les travaux d'infrastructure requis. La création d'une servitude d'égout pluvial est nécessaire afin de régulariser la présence de cette conduite. La servitude grèvera une partie du lot 4 275 556 et une partie du lot 4 286 459 du cadastre du Québec, lesquelles sont situées au sud-est du boulevard Gouin et au sud-ouest de l'avenue Simon-Saladin, tel qu'indiqué par les parcelles 3 et 4 au plan ci-joint, préparé par l'arpenteure-géomètre de la Ville, Sylvie Gauthier, le 28 février 2013, sous le numéro 1404 de ses minutes.

L'acte de la déclaration de copropriété du Syndicat, ci-joint, préparé par Maître Michael Beaudry, notaire, a été publié le 6 mai 2009, sous le numéro 16 140 751 au Bureau de la publicité des droits pour la circonscription foncière de Montréal. La déclaration de copropriété autorise le conseil d'administration du Syndicat à signer l'acte de servitude d'égout pluvial après avoir obtenu les autorisations requises de l'assemblée des copropriétaires.

Le présent dossier vise la création d'une servitude d'utilités publiques aux fins d'installation d'une conduite d'égout pluvial, en faveur de la Ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

**DESCRIPTION**

Approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat des copropriétaires du 12 726 à 12 766, 51<sup>e</sup> Avenue consent à la Ville, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques aux fins d'installation d'une conduite d'égout pluvial dont l'assiette constituée d'une partie du lot 4 286 459 et d'une partie du lot 4 275 556 du cadastre du Québec, d'une superficie respectivement de 3,2 m<sup>2</sup> et 111,2 m<sup>2</sup>, est localisée au sud-est du boulevard Gouin et au sud-ouest de l'avenue Simon-Saladin, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, et est identifiée par les parcelles 3 et 4 au plan numéro G-156 Rivière-des-Prairies, préparé par Sylvie-Gauthier, arpenteure-géomètre, le 28 février 2013, sous le numéro 1404 de ses minutes, dossier 20406-1, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande la création d'une servitude d'utilités publiques, pour les motifs suivants :

- La servitude d'égout pluvial permet de régulariser la présence d'une conduite d'égout pluvial installée en 2006 et les titres de propriété.
- La servitude d'égout pluvial est requise afin de permettre à la Ville d'entretenir, réparer, ou remplacer la conduite, le cas échéant.
- Le conseil d'administration du Syndicat consent à accorder cette servitude en faveur de la Ville sans considération monétaire.
- Le conseil d'administration du Syndicat est autorisé à signer l'acte de servitude en vertu des résolutions requises ci-jointes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette servitude est consentie sans considération monétaire. Toutefois, afin de déterminer le niveau décisionnel du présent dossier, la Section évaluation immobilière du SGPI a estimé la juste valeur marchande de la servitude entre une valeur nominale de 0 \$ et 17 000 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction (Daniel BROUSSEAU)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Bernard DONATO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Ève SWEENEY)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane LANCIAULT  
Conseillère en immobilier

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-29

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno MARCHAND  
Directeur de direction par intérim

**Approuvé le :** 2015-05-22

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2015-05-22





**Dossier # : 1133778006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat des copropriétaires Le Domaine de la Rive-Gouin (9206-9216 Gouin Est) consent à la Ville, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques aux fins d'installation d'une conduite d'égout pluvial dont l'assiette est située au sud-est du boulevard Gouin et au sud-ouest de l'avenue Simon-Saladin dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. :15-035-006

Il est recommandé :  
d'approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat des copropriétaires Le Domaine de la Rive-Gouin (9206-9216 Gouin Est) consent à la Ville, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques afin de régulariser la présence d'une conduite d'égout pluvial installée en 2006, sur une partie du lot 4 107 888 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, identifiée par la parcelle 2 au plan numéro G-156 Rivière-des-Prairies préparé par Sylvie-Gauthier, arpenteure-géomètre, le 28 février 2013, sous le numéro 1404 de ses minutes, dossier 20406-1, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de servitude.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-22 12:51

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133778006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat des copropriétaires Le Domaine de la Rive-Gouin (9206-9216 Gouin Est) consent à la Ville, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques aux fins d'installation d'une conduite d'égout pluvial dont l'assiette est située au sud-est du boulevard Gouin et au sud-ouest de l'avenue Simon-Saladin dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. :15-035-006

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2006, lors d'un développement résidentiel en copropriété, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, une conduite d'égout pluvial a été installée sur un lot, propriété du Syndicat des copropriétaires le Domaine de la Rive-Gouin (9206-9216 Gouin Est) (le « Syndicat »), selon une entente entre la Ville et le promoteur, 9146-4149 Québec inc. (le « Promoteur »), pour les travaux d'infrastructure requis. La création d'une servitude d'égout pluvial est nécessaire afin de régulariser la présence de cette conduite. La servitude grèvera une partie du lot 4 107 888 du cadastre du Québec, laquelle est située au sud-est du boulevard Gouin et au sud-ouest de l'avenue Simon-Saladin, tel qu'indiqué par la parcelle 2 au plan ci-joint, préparé par l'arpenteure-géomètre de la Ville, Sylvie Gauthier, le 28 février 2013, sous le numéro 1404 de ses minutes.

L'acte de la déclaration de copropriété principale du « Syndicat », ci-joint, préparé par Maître Michael Beaudry, notaire, a été publié le 14 avril 2008, sous le numéro 15 109 291 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montréal. La déclaration de copropriété additionnelle du Syndicat, ci-jointe, préparée aussi par Maître Michael Beaudry, a été publiée le 15 juillet 2008, sous le numéro 15 418 072 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montréal. La déclaration de copropriété autorise le conseil d'administration du Syndicat à signer l'acte de servitude d'égout pluvial après avoir obtenu les autorisations requises de l'assemblée des copropriétaires.

Le présent dossier vise la création d'une servitude d'utilités publiques aux fins d'installation d'une conduite d'égout pluvial, en faveur de la Ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

**DESCRIPTION**

Approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat des copropriétaires Le Domaine de la Rive-Gouin (9206-9216 Gouin Est) consent à la Ville, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques aux fins d'installation d'une conduite d'égout pluvial dont l'assiette constituée d'une partie du lot 4 107 888 du cadastre du Québec, d'une superficie 210,2 m<sup>2</sup>, est localisée au sud-est du boulevard Gouin et au sud-ouest de l'avenue Simon-Saladin, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, et est identifiée par la parcelle 2 au plan numéro G-156 Rivière-des-Prairies, préparé par Sylvie-Gauthier, arpenteuse-géomètre, le 28 février 2013, sous le numéro 1404 de ses minutes, dossier 20406-1, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGP I») recommande la création d'une servitude d'utilités publiques, pour les motifs suivants :

- La servitude d'égout pluvial permet de régulariser la présence d'une conduite d'égout pluvial installée en 2006 de même que les titres de propriété.
- La servitude d'égout pluvial est requise afin de permettre à la Ville d'entretenir, réparer, ou remplacer la conduite, le cas échéant.
- Le conseil d'administration du Syndicat consent à accorder cette servitude en faveur de la Ville sans considération monétaire.
- Le conseil d'administration du Syndicat est autorisé à signer l'acte de servitude selon les résolutions requises ci-jointes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette servitude est consentie sans considération monétaire. Toutefois, afin de déterminer le niveau décisionnel du présent dossier, la Section évaluation immobilière du SGPI a estimé la valeur marchande de la servitude entre une valeur nominale de 0 \$ et 17 000 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction (Daniel BROUSSEAU)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Bernard DONATO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Ève SWEENEY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Viviane LANCIAULT  
Conseillère Immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-05-29

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Bruno MARCHAND  
Directeur de direction par intérim

**Approuvé le :** 2015-05-22

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2015-05-22



**Dossier # : 1133778004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat des copropriétaires Le Domaine de la Rive-Gouin (9196-9204 Gouin Est) consent à la Ville, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques aux fins d'installation d'une conduite d'égout pluvial dont l'assiette est située au sud-est du boulevard Gouin et au sud-ouest de l'avenue Simon-Saladin dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. : 15-035-006

Il est recommandé :  
d'approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat des copropriétaires Le Domaine de la Rive-Gouin (9196-9204 Gouin Est) consent à la Ville, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques afin de régulariser la présence d'une conduite d'égout pluvial installée en 2006, sur une partie du lot 3 993 712 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, identifiée par la parcelle 1 au plan numéro G-156 Rivière-des-Prairies préparé par Sylvie-Gauthier, arpenteure-géomètre, le 28 février 2013, sous le numéro 1404 de ses minutes, dossier 20406-1, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de servitude.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-22 12:52

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133778004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat des copropriétaires Le Domaine de la Rive-Gouin (9196-9204 Gouin Est) consent à la Ville, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques aux fins d'installation d'une conduite d'égout pluvial dont l'assiette est située au sud-est du boulevard Gouin et au sud-ouest de l'avenue Simon-Saladin dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. : 15-035-006

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2006, lors d'un développement résidentiel en copropriété, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, une conduite d'égout pluvial a été installée sur un lot, propriété du Syndicat des copropriétaires le Domaine de la Rive-Gouin (9196-9204 Gouin Est) (le « Syndicat »), selon une entente entre la Ville et le promoteur, 9146-4149 Québec inc. (le « Promoteur »), pour les travaux d'infrastructure requis. La création d'une servitude d'égout pluvial est nécessaire afin de régulariser la présence de cette conduite. La servitude grèvera une partie du lot 3 993 712 du cadastre du Québec situé au sud-est du boulevard Gouin et au sud-ouest de l'avenue Simon-Saladin, tel qu'indiqué par la parcelle 1 au plan ci-joint, préparé par l'arpenteuse-géomètre de la Ville, Sylvie Gauthier, le 28 février 2013, sous le numéro 1404 de ses minutes.

L'acte de la déclaration de copropriété principale du « Syndicat », ci-joint, préparé par Maître Michael Beaudry, notaire, a été publié le 20 novembre 2007, sous le numéro 14 791 704 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montréal. La déclaration de copropriété additionnelle du Syndicat, ci-jointe, préparée aussi par Maître Michael Beaudry, a été publiée le 21 décembre 2007, sous le numéro 14 881 151 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montréal. La déclaration de copropriété autorise le conseil d'administration du « Syndicat » à signer l'acte de servitude d'égout pluvial après avoir obtenu les autorisations requises de l'assemblée des copropriétaires.

Le présent dossier vise la création d'une servitude d'utilités publiques aux fins d'installation d'une conduite d'égout pluvial, en faveur de la Ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

**DESCRIPTION**

Approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat des copropriétaires Le Domaine de la Rive -Gouin (9196-9204 Gouin Est) consent à la Ville, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques aux fins d'installation d'une conduite d'égout pluvial dont l'assiette constituée d'une partie du lot 3 993 712 du cadastre du Québec, d'une superficie de 190,3 m<sup>2</sup>, est localisée au sud-est du boulevard Gouin et au sud-ouest de l'avenue Simon-Saladin, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, et est identifiée par la parcelle 1 au plan numéro G-156 Rivière-des-Prairies, préparé par Sylvie-Gauthier, arpenteuse-géomètre, le 28 février 2013, sous le numéro 1404 de ses minutes, dossier 20406-1, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGP I») recommande la création d'une servitude d'utilités publiques, pour les motifs suivants :

- La servitude d'égout pluvial permet de régulariser la présence d'une conduite d'égout pluvial installée en 2006 et les titres de propriété.
- La servitude d'égout pluvial est requise afin de permettre à la Ville d'entretenir, réparer, ou remplacer la conduite, le cas échéant.
- Le conseil d'administration du Syndicat consent à accorder cette servitude en faveur de la Ville sans considération monétaire.
- Le conseil d'administration du Syndicat est autorisé à signer l'acte de servitude selon les résolutions requises ci-jointes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette servitude est consentie sans considération monétaire. Toutefois, afin de déterminer le niveau décisionnel du présent dossier, la Section évaluation immobilière du SGPI a estimé la juste valeur marchande de la servitude entre une valeur nominale de 0 \$ et 17 000 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction (Daniel BROUSSEAU)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Bernard DONATO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Ève SWEENEY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Viviane LANCIAULT  
Conseillère en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-05-29

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Bruno MARCHAND  
Directeur de direction par intérim

**Approuvé le :** 2015-05-22

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2015-05-22



**Dossier # : 1144962011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Société immobilière Campiz Itée, Mme Xiulan Hu, M. Patrick Trahan et Mme Giulietta Cembalo accordent, sans considération financière une servitude d'utilité publique, en faveur de la Ville, sur des parcelles de terrain situées du côté ouest de l'avenue Milton, entre le croissant Joseph-Ernest-Fournier et la rue des Érables, dans l'arrondissement de Lachine. N/Réf. : 31H05-005-6456-07

Il est recommandé :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Société immobilière Campiz Itée, Mme Xiulan Hu, M. Patrick Trahan et Mme Giulietta Cembalo accordent, sans considération financière, une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique en faveur de la Ville sur une parcelle de terrain située du côté ouest de l'avenue Milton, entre le croissant Joseph-Ernest-Fournier et la rue des Érables, constituée d'une partie de lots 3 965 141, 3 965 142, 3 965 451, 3 965 452, 3 965 453, 3 965 454, 3 965 455, 3 965 456, 3 965 457, 3 965 458, 3 965 459 et 3 965 460 cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Lachine, tel qu'illustré au plan accompagnant la description technique préparée par Daniel Lacroix, arpenteur-géomètre, le 25 février 2010, sous sa minute 11450, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de servitude.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-25 09:43**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144962011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Société immobilière Campiz Itée, Mme Xiulan Hu, M. Patrick Trahan et Mme Giulietta Cembalo accordent, sans considération financière une servitude d'utilité publique, en faveur de la Ville, sur des parcelles de terrain situées du côté ouest de l'avenue Milton, entre le croissant Joseph-Ernest-Fournier et la rue des Érables, dans l'arrondissement de Lachine. N/Réf. : 31H05-005-6456-07

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Société immobilière Campiz Itée a développé le secteur Émile-Pominville, dans le cadre d'un protocole d'entente avec la Ville de Lachine, le 7 mai 2001, signé par la Société en commandite du Vallon. En vertu de cette entente, tout promoteur s'engage à respecter l'intégralité du protocole relativement au partage des coûts des infrastructures municipales requises pour le développement du secteur et également céder les servitudes d'utilité publique à être créées en faveur de la Ville de Montréal.

L'entente précise que la rue appartenant à la Ville doit être mise aux normes, étant donné que l'égout existant est insuffisant. Selon cette entente, la Ville avait la responsabilité d'assumer le coût de la reconstruction de la rue Émile-Pominville entre les rues Norman et des Érables.

Quant au promoteur celui-ci avait la responsabilité de créer une servitude permanente pour les infrastructures en faveur de la Ville pour des conduites d'égout sanitaire et pluvial, et d'un bassin de rétention. Les travaux étant terminés depuis 2002, la Société immobilière Campiz Itée, Mme Xiulan Hu, M. Patrick Trahan et Mme Giulietta Cembalo consentent à la création d'une servitude d'utilité publique afin de régulariser les titres de propriété.

L'emprise de cette servitude est illustrée au plan accompagnant la description technique préparée par Daniel Lacroix, arpenteur-géomètre, plan numéro 46685, minute 11450, référence 2009-07-34, le 25 février 2010.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE08 0643 - 16 avril 2008 - Octroyer un contrat à Les Excavations Super inc. pour la reconstruction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, du pavage, de bordures, des trottoirs et construction d'un bassin de rétention et d'un système d'éclairage (fourniture et installation), là où requis, dans les avenues Émile-Pominville et Milton, ainsi que dans les croissants Lucien-Rochon et Joseph-Ernest-Fournier - Arrondissement de Lachine. Coût net : 6 204 820,22 \$, soumission : 9386 (7 soumissionnaires).

Résolution n° 2001-C-0081 - 12 février 2001(Ville de Lachine) - Autoriser le maire et la

greffière à signer un protocole d'entente avec la Société en commandite Domaine du Vallon (3421262 Canada inc.)

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte par lequel la Société immobilière Campiz Itée, Mme Xiulan Hu, M. Patrick Trahan et Mme Giulietta Cembalo cèdent à la Ville de Montréal une servitude d'utilité publique sur une partie des lots 3 965 141, 3 965 142, 3 965 451, 3 965 452, 3 965 453, 3 965 454, 3 965 455, 3 965 456, 3 965 457, 3 965 458, 3 965 459 et 3 965 460 cadastre du Québec, d'une superficie totale de 481 m<sup>2</sup>, situées du côté ouest de l'avenue Milton, entre le croissant Joseph-Ernest-Fournier et la rue des Érables, dans l'arrondissement de Lachine, le tout sans considération financière.

## **JUSTIFICATION**

Cette transaction est nécessaire afin de régulariser la situation, conformément au protocole d'entente signé entre la Ville de Lachine et la Société en commandite Domaine du Vallon. Nous croyons qu'il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du projet de servitudes. La Société immobilière Campiz Itée représente dans cette transaction la majorité des propriétaires par une procuration, propriété de Mme Xiulan Hu, de M. Patrick Trahan et Mme Giulietta Cembalo.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette servitude est consentie sans considération financière. Selon l'opinion de la Section de l'évaluation immobilière du Service de la gestion et de la planification immobilière, la valeur marchande attribuable à cette servitude est marginale, voire nulle. La valeur marchande est fournie seulement afin de déterminer le niveau décisionnel et n'est valide qu'à cette fin.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il n'y a aucun impact. Les travaux sont terminés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :  
Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Michel SÉGUIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ginette HÉBERT  
Conseillère en immobilier

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-11-19

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Bruno MARCHAND  
Directeur de direction par intérim

**Approuvé le :** 2015-05-25

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2015-05-25

CE : 20.053

2015/06/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1154754001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la tenue du défilé de la Fête nationale le 24 juin 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente / Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ pour le défilé et le soutien financier de 105 000 \$ pour la réalisation du Grand spectacle, le 23 juin 2015 à la Place des festivals et du défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2015 avec le « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. ».

Le Service de la culture recommande:

- au comité exécutif :

1. d'autoriser à la demande du « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. », la tenue du Défilé de la Fête nationale le 24 juin 2015;

2. d'autoriser l'occupation du domaine public pour le défilé:

- montage : rue Saint-Grégoire, entre les rues Saint-Denis et Rivard, et rue Saint-Denis, entre les rues Saint-Grégoire et Laurier, le 24 juin 2015, de 11h00 à 14h00;
- défilé : rue Saint-Denis entre les rues Laurier et Sherbrooke, le 24 juin 2015, de 12h00 à 16h00;
- démontage : rue du Square Saint-Louis, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Laval, le 24 juin 2015, de 12h00 à 18h00;

- au conseil municipal :

3. d'approuver le projet de protocole d'entente avec le « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. », accordant un soutien technique estimé à 150 000 \$ pour la tenue du Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2015 et un soutien financier de 105 000\$ pour les « Festivités de la Fête nationale à Montréal - Le Grand spectacle, le 23 juin 2015 et le Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2015;

4. d'autoriser un virement budgétaire de 20 000 \$ en 2015 en provenance du budget des priorités de l'Administration vers le budget 2015 du Service de la culture;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-26 15:10

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1154754001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la tenue du défilé de la Fête nationale le 24 juin 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente / Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ pour le défilé et le soutien financier de 105 000 \$ pour la réalisation du Grand spectacle, le 23 juin 2015 à la Place des festivals et du défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2015 avec le « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1970, le Comité de la Fête nationale, organisme légalement constitué en vertu de la Loi sur les compagnies, partie III, a pour mission d'organiser, à l'intention de la population métropolitaine, les célébrations du 23 et du 24 juin sur le territoire de Montréal et de Laval. Il est mandaté par le Gouvernement du Québec pour organiser les activités d'impact national de la fête dans la métropole.

Ce présent sommaire vise à autoriser le versement d'une contribution financière de 105 000 \$ au Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour le défilé de la Fête nationale à Montréal et le Grand spectacle, de même qu'à accorder un soutien technique pour le défilé. Compte tenu que cette année, le grand spectacle aura lieu à la Place des festivals, le protocole de soutien technique pour cet événement fait l'objet d'un autre sommaire décisionnel (numéro 1151508001) qui présente l'ensemble des protocoles d'entente de soutien technique des festivals de calibre métropolitain, national et international qui se tiennent à cet endroit. Ce dossier a été présenté à la séance du Conseil municipal du 25 mai 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 0604 - Le 16 juin 2014 - Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 85 000 \$ et de soutien technique estimé à 550 000 \$ entre la Ville et le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour la tenue de l'édition 2014 du Défilé de la Saint-Jean.

CA14 26 0187 - Le 2 juin 2014 - Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Les festivités de la fête nationale à Montréal - le défilé de la St-Jean et le Grand spectacle ».

CM13 0572 - Le 17 juin 2013 - Autoriser à la demande du « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. », la tenue du Défilé de la St-Jean le 24 juin 2013 de 16 h à 19 h, et la tenue du Grand spectacle et l'après-spectacle, de 21 h le 24 juin à 00 h 45 le 25 juin 2013. Autoriser l'occupation du domaine public afférente à ces événements. Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 85 000 \$ et de soutien technique estimé à 600



000 \$.

CM12 0210 - Le 19 mars 2012 - Octroyer un soutien financier de 85 000\$ au Comité de la Fête nationale de la Saint-Jean inc. Volet 3 - Événements culturels festif, dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2012.

CA12 260171 - Le 4 juin 2012 - Autoriser la tenue de l'événement, « La Fête nationale - Grand spectacle au parc Maisonneuve », à la demande du « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. » au parc Maisonneuve, le 24 juin 2012 et édicter les ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non et la fermeture de rues. - Approuver un protocole de soutien technique entre l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie et le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc., lors de la tenue de l'édition 2012 « La Fête nationale - Grand spectacle au parc Maisonneuve », le 24 juin 2012.

CE12 0892 - Le 6 juin 2012 et CM12 0538 - Le 19 juin 2012 - Autoriser à la demande du « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. », la fermeture de la rue Sherbrooke, entre la rue Fullum et le boulevard Pie-IX, le dimanche 24 juin 2012 de 13 h à 15 h pour les arrondissements: du Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie, de Rosemont-La-Petite-Patrie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. - Approuver un protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc., lors de la tenue du « Défilé des Géants de la Fête nationale», le 24 juin 2012.

## **DESCRIPTION**

Pour des raisons budgétaires, le Grand spectacle de la St-Jean changera de date et de lieu. Après plusieurs années au Parc Maisonneuve, cet événement déménage à la Place des festivals, dans le quartier des spectacles et se tiendra le 23 juin. Ce quartier est spécialement conçu pour les grands rassemblements ainsi que pour des événements nécessitant une logistique importante. Le Grand spectacle est l'événement de l'été qui réunit chaque année plus de 50 000 personnes. Véritable tribune de la chanson québécoise francophone d'hier et d'aujourd'hui, cette grande célébration musicale met en scène les plus grandes vedettes de la chanson québécoise de même que les artistes les plus prometteurs de la relève. Il amorcera ses festivités dès 18h00 avec un avant spectacle qui sera suivi par le Grand spectacle pour se terminer à minuit avec une soirée DJ. Une émission de télévision sera produite à partir du Grand spectacle pour diffusion le 24 juin en soirée, en simultanée sur ICI Radio-Canada et sur les ondes de la radio Rythme FM.

Autre nouveauté, le défilé qui se tenait auparavant sur la rue Sherbrooke, inaugurera un nouveau parcours cette année. Il sera présenté le 24 juin, sur la rue St-Denis, direction sud, entre les rues Laurier et Sherbrooke. Le défilé dont le thème est «Montréal, terre d'accueil», soulignera la grande diversité montréalaise. Le défilé mettra en valeur trois tableaux originaux et inédits : terre d'histoire, terre fertile et terre d'accueil. D'une durée de 90 minutes, il sera capté pour la télévision et retransmis sur les ondes d'ICI Radio-Canada le 24 juin, à partir de 17h. Pour le Comité de la Fête nationale, il était donc logique de rapprocher le défilé près du site du Grand spectacle. Ce nouveau parcours a été choisi en raison de sa proximité avec le Quartier des spectacles. Les participants et le public pourront donc, à la fin du défilé, accéder plus facilement aux activités de la St-Jean prévues dans ce secteur.

## **JUSTIFICATION**

Marquant la Fête nationale des Québécois et des Québécoises de toutes origines, l'événement est très attendu par la population montréalaise. Tant le défilé que le spectacle sont des événements gratuits qui favorisent le rapprochement citoyen. Depuis plus de 20 ans, la contribution financière de la Ville pour ces deux événements est de 85 000 \$. Le Comité de la Fête nationale a demandé une augmentation de 20 000 \$ afin de bonifier sa

programmation. La Fête nationale du Québec à Montréal se veut une célébration non politique et non partisane qui vise à donner à tous les citoyens montréalais la fierté de vivre dans une ville inclusive, francophone et ouverte sur le monde.

Pour la réalisation de cet événement attendu de tous les Montréalais, il est nécessaire d'autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé, incluant les zones de montage et de démontage. Les divers services municipaux, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), la Société de transport de Montréal (STM) et Urgences-Santé impliqués dans le soutien logistique et technique aux festivals et événements, contribueront à la bonne marche de cet événement. Une réunion de coordination réunissant tous les intervenants impliqués a eu lieu le 7 mai 2015.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de la culture dispose, dans son budget régulier, de crédits nécessaires pour assumer le soutien financier de 85 000 \$ accordé à l'organisme « Le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. ». Le montant de 20 000 \$ proviendra du budget des priorités de l'Administration.

Le coût relié au soutien technique et logistique pour le défilé est estimé à 150 000 \$ (prêt d'équipements, services municipaux offerts, incluant le SPVM). Cette somme est prévue au budget de fonctionnement des services municipaux impliqués. Conséquemment, un protocole pour le soutien technique et financier est soumis et doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal de la Ville de Montréal. Le budget de l'organisme est de 2,3 M\$. Le soutien financier de la Ville correspond à 4,5% du budget de l'organisme.

LE PRÉSENT DOSSIER EST CONFORME AU BUDGET SELON LA DÉFINITION APPARAISSANT AU COURRIER BUDGÉTAIRE NUMÉRO 22.

Fournisseur	Numéro	Montant	DA
Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc.	130265	85 000 \$	382817

Fournisseur	Numéro	Montant	DA
Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc.	130265	20 000 \$	Un engagement portant le numéro <b>CC54754001</b> au montant de <b>20 000 \$</b> est inscrit au compte de provenance.

Provenance	2015
Priorités de l'administration - Local	20 000 \$
2101.0010000.200212.01819.66502.000000.0000.000000.000000.000000.00000	

Imputation	2015
AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Bureau des festivals - Contribution et soutien - Ville / Autres - activités culturelles / Contribution à d'autres organismes / Autres organismes	105 000,00 \$
2101.0010000.101213.07289.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000	

Tableau des octrois au cours des quatre dernières années :

	2011	2012	2013	2014	2015

Budget de l'organisme	1 791 000\$	1 993 000 \$	2 047 733 \$	2 185 362 \$	2,3 M \$
Contribution financière de la Ville	85 000 \$	85 000 \$	85 000 \$	85 000 \$	105 000 \$
Représentation de la contribution de la Ville	5%	4%	4%	4%	4,5%

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le défilé de la Fête nationale et le Grand spectacle sont des rassemblements populaires à Montréal.

La présentation de cet événement sur le domaine public s'inscrit dans une perspective de maintien de la qualité de vie des citoyens montréalais. Le défilé, accessible à tous, constitue un moment privilégié pour célébrer l'héritage québécois.

Il n'y aura aucun véhicule à essence dans le défilé. Dans un souci écologique, tous les éléments seront déplacés par des humains et/ou des véhicules électriques

Toutes les festivités entourant la Fête nationale sont autant d'occasions de mettre en valeur les traditions et la culture québécoises et de tisser des liens entre les communautés.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les recommandations contenues dans ce sommaire décisionnel font état d'un consensus général de l'arrondissement concerné soit Le Plateau - Mont-Royal, ainsi que des principaux services municipaux incluant le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et Urgences -Santé (US), impliqués dans le soutien logistique et technique aux festivals et événements.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Lancement officiel: conférence de presse prévue en juin 2015.

L'organisme annoncera l'événement dans les journaux de quartiers et les grands quotidiens. De plus, l'organisme installera, dix jours avant l'événement, des affiches sur tout le parcours indiquant les heures de fermeture de rues. Le promoteur distribuera une lettre aux résidents et commerçants concernés par le parcours.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conférence de presse : juin 2015

Réalisation du spectacle : 23 juin 2015

Réalisation du défilé : 24 juin 2015

Rencontre de rétroaction : septembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification  
(Daniel GIRARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics  
(Normand SOULARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Avis favorable avec commentaires :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture\_des sports\_des loisirs\_des parcs et du  
développement social (Louise-Hélène LEFEBVRE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Agnieszka MANKIEWICZ  
Agent(e) de projets

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-05-19

Alexandra COURT  
C/d soutien aux evenements

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

**Approuvé le :** 2015-05-22

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-25



**Dossier # : 1150679006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 645 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde, les 4, 5, 11 et 12 juillet 2015 au parc Jean-Drapeau. Mandater le Service de la culture pour le suivi du dossier.

Le Service de la culture recommande:

1. d'accorder un soutien financier de 645 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde en 2015 ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-25 19:07

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150679006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 645 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde, les 4, 5, 11 et 12 juillet 2015 au parc Jean-Drapeau. Mandater le Service de la culture pour le suivi du dossier.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2007, la Ville confie le mandat de réalisation des Week-ends du Monde (WEM) à la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) et lui accorde un soutien financier de 600 000 \$ à cet effet.

Dès 2015, les WEM ajouteront à leur programmation un volet familial qui s'adresse tout particulièrement aux moins de 12 ans. La contribution financière est majorée de 45 000\$ pour permettre l'ajout de ce volet. Le présent dossier vise à accorder ce soutien financier pour l'édition 2015.

Il est également recommandé de mandater le Service de la culture pour assurer le suivi de cet événement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 0492, du 26 mai 2014. Accorder un soutien financier de 900 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde, du 5 au 13 juillet 2014, et la Fête des enfants de Montréal, les 19 et 20 juillet 2014, au parc Jean-Drapeau. Autoriser un virement budgétaire à cette fin. Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour le suivi du dossier.

CM13 0428 du 27 mai 2013. Accorder un soutien financier de 900 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde et de la Fête des enfants de Montréal 2013;

CM12 0557 du 19 juin 2012: Accorder un soutien financier de 600 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde les 7, 8, 14 et 15 juillet 2012;

CM07 0480 du 27 août 2007: Adopter le protocole d'entente entre la Ville et la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) pour la tenue d'événements sur le site du parc Jean-Drapeau.

Octroyer à la SPJD, un budget de 772 576 \$ pour le soutien à la réalisation des événements de La Fête des enfants (322 579 \$) et des Week-ends du monde (450 000 \$).

## **DESCRIPTION**

En 2015, les WEM se tiendront durant les fins de semaine du 4-5 juillet et du 11-12 juillet. Les WEM regroupent, sous un même événement, près de 20 organismes provenant des communautés d'origines diverses qui présentent un événement, un festival ou une activité. Cet événement offre aux Montréalais de tous âges et de toutes origines une vitrine leur permettant de célébrer et de partager, avec l'ensemble de la population, leur culture et leurs traditions grâce notamment à la musique, à la danse ou encore aux découvertes culinaires.

Nouveauté en 2015, les WEM présenteront un volet familial avec une plage horaire située entre 14 h et 18 h. Des activités participatives, des parades, des spectacles d'animation sur la grande scène seront offerts aux petits et grands.

Cette manifestation permet aussi à l'ensemble des organismes de bénéficier d'infrastructures et d'outils de communication et de promotion communs, en plus d'obtenir une expertise sur place en gestion d'événement. Chaque année, une vingtaine d'organismes présentent un événement, un festival ou une activité et plus de cinquante cultures y sont représentées.

Nouveauté en 2015, La Fête des enfants de Montréal, qui s'adresse aux enfants de 12 ans et moins, viendra se greffer aux Week-ends du monde. Plus précisément, la Fête des enfants de Montréal devient le volet familial des Week-ends du monde avec une plage horaire située entre 14 h et 18 h. Des activités participatives, des parades, des spectacles d'animation sur la grande scène seront offerts aux petits et grands.

## **JUSTIFICATION**

Les WEM favorisent particulièrement le rapprochement et les échanges au sein de la population montréalaise afin que les différentes communautés d'origines diverses représentées puissent participer au développement social, culturel et économique de Montréal. En 2014, les WEM ont accueilli près de 179 000 festivaliers. Devant la popularité croissante et l'intérêt de l'Administration pour la réalité interculturelle, il est important que la Ville de Montréal verse une contribution financière conséquente pour maintenir cet événement.

Par ailleurs, en 2011, Montréal a été reconnue « Cité interculturelle » par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne pour l'ensemble de ses actions dans le domaine interculturel. Montréal se classe en 5<sup>e</sup> position de ce classement international des villes interculturelles et elle est la deuxième ville d'Amérique à être reconnue « ville interculturelle ». Il est donc souhaitable de maintenir cette reconnaissance.

Les WEM présentent une programmation riche et diversifiée. Les activités, les ateliers, les spectacles sont offerts gratuitement à tous les visiteurs.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 645 000 \$ sera imputée au Service de la culture tel qu'indiqué à l'intervention du Service des finances.

La contribution financière de la Ville servira à couvrir les dépenses engagées pour l'organisation de ces événements (production, soutien technique et logistique, promotion et publicité, encadrement des organismes, sécurité, etc.).

Le Service de la culture assurera le suivi des dossiers par sa présence à des rencontres de

planification et en recevant un rapport financier détaillé et un rapport d'activités de chacun des événements.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation de cet événement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais;

- La programmation des WEM est une vitrine des manifestations culturelles des communautés et de leur pays d'origine;
- Les WEM sont une plate-forme pour les organismes leur permettant de développer leur sens de l'initiative, l'esprit d'entreprise et leurs compétences en gestion;
- Cet événement est accessible gratuitement à l'ensemble de la population métropolitaine et touristique;
- 350 bénévoles participent au succès de cet événement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les WEM est le seul événement qui regroupe autant de communautés diverses sous une même entité et qui favorise le partage des cultures ainsi que l'inclusion sociale. Sans ce financement, les WEM ne pourraient être réalisés. Par conséquent, les efforts investis pour créer un lieu-symbole de la fraternité et du rapprochement des différentes communautés et de leurs manifestations seraient à recommencer. Certains organismes ne pourraient plus tenir leur événement, d'autres se tiendraient sur le territoire de Montréal de façon dispersée. Par ailleurs, les organismes ne bénéficieraient plus des ressources qui étaient mises à leur disposition et qui permettaient d'alléger leur budget de réalisation. Les demandes de contributions financières à la Ville augmenteraient.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La SPJD élaborera un plan de communication pour cet événement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation de l'événement - juillet

Bilan de l'événement - septembre

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra COURT  
C/d Division des événements publics

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-05-19

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600

**Approuvé le :** 2015-05-25



**Dossier # : 1145066006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 931 \$, soit un montant de 5 021 \$ à Centre de ressources communautaires de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Bonjour Amical » et un montant de 4 910 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Heures des devoirs », pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville-METSS (2013 - 2016) - Ville de Pointe-Claire / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 931 \$, soit un montant de 5 021 \$ à Centre des ressources communautaires de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Bonjour amical » et un montant de 4 910 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Heure des devoirs », pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur le gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville-MTESS (2013-2016) - Ville de Pointe-Claire;
2. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-19 16:06

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145066006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 931 \$, soit un montant de 5 021 \$ à Centre de ressources communautaires de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Bonjour Amical » et un montant de 4 910 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Heures des devoirs », pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville-METSS (2013 - 2016) - Ville de Pointe-Claire / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente était de 24 M\$, soit 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient une nouvelle entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le ministère octroie alors à la Ville un soutien financier de 18 M\$ pour deux ans (2013-2014 et 2014-2015), soit 9 M\$ par année. En mars 2015, la Ville convient d'une entente de principe avec le gouvernement du Québec sur la prolongation de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015), soit le projet d'entente administrative entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MTESS). Le projet d'entente Ville-MTESS, d'une durée d'une année est doté d'un budget de 9 M\$. L'Entente prendra fin le 31 mars 2016. Ce projet d'entente sera entériné par le conseil d'agglomération lorsque les deux parties en auront défini le cadre de référence.

Les projets, initiatives et interventions financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- s'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

- faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CE14 0395 du 19 mars 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent de 2 415 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Heures des devoirs », pour l'année 2014, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) - Ville liée de Pointe-Claire

### **CE13 1575 du 2 octobre 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 10 738 \$, aux organismes ci-après désignés, dont 2 760 \$ à Centre des ressources communautaires de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Bonjour amical », pour l'année 2014, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) - Ville liée de Pointe-Claire

### **CE12 1464 du 5 septembre 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 10 973,11 \$, aux quatre organismes ci-après désignés, dont 3 000 \$ à Centre des ressources communautaires de l'Ouest de l'Île pour la réalisation du projet « Bonjour amical », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2009-2012) - Ville de Pointe-Claire

### **CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

### **CE11 1345 du 24 août 2011**

Accorder un soutien financier non récurrent, totalisant la somme de 18 031,89 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2011, dont 3 568,20 \$ à Centre des ressources communautaires de l'Ouest de l'Île pour le projet « Bonjour amical / Friendly Hello », dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal (2009-2011) - Ville de Pointe-Claire

### **CG10 0255 du 17 juin 2010**

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011, de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal (2009 - 2012)

## **DESCRIPTION**

### **Centre des ressources communautaires de l'Ouest de l'Île**

#### **Projet : « Bonjour Amical »**

Le programme « Bonjour amical » vise à améliorer la qualité de vie des personnes âgées vivant seules du territoire de la ville liée de Pointe-Claire. Notamment, un superviseur formera des étudiants qui doivent faire un stage dans le cadre de leurs études (John Abbott, Dawson, Concordia) et des bénévoles de la communauté qui appelleront des aînés, le lundi, le mercredi et le vendredi. Le but est d'établir une relation de confiance avec les personnes âgées à risque et des liens entre elles et les services communautaires. Des visites amicales (deux heures à chaque deux semaines) sont prévues auprès de petits groupes d'aînés. L'objectif est de les faire sortir de leur exclusion. Le projet prendra fin le 1er avril 2016. Il touchera directement 74 personnes aînées, 14 hommes et 60 femmes, et contribuera à les sortir de leur isolement.

### **Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île**

#### **Projet : « Heure des devoirs »**

Le projet « Heure des devoirs » est un service d'aide aux devoirs supervisé offert à des jeunes du secteur Delmar, un quartier défavorisé de la ville de Pointe-Claire, afin de lutter contre l'analphabétisme et favoriser leur intégration dans la communauté. Un total de 13 jeunes gens participent au projet, six jeunes femmes et sept jeunes hommes. Ils seront soutenus et encadrés pour l'acquisition d'une certaine autonomie dans leur cheminement scolaire. Ce projet a été élaboré à la demande des parents qui constataient un manque à ce niveau. Il vient en soutien aux parents et répond à leurs besoins. Le projet est en cours de réalisation et prendra fin le 15 juin 2015.

## **JUSTIFICATION**

À la suite de l'analyse des résultats antérieurs des présents projets, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande leur reconduction. Ces projets s'inscrivent dans le cadre de l'Entente Ville-MTESS (2013-2016). Ils ont reçu l'appui de la ville liée de Pointe-Claire et sont conformes aux balises de ladite Entente.

Le soutien financier de 5 021 \$ de la part de la Ville pour la réalisation de « Bonjour amical » permet à Centre des ressources communautaires de l'Ouest de l'Île de soutenir trois personnes, deux personnes à 7,5 et 7 heures/semaine respectivement pour 19 semaines et une autre à trois heures/semaine durant 24 semaines. D'autres partenaires contribuent au projet, mais sous forme de soutien non financier. Ces partenaires sont le Centre de ressources communautaires, le Bureau d'inspection municipale de Ville de Pointe-Claire, le Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île / Volunteer West Island et la coordonnatrice RCR de Ville de Pointe-Claire.

Le soutien financier de la Ville pour la réalisation de « Heures des devoirs » permet à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île d'utiliser une personne à 8 heures/semaines durant 30 semaines. D'autres partenaires contribuent également au projet, mais sous forme de soutien non financier. Ils sont la Ville de Pointe-Claire, le Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île / Volunteer West Island, le Lester B. Pearson School Board (LBPSB) et le English Montreal School Board (ESMB).

Les deux projets sont en cours de réalisation, « Heure des devoirs » se termine au milieu de juin 2015, alors que « Bonjour amical » se termine à la fin de mars 2016.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les budgets de ces projets sont alloués dans le cadre de l'Entente Ville-MTESS et sont dès lors financés par le gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

La ville liée de Pointe-Claire détermine, à l'instar des autres villes liées, les organismes et les projets qu'elle choisit de soutenir. Elle a choisi d'accorder en 2015 une somme de 9 931 \$. Cette somme découle du budget de 9 478,77 \$ qui lui est dévolu depuis 2012, dans le cadre de l'Entente Ville-MTESS, auquel s'ajoute un résiduel ou montant non utilisé de 2014. Ville de Pointe-Claire souhaite donc accorder en 2015 une somme de 9 931 \$ aux projets de ce sommaire.

Le soutien financier que la Ville a accordé aux deux organismes au cours des dernières années pour le même projet est illustré au tableau suivant. Les crédits sont réservés par la demande d'achat 373440.

Organisme	Soutien accordé				Soutien recommandé	Projet
	2011	2012	2013	2014		
<b>Centre des ressources communautaires de l'Ouest de l'Île</b>	3 568,20 \$	-	3 000 \$	2 760 \$	<b>5 021 \$</b>	<b>« Bonjour amical »</b>
<b>Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île</b>	-	-	-	2 415 \$	<b>4 910 \$</b>	<b>« Heures des devoirs »</b>

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet « Bonjour amical » contribue à lutter contre l'exclusion sociale des personnes âgées. Le soutien de la Ville via l'entente permet de réaliser cette action qui contribue à les sortir de leur isolement.

Le projet « Heures des devoirs » favorise l'intégration des jeunes dans la communauté tout en luttant contre l'analphabétisme. Le soutien de la Ville permet d'offrir aux enfants et jeunes visés par le projet, un instrument important dans leur démarche de réussite scolaire.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Toutes les activités de communication réalisées le seront conformément au protocole de visibilité publique en Annexe B des projets de convention respectifs.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Juin 2015** présentation au comité exécutif pour approbation

**Juillet 2015** dépôt du rapport final - projet « Heures des devoirs »

**Mai 2016** dépôt du rapport final - projet « Bonjour amical »

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mustapha TRARI  
Conseiller en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2015-01-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2015-05-13



**Dossier # : 1150525001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 78 000 \$ à la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère d'Youville, en vue d'effectuer la Phase 2 de l'étude de faisabilité visant la requalification du site de l'ancien hôpital général de Montréal (138, rue Saint-Pierre), immeuble patrimonial classé et faisant partie du site patrimonial déclaré de Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 78 000 \$ à la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère d'Youville, en vue d'effectuer la Phase 2 de l'étude de faisabilité visant la requalification du site de l'ancien hôpital général de Montréal (138, rue Saint-Pierre), immeuble patrimonial classé et faisant partie du site patrimonial déclaré de Montréal, dans le cadre de l'Entente MCC-Ville 2015-2016;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-15 16:03

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150525001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 78 000 \$ à la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère d'Youville, en vue d'effectuer la Phase 2 de l'étude de faisabilité visant la requalification du site de l'ancien hôpital général de Montréal (138, rue Saint-Pierre), immeuble patrimonial classé et faisant partie du site patrimonial déclaré de Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) a reçu une demande d'aide financière de la part de la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère d'Youville, en vue d'effectuer la Phase 2 de l'étude de faisabilité visant la requalification du site de l'ancien hôpital général de Montréal, situé au 138, rue Saint-Pierre, dans le Vieux-Montréal. L'ancien hôpital général de Montréal (aussi appelé Hôpital des Frères Charon et des Sœurs Grises) est la propriété des Sœurs Grises de Montréal depuis 1747. Cet ensemble conventuel est aujourd'hui appelé Maison de Mère d'Youville et se trouve englobé dans la partie ouest du site patrimonial de Montréal, déclaré en 1964. L'ensemble lui-même est classé site patrimonial depuis le 23 mai 2013.

Voyant leur effectif diminué au cours des dernières décennies, les Soeurs Grises ont décidé de mettre fin à la fonction d'hébergement de la Maison de Mère d'Youville et d'entreprendre la planification de la reconversion des lieux, dans une logique respectueuse de l'histoire et qui permettrait de perpétuer *in situ* la mémoire de la fondatrice et de l'institution.

En 2010, une étude immobilière a été commandée par les Sœurs Grises, suivie par une étude de potentiel en 2011. Puis, la communauté a défini formellement les principes devant guider le projet :

*Un projet patrimonial et éducatif réalisé en collaboration et en partenariat avec le musée Pointe-à-Callière, plus précisément, un projet patrimonial et éducatif de conservation et de mise en valeur :*

- *qui perpétue in situ la mémoire de Mère d'Youville et des œuvres de la communauté;*
- *qui conserve sur place les archives de la communauté;*
- *qui est accessible aux visiteurs et aux chercheurs;*
- *qui abrite aussi d'autres partenaires (privés ou publics) pertinents et compatibles;*
- *le tout doté d'une structure de gestion et de financement qui assure sa stabilité et sa perpétuité.*

En 2012, la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère d'Youville a été formée pour mener les travaux de requalification de l'ensemble.

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel MCC-Ville 2008-2011, la Ville le ministère de la Culture et des Communications ont établi les paramètres d'un programme d'aide financière à la requalification du patrimoine religieux (en pièce jointe). Ce programme, qui prend la forme d'une entente administrative entre les deux instances, a pour objectif de soutenir le démarrage de projets de recyclage basés sur les valeurs patrimoniales d'un lieu et d'augmenter les chances de réussite d'un projet.

En juin 2013, le conseil d'agglomération de Montréal a résolu d'accorder un soutien financier de 72 000 \$ à la Société pour la réalisation d'une étude de faisabilité en quatre volets :

- Volet 1 : Étude préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial du site de la Maison de Mère d'Youville, ancien hôpital général de Montréal
- Volet 2 : État des lieux quant aux besoins de la communauté des Sœurs Grises de Montréal et Carnet de santé des immeubles
- Volet 3 : Recherche de partenaires et scénarios d'occupation des espaces
- Volet 4 : Faisabilité technique et financière du projet de requalification de la Maison de Mère d'Youville et mise en espace

Au terme de cette première phase, en septembre 2014, les Sœurs Grises ont adopté les orientations et grandes lignes du projet désormais appelé L'Espace Marguerite d'Youville. Elles ont également décidé, pour le moment, de demeurer propriétaires de l'immeuble et de poursuivre la mise en œuvre du projet avec ses partenaires : l'Université de Montréal, Pointe-à-Callière - musée d'archéologie et d'histoire, le musée du Château Ramezay, la Commanderie de l'érable et un promoteur voulant y opérer un restaurant.

Sommairement, le projet prévoit : un centre d'archives, une exposition permanente dédiée à l'œuvre des Sœurs Grises, le Conseil général des Sœurs Grises et leurs bureaux administratifs, un centre de documentation sur l'histoire de Montréal, une aire de collections archéologiques ouverte au public, un centre d'archéologie durable, un espace dédié à la tradition de l'acériculture, des aires d'entreposage des collections du musée de Pointe-à-Callière et du musée du Château Ramezay, un nouveau pavillon d'accueil, des salles de réunion, un restaurant ou une salle multifonctionnelle dans l'ancienne chapelle.

Dans la Phase 2 de l'étude de faisabilité, la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère d'Youville a décidé d'entreprendre les travaux suivants avec l'appui de ses partenaires financiers :

- compléter le diagnostic en réalisant les expertises complémentaires identifiées dans le carnet de santé des immeubles, afin de définir les stratégies appropriées de

- conservation et de mise en valeur, notamment pour la maçonnerie et la voûte ancienne;
- réaliser des études et interventions archéologiques, afin de définir des orientations de conservation et de mise en valeur dès la phase de conception du projet de requalification;
  - définir un programme fonctionnel et technique préliminaire : esquisses et estimation des coûts;
  - effectuer les analyses d'impact et les études d'intégration urbaine et patrimoniale;
  - préparer un plan d'affaires;
  - obtenir de Bibliothèque et Archives nationales du Québec le statut d'agrément pour le centre d'archives;
  - déposer les demandes de financement pour la réalisation des travaux

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0672, 15 avril 2015 - Approuver la programmation de l'entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2015-2016.

CG13 0222 - 20 juin 2013 - Accorder un soutien financier de 72 000 \$ à la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère d'Youville pour la réalisation d'une étude de faisabilité en quatre volets visant la requalification du site de l'ancien hôpital général de Montréal faisant partie de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, dans le cadre de l'Entente MCC-Ville 2008-2011.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à soutenir la poursuite des travaux d'étude de faisabilité en accordant un soutien financier de 78 000 \$ à la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère d'Youville, en vue d'effectuer la Phase 2 de l'étude de faisabilité visant la requalification du site de l'ancien hôpital général de Montréal, immeuble patrimonial classé et faisant partie du site patrimonial de Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, et d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme à cette fin.

Cette contribution financière a pour objectif de soutenir les demandeurs dans la réalisation de deux volets spécifiques de la Phase 2 de l'étude de faisabilité :

Volet 1 : Complément au Carnet de santé des immeubles (39 000 \$)

Volet 2 : Études archéologiques (39 000 \$)

Total de la contribution financière : 78 000 \$, soit 43 % de l'ensemble du budget de la Phase 2 qui est de 181 315 \$.

Les partenaires financiers à la réalisation de la Phase 2 de l'étude de faisabilité sont les suivants : la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère d'Youville, les Soeurs Grises de Montréal, le musée de Pointe-à-Callière, l'Université de Montréal, le musée du Château Ramezay, la Commanderie de l'Érable, ainsi qu'un partenaire privé souhaitant conserver l'anonymat pour l'instant. Leur soutien financier totalise 68 315 \$ et leur contribution en services s'élève à 35 000 \$, pour un total de 103 315 \$.

## **JUSTIFICATION**

Le 23 mai 2013, le site de l'hôpital général de Montréal a fait l'objet d'un classement comme immeuble patrimonial par le ministre de la Culture et des Communications. Il est aussi situé dans le site patrimonial de Montréal déclaré en 1964 (ancien arrondissement historique du Vieux-Montréal). Le classement concerne les édifices et le terrain sur lequel il est situé et

désigné comme le lot 1 179 976 du cadastre du Québec, incluant les espaces intérieurs que sont la cave voûtée, la salle des pauvres et l'ancienne cuisine.

L'ancien hôpital général de Montréal est un témoin exceptionnel de l'oeuvre sociale initiée en 1694 par les Frères Charon auprès des plus démunis et poursuivie au même endroit par les Soeurs Grises de Montréal et leur fondatrice, Imère Marguerite d'Youville, de 1747 à 1872. L'ensemble conventuel, l'un des plus anciens subsistant dans la région de Montréal et au Québec, comprend des parties anciennes qui remontent à l'époque du Régime français. Le site est intimement lié à l'histoire de Montréal.

La demande d'aide financière respecte les conditions du Programme d'aide aux études pour la requalification du patrimoine religieux :

- La demande concerne un ensemble conventuel protégé par la Loi sur le patrimoine culturel, situé dans l'agglomération de Montréal et en voie d'être fermé.
- La demande est déposée par un OBNL dans le domaine socioculturel, mandaté par la communauté religieuse pour développer un projet de requalification.
- Le projet vise la mise en valeur et la pérennité d'un patrimoine important. Il se veut structurant pour la communauté locale en requalifiant un espace urbain et il vise une vocation publique et éducative.
- Les études à réaliser sont directement liées à la connaissance historique du site et à ses caractéristiques.
- La contribution financière demandée n'excède pas 50 % des dépenses totales de la Phase 2 de l'étude de faisabilité, et le total de l'aide financière accordée (phases 1 et 2) ne dépasse pas 150 000 \$ pour un même projet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Montage financier de la Phase 2 de l'étude de faisabilité comme suit :

Contribution de l'OBNL et des autres partenaires en argent : 68 315 \$

Contribution de l'OBNL et des autres partenaires en services : 35 000 \$

Présente contribution financière : 78 000 \$ (Recommandation de crédit 15-1.1.3-019)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Les crédits requis proviendront du budget de fonctionnement du SMVT.

La contribution financière sera remise à l'organisme en cinq versements, selon les modalités indiquées dans le protocole d'entente (article 2.4).

Contribution précédente de l'Entente pour ce projet de requalification (Phase 1 de l'étude de faisabilité) : 72 000 \$

Contribution maximale possible dans le cadre de cette demande (Phase 2 de l'étude de faisabilité) : 78 000 \$ (pour un total de 150 000 \$)

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La requalification de l'important ensemble patrimonial des Soeurs Grises s'inscrit dans les principes de développement durable. En effet, la protection du patrimoine est identifiée comme moyen privilégié pour améliorer la qualité de vie. Il en est de même pour le projet éducatif envisagé pour le site qui, en contribuant au dynamisme culturel du Vieux-Montréal, vise le même objectif.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation du présent dossier permettra le démarrage de la Phase 2 de l'étude de faisabilité. La réalisation des études de cette phase est un élément essentiel menant à la définition d'un projet de requalification, à son montage financier et à sa réalisation. Les sources de financement possibles pour le démarrage d'un projet étant limitées, la participation de la Ville à cette étape s'avère donc stratégique.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue, comme convenu avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Fin juin 2015 : Formation du comité de suivi, réunion de démarrage, approbation du calendrier détaillé et des devis d'étude

Fin août 2015 : Réunion du comité de suivi, dépôt de rapports d'étape pour les deux volets d'étude (complément au carnet de santé des immeubles et archéologie)

Fin septembre 2015 : Réunion du comité de suivi, dépôt de rapports préliminaires pour les deux volets d'étude (complément au carnet de santé des immeubles et archéologie)

Fin octobre 2015 : Réunion du comité de suivi, dépôt du rapport final du complément au carnet de santé des immeubles

Fin janvier 2016 : Dernière réunion du comité de suivi, dépôt du rapport final d'archéologie

Lors des réunions du comité de suivi : approbation des études et recommandations de paiement, le tout selon les modalités du protocole d'entente.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Ronald DELCOURT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

Anne-Marie DUFOUR  
Architecte

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2015-05-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Nancy SHOIRY  
Directrice - Service de la mise en valeur du  
territoire

**Approuvé le :** 2015-05-15



**Dossier # : 1145917004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600 \$ pour la réalisation du projet « Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de la Vérendrye », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) du Sud-Ouest, comprenant le virement, en 2015, de 110 000 \$ à l'arrondissement Le Sud-Ouest pour son Programme triennal d'immobilisation (PTI) et le versement d'un soutien financier totalisant la somme de 306 600 \$ à Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul, soit 268 000 \$ en 2016 et 38 600 \$ en 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600 \$, pour la réalisation du projet « Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de la Vérendrye », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) du Sud-Ouest, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 306 600 \$, soit 268 000 \$ en 2016 et 38 600 \$ en 2017, à Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul pour la réalisation dudit projet;
3. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
4. d'autoriser le virement d'une somme de 110 000 \$, en 2015, au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour la réalisation dudit projet;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-13 17:32

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145917004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600 \$ pour la réalisation du projet « Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de la Vérendrye », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) du Sud-Ouest, comprenant le virement, en 2015, de 110 000 \$ à l'arrondissement Le Sud-Ouest pour son Programme triennal d'immobilisation (PTI) et le versement d'un soutien financier totalisant la somme de 306 600 \$ à Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul, soit 268 000 \$ en 2016 et 38 600 \$ en 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le territoire de la Ville de Montréal compte quelque 20 secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants. Préoccupée par l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUi) dans autant de quartiers répartis dans dix arrondissements.

Ancrées dans la dynamique des quartiers et favorisant la mobilisation de la population et des acteurs locaux, les démarches RUi, basées sur une approche territoriale intégrée, visent simultanément l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent. En plus du budget octroyé par la Ville, les RUi sont financées par l'entremise de l'Alliance pour la solidarité intervenue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Ce soutien financier permet à chaque RUi : 1 — de réunir les différents acteurs intervenant directement sur le territoire (citoyens, arrondissement,

Centre de développement économique communautaire (CDEC), Centre de santé et de services sociaux (CSSS), Centraide du Grand Montréal, organismes communautaires et entreprises, par exemple); 2 — d'établir un diagnostic des problématiques rencontrées; 3 — de définir et de réaliser un plan d'actions concertées.

Les efforts consentis par la Ville pour soutenir les démarches RUi s'inscrivent dans le « Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale », lancé en juin 2010 par le gouvernement du Québec et qui identifie la RUi comme un moyen privilégié pour renforcer l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De même, dans sa « Stratégie pour assurer l'Occupation et la Vitalité des territoires 2011 - 2016 », le gouvernement du Québec indique vouloir soutenir les grandes villes du Québec qui adoptent une stratégie de revitalisation urbaine intégrée.

Afin de donner suite à la mobilisation citoyenne effectuée dans les RUi et de réaliser des projets structurants et pérennes dans les milieux, le conseil d'agglomération a permis que 5 M\$ soient attribués à leur réalisation dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville et le gouvernement du Québec. Ces projets ne pourraient voir le jour sans cet apport financier. Sur dépôt d'un projet auprès du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et son acceptation par les instances concernées, chacune des RUi peut compter sur un soutien financier maximal de 416 666 \$ pour sa réalisation dans un délai pouvant s'échelonner de 2014 à 2017. Le projet doit cibler une ou plusieurs problématiques prioritaires et s'y investir afin d'améliorer sensiblement la qualité de vie des citoyens dans leur milieu de vie. Les projets retenus sont ceux dont l'impact est substantiel et permet à l'arrondissement et au quartier de se munir d'un service permanent et autonome. Les projets s'inscrivent dans l'axe d'intervention « Montréal, milieu de vie exceptionnel ». Ils doivent inclure des indicateurs mesurables et pouvoir supporter le cadre de reddition de comptes défini dans le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 millions de dollars pour soutenir la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

Le Service des finances de la Ville de Montréal est responsable de la gestion du Protocole d'entente de 175 M\$. Le SDSS est responsable du budget de 5 M\$ prévu pour les projets RUi. Il assure le suivi et l'acceptation des projets dans le respect du protocole et en collaboration avec les arrondissements. En cours de projet, les arrondissements demeurent les principaux interlocuteurs auprès des organismes bénéficiaires.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CM15 0317 du 23 mars 2015**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 130 000 \$ en 2015, 140 000 \$ en 2016 et 146 666 \$ en 2017, à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour réaliser le projet « Corridor vert des 5 écoles » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Montréal-Nord, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

### **CM15 0178 du 23 février 2015**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 310 000 \$ en 2015 et 106 666 \$ en 2016, à La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve pour réaliser le projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) d'Hochelaga, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

### **CM15 0175 du 23 février 2015**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 100 000 \$ en 2015, 200 000 \$ en 2016 et 116 666 \$ en 2017 à Concertation Saint-Léonard pour réaliser le projet « Conciergerie et services à la quotidienneté - Espace communautaire Viau -Robert », dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Viau-Robert, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le

développement de Montréal

**CM14 0929 du 15 septembre 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 70 358 \$ en 2014, 208 042 \$ en 2015, 118 000 \$ en 2016 et 20 266 \$ en 2017 à Table de développement social de LaSalle pour réaliser le projet « Café urbain communautaire - L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de LaSalle, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

**CM14 0791 du 18 août 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 340 000 \$ en 2014 et 76 666 \$ en 2015, à Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre pour réaliser le projet « Carrefour vert de Saint-Pierre », secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Lachine, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

**CM14 0398 du 29 avril 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 207 992 \$, 120 892 \$ en 2014 et 87 100 \$ en 2015, à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour réaliser le projet « Revitalisons Gouin Ouest », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

**CA14 22 0090 du 4 mars 2014**

Octroyer une contribution financière de 159 100 \$ à Concertation Ville-Émard et Côte Saint-Paul pour la réalisation du plan d'action 2014 dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée Opération Galt

**CE13 1155 du 7 août 2013**

Approuver pour l'année 2013, un budget additionnel de 1 M\$, tant en revenus qu'en dépenses, requis pour réaliser les projets issus des 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUi), comme prévu dans le cadre de la stratégie Imaginer-Montréal 2015, à même le montant de 5 M\$, prévu pour la période 2013 à 2017, à raison de 1 M\$ par année, et financé à même le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

**CG12 0369 du 27 septembre 2012**

Adopter la programmation partielle 2013 - 2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars

**CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

**CE12 1131 du 4 juillet 2012**

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 millions \$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement Imaginer - Réaliser Montréal 2025

**DESCRIPTION**

**Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul**

**Projet : « Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de la Vérendrye »**

**Secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) du Sud-Ouest**

Le projet vise à mettre sur pied une serre urbaine bioclimatique de production de légumes, à exploiter un comptoir alimentaire et à animer un espace-citoyen. Il offrira un lieu d'accueil et de rassemblement tout en développant une activité économique autour de l'alimentation.

Côte St-Paul est un quartier particulièrement déstructuré qui a besoin d'un ancrage pour les sécurités alimentaires urbaines et sociales. En plus d'améliorer l'offre de produits frais et abordables, le projet entend mettre sur pied des plateaux d'échanges, de formation et d'insertion à l'emploi.

Les objectifs du projet ciblent plusieurs axes d'intervention structurants :

1. Répondre aux besoins en sécurité alimentaire
2. Fournir des opportunités de formation et d'emploi
3. Renforcer l'action communautaire et la mobilisation citoyenne
4. Améliorer et aménager les infrastructures existantes

Sa réalisation se fera au parc De La Vérendrye, situé à l'angle du boulevard De La Vérendrye et de la rue Drake, à proximité de la station de métro Jolicoeur dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Dans le cadre de ce projet, l'arrondissement Le Sud-Ouest s'engage à inclure dans ses plans et devis l'amélioration de la structure du bâtiment en fonction de l'aménagement d'une serre. De plus, il s'engage à prendre à sa charge les coûts de location, d'électricité et de chauffage du chalet.

Les partenaires du projet « Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de la Vérendrye » sont nombreux et regroupent plusieurs intervenants importants du quartier. Parmi eux : l'arrondissement Le Sud-Ouest, Pro-Vert Sud-Ouest, Centre Monseigneur Pigeon, Agriculture Canada, École de technologie supérieure, milieu universitaire (Concordia, UQAM, McGill, Campus McDonald), Centre social d'aide aux immigrants, Prévention Sud-Ouest.

Les bénéficiaires de la contribution pour la réalisation du projet « Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc De La Vérendrye » sont Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul et l'arrondissement Le Sud-Ouest. Ces deux partenaires devront assumer des responsabilités complémentaires : Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul assumera principalement la charge d'organiser, coordonner et réaliser le développement de la serre bioclimatique, du comptoir alimentaire et des activités qui y sont reliées alors que l'arrondissement fera l'achat et l'installation des équipements nécessaires aux aires aménagées pour la réalisation du projet.

Le projet détaillé peut être consulté en pièce attachée à la section « Document juridique ». Il constitue le Dossier d'affaires (Annexe 1) du projet de convention entre la Ville et cet organisme.

## **JUSTIFICATION**

La RUI du Sud-Ouest est appelée « Opération Galt ». Elle se concentre dans la zone identifiée comme étant la plus problématique de Ville Émard-Côte St-Paul soit entre les boulevards Monk et De La Vérendrye, la rue Desmarchais, le canal de Lachine et les voies ferrées du CN. Il s'agit de l'une des trois RUIS mises en place par la Ville de Montréal en 2003. Le projet couvre un territoire qui comprend près de 16 570 personnes majoritairement constituée de jeunes de moins de 35 ans; 21,7 % sont immigrants et proviennent principalement de l'Asie (Chine), de l'Europe occidentale et orientale; 40,6 % des ménages sont monoparentaux et 68 % ont un revenu annuel inférieur à 40 000 \$, dont

26,5% ont un faible revenu. Les priorités identifiées sont l'accès à l'emploi, le développement économique, la sécurité urbaine, la sécurité alimentaire et l'enclavement du quartier.

Le projet met de l'avant des actions qui amélioreront sensiblement l'offre de produits frais tout en créant de nouveaux emplois et en optimisant l'utilisation et la sécurité d'un parc et d'un chalet de la Ville de Montréal. Il s'agit d'une priorité reconnue par le milieu, les citoyens, l'arrondissement et les organismes communautaires.

Le parc De La Vérendrye est l'un des derniers espaces verts d'importance du secteur et il est voué à être de plus en plus fréquenté par les citoyens. Son réaménagement est inscrit dans le plan directeur des parcs et espaces verts de l'arrondissement Le Sud-Ouest depuis 2010. Ainsi, le chalet, qui comprend actuellement une salle polyvalente et un comptoir de vente sera réaménagé au printemps 2016. L'arrondissement Le Sud-Ouest procédera à son agrandissement pour offrir vestiaires, toilettes, douches et un bureau additionnel. Profitant des travaux, la structure du chalet sera renforcée pour accueillir la serre sur le toit ainsi que les activités de production et d'accueil du présent projet.

Le projet « Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc De La Vérendrye », présenté par Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul, correspond aux objectifs de développement social de la Ville de Montréal. Il est structurant et permettra à la RUi de bonifier la vie commerçante du quartier en améliorant sensiblement la qualité de vie des citoyens et en laissant un legs important lié au 375e anniversaire de Montréal. Sans le soutien financier de la Ville, il n'aura pas lieu.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget alloué par l'Entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement « Imaginer Montréal 2025 » est entièrement financé par le gouvernement du Québec. Cette dépense est assumée entièrement par la ville centrale.

La dépense de 416 600 \$ liée au projet est financée par l'Entente de 175 M\$. Du montant de 416 600 \$ recommandé pour le projet, 306 600 \$ sont employés par Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul et seront répartis en un premier versement de 268 000 \$ en 2016, suivi d'une tranche de 38 600 \$ en 2017. Les 110 000 \$ restants sont transférés en 2015 au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement pour la réalisation des travaux liés au projet.

Ces montants servent exclusivement à la réalisation du projet « Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de La Vérendrye ». À ces derniers s'ajoutent les soutiens financiers de l'arrondissement et des autres partenaires. Le financement du Programme RUi assuré par la Ville n'occasionnera pas de demande de budget supplémentaire puisqu'il proviendra des budgets existants du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

Partenaires du projet	Coût et financement du projet			Total
	2015	2016	2017	
<b>RUi - Entente 175 M\$</b>	<b>110 000 \$</b>	<b>268 000 \$</b>	<b>38 600 \$</b>	<b>416 600 \$</b>
Concertation Ville-Émard et Côte-St-Paul		5 000 \$	5 000 \$	10 000 \$
Arrondissement		12 500 \$	37 000 \$	49 500 \$
Programme RUi (SDSS)		5 000 \$	5 000 \$	10 000 \$
Services Canada (emplois été)			8 100 \$	8 100 \$
Agriculture Canada			10 000 \$	10 000 \$

Commandites			5 000 \$	5 000 \$
Ventes		1 000 \$	75 000 \$	76 000 \$
<b>Total</b>	<b>110 000 \$</b>	<b>291 500 \$</b>	<b>183 700 \$</b>	<b>585 200 \$</b>

### Répartition du budget

Portion du projet réalisé par	Coût et financement du projet			Total	
	Financement	2015	2016		2017
Sud-Ouest	<b>RUi Entente 175 M\$</b>	110 000 \$			110 000 \$
	Budget Sud-Ouest		12 500 \$	37 000 \$	49 500 \$
	<b>Total</b>	<b>110 000 \$</b>	<b>12 500 \$</b>	<b>37 000 \$</b>	<b>159 500 \$</b>
Concertation Ville-Émard et Côte-St-Paul	<b>RUi Entente 175 M\$</b>		268 000 \$	38 600 \$	306 600 \$
	Budget Concertation		5 000 \$	5 000 \$	10 000 \$
	Programme RUi (SDSS)		5 000 \$	5 000 \$	10 000 \$
	Services Canada			8 100 \$	8 100 \$
	Agriculture Canada			10 000 \$	10 000 \$
	Commandites			5 000 \$	5 000 \$
	Ventes		1 000 \$	75 000 \$	76 000 \$
	<b>Total</b>		<b>279 000 \$</b>	<b>146 700 \$</b>	<b>425 700 \$</b>
<b>Total</b>		<b>110 000 \$</b>	<b>291 500 \$</b>	<b>183 700 \$</b>	<b>585 200 \$</b>

Dans le cadre de l'Entente de 175 M\$, chaque RUi peut compter sur un montant de soutien financier maximal de 416 666 \$ pour les projets qui y sont déposés.

En signant le projet de convention, Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul s'engage à effectuer les bilans et les suivis financiers et budgétaires, l'analyse des retombées et des indicateurs ainsi qu'à remplir toutes les obligations selon les termes de l'entente.

Le budget détaillé du projet et une étude de rentabilité peuvent être consultés en documents attachés à la section « Pièces jointes ».

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets liés aux RUIS de la Ville de Montréal, réalisés dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$, sont tenus de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les principaux impacts attendus sont les suivants :

1. Amélioration des conditions de vie des citoyens dans le secteur de la RUi;
2. Établissement d'un projet structurant aux résultats probants et pérennes;
3. Revitalisation du quartier.

Par ailleurs, tel que mentionné précédemment, sans le soutien financier de la Ville, ce projet n'aura pas lieu.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La visibilité de la Ville est assurée par le plan de visibilité convenu avec le gouvernement du Québec, tel que défini dans le document intitulé « Communications » constituant l'Annexe 3 de la convention dans laquelle le mandataire s'engage à suivre les dispositions du Protocole d'entente de 175 M\$.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mai 2015** présentation au comité exécutif

**Mai 2015** présentation au conseil municipal pour approbation

Grâce au budget octroyé, l'implantation du projet « Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de La Vérendrye » dans Côte St-Paul se réalisera de 2015 à 2017. Les résultats seront analysés et évalués chaque année jusqu'en 2017. Une évaluation de la performance est également prévue.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Stéphane CARON)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Roger VERREAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Richard PAULHUS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis VÉZINA  
Conseiller en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2015-04-25

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 868-5066  
**Approuvé le :** 2015-05-13





**Dossier # : 1156368002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 200 000 \$ aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité - Ville-MTESS (2013 - 2016) :

<b>ORGANISME</b>	<b>PROJET</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Les YMCA du Québec</b>	<b>« Programme Alternative Suspension »</b>	<b>25 000 \$</b>
<b>Cybercap</b>	<b>« Transition - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia »</b>	<b>50 000 \$</b>
<b>Fondation Acrovive</b>	<b>« AcroAdo - s'accrocher à son Parkour ! Édition 2015 »</b>	<b>25 000 \$</b>
<b>École de percussions du Québec</b>	<b>« Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme ! »</b>	<b>25 000 \$</b>
<b>Intégration jeunesse du Québec inc.</b>	<b>« Vert en ville »</b>	<b>25 000 \$</b>
<b>Réseau Réussite Montréal</b>	<b>« Espace Ados »</b>	<b>50 000 \$</b>

2. d'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-19 16:13

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156368002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente était de 24 M\$ soit : 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010, 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, était signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient une nouvelle entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le ministère a octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En mars 2015, la Ville convient d'une entente de principe avec le gouvernement du Québec sur la prolongation de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015), soit le projet d'entente administrative entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MTESS). Le projet d'entente Ville-MTESS, d'une durée d'une année est doté d'un budget de 9 M \$. L'entente prendra fin le 31 mars 2016. Ce projet d'entente sera entériné par le conseil d'agglomération lorsque les deux parties en auront défini le cadre de référence.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale.
- Les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes.
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif.
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **À venir CG15**

Approuver un projet de protocole prolongeant l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité conclue entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par lequel le Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour l'année 2015

### **CE14 0502 du 9 avril 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 147 100 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqué en regard de chacun d'eux, pour l'année 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

### **CE13 1744 du 27 novembre 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Réseau Réussite Montréal afin de réaliser le projet « Espace Ados », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

### **CM13 0341 du 22 avril 2013**

Adopter la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017 / Mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer sa coordination, son suivi et sa mise en œuvre

### **CE13 0386 du 3 avril 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à École de percussions du Québec pour le projet « Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme! », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

### **CE13 0327 du 20 mars 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 50 000 \$, soit 25 000 \$

à Les YMCA du Québec pour le projet « Programme Alternative Suspension » et 25 000 \$ à Intégration jeunesse du Québec Inc. pour le projet « De la Racine au sommet », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

**CE13 0258 du 6 mars 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 100 000 \$, dont 50 000 \$ à Cybercap pour le projet « Transition - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia », 25 000 \$ à Fondation Acrovive pour le projet « AcroAdo – s'accrocher à son Parkour ! Édition 2013 » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

**CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

**CE12 1205 du 1er août 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Fondation Acrovive pour la réalisation du projet « Accro-Ado : S'accrocher à son Parkour », pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale MESS - Ville

**CE12 1202 du 1er août 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à École de percussions du Québec pour la réalisation du projet « Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi, je garde le rythme! », pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale MESS - Ville

**CE12 0965 du 13 juin 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 305 000 \$, dont 50 000 \$ à Cybercap pour le projet « Transition - Intégration socio-professionnelle des jeunes décrocheurs par le multimédia », pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative MESS - Ville (2009 - 2011)

**CE12 0963 du 13 juin 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Réseau Réussite Montréal pour la réalisation du projet « Espace Ados », pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville - MESS

**CE12 0677 du 9 mai 2012**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, pour l'année 2012, soit 25 000 \$ à Les YMCA du Québec pour le projet « Programme Alternative suspension » et 25 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec Inc. pour le projet « De la Racine au Sommet », dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville - MESS

**CG12 0016 du 26 janvier 2012**

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

**CE11 1395 du 7 septembre 2011**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 50 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dont 25 000 \$ à Intégration jeunesse du Québec inc. pour le projet « Vert en ville », pour l'année 2011, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville (MESS - Ville - 2009 - 2011)

**CE11 1397 du 7 septembre 2011**

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Réseau Réussite Montréal, afin de réaliser le projet « Espace Ados », pour l'année 2011, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville (2009 - 2011)

**CG10 0255 du 17 juin 2010**

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011 de l'Entente de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2009-2010

**CG09 0039 du 26 février 2009**

Approuver le projet d'entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009-2010-2011

**DESCRIPTION**

Les organismes qui seront soutenus dans le cadre de l'entente administrative Ville-MTESS sont les suivants :

**Les YMCA du Québec**

**Projet : Programme Alternative Suspension**

**Montant : 25 000 \$**

Plus de 900 jeunes et leurs parents sont rejoints par ce programme qui vise à offrir une alternative et un encadrement aux suspensions scolaires. Le programme intervient directement auprès des jeunes ciblés qui sont également aux prises avec des problématiques de flânage, de toxicomanies et de délinquance. Les parents sont intégrés à la démarche.

**Cybercap**

**Projet : Transition — Intégration socio-professionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia**

**Montant : 50 000 \$**

Favoriser le développement des compétences de soixante jeunes de 18 à 25 ans par un stage professionnel d'immersion en production multimédia.

**Fondation Acrovive**

**Projet : AcroAdo — S'accrocher à son Parkour! Édition 2015**

**Montant : 25 000 \$**

Offrir à 200 jeunes (issus des milieux défavorisés, nouveaux arrivants, décrocheurs scolaires) des cours de Parkour et développer leur sentiment d'appartenance à un groupe (Le Parkour est une technique unissant acrobaties, dépassement de soi et développement de saines habitudes de vie).

**École de percussions du Québec**

**Projet : Persévérance SAMAJAM — Dans mon quartier : Moi je garde le rythme!**

**Montant : 25 000 \$**

École de percussions du Québec collabore aux initiatives visant la persévérance scolaire auprès des enfants d'écoles défavorisées de Montréal et même du Québec en mettant sur pied des ateliers de percussions et de danse axés sur l'estime de soi et la persévérance scolaire. La clientèle adolescente qui décroche majoritairement en secondaire 3 ne bénéficiait pas de ce type d'interventions. Depuis 3 ans, le projet pilote « Persévérance SAMAJAM — Dans mon quartier : Moi je garde le rythme! » est en action dans trois organismes jeunesse de milieux défavorisés et où le taux de décrochage scolaire est fort élevé. Cette action est complémentaire aux initiatives du milieu scolaire.

## **Intégration jeunesse du Québec inc.**

### **Projet : Vert en ville**

**Montant : 25 000 \$**

Le projet vise à rejoindre de jeunes adultes, âgés de 15 et 30 ans, en situation de raccrochage scolaire et membre du comité vert du centre de formation Centre Gédéon-Quimet de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). Durant le projet, les jeunes auront à développer leurs connaissances en environnement tout en réalisant des projets dans leur communauté.

## **Réseau Réussite Montréal – Instance de concertation régionale en persévérance scolaire**

### **Projet : Espace Ados**

**Montant : 50 000 \$**

Réseau Réussite Montréal est une instance de concertation régionale en persévérance scolaire. Espace Ados vise à accompagner les jeunes dans la construction de leur rêve futur afin d'accroître leur persévérance scolaire. A travers diverses activités enrichissantes, les jeunes sont amenés à se questionner et à explorer leurs aspirations scolaires et professionnelles et à mieux se connaître afin qu'ils puissent se projeter dans un avenir prometteur et stimulant. En passant par plusieurs activités en classe ou parascolaires telles que des animations, des activités culturelles et sportives, une découverte de l'école secondaire, un accompagnement ciblé, une exploration des possibilités retrouvées dans le système scolaire québécois, il est souhaité qu'un jeune qui participe à ces activités en ressortira mieux outillé pour se connaître, se motiver et faire les bons choix pour son avenir.

Par ailleurs, ces projet s'inscrivent dans le domaine d'intervention n° 3 « Persévérance scolaire et développement économique » de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 – 2017.

## **JUSTIFICATION**

Les projets s'inscrivent dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016). Ils respectent les orientations municipales en matière jeunesse et s'inscrivent dans les domaines d'orientations de la Stratégie jeunesse municipale montréalaise 2013 - 2017. Les problématiques liées à l'insertion socio professionnelle et à la persévérance scolaire sont traitées dans le cadre de ces projets. Après analyse des résultats antérieurs et des projets, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande leur financement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget de ces projets, alloué dans le cadre de l'Entente Ville-MTESS, demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec via le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour le même projet est illustré au tableau suivant. Les crédits sont réservés par la demande d'achat 377729.

Organisme	Soutien accordé				Projet	Soutien recommandé 2015	Soutien MTESS p/r au projet global (%)
	2011	2012	2013	2014			

<b>Les YMCA du Québec</b>	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	<b>Programme Alternative suspension</b>	<b>25 000 \$</b>	3,5 %
<b>Cybercap</b>	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	<b>Transition - Intégration socio-professionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia</b>	<b>50 000 \$</b>	8,4 %
<b>Fondation Acrovive</b>	N/A	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	<b>Acro-Ado - S'accrocher à son Parkour! Édition 2015</b>	<b>25 000 \$</b>	100 %
<b>École de percussions du Québec</b>	N/A	25 000 \$	25 000 \$	22 100 \$	<b>Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme!</b>	<b>25 000 \$</b>	89 %
<b>Réseau Réussite Montréal</b>	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	N/A	<b>Espace Ados</b>	<b>50 000 \$</b>	31%
<b>Intégration Jeunesse du Québec inc.</b>	25 000 \$	N/A	N/A	N/A	<b>Vert en ville</b>	<b>25 000 \$</b>	56 %

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets permettent aux diverses clientèles de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en les familiarisant aux nouvelles technologies, à une nouvelle pratique sportive et à des activités de socialisation, d'insertion socio-professionnelle et de lutte contre le décrochage scolaire.

Le projet « Programme Alternative Suspension » des YMCA du Québec intervient directement sur les jeunes exclus temporairement de l'école et permet de prévenir le décrochage scolaire et social.

La démarche du projet « Transition — Intégration socio-professionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia » proposée par Cybercap permet à des cohortes de jeunes, éloignées du marché du travail, de bénéficier d'un accompagnement adéquat pour s'insérer positivement ou effectuer un retour à l'école. Le projet a déjà démarré grâce à l'apport budgétaire des autres bailleurs de fonds, notamment Emploi-Québec.

Avec l'édition 2015 de son projet « Acro-ado - S'accrocher à son Parkour! », la Fondation Acrovive propose à des groupes de jeunes, issus de cinq milieux défavorisés, de participer à des activités sportives et sécuritaires qui leur permettent de sortir de leur milieu et de leur isolement. Ils développent leurs capacités physiques, leur confiance en soi et adoptent de meilleures habitudes de vie.

École de percussions du Québec embauche majoritairement de jeunes artistes issus de l'immigration ou nouvellement arrivés à Montréal. Le projet « Persévérance SAMAJAM » contribue donc à la relève artistique et l'intégration positive des immigrants. Le dynamisme des artistes est contagieux et motive les adolescents, notamment ceux issus des communautés d'origines diverses, à mieux persévérer.



Les initiatives qui favorisent le raccrochage scolaire des jeunes adultes exigent que des méthodes novatrices et des expériences concrètes d'apprentissage sur le terrain soient intégrées dans les parcours de formation pour qu'ils soient efficaces. Le projet « Vert en ville » initié par Intégration Jeunesse du Québec inc. est donc une mesure alternative qui unit l'intérêt des jeunes pour la nature à leur réussite éducative

La concertation régionale en persévérance scolaire, initiée par Réseau Réussite Montréal, permet d'agir de façon intégrée sur le territoire des cinq commissions scolaires de l'Île de Montréal et dans 10 arrondissements, plus précisément : LaSalle, Lachine, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro, Saint-Léonard, Saint-Laurent et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Les efforts soutenus de tous les milieux ont permis de faire grimper le taux de diplomation. Entre 2009 et 2013, il est passé de 67,7 à 73,4% (avec l'objectif de 77% pour 2020). La mobilisation des milieux est significative.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mai 2015** présentation au CE pour approbation

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mokhtar Mehdi LEKEHAL  
Agent de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2015-04-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2015-05-19



**Dossier # : 1155175001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Accueil des touristes effectué dans l'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 2 000 000 \$, pour les années 2015 et 2016, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et de gérer la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 2 000 000 \$, pour les années 2015 et 2016, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion, d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et de gérer la fonction de l'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-21 07:53

**Signataire :** Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155175001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Accueil des touristes effectué dans l'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 2 000 000 \$, pour les années 2015 et 2016, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et de gérer la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (OCTGM) a pour mission d'assumer le leadership de l'effort concerté de promotion et d'accueil pour le positionnement de la destination « Montréal » auprès des marchés de voyages d'affaires et d'agrément et de créer des occasions d'affaires pour ses membres et ses partenaires. Il lui incombe également de générer des retombées économiques pour la région et d'orienter le développement du produit touristique montréalais sur la base de la constante évolution des marchés. Leader de la promotion touristique de la métropole, l'OCTGM met sur pied de nombreuses activités, au Canada comme à l'international, afin d'attirer des congrès et des réunions d'affaires à Montréal. L'organisme offre également un soutien logistique aux organisateurs de congrès ainsi qu'aux journalistes de la presse étrangère spécialisée. Il conçoit et élabore de nombreux outils destinés à convaincre les voyageurs d'agrément de séjourner à Montréal, et veille à ce que l'ensemble des visiteurs de la destination reçoive un accueil de qualité de la part des divers intervenants du milieu touristique montréalais. Il a également pour tâche de gérer la fonction d'accueil touristique et d'exploitation du Centre Infotouriste.

Secteur économique important pour la métropole et industrie créatrice d'emplois, le tourisme se porte bien et serait même en croissance. Par rapport à 2013, l'année 2014 a connu une croissance de 2,2 % du nombre de touristes et de 4,6 % des dépenses touristiques. La métropole se démarque dans plusieurs marchés tels le tourisme d'affaires, le tourisme culturel et la gastronomie. Les perspectives de croissance sont en hausse du côté des croisières internationales et des événements sportifs. Outre les rôles qu'il joue déjà en matière de développement touristique (recherche, mobilisation, planification, promotion), l'Office cherche à affirmer son leadership afin que, d'une part, les projets et les activités susceptibles d'améliorer le produit touristique montréalais se réalisent et que, d'autre part, les considérations liées à l'attractivité et à la qualité de l'accueil de Montréal y soient prises en compte.

La démarche de développement de l'offre, de l'accueil et des services aux visiteurs 2010-2017 de l'OCTGM se poursuit afin de conserver les acquis de Montréal sur la scène mondiale avec notamment le déploiement de 3 plans : la stratégie marketing, le plan de développement de l'offre touristique vision 2017 et les orientations services aux visiteurs (Accueil et information). Ces plans permettront de trouver des avenues novatrices pour l'OCTGM en marketing, en développement de produits et en matière d'accueil touristique. Ces orientations s'inscrivent aussi dans la mission de l'organisation qui est d'assumer le leadership de la destination auprès des marchés de voyages d'affaires et d'agrément.

En contrepartie des responsabilités qu'il assume en matière de tourisme, l'Office demande que la Ville lui accorde un soutien financier pour une période de deux ans, soit de 1 M\$ pour l'année 2015 et 1 M\$ pour l'année 2016, ce qui représente annuellement la même somme que celle qui avait été octroyée en 2014.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0365 (21 août 2014) : Soutien financier de 1 000 000 \$, pour l'année 2014, à l'OCTGM

CG13 0170 (30 mai 2013) : Soutien financier de 1 000 000 \$, pour l'année 2013, à l'OCTGM

CG12 0068 (22 mars 2012) : Soutien financier de 1 000 000 \$, pour l'année 2012, à l'OCTGM

CG11 0070 (24 mars 2011) : Soutien financier de 1 200 000 \$, pour l'année 2011, à l'OCTGM

CG10 0100 (25 mars 2010) : Soutien financier de 1 400 000 \$, pour l'année 2010, à l'OCTGM

CG09 0076 (2 avril 2009) : Soutien financier de 1 400 000 \$, pour l'année 2009, à l'OCTGM

CG08 0066 (28 février 2008) : Soutien financier de 1 400 000 \$, pour l'année 2008, à l'OCTGM

### **DESCRIPTION**

Les modalités de versement du soutien financier sont prévues dans la convention faisant l'objet du présent dossier.

Les sommes octroyées serviront particulièrement à combler les besoins administratifs (salaires et frais d'exploitation) de l'OCTGM et la fonction d'accueil touristique qui ne peuvent être couverts par la taxe spécifique sur l'hébergement. La contribution financière de la Ville représenterait 3 % du budget total de 33,8 M\$ en 2015 et approximativement 10 % des frais de fonctionnement de l'Office. Les autres sources de revenus de l'OCTGM proviennent du gouvernement du Québec (1,1 M\$), du gouvernement du Canada (2,0 M\$), de revenus du secteur privé (6,2 M\$), ainsi que de la taxe sur l'hébergement (23,5 M\$).

### **JUSTIFICATION**

La promotion touristique de Montréal relève principalement d'un organisme privé à but non lucratif, l'OCTGM, qui assume le leadership auprès des différents partenaires impliqués. L'industrie touristique génère annuellement des revenus de près de 2,7 G\$ dans l'économie montréalaise.

Le soutien financier de la Ville est lié aux activités d'accueil et de promotion touristique que l'Office s'est engagé à offrir en vertu de la convention qui lie les deux parties. La Ville profite pleinement du travail de l'Office. D'une part, ce dernier prend en charge des activités que la Ville devrait assumer en son absence : gestion de l'accueil touristique et du Centre Infotouriste, formation des guides et des cochers, soutien aux congrès.

D'autre part, l'activité touristique génère des retombées importantes dans la région : 9,2 millions de touristes en 2014, soit 195 000 de plus qu'en 2013, près de 60 000 emplois et

2,7 G\$ de dépenses dans l'agglomération de Montréal. Le taux d'occupation moyen des hôtels a augmenté de 2,3 points de pourcentage en 2014 pour atteindre 69,9 %. La majorité des retombées se situent sur le territoire de l'agglomération de Montréal, plus de 79 % des chambres d'hôtel y étant localisées (sur le territoire du centre-ville de Montréal seulement, on retrouve près de 60 % des chambres de la région).

Cette contribution financière est essentielle pour l'Office puisqu'elle représente le principal soutien financier provenant d'un palier gouvernemental. Elle lui permet d'assumer les salaires de son personnel et ses frais d'exploitation, et sert de levier auprès des autres partenaires. La structure financière de l'Office implique que 70 % de ses revenus sont consacrés à la promotion. Il s'agit d'un niveau relativement élevé par rapport à l'ensemble des offices touristiques (47 %), signifiant ainsi que les frais d'exploitation de l'OCTGM sont moindres.

Encore pour les années 2015 et 2016, il est maintenu dans la convention un article qui permettra à la Ville de présenter des demandes de services à l'OCTGM, concernant des sujets déterminés. En 2015 et 2016, il est souhaité que l'Office se préoccupe de divers aspects de la promotion de la mode, du design, du tourisme durable et de Montréal comme destination gastronomique et culinaire. Ces éléments, qui sont spécifiés dans la convention, feront l'objet de la reddition de compte annuelle au même titre que les autres obligations prévues dans l'entente.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution de 1 000 000 \$ est inscrite au budget de fonctionnement 2015 - volet agglomération du Service du développement économique. Le versement de la contribution se fera en trois versements, conformément aux dispositions de la convention. Le tableau suivant présente l'historique des contributions de l'agglomération de Montréal à l'OCTGM.

	Contribution Agglomération de Montréal	Budget annuel de Tourisme Montréal	Part de la contribution de la Ville dans le budget
2011	1,2 M\$	31,5 M\$	3,8 %
2012	1,0 M\$	31,5 M\$	3,2 %
2013	1,0 M\$	32,6 M\$	3,1 %
2014	1,0 M\$	33,1 M\$	3,0 %
2015	1,0 M\$	33,0 M\$	3,0 %
2016e	1,0 M\$	33,8 M\$	3,0 %

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution financière de la Ville à l'OCTGM est importante puisqu'elle sert de levier auprès des autres partenaires et qu'elle peut être utilisée par l'organisme pour assumer ses frais d'exploitations.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (François BERGERON)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine ÉTHIER  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Serge GUÉRIN  
Directeur

Le : 2015-04-30



**Dossier # : 1151643001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 440 000 \$, soit 360 000 \$ par année pour 2015, 2016, 2017 et 2018, à AlterGo / Accorder un contrat de services professionnels à AlterGo pour une somme maximale de 208 000 \$, taxes incluses, soit 52 000 \$, taxes incluses, par année, pour 2015, 2016, 2017 et 2018, pour la réalisation du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) », à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 440 000 \$ à AlterGo sur quatre ans, soit 360 000 \$, par année, et ce, pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018, afin de distribuer divers montants aux organisations locales, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) »;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la coordination du « Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM) », la formation des intervenants participant à ce programme et la préparation des chèques aux organisations admissibles audit programme, pour une somme maximale de 208 000 \$, taxes incluses, sur quatre ans, soit une somme maximale de 52 000 \$ taxes incluses, par année, et ce, pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018, conformément à son entente de gestion et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.



**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-25 19:22

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151643001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 440 000 \$, soit 360 000 \$ par année pour 2015, 2016, 2017 et 2018, à AlterGo / Accorder un contrat de services professionnels à AlterGo pour une somme maximale de 208 000 \$, taxes incluses, soit 52 000 \$, taxes incluses, par année, pour 2015, 2016, 2017 et 2018, pour la réalisation du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) », à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un Programme d'accompagnement en loisir était initié en 1997 par le gouvernement du Québec. Dès son implantation, AlterGo coordonne ce programme sur l'Île de Montréal. En 2003, la gestion régionale était déléguée à Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM). SLIM reconduisait alors le mandat de coordination auprès AlterGo.

La Ville de Montréal, consciente des besoins et des enjeux d'un tel programme accordait, en 2004, un budget pour une première année d'expérimentation. Et, elle dédiait ce budget à l'accompagnement des enfants et des adultes, principalement utilisé dans les camps de jour. En arrimant l'initiative montréalaise au programme provincial, la mise en place était alors grandement facilitée. En 2005, un programme montréalais intitulé « Programme municipal d'accompagnement en loisir » (PMACL) était créé. Au fil des années, l'initiative montréalaise s'est améliorée et les deux programmes (provincial et municipal) s'exécutent sur la base des mêmes demandes et les sommes versées, le sont, en se basant sur des critères très apparentés.

En 2013, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) offrait une plus grande latitude d'action en respect des réalités de chaque région administrative du Québec en décentralisant le programme aux unités régionales de loisir. En conséquence, les partenaires montréalais décidaient en 2014 d'harmoniser les programmes, le Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) du MELS et le PMACL de la Ville.

Le fruit de cette concertation devient le « Programme d'accompagnement en loisir de l'île de

Montréal (PALÎM) ». C'est dans ce contexte que SLIM informe la Ville de Montréal qu'il ne souhaite plus effectuer, pour elle, la préparation des chèques à distribuer aux organismes locaux pour le PALÎM. À la demande de la Ville, AlterGo accepte de préparer et distribuer les chèques de la Ville, pour 2015 et les années suivantes.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CM14 0393 - 29 avril 2014**

Accorder un soutien financier de 360 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour l'année 2014, afin de distribuer les chèques aux organismes locaux, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir - Accessibilité universelle

### **CM13 0318 - 22 avril 2013**

Accorder un soutien financier de 360 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour l'année 2013, afin de distribuer les chèques aux organismes locaux, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles

### **CM12 0304 - 16 avril 2012**

Accorder un soutien financier de (...) et de 360 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour l'année 2012, afin de distribuer les chèques aux organismes locaux, demandeurs de services accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles - dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir

## **DESCRIPTION**

### **Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM)**

Compte tenu de l'implication du gouvernement du Québec et de la volonté de la Ville de bonifier l'accès aux activités de loisir sur son territoire, la responsabilité financière de ce programme se partage entre les deux. Les objectifs du PALÎM sont de favoriser l'accès à l'offre de services en loisir ainsi que l'intégration sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle nécessitant la présence d'un accompagnateur et, pour ce faire, le PALÎM offre un incitatif financier.

Les sommes allouées annuellement au programme PALÎM pour le **territoire de l'Île de Montréal** se ventilent comme suit :

- 340 339 \$ par le MELS à SLIM aux organisations admissibles au programme pour le paiement des accompagnateurs
- 21 532 \$ par le MELS à SLIM pour la gestion et la coordination du PALÎM par AlterGo
- 50 000 \$ par le conseil d'agglomération de Montréal, dans le cadre de la prolongation de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MTESS) et la Ville

Des sommes additionnelles sont aussi octroyées par les villes liées aux organisations admissibles de leur territoire respectif.

Les sommes allouées annuellement au PALÎM pour le **territoire de la Ville de Montréal** se ventilent comme suit :

- 360 000 \$ par le conseil municipal de la Ville de Montréal à AlterGo aux fins de distribution aux organisations admissibles pour le paiement des accompagnateurs

- 52 000 \$ par le conseil municipal de la Ville de Montréal à AlterGo pour ses services professionnels de gestion et de coordination du PALÎM, incluant 10 000 \$ pour la formation en accompagnement

Des sommes additionnelles sont aussi octroyées par les arrondissements aux organisations admissibles de leur territoire respectif.

## **AlterGo**

La mission première de AlterGo est de favoriser l'intégration sociale de l'ensemble des personnes vivant avec une déficience sur le territoire de l'Île de Montréal, par l'abolition des contraintes d'accès au loisir. AlterGo est un regroupement de plus de 80 organismes de loisir pour personnes handicapées et de partenaires municipaux du territoire de l'île de Montréal. Il offre notamment des services d'information, de soutien et de représentation.

Le soutien financier annuel de 360 000 \$ à AlterGo lui permet d'émettre des chèques pour distribuer ce montant aux organisations du territoire de la Ville, admissibles en fonction des orientations générales et des règles administratives régionales du PALÎM et demandeurs de services d'accompagnateurs pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Le projet de contrat de services professionnels qu'il est recommandé d'accorder à AlterGo est d'une durée de quatre ans. Les services professionnels sont rendus en contrepartie d'une somme maximale annuelle de 52 000 \$, soit la somme maximale totale de 208 000 \$ pour une période de quatre ans, 2015, 2016, 2017 et 2018. La somme annuelle permet à AlterGo d'effectuer la gestion du PALÎM et se répartit comme suit :

- 40 000 \$ aux fins de coordination du PALÎM, notamment :
  1. réception des demandes d'accompagnement provenant des organismes et des arrondissements;
  2. analyse de l'admissibilité des demandes;
  3. répartition des sommes à allouer du budget de 360 000 \$ de PALÎM aux organisations du territoire de la Ville; et,
  4. évaluation des résultats du programme.
- 10 000 \$ pour la formation en accompagnement en loisir des intervenants du PALÎM; et,
- 2 000 \$ pour la préparation des chèques.

Également, le sommaire décisionnel 1151643002, en cheminement d'approbation, recommande au conseil d'agglomération d'accorder un soutien financier, pour l'année 2015, d'un montant de 50 000 \$ à AlterGo, financé par l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MTESS) et la Ville. Ce 50 000 \$ doit être distribué par AlterGo aux organisations du territoire de l'Île de Montréal, admissibles au PALÎM.

Par ailleurs, le MELS nous a informé qu'il allait accorder à l'instar des années passées un soutien financier de 340 339 \$ à SLIM aux fins de distribution à des organisations admissibles du territoire de l'Île de Montréal, en fonction des critères du programme et un autre de 21 532 \$ pour la gestion.

## **JUSTIFICATION**

Le PALÎM a reçu l'aval des arrondissements et des organismes concernés. Après analyse des résultats antérieurs et des présents projets, le SDSS recommande son financement.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense relative au soutien financier ainsi qu'au contrat de services professionnels à AlterGo est assumée entièrement par la ville centrale, à même le budget du SDSS. Les dépenses récentes au même titre, c'est-à-dire le programme d'accompagnement en loisir, sont indiquées au tableau suivant.

Organisme	Montant accordé		Montant recommandé	Budget annuel du projet	Soutien Ville en % du budget annuel du projet
	2013	2014	2015, 2016, 2017 et 2018		
<b>Sport et loisir de l'Île de Montréal</b>	360 000 \$	360 000 \$	S/O		
<b>AlterGo</b>	50 000 \$	50 000 \$	<b>1 440 000 \$ - soit 360 000 \$/année en soutien financier 208 000 \$ - soit 52 000 \$/année en services professionnels</b>	<b>823 871 \$</b>	<b>50 %</b>

Les crédits nécessaires pour 2015 sont réservés par la demande d'achat 379063 pour le soutien financier et la 379208 pour les services professionnels.  
Des bons de commande seront effectués pour les années subséquentes.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ces projets va dans le sens de l'Action 13 - aménager des quartiers durables et de l'action 36 - être équitable, notamment en poursuivant et renforçant des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le PALÎM permet annuellement à plus de 1100 personnes ayant des limitations fonctionnelles de participer à des activités de loisir.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pour l'accompagnement en loisir, il n'y a pas de communication prévue de la part de la Ville. Les chèques octroyés dans le cadre de ce programme sont transmis par AlterGo aux directions Culture, sports, loisirs et développement social (CSLDS) de chacun des arrondissements participants afin qu'ils puissent effectuer la remise des soutiens financiers aux organismes bénéficiaires et s'occuper, le cas échéant, des opérations locales de communication.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**Juin 2015** présentation au Comité exécutif

**Juin 2015** présentation pour approbation au Conseil municipal

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier BEAUSOLEIL  
Conseiller en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2015-05-04

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2015-05-25



**Dossier # : 1151643002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à AlterGo, pour l'année 2015, pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité Ville-MTESS 2013 - 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à AlterGo, pour l'année 2015, pour distribuer aux organisations admissibles, du territoire de l'île de Montréal, au Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM), dans le cadre de l'Entente administrative entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale sur le gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale - Ville MTESS 2013 - 2016;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-25 19:23

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151643002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à AlterGo, pour l'année 2015, pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité Ville-MTESS 2013 - 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente était de 24 M\$ soit : 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010, 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient une nouvelle entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le ministère octroyait alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En mars 2015, la Ville a convenu une entente de principe avec le gouvernement du Québec sur la prolongation de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015), le projet Ville -MTESS, d'une durée d'une année et dotée d'un budget de 9M \$. Elle prendra fin le 31 mars 2016. Cette entente sera entérinée par le conseil d'agglomération lorsque les deux parties auront défini le cadre de référence.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :



- Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale.
- Les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes.
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif.
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG15 à venir**

Approuver un projet de protocole prolongeant l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité conclue entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par lequel le Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour l'année 2015

### **CM14 0468 du 26 mai 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'île de Montréal, pour l'année 2014, pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle), conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

### **CG13 0114 du 25 avril 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'île de Montréal pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle), conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives locales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

### **CG12 0286 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

### **CG12 0016 du 26 janvier 2012**

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte

contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

### **CG12 0116 du 19 avril 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 250 000 \$, dont 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'île de Montréal pour le Programme accompagnement en loisir, dans le cadre de l'Entente administrative MESS - Ville, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'année 2012

## **DESCRIPTION**

### **Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM)**

Compte tenu de l'implication du gouvernement du Québec et de la volonté de la Ville de bonifier l'accès aux activités de loisir de son territoire, la responsabilité financière de ce programme se partage entre les deux. Les objectifs du PALÎM sont de favoriser l'accès à l'offre de services en loisir ainsi que l'intégration sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle nécessitant la présence d'un accompagnateur et, pour ce faire, le PALÎM offre un incitatif financier.

Les sommes allouées annuellement au programme PALÎM, pour le **territoire de l'Île de Montréal**, se ventilent comme suit :

- 340 339 \$ par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) à Sport et Loisir de l'Île de Montréal (SLIM) pour distribution aux organisations admissibles au programme pour le paiement des accompagnateurs
- 21 532 \$ par le MELS à SLIM pour la gestion et la coordination du PALÎM par AlterGo
- 50 000 \$ par l'agglomération de Montréal, dans le cadre l'entente sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MTESS) et la Ville - 2013 - 2016
- Des sommes additionnelles sont aussi octroyées par les villes liées aux organisations admissibles de leur territoire respectif.

Les sommes allouées annuellement au PALÎM, pour le **territoire de la Ville de Montréal**, se ventilent comme suit :

- 360 000 \$ par la Ville à AlterGo aux fins de distribution aux organisations admissibles pour le paiement des accompagnateurs
- 52 000 \$ par la Ville à AlterGo pour ses services professionnels de gestion et de coordination du PALÎM, incluant 10 000 \$ pour la formation en accompagnement
- Des sommes additionnelles sont aussi octroyées par les arrondissements aux organisations admissibles de leur territoire respectif

## **AlterGo**

La mission première de AlterGo est de favoriser l'intégration sociale de l'ensemble des personnes vivant avec une déficience sur le territoire de l'Île de Montréal, par l'abolition des contraintes d'accès au loisir. AlterGo est un regroupement de plus de 80 organismes de loisir pour personnes handicapées et de partenaires municipaux du territoire de l'île de Montréal. Il offre notamment des services d'information, de soutien et de représentation.

Le sommaire décisionnel 1151643001 recommande au conseil municipal d'accorder un soutien financier, pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 de 1 440 000 \$ (360 000 \$ par année) et d'accorder un contrat de services professionnels de 208 000 \$ (52 000 \$ par année). Ces montants doivent permettre à AlterGo de coordonner le PALÎM et d'émettre les

chèques aux organisations du territoire de l'Île de Montréal admissibles en fonction également des critères du programme.

Le soutien financier de 50 000 \$ du présent sommaire, qu'il est recommandé d'accorder à Altergo en 2015, doit être distribué en chèques aux organisations demandant les services d'accompagnateurs pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles de l'île de Montréal, admissibles dans le cadre du PALÎM.

## JUSTIFICATION

L'accompagnement en loisir permet aux personnes handicapées d'avoir accès aux activités en loisir. Après analyse des résultats antérieurs et du projet, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande la reconduction du soutien financier de 50 000 \$ à distribuer aux organisations du territoire de l'Île de Montréal admissibles au PALÎM.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier demeure non récurrent et les crédits pour cette dépense sont pris à même le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS, lequel demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec via le MTESS. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les crédits sont réservés par la demande d'achat 379233. C'est la première fois que la Ville accorde à Altergo ce soutien financier pour la partie de ce programme. Elle l'accordait auparavant à SLIM, tel qu'illustré au tableau suivant :

Organisme	Soutien accordé			Projet	Montant recommandé	Budget du PALÎM	Soutien MTESS p/r au budget PALÎM
	2012	2013	2014		2015		
AlterGo	-	-	-	« Accompagnement en loisir »	50 000 \$	823 871 \$	6 %
SLIM	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$		-	-	-

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans la réalisation de l'action 36 (être équitable, notamment en poursuivant et renforçant des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) du plan de développement durable.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accompagnement en loisir permet de répondre à un grand besoin des personnes avec des limitations fonctionnelles.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les chèques octroyés pour l'accompagnement en loisir sont envoyés directement aux directeurs CSLDS de chacun des arrondissements ou des villes liées afin qu'ils puissent effectuer la remise des soutiens financiers aux organismes et effectuer les opérations de communication localement. Advenant une activité de communication corporative, les communications suivront les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique en annexe B du projet de convention.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**Juin 2015** Présentation au comité exécutif

**Juin 2015** Présentation au conseil d'agglomération pour approbation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier BEAUSOLEIL  
Conseiller en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2015-05-07

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2015-05-25



**Dossier # : 1153220002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 65 000 \$, pour l'année 2015, à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », dans la cadre de la prolongation jusqu'en 2016 de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2015 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiative sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale 2013-2016 entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-14 16:17

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153220002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 65 000 \$, pour l'année 2015, à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », dans la cadre de la prolongation jusqu'en 2016 de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente fut de 24 M\$, soit 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une nouvelle entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité, octroyant ainsi à la Ville un soutien financier de 18 M\$ pour deux ans (2013 - 2014 et 2014 - 2015), soit 9 M\$ par année.

En mars 2015, la Ville de Montréal a convenu d'une entente de principe avec le gouvernement du Québec sur la prolongation jusqu'en 2016 de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Ville-MTESS 2013-2016) d'une durée d'une année et dotée d'un budget de 9 M \$. Celle-ci prendra fin le 31 mars 2016. Cette Entente sera entérinée par le conseil d'agglomération lorsque les deux parties auront défini le cadre de référence. Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG14 0305 du 19 juin 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent de 65 000 \$ à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal

### **CG13 0072 du 21 mars 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent de 62 000 \$ à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2013, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal

### **CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

### **CG12 0118 du 19 avril 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent de 55 000 \$ à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles » dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2009 - 2011)

### **CG12 0016 du 26 janvier 2012**

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9



M\$

**CG10 0255 du 17 juin 2010**

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles pour les années 2010 et 2011 de l'Entente de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2009 - 2010

**CG09 0039 du 26 février 2009**

Approuver le projet d'entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009 - 2010 - 2011.

**DESCRIPTION**

La mission de Fondation de la Visite consiste à prévenir les abus et la négligence à l'égard des enfants en privilégiant une bonne relation parent-enfant et en s'assurant que chaque nouveau-né bénéficie d'un milieu familial accueillant et stimulant. L'organisme offre un service gratuit de soutien à domicile et d'accompagnement aux femmes enceintes et aux parents (mères et pères) de nouveau-nés des territoires visés par le projet. Trois objectifs guident son action préventive : briser l'isolement des familles d'ici et d'ailleurs, accroître les habiletés parentales et améliorer la relation parent-enfant. De manière hebdomadaire, des mères-visiteuses et des pères-visiteurs rencontrent les familles ciblées et les accompagnent vers les ressources institutionnelles, communautaires et municipales de leur quartier. Ces intervenants, non professionnels, sont disponibles en tout temps, sept jours sur sept, et peuvent ainsi répondre aux situations d'urgence. Ils parlent, entre autres, le français, l'anglais, le créole, l'espagnol, le mandarin ou l'arabe. Ainsi, en 2013 - 2014, 343 familles comptant 676 enfants, dont 321 nouveau-nés, ont pu bénéficier de leurs services. Fondation de la Visite travaille en partenariat avec les organismes du milieu et les cinq arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Montréal-Nord.

Le projet financé dans le cadre de cette entente a quatre objectifs :

1. faire connaître les services et les ressources municipales existantes aux familles ainsi que leur faire découvrir les infrastructures culturelles et de loisirs de Montréal;
2. améliorer la relation parent-enfant et favoriser l'engagement parental par le soutien d'une mère-visiteuse ou d'un père-visiteur, créant ainsi un lien d'attachement avec l'enfant;
3. briser l'isolement des familles d'ici et d'ailleurs en encourageant les relations interculturelles au travers des activités de regroupement et de loisirs;
4. favoriser l'égalité homme-femme, stimuler et encourager les pères à s'investir dans les soins à apporter aux nouveau-nés.

L'octroi de ce soutien financier permettra à Fondation de la Visite de poursuivre :

- les visites à domicile des mères-visiteuses et des pères-visiteurs : soutien, écoute, présence, répit une fois par semaine pour trente-neuf semaines, accompagnements aux services professionnels et de santé;
- l'accompagnement aux ressources municipales : grâce aux partenariats établis avec les responsables municipaux des arrondissements desservis, les familles reçoivent de l'information sur les services qui leur sont offerts. Elles connaissent et fréquentent davantage les lieux municipaux de leur quartier tels que la bibliothèque, la piscine, les centres de loisirs ou l'aréna;
- l'organisation d'activités interarrondissements.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'analyse des résultats antérieurs et du présent projet, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande sa reconduction. De façon générale, les familles desservies par ce projet vivent une précarité financière ainsi qu'un isolement social et affectif. Selon l'organisme, ce dernier point constitue le principal facteur concourant à la négligence envers les enfants. Il se traduit par un manque de soutien, une absence de réseau social et familial, une ignorance des ressources ou une réticence de la part des parents à les utiliser. De plus, la majorité des familles rejointes par Fondation de la Visite sont issues de communautés culturelles, dont bon nombre sont nouvellement arrivées au Québec. Pour elles, le choc des valeurs, l'adaptation au pays, les problèmes liés à la langue, la méconnaissance des façons de faire et des codes culturels de la société d'accueil exacerbent leur isolement. Les mères-visiteuses et les pères-visiteurs suppléent au réseau familial absent et deviennent des personnes-ressources de première ligne.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prise à même le budget alloué par l'Entente Ville/MTESS entièrement financé par le gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Organisme	Montant accordé			Montant recommandé 2015	Projet	Soutien financier MTESS p/r au projet global
	2012	2013	2014			
Fondation de la visite	55 000 \$	62 000 \$	65 000 \$	<b>65 000 \$</b>	La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles	9,2 %

Les crédits requis sont réservés par la demande d'achat 376419. Les versements seront effectués, conformément au projet de convention entre la Ville et l'organisme, de la manière suivante : 60 % au début du projet, 30 % à la suite du dépôt et de l'approbation d'un rapport d'étape et 10 % lors de l'approbation du rapport final.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est un outil de prévention face aux problématiques sociales. Il agit de manière significative sur l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur entourage, tout en répondant à l'un des quatre principes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 qui vise une meilleure qualité de vie

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les mères-visiteuses et les pères-visiteurs, par le caractère naturel de leur intervention et à titre de « bons voisins », ont accès à des milieux généralement fermés aux professionnels de la santé et des services sociaux. Fondation de la Visite travaille activement à améliorer la qualité de vie des familles en difficultés et des nouveau-nés en leur offrant une présence régulière, une écoute non jugeante, des réponses à leurs questions, des conseils, des références et de l'accompagnement à des services professionnels, communautaires ou d'arrondissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues au protocole de communication publique (en pièces jointes).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mai 2015** présentation au comité exécutif

**Juin 2015** présentation au conseil municipal

**Juin 2015** présentation pour approbation au conseil d'agglomération

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal CROZE  
Conseillère en développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2015-05-07

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2015-05-14

**Dossier # : 1154248003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de trois ententes annuelles de partenariat permettant le versement de subventions en 2015 à trois organismes culturels : la Société du Château Dufresne (90 000 \$), la Société des directeurs des musées montréalais (160 000 \$) et Montréal, arts interculturels (MAI) (150 000 \$) afin de poursuivre le partenariat triennal entrepris en 2012 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

Le Service de la culture recommande:

1. d'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les organismes suivants : la Société des directeurs des musées montréalais, la Société du Château Dufresne, et Montréal, arts interculturels (MAI), pour une durée d'un an;
2. d'octroyer une contribution financière de 160 000 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais, de 90 000 \$ à la Société du Château Dufresne dont 45 000 \$ a déjà été versé, et de 150 000 \$ à Montréal, arts interculturels (MAI) afin de poursuivre, pour une quatrième année, le partenariat triennal entrepris en 2012 dans le cadre de l'Entente entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale et imputée dans le budget de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154248003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de trois ententes annuelles de partenariat permettant le versement de subventions en 2015 à trois organismes culturels : la Société du Château Dufresne (90 000 \$), la Société des directeurs des musées montréalais (160 000 \$) et Montréal, arts interculturels (MAI) (150 000 \$) afin de poursuivre le partenariat triennal entrepris en 2012 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015, le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal ont mis en place des ententes triennales de partenariat avec des organismes culturels dont l'action est structurante dans leur champ d'action. Les résultats de ces ententes amènent le MCC et la Ville à vouloir poursuivre cette collaboration. L'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville ayant été prolongée d'une année, il est proposé de signer une nouvelle convention annuelle avec chacun de ces organismes afin de soutenir leur plan d'action pour 2015 dans la continuité des plans d'action triennaux soutenus en 2012-2014. Voici quelques éléments des bilans de chacune de ces ententes 2012-2014.

Société des directeurs des musées montréalais (SDMM)

La SDMM a pour mission de favoriser le rayonnement des musées montréalais par la promotion de leurs activités et la défense de leurs intérêts, ainsi que par le développement de la communication, de l'entraide et de la coopération en faveur de la démocratisation culturelle et de l'appropriation du patrimoine muséal par les citoyennes et les citoyens. Elle compte 39 membres.

L'entente de partenariat a porté sur la réalisation d'un plan d'action 2012-2014. On y trouvait 4 grands volets : la Journée des musées, la Carte Musées Montréal, le Magazine Musées Montréal ainsi que les contenus virtuels. La Journée des musées qui en était à sa

28<sup>e</sup> édition en 2014 a attiré plus de 230 000 visiteurs en trois ans. Pendant la même période, on a vendu près de 10 000 cartes musées, qui offrent des forfaits de visites, avec ou sans transport, dans les musées participants à l'intention des excursionnistes et des touristes. Le magazine Musées Montréal a aussi passablement évolué pour en augmenter la part d'autofinancement tout en continuant d'être un outil de promotion pertinent. Le tirage annuel est de 100 000 exemplaires. Sur le plan des contenus virtuels, l'organisme a lancé une nouvelle application iPhone, rénové son site Web et a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux.

#### Société du Château Dufresne

Le Château Dufresne est un monument historique classé, ouvert au public et une institutions muséale reconnue par le ministère de la Culture et des Communications. Propriété de la Ville, la Société du Château Dufresne est vouée à la conservation et à la mise en valeur de ce monument et de ses collections, constituées notamment du mobilier et de pièces d'art décoratif de la famille Dufresne ainsi que d'œuvres peintes et de vitraux de l'artiste Guido Nincheri. .

L'entente de partenariat portait sur la réalisation d'un plan d'action 2012-2014. Il avait pour objectif de consolider la mission de mise en valeur de ce monument historique classé et de ses collections auprès des clientèles montréalaises. Les axes privilégiés étaient l'accessibilité aux collections, la diffusion du patrimoine, le développement de publics et le développement du Complexe Dufresne-Nincheri. Pour les collections, les objectifs ont été atteints. Le Château a aménagé des réserves, documenté, numérisé et protégé de nombreuses pièces des collections. 365 objets ont été mis en ligne sur RCIP au cours de ces trois années. Sur le plan de la diffusion, l'organisme a présenté 8 expositions temporaires. Il a aussi offert une vingtaine d'activités éducatives en plus d'une trentaine d'activités thématiques et visites du quartier ou du studio Nincheri. Ce bâtiment, situé à proximité du Château, logeait l'atelier de cet artiste, maître verrier. Il a finalement été acquis et ouvert au public en décembre 2014. Plus de 600 œuvres liées au vitrail ont aussi été données au musée. Les objectifs de développement de publics n'ont été atteints que partiellement. La fréquentation annuelle frôle les 15 000 visiteurs. Quelques actions de promotion (documents et placements média) ont tout de même été faites et plusieurs activités ont obtenu une certaine visibilité.

#### Montréal, arts interculturels (MAI)

Le MAI a pour mission de diffuser et promouvoir les œuvres des artistes de la diversité culturelle et de réaliser des activités de mentorat et d'accompagnement auprès des organismes et des artistes afin de faciliter leur intégration professionnelle.

L'entente de partenariat porte sur l'encadrement et l'accompagnement d'artistes et d'organismes de la diversité culturelle dans leurs démarches artistiques, de financement et de réseautage. De 2012 à 2014, les activités de mentorat du MAI ont permis à plus de vingt-cinq artistes immigrants de bénéficier d'un soutien soutenu pendant plusieurs mois afin de faciliter leur intégration professionnelle à Montréal. De plus, près d'une cinquantaine d'artistes de toutes disciplines ont également eu accès à des services ponctuels d'accompagnement pour du soutien technique et artistique. En plus de l'accompagnement personnalisé, le MAI offre des ateliers de rédaction de subvention auprès du CALQ et des activités de réseautage comme les Lundis pluriels. Il tient aussi l'événement annuel Eclectik qui offre une vitrine unique aux artistes de la diversité Un sondage informel réalisé en 2013 faisait ressortir que les artistes accompagnés étaient très satisfaits de leur expérience.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### Société des directeurs des musées montréalais (SDMM)

CM12 0299- 2012-16 avril 2012 - Accorder un soutien financier de 160 000 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais pour la réalisation d'un plan d'action triennal pour les années 2012-2013-2014, soit un total de 480 000 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le MCCCCF/ Approuver un projet de convention.

CM11 0269 - 14 avril 2011 - Autoriser la signature d'un protocole d'entente permettant le versement d'une subvention en 2011 aux organismes culturels, dont la Société des directeurs des musées montréalais, pour la poursuite du partenariat triennal entrepris en 2008 dans le cadre de l'entente MCCCCF-Ville 2008-2011.

CE09 1876 - 21 octobre 2009 - Approbation d'un protocole d'entente permettant le soutien financier de 50 000 \$ (Entente MCCCCF-Ville) pour le projet Montréal, ville de verre.

CM08 0655 - 25 août 2008 - Approuver un protocole d'entente permettant un soutien financier annuel de 160 000 \$ en 2008, 2009, 2010, pour un total de 480 000 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais pour le financement d'un plan d'action dans le cadre de l'entente MCCCCF-Ville 2008-2010.

.

#### Société du Château Dufresne

CE15 0340 - 4 mars 2015 - Accorder une avance de fonds de 45 000 \$ à la Société du Château Dufresne sur le protocole à venir afin de réaliser son plan d'action 2015 dans le cadre de la prolongation de l'entente de partenariat.

CA15 27 0002 -15 janvier 2015- Accorder une contribution financière exceptionnelle et non récurrente de 10 000 \$ au Musée Dufresne-Nincheri du Château Dufresne dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour le maintien de leurs activités pour l'année 2015 et affecter cette somme des surplus de l'arrondissement.

CM12 0208 - 19 mars 2012 - Accorder un soutien financier de 90 000 \$ en 2012, 2013 et 2014 à la Société du Château Dufresne pour un total de 270 000 \$ pour le financement de la réalisation d'un plan d'action triennal dans le cadre de l'Entente MCCCCF-Ville 2012-2015 / Approuver un projet de convention à cette fin.

CM11 0269 - 14 avril 2011 - Autoriser la signature d'un protocole d'entente permettant le versement d'une subvention en 2011 aux organismes culturels, dont la Société du Château Dufresne, pour la poursuite du partenariat triennal entrepris en 2008 dans le cadre de l'entente MCCCCF-Ville 2008-2011.

CM08 0654 - 25 août 2008 - Approuver un protocole d'entente permettant un soutien financier annuel de 90 000 \$ en 2008, 2009 et 2010, pour un total de 270 000 \$ à la Société du Château Dufresne pour le financement d'un plan d'action dans le cadre de l'entente MCCCCF-Ville 2008-2010.

#### Montréal, arts interculturels (MAI)

CM15 0515 - 27 avril 2015 - Approuver un projet de renouvellement de contrat de locaux par lequel la Ville prête, à des fins artistiques, à titre gratuit, à Montréal Arts interculturels pour une durée de 2 ans 6 mois et 20 jours, à compter du 12 juin 2015, les locaux 103, 223, 428 et 430, d'une superficie totale de 1 130,06 mètres carrés, situés au rez-de-chaussée, au 2e étage et au 4e étage de l'immeuble situé 3680, rue Jeanne-Mance.

CM13 0315 - 22 avril 2013 - Approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Montréal Arts interculturels pour une durée de 2 ans, à compter du 12 juin 2013, des locaux situés au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 1



130,06 mètres carrés, à des fins artistiques.

CM13 0045 - 28 janvier 2013 - Accorder un soutien financier annuel non récurrent de 200 000 \$ au MAI (Montréal arts interculturels) pour les années 2013 et 2014, pour un total de 400 000 \$ afin de soutenir la création et la diffusion des artistes de la diversité culturelle.

CM12 0835 - 24 septembre 2012 - Octroyer un soutien financier annuel de 150 000 \$ dans le cadre d'une entente triennale 2012-2014 pour réaliser des activités de mentorat et d'accompagnement auprès d'artistes et d'organismes de la diversité culturelle dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 MCCCCF-Ville.

CM11 0893 - 21 novembre 2011 - Approuver le prêt d'un local de 107 m<sup>2</sup> par lequel la Ville prête à titre gratuit au MAI à des fins artistiques, pour une durée de 19 mois 11 jours, à compter du 1er décembre 2011.

CM11-0269 - 14 avril 2011 - Autoriser la signature d'un protocole d'entente permettant le versement d'une subvention en 2011 aux organismes culturels, dont Montréal arts interculturels (MAI), pour la poursuite du partenariat triennal entrepris en 2008 dans le cadre de l'entente sur le développement culture 2008-2011 MCCCCF-Ville de Montréal.

CM10 0779 - 25 octobre 2010 - Approuver un contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à titre gratuit au MAI à des fins artistiques, pour une durée de 5 ans, à compter du 12 juin 2008, des locaux portant les numéros 103, 223 et 428, situés au rez-de-chaussée, aux 2e et 4e étages, dans l'immeuble situé au 3680 rue Jeanne-Mance.

CM08 0652 - 25 août 2008 - Approuver un protocole d'entente permettant un soutien financier de 450 000 \$, soit un montant annuel de 150 000 \$ en 2008, 2009 et 2010 à Montréal, arts interculturels (MAI) pour le financement d'un partenariat triennal entre la Ville et cet organisme dans le cadre de l'entente MCCCCF-Ville 2008-2011.

CM08 0274 - 28 avril 2008 - Octroyer un soutien financier annuel de 200 000 \$ au MAI dans le cadre d'une entente quinquennale 2008-2012 pour soutenir la création et la diffusion des artistes de la diversité.

CM08 0652 - 25 août 2008 - Approuver un protocole d'entente permettant un soutien financier de 450 000 \$, soit un montant annuel de 150 000 \$ en 2008, 2009 et 2010 à Montréal, arts interculturels (MAI) pour le financement d'un partenariat triennal entre la Ville et cet organisme dans le cadre de l'entente MCCCCF-Ville 2008-2011.

## **DESCRIPTION**

Pour une quatrième année, le MCC et la Ville souhaitent poursuivre le partenariat triennal entrepris en 2012 avec la Société des directeurs des musées montréalais (SDMM), la Société du Château Dufresne et le MAI, Montréal arts interculturels en leur accordant un soutien financier en 2015 pour la réalisation de leur plan d'action annuel.

Pour la SDMM, le plan d'action 2015 comprend quatre axes soit :

- organisation et tenue de la 29<sup>e</sup> édition de la Journée des musées;
- promotion, vente et évaluation de la carte Musée Montréal;
- production et diffusion du magazine Musées Montréal;
- produire et promouvoir des contenus virtuels sur les musées de Montréal.

Pour la Société du Château Dufresne, le plan d'action 2015 porte sur 3 axes :

- accessibilité des collections par des actions de conservation et de documentation;
- diffusion du patrimoine par des activités d'exposition et d'animation;
- développement de publics par des activités de promotion;
- développement du Complexe Dufresne-Nincheri.

Pour Montréal, arts interculturels (MAI), le plan d'action 2015 comporte quatre volets :

- identification et sélection des organismes, après un appel de projets, qui bénéficieront de services d'encadrement pour la réalisation de projets artistiques ponctuels;
- soutien et accompagnement du développement professionnel d'organismes et d'artistes pendant plus d'un an;
- développement des activités de promotion, de réseautage et d'information afin d'augmenter le rayonnement des artistes de la diversité;
- création d'un laboratoire ouvert et accueillant favorisant la rencontre entre le public montréalais et la création interculturelle.

## **JUSTIFICATION**

À la suite de la prolongation de l'entente sur le développement culturel pour une année, le MCC et la Ville souhaitent poursuivre ces partenariats triennaux pour une quatrième année, en raison de l'apport de ces organismes à l'accès aux arts et à la culture, que ce soit pour la diffusion du patrimoine montréalais que pour la diffusion et l'accompagnement des artistes issus des communautés culturelles.

Plus spécifiquement, la SDMM est un regroupement dont l'action concertée contribue à la promotion des richesses muséales montréalaises et à leur fréquentation par les Montréalais et les touristes. Son action soutenue a permis la réalisation de projets originaux et novateurs tels que le Centre des collections, une carte musée et le plus récent, une application pour téléphone intelligent qui présente les institutions muséales montréalaises. La poursuite de ce partenariat permettra de consolider les actions antérieures, notamment en matière de promotion et d'accessibilité.

Pour sa part, la Société du Château Dufresne conserve et met en valeur un lieu unique du patrimoine montréalais, monument historique classé et témoin architectural majeur de l'ancienne ville de Maisonneuve. Par son action, elle contribue à la conservation et à l'accessibilité d'un lieu particulièrement significatif sur le plan historique et architectural en dehors du Vieux-Montréal. La poursuite du partenariat permettra à l'organisme de consolider financièrement ses activités et de maintenir tant son accessibilité que son apport à la diffusion des connaissances sur le patrimoine montréalais.

La Ville et le MCC reconnaissent que les activités d'accompagnement du MAI sont uniques parce qu'elles permettent le soutien du développement professionnel et le rayonnement public des artistes de la diversité culturelle de Montréal. Les initiatives d'accompagnement et de mentorat offertes par l'organisme contribuent au dynamisme du dialogue interculturel et à la mixité des cultures. La poursuite du partenariat permettra de diffuser et promouvoir les oeuvres des artistes de la diversité culturelle et également, de réaliser des activités de mentorat et d'accompagnement auprès des organismes et des artistes afin de faciliter leur intégration professionnelle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le versement de la contribution financière sera payable à la signature de la convention pour la SDMM et le MAI.

Pour le Château Dufresne, il a bénéficié d'une avance de 45 000 \$ (CE15 0340). Le versement du solde sera donc fait à la signature de la convention.

Les montants ont été réservés à même les fonds prévus dans l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le MCC par des recommandations de crédits :

- Société des directeurs des musées montréalais RC 15-2.1.2-003.
- Société du Château Dufresne RC 15-2.1.2-002
- Montréal arts interculturels (MAI) RC 15-2.5.3-005

Demande d'achat n° 382 089

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Par son soutien à l'accessibilité à la culture et au patrimoine, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La poursuite du partenariat avec ces organismes leur permettra de consolider leurs activités et de continuer leurs actions de promotion, de diffusion et d'accessibilité de même que d'accompagnement auprès des artistes issus des communautés ethnoculturelles.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité de l'Entente sur le développement culturel qui prévoit notamment que la signature de l'entente soit apposée sur les documents de promotion et dans toutes les activités de communication des organismes.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le sommaire portant sur l'approbation de la prolongation des ententes de partenariats dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel sera inscrit à l'un des prochains ordres du jour de l'instance appropriée.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Margot BOURGEOIS  
conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Paul LANGLOIS  
Chef de division

Le : 2015-05-11

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600  
**Approuvé le :** 2015-05-22



**Dossier # : 1156344002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 74 289\$ à la Société des arts libres et actuels (SALA) pour l'achat d'équipements spécialisés dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

Le Service de la culture recommande :

1. d'accorder un soutien financier de 74 289\$ à la Société des arts libres et actuels afin de procéder à l'achat d'équipements spécialisés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-23 18:03

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156344002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 74 289\$ à la Société des arts libres et actuels (SALA) pour l'achat d'équipements spécialisés dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mise en œuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de concertation permanente dont les principaux objectifs visent à :

- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

Le Forum encadre un processus continu d'accueil, de mise à jour et d'analyse de demandes de soutien déposées par les organismes culturels montréalais. Lors d'une rencontre du forum le 30 avril dernier, les partenaires ont convenu d'appuyer financièrement la Société des arts libres et actuels ayant manifesté des besoins urgents au chapitre de l'achat et de l'installation d'équipements spécialisés.

Contrairement aux programmes habituels de l'Axe 4 qui sont financés à parts égales par le Ville et le MCC, l'enveloppe budgétaire (4.1.3 Équipements: Aide d'urgence) requise pour appuyer les projets de sera puisée entièrement à même les ressources budgétaires du Ministère (100 % en crédits réguliers). La réception de la demande, l'analyse des postes de dépenses, la gestion du suivi du projet ainsi que la reddition de compte seront entièrement assumées par le Ministère.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0471 - 20 décembre 2012 Approbation du projet d'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le projet de la Société des arts libres et actuels (SALA) vise à permettre à l'organisme d'acquérir des équipements spécialisés : un nouveau système de son au bénéfice des artistes émergents qu'elle met en scène et des spectateurs qui fréquentent la salle de spectacle Sala Rossa. En raison de ses prix abordables, la SALA permet à plusieurs artistes émergents, qui ne pourraient se permettre de louer d'autres salles, de se produire en spectacle.

## **JUSTIFICATION**

Le projet retenu par les partenaires traduit la volonté du Forum des équipements culturels de favoriser la mise à niveau des lieux de création, de production et de diffusion de la métropole, de documenter adéquatement les besoins des organismes culturels souhaitant maintenir leurs actifs et appuyer la planification et la mise en œuvre de travaux et d'achats d'équipements jugés urgents afin de maintenir une activité culturelle professionnelle de qualité et une expérience artistique optimale pour les publics qui fréquentent les lieux. La sélection de ce projet s'est opérée dans le cadre de l'application d'une grille de critères d'évaluation approuvée par les partenaires. Les critères d'évaluation sont les suivants:

Situation générale de l'organisme :

- rayonnement artistique;
- situations administrative et financière favorables;
- capacité de gestion et de mener ses projets à terme.

Impacts du projet :

- pertinence des besoins identifiés;
- complémentarité avec les équipements existants;
- concordance avec les consensus de développement du secteur;
- contribution au développement économique et urbain;
- potentiel de regroupement d'organismes;
- niveau d'engagement des partenaires.

Conformité aux exigences du programme :

- proposition d'étude conforme aux exigences;
- niveau d'expertise des consultants impliqués;
- dossier technique complet.

Le projet recommandé est entièrement conforme aux orientations 1 et 2 du Plan d'action - Montréal métropole culturelle 2007-2017 :

1.4 Favoriser le développement des musées montréalais : Accueillir avec ouverture les projets des musées montréalais qui permettent de bonifier et de mettre en valeur les collections muséales.

2.5 Améliorer et accroître les espaces pour la création, la production et la diffusion.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le projet déposé et recommandé au présent sommaire décisionnel se conforme entièrement aux exigences prévoyant que l'enveloppe budgétaire (4.1.3 Équipements: Aide d'urgence) requise pour appuyer le projet sera puisée entièrement à même les ressources budgétaires du Ministère (100 % en crédits réguliers). L'organisme doit pour sa part fournir 50% du

projet.

**Montant de la contribution du Ministère (100%)**

Montant admissible MCC (50%)	74 289 \$
SALA (50%)	74 289 \$
Total	148 578 \$

Numéro de la fiche financière : 14-4.1.3-244

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation du projet permettra à terme d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité du milieu de vie dans les quartiers montréalais tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international. La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme un des 4 piliers du développement durable tel que soutenu par Cité et Gouvernement Locaux Unis (CGLU) devant l'ONU en juin 2013.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation du projet permettra de maintenir et d'améliorer la qualité de l'offre culturelle de la SALA.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel intervenu entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, et doit être appliqué par l'organisme.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les achats seront effectués au cours du printemps 2015.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-15



Geneviève AUCLAIR  
Agent(e) de développement culturel

Richard ADAM  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600

**Approuvé le :** 2015-05-22



**Dossier # : 1154251002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la diversité ethnoculturelle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 580 000 \$ aux organismes Intégration Jeunesse du Québec inc., Services horticoles - Les Pousses urbaines, Rue Action Prévention jeunesse, TAZ - Centre multidisciplinaire et communautaire et Ali et les Princes de la rue, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016)

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 120 000 \$, aux trois organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet et période	Montant
<b>Services horticoles - Les Pousses urbaines</b>	Un coup de pouce « vert » l'intégration - 1 <sup>er</sup> avril 2015 au 30 novembre 2015	<b>40 000 \$</b>
<b>TAZ - Centre multidisciplinaire et communautaire</b>	Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ - 4 mai 2015 au 30 mars 2016	<b>30 000 \$</b>
<b>Rue Action Prévention jeunesse</b>	Jeux de la rue inter arrondissements - 1 <sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015	<b>50 000 \$</b>

2. d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

de recommander au conseil d'agglomération :

4. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 460 000 \$, aux deux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet et période	Montant
-----------	-------------------	---------

<b>Intégration Jeunesse du Québec inc.</b>	Camps pédagogiques - 1 <sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016	<b>300 000 \$</b>
<b>Intégration Jeunesse du Québec inc.</b>	Programme Valorisation Jeunesse – Place à la relève - 20 avril 2015 au 23 septembre 2015	<b>100 000 \$</b>
<b>Ali et les Princes de la rue</b>	Leadership des Princes de la rue - 1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016	<b>60 000 \$</b>

5. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

6. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-25 19:01

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154251002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la diversité ethnoculturelle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 580 000 \$ aux organismes Intégration Jeunesse du Québec inc., Services horticoles - Les Pousses urbaines, Rue Action Prévention jeunesse, TAZ - Centre multidisciplinaire et communautaire et Ali et les Princes de la rue, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente était de 24 M\$ soit : 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010, 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, était signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient une nouvelle entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le ministère octroyait alors à la Ville de Montréal un soutien financier de 18 M\$ sur deux années (2013 - 2014 et 2014 - 2015), soit 9 M\$ par année.

En mars 2015, la Ville a convenu une entente de principe avec le gouvernement du Québec, via son ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité (MTESS) sur la prolongation de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) d'une durée d'une année et dotée d'un budget de 9 M\$. L'Entente Ville - MTESS prendra fin le 31 mars 2016. Elle sera entérinée par le conseil d'agglomération lorsque les deux parties auront défini le cadre de référence.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE14 1873 - 3 décembre 2014**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 268 000 \$, aux organismes ci-après désignés, dont un montant de 25 000 \$, à Rue Action Prévention Jeunesse, faisant aussi affaire sous RAP Jeunesse pour la réalisation du projet « Jeux de rue - Saison hivernale Promotion de la diversité culturelle et lutte contre la pauvreté », pour l'année 2014, dans le cadre de L'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue

entre la Ville et le ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville - MIDI 2014 - 2016)

**CE14 0567 - 16 avril 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, pour l'année 2014, pour la réalisation du projet « Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

**CG13 0235 - 20 juin 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent de 120 000 \$ à Ali et les princes de la rue pour la réalisation du projet « Leadership des princes de la rue » pour les éditions 2013 et 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales et des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015)

**CG13 0110 - 25 avril 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 980 000 \$ à trois organismes, soit un soutien financier totalisant 800 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., dont 600 000 \$ pour la réalisation du projet « Camps pédagogiques », 300 000 \$ en 2013 et 300 000 \$ en 2014 et 200 000 \$ pour réaliser le projet « Programme valorisation Jeunesse », 100 000 \$ en 2013 et 100 000 \$ en 2014; un soutien financier totalisant 100 000 \$ à Rue Action prévention Jeunesse pour la réalisation du projet « Les jeux de rue inter-arrondissements », 50 000 \$ en 2013 et 50 000 \$ en 2014; un soutien financier totalisant 80 000 \$ à Services horticoles, Les pousses urbaines pour la réalisation du projet « Un coup de pouce «vert» l'intégration », 40 000 \$ en 2013 et 40 000 \$ en 2014, dans le cadre l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015)

## **DESCRIPTION**

### **Intégration Jeunesse du Québec inc.**

**Projet : Camps pédagogiques (Volets : moniteurs de camps de jour, sauveteurs de piscines et surveillants de pataugeoires)**

**Montant : 300 000 \$**

Le projet permet d'offrir des formations dans les trois disciplines en vue de l'obtention de postes. En 2015 et 2016, un total de 200 jeunes adultes seront formés. La répartition prévue par année est de 54 moniteurs de camps de jour, 24 sauveteurs de piscine et 22 surveillants de pataugeoires. La majorité des jeunes provient des quartiers défavorisés et est issue des communautés culturelles et des minorités visibles. Âgés de 16 à 30 ans, ils bénéficieront d'une formation adaptée à l'emploi qu'ils occuperont durant l'été. Les jeunes issus des écoles et des quartiers défavorisés recevront un soutien et un accompagnement personnalisé tout au long de la démarche. Par la suite, des postes en arrondissements seront offerts à l'ensemble des finissants.

### **Projet : Programme Valorisation Jeunesse – Place à la relève**

**Montant : 100 000 \$**

Ce montant permettra à 30 jeunes d'obtenir un emploi d'été dans le cadre du programme Valorisation jeunesse – Place à la relève. Tous les jeunes recevront une session d'information au marché du travail ainsi qu'un service d'accompagnement en emploi.

Ces deux projets s'inscrivent dans le cadre du Programme Valorisation jeunesse – Place à la relève, dont l'objectif est d'offrir 600 emplois d'été aux jeunes issus principalement de communautés visibles. La réalisation de ce programme a été confiée entièrement à l'organisme Intégration Jeunesse du Québec en 2012. Il en sera de même pour les deux prochaines éditions 2015 et 2016. Cette décision émane du comité directeur formé des grands partenaires financiers de ce programme, soit le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI), le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité ( MTESS) et le

ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ainsi que la Ville de Montréal.

**Services horticoles, Les pousses urbaines**

**Projet : Un coup de pouce « vert » l'intégration**

**Montant : 40 000 \$**

Le projet consiste à donner aux jeunes l'opportunité de travailler à des projets horticoles utiles à la communauté. En effet, les activités se font autour d'une production potagère partagée avec une fruiterie en économie sociale. Le parcours des jeunes comprend des heures de terrain dans les jardins potagers, des heures d'ateliers et des cuisines collectives. Les objectifs du projet sont : l'acquisition de compétences par des jeunes, la lutte à l'isolement des aînés et la production solidaire de fruits et légumes.

**Rue action prévention jeunesse**

**Projet : Jeux de la rue inter arrondissements**

**Montant : 50 000 \$**

L'objectif principal des Jeux de la rue, projet régional, est de réaliser des activités sportives et culturelles pour environ 2 000 jeunes montréalais de 12 à 24 ans, avec une attention particulière aux jeunes marginalisés, exclus des réseaux sportifs traditionnels, ainsi qu'aux jeunes issus des communautés culturelles. De plus, il prévoit aussi embaucher une centaine de jeunes durant les activités pour la réalisation de l'événement.

**TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire**

**Projet : Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ**

**Montant : 30 000 \$**

Le projet vise à accueillir à prix réduit les jeunes de 8 à 12 ans en provenance des camps de jour de la Ville de Montréal des milieux défavorisés. Il leur fera vivre une expérience sportive ludique à travers une initiation où le patin, la trottinette et le « skateboard » deviennent les moteurs d'intervention.

**Ali et les Princes de la rue**

**Projet : Leadership des Princes de la rue**

**Montant : 60 000 \$**

Le projet a pour objectif de poursuivre le développement de l'école de la relève et de former des groupes de jeunes « leaders » à rejoindre et à appuyer leurs pairs; à traiter des questions pertinentes comme l'amitié, la solitude, les relations familiales, les communications, la réussite scolaire, la pression des pairs et l'abus d'alcool et de drogues. À travers la pratique de la boxe et des arts martiaux, les jeunes apprendront à développer de saines habitudes de vie et des valeurs pacifiques pour résoudre des conflits dans leurs milieux de vie.

**JUSTIFICATION**

Ces projets s'adressent principalement à des clientèles marginalisées et exclues et aux intervenants œuvrant auprès d'eux, tout en répondant à des priorités de l'administration municipale. Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a comme mission de mettre en place les conditions favorisant leur réalisation puisqu'elles contribuent à la lutte contre la pauvreté et à l'intégration des immigrants et des familles et des jeunes des communautés culturelles. Après analyse des résultats antérieurs et des demandes présentées cette année, la reconduction de ces projets est recommandée.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme de 580 000 \$, provenant de l'entente entre la Ville et le MTESS concernant cinq organismes, est entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne la lutte contre la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération*. Les crédits sont réservés par la demande d'achat 382505.

Le tableau suivant illustre le soutien accordé par la Ville dans les dernières années à ces organismes pour les mêmes projets et le soutien recommandé pour les années 2015 et 2016 :

Organismes	Soutien accordé		Soutien recommandé 2015
	2013	2014	
<b>Intégration Jeunesse du Québec inc.</b>	400 000 \$	400 000 \$	<b>400 000 \$</b>
<b>Services horticoles, Les pousses urbaines</b>	40 000 \$	40 000 \$	<b>40 000 \$</b>
<b>Rue Action Prévention jeunesse</b>	50 000 \$	50 000 \$	<b>50 000 \$</b>
<b>TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire</b>	-	50 000 \$	<b>30 000 \$</b>
<b>Ali et les Princes de la rue</b>	60 000 \$	60 000 \$	<b>60 000 \$</b>
Total	550 000 \$	600 000 \$	<b>580 000 \$</b>

Les versements des subventions seront effectués, conformément aux dates inscrites aux projets de convention signées entre la Ville et les organismes respectifs, au dépôt des rapports de suivis détaillés exigés durant toute la durée des projets.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces projets d'intégration visent au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Ils participent ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ces projets vont dans le sens de la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et à renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les projets financés ont démontré leur pertinence, la qualité de leurs interventions et leur efficacité à rejoindre les clientèles ciblées. Grâce à leur expertise, les organismes promoteurs favorisent l'intégration des communautés culturelles à la société montréalaise et québécoise. Ces initiatives ont aussi comme objectif principal de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'entente Ville-MTESS (2013 - 2016) en annexe aux projets de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Juin 2015** Pour approbation par le comité exécutif  
**Juin 2015** Pour approbation par le conseil d'agglomération

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire BRADET  
Conseillère en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2015-05-15

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2015-05-25





**Dossier # : 1145917003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600 \$ pour la réalisation du projet « Quartier nourricier », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Sainte-Marie, comprenant le virement en 2015 de 55 000 \$ à l'arrondissement Ville-Marie pour son Programme triennal d'immobilisation (PTI) et le versement d'un soutien financier totalisant la somme totale de 361 600 \$ à Corporation de développement communautaire du Centre-Sud de Montréal, faisant aussi affaires sous CDC Centre-Sud, soit 278 340 \$ en 2015, 58 660 \$ en 2016 et 24 600 \$ en 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600 \$, comprenant le versement d'un soutien financier de 361 000 \$ à Corporation de développement communautaire du Centre-Sud de Montréal, faisant aussi affaire sous CDC Centre-Sud, soit 278 340 \$ en 2015, 58 660 \$ en 2016 et 24 600 \$ en 2017 et le virement de 55 000 \$ au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Ville-Marie pour la réalisation du projet « Quartier nourricier » dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Sainte-Marie, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Corporation de développement communautaire du Centre-Sud de Montréal établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier de 361 000 \$;
3. d'autoriser le virement de fonds de 55 000\$ en 2015 au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Ville-Marie;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-27 15:18

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145917003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600 \$ pour la réalisation du projet « Quartier nourricier », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Sainte-Marie, comprenant le virement en 2015 de 55 000 \$ à l'arrondissement Ville-Marie pour son Programme triennal d'immobilisation (PTI) et le versement d'un soutien financier totalisant la somme totale de 361 600 \$ à Corporation de développement communautaire du Centre-Sud de Montréal, faisant aussi affaires sous CDC Centre-Sud, soit 278 340 \$ en 2015, 58 660 \$ en 2016 et 24 600 \$ en 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le territoire de la Ville de Montréal compte quelque 20 secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants. Préoccupée par l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUi) dans autant de quartiers répartis dans dix arrondissements.

Ancrées dans la dynamique des quartiers et favorisant la mobilisation de la population et des acteurs locaux, les démarches RUi, basées sur une approche territoriale intégrée, visent simultanément l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent. En plus du budget octroyé par la Ville, les RUi sont financées par

l'entremise de l'Alliance pour la solidarité intervenue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Ce soutien financier permet à chaque RUi : 1 — de réunir les différents acteurs intervenant directement sur le territoire (citoyens, arrondissement, Centre de développement économique communautaire (CDEC), Centre de santé et de services sociaux (CSSS), Centraide du Grand Montréal, organismes communautaires et entreprises, par exemple); 2 — d'établir un diagnostic des problématiques rencontrées; 3 — de définir et de réaliser un plan d'actions concertées.

Les efforts consentis par la Ville pour soutenir les démarches RUi s'inscrivent dans le « Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale », lancé en juin 2010 par le gouvernement du Québec et qui identifie la RUi comme un moyen privilégié pour renforcer l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De même, dans sa « Stratégie pour assurer l'Occupation et la Vitalité des territoires 2011 — 2016 », le gouvernement du Québec indique vouloir soutenir les grandes villes du Québec qui adoptent une stratégie de revitalisation urbaine intégrée.

Afin de donner suite à la mobilisation citoyenne effectuée dans les RUi et de réaliser des projets structurants et pérennes dans les milieux, le conseil d'agglomération a permis que 5 M\$ soient attribués à leur réalisation dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville et le gouvernement du Québec. Ces projets ne pourraient voir le jour sans cet apport financier. Sur dépôt d'un projet auprès du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et son acceptation par les instances concernées, chacune des RUi peut compter sur un soutien financier maximal de 416 666 \$ pour sa réalisation dans un délai pouvant s'échelonner de 2014 à 2017. Le projet doit cibler une ou plusieurs problématiques prioritaires et s'y investir afin d'améliorer sensiblement la qualité de vie des citoyens et de leur milieu de vie. Les projets retenus sont ceux dont l'impact est substantiel et permet à l'arrondissement et au quartier de se munir d'un service permanent et autonome. Les projets s'inscrivent dans l'axe d'intervention « Montréal, milieu de vie exceptionnel ». Ils doivent inclure des indicateurs mesurables et pouvoir supporter le cadre de reddition de comptes défini dans le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 millions de dollars pour soutenir la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

Le service des Finances de la Ville de Montréal est responsable de la gestion du Protocole d'entente de 175 M\$. Le Service de la diversité sociale et des sports est responsable du budget de 5 M\$ prévu pour les projets RUi. Il assure le suivi et l'acceptation des projets dans le respect du protocole et en collaboration avec les arrondissements. En cours de projet, les arrondissements demeurent les principaux interlocuteurs auprès des organismes bénéficiaires.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CM15 0317 du 23 mars 2015**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 130 000 \$ en 2015, 140 000 \$ en 2016 et 146 666 \$ en 2017, à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour réaliser le projet « Corridor vert des 5 écoles » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Montréal-Nord, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

### **CM15 0178 du 23 février 2015**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 310 000 \$ en 2015 et 106 666 \$ en 2016, à La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve pour réaliser le projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) d'Hochelaga, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

### **CM15 0175 du 23 février 2015**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 100 000

\$ en 2015, 200 000 \$ en 2016 et 116 666 \$ en 2017 à Concertation Saint-Léonard pour réaliser le projet « Conciergerie et services à la quotidienneté - Espace communautaire Viau-Robert », dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Viau-Robert, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

**CM14 0929 du 15 septembre 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 70 358 \$ en 2014, 208 042 \$ en 2015, 118 000 \$ en 2016 et 20 266 \$ en 2017 à Table de développement social de LaSalle pour réaliser le projet « Café urbain communautaire - L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de LaSalle, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

**CM14 0791 du 18 août 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 340 000 \$ en 2014 et 76 666 \$ en 2015, à Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre pour réaliser le projet « Carrefour vert de Saint-Pierre », secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Lachine, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

**CA14 24 0322 du 10 juin 2014**

Approuver la convention, pour l'année 2014, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation, conformément aux paramètres de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée de Sainte-Marie et accorder une contribution de 134 100 \$

**CM14 0398 du 29 avril 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 207 992 \$, 120 892 \$ en 2014 et 87 100 \$ en 2015, à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour réaliser le projet « Revitalisons Gouin Ouest », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

**CE13 1155 du 7 août 2013**

Approuver pour l'année 2013, un budget additionnel de 1 M\$, tant en revenus qu'en dépenses, requis pour réaliser les projets issus des 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUi), comme prévu dans le cadre de la stratégie Imaginer-Montréal 2015, à même le montant de 5 M\$, prévu pour la période 2013 à 2017, à raison de 1 M\$ par année, et financé à même le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

**CG12 0369 du 27 septembre 2012**

Adopter la programmation partielle 2013 - 2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars

**CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

**CE12 1131 du 4 juillet 2012**

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 millions \$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement Imaginer - Réaliser Montréal 2025

**DESCRIPTION**

## **Corporation de développement communautaire du Centre-Sud de Montréal (CDC Centre-Sud)**

### **Projet : Quartier nourricier**

### **Secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) du quartier Sainte-Marie de l'arrondissement Ville-Marie**

Le projet vise à :

- 1- l'amélioration des installations du Marché solidaire Frontenac;
- 2- la construction et l'aménagement d'une serre communautaire;
- 3- la formation à l'agriculture urbaine et à l'autonomie alimentaire;
- 4- la création d'emplois.

Ses objectifs ciblent plusieurs axes d'intervention structurants, dont :

- 1- agir sur la sécurité alimentaire;
- 2- créer un climat sécuritaire et favorable au développement économique du secteur;
- 3- réduire l'empreinte écologique et lutter contre les îlots de chaleur urbain;
- 4- mettre en valeur le dynamisme du quartier.

Les bénéficiaires du soutien financier pour la réalisation du projet « Quartier nourricier » sont Corporation de développement communautaire du Centre-Sud de Montréal, faisant aussi affaire sous CDC Centre-Sud et l'arrondissement Ville-Marie. Ces deux partenaires devront assumer des responsabilités complémentaires. CDC Centre-Sud assumera la charge d'organiser, coordonner et réaliser le projet. L'arrondissement fera l'achat et l'installation des équipements nécessaires aux aires aménagées.

Parmi les dépenses de l'arrondissement, seuls les frais liés à la serre seront financées par l'Entente de 175 M\$.

Le projet détaillé peut être consulté en pièce jointe à la section « Document juridique ». Il constitue le dossier d'affaires du projet et l'Annexe 1 du projet de convention entre la Ville de Montréal et CDC Centre-Sud.

## **JUSTIFICATION**

Autrefois bastion ouvrier, le quartier Sainte-Marie a peu à peu connu un déclin économique et démographique. Le développement des artères commerciales stagne, on dénombre plusieurs terrains vagues, le cadre bâti est ancien et les problèmes sociaux se sont accrus. Il est également la zone la plus peuplée du territoire du CLSC des Faubourgs (45 % de sa population), avec le plus grand nombre de familles du territoire, soit 58 %. Le quartier a toutefois perdu un grand nombre de ses résidents au cours des dernières décennies.

L'arrivée de nouvelles populations en provenance de l'immigration internationale a permis d'atténuer cette tendance, mais suppose une plus forte pression du côté de l'intégration. Le portrait alimentaire du quartier Centre-Sud - et de Sainte-Marie - montre une déficience en ce qui a trait à une offre alimentaire saine. Ainsi, 73 % des commerces d'alimentation dans Sainte-Marie sont des dépanneurs. Parallèlement, le quartier compte peu de lieux favorables à l'acquisition de compétences alimentaires (cuisines collectives, jardins). Lorsqu'ils existent, ceux-ci sont non conformes aux réglementations (ex. : cuisine) ou peu accessibles (ex. : aucun jardin collectif; cinq ans de liste d'attente pour avoir accès à un jardin communautaire). Des actions ciblées à travers une approche structurante s'avèrent donc nécessaires à la consommation d'aliments frais.

Les bénéficiaires de la contribution sont l'arrondissement de Ville-Marie et la Corporation de développement communautaire (CDC) Centre-Sud (NEQ 1144129567), un organisme important, mobilisateur et crédible. En juin 2014, l'arrondissement a mandaté la CDC

Centre-Sud comme nouveau porteur de la revitalisation urbaine intégrée RUI de Sainte-Marie. Cette nouvelle entente concrétise une volonté d'élargir la mobilisation autour des préoccupations des citoyens, des organismes et de tous les autres partenaires œuvrant à l'amélioration de la qualité de vie et du développement social et économique du quartier. Considérant que la CDC Centre-Sud coordonne déjà les travaux de la Table de développement social Centre-Sud, l'harmonisation de ses actions avec la RUI permettra une meilleure cohésion entre les deux démarches.

Le projet « Quartier nourricier » s'inscrit plus largement dans les travaux d'aménagement de l'arrondissement Ville-Marie sur la rue Ontario, principal axe commercial et lieu de convergence du quartier de Sainte-Marie. La première phase des travaux de réfection sur la rue Ontario Est, entre les rues Frontenac et Lespérance, a débuté au cours du printemps 2014. Ce chantier majeur, l'un des cinq plus importants sur l'île de Montréal, doit s'étendre jusqu'en 2016 et le projet s'inscrit dans cette démarche visant à améliorer la sécurité, consolider un pôle civique et améliorer le cadre de vie des citoyens.

Le projet « Quartier nourricier » de la RUI de Sainte-Marie correspond aux objectifs de développement social de la Ville de Montréal. Il s'agit d'un projet structurant qui permettra à la RUI de bonifier la vie commerciale du quartier et d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Sans le soutien financier de la Ville, ce projet n'aura pas lieu.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement « Imaginer Montréal 2025 » est entièrement financé par le gouvernement du Québec. Cette dépense non récurrente est entièrement assumée par la ville centrale. Du montant de la dépense de 416 600 \$ recommandée pour le projet, 361 600 \$ sont employés par Corporation de développement communautaire du Centre-Sud de Montréal (CDC Centre-Sud), soit un premier montant de 278 340 \$ prévu en 2015, suivi d'une tranche de 58 660 \$ en 2016 et finalement, d'un versement de 24 600 \$ en 2017. Les 55 000 \$ restants seront transférés en 2015 au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement pour réaliser le projet.

Ces montants servent exclusivement à la réalisation du projet « Quartier nourricier ». À ces derniers s'ajoutent les soutiens financiers confirmés de l'arrondissement et des autres partenaires.

### Budget des revenus confirmés et prévus

Partenaires du projet	Coût et financement du projet			Total
	2015	2016	2017	
<b>RUI - Entente 175 M\$</b>	<b>333 340 \$</b>	<b>58 660 \$</b>	<b>24 600 \$</b>	<b>416 600 \$</b>
Arrondissement	20 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	34 000 \$
Quartier 21	15 000 \$	5 000 \$		20 000 \$
Fondation du Grand MTL	20 000 \$			20 000 \$
<b>Sous-total (confirmé)</b>	<b>388 340 \$</b>	<b>70 660 \$</b>	<b>31 600 \$</b>	<b>490 600 \$</b>
Service Canada		60 000 \$	60 000 \$	120 000 \$
Emploi-Québec	8 500 \$	8 500 \$	8 500 \$	25 500 \$
Fondation du Grand MTL		20 000 \$	20 000 \$	40 000 \$
Intégration jeunesse	8 100 \$	8 100 \$	8 100 \$	24 300 \$
Commandites	5 000 \$	18 000 \$	30 000 \$	53 000 \$
<b>Sous-total (prévu)</b>	<b>21 600 \$</b>	<b>114 600 \$</b>	<b>126 600 \$</b>	<b>262 800 \$</b>
Vente plants et semis (serre)		36 000 \$	50 050 \$	86 050 \$

Vente fruits / légumes (marché)	86 000 \$	112 000 \$	125 000 \$	323 000 \$
<b>Sous-Total (ventes)</b>	<b>86 000 \$</b>	<b>148 000 \$</b>	<b>175 050 \$</b>	<b>409 050 \$</b>
<b>Total</b>	<b>495 940 \$</b>	<b>333 260 \$</b>	<b>333 250 \$</b>	<b>1 162 450 \$</b>

### Répartition du budget

Portion du projet réalisé par	Coût et financement du projet				Total
	Financement	2015	2016	2017	
Ville-Marie	<b>RUi Entente 175 M\$</b>	55 000 \$			55 000 \$
	Budget Ville-Marie	20 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	34 000 \$
	<b>Total</b>	<b>75 000 \$</b>	<b>7 000 \$</b>	<b>7 000 \$</b>	<b>89 000 \$</b>
CDC Centre-Sud	<b>RUi Entente 175 M\$</b>	278 340 \$	58 660 \$	24 600 \$	361 600 \$
	Quartier 21	15 000 \$	5 000 \$		20 000 \$
	Fondation Grand MTL	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	60 000 \$
	Service Canada		60 000 \$	60 000 \$	120 000 \$
	Emploi-Québec	8 500 \$	8 500 \$	8 500 \$	25 500 \$
	Intégration jeunesse	8 100 \$	8 100 \$	8 100 \$	24 300 \$
	Commandites	5 000 \$	18 000 \$	30 000 \$	53 000 \$
	Vente plants+semis (serre)		36 000 \$	50 050 \$	86 050 \$
	Vente fruits+légumes (marché)	86 000 \$	112 000 \$	125 000 \$	323 000 \$
	<b>Total</b>	<b>420 940 \$</b>	<b>326 260 \$</b>	<b>326 250 \$</b>	<b>1 073 450 \$</b>
	<b>Total</b>		<b>495 940 \$</b>	<b>333 260 \$</b>	<b>333 250 \$</b>

Au cours des trois années du projet, CDC Centre-Sud entend poursuivre ses démarches afin de confirmer la participation financière de plusieurs partenaires. Les prévisions de revenus générés par la vente des produits sont basées sur les revenus actuels du Marché Frontenac. Le projet « Quartier nourricier » développé sur le territoire de la RUi Sainte-Marie permettra de consolider une activité économique autonome pour les années à venir.

Dans le cadre de l'Entente de 175 M\$, chaque RUi peut compter sur un montant de soutien financier maximal de 416 666 \$ pour les projets qui y sont déposés.

En signant le projet de convention, Corporation de développement communautaire du Centre-Sud de Montréal s'engage à effectuer les bilans et les suivis financiers et budgétaires, l'analyse des retombées et des indicateurs ainsi qu'à remplir toutes les obligations selon les termes de l'Entente.

Le budget détaillé du projet peut être consulté en pièce attachée à la section « Pièces jointes ».

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets liés aux RUi de la Ville de Montréal, réalisés dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$, sont tenus de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)



Les principaux impacts attendus sont les suivants :

- 1- Amélioration des conditions de vie des citoyens dans le secteur de la RUI
- 2- Établissement d'un projet structurant aux résultats probants et pérennes
- 3- Revitalisation du quartier

Par ailleurs, tel que mentionné précédemment, sans le soutien financier de la Ville, ce projet n'aura pas lieu.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La visibilité de la Ville est assurée par le plan de visibilité convenu avec le gouvernement du Québec, tel que défini dans le document intitulé Communications constituant l'Annexe 3 du projet de convention dans laquelle le mandataire s'engage à suivre les dispositions du Protocole d'entente de 175 M\$.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Juin 2015** présentation au comité exécutif

**Juin 2015** présentation au conseil municipal pour approbation

La réalisation du projet « Quartier nourricier » se déroulera de 2015 à 2017. Les résultats seront analysés et évalués chaque année jusqu'en 2017. Une évaluation de la performance est également prévue.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Roger VERREAULT)

Avis favorable :

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements (Alain DUFORT)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-19

Denis VÉZINA  
Conseiller en planification

Patrice ALLARD  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2015-05-27

**Dossier # : 1154754002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la tenue des célébrations de Fierté Montréal, du 11 au 16 août 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente / Approuver le protocole de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ avec l'organisme de « Fierté Montréal ».

Il est recommandé :  
- au comité exécutif :

1. d'autoriser à la demande de l'organisme « Fierté Montréal » la tenue des célébrations de Fierté Montréal, du 10 au 16 août 2015 ;
  - Spectacles et animations à la Place Émilie-Gamelin, du 11 août au 16 août 2015;
  - Avenue des partenaires sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Hubert et Amherst, du 12 au 16 août 2015, de 8h00 à 23h00;
  - La journée communautaire sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Hubert et Papineau, le 15 août 2015, de 11h00 à 17h00;
  - La course de la Fierté au Parc du Mont Royal, le 15 août 2015, de 9h00 à 12h00;
  - Défilé de la Fierté sur le boulevard René-Lévesque, entre les rues Saint-Mathieu et Sanguinet, le 16 août 2015, de 13h00 et 16h00;

2. d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des célébrations de Fierté Montréal comme suit :

- Spectacles et animations : Place Émilie-Gamelin, du 9 août 2015, de 8h00, au 19 août 2015, 18h00;
- La course de la Fierté : Parc du Mont Royal, le 15 août 2015, de 6h00 à 13h00;

- Défilé de la Fierté : le 16 août 2015 :
  - montage : boulevard René-Lévesque, côté nord, entre les rues Lambert-Closse et Saint-Mathieu, de 8h00 à 16h00; rue Du Fort, entre la rue Sainte-Catherine et boulevard René-Lévesque, de 8h45 à 14h30; rue Saint-Marc, entre la rue Sainte-Catherine et boul. René-Lévesque, de 10h30 à 16h00;
  - défilé : boulevard René-Lévesque, de deux côtés, entre les rues Saint-Mathieu et Sanguinet, de 12h15 et 16h30;
  - démontage : boulevard René-Lévesque, de deux côtés, entre les rues Sanguinet et Berri, de 11h00 et 18h00, rue Sanguinet, entre les boulevards René-Lévesque et De Maisonneuve, de 12h15 à 18h00; rue Christin, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet, de 12h15 à 18h00; rue Saint-Denis, entre les boulevards René-Lévesque et De Maisonneuve, de 12h15 à 18h00; rue Berri (de façon intermittente pour permettre le passage de la foule), entre les boulevards René-Lévesque et De Maisonneuve, de 14h30 à 16h30.

- au conseil municipal :

3. d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ avec l'organisme « Fierté Montréal »;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-23 18:09

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154754002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la tenue des célébrations de Fierté Montréal, du 11 au 16 août 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente / Approuver le protocole de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ avec l'organisme de « Fierté Montréal ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les organisateurs de Fierté Montréal, organisme légalement constitué en vertu de la Loi sur les corporations québécoise, partie III, présenteront pour une 9e année consécutive, les Célébrations de Fierté Montréal. L'organisme présentera une série d'activités de rassemblements et de fêtes sur 7 jours, dont le traditionnel défilé qui permet une visibilité extraordinaire aux groupes ainsi qu'aux partenaires de la communauté LGBT. La Ville soutient l'organisme par un soutien technique et par un soutien financier. Les dérogations nécessaires au Règlement sur le bruit et au Règlement sur la Paix et l'Ordre sur le domaine public relèvent des arrondissements. A cet effet, des demandes seront présentées au conseil d'arrondissement de Ville-Marie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 0598 - Le 16 juin 2014 - Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ entre la Ville et Fierté Montréal pour l'édition 2014, soit du 13 au 17 août 2014.

CA14 240086 - Le 11 mars 2014 - Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour les années 2014, 2015 et 2016, avec Fierté Montréal pour la réalisation de l'édition 2014 dans l'arrondissement et accorder une contribution de 195 000 \$;

CE13 1015 - Le 3 juillet 2013 - Approuver la programmation d'événements publics 2013 - 5e partie; autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel;

CA13 240384 - Le 10 juillet 2013 - Modifier la résolution CA13 240089 afin d'augmenter la contribution à 50 000 \$ à Fierté Montréal;

CA12 240413 - Le 26 juin 2012 - Approuver la convention avec Fierté Montréal pour la réalisation de l'édition 2012 et accorder une contribution de 25 000 \$;

CA12 240407 - Le 26 juin 2012 - Approuver la convention avec Célébrations de la Fierté Montréal pour la réalisation de l'édition 2012 et accorder une contribution de 25 000 \$.

## **DESCRIPTION**

La décision visée dans le présent sommaire est d'autoriser la tenue des célébrations de Fierté Montréal, du 10 au 16 août 2015, et l'occupation du domaine public, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Voici les détails sur les activités présentées par l'organisme :

- Spectacles et animations à la Place Émilie-Gamelin, du 11 au 16 août 2015 : expositions d'arts visuels, spectacles de chant, d'humour, danses en plein-air, conférences ainsi que la journée des enfants. Cette journée spéciale qui est uniquement réservés aux petits aura lieu jeudi le 13 août, de 9h00 à 14h00. Jeux gonflables, spectacles, maquillage et autres surprises seront offerts pour faire la joie des plus jeunes;
- Avenue des partenaires sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Hubert et Amherst, du 12 au 16 août 2015 : zone des partenaires corporatifs de Fierté Montréal;
- La marche des femmes, le 13 août, à 18h00.
- La marche des trans, le 14 août, à 18h00.
- La journée communautaire sur la rue Sainte-Catherine entre les rues Saint-Hubert et Papineau, le 15 août, de 11h00 à 17h00 : exposition en plein air avec plus de 130 groupes communautaires faisant la promotion de leur activités et services;
- La course de la Fierté au Parc du Mont Royal, le 15 août, à 9h00.
- Défilé de la Fierté sur le boulevard René-Lévesque, entre les rues Saint-Mathieu et Sanguinet, le 16 août, de 13h00 à 16h00.

Enfin, il est important de préciser que la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Hubert et Papineau, est déjà fermée dans le cadre de la piétonnisation.

## **JUSTIFICATION**

Les célébrations de la Fierté Montréal est un événement très attendu par la communauté LGBTQIA et la population montréalaise, car il célèbre la diversité et l'avancée des lois et l'évolution de la société. Sa programmation diversifiée et l'accueil à chaque année d'invités internationaux provenant de régions et pays où les droits humains LGBT sont souvent bafoués, permettent à Fierté Montréal de poursuivre ses objectifs de sensibilisation auprès du grand public de la région montréalaise. Cet événement est le seul événement LGBT d'envergure à Montréal. Selon le promoteur, il est aussi la plus grande manifestation de la fierté francophone au monde.

Fierté Montréal jouit d'une grande visibilité grâce à sa couverture médiatique tant au niveau local, provincial, national qu'international. Selon le promoteur, plus de 450 000 festivaliers participent aux activités de l'événement qui se déroulent sur six jours. L'organisme est un leader dans l'avancement des droits de la communauté LGBTQIA à Montréal.

Les recommandations contenues dans ce dossier décisionnel font état d'un consensus des divers services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique. Une réunion de coordination avec tous les intervenants aura lieu en juin 2015.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Service de la culture dispose, dans son budget régulier, de crédits nécessaires pour assumer le soutien financier de 30 000 \$ accordé à l'organisme « Fierté Montréal ». L'arrondissement de Ville-Marie soutient l'organisme en lui accordant une contribution financière de 65 000 \$ par année pour une période de trois couvrant les années 2014, 2015 et 2016.

Le coût relié au soutien technique et logistique pour le défilé est estimé à 150 000 \$ (prêt d'équipements, services municipaux offerts incluant le SPVM). Cette somme est prévue au budget de fonctionnement des services municipaux impliqués. Conséquemment, un protocole pour le soutien technique et financier est soumis et doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal de la Ville de Montréal. Le budget de l'organisme est de 1 756 165 \$ pour l'année 2015. Le soutien financier de la Ville, incluant le soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie, correspond à 5 % du budget de l'organisme.

LE PRÉSENT DOSSIER EST CONFORME AU BUDGET SELON LA DÉFINITION APPARAISSANT AU COURRIER BUDGÉTAIRE NUMÉRO 22.

Fournisseur	Numéro	Montant	DA
Fierté Montréal		30 000 \$	382806

Imputer cette dépense comme suit :	2015
<b>AF - Général Ville / Budget rég. / Bureau des festivals - Contrib. et sout.- Ville / Autres - act. cult. / Contrib. autres org. / Autres org.</b>	<b>30 000 \$</b>

Tableau des octrois au cours des quatre dernières années :

	2013	2014	2015
Budget de l'organisme	1 694 749 \$	1 671 914 \$	1 756 165 \$
Contribution financière de la Ville	50 000 \$	65 000 \$	95 000 \$
Représentation de la contribution de la Ville	3%	4%	5%

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation de cet événement sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Les festivités accessibles à tous visent à célébrer la riche histoire de la population gaie, lesbienne, bisexuelle et transgenre par tous les Montréalais.

Cet événement est une invitation à célébrer les acquis sociaux et légaux de la communauté LGBT montréalaise et québécoise par le biais de volets festif, culturels, sportifs et communautaire

Dans le cadre du festival, Fierté Montréal remet le Prix Claude-Tourangeau à une personne ou à un organisme afin de souligner son apport exceptionnel à la lutte contre la sérophobie

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il y a des impacts majeurs aux fermetures des rues. Toutefois, le choix du parcours, qui est le même depuis plusieurs années, a été fait en concertation avec différents intervenants tels que : le Service de police de la Ville de Montréal, Urgences-Santé, la Société de transport de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie, le Service de sécurité incendie de Montréal. Les résidents et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement par différents moyens prévus au plan de communication.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Lancement officiel : conférence de presse prévue par le promoteur en août 2015.  
L'organisme annoncera l'événement dans les journaux de quartiers. De plus, l'organisme installera, dix jours avant l'événement, des affiches sur le parcours du défilé indiquant les heures de fermetures de rues. Le promoteur distribuera une lettre aux résidents et commerçants concernés par le parcours.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Rencontre de coordination : juin 2015;  
Réalisation de l'événement : du 11 au 16 août 2015;  
Rencontre de rétroaction: septembre 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Daniel GIRARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Agnieszka MANKIEWICZ

**ENDOSSÉ PAR**

Alexandra COURT

Le : 2015-05-20



Agent(e) de projets

C/d soutien aux evenements

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

**Approuvé le :** 2015-05-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-22



**Dossier # : 1156334003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au Mondial des Jeux pour l'organisation de l'édition 2015 du Electronic Sports World Cup (ESWC) Montréal 2015 dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au Mondial des Jeux pour l'organisation de l'édition 2015 du Electronic Sports World Cup (ESWC) dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-25 08:16

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156334003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au Mondial des Jeux pour l'organisation de l'édition 2015 du Electronic Sports World Cup (ESWC) Montréal 2015 dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'OBNL Mondial des Jeux a déposé une demande de contribution financière de 50 000 \$ pour la tenue en juillet 2015 de la finale mondiale du ESports World Cup Montréal 2015 (ESWC), ou Coupe du monde des jeux vidéo, du jeu *Counter Strike*. Mondial des Jeux est le producteur du «Mondial des Jeux Loto-Québec». Inauguré en 2014, cet événement a rassemblé à Montréal près de 150 000 festivaliers. Le «Mondial des Jeux Loto-Québec» célèbre le jeu sous toutes ses formes : jeux de tables, jeux vidéo, jeux fédérés récréatifs, jeux grandeur nature alors que ESWC Montréal 2015 est une compétition internationale réunissant les meilleurs joueurs de jeux vidéo au monde. L'OBNL Mondial des Jeux reçoit déjà l'appui de la Direction de la culture de la Ville de Montréal pour l'organisation du «Mondial des Jeux Loto-Québec». Il est important de préciser que l'ESWC Montréal 2015 est un projet distinct du «Mondial des Jeux Loto-Québec» bien que les deux événements aient lieu en même temps et soient organisés par le même promoteur. La demande du Mondial des Jeux est jointe au sommaire décisionnel.

Il s'agira d'une première finale internationale de jeu vidéo professionnel pour Montréal. La pratique du jeu vidéo professionnel, E-Sport, est d'ailleurs en pleine progression partout à travers le monde. Les jeux vidéo sont maintenant des disciplines reconnues attirant des millions de spectateurs en ligne et des dizaines de milliers en salle. Le tableau suivant présente les résultats des grands événements E-Sport en 2014.

Nom du jeu	Ville	Spectateurs	Visionnements en ligne	Bourses
League of legends : Worlds	Séoul, Corée du sud	40 000	32 Millions	2,5 M \$
Dota 2: International	Seattle, États-Unis	17 000	40 Millions	11 M \$
ESL ONE	New York, États-Unis	10 000	12 Millions	100 K \$
ESL ONE	Frankfurt, Allemagne	12 500	15 Millions	100 K \$
ESL: Extreme master	San José, Californie	15 000	Inconnu	100 K \$

ESL: Extreme master	Toronto, Canada	1 500	Inconnu	25 K \$
---------------------	-----------------	-------	---------	---------

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0543 - 1er avril 2015 - Approbation d'un soutien financier totalisant la somme de 40 000 \$, aux organismes ci-après désignés (Mondial des Jeux et Association des galeries d'art contemporain (AGAC)) , pour l'année 2015 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux.

CE14 0799 - 21 septembre 2014 - Approbation du cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal. / Approuver les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants ».

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approbation du protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

CE11 0975 - 22 juin 2011 - Approbation de la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017, *Montréal / Espace pour créer et réussir*.

## DESCRIPTION

Le projet ESWC Montréal 2015 consiste en l'organisation de la finale mondiale du jeu vidéo *Counter Strike : Global offensive*. L'événement se tiendra du 9 au 12 juillet 2015 à la Société des arts technologiques et à l'hôtel Delta. Les compétitions seront ouvertes au public pour voir les 144 joueurs et entraîneurs professionnels s'affronter et se partager un peu plus de 190 000 \$ en bourses. Seize équipes prendront part à la compétition principale alors qu'une compétition réservée aux femmes (ESWC Women Montreal) accueillera huit équipes. Toutes les équipes participantes doivent avoir préalablement remporté les qualifications préliminaires tenues dans une soixantaine de pays. Plus de 1400 spectateurs sont attendus pour assister en personne aux compétitions. Les producteurs proposent de mettre en valeur l'expertise montréalaise en divertissement en jumelant des performances musicales et visuelles à la compétition de jeux vidéo. Cette façon de faire représente une innovation dans le monde des tournois de jeux vidéo qui permettra à l'événement montréalais de se différencier des autres compétitions. Le tournoi et les spectacles seront diffusés en simultanément à travers différents média attirant, selon les estimations des organisateurs, de 10 à 15 millions de spectateurs. Les diffusions seront disponibles en français, en anglais, en espagnol, en chinois et en russe.

Coûts ESWC Montréal 2015	Prévisions 2015	%
Préproduction	479 500 \$	50%
Espace tournoi	129 000 \$	13%
Espace spectacle	165 000 \$	17%
Prix et bourses	192 500 \$	20%
<b>Coûts totaux ESWC Montréal 2015</b>	<b>966 000 \$</b>	<b>100%</b>

Revenus ESWC Montréal 2015	Prévisions 2015	%
<b>Revenus privés</b>		

Commandites privées	680 000 \$	70%
Billetterie	14 000 \$	1%
Produits dérivés	15 000 \$	2%
Webdiffusion	10 000 \$	1%
Droits de diffusion	70 000 \$	7%
Partenariat hôtels	7 000 \$	1%
<b>Revenus publics</b>		
Entente de 175 M\$ (Ville de Montréal)	50 000 \$	5%
Tourisme Montréal	20 000 \$	2%
Tourisme Québec	50 000 \$	5%
Secrétariat à la région métropolitaine	50 000 \$	5%
<b>Revenus totaux ESWC Montréal 2015</b>	<b>966 000 \$</b>	<b>100%</b>

## JUSTIFICATION

Un appui financier de la Ville de Montréal au projet ESWC Montréal 2015 respecte les orientations de la Stratégie de développement économique 2011-2017, *Montréal / Espace pour créer et réussir*.

Plus spécifiquement, l'organisation du ESWC Montréal 2015 s'inscrit dans trois des cinq axes d'intervention de la stratégie:

- Montréal, ville de savoir de création et d'innovation;
- Montréal, métropole culturelle et d'avant garde;
- Montréal, ville ouverte à rayonnement international.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser un soutien financier de 50 000 \$ pour l'année 2015. Les crédits nécessaires sont prévus au budget du Service du développement économique (enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Le Mondial des Jeux bénéficie d'un appui financier de la Ville de Montréal (Direction de la culture) de 25 000 \$ pour l'édition 2015 du «Mondial des Jeux Loto-Québec» dans le cadre du Fonds de soutien financier aux vitrines et marchés culturels et créatifs.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mondial des Jeux mettra en place les initiatives de développement durable suivantes :

- sélection des fournisseurs : priorité accordée aux fournisseurs locaux;
- sélection des sources d'énergie : sélection d'équipements les moins énergivores;
- gestion des matières résiduelles : mise en place d'une gestion écoresponsable des matières résiduelles sur le site;
- alimentation : priorité accordée aux fournisseurs locaux;
- transport : promotion du transport en commun, des taxis et du Bixi auprès des participants.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Montréal est maintenant le troisième pôle mondial de développement de jeux vidéo derrière le Japon et la Californie. ESWC Montréal 2015 permet de tirer profit du phénomène croissant du E-Sport et de consolider la marque de Montréal dans le créneau des jeux vidéo.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les obligations de l'organisme en matière de visibilité ont été incluses dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 pour plus d'information).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

ESWC Montréal 2015 : 9 au 12 juillet 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements (Emmanuelle HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre DION  
Commissaire au développement économique

### **ENDOSSÉ PAR**

Serge GUÉRIN  
Directeur

Le : 2015-05-21



**Dossier # : 1156352004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une (1) contribution financière de 250 000 \$ à la Corporation Skying Montréal à la suite de l'appel de projets hiver 2015 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M \$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un (1) projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder une (1) contribution financière de 250 000 \$ à la Corporation Skying Montréal à la suite de l'appel de projets hiver 2015 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un (1) projet de convention entre la Ville de Montréal et la Corporation Skying Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-25 09:36

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1156352004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une (1) contribution financière de 250 000 \$ à la Corporation Skyking Montréal à la suite de l'appel de projets hiver 2015 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M \$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un (1) projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a lancé à l'automne 2013 le PRAM-Est, un programme doté d'une enveloppe budgétaire de 4 M\$ pour la période 2014 à 2017 qui vise à soutenir des projets porteurs et novateurs afin de stimuler le développement de l'Est de Montréal. Il fonctionne sur la base d'appels de projets auprès d'organismes à but non lucratif et prend la forme de contributions financières.

La somme accordée dans le cadre du PRAM-Est, qui peut varier entre 25 000 \$ et 250 000 \$, n'est pas récurrente et ne peut pas servir aux activités de fonctionnement de l'organisme. La contribution de la Ville, des ministères et des organismes publics ne peut pas excéder 60 % de la totalité du budget du projet. Les projets admissibles sont soumis à un jury d'experts issus du milieu.

Voici le résumé des appels de projets PRAM-Est qui se sont déroulés jusqu'à présent :

<b>Appels de projets</b>	<b>Nombre de dossiers reçus</b>	<b>Nombre de dossiers financés</b>	<b>Montant total accordé</b>
Automne 2013	23	5	292 363 \$
Printemps 2014	12	3*	347 200 \$
Été 2014	7	2	190 066 \$
Hiver 2015	13	2**	213 435 \$

\* Un autre projet est présenté pour l'appel de printemps 2014 (sommaire 1156352005)

\*\* Plus le projet présenté dans le présent sommaire

Deux contributions pour l'appel de projets hiver 2015 ont déjà été approuvées par le conseil d'agglomération tenu le 30 avril 2015. Le présent dossier fait partie de la même cohorte mais au moment de l'approbation des contributions par les instances, le Service du développement économique (SDÉ) était toujours en attente de compléments d'information exigés par le jury, d'où le délai d'approbation du projet.



## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0262 (30 avril 2015) : Octroi de deux contributions financières totalisant 213 435 \$ à la suite de l'appel de projets hiver 2015 du PRAM-Est.

- CG14 0527 (27 novembre 2014) : Octroi de deux contributions financières totalisant 190 066 \$ à la suite de l'appel de projets été 2014 du PRAM-Est.
- CG14 0461 (30 octobre 2014) : Octroi de deux (2) contributions financières pour une somme maximale totalisant 310 000 \$ à la suite de l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est.
- CE14 1572 (15 octobre 2014) : Octroi d'un soutien financier de 37 200 \$ à la suite de l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est.
- CG14 0133 (27 mars 2014) : Octroi de quatre bourses totalisant 250 363 \$ à la suite à l'appel de projets 2013 du PRAM-Est.
- CE14 0341 (12 mars 2014) : Octroi d'une bourse de 42 000 \$ à la suite de l'appel de projets 2013 du PRAM-Est.
- CG13 0418 (26 septembre 2013) : Adoption des modifications aux termes de référence du programme « PRAM-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal.
- CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente de 175 M\$.
- CG12 0307 (23 août 2012) : Approbation des termes de référence des programmes de soutien à l'innovation, à la créativité et au redéveloppement économique et territorial (volets Innovation et Est).
- CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approbation du projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville.
- CM12 0396 (15 mai 2012) : Déclaration de compétence du conseil municipal relativement au financement d'organismes à but non lucratif pour la gestion et l'octroi de bourses dans le cadre des programmes réussir@montréal - volets Innovation et Est, pour une période de 5 ans, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal.
- CE11 1722 (31 octobre 2011) : Adoption du plan d'action de l'Est de Montréal 2011-2017.
- CE11 0975 (22 juin 2011) : Adoption de la stratégie de développement économique 2011-2017.

## **DESCRIPTION**

Dans un premier temps, chacun des projets reçus par la SDÉ suit à l'appel de projets est étudié en fonction des critères d'admissibilité du programme qui incluent notamment :

1. être réalisé sur le territoire de l'Est de l'île de Montréal, soit à l'est du boulevard Pie-IX;
2. être porté par un organisme à but non lucratif;
3. être lié à un objet qui peut bénéficier d'une aide municipale eu égard aux compétences de la Ville de Montréal.

De plus, les projets retenus doivent répondre aux objectifs du programme ainsi qu'aux critères définis dans le document « Objectifs, admissibilité et procédure d'approbation » (voir pièce jointe).

Par la suite, les projets admissibles au PRAM-Est sont soumis au jury d'experts qui les évalue en fonction d'une grille d'évaluation. Chaque projet ayant obtenu une note moyenne

supérieure à 70 % est présenté aux instances pour approbation.

Lors de l'appel de projets hiver 2015, trois (3) projets ont obtenu la note de passage dont deux (2) qui ont déjà été approuvés par l'instance compétente et un (1) dossier qui est présenté dans le présent sommaire décisionnel, après la production des informations demandées, soit une lettre d'engagement du Parc Olympique appuyant le projet et affirmant la disponibilité du site pour le pré-test et pour l'événement en 2017.

Voici le projet retenu soumis dans le cadre du présent sommaire :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant PRAM-Est demandé</b>	<b>Montant recommandé PRAM-Est</b>	<b>Budget total du projet</b>	<b>Part de la contribution de la Ville de Montréal par le PRAM-Est</b>
<b>Corporation Skying Montréal</b>	Le pré-événement test de « SKYING MONTRÉAL »	250 000 \$	250 000 \$	625 810\$	40 %
Description du projet	Préparation et test technique en 2016 afin d'assurer le succès de l'événement récurrent d'envergure international Skying Montréal : 25 skieurs élités dévalant une rampe longeant la tour olympique, un village hivernal avec activités familiales et culturelles dont la grande première aura lieu en 2017.				

Le jury a le pouvoir de revoir le montant des contributions financières ou d'exiger certaines conditions, ce qu'il a fait pour ce présent dossier.

Le projet fait l'objet d'une convention entre l'organisme porteur du projet et la Ville. Les modalités de versement de la contribution financière sont liées à l'avancement des activités réalisées par l'organisme. Ce dernier recevra sa contribution financière en quatre versements qui suivront le projet sans entraver sa réalisation. Le deuxième versement serait conditionnel à la démonstration de la faisabilité technique de l'événement tel que demandé par le Parc Olympique.

## **JUSTIFICATION**

Le choix du projet a été réalisé conformément aux règles et critères établis dans les termes de référence du programme et de l'appel de projets

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 250 000 \$ à autoriser dans le cadre du présent dossier servira à l'attribution d'une (1) contribution financière à la Corporation Skying Montréal.

L'enveloppe globale de 4 M\$ réservée au programme PRAM-Est (2014-2017) provient de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

### **Revenus du projet qui se déroulera sur douze (12) mois :**

<b>Partie prenante</b>	<b>Montant 2015</b>	<b>Montant 2016</b>	<b>Total</b>
Ville de Montréal - PRAM-Est	230 000 \$	20 000 \$	250 000 \$
Privé	200 000 \$	175 810 \$	375 810 \$
			625 810 \$

Les dépenses du projet déposé par l'organisme sont considérées comme des dépenses admissibles aux fins du protocole d'entente du 175 M\$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets approuvés dans le cadre du PRAM-Est doivent répondre à un des objectifs du PRAM-Est qui est l'adoption de meilleures pratiques de développement durable par les entreprises de l'Est de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les contributions financières versées dans le cadre du PRAM-Est s'inscrivent dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'Est Entreprendre - Collaborer - Réussir en permettant de soutenir la relance de l'Est de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'annexe 3 du projet de convention prévoit les obligations de chacune des parties. Ces obligations sont prescrites par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec. Une stratégie sera élaborée en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation du projet soutenu selon l'échéancier convenu dans la convention.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie ST-JEAN  
Commissaire - développement économique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Serge GUÉRIN  
Directeur

Le : 2015-05-20



**Dossier # : 1154251004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la diversité ethnoculturelle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 360 000 \$ aux organismes Office municipal d'habitation de Montréal, Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. et Équitas - Centre international d'éducation aux droits Humains, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2014-2016) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de conventions à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 50 000 \$, à Équitas - Centre international d'éducation des droits humains pour le projet « Promotion de la diversité culturelle et lutte contre la discrimination : éducation auprès des enfants et des jeunes de la Ville de Montréal », dans le cadre de l'Entente Ville - MIDI (2014 - 2016) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

de recommander conseil municipal :

4. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 310 000 \$ aux deux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet et période	Montant
<b>Office municipal d'habitation de Montréal</b>	« Habiter la mixité », 1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016	<b>160 000 \$</b>
<b>Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc.</b>	« Projet intégration », 1 <sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016	<b>150 000 \$</b>

5. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

6. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-22 19:03

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154251004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la diversité ethnoculturelle
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 360 000 \$ aux organismes Office municipal d'habitation de Montréal, Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. et Équitas - Centre international d'éducation aux droits Humains, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2014-2016) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de conventions à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec permet la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En 2014, la Ville et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ont renouvelé leur partenariat en signant une nouvelle entente couvrant une période de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2016.

Un consensus entre les parties reconnaît certains principes directeurs tels que la subsidiarité, l'approche territoriale intégrée, l'importance de l'intervention en amont, le développement des connaissances, la récurrence des engagements, la diversification des sources de financement et l'arrimage des dates aux autres grands bailleurs de fonds. On retrouve ces mêmes éléments dans le protocole actuel.

La Ville et le MIDI ont convenu d'axes d'interventions prioritaires, soit les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie dans les quartiers, notamment les quartiers plus défavorisés, les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et enfin la lutte au racisme et à la discrimination. Les deux parties se sont également entendus sur la consolidation des projets déjà existants dans l'entente et générant des résultats probants auprès des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes ou issues de l'immigration vivant sur le territoire de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE14 1873 - 3 décembre 2014**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 268 000 \$, aux organismes ci-après désignés, dont un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, à Équitas - Centre International d'éducation aux droits Humains pour la réalisation du projet « Promotion de la

diversité culturelle et lutte contre la pauvreté », pour l'année 2014, 25 000 \$ dans le cadre de L'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville et le ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville - MIDI 2014 - 2016) et 25 000 \$ à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS)

**CM14 0818 - 18 août 2014**

Approuver le projet de protocole d'Entente avec la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 3 100 000 \$ pour la période 2014 - 2016, aux fins de planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 310 000 \$, pour 2014 - 2015, soit 160 000 \$ à Office municipal d'habitation de Montréal pour réaliser le projet « Habiter la mixité et 150 000 \$ à Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. pour réaliser le projet « Intégration », dans le cadre de l'Entente Ville-MIDI 2014 - 2016

**CE14 1283 - 13 août 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 310 000 \$, pour l'année 2014-2015, soit 160 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour réaliser le projet « Habiter la mixité » et 150 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. pour réaliser le projet « Intégration », dans le cadre de l'Entente biennale entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal (2014 - 2016)

**CE13 1080 - 31 juillet 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains pour la réalisation du projet « Promotion de la diversité culturelle et lutte contre la discrimination : éducation aux droits humains auprès des enfants et des jeunes de la Ville de Montréal », pour 2013 — 2014, dans le cadre de l'Entente triennale 2011 — 2014 entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et la Ville et du budget de la Direction de la diversité sociale

**CE13 0814 — 5 juin 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc., pour l'année 2013-2014, afin de réaliser le « Projet Intégration », dans le cadre de l'Entente triennale entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) 2011-2014

**CM12 1107 — 17 décembre 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent de 192 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour son projet « Habiter la mixité », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2014

## **DESCRIPTION**

### **Collectif des entreprises d'insertion sociale du Québec inc.**

#### **Projet : Intégration**

#### **Montant : 150 000 \$**

Le projet Intégration soutient les démarches d'insertion sociale et professionnelle de jeunes issus de la communauté noire en leur offrant un stage d'une durée de 40 semaines, leur permettant ainsi de vivre une expérience de travail réelle sur les plateaux des entreprises d'insertion montréalaises. La particularité de ce projet est de favoriser l'apprentissage d'un métier et le développement de compétences socio-professionnelles en favorisant le passage vers l'entreprise par la mise en place de pré-stages conçus en regard de la spécificité des clientèles ciblées.

Le projet regroupe deux cohortes, soit une cohorte d'anglophones et d'allophones du sud-ouest de la ville (20 participants) et une cohorte de francophones de la couronne du nord-est de la ville (25 participants). Dans les deux cas, un volet pré-stage est conçu spécifiquement pour ces clientèles, principalement des cours de francisation pour le premier

groupe constitué de jeunes noirs anglophones et des activités favorisant l'ouverture à la diversité et l'apprentissage d'attitudes et d'aptitudes permettant le passage vers l'entreprise d'insertion pour le deuxième groupe.

**Office municipal d'habitation de Montréal**

**Projet : Habiter la mixité**

**Montant : 160 000 \$**

Ce projet soutient le développement communautaire et social qui se fait en milieu d'habitations à loyer modique (HLM) à Montréal et permet à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de rejoindre des locataires immigrants isolés en les mettant en contact avec des citoyens de leurs communautés par une panoplie d'activités ludiques et thématiques. Au cours de l'année 2015 - 2016, l'OMHM souhaite aller de l'avant avec des activités qui favoriseront l'«empowerment» des locataires en continuant à susciter leur contribution dans la prise en charge des différentes phases d'organisation des activités. Ce projet s'adresse principalement aux résidants des huit habitations ciblées. Réparti en trois volets, « Habiter la mixité » rejoint des jeunes de 10 à 20 ans (60), des familles et personnes seules (200) et des personnes âgées (150).

**Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains**

**Projet : Promotion de la diversité culturelle et lutte contre la discrimination : éducation auprès des enfants et des jeunes de la Ville de Montréal**

**Montant : 50 000 \$**

Le but de ce projet est de promouvoir la diversité et des relations interculturelles harmonieuses en s'attaquant à la discrimination avec la participation active des enfants et des jeunes. Les programmes éducatifs de l'organisme visent à former de jeunes « leaders » et d'équiper le personnel des organisations avec les outils nécessaires pour y arriver. Cet objectif sera atteint en intégrant des initiatives d'éducation aux droits humains et à la citoyenneté dans les programmes mis en œuvre auprès des enfants et des jeunes dans un environnement non formel et semi-formel.

S'appuyant sur les besoins identifiés par les organisations locales et par les enfants et les jeunes, ce projet s'articule autour de deux volets :

- Volet 6 à 12 ans : Généralisation, renforcement et pérennisation de l'implantation de la trousse « On ne joue pas avec les droits » dans les camps de jour au moyen de sessions de formation, d'un appui continu à la mise en œuvre en partenariat avec les arrondissements et organisations communautaires, d'activités de communication, de sensibilisation et d'évaluation;
- Volet 13 à 17 ans : Généralisation, renforcement et pérennisation du projet « Parlons droits » au moyen de sessions de formation, d'appui à la mise en œuvre, d'un suivi étroit, de la réalisation de projets d'engagement jeunesse, d'un événement « Parlons droits » annuel et d'activités d'évaluations.

**JUSTIFICATION**

Ces projets s'adressent principalement à des clientèles marginalisées et exclues et aux intervenants œuvrant auprès d'eux, tout en répondant à des priorités de l'administration municipale. Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a comme mission de mettre en place les conditions favorisant leur réalisation puisqu'elles contribuent à la lutte contre la pauvreté et à l'intégration des immigrants et des familles et des jeunes des communautés culturelles. Après analyse des résultats antérieurs et des demandes présentées cette année, la reconduction de ces projet est recommandée.



## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de ce soutien financier totalisant la somme de 360 000 \$ provient de l'Entente Ville - MIDI (2014 - 2016) pour 335 000 \$ pour les soutiens financiers aux trois organismes, mais, à l'instar des années précédents, 25 000 \$ du soutien financier de 50 000 \$ recommandé pour Équitas - Centre international aux droits humains provient du budget de SDSS. La dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le tableau suivant illustre le soutien accordé par la Ville dans les dernières années à ces organismes pour les mêmes projets et le soutien recommandé pour 2015 :

Organismes	Soutien accordé		Soutien recommandé
	2013	2014	2015
<b>Collectif d'entreprises d'insertion sociale du Québec inc.</b>	150 000 \$	150 000 \$	<b>150 000 \$</b>
<b>Office municipal d'habitation de Montréal</b>	192 000 \$	160 000 \$	<b>160 000 \$</b>
<b>Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains</b>	50 000 \$	50 000 \$	<b>50 000 \$</b>
Total	392 000 \$	360 000 \$	360 000 \$

Les versements des subventions seront effectués, conformément aux dates inscrites aux projets de convention signées entre la Ville et les organismes respectifs, au dépôt des rapports de suivis détaillés exigés durant toute la durée des projets.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets d'intégration visent au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Ils participent ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ces projets vont dans le sens de la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets financés ont démontré leur pertinence, la qualité de leurs interventions et leur efficacité à rejoindre les clientèles ciblées. Grâce à leur expertise, les organismes promoteurs favorisent l'intégration des communautés culturelles à la société montréalaise et québécoise. Ces initiatives ont aussi comme objectif principal de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'entente Ville-MIDI, en annexe aux projets de convention.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**Juin 2015** pour approbation par le comité exécutif

**Juin 2015** pour approbation par le conseil municipal

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire BRADET  
Conseillère en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2015-05-21

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2015-05-22



**Dossier # : 1155008004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente de 250 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale - GSEF2016 prévu les 7, 8 et 9 septembre 2016 / Adopter un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016, pour la réalisation du Forum mondial sur l'économie sociale - GSEF2016;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-25 16:51

**Signataire :** Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155008004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente de 250 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale - GSEF2016 prévu les 7, 8 et 9 septembre 2016 / Adopter un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisme « Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 » (Société) a pour objet de préparer le « Forum mondial sur l'économie sociale - GSEF2016 » qui se déroulera les 7, 8 et 9 septembre 2016 au Palais des congrès de Montréal. La Société s'assurera de la réalisation de l'ensemble des tâches nécessaires à la tenue de cette troisième rencontre du Global Social Economy Forum (GSEF). La Société, un organisme à but non lucratif, présente une demande de soutien financier de 250 000 \$ afin de lui permettre d'amorcer la planification de l'événement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0984 (20 mai 2015) Mandater Mme Monique Vallée, membre du comité exécutif et M. Serge Guérin, directeur du Service du développement économique et Mme Johanne Lavoie, commissaire au développement économique du Service du développement économique pour participer à la constitution d'un organisme à but non lucratif qui aura pour objet la préparation du Forum mondial sur l'économie sociale les 7, 8 et 9 septembre 2016.

CM15 052 (26 janvier 2015) Accorder un contrat de services professionnels au Chantier de l'économie sociale pour les travaux préalables à la tenue du Global Social Economy Forum 2016 à Montréal pour une somme maximale de 125 000,00 \$, taxes incluses.

CM14 1125 (24 novembre 2014) Adopter la « Déclaration de Séoul » mettant en oeuvre le premier forum international réunissant les pouvoirs publics locaux et les acteurs de l'économie sociale.

CE14 1758 (13 novembre 2014) Autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 14 au 21 novembre 2014, à Séoul en Corée du Sud, afin de participer au «2014 Inaugural Meeting of the Global Social Economy Forum (GSEF 2014)».

CE11 0975 (22 juin 2011) Approbation de la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017, *Montréal / Espace pour créer et réussir.*

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'adoption du protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société dans lequel il est convenu que la Société devra :

- proposer à la Ville le plan de réalisation et de financement du « Forum mondial sur l'économie sociale - GSEF2016 » ;
- concevoir et élaborer la programmation du Forum en conformité avec les objectifs inscrits à la Déclaration de Séoul de l'association internationale *Global Social Economy Forum* et adoptée par le conseil municipal en novembre 2014;
- associer le Chantier de l'économie sociale à l'élaboration de la programmation;
- associer les acteurs du milieu et les grandes instances internationales concernées à la préparation de l'événement;
- assumer un leadership auprès des acteurs impliqués dans la préparation et la réalisation de l'événement en concertation avec la Ville;
- recueillir des fonds dans le but de financer ses activités, par campagne de souscription, commandite ou autrement et solliciter, en consultation avec la Ville de Montréal, la participation des gouvernements;
- assurer la mise en marché et le rayonnement de l'événement;
- assurer une saine gestion des fonds publics et privés dont elle est la fiduciaire;
- assurer une reddition de compte constante et transparente.

La contribution de 250 000 \$ représente une partie des besoins en liquidité de l'organisme pour assurer les dépenses d'opération (salaires, frais de gestion, promotion, dépôts, etc.) liées aux premières étapes de planification, ainsi qu'aux montants à déboursier avant les versements des subventions gouvernementales. La contribution de la Ville représente 8 % du coût de projet.

### Revenus prévisionnels du Forum mondial sur l'économie sociale - GSEF2016

REVENUS PRÉVISIONNELS	\$	%
Inscriptions	669 000	21
Ventes (kiosques, commandites)	175 000	6
Tourisme Montréal	30 000	1
Gouvernement du Québec	1 000 000	32
Gouvernement du Canada	1 000 000	32
Ville de Montréal	250 000	8
<b>TOTAL</b>	<b>3 124 000</b>	

La contribution de la Ville ferait l'objet d'un seul versement de 250 000 \$ versés dans les 30 jours suivant la signature de l'entente.

L'organisme prévoit dès 2015 un besoin de liquidités de 180 000 \$ qu'il pourra financer auprès d'Investissement Québec (Programme d'appui au développement des attraits touristiques) ou autrement. Dans l'éventualité où le scénario d'encaissement des revenus en 2016 différerait grandement des prévisions, la Ville pourrait être appelée à verser une seconde contribution qui ferait l'objet d'un second sommaire décisionnel. Auparavant, l'organisme aura démontré avoir mis en oeuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter une telle situation (report de dépenses, augmentation des revenus de ventes, etc.)

Mouvements de trésorerie prévisionnels

	TOTAL	mai- décembre 2015	janvier-juillet 2016	août- septembre 2016	octobre- décembre 2016
<b>REVENUS</b>					
Inscriptions	669 000		600 000	69 000	-
Ventes	175 000		81 000	94 000	-
Subventions	2 280 000	250 000	1 000 000	-	1 030 000
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>3 124 000</b>	<b>250 000</b>	<b>1 681 000</b>	<b>163 000</b>	<b>1 030 000</b>
<b>DÉPENSES</b>					
Administration	662 000	193 000	257 000	129 000	83 000
Promotion	402 000	170 000	98 000	114 000	20 000
Opérations / logistique	670 000	29 000	68 000	295 000	278 000
Fondions alimentaires	563 000	-	8 000	540 000	15 000
Programmation	249 000	6 000	9 000	208 000	26 000
Services participants	174 000	2 000	4 000	146 000	22 000
Gestion éco-responsable	33 000	-	3 000	-	30 000
Divers et imprévus	210 000	30 000	65 000	85 000	30 000
Taxes non récupérables	56 000	-	-	-	56 000
Support participants	100 000	-		100 000	-
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>3 119 000</b>	<b>430 000</b>	<b>512 000</b>	<b>1 617 000</b>	<b>560 000</b>
Revenus – dépenses / période	5 000	(180 000)	1 169 000	(1 454 000)	470 000
<b>Cash-flow</b>		<b>(180 000)</b>	<b>989 000</b>	<b>(465 000)</b>	<b>5 000</b>

L'organisme n'a jamais reçu d'aide financière de la Ville de Montréal.

## JUSTIFICATION

La Société ne disposera vraisemblablement pas de revenus autonomes (inscriptions, commandites, etc.) avant 2016. La signature du présent protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société permettra à cette dernière de recevoir du financement et ainsi débiter officiellement ses activités qui la mèneront à la tenue du Forum en septembre 2016.

Par ailleurs, l'événement générera d'importantes retombées économiques tout en contribuant au rayonnement international de Montréal. Le Forum prévoit accueillir 2 000 participants dont 300 participants en provenance du Canada, 700 en provenance du Québec et 1 000 participants internationaux. De nombreuses organisations internationales ont déjà été sensibilisées au projet (OCDE, ONU, Habitat III, etc.). Selon les formules utilisées par l'industrie du tourisme, on peut estimer à au moins 4 M\$ les retombées économiques de l'événement.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires au versement de la contribution financière sont prévus aux fonds des dépenses contingentes (1912), conformément aux informations indiquées à l'intervention du Service des finances. Cette dépense sera entièrement assurée par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Forum mondial pour l'économie sociale - GSEF2016 sera un événement écoresponsable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La signature de ce protocole permet de lancer officiellement le développement de la programmation et du « Forum mondial sur l'économie sociale - GSEF2016 ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Juin 2015 : Annonce officielle de la tenue du Forum à Montréal en 2016

Septembre 2015 : Publication du programme préliminaire et lancement des appels de communications

Janvier 2016 : Début de la période d'inscription

Mai 2016 : Publication du programme final

Septembre 2016 : Tenue de l'événement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Johanne LAVOIE  
Commissaire à l'économie sociale

### **ENDOSSÉ PAR**

Serge GUÉRIN  
Directeur

Le : 2015-05-22



**Dossier # : 1156334005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 148 481 \$ à 9292624 Canada Association pour l'implantation de l'accélérateur d'entreprises InnoCitéMTL dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 148 481 \$ à 9292624 Canada Association pour l'implantation de l'accélérateur d'entreprises InnoCitéMTL dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-28 14:44

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156334005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 148 481 \$ à 9292624 Canada Association pour l'implantation de l'accélérateur d'entreprises InnoCitéMTL dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

9292624 Canada Association a fait parvenir à la Ville de Montréal une demande de soutien financier pour supporter les dépenses de démarrage et de fonctionnement d'un accélérateur d'entreprises nommé InnoCitéMTL qui aura pour mission d'informer, de sensibiliser et d'animer l'écosystème montréalais des startups et des entreprises autour du thème de la ville intelligente et de préparer les startups et les entreprises actives dans ce créneau à obtenir leur premier financement et/ou un projet de démonstration. 9292624 Canada Association est un organisme à but non lucratif (OBNL) créé spécifiquement pour administrer l'accélérateur. La demande de financement soumise par l'organisme est en pièce jointe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 0799 (21 mai 2014) : Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec/Approuver les règles des contributions financières pour le volet «soutien aux projets structurants».

CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approbation du protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

CE11 0975 (22 juin 2011) : Approuver la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017, *Montréal / Espace pour créer et réussir*.

**DESCRIPTION**

Le projet InnoCitéMTL s'articule autour des trois grands axes: animation de la communauté des startups, entrepreneuriat et rayonnement international. Une partie des activités de l'OBNL telles que les séances d'information et d'idéation ainsi que les hackatons sur la ville intelligente seront ouvertes au public, aux startups et aux entreprises. En parallèle, l'autre partie de l'offre de services s'adressera à des startups et des entreprises dont les projets auront été sélectionnés pour participer à la phase d'accélération. Des cohortes de 8 entreprises seront formées à l'automne et au printemps au terme d'un processus de sélection des meilleurs projets. Chaque cohorte sera composée de six (6) startups et deux (2) projets d'intrapreneurship (projets issus d'une grande entreprise). Ces groupes seront soumis à une série de formations et d'ateliers en plus d'être accompagnés par des mentors expérimentés en démarrage d'entreprises, en technologie et en gestion. Les projets seront sélectionnés dans le cadre d'appels à projets. Les activités de l'OBNL se tiendront dans les bureaux de l'incubateur d'entreprises «La Gare» situé au 5333, rue Casgrain.

Le projet peut compter sur un partenaire stratégique pour l'aider à réaliser sa mission : le Bureau de la ville intelligente et numérique (BVIN). Initiative de la Ville de Montréal, le BVIN a présenté son plan d'action 2015-2017 en avril dernier. Le plan, qui contient six (6) chantiers, identifie le projet d'accélérateur ville intelligente dans le chantier «créneau ville intelligente». La collaboration entre l'accélérateur InnoCitéMTL et le BVIN devrait être profitable pour les deux partenaires. Dans un premier temps, le BVIN entend soumettre à l'accélérateur les besoins de la Ville de Montréal qui pourraient être comblés par des solutions intelligentes en plus d'agir comme facilitateur au sein de l'administration municipale dans la mise en place de projets de démonstration de solutions intelligentes. Dans un deuxième temps, en fonction des besoins exprimés par le BVIN, InnoCitéMTL s'engage à organiser des hackatons internationaux dans le but d'identifier les meilleures solutions technologiques. Une collaboration est également prévue sur le sujet des données ouvertes. La convention entre la Ville de Montréal et 9292624 Canada Association prévoit la signature d'une entente de partenariat avec le BVIN.

Le projet peut aussi compter sur un groupe de partenaires financiers privés intéressés par le potentiel du marché des villes intelligentes. Ces partenaires sont des entreprises en technologies de l'information et des communications. Leur contribution permettra de présenter un projet d'intrapreneurship à l'accélérateur et de l'intégrer à une des cohortes.

Le coût de démarrage du projet est estimé à 383 981 \$. Les tableaux ci-après présentent les sources de financement du projet.

<b>Coûts InnoCitéMTL</b>	<b>Prévisions 2015</b>	<b>%</b>
Frais de démarrage	102 923 \$	27%
Salaires	113 558 \$	30%
Activités	123 000 \$	32%
Administration	37 500 \$	10%
Contingence	7 000 \$	2%
<b>Coûts totaux InnoCitéMTL</b>	<b>383 981 \$</b>	<b>100%</b>

<b>Revenus InnoCitéMTL</b>	<b>Prévisions 2015</b>	<b>%</b>
<b>Revenus privés</b>		
Commandites corporatives (en argent)	162 500 \$	42%
Commandites corporatives (en services)	73 000 \$	19%
<b>Subventions</b>		
Entente de 175 M\$ (Ville de Montréal)	148 481 \$	39%
<b>Revenus totaux pour InnoCitéMTL</b>	<b>383 981 \$</b>	<b>100%</b>

## JUSTIFICATION

Un appui financier de la Ville de Montréal au projet InnoCitéMTL respecte les orientations de la Stratégie de développement économique 2011-2017, *Montréal / Espace pour créer et réussir*. Plus spécifiquement, le projet vient appuyer la volonté de stimuler l'entrepreneuriat à Montréal convenu par le Projet entrepreneuriat Montréal et exprimé dans la Stratégie. En effet, Projet entrepreneuriat Montréal identifie cinq leviers pour stimuler l'entrepreneuriat. Trois de ces leviers sont soutenus par le déploiement de l'accélérateur InnoCitéMTL soit : maximiser les chances de succès des entrepreneurs, favoriser la création et le développement d'entreprises innovantes et accroître la qualité des services de soutien offerts aux entrepreneurs.

D'autre part, le projet d'accélérateur InnoCitéMTL s'inscrit également dans les orientations du plan d'action du BVIN déposé en avril dernier. En effet, le BVIN a établi le «créneau économique ville intelligente» comme un des six (6) chantiers prioritaires de son plan d'action 2015-2017 et l'intention de supporter un accélérateur spécialisé en ville intelligente y est clairement énoncée. À terme, le projet InnoCitéMTL viendra supporter l'objectif de faire de Montréal un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques d'ici 2017.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser un soutien financier de 148 481 \$ pour les années 2015 et 2016. Les crédits nécessaires sont prévus au budget du Service du développement économique (enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. 9292624 Canada Association n'a jamais bénéficié d'un appui financier de la Ville de Montréal.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet InnoCitéMTL rejoint deux objectifs du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* :

- contribuer à une croissance économique durable en soutenant l'innovation et le savoir;
- participer au développement et à la promotion de l'économie locale.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution de la Ville de Montréal confirme la vision exprimée de stimuler l'émergence et l'utilisation de solutions intelligentes au sein de l'administration municipale en plus de supporter le développement d'un créneau économique porteur pour les prochaines années.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les obligations de l'organisme en matière de visibilité ont été incluses dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 pour plus d'information).

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Été 2015 : Premier appel à projet

Automne 2015 : début de la première cohorte d'accélération.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Direction générale , Bureau - Ville intelligente et numérique (Stéphane G GOYETTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre DION  
Commissaire au développement économique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Serge GUÉRIN  
Directeur

Le : 2015-05-14



**Dossier # : 1151673004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de partenariat avec Tourisme Montréal relativement au projet pilote "Passeport Montréal" ; adopter une ordonnance en vertu de l'article 51 du Règlement 14-044 sur les tarifs (exercice financier 2015) permettant l'accès aux institutions d'Espace pour la vie aux détenteurs du Passeport Montréal.

Il est recommandé:

1. d'approuver la convention de partenariat entre Tourisme Montréal et la Ville de Montréal relativement au projet pilote "Passeport Montréal" ;
2. d'adopter une ordonnance en vertu de l'article 51 du Règlement 14-044 sur les tarifs (exercice financier 2015) permettant l'accès aux institutions d'Espace pour la vie aux détenteurs du Passeport Montréal.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-27 08:15

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151673004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de partenariat avec Tourisme Montréal relativement au projet pilote "Passeport Montréal" ; adopter une ordonnance en vertu de l'article 51 du Règlement 14-044 sur les tarifs (exercice financier 2015) permettant l'accès aux institutions d'Espace pour la vie aux détenteurs du Passeport Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tourisme Montréal lancera le 8 juin 2015 un projet pilote visant à mettre sur le marché un passeport touristique rassemblant les principaux attraits touristiques montréalais, tout en favorisant la promotion du transport en commun. Ce nouveau produit permettra aux touristes d'acheter un laissez-passer leur donnant accès à plusieurs attraits de Montréal, pour un prix compétitif, sur une période donnée. Le Musée des Beaux-arts de Montréal, le musée Pointe-à-Callière, le Musée McCord, le musée Grévin, le Bateau-Mouche et AML, le Parc Olympique, le Casino de Montréal sont parmi les nombreux participants à ce projet.

Cette formule, avantageuse pour le consommateur, met de l'avant la richesse de l'offre touristique montréalaise. Avec ce produit, Montréal joint toutes les grandes villes du monde qui offrent ce concept promotionnel (City pass). Concentrer l'offre permettra également une meilleure rétention de la clientèle touristique à Montréal et des retombées économiques plus importantes.

Tourisme Montréal a pour objectif de vendre 5 000 passeports d'ici le 31 décembre 2015. Le projet pilote sera évalué début 2016. Si l'expérience est positive, le Passeport sera développé et l'offre élargie.

Incontournables de l'offre touristique montréalaise, les institutions d'Espace pour la vie se doivent de faire partie de ce projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 1163 (10 décembre 2014) - Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales relevant du conseil municipal pour l'exercice 2015 (#1146812001).

**DESCRIPTION**

La carte Passeport Montréal permet de visiter jusqu'à douze attraits touristiques et inclut un titre de transport de la STM.

Elle est offerte à deux tarifs, selon la période de validité :

- 1) La carte Passeport Montréal 24 h, vendue à 65 \$
- 2) La carte Passeport Montréal 72 h, vendue à 109 \$

Pour les fins du projet pilote, la carte Passeport Montréal est offerte à la catégorie de visiteur adulte seulement.

Les touristes qui auront acheté le Passeport auprès de Tourisme Montréal pourront entrer dans les institutions d'Espace pour la vie sur présentation de celui-ci (voir ordonnance pour l'ajustement du Règlement sur les tarifs 2015 afin de permettre cette promotion). Tourisme Montréal remboursera chaque utilisation de la carte dans les institutions à hauteur de 12,25 \$ (le tarif accordé aux opérateurs touristiques), selon les modalités présentées dans la section aspect financier du présent dossier décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

La clientèle touristique représente 35 % de la clientèle d'Espace pour la vie. Participer à ce projet pilote représente une belle occasion de visibilité auprès de cette clientèle spécifique, puisque Tourisme Montréal va mettre en place une campagne importante pour promouvoir la carte. Ainsi, le passeport bénéficiera d'une large couverture promotionnelle sur l'ensemble des plates-formes numériques de Tourisme Montréal qui comptent plus de 6 millions de visiteurs par an. De plus, le passeport bénéficiera d'une grande visibilité à travers un large réseau de distribution composé d'une centaine de points de vente, fréquentés par les touristes. À moyen terme, le passeport sera intégré à la stratégie de commercialisation hors Québec de Tourisme Montréal, dont les campagnes représentent un investissement annuel de plus de 3 millions de dollars.

Par ailleurs, grâce à cette carte, des touristes qui ne seraient peut-être pas venus sans cette promotion viendront visiter les institutions, générant ainsi des revenus.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun crédit supplémentaire n'est requis pour les opérations de la carte Passeport Montréal. Tous les coûts de production sont assumés par Tourisme Montréal.

Le Passeport Montréal 24 h sera vendu 65 \$.

Sur ce montant, une somme de 15 \$ sera retenue par Tourisme Montréal pour financer les frais fixes d'opérations.

Un montant de 50 \$, la valeur nette du passeport, sera retourné aux institutions visitées.

Le Passeport Montréal 72 h sera vendu 109 \$.

Sur ce montant, une somme de 15 \$ sera retenue par Tourisme Montréal pour financer les frais fixes d'opérations.

Un montant de 94 \$, la valeur nette du passeport, sera retourné aux institutions visitées.

## **Mécanisme de ristourne :**

Les touristes qui auront acheté la carte auprès de Tourisme Montréal pourront entrer dans les institutions d'Espace pour la vie sur présentation de celle-ci.

Tourisme Montréal remboursera à la Ville chaque utilisation de la carte dans les institutions, à hauteur de 12,25\$ l'entrée (le tarif accordé aux opérateurs touristiques en vertu du

Règlement sur les tarifs 2015), selon les modalités prescrites ci-dessous.

Plusieurs scénarios sont envisageables :

### **Scénario 1**

La valeur du Passeport est supérieure à la valeur totale des musées que le détenteur a visités (ex. il visite 3 musées qui au total valent 45 \$ alors que la valeur nette du Passeport est de 50 \$).

- Chaque musée récupère le plein montant de la valeur de son entrée (12,25 \$ dans le cas des institutions d'Espace pour la vie)
- L'excédent (5 \$ dans l'exemple proposé) est utilisé pour combler le manque à gagner du scénario 2, s'il y a lieu

### **Scénario 2**

La valeur du Passeport est inférieure à la valeur totale des musées que le détenteur a visités (ex. il visite 5 musées qui au total valent 55 \$ alors que la valeur nette du Passeport est de 50 \$).

- Chaque musée visité est remboursé au prorata de la valeur de son entrée (dans notre exemple, une institution d'Espace pour la vie récupérerait 11,14 \$ plutôt que 12,25 \$ normalement).
- La différence entre le montant remboursé et le montant négocié avec Tourisme Montréal (soit 1,11 \$ dans notre exemple) pourrait être compensé par l'excédent du scénario 1.

Une fois que tous les musées concernés auront été remboursés en totalité pour les entrées que les passeports vendus auront générées, l'excédent résiduel sera distribué au prorata des attractions visitées.

Dans le cas peu probable où la ristourne totale destinée aux attraites serait insuffisante pour couvrir les droits d'entrée utilisés par les détenteurs de passeports, en raison d'une sur-utilisation de la carte par les détenteurs par rapport aux prévisions, le prix du passeport sera rapidement ajusté afin de couvrir ces droits d'entrée et de générer un excédent destiné aux attraites. Le versement des ristournes par Tourisme Montréal se fera une fois par mois.

Le même principe s'applique à la carte Passeport Montréal 72 h.

Pour fixer le prix de ses passeports, Tourisme Montréal s'est notamment basé sur les statistiques d'utilisation de produits semblables dans d'autres villes. Ainsi, les habitudes des consommateurs de ce produit dans les autres grandes villes font état de 3 attraites pour la carte 24 h et de 6 pour celle de 72 h. Espace pour la vie considère donc que le risque de manque à gagner est mineur comparativement aux bénéfices généraux de sa participation.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La carte Passeport Montréal favorise l'emploi du transport en commun puisqu'elle intègre un titre de transport.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si Espace pour la vie ne participe pas à ce projet, en plus de ne pas bénéficier de la visibilité



offerte par Tourisme Montréal, la Ville pourrait perdre des revenus, puisque les touristes qui auront acheté la carte risquent de ne pas acheter, en plus, de billets pour les institutions.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications pour promouvoir le produit seront réalisées par Tourisme Montréal.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

8 juin: lancement de la carte Passeport Montréal par Tourisme Montréal  
Début 2016: évaluation des résultats du projet pilote

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucie ROCHETTE  
Agent(e) de marketing

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-19

Albane LE NAY  
C/D Rayonnement et relations avec les publics

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450  
**Approuvé le :** 2015-05-26



**Dossier # : 1150541022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution visant à modifier le règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs)" adopté par le conseil municipal CM15 0193 pour réduire le montant de l'emprunt à 15 580 000 \$.

Il est recommandé :  
d'adopter une résolution visant à modifier le règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs)" adopté par le conseil municipal (CM15 0193) pour réduire le montant de l'emprunt à 15 580 000 \$. Le règlement ainsi modifié est sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-25 13:01

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150541022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution visant à modifier le règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs)" adopté par le conseil municipal CM15 0193 pour réduire le montant de l'emprunt à 15 580 000 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, des investissements sont prévus en 2015 pour la réfection, le remplacement et le réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) relevant de la compétence de la ville centrale. Une résolution a été adoptée par le conseil municipal le 24 février dernier pour adopter un règlement d'emprunt pour les programmes suivants :

- 46000 - Programme de réfection des structures routières;
- 46006 - Programme de réfection des structures routières, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec (MTQ).

Suite à la présentation de la demande au MAMOT, ce dernier a demandé d'obtenir les ententes entre la ville et le MTQ pour autoriser le règlement d'emprunt.

Étant donné que les ententes entre la Ville et le MTQ ne sont pas disponibles, celles-ci ne pouvant être présentées au conseil municipal qu'une fois que l'envergure et l'établissement du projet auront été acceptés par les représentants respectifs, elles ne pourront pas être fournies à court terme. Dans ce contexte, le MAMOT a indiqué qu'il n'autoriserait pas le règlement d'emprunt.

Le présent dossier vise à modifier le règlement d'emprunt pour diminuer le montant de l'emprunt. Le montant de l'emprunt passera ainsi de 19 331 000 \$ à 15 580 000 \$ afin de permettre de financer seulement les investissements pour le programme de réfection des structures routières (46000).

Un règlement d'emprunt distinct pour le programme de réfection des structures routières avec le MTQ (46006) fera l'objet d'un autre dossier décisionnel.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0193 - 24 février 2015 - Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et

murs)" relevant de la compétence de la ville centrale.

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

CM13 1014 - 24 septembre 2013 - Règlement (RE 13-045) autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer la réfection, la reconstruction et le réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) (1136429001).

## **DESCRIPTION**

Modifier le règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs)" adopté par le conseil municipal CM15 0193 pour diminuer le montant de l'emprunt à 15 580 000 \$ afin de couvrir seulement les investissements reliés au programme de réfection des structures routières (46000).

## **JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations 2015 planifiés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation du règlement d'emprunt par le conseil municipal et le gouvernement du Québec permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

Puisque le MAMOT exige d'avoir les ententes avec le MTQ pour autoriser le règlement d'emprunt et que celles-ci ne seront pas disponibles à court terme, il est requis de modifier le règlement pour exclure les investissements pour la réfection des structures conjointes avec le MTQ.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet ville centrale.

Le montant total du règlement d'emprunt s'élève à 15 580 000 \$.

La période de financement de l'emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

Pour l'année 2015, ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour la portion relevant de la ville centrale des programmes cités.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N.A.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption de la résolution de modification du règlement d'emprunt est requise afin de permettre le respect de la programmation des activités de réfection, de remplacement et de réaménagement des structures sous la responsabilité de la Ville.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Travaux à réaliser en 2015.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc SARRAZIN  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Marc SARRAZIN  
Chef de division

Le : 2015-04-24

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Chef de division

**Approuvé le :** 2015-05-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-25



**Dossier # : 1155329001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Approuver un engagement de confidentialité et de non-divulgence de la Ville de Montréal en faveur de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dans le cadre du projet de prolongement du métro de Montréal

Il est recommandé:

D'approuver un engagement de confidentialité et de non-divulgence de la Ville de Montréal en faveur de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dans le cadre du projet de prolongement du métro de Montréal.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-22 13:52

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1155329001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Approuver un engagement de confidentialité et de non-divulgence de la Ville de Montréal en faveur de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dans le cadre du projet de prolongement du métro de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En septembre 2009, Montréal, Laval et Longueuil ont signé un protocole pour demander au gouvernement du Québec un programme majeur de 6 G\$ pour prolonger trois lignes de métro en dix ans, soit les lignes bleue, orange et jaune. Un bureau de projet disposant d'un budget de 12 M\$, a alors été mis sur pied, sous la responsabilité de l'AMT, qui a défini une structure de gouvernance et retenu les services des firmes Cosime et Hatch Mott MacDonald pour diriger l'ensemble des volets d'études requis.

En septembre 2013, le gouvernement du Québec annonçait qu'il irait de l'avant avec le prolongement de la ligne 5 — bleue du métro jusqu'à Anjou. Afin de concrétiser la réalisation de ce projet, le mandat du bureau de projet avec qui la Ville de Montréal collabore a été reconduit. Le bureau de projet a pour mission la réalisation d'un dossier d'opportunité (DO) qui doit être présenté au ministre des Transports à la fin de l'année 2015. Parallèlement, le bureau de projet a également pour mandat de mener des études complémentaires qui détermineront entre autres le séquençement des prolongements de métro suivants.

Afin de mieux canaliser l'information et assurer la collaboration de l'ensemble des intervenants de la Ville de Montréal aux travaux du bureau de projet, un comité sectoriel Montréal – AMT a été mis sur pied. Ce comité, sous la responsabilité de la Direction des transports, est composé de représentants de la Direction des transports, du Service de la mise en valeur du territoire, du Service de l'eau, des arrondissements concernés, ainsi que de représentants de la STM et de l'AMT. Il a pour mission de transmettre les orientations municipales au bureau de projet, de valider et commenter les études à la lumière de ces orientations et de fournir les informations requises à la réalisation des études.

La présente démarche se fait dans un contexte d'une nouvelle gouvernance en matière de transport collectif à l'échelle métropolitaine. Bien que l'AMT devrait être remplacée par une nouvelle autorité régionale de transport (ART), il importe que ces engagements à la confidentialité soient signés jusqu'à ce que la nouvelle gouvernance soit effective.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE15 0214 - 11 février 2015** approuver un engagement de confidentialité et de non-

divulcation de la Ville de Montréal en faveur de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dans le cadre du projet d'un système léger sur rail (SLR) sur le futur pont Champlain.

**CM12 0786 - 24 septembre 2012** le conseil municipal réitère son appui au prolongement de la ligne bleue du métro en priorité sur les autres lignes et appuie les engagements du nouveau gouvernement du Québec en la matière.

**CA12 13 0203 - 3 juillet 2012** demander à la Société de transport de Montréal et à l'Agence métropolitaine de transport de prioriser l'axe Jean-Talon dans le projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal.

**CM11 0102 - 22 février 2011** la Ville de Montréal réaffirme au gouvernement du Québec et aux instances métropolitaines que le prolongement de la ligne 5 du métro vers Anjou est prioritaire à tout autre prolongement.

## **DESCRIPTION**

Étant donné le caractère confidentiel de certaines des informations échangées par les membres du comité sectoriel susmentionné, l'AMT a soumis pour signature un engagement de confidentialité et de non-divulgence réciproque à ses partenaires, dont la Ville de Montréal.

L'AMT a également été invitée à signer un engagement équivalent afin de respecter la confidentialité d'informations qui pourraient être transmises par la Ville dans le cadre des études liées au même projet.

À noter que tous les employés de la Ville qui auront accès, en tout ou en partie, aux informations liées au projet de prolongement du métro devront préalablement avoir signé un formulaire attestant qu'ils ont pris connaissance du présent engagement et qu'ils s'engagent à le respecter.

## **JUSTIFICATION**

Certaines des informations échangées par les membres du comité sont de nature confidentielle pour différentes raisons. Par exemple, afin de prendre des décisions éclairées sur certains enjeux, les intervenants doivent régulièrement avoir accès à des documents confidentiels. De plus, la construction du métro exige l'imposition de réserves foncières pour l'implantation de certaines infrastructures hors terre. Il importe, pour des raisons stratégiques, que l'information demeure strictement entre les mains des personnes directement concernées.

L'engagement de confidentialité et de non-divulgence faisant l'objet du présent sommaire, ainsi que celui qui sera signé par l'AMT en faveur de la Ville, serviront d'une part à canaliser l'information échangée entre les deux partenaires et à la maintenir confidentielle et, d'autre part, à bonifier la qualité de certaines données qui doivent être retournées après traitement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.



## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La signature de l'engagement par la Ville est essentielle à la poursuite de la participation de la Ville aux travaux du bureau de projet.

L'absence d'engagement de confidentialité pourrait augmenter le risque que des informations confidentielles stratégiques soient divulguées à des tierces parties ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur le projet notamment par une augmentation des coûts liés à la spéculation foncière.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Huguette BÉLAND)

Avis favorable :

Service des communications , Direction (Marthe LAWRENCE)

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Pierre ALARIE)

Avis favorable :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Lise BERNIER)

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Alain BEAULIEU)

Avis favorable :

Anjou , Direction du développement du territoire et études techniques (Isabelle MÉNARD)

Avis favorable :

Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Antoine SAINT-LAURENT)

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Johanne

COUTURE)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Richard P. CÔTÉ)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Daniel LAFOND)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Thomas BISSUEL-ROY  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-01

Jean BERTRAND  
C/d développement du transport

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Chef de division

**Approuvé le :** 2015-05-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-22



**Dossier # : 1156291001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Autoriser la poursuite du projet de rénovation de la bibliothèque Rosemont dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie au coût de 1 953 593,89 \$ taxes incluses(1 783 891,62 \$ au net). Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (RAC), un montant de 1 091 014,76 \$ taxes incluses (996 241,90 \$ au net) nécessaire à la réalisation de ce projet. Autoriser, dans le cadre du Programme d'accessibilité universelle un montant de 480 280,85 \$ taxes incluses (438 560,43 \$ au net) nécessaire à la réalisation de ce projet. Autoriser les virements budgétaires lors de l'octroi des contrats relatifs au projet.

Il est recommandé :

- d'autoriser la poursuite du projet de la bibliothèque Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie au coût de 1 953 593,89 \$, taxes incluses (1 783 891,62 \$ au net).
- d'autoriser dans le cadre du Programme RAC un montant de 1 091 014,76 \$, taxes incluses (996 241,90 \$ au net).
- d'autoriser dans le cadre du Programme d'accessibilité universelle un montant de 480 280,85 \$ (438 560,43 \$ au net).
- d'autoriser les virements budgétaires lors de l'octroi des contrats relatifs au projet.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-23 18:21

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156291001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Autoriser la poursuite du projet de rénovation de la bibliothèque Rosemont dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie au coût de 1 953 593,89 \$ taxes incluses(1 783 891,62 \$ au net). Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (RAC), un montant de 1 091 014,76 \$ taxes incluses (996 241,90 \$ au net) nécessaire à la réalisation de ce projet. Autoriser, dans le cadre du Programme d'accessibilité universelle un montant de 480 280,85 \$ taxes incluses (438 560,43 \$ au net) nécessaire à la réalisation de ce projet. Autoriser les virements budgétaires lors de l'octroi des contrats relatifs au projet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément aux dispositions prévues dans le processus administratif et décisionnel du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques, soit le Programme RAC (CE09 1757), le comité consultatif - Programme RAC s'est réuni le 10 février 2015, afin d'analyser et d'évaluer le projet de rénovation de la bibliothèque Rosemont déposé par l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie et le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Le comité consultatif - Programme RAC est composé de représentants du ministère de la Culture et des Communications (MCC), du Service de la culture, du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), ainsi que la participation du Service de l'approvisionnement et de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie. Au terme de cette rencontre, et après délibération, le comité consultatif recommande d'autoriser la poursuite du projet de rénovation (maintien d'actif municipal par l'implantation de l'approche libre service, ainsi que les travaux d'accessibilité universelle) de la bibliothèque Rosemont. Cela dit, les membres du Comité conviennent que le projet présenté peut aller de l'avant en intégrant l'ensemble des commentaires formulés lors de la rencontre.

Ce projet immobilier s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de

Montréal intervenu entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC).

À ce jour, des recommandations de crédits auprès du MCC totalisant un montant de 70 547 372 \$ ont été signées pour les six projets suivants : Bibliothèque Marc-Favreau, Bibliothèque Le Boisé, Bibliothèque Saul-Bellow, Bibliothèque de Pierrefonds, Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce (Bibliothèque Benny) et Bibliothèque de Villeray.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM14 0157 - 24 février 2014** Accorder un contrat à la compagnie 3M Canada pour les services de conversion rétrospective de la collection des bibliothèques de Montréal, pour une somme maximale de 1 034 775 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12943.

**CM13 0575 - 17 juin 2013** Conclure avec Bibliotheca ITG inc. une entente cadre pour la fourniture de portiques antivols RFID et de chutes de retour, de robots de tri RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composants matériels et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal, d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une année pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public no 13-12865 (deux soumissionnaires)

**CM13 0424 - 27 mai 2013** Conclure avec la Compagnie 3M Canada, une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une (1) année pour un maximum de deux (2) prolongations, pour la fourniture d'étiquettes RFID, de stations mobiles de conversion, de lecteurs RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composants matériels et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal - Appel d'offres public no 13-12525 - (deux soumissionnaires - deux soumissionnaires conformes) - (Montant estimé : 1 348 404 \$).

**CE13 0016 - 16 janvier 2013** Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour la fourniture des équipements et accessoires ayant la technologie RFID pour les bibliothèques, et fournir, lorsque requis, les services d'entretien s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel.

**CM12 0129 - 21 février 2012** Offrir au réseau des Bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte, la gestion d'un programme d'implantation de la technologie RFID ainsi que des équipements de libre-service.

**CM11 0666 - 23 août 2011** Le CM autorise un règlement d'emprunt de 50 000 000 \$ les travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales.

**CG09 0426 - 24 septembre 2009** Le CG approuve le projet de convention supplémentaire n° 1 modifiant l'Entente sur le développement culturel 2008-2011 intervenue entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal, portant la contribution respective Ville/MCC de 15 000 000 \$ à 30 000 000 \$.

**CE09 1757- 23 septembre 2009** Le CE autorise les modifications du texte du Processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques : méthodologie et suivis budgétaires.

**CE09 0189 - 12 février 2009** Approuver l'offre de services entre la Direction des immeubles et les arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des Programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle (article 85 de la Charte).

**CE09 0007 - 14 janvier 2009** Le CE autorise la mise en place du processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques afin de permettre la gestion efficace du programme RAC et des sommes qui lui sont dévolues, l'attribution équitable des crédits aux arrondissements pour leurs projets et l'ajustement aux fluctuations du marché. Autoriser des modifications au texte du programme RAC.

**CM08 0505 - 16 juin 2008** Le CM autorise un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales.

**CE07 1967 - 5 décembre 2007** Le CE confirmation de la mise en place du programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC).

## **DESCRIPTION**

Dans le cadre du programme RAC, le projet de la bibliothèque Rosemont est le premier projet d'implantation de la technologie RFID (*Radio Frequency Identification*) à voir le jour dans le réseau des bibliothèques existantes de la Ville de Montréal. Il fût décidé de concert avec l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie d'inclure également dans la planification du projet plusieurs interventions en accessibilité universelle afin de faire un seul chantier de construction. L'ajout d'une signalisation intérieure et extérieure de l'édifice est incluse au projet.

Les interventions planifiées permettront aux utilisateurs d'enregistrer eux-mêmes le prêt et le retour de leurs documents. Un pré-classement des documents retournés sera réalisé par un robot de tri, ce qui permettra à l'employé de diminuer les tâches répétitives de classement pour assurer un service direct aux utilisateurs. L'aménagement du comptoir d'accueil du rez-de-chaussée et celui de l'étage seront réduits en dimension, ce qui favorisera la fluidité des circulations. Au sous-sol, l'espace informatique est considérablement agrandi et permet la disposition des ordinateurs sur un même niveau, ce qui facilite l'organisation d'ateliers d'initiation informatique et de cours destinés à la recherche d'information. Pour les interventions en accessibilité universelle, l'accès au bâtiment s'en trouve amélioré par l'aménagement de trottoirs jusqu'aux entrées de la bibliothèque. À l'intérieur, les interventions incluent l'aménagement de comptoirs et de postes de travail adaptés aux fauteuils roulants, l'ajout de quincaillerie dans les salles de bain existantes et l'ajout d'un dispositif de synthèse vocale pour l'ascenseur. La nouvelle signalisation favorisera un repérage rapide des lieux et des services par l'identification de salles et de zones spécifiques, dans et hors les murs de la bibliothèque.

## **JUSTIFICATION**

La bibliothèque Rosemont se déploie sur les trois planchers du petit bâtiment art déco qu'elle occupe. Ses circulations complexes ainsi que le repérage déficient des services existants en ont fait le projet-pilote duquel débiterait l'implantation de la technologie RFID dans l'ensemble du réseau montréalais. La difficulté d'accès au bâtiment et les déplacements intérieurs par les personnes à mobilité réduite sont des enjeux importants. Les procédures de travail du personnel doivent être revues sur les trois étages. Les bonnes pratiques d'aménagement développées pendant le projet de la bibliothèque Rosemont pourront servir de référence pour tous les autres projets à venir.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget global du projet est évalué à 1 953 593,89 \$ taxes incluses. Les parties prenantes au dossier sont d'accord pour se partager le montant global du projet, moins le montant pour l'achat de mobilier qui revient en totalité à la charge de l'arrondissement, qui est de 143 718,75 \$ taxes incluses. Également, le Service de la culture assume la totalité des déboursés pour le mobilier des postes en libre-service, pour un total de 11 497,50 \$

taxes incluses (CM15 0497). Par conséquent, le montant faisant l'objet d'un partage des coûts est donc de 1 798 377,64 \$ taxes incluses.

Nonobstant le pourcentage de répartition des coûts dans le cadre du Programme RAC, c'est-à-dire 20% par l'arrondissement, 40% par le Service de la culture et 40% par le ministère de la Culture et des Communications, voici une nouvelle répartition des pourcentages calculée sur le coût total du projet, incluant la part assumée par un budget corporatif pour l'accessibilité universelle. Cette répartition des pourcentages a été validée par l'ensemble des parties prenantes. De plus, le coût lié aux équipements technologiques RFID sont assumés à 50% par le Service des technologies et 50% par le MCC.

En accord avec la Direction des bibliothèques, le montant de 158 892,50 \$ (182 686,65 \$ taxes incluses) alloué aux équipements technologiques RFID comprend un robot de tri à sept bacs incluant la chute intérieure et poste d'induction au rez-de-chaussée ainsi qu'un robot de tri à trois bacs incluant la chute intérieure à l'étage. Ce financement vient du projet RFID du Service des technologies de l'information.

Les montants alloués dans le cadre du Programme RAC ont été autorisés en vertu de la recommandation de crédit du MCC no.12-3.1.1-246.

Ces pourcentages réels sur le montant global serviront à déterminer les montants payables par chaque partie prenante à l'octroi de contrat en services professionnels et à l'octroi de contrat pour la réalisation des travaux.

Les dépenses admissibles pourront être réévaluées à l'étape de la réception des soumissions.

Pour le présent dossier, voici la répartition des coûts montrant l'implication des parties prenantes à l'étape planification:

<b>PARTIES PRENANTES</b>	<b>POURCENTAGE RÉEL</b>	<b>MONTANT CORRESPONDANT À L'ÉTAPE PLANIFICATION (Taxes incluses)</b>
Arrondissement de Rosemont - La Petite Patrie	12,63 %	227 082,03 \$
Service de la culture	25,25 %	454 164,05 \$
Service des technologies	5,08 %	91 343,33 \$
Ministère de la Culture et des Communications	30,33 %	545 507,38 \$
Corporatif (accessibilité universelle)	26,71 %	480 280,85 \$
TOTAL:	100,0 %	1 798 377,64 \$

Le montant pour l'achat du mobilier, qui revient en totalité à la charge de l'arrondissement, fera l'objet d'un autre dossier décisionnel.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de la bibliothèque Rosemont sera conçu et réalisé dans le respect des grands principes de développement durable. Ce projet s'inscrit dans l'orientation du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 : "Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels".

- Mise à la disposition de la population montréalaise des équipements accueillants, modernes et ouverts sur leur milieu;
- Participation accrue du réseau des bibliothèques publiques à l'effort collectif pour faire de Montréal une ville de lecture, de savoir et d'innovation;



- S'inscrit dans les objectifs généraux de la Ville en regard de l'Agenda 21 de la culture.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'autorisation de poursuivre le projet permettra de réaliser l'appel d'offres de services professionnels pour réaliser les plans et devis.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement informera ses citoyens et organismes concernés des travaux qui seront réalisés dans leur immeuble. Les opérations de communication seront effectuées conformément aux normes définies dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **Printemps - Été 2015**

- Appel d'offres de services professionnels
- Octroi du contrat de services professionnels

#### **Automne 2015**

- Mission des professionnels

#### **Hiver 2015**

- Appel d'offres pour construction

#### **Printemps 2016**

- Octroi du contrat pour construction

#### **Printemps - Été - Automne 2016**

- Travaux

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier fait partie intégrante de la Politique de développement culturel 2005–2015 de la Ville de Montréal qui a été adoptée par le comité exécutif en 2005. Il permettra plus précisément de contribuer à l'engagement 7, libellé comme suit :

"La Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux ".

La première orientation intitulée « Améliorer l'accès à la culture » du Plan d'action 2007–2017 de Montréal, métropole culturelle prévoit, quant à elle, une action spécifique qui est

de "reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir", ce à quoi le maintien et l'amélioration des collections contribuent.

Ce projet s'inscrit dans les engagements de la Ville de Montréal formulés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et ce, plus particulièrement en regard de l'alinéa "e." de l'article 20 qui dit que la Ville s'engage "à favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau des musées municipaux comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance".

Le projet est, également, conforme à la Politique municipale d'accessibilité universelle tel que précisé dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et ce en regard de l'article 20-f qui stipule qu' "Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit à des services municipaux de qualité, la Ville de Montréal s'engage à : favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général."

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Avis favorable avec commentaires :

Service des technologies de l'information , Direction (Marc LAURIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la culture , Direction associée Bibliothèques (Luc JODOIN)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Gina TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anaam TAGHOUTI  
Agent technique en architecture

#### **ENDOSSÉ PAR**

Richard ADAM  
Chef de division

Le : 2015-05-07

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET

Directeur

**Tél :** 514 872-4600

**Approuvé le :** 2015-05-22

CE : 30.004  
2015/06/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1151158006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Il est recommandé que:

1. la Ville de Montréal s'engage à respecter les modalités du guide du programme de subvention TECQ (2014-2018) qui s'appliquent à elle ;
2. elle s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
3. elle approuve la programmation de l'agglomération pour 2014 et 2015 et mandate le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
4. elle s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
5. elle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-15 15:32

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151158006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonnnera sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de la taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ).

En 2014, les gouvernements du Québec et du Canada ont conjointement convenu de prolonger le programme de subventions TECQ. Il s'agit d'un programme de cinq ans qui couvrira les travaux admissibles réalisés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2018. La Ville de Montréal recevra une somme de 491,4 M\$ échelonnée en cinq versements annuels égaux de 98,3 M\$. En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir à 28 \$ par habitant par année, le seuil de ses investissements dans d'autres projets financés à même des sources uniquement municipales, sans subvention d'aucune sorte.

Les travaux admissibles concernent quatre priorités:

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;

2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;
4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Les règles du programme prescrivent que la ville doit respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80% de son enveloppe. Pour cette portion de son enveloppe, la municipalité doit démontrer qu'il n'y a plus de travaux à effectuer dans les priorités 1 à 3, à court terme, avant de réaliser des travaux de la priorité 4. Par ailleurs, le programme TECQ 2014-2018 introduit un changement par rapport aux éditions précédentes de ce programme car la ville peut dorénavant utiliser 20% de son enveloppe dans les priorités de son choix.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

## **DESCRIPTION**

Les programmations élaborées pour 2014 et 2015 prévoient que 80% de l'enveloppe disponible (78,6 M \$ par an) seront utilisés pour des projets reliés aux infrastructures de l'eau de compétence locale ou d'agglomération et 20% ( 19,7 M \$ par an) pour des projets en voirie de compétence locale. Les enveloppes annuelles sont cumulatives si bien que des sommes n'ayant pas été utilisées au cours d'une année peuvent être reportées aux années suivantes jusqu'à la fin du programme. On peut également devancer les décaissements municipaux sous réserve de ne pas réclamer plus que le maximum prévu à la fin du programme en 2018.

La liste soumise en annexe constitue la programmation d'agglomération pour les années 2014 et 2015. Elle cumule donc les projets déjà réalisés en 2014 et ceux prévus en 2015. Les sommes réclamées en 2014 pour les projets sur les infrastructures de l'eau n'atteignent pas le maximum car en 2014, il a fallu compléter plusieurs projets afin d'atteindre nos objectifs à l'égard de l'ancien programme TECQ 2010-2013 qui avait été prolongé et qui ont été comptabilisés dans ce dernier programme.

Ainsi, la programmation soumise en annexe cumule les projets réalisés en 2014 (16,3 M \$) et ceux prévus en 2015 (45,0 M \$) pour un total de 61,3 M \$. Les projets relatifs aux infrastructures de l'eau sont admissibles au programme TECQ 2014-2018 pour des travaux à nos équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux (priorité 1) de même que les projets aux réseaux secondaire d'aqueduc et d'égouts de compétence d'agglomération (priorité 3). Comme il s'agit de la programmation relative aux travaux de juridiction de l'agglomération de Montréal, ces montants correspondent au montant de la quote-part de la Ville dans les projets d'agglomération, soit environ 80% du montant des projets. Les coûts réels des projets sont donc plus élevés.

Une fois approuvée par le conseil d'agglomération, la programmation devra être acceptée par le MAMOT.

## **JUSTIFICATION**

Pour toucher les subventions 2014 et 2015 du programme TECQ 2014-2018, il faut que la liste des projets soit entérinée par le conseil municipal avant d'être remise au MAMOT pour approbation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**



Le montage financier des projets retenus inscrits à la programmation ci-jointe prévoit que le financement des projets sera fait par des quotes-parts perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté. Toute municipalité liée pourra s'exempter du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement, sa part du capital. Elle pourra, si elle le souhaite, utiliser sa subvention du programme TECQ 2014-2018 pour effectuer au comptant le paiement de sa part dans ces travaux.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation des travaux prévus contribuera à améliorer nos grands équipements de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, à réduire les fuites d'eau, à favoriser le captage et la rétention des eaux de pluie et constituent des éléments d'une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Réfection d'infrastructures de l'eau de l'agglomération profitant du programme TECQ qui octroie à la Ville une enveloppe de 491 M\$ sur cinq ans (2014-2018).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, avec l'accord de la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission de la programmation au MAMOT.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Dominique DEVEAU)

Avis favorable :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lise NOLIN)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Richard FONTAINE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain DUBUC  
Cadre administratif

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-05-12

Chantal MORISSETTE  
Directrice

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-05-15**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-05-15

**Dossier # : 1151158005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Il est recommandé que:

1. la Ville de Montréal s'engage à respecter les modalités du guide du programme de subvention TECQ (2014-2018) qui s'appliquent à elle ;
2. elle s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
3. elle approuve la programmation de la ville pour 2014 et 2015 et mandate le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
4. elle s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
5. elle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-25 11:46

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151158005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de la taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ).

En 2014, les gouvernements du Québec et du Canada ont conjointement convenu de prolonger le programme de subventions TECQ. Il s'agit d'un programme de cinq ans qui couvrira les travaux admissibles réalisés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2018. La Ville de Montréal recevra une somme de 491,4 M\$ échelonnée en cinq versements annuels égaux de 98,3 M\$. En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir à 28 \$ par habitant par année, le seuil de ses investissements dans d'autres projets financés par à même des sources uniquement municipales, sans subvention d'aucune sorte.

Les travaux admissibles concernent quatre priorités:

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;
4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les

ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Les règles du programme prescrivent que la ville doit respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80% de son enveloppe. Pour cette portion de son enveloppe, la municipalité doit démontrer qu'il n'y a plus de travaux à effectuer dans les priorités 1 à 3, à court terme, avant de réaliser des travaux de la priorité 4. Par ailleurs, le programme TECQ 2014-2018 introduit un changement par rapport aux éditions précédentes de ce programme car la ville peut dorénavant utiliser 20% de son enveloppe dans les priorités de son choix.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

## **DESCRIPTION**

Les programmations de compétence d'agglomération et locale élaborées pour 2014 et 2015 prévoient que que 80% de l'enveloppe disponible (78,6 M \$ par an) seront utilisés pour des projets liés aux infrastructures de l'eau de compétence locale ou d'agglomération et 20% ( 19,7 M \$ par an) pour des projets en voirie de compétence locale. Les enveloppes annuelles sont cumulatives si bien que des sommes n'ayant pas été utilisées au cours d'une année peuvent être reportées aux années suivantes jusqu'à la fin du programme. On peut également devancer les décaissement municipaux sous réserve de ne pas réclamer plus que le maximum prévu à la fin du programme.

La liste soumise en annexe constitue la programmation locale pour les années 2014 et 2015. Elle cumule donc les projets déjà réalisés en 2014 et ceux prévus en 2015. Les sommes réclamées en 2014 pour les projets sur les infrastructures de l'eau n'atteignent pas le maximum car en 2014, il a fallu compléter plusieurs projets afin d'atteindre nos objectifs à l'égard de l'ancien programme TECQ 2010-2013 qui avait été prolongé.

Ainsi, la programmation des travaux de compétence locale soumise en annexe cumule les projets réalisés en 2014 (61,7 M \$) et ceux prévus en 2015 (118,1 M \$) pour un total de 179,8 M \$. Les projets relatifs aux infrastructures de l'eau (135,2 M\$) sont admissibles au programme TECQ 2014-2018 pour les réseaux locaux d'aqueduc et d'égout (priorité 3) de même que les projets d'auscultation des réseaux secondaires (priorité 2) et concernent l'ensemble du territoire de la Ville. Les projets de la voirie concernent des ouvrages de compétence locale et se chiffrent à 44,6 M \$. La surprogrammation constatée sera régularisée au cours des prochaines années en fonction de la réalisation réelle des projets inscrits.

Une fois approuvée par le conseil municipal, la programmation devra être acceptée par le MAMROT.

## **JUSTIFICATION**

Pour toucher les subventions 2014 et 2015 du programme TECQ 2014-2018, il faut que la liste des projets soit entérinée par le conseil municipal avant d'être remise au MAMROT pour approbation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les travaux dans les réseaux locaux admissibles à la TECQ sont remboursés à 100 %, le seuil d'investissement représentant la contrepartie de la Ville.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation des travaux prévus contribuera à réduire les fuites d'eau, à favoriser le captage et la rétention des eaux de pluie, amélioreront le réseau routier et constituent des éléments d'une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Réfection des réseaux locaux d'aqueduc et d'égout de même que des infrastructures de voirie dans les arrondissements de Montréal en profitant du programme TECQ qui octroie à la Ville une enveloppe de 491 M\$ sur cinq ans (2014-2018).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, avec l'accord de la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission de la programmation au MAMOT.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lise NOLIN)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Benoit CHAMPAGNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain DUBUC  
Cadre administratif

### **ENDOSSÉ PAR**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

Le : 2015-05-13

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-05-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-05-25





**Dossier # : 1150541028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de service de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour le remplacement de la conduite d'aqueduc, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier Ouest.

Il est recommandé :  
d'accepter l'offre de services de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, relativement à la prise en charge de la coordination et la réalisation des travaux pour le remplacement de la conduite d'aqueduc, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier Ouest, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-25 16:55

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1150541028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de service de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour le remplacement de la conduite d'aqueduc, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier Ouest.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du PTI 2015-2017, un budget de 56 M\$ a été prévu pour le programme de réfection des rues (PRR) artérielles pour l'année 2015. Ce programme a pour but d'atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permet d'améliorer l'état global des chaussées.

En janvier 2015, suite à une modification de la définition du réseau artériel, celui-ci est passé de 24 % à 52 % du réseau routier municipal. Ainsi la Ville a repris la responsabilité d'environ 1200 km de rues qui étaient auparavant sous la responsabilité des arrondissements.

L'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal offre de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la coordination et la réalisation des travaux pour le remplacement de la conduite d'aqueduc, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier Ouest, et nouvellement ajoutée au Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ce projet était initialement inclus au Programme de Réfection Routière local 2015 financé par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports à partir de l'enveloppe budgétaire mise à la disposition de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

La Direction des transports recommande d'accepter l'offre de fourniture de services puisque la réalisation de ces travaux par l'arrondissement permettra d'accélérer la remise en état du réseau routier artériel et d'augmenter les investissements réalisés dans l'année, en complément des efforts de la Direction des transports.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 25 0071 - 2 mars 2015 - D'offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4) au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour le remplacement de la conduite d'aqueduc, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier Ouest.

CM 14 1272 – 16 décembre 2014 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

CM 14 1120 - 24 novembre 2014 - Accorder un contrat à Civisol inc. pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 929 634,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DTP 54-14-13 (15 soum.)

## **DESCRIPTION**

Accepter l'offre du conseil d'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, de réaliser pour le bénéfice de la Direction des transports, des travaux pour le remplacement de la conduite d'aqueduc, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier Ouest, rue ajoutée au 1er janvier 2015 au Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV). Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, une résolution du conseil municipal – en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal – est requise pour accepter l'offre de services de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

Un comité de validation des aménagements a étudié les plans d'aménagements et a formulé les recommandations suivantes: il est requis d'intégrer des dalles podotactiles au projet de saillies, d'assurer la visibilité aux intersections par un positionnement approprié des arbres, de transmettre les plans finaux (tel que construit) à la ville centre lorsqu'ils seront complétés et de s'assurer de ne pas compromettre la piste cyclable existante.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux consistent en un projet de réfection routière que l'arrondissement a planifiée sur une rue qui, avant le 1er janvier 2015, faisait partie du réseau local, mais est maintenant incluse dans le Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV).

Comme les travaux seront exécutés sur une rue qui relève de la compétence de la ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces travaux visant à améliorer le réseau routier artériel, les dépenses seront entièrement assumées par la ville centre. Les budgets requis à cet effet sont prévus au PTI 2015-2017 de la Direction des transports et du Service de l'eau (SE)

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux envisagés permettront le maintien de l'actif et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas accepter cette offre de services de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal aurait pour conséquence de retarder les travaux de réfection sur cette rue dont l'état de dégradation est avancé.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade-ci.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Juin 2015 : octroi du contrat, juillet 2015 : réalisation des travaux

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean CARRIER  
Ingénieur chef d'équipe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-15

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur des transports

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur des transports

**Approuvé le :** 2015-05-20

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur du service des infrastructures, de la voirie et des transports

**Approuvé le :** 2015-05-22



**Dossier # : 1150615001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de services de l'arrondissement Saint-Laurent, relativement à l'exécution des travaux dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

Il est recommandé :  
d'accepter l'offre de services de l'arrondissement Saint-Laurent, relativement à l'exécution des travaux dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-25 10:44

**Signataire :** Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1150615001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de services de l'arrondissement Saint-Laurent, relativement à l'exécution des travaux dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du PTI 2015-2017, un budget de 56 M\$ a été prévu pour le programme de réfection des rues (PRR) artérielles pour l'année 2015. Ce programme a pour but d'atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permet d'améliorer l'état global des chaussées.

En janvier 2015, suite à une modification de la définition du réseau artériel, celui-ci est passé de 24 % à 52 % du réseau routier municipal. Ainsi, la Ville a repris la responsabilité d'environ 1 200 km de rues qui étaient auparavant sous la responsabilité des arrondissements.

L'arrondissement de Saint-Laurent offre de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'exécution des travaux de réfection de rues inscrites au programme PRR de l'arrondissement et nouvellement ajoutées au Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La Direction des transports recommande d'accepter l'offre de fourniture de services puisque la réalisation de ces travaux par l'arrondissement permettra d'accélérer la remise en état du réseau routier artériel et d'augmenter les investissements réalisés dans l'année, en complément des efforts de la Direction des transports.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 08 0280 - 5 mai 2015 - D'offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2015 de la Ville de Montréal.

CM 14 1272 - 16 décembre 2014 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le

Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

## **DESCRIPTION**

Accepter l'offre du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser, pour le bénéfice de la Direction des transports, des travaux de reconstruction, de pulvo-stabilisation ou de planage-revêtement de rues du RAAV. Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, une résolution du Conseil municipal – en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal – est requise pour accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent.

La Direction des transports procédera, s'il y a lieu, à l'étude des aménagements proposés dans le cadre des travaux de réfection mais la portée cet examen se limitera à l'analyse de l'opportunité uniquement.

Cette validation ne relèvera aucunement l'arrondissement ou son mandataire de la responsabilité de la conception géométrique des aménagements et des plans signés et scellés produits. L'approbation des aménagements proposés sera confirmée à l'intérieur du sommaire décisionnel d'octroi de contrat via l'intervention du Service des infrastructures, de la voirie et des transports sous réserve de toutes autres exigences transmises à l'arrondissement préalablement.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux consistent en des projets de réfection routière que l'arrondissement a planifiés sur des rues qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau local, mais sont maintenant incluses dans le RAAV.

Comme les travaux seront exécutés sur des rues qui relèvent de la compétence de la ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement Saint-Laurent la conception et la réalisation des travaux en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

La liste des rues faisant l'objet de l'offre de services de l'arrondissement est celle jointe au dossier décisionnel 1154378010 (CA15 08 0280). L'étendue de l'acceptation demandée au Conseil municipal se limite donc aux projets cités dans ladite liste.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses relative aux travaux visant à améliorer le réseau routier artériel seront entièrement assumées par la ville centre. Les budgets requis à cet effet sont prévus au PTI 2015-2017 de la Direction des transports du SIVT.

Il y a lieu de mentionner que l'arrondissement Saint-Laurent présentera, lors de l'octroi du contrat, une estimation détaillée ainsi que les plans et devis du projet, le tout, par le biais d'un dossier décisionnel qui fera l'objet d'une demande d'intervention au SIVT ainsi qu'au Service des finances, direction opérations budgétaires et comptables. La provenance budgétaire sera alors précisée lors de l'octroi du contrat.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux envisagés permettront le maintien de l'actif et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas accepter cette offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent aurait pour conséquence de retarder les travaux de réfection sur ces rues dont l'état de dégradation est avancé.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade-ci.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Juin 2015 : octroi du contrat

Juillet - septembre 2015 : réalisation des travaux

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ikir KATI  
Ingénieur civil

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-20

Benoit CHAMPAGNE  
Chef de division gestion d'actifs par Intérim

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur des transports

**Approuvé le :** 2015-05-21

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur du service des infrastructures, de la voirie et des transports

**Approuvé le :** 2015-05-25





**Dossier # : 1150615002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de services de l'arrondissement LaSalle, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour le remplacement du réseau d'égout et d'aqueduc, de la reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur le boulevard LaSalle, entre la rue Alpin et la 6e avenue, dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

Il est recommandé :  
d'accepter l'offre de services de l'arrondissement LaSalle, relativement à l'exécution de certains travaux dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-25 13:02

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150615002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de services de l'arrondissement LaSalle, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour le remplacement du réseau d'égout et d'aqueduc, de la reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur le boulevard LaSalle, entre la rue Alpin et la 6e avenue, dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du PTI 2015-2017, un budget de 56 M\$ a été prévu pour le programme de réfection des rues (PRR) artérielles pour l'année 2015. Ce programme a pour but d'atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permet d'améliorer l'état global des chaussées.

En janvier 2015, suite à une modification de la définition du réseau artériel, celui-ci est passé de 24 % à 52 % du réseau routier municipal. Ainsi, la Ville a repris la responsabilité d'environ 1 200 km de rues qui étaient auparavant sous la responsabilité des arrondissements.

L'arrondissement LaSalle offre de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'exécution des travaux de réfection du boulevard LaSalle, tel que prévu au programme PRR de l'arrondissement et nouvellement ajouté au Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La Direction des transports recommande d'accepter l'offre de fourniture de services puisque la réalisation de ces travaux par l'arrondissement permettra d'accélérer la remise en état du réseau routier artériel et d'augmenter les investissements réalisés dans l'année, en complément des efforts de la Direction des transports.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 XXXXX (numéro de résolution à venir – CA prévu le 1er juin 2015 - GDD 115 615 2037) – Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de

Montréal, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour le remplacement du réseau d'égout et d'aqueduc, de la reconstruction de la chaussée et les trottoirs sur le boulevard LaSalle, entre la rue Alpin et la 6<sup>e</sup> avenue, du réseau routier artériel, qui avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, faisait parti dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2015 et 2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT)

CM 14 1272 – 16 décembre 2014 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

## **DESCRIPTION**

Accepter l'offre du conseil d'arrondissement de LaSalle de réaliser, pour le bénéfice de la Direction des transports, des travaux de reconstruction de la chaussée du boulevard LaSalle, entre la rue Alpin et la 6<sup>e</sup> avenue, faisant parti du RAAV. Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, une résolution du Conseil municipal – en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal – est requise pour accepter l'offre de services de l'arrondissement LaSalle.

La Direction des transports, après validation auprès de l'arrondissement, confirme que la reconstruction du boulevard LaSalle sera effectuée tel que l'existant sans aucune modification de la géométrie existante.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux consistent en la réfection routière que l'arrondissement a planifiée sur une rue qui, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, faisait partie du réseau local, mais est maintenant incluse dans le RAAV.

Comme les travaux seront exécutés sur une rue qui relève maintenant de la compétence de la ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement LaSalle, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Les travaux faisant l'objet de l'offre de services de l'arrondissement sont ceux décrits au dossier décisionnel 1156252037 (*résolution CA15 XXXXX à venir - CA prévu le 1er juin 2015*). L'étendue de l'acceptation demandée au Conseil municipal se limite donc au projet cité dans ladite décision.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces travaux visent à améliorer le réseau routier artériel et les dépenses seront entièrement assumées par la ville centre. Les budgets requis sont prévus au PTI 2015-2017 de la Direction des transport du SIVT.

Il y a lieu de mentionner que l'arrondissement LaSalle présentera, lors de l'octroi du contrat, une estimation détaillée ainsi que les plans et devis du projet, le tout, par le biais d'un dossier décisionnel qui fera l'objet d'une demande d'intervention au SIVT ainsi qu'au Service des finances, direction opérations budgétaires et comptables. La provenance budgétaire sera alors précisée lors de l'octroi du contrat.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux envisagés permettront le maintien de l'actif et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas accepter cette offre de services de l'arrondissement LaSalle aurait pour conséquence de retarder les travaux de réfection du boulevard LaSalle.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade-ci.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Août 2015 : octroi du contrat  
Octobre 2015 : réalisation des travaux

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ikir KATI  
Ingénieur civil

#### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-05-21

Benoit CHAMPAGNE  
Chef de division gestion d'actifs par intérim

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur des transports

**Approuvé le :** 2015-05-25

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur du service des infrastructures, de la voirie et des transports

**Approuvé le :** 2015-05-25



**Dossier # : 1154302001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 16 au 19 juin 2015, à Sarnia en Ontario, afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de vice-président au sein du conseil d'administration qui le mènera à la présidence de l'Alliance au cours du mandat 2016-2017. Montant estimé : 1 767,89 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 16 au 19 juin 2015, à Sarnia en Ontario, afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de vice-président au sein du conseil d'administration qui le mènera à la présidence de l'Alliance au cours du mandat 2016-2017 - montant estimé : 1 767,89 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-26 09:51

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154302001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 16 au 19 juin 2015, à Sarnia en Ontario, afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de vice-président au sein du conseil d'administration qui le mènera à la présidence de l'Alliance au cours du mandat 2016-2017. Montant estimé : 1 767,89 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL) fait entendre la voix des maires pour assurer la protection, la restauration et la mise en valeur des Grands Lacs et du Saint-Laurent et ainsi améliorer la qualité de vie des citoyens à travers la région. Coalition binationale de 109 municipalités présentes dans deux provinces et huit états, l'AVGLSL travaille activement auprès des gouvernements fédéraux, d'État, provinciaux, tribaux et des Premières nations et auprès d'autres intéressés. De par leur approche intégrée des volets environnementaux, sociaux et économiques, les municipalités membres de l'AVGLSL assurent la viabilité et l'intégrité de la plus importante ressource d'eau douce au monde (source : [www.glsocities.org](http://www.glsocities.org)).

La Ville de Montréal est membre de l'AVGLSL depuis 2006 et participe à plusieurs de ses initiatives, notamment le programme Villes VERDD « Villes en route vers un développement durable » qui met en valeur le leadership des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour orienter la région vers un avenir plus durable et les consultations sur les projets pipeliniers traversant les zones des Grands Lacs et du Saint-Laurent. D'ailleurs la Ville a été lauréate du prix 2014 pour son Rapport sur la gestion durable des eaux municipales lors de la rencontre annuelle à Thunder Bay.

Les sujets suivants ont fait l'objet de discussions au cours des dernières années :

- Crise de l'eau potable dans le lac Érié l'été dernier en raison de la prolifération de cyanobactéries

- Transport d'hydrocarbure et les risques de déversement pouvant influencer les écosystèmes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui y sont associés
- Projet Énergie Est de TransCanada  
 - Projet d'inversion du flux de la ligne 9B d'Enbridge présenté à l'Office national de l'énergie du Canada
- Exploration et exploitation des gaz de schiste
  - Pollution par les microbilles de plastique
  - Programme Villes VERDD (Villes en route vers un développement durable) mettant en valeur le leadership des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour orienter la région tout entière vers un avenir plus durable, notamment en ce qui a trait à la gestion durable des eaux municipales, tout en donnant aux villes le soutien voulu pour poursuivre leur parcours vers la durabilité
  - Adaptation aux changements climatiques avec le Service municipal d'adaptation et de résilience (SMAR), un programme surtout pour les villes ontariennes et américaines
  - Prévention de l'introduction et contrôle des espèces envahissantes (dont la carpe asiatique)
  - Transport du matériel radioactif et gestion des déchets radioactifs
  - Gestion des niveaux d'eau et dossiers de la Commission mixte internationale (CMI; Canada-USA)
  - Membership de l'Alliance : programme incitatif et stratégie de recrutement

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE14 0883** - 4 juin 2014 - Autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, les 18, 19 et 20 juin 2014, à Thunder Bay en Ontario, afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes des grands lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de secrétaire-trésorier au sein du conseil d'administration qui le mènera à la présidence de l'Alliance au cours du mandat 2016-2017.

**CE14 0411** - 15 janvier 2014 - Autoriser une dépense de 931,30 \$ relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, les 16 et 17 janvier 2014, à Windsor (Ontario), afin de participer à la rencontre biannuelle de l'Alliance des villes des grands lacs et du Saint-Laurent.

**CE13 0823** - 5 juin 2013 - Autoriser la dépense relative au déplacement, du 19 au 21 juin 2013, de Mme Josée Duplessis, membre du comité exécutif, afin de participer au conseil d'administration et au congrès de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra à Marquette, dans l'état du Michigan (États-Unis).

**CE12 0684** - 9 mai 2012 - Autoriser le déplacement de M. Alan DeSousa, vice-président du comité exécutif, à Québec, du 26 au 28 juin 2012, afin de participer au conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

**CE11 1957** - 30 novembre 2011 - Autoriser une dépense estimée à 1 607,16 \$, relative au déplacement de monsieur Alan DeSousa, vice-président du comité exécutif, afin de participer au conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra à Chicago du 2 au 3 décembre 2011.

## **DESCRIPTION**

Rencontre des membres du conseil d'administration de l'AVGLSLt, à Sarnia en Ontario, du 17 au 19 juin 2015. Ce congrès est une opportunité de rencontrer divers représentants et maires de plusieurs villes et permet d'échanger sur des sujets préoccupants de

l'environnement et des enjeux qui affectent la région et des solutions qui assureront la protection, la restauration et la promotion de l'inestimable ressource que constitue le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent où vivent 40 millions de citoyens.

Chaque année, l'Assemblée annuelle et congrès de l'AVGLSL rassemble des représentants des municipalités, des états, des provinces et des gouvernements fédéraux, des citoyens engagés et plusieurs autres intervenants.

## JUSTIFICATION

Le 4 décembre 2013, le maire de Montréal a désigné madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, pour le représenter et agir en son nom auprès du conseil d'administration l'AVGLSL La Ville étant membre de l'exécutif de cette association, madame Rouleau représente le maire à toutes les réunions du comité exécutif ainsi qu'aux assemblées générales. Trois à quatre rencontres ont lieu par année dans une ville différente des deux côtés de la frontière et monsieur Roger Lachance, directeur du Service de l'environnement, accompagne l'élue responsable du dossier et assure les suivis administratifs, tandis que le Bureau des relations gouvernementales et municipales assure le suivi avec le bureau montréalais qui coordonne les activités de l'AVGLSL dans la menée des dossiers de nature gouvernementale.

Le maire de Montréal a été nommé secrétaire-trésorier de l'AVGLSL lors du conseil d'administration qui a eu lieu le 18 juin 2014, à Thunder Bay, Ontario. À l'instar du système électif de la Fédération canadienne des municipalités, ce poste d'une durée d'un an mène à la vice-présidence cette année (2015) et à la présidence, en 2016, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale qui se tiendra à Montréal en 2017. Le président actuel de l'Alliance est le maire de la Ville de Racine (Wisconsin), monsieur John Dikert, et le vice-président est le maire de la Ville de Huron-Kinloss (Ontario).

**Compte tenu** que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est un forum original qui regroupe des représentants à la fois, canadiens et américains. Par leur approche intégrée des volets environnementaux, sociaux et économiques, les municipalités membres de l'Alliance assurent la viabilité et l'intégrité de la plus importante ressource d'eau douce au monde;

**Compte tenu** des enjeux importants qui concernent cet « espace géopolitique municipal », tels le transport des matières dangereuses, les niveaux d'eau, les espèces envahissantes, le transport maritime dans le Saint-Laurent, le développement durable, entre autres;

**Compte tenu** l'importance grandissante de ces dossiers pour la métropole et la volonté du maire de Montréal de jouer un rôle de premier plan à cet égard;

**Il est recommandé** d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de vice-président au sein du conseil d'administration qui le mènera à la présidence de l'Alliance au cours du mandat 2016-2017. Madame Rouleau assurera la représentation de la Ville et le maire de Montréal sera présent lors de la rencontre semestrielle du Conseil d'administration en décembre 2016 ainsi qu'à l'assemblée annuelle de juin 2017 qui se tiendront à Montréal.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

### Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	1 767,89 \$
Division Soutien aux élus	



Frais de déplacement et hébergement Non admissible à la loi 90
---

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

C'est l'occasion pour Montréal de participer aux décisions concernant les Grands Lacs et le Saint-Laurent.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Avis favorable :  
Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marilia CORREIA  
Chargé de secrétariat

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-21

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction  
du greffe (ce)

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2015-05-26



**Dossier # : 1150974001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Aref Salem, membre du comité exécutif, responsable du transport, du 5 au 11 juin 2015, à Milan en Italie, afin de participer au Congrès international de l'UITP (International Association of Public Transport). Montant estimé : 3 661,65 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Aref Salem, membre du comité exécutif, responsable du transport, du 5 au 11 juin 2015, à Milan en Italie, afin de participer au Congrès international de l'UITP (International Association of Public Transport) - montant estimé : 3 661,65 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-27 14:44

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150974001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Aref Salem, membre du comité exécutif, responsable du transport, du 5 au 11 juin 2015, à Milan en Italie, afin de participer au Congrès international de l'UITP (International Association of Public Transport). Montant estimé : 3 661,65 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'UITP, l'Association internationale des transports publics ([www.uitp.com](http://www.uitp.com)), compte 2 900 membres de 90 pays. Elle représente les opérateurs publics et privés de tous les modes de transport public, les autorités organisatrices, l'industrie des services et fournitures et les organes et institutions de recherche. Très active sur le plan international, elle a notamment mis en œuvre l'Agenda 21 dont l'objectif est d'engager l'action à l'échelle internationale, nationale, régionale et locale du point de vue du développement durable. L'UITP est un joueur incontournable du transport collectif qui voit au-delà de la notion de déplacements et de transport et considère l'apport que les projets de transports collectifs ont sur l'activité économique d'une région et la mobilité de ses citoyens.

À noter que Montréal sera l'hôte du congrès en 2017. La STM accueillera l'Executif & Policy Board de L'UITP et organisera un cocktail en novembre 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement de M. Aref Salem, membre du comité exécutif, responsable du transport, afin qu'il puisse participer au Congrès international de l'UITP qui se déroulera cette année sous le thème de «Smile in the city».

**JUSTIFICATION**

La présence de M. Aref Salem permettra, entre autres, de promouvoir le savoir-faire de Montréal en matière de transport collectif et permettra également de convaincre les participants que Montréal 2017 est un incontournable autant en tant qu'exposants ou visiteurs.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

**Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	3 661,65 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale

- Partage de savoirs
- Réseautage
- Promotion de Montréal

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Avis favorable :  
Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

Brigitte MCSWEEN  
Responsable soutien aux élus ii- direction du  
greffe (ce)

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction  
du greffe (ce)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2015-05-27



**Dossier # : 1155179003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil Jeunesse , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le renouvellement du mandat de Monsieur Kunze Li, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second terme de 3 ans, se terminant en juin 2018.

IL EST RECOMMANDÉ

d'approuver le renouvellement du mandat de Monsieur Kunze Li, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second terme de 3 ans, se terminant en juin 2018.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-12 15:48

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155179003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil Jeunesse , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le renouvellement du mandat de Monsieur Kunze Li, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second terme de 3 ans, se terminant en juin 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil jeunesse de Montréal a été créé par le conseil municipal de la Ville de Montréal par le règlement 02-177, Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (Section II, Article 3), dont une présidence et une vice-présidence.

**Renouvellement du mandat d'un membre :**

L'article 5 du Règlement 02-177 prévoit que les membres peuvent compléter consécutivement un maximum de deux mandats de trois ans.

Kunze Li complétera son premier mandat en juin 2015 et souhaite poursuivre son implication pour un second terme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM12 0435** - Approuver la nomination de Monsieur Kunze Li, à titre de nouveau membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en juin 2015.

**CM02 0777** - Adopter le projet de règlement constituant le Conseil jeunesse de Montréal (CJM).

**DESCRIPTION**

**Renouvellement de mandat :**



M. Li complétera son premier mandat en juin 2015 et souhaite poursuivre son implication pour un second mandat.

<b>Noms</b>	<b>Date de fin initiale du mandat</b>	<b>Date de début du 2e mandat</b>	<b>Date de fin du 2e mandat</b>
M. Kunze Li	Juin 2015	1er juillet 2015	30 juin 2018

### **JUSTIFICATION**

M. Li est membre depuis juin 2015 et démontre depuis ce moment, l'intérêt, la motivation et les habiletés à assumer ses fonctions de membre.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget total de fonctionnement du Conseil jeunesse de Montréal est de 241 800\$ annuellement. Ce montant est assuré à 100% par la Ville de Montréal. La création d'une banque de candidatures permet de limiter les coûts engendrés par le processus d'appel de candidatures.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'implication de jeunes montréalais au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Maintien du nombre de membres requis assurant le bon fonctionnement dans la poursuite des activités du CjM.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Aucune

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

---

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin CRÉPEAU  
Secrétaire-rechercheur

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-05-12

Marie-Eve BONNEAU  
Adjointe à la présidence

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2015-05-12

**Dossier # : 1154233004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil des Montréalaises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de madame Aurélie Lebrun comme membre du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans se terminant en juin 2018. Approuver la nomination de madame Cathy Wong pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en juin 2018. Approuver la nomination de madame Marianne Carle-Marsan pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en juin 2018. Renouveler le mandat de madame Cathy Wong à titre de présidente du Conseil des Montréalaises pour un terme de deux ans se terminant en juin 2017. Renouveler le mandat de madame Marianne Carle-Marsan à titre de vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un terme de deux ans se terminant en juin 2017.

Il est recommandé :

de nommer Mme Aurélie Lebrun, en remplacement de Mme Kim O'Bomsawin, comme membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en juin 2018;

de nommer Mme Marianne Carle-Marsan et Mme Cathy Wong, comme membres du Conseil des Montréalaises, pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en juin 2018;

de reconduire Mme Cathy Wong dans sa fonction de présidente du Conseil des Montréalaises, pour un mandat de deux ans, jusqu'en juin 2017;

de reconduire Mme Marianne Carle-Marsan dans sa fonction de vice-présidente du Conseil des Montréalaises, pour un mandat de deux ans, jusqu'en juin 2017.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-14 12:22

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154233004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil des Montréalaises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de madame Aurélie Lebrun comme membre du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans se terminant en juin 2018. Approuver la nomination de madame Cathy Wong pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en juin 2018. Approuver la nomination de madame Marianne Carle-Marsan pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en juin 2018. Renouveler le mandat de madame Cathy Wong à titre de présidente du Conseil des Montréalaises pour un terme de deux ans se terminant en juin 2017. Renouveler le mandat de madame Marianne Carle-Marsan à titre de vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un terme de deux ans se terminant en juin 2017.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil des Montréalaises a été créé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, qui lors de sa séance du 18 mai 2004 adopta le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Ville de Montréal, Règlement 04-064) portant sur la constitution du Conseil des Montréalaises. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (Section II, Article 3), dont la durée maximale des mandats est de trois ans (Section II, Article 5). Les mandats sont renouvelables une seule fois consécutive pour une durée maximale de trois ans (Chapitre II, Article 4). Par la suite, le conseil municipal nomma les 15 premières membres lors de la séance tenue le 28 septembre 2004 en adoptant la résolution CM04 0665. Depuis juin 2009, le Conseil des Montréalaises est enchâssé dans la Charte de la Ville de Montréal, chapitre II, section XII, article 83.15 à 83.18. Lorsqu'il y a des départs ou des fins de mandat, les postes devenus vacants doivent être comblés.

**Désignation de la présidence et de la vice-présidence :**

Le code de régie interne du CM, modifié le 22 avril 2015, mentionne que les mandats des membres du CE sont de deux ans. L'élection pour la présidence et la vice-présidence 2015 s'est tenue en avril 2015.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### **Cm14 1224 du 15 décembre 2014**

Nomination de Marianne Carle-Marsan à titre de vice-présidente jusqu'en juin 2015.

### **CM14 0327 du 28 avril 2014**

Nomination de Kim O'Bomsawin, pour un premier mandat de trois ans jusqu'en avril 2017.

### **CM13 0383 du 27 mai 2013**

Désignation de Cathy Wong, à titre de présidente du Conseil des Montréalaises jusqu'en juin 2015.

### **CM12 0436 du 18 juin 2012**

Nomination de Marianne Carle-Marsan et de Cathy Wong, pour un premier mandat de trois ans jusqu'en juin 2015.

### **CM04 0753 du 25 octobre 2004**

Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises (04-064).

### **CM04 0410 du 18 mai 2004**

Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises.

## DESCRIPTION

En avril 2015, nous avons reçu pour des raisons familiales et professionnelles la démission de :

<b>Nom</b>	<b>Date de fin initiale du mandat</b>	<b>Date de fin effective du mandat</b>
Mme Kim O'Bomsawin	Avril 2017	Avril 2015

À la suite de cette démission, la nomination suivante est recommandée :

### **Nomination d'une membre :**

Le règlement 04-064 stipule que les membres sont nommées pour trois ans.

<b>Nom</b>	<b>Date de début du mandat</b>	<b>Date de fin du mandat</b>	<b>Remplacement de</b>
Mme Aurélie Lebrun Rosemont- La Petite- Patrie	15 juin 2015	juin 2018	Mme Kim O'Bomsawin

### **Nomination des membres et processus de sélection**

La tenue d'un processus de sélection pour le Conseil des Montréalaises a eu lieu à l'hiver et au printemps 2014. Des 31 Montréalaises intéressées, 29 candidates ont été vues en entrevue et 24 ont été retenues. Une liste de ces candidates a été constituée pour combler les futurs postes vacants.

Lors du processus de sélection de nouvelles membres, dans une perspective de collaboration non-partisane, **le jury de sélection est composé d'au moins une élue de chaque parti** représenté au conseil municipal : Équipe Denis Coderre pour Montréal, Projet

Montréal, Coalition Montréal - Marcel Côté et Vrai changement pour Montréal. Ce fonctionnement facilite ensuite l'adoption des motions lors des séances du comité exécutif et du conseil municipal. Cette procédure est grandement appréciée et mentionnée lors des nominations par chacune des élues ayant participé au jury.

Une grille d'entrevue est utilisée lors des rencontres avec chaque candidate. Chaque candidate obtient un pointage selon cette grille. Les recommandations pour les nominations se prennent à l'unanimité et les candidates sont classées selon leur résultat.

Les recommandations sont ensuite transmises au Conseil des Montréalaises. Lorsqu'un poste est vacant, le Conseil des Montréalaises identifie la ou les candidates qui peuvent combler les besoins selon les différents critères : lieu de résidence, âge, expertise, etc.

En ce qui concerne la série d'opérations mises en oeuvre pour procéder à la nomination de nouvelles membres, les actions suivantes ont été posées :

1. Un appel public de candidatures dans deux journaux montréalais et un envoi électronique dans plus de 250 organismes en condition féminine couvrant la période du 15 janvier au 7 février 2014 ont été réalisés.
2. La pré-sélection des candidates selon les critères stipulés dans le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises*.
3. La constitution d'un jury de sélection composé de personnes élues qui occupaient les fonctions suivantes en mars 2014 : mesdames Mary Deros, Mme Érika Duchesne, Elsie Lefebvre, Justine MacIntyre, Lorraine Pagé, Émilie Thuillier, toutes conseillères de la Ville. Mme Rabia Chaouchi, chef d'équipe à la Direction de la diversité sociale et Mme Guylaine Poirier, coordonnatrice du Conseil des Montréalaises ont agi à titre de personnes ressources et M. Jean-Philippe Hamel, agent conseil en ressources humaines, a agi à titre de coordonnateur du processus.
4. La production des recommandations du jury de sélection au Conseil des Montréalaises.
5. La production d'une recommandation par le Conseil des Montréalaises à la responsable de la condition féminine au comité exécutif, madame Manon Gauthier.

### **Renouvellement du mandat de membre**

Le règlement 04-064 stipule que les mandats des membres sont renouvelables une seule fois pour une durée maximale de trois ans.

Marianne Carle-Marsan et Cathy Wong ont accompli leur premier mandat de trois ans comme membres du Conseil des Montréalaises. Toutes deux désirent poursuivre leur implication pour un deuxième mandat de trois ans, jusqu'en juin 2018.

<b>Nom</b>	<b>Date de fin du 1er mandat</b>	<b>Date de fin du 2e mandat</b>
Mme Marianne Carle-Marsan	Juin 2015	Juin 2018
Mme Cathy Wong	Juin 2015	Juin 2018

### **Désignation de la présidence et de la vice-présidence :**

La présidence et la vice-présidence du CM terminent leur mandat de membre en juin 2015. Dans le cadre de l'élection au comité exécutif, les membres du CM ont été invitées à faire connaître leur intérêt à pourvoir ces deux postes. Une candidature a été reçue pour la présidence et une pour la vice-présidence. Mme Cathy Wong a été réélue à titre de présidente et Mme Marianne Carle-Marsan a été réélue pour occuper la fonction de vice-présidente.

À la suite de cette élection, les désignations suivantes sont recommandées :

<b>Nom</b>	<b>Date de début du mandat à ce titre</b>	<b>Date de fin du mandat à ce titre</b>
Mme Cathy Wong, présidente	15 juin 2015	juin 2017
Mme Marianne Carle-Marsa, vice-présidente	15 juin 2015	juin 2017

## **JUSTIFICATION**

### **Nouvelles membres**

La sélection des membres a été faite de telle sorte à respecter le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Section II, article 4):

« Pour devenir membre du Conseil, toute personne doit :

1. manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de condition féminine;
2. avoir une connaissance des enjeux municipaux;
3. avoir participé de façon active à un ou plusieurs des secteurs suivants de la vie montréalaise : économique, culturel, scientifique, communautaire ou éducationnel;
4. faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil et aux réunions de ses comités spéciaux chargés d'étudier des questions particulières;
5. résider dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ».

La liste des candidates retenues a donc été constituée en tenant compte de l'excellence de la contribution des candidates dans le domaine du statut de la femme et de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la volonté de refléter la diversité de Montréal selon les paramètres suivants : groupe d'âge, origine ethnique, lieu de résidence, champ d'activités. Vingt-quatre candidates ont réussi le processus de sélection selon une grille d'entrevue et de pointage. Le choix des candidates se fait en priorisant celles qui ont obtenu les notes les plus élevées, tout en tenant compte de la complémentarité des expertises et du lieu de résidence.

Mme Aurélie Lebrun, résidant dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, a réussi le processus de sélection pré-cité.

### **Désignation de la présidence et de la vice-présidence :**

Mme Wong est membre depuis juin 2012 et est présidente du CM depuis mai 2013. Mme Carle-Marsan est membre depuis juin 2012 et est vice-présidente du CM depuis janvier 2015. Toutes deux ont démontré l'intérêt, la motivation, l'engagement et les habiletés à occuper leur poste respectif et participent assidûment aux diverses activités du CM. Le CM recommande donc la nomination de ces deux membres.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**



Le budget total pour le fonctionnement du Conseil des Montréalaises est de 241 800 \$ annuellement. Le montant alloué pour le fonctionnement du Conseil des Montréalaises est assuré à 100 % par la Ville de Montréal.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La nomination de membres au Conseil des Montréalaises s'inscrit dans la promotion de la participation citoyenne aux affaires de la cité. L'existence même tout comme les dossiers et les avis produits par le Conseil des Montréalaises touchent à de nombreux critères et principes du plan de développement durable de la Ville de Montréal comme l'équité entre les genres, la promotion des transports collectifs et l'amélioration des conditions de vie, etc.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Ville de Montréal respecte son engagement de travailler à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et réalise des actions en conséquence. L'étape de nomination des membres du Conseil des Montréalaises, dans un souci d'équité et de représentation de la population féminine montréalaise, montre sa volonté de bâtir une société égalitaire mais aussi inclusive et solidaire.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La nomination de la nouvelle membre et le renouvellement de la présidente et de la vice-présidente seront annoncés par communiqué de presse après la séance du conseil municipal.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Nomination au conseil municipal : séance du 15 juin 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine POIRIER  
Secrétaire-recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marie-Eve BONNEAU  
Adjointe à la présidence

Le : 2015-05-13

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2015-05-13



**Dossier # : 1145885002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire ou remplacer des représentants aux différents comités de retraite pour un mandat de trois ans

Il est recommandé au comité exécutif de reconduire ou de nommer les personnes suivantes aux différents comités de retraite :

**Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :**

- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- nommer M. Yves Courchesne, directeur des finances et trésorier pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Thi-Nhu-Hanh Tran partie à la retraite; .

**Commission du régime de retraite des contremaitres de la Ville de Montréal :**

- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- nommer M. David Bélanger, conseiller (spécialités) au Service des ressources humaines, pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Thi-Nhu-Hanh Tran partie à la retraite.

**Comité de gestion du régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal :**

- reconduire M. Michel Bruce Dubois, retraité, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;

**Comité de gestion du régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal :**

- reconduire M. Michel Bruce Dubois, retraité, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;

**Commission du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal :**

- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;

- nommer Mme Catherine Bangs conseillère principale (spécialité) au Service des ressources humaines pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Louise Richard partie à la retraite;
- reconduire M. Gilbert Tougas, retraité, pour un mandat de 3 ans.

**Commission du régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal :**

- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- nommer M. Danny Boudreault, directeur relations de travail et du soutien-conseil à la gestion au Service des ressources humaines, pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Louise Richard partie à la retraite;
- reconduire M. Gilbert Tougas, retraité, pour un mandat de 3 ans.

**Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :**

- reconduire Mme Dida Berku, conseillère à la Ville de Côte-Saint-Luc, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, chef de division secrétariat des commissions au Service des finances, pour un mandat de 3 ans.

**Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :**

- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- nommer Mme Francine Laverdière, Directrice - direction du budget et de la planification financière et fiscale pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Louise Richard partie à la retraite.

**Comité de retraite du régime complémentaire de retraite de l'Association de pompiers de LaSalle :**

- reconduire Mme Anne Bergeron, chef de division avantages sociaux, au Service des ressources humaines pour un mandat de 3 ans.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-05-22 08:53

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145885002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire ou remplacer des représentants aux différents comités de retraite pour un mandat de trois ans

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ce dossier vise à proposer des nominations aux différents comités de retraite ci-dessous désignés. Compte tenu de leurs connaissances et qualités, nous recommandons de reconduire ou remplacer les personnes ci-après.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Différentes résolutions aux mêmes effets :

CE14 1991, séance du 17 décembre 2014, nommer la personne recommandée à la Commission du Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal (numéro : 1143720002)

CE14 0300, séance du 5 mars 2014, remplacer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro : 1145885001)

CE14 0075, séance du 22 janvier 2014, reconduire ou remplacer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro : 1135885005)

CE13 1293, séance du 21 août 2013, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro : 1135885003)

CE13 0426, séance du 10 avril 2013, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro : 1125885001)

CE11 1672, séance du 19 octobre 2011, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro :1115048001)

CE10 2027, séance du 15 décembre 2010, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro :1105047004)

CE10 0157, séance du 10 février 2010, reconduire ou nommer, à compter du 10 février 2010, les personnes recommandées aux différentes commissions de régimes de retraite, au conseil d'administration de l'ABR ou au comité des placements.

CE08 0830, séance du 14 mai 2008, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro :1083720001)

CE07 1650, séance du 10 octobre 2007, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro :1073720003)

CE07 1148, séance du 11 juillet 2007, nommer les personnes recommandées au comité de retraite des pompiers, section LaSalle-Verdun (numéro :1074630001)

## **DESCRIPTION**

### **Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :**

- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- nommer M. Yves Courchesne, directeur des finances et trésorier pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Thi-Nhu-Hanh Tran partie à la retraite; .

### **Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :**

- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- nommer M. David Bélanger, conseiller (spécialités) au Service des ressources humaines, pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Thi-Nhu-Hanh Tran partie à la retraite.

### **Comité de gestion du régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal :**

- reconduire M. Michel Bruce Dubois, retraité, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;

### **Comité de gestion du régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal :**

- reconduire M. Michel Bruce Dubois, retraité, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;

### **Commission du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal :**

- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- nommer Mme Catherine Bangs conseillère principale (spécialité) au Service des ressources humaines pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Louise Richard partie à la retraite;
- reconduire M. Gilbert Tougas, retraité, pour un mandat de 3 ans.

### **Commission du régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal :**

- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- nommer M. Danny Boudreault, directeur relations de travail et du soutien-conseil à la gestion au Service des ressources humaines, pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Louise Richard partie à la retraite;
- reconduire M. Gilbert Tougas, retraité, pour un mandat de 3 ans.

### **Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :**

- reconduire Mme Dida Berku, conseillère à la Ville de Côte-Saint-Luc, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;

- reconduire M. Alain Langlois, chef de division secrétariat des commissions au Service des finances, pour un mandat de 3 ans.

**Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :**

- reconduire M. Jacques Marleau, directeur - financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;  
- nommer Mme Francine Laverdière, Directrice - direction du budget et de la planification financière et fiscale pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Louise Richard partie à la retraite.

**Comité de retraite du régime complémentaire de retraite de l'Association de pompiers de LaSalle :**

- reconduire Mme Anne Bergeron, chef de division avantages sociaux, au Service des ressources humaines pour un mandat de 3 ans.

**JUSTIFICATION**

Plusieurs mandats sont arrivés à terme et il y a lieu de procéder à leur renouvellement. Afin d'assurer une saine gouvernance des différentes commissions, nous recommandons un mandat de trois ans pour les membres désignés par la Ville.

Considérant les exigences de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et des responsabilités qui incombent aux membres individuellement et collectivement, nous sommes d'avis que les nominations doivent être évaluées notamment en fonction des critères suivants :

- l'intérêt pour ce secteur d'activité;
- la disponibilité pour assister aux rencontres;
- une connaissance de l'environnement des régimes de retraite ou une expérience sur des conseils d'administration.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information  
R.H. (Anne P BERGERON)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain BILODEAU  
Agent de recherche

**ENDOSSÉ PAR**      Le : 2015-05-20

Alain LANGLOIS  
Chef de division secrétariat aux commissions

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jacques MARLEAU  
Directeur et trésorier adjoint

**Approuvé le :** 2015-05-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :**      2015-05-21



**Dossier # : 1153616002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Bureau du taxi de Montréal , Direction générale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Bureau du taxi de Montréal - Nomination de quatre membres du conseil d'administration représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'île de Montréal.

Il est recommandé

De nommer à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 2 ans à compter du 18 juin 2015, les personnes suivantes :

Représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'Île de Montréal

- Clientèle à mobilité réduite; M. André Leclerc, Kérout
- Clientèle corporative; Mme Renée Amilcar, Société de transport de Montréal
- Clientèle régulière; Mme Claudia Di Iorio, Cool Taxi
- Clientèle touristique; Mme Lucy Mongiovi, Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal)

Représentant le conseil de la Ville de Montréal

- Mme Érika Duchesne

**Signé par** Alain - Ext ROCHON Le 2015-05-26 15:58

**Signataire :**

Alain - Ext ROCHON

---

Directeur général par intérim  
Bureau du taxi de Montréal , Direction générale

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153616002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Bureau du taxi de Montréal , Direction générale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Bureau du taxi de Montréal - Nomination de quatre membres du conseil d'administration représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'île de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les lettres patentes créant le Bureau du taxi de Montréal prévoient que le conseil d'administration du Bureau est composé de onze membres dont le mandat est de 2 ans. Quatre de ces membres, représentant l'industrie du taxi, sont élus par leurs pairs. Les sept autres membres sont nommés par le conseil d'agglomération, à savoir:

- - trois membres choisis parmi les membres d'un conseil de la ville;
  - trois membres représentant la clientèle de l'industrie du taxi de l'île de Montréal, dont un qui représente la clientèle à mobilité réduite et un qui représente la clientèle corporative; et
  - un membre représentant l'industrie touristique de l'île de Montréal.

Le conseil d'agglomération désigne par ailleurs le président du conseil d'administration du Bureau parmi les membres provenant d'un conseil de la ville.

Le 30 janvier 2014, par sa résolution CG140038. Le conseil d'agglomération nommait M. Aref Salem, membre du comité exécutif et président du conseil d'administration, et madame Elsie Lefebvre, conseillère et élue municipale, à titre de membre du CA pour un mandat de 2 ans, se terminant le 30 janvier 2016.

Le 20 juin 2013, par sa résolution CG13 0258, le conseil d'agglomération nommait les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 2 ans, à compter du 3 juin 2013, représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'Île de Montréal :

- M. André Leclerc de Kéroul - Clientèle à mobilité réduite;
- Mme Denise Vaillancourt de la Société de transport de Montréal - Clientèle corporative;
- Mme Claudia Di Iorio de Cool Taxi - Clientèle régulière;

- Mme Lucy Mongiovi de l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal) - Clientèle touristique.

Compte tenu de la fin de leur mandat de 2 ans et compte tenu que M. Salem a obtenu confirmation du nombre de représentants des organismes en question, il y a lieu de procéder à la nomination, à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, des personnes suivantes:

- Clientèle à mobilité réduite; M. André Leclerc, Kéroul
- Clientèle corporative; Mme Renée Amilcar, Société de transport de Montréal
- Clientèle régulière; Mme Claudia Di Iorio, Cool Taxi
- Clientèle touristique; Mme Lucy Mongiovi, Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal)

Compte tenu que madame Érika Duchesne, conseillère et élue municipale, terminera également son mandat de 2 ans, il y a lieu de reconduire celui-ci également.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0212 du 26 mars 2015 - Nomination temporaire de M. Alain Rochon comme directeur général au Bureau de taxi de Montréal.

CG14 0038 du 30 janvier 2014 - Nomination de M. Aref Salem et de Mme Elsie Lefebvre comme membres au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal pour un mandat de 2 ans.

CG13 0258 du 20 juin 2013 - Nomination de membres au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'île de Montréal.

CG13 0193 du 30 mai 2013 - Bureau du taxi de Montréal - Nomination de membres du conseil d'administration et désignation du président du conseil.

CG12 0311 du 23 août 2012 – Constitution d'une société paramunicipale destinée au développement et à l'encadrement de l'industrie du taxi et nomination de sept administrateurs provisoires.

CG11 0345 du 27 octobre 2011 – Adoption des recommandations de la commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement et la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures.

### **DESCRIPTION**

Il est recommandé

De nommer à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 2 ans à compter du 18 juin 2015, les personnes suivantes :

Représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'Île de Montréal

- Clientèle à mobilité réduite; M. André Leclerc, Kéroul
- Clientèle corporative; Mme Renée Amilcar, Société de transport de Montréal
- Clientèle régulière; Mme Claudia Di Iorio, Cool Taxi

- Clientèle touristique; Mme Lucy Mongiovi, Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal)

Représentant le conseil de la Ville de Montréal

- Mme Érika Duchesne

## **JUSTIFICATION**

Les lettres patentes du Bureau du taxi déterminent la composition, le mode de nomination et la date d'entrée en fonction des membres du conseil d'administration .

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il est prévu que les membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal soient rémunérés via un coupon de présence. La plupart des membres du conseil d'administration consent à ne pas demander cette rémunération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/O

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Mise en place du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal et entrée en fonction des membres nommés par la ville en même temps que ceux élus par l'industrie du taxi de Montréal, le 18 juin 2015.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication officielle est prévue au sein de l'industrie du taxi de Montréal et sur le site web de la Ville.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Christine CLOUTIER  
secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-05-26

Alain - Ext ROCHON  
Directeur général par intérim

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Alain - Ext ROCHON  
Directeur général par intérim

**Approuvé le :** 2015-05-26**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Alain - Ext ROCHON  
Directeur général par intérim

**Approuvé le :** 2015-05-26

CE : 30.016  
2015/06/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1153673001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , Section Centre d'histoire de Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser des budgets additionnels de revenus de 4 387,88 \$, taxes incluses, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les activités « Jeunes citoyens engagés » (1 868,34 \$) et « Angélique - Qui a mis le feu à Montréal en 1734? » (454,73 \$) du programme « Une école Montréalaise pour tous »; de l'école Antoine-Brossard de la Commission scolaire Marie-Victorin (1 853,26 \$) pour l'activité « Vous faites partie de l'histoire » et de l'école secondaire Saint-Luc de la Commission scolaire de Montréal (211,55 \$) pour une animation sur l'histoire de Montréal, et autoriser des dépenses équivalentes pour les prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives.

Le Service de la culture recommande :

1. d'accepter les revenus additionnels totalisant 4 387,88 \$, taxes incluses, soit 2 323,07 \$ de la part du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les activités « Jeunes citoyens engagés » (1 868,34 \$) et « Angélique - Qui a mis le feu à Montréal en 1734? » (454,73 \$) du programme « Une école Montréalaise pour tous »; 1 853,26 \$ de l'école Antoine-Brossard de la Commission scolaire Marie-Victorin pour l'activité « Vous faites partie de l'histoire » et 211,55 \$ de l'école secondaire Saint-Luc de la Commission scolaire de Montréal pour une animation sur l'histoire de Montréal;
2. d'accorder des budgets additionnels de dépenses équivalents et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ces projets;
3. d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-15 16:38

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153673001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , Section Centre d'histoire de Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser des budgets additionnels de revenus de 4 387,88 \$, taxes incluses, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les activités « Jeunes citoyens engagés » (1 868,34 \$) et « Angélique - Qui a mis le feu à Montréal en 1734? » (454,73 \$) du programme « Une école Montréalaise pour tous »; de l'école Antoine-Brossard de la Commission scolaire Marie-Victorin (1 853,26 \$) pour l'activité « Vous faites partie de l'histoire » et de l'école secondaire Saint-Luc de la Commission scolaire de Montréal (211,55 \$) pour une animation sur l'histoire de Montréal, et autoriser des dépenses équivalentes pour les prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre d'histoire de Montréal (CHM) a développé au cours des années une expertise reconnue en muséologie et en histoire orale. Sa mission, révisée en 2010, comporte l'engagement suivant: « Il offre son expertise et travaille souvent en collaboration avec les groupes qui désirent retracer leur histoire et la diffuser. Il contribue ainsi à mettre en valeur la diversité culturelle de Montréal et promeut une meilleure compréhension interculturelle parmi les citoyens ».

À cet égard, le Centre d'histoire réalise régulièrement des projets en muséologie et histoire orale avec différents organismes partenaires. Ces projets, qui s'ajoutent à la programmation régulière d'activités du CHM, sont financés soit directement par les partenaires, soit par une subvention dédiée spécifiquement au projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 0486 - 2 avril 2014 : Autoriser des budgets additionnels de revenus de 2 046,75 \$, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les activités *Jeunes citoyens engagés* (1 625,00 \$) et *Angélique - Qui a mis le feu à Montréal en 1734?* (421,75 \$) du programme « Une école Montréalaise pour tous », et autoriser des dépenses équivalentes pour les prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre

d'activités éducatives.

CE13 0334 - 20 mars 2013 : Autoriser des budgets additionnels de revenus de 5 790,90 \$ provenant de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (2 938,65 \$) et de la Commission scolaire de Montréal (2 437,50 \$ et 414,75 \$), et autoriser des dépenses équivalentes pour les prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives.

## **DESCRIPTION**

Le Centre d'histoire de Montréal a réalisé les activités éducatives *Jeunes citoyens engagés* et *Angélique - Qui a mis le feu à Montréal en 1734?* dans le cadre des projets de médiation culturelle du programme *Une école montréalaise pour tous* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ces projets visent à faire vivre aux élèves des expériences culturelles (artistique, littéraire ou scientifique) et d'accroître leur participation à la vie culturelle et sociale de Montréal.

Créé en 2006, le programme *Vous faites partie de l'histoire!* a pour objectif de faire découvrir aux élèves issus des communautés culturelles l'histoire de Montréal, leur ville d'adoption, en leur parlant entre autres d'immigration et de l'importance de leur patrimoine familial. Au cœur du projet : la recherche et le partage d'un trésor de famille, afin que chaque élève sente que son histoire fait partie de l'histoire de la ville.

Le Centre d'histoire souhaite affecter ces revenus additionnels aux dépenses reliées à la réalisation et à la présentation de ces activités.

## **JUSTIFICATION**

L'animation de ces activités dans les classes suscite des dépenses non prévues au budget régulier du Centre d'histoire. Les frais ainsi occasionnés font l'objet d'une contribution du programme *Une école montréalaise pour tous* et d'une facturation aux écoles hors arrondissements.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les budgets de revenus additionnels de 4 387,88 \$, taxes incluses, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les activités « Jeunes citoyens engagés » et « Angélique - Qui a mis le feu à Montréal en 1734? » du programme « Une école Montréalaise pour tous »; ainsi que de l'école Antoine-Brossard de la Commission scolaire Marie-Victorin pour l'activité « Vous faites partie de l'histoire » seront versés dans le centre de responsabilité no. 101360 Centre d'histoire - budget additionnel, associé à la source 0014000, respectivement dans les projets no 001323, 001324 et 001325. Le revenu additionnel provenant de l'école secondaire Saint-Luc de la Commission scolaire de Montréal sera également versé dans le centre de responsabilité no. 101360 et fera l'objet de la création d'un segment projet.

Les dépenses seront réparties sur les années 2015 et 2016. Ainsi, les sommes non dépensées en 2015 devront être reportées à 2016.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces activités, initiant les élèves, en majorité immigrants, à leur futur rôle de citoyens, au fonctionnement de la justice, et à l'importance de la mise en valeur du patrimoine, visent une meilleure qualité de vie et s'inscrivent dans la philosophie du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise*.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'autorisation de ces budgets additionnels permettra au Centre d'histoire de Montréal de poursuivre sa mission éducative, d'établir de nouveaux partenariats avec le milieu scolaire de l'île de Montréal et à soutenir son travail de mise en valeur de l'histoire et du patrimoine montréalais.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Communiqués et diffusion Web.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Activité « Jeunes citoyens engagés »

- Octobre à décembre 2014 : Visites au Centre d'histoire de Montréal.
- Janvier et février 2015 : Visites à l'hôtel de ville de Montréal.
- Mars et avril 2015 Ateliers en classe

Activité « Angélique - Qui a mis le feu à Montréal en 1734? »

- Octobre à décembre 2014 : Ateliers en classe et visites au Château Dufresne.
- Janvier 2015 : Visites à la Cour d'appel
- Février à avril 2015 : Ateliers en classe et visite au musée Marguerite-Bourgeoys.

Activité « Vous faite partie de l'histoire! » hors entente MIDI-Ville

- Février à mars 2015 : Ateliers et tournages en classe, et visites au Centre d'histoire de Montréal.
- Avril et mai 2015 : Ateliers en classe.
- Juin 2015 : Diffusion (exposition, diffusion sur Internet et catalogue des élèves.

Atelier sur l'histoire de Montréal

- Mars 2015 : Animation en classe.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LECLERC  
Chef de section Centre d'histoire de montréal

### **ENDOSSÉ PAR**

Paul LANGLOIS  
Chef de division

Le : 2015-04-28

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600

**Approuvé le :** 2015-05-12



**Dossier # : 1156964001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau - Ville intelligente et numérique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 1 005 400\$ (en supplément au budget de 500 000\$) pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers la direction générale et ajuster la base budgétaire de 1 870 700\$ pour 2016, et années subséquentes, pour permettre la réalisation du Plan d'action 2015 -2017 Montréal ville intelligente et numérique.

d'autoriser un virement budgétaire de 1 005 400\$ (en supplément au budget de 500 000 \$) pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers la direction générale;

1. d' autoriser l'ajustement de la base budgétaire de 1 870 700\$ pour 2016, et années subséquentes,
2. d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire requis

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-05-25 16:21

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1156964001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau - Ville intelligente et numérique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 1 005 400\$ (en supplément au budget de 500 000\$) pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers la direction générale et ajuster la base budgétaire de 1 870 700\$ pour 2016, et années subséquentes, pour permettre la réalisation du Plan d'action 2015 -2017 Montréal ville intelligente et numérique.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2017, Montréal vise à devenir un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. Pour atteindre sa cible, la ville et la communauté entendent investir dans des projets structurants et innovateurs. La « Stratégie montréalaise 2014 – 2017 – ville intelligente et numérique » (et le Plan d’action qui en découle) trace le chemin pour atteindre cette cible. Or, le Bureau de la ville intelligente et numérique a le mandat de réaliser ce plan d’action

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 0443 du 26 mars 2014 - Mandat à la Direction générale pour mettre en place le Bureau - Ville intelligente et autoriser un virement de 400 000\$, en 2014 (et 500 000\$ pour 2015), en provenance des dépenses communes - projets prioritaires de la l'administration - vers la Direction générale  
 CE14 1023 du 18 juin 2014 - Approbation de la nomination de monsieur Stéphane Goyette à titre de Directeur - Bureau de la ville intelligente et numérique

**DESCRIPTION**

Sous l'autorité de la direction générale, le Bureau de la ville intelligente et numérique a comme mission de:

- Mobiliser les acteurs participants, , incluant les employés de l'appareil municipal, au développement et à l'exécution de la "Stratégie montréalaise 2014 2017 ville intelligente et numérique" et du "Plan d'action Montréal ville intelligente et numérique 2015 - 2017 " qui en découle
- Diriger (promoteur), soutenir et/ou faciliter la mise en place des projets découlant du Plan d’action 2015-2017
- Contribuer au développement de nouvelles compétences clés requises pour la réalisation de la *Stratégie montréalaise 2014-2017 - ville intelligente et numérique*

- Tenir à jour un tableau de bord des indicateurs de performance des orientations stratégiques/éléments structurels, du progrès de mise en oeuvre des projets retenus et en tirer un bilan

## **JUSTIFICATION**

En se dotant d'un Bureau de la ville intelligente et numérique, l'administration prend les moyens pour assumer son leadership mondial pour devenir l'un des chefs de file mondialement reconnu en matière de ville intelligente et numérique et pour réaliser son Plan d'action découlant de la "Stratégie montréalaise 2014 2017 - ville intelligente et numérique". À cet effet, le Bureau a développé une structure lui permettant de réaliser ses objectifs

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget total du Bureau de la ville intelligente et numérique pour 2015 est de 500 000\$. Un ajout budgétaire de 1 005 400\$, pour 2015 est requis, pour un total de 1 505 400\$ ( 992 750\$ pour le budget de masse salariale en 2015 et de 512 650\$ dans les autres familles de dépenses afin de financer les dépenses administratives et les contrats de services professionnels dans le cadre des mandats afférents à la réalisation des activités du Bureau). Un ajustement budgétaire pour 2016 sera nécessaire pour porter le budget total à 2 370 700\$ (1 610 300\$ en budget de masse salariale et 760 400\$ dans les autres familles de dépenses). Les crédits nécessaires pour cette dépense proviendront des dépenses imprévues d'administration pour 2015 et pour 2016, un ajustement à la base budgétaire sera nécessaire.

Pour ce qui est spécifiquement de la main d'oeuvre du Bureau de la ville intelligente et numérique, outre le directeur du Bureau de la ville intelligente et numérique, on y trouvera, pour 2015, 11 autres ressources: 3 spécialistes en télécommunications, 3 autres spécialistes en données ouvertes, 3 conseillers, un contrôleur de projets et un(e) secrétaire de direction.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Conformément à la Politique de dotation et des gestion de la main d'oeuvre, un affichage sera produit afin de débiter le processus de comblement du poste

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La dotation du Bureau s'est amorcée dès septembre 2014 et se poursuivra, dans cette nouvelle vague, dès mai 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane G GOYETTE  
Directeur

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-14

Stéphane G GOYETTE  
Directeur



**Dossier # : 1155264001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier , Division Conseil et soutien financier - Point de service Brennan_2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 3 459 175 \$ dépenses générales d'administration vers le Service de la Mise en Valeur du Territoire, le Service du Développement Économique, le Service des infrastructures, de la Voirie et des Transports, le Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal, le Service de l'Espace Pour la Vie et aux Chapitres corporatifs - dépenses de contributions Sociétés paramunicipales pour le financement d'études et de frais liés à des projets. Accorder une contribution financière de 390 000 \$ à la Société du Parc Jean Drapeau.

Il est recommandé au comité exécutif :

1 - d'autoriser un virement budgétaire de 3 459 175\$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service du Développement Économique, le Service des infrastructures, de la Voirie et des Transports, le Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal, le Service de l'Espace Pour la Vie et aux Chapitres corporatifs - dépenses de contributions Sociétés paramunicipales pour le financement d'études et de frais liés à des projets.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

2 - d'accorder pour 2015 un soutien financier non récurrent de 390 000\$ à la Société du Parc Jean Drapeau afin de financement d'études et de frais liés à des projets

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-05-22 15:05

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1155264001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier , Division Conseil et soutien financier - Point de service Brennan_2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 3 459 175 \$ dépenses générales d'administration vers le Service de la Mise en Valeur du Territoire, le Service du Développement Économique, le Service des infrastructures, de la Voirie et des Transports, le Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal, le Service de l'Espace Pour la Vie et aux Chapitres corporatifs - dépenses de contributions Sociétés paramunicipales pour le financement d'études et de frais liés à des projets. Accorder une contribution financière de 390 000 \$ à la Société du Parc Jean Drapeau.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Sur la base d'une évaluation récente, Le Service de la Mise en Valeur du Territoire, le Service du Développement Économique, le Service des infrastructures, de la Voirie et des Transports, le Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal, le Service de l'Espace Pour la Vie et la Société du Parc Jean Drapeau ont exprimé des besoins supplémentaires en études et frais connexes pour la réalisation des projets et pour lesquels il n'y a pas de budget.

Ces besoins supplémentaires recoupent un ensemble de frais non capitalisables de projets déjà à l'étape de la réalisation et des études pour des projets en phase de faisabilité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Pour combler les besoins en matière d'études et de frais pour les projets et ainsi permettre la poursuite de leur réalisation, il est demandé d'autoriser un virement en provenance des dépenses d'administration générale d'une valeur de 3 459 175 \$ qui sera réparti de la manière suivante :

- Service de la Mise en Valeur du Territoire : 602 175\$
- Service du Développement Économique : 430 000\$
- Service des infrastructures, de la Voirie et des Transports: 1 060 000\$
- Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal : 907 000\$
- Service de l'Espace pour la Vie : 70 000\$

Chapitres corporatifs - dépenses de contributions Sociétés paramunicipales : 390 000\$

Ces projets, pour lesquels des études n'ont pas de budget présentement, sont indiqués au fichier en pièces jointes.

## **JUSTIFICATION**

L'attribution d'un montant de 3 459 000 \$ comblera les besoins exprimés et permettra de poursuivre plusieurs projets.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le virement en provenance des dépenses d'administration générale d'une valeur de 3 459 000 \$ sera réparti entre chaque service de la manière suivante :

Service de la Mise en Valeur du Territoire :602 175\$

Service du Développement Économique : 430 000\$

Service des infrastructures, de la Voirie et des Transports: 1 060 000\$

Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal : 907 000\$

Service de l'Espace pour la Vie : 70 000\$

Chapitres corporatifs - dépenses de contributions Sociétés paramunicipales : 390 000\$

L'objet du présent dossier est donc de virer globalement les budgets de compétence d'agglomération au montant de 2 120 675\$ et locale au montant de 1 338 500\$ vers chacun des services concernés selon la répartition applicable tel qu'indiqué aux fichiers en pièces jointes.

Un engagement de gestion no **CC55264001** au montant de 3 459 175 \$ est inscrit aux comptes de provenance.

Les montants accordés ne peuvent être utilisés que pour des projets admissibles au financement des études.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Véronique ANGERS)

Avis favorable :  
Service de l'Espace pour la vie , Direction (Géraldine JACQUART)

Avis favorable :  
Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction (Nadia SEMAAN)

Avis favorable :  
Service de la mise en valeur du territoire , Direction (Nancy SHOIRY)

Avis favorable :  
Service du développement économique , Direction (Sylvianne PILON)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel D DESJARDINS  
Conseiller budgétaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-14

Nicole MONTREUIL  
Chef de division - Conseil et soutien financier

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvie M MONETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-05-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :** 2015-05-22

CE : 30.020

2015/06/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1151143004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement à Edmonton (Alberta), du 3 au 5 juin 2015, de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé : 1 663,94 \$

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense estimée à 1 663,94 \$ relative au déplacement à Edmonton (Alberta), du 3 au 5 juin 2015, de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-29 15:19

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151143004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement à Edmonton (Alberta), du 3 au 5 juin 2015, de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé : 1 663,94 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Caucus des maires des grandes villes (CMGV), composé d'un groupe représentatif des villes membres de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), se réunit deux ou trois fois par année pour discuter de questions d'intérêt commun et pour renforcer notamment les priorités définies par le conseil national d'administration de la FCM aux plans des politiques et de la promotion des intérêts. Il est composé de maires des vingt-deux (22) plus grandes villes du Canada.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0180 - 4 février 2015 - Autoriser une dépense estimée à 933,56 \$ relative au déplacement à Toronto (Ontario), les 4 et 5 février 2015, de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

CE14 0251 - 19 février 2014 - Autoriser une dépense estimée à 217,30 relative au déplacement de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, les 25 et 26 février 2014 à Ottawa, afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités FCM).

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement à Edmonton (Alberta), du 3 au 5 juin 2015, de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

**JUSTIFICATION**

Les maires discuteront des enjeux prioritaires pour les grandes villes en vue des élections fédérales, dont notamment les infrastructures, le transport collectif et le logement. Comme le maire de Montréal ne peut assister à cette rencontre, la participation de monsieur Perez, à titre de responsable des relations gouvernementales, est souhaitée.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du Soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

#### **Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	1 663,94
Division Soutien aux élus	\$
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Roxanne DUFRESNE)

Avis favorable :

Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---



**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-05-28

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2015-05-29



**Dossier # : 1153233001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, les 9, 10 et 11 juin 2015, à Toronto, afin d'assister au 2015 Intelligent Community Forum Summit & Awards. Montant estimé : 1 886,76 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, les 9, 10 et 11 juin 2015, à Toronto, afin d'assister au 2015 Intelligent Community Forum Summit & Awards - montant estimé : 1 886,76 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-01 16:06

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153233001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, les 9, 10 et 11 juin 2015, à Toronto, afin d'assister au 2015 Intelligent Community Forum Summit & Awards. Montant estimé : 1 886,76 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le maire de Montréal a clairement exprimé sa volonté que la métropole devienne un des leaders mondialement reconnus de ce domaine. Pour y arriver, en mars 2014, la nouvelle administration a créé le *Bureau de la ville intelligente et numérique* qui a élaboré la *Stratégie montréalaise ville intelligente et numérique 2014-2017*, dévoilée en 2015, et qui a défini le *Plan d'action Montréal, ville intelligente et numérique 2015-2017* en mai 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 0882 - Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, les 4, 5 et 6 juin 2014, à New York, afin d'assister au Summit 14 du Intelligent Community Forum . Montant estimé : 1 751,45 \$.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à autoriser le déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la ville intelligente, à Toronto, afin d'assister les 9, 10 et 11 juin 2015 au 2015 Intelligent Community Forum Summit & Award, incluant le ICF Foundation Day and Business Development Matchmaking, le Community Accelerator Day, et le Intelligent Community of the Year (ICY) Day.

Du 8 au 12 juin 2015, des maires, des hauts fonctionnaires, des experts de divers secteurs représentant des villes, des états et des régions à travers le monde se réuniront pour explorer les possibilités de développement, établir des partenariats stratégiques et découvrir des nouvelles solutions technologiques.

**JUSTIFICATION**

Rappelons que Montréal vise la première place du classement ICF Ville intelligente d'ici 2017. Le prestigieux Intelligent Community Forum (ICF) déjà a reconnu la grande région métropolitaine de Montréal parmi les 21 métropoles intelligentes de l'édition 2014 (Smart 21) sur 400 candidatures retenues.

Le Grand Montréal compte déposer de nouveau sa candidature en 2015. Fort des 70 projets annoncés dans son plan d'action, Montréal tend à se hisser parmi les villes les plus ambitieuses dans ce domaine. La présence de l' élu responsable lors du 2015 Intelligent Community Forum Summit & Awards constitue un atout indéniable pour permettre une appréciation des meilleures pratiques dans le monde.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du Soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

#### **Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	1 886,76 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Roxanne DUFRESNE)

Avis favorable :

Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-29

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2015-06-01



**Dossier # : 1154310003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Richard Bergeron, membre du comité exécutif, du 9 au 12 juin 2015, à Porto Alegre (Brésil), afin de participer à la première session 2015 du Bureau Exécutif de CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis). Montant estimé : 3 149,35 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Richard Bergeron, membre du comité exécutif, du 9 au 12 juin 2015, à Porto Alegre (Brésil), afin de participer à la première session 2015 du Bureau Exécutif de CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis) - montant estimé : 3 149,35 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-01 16:21

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1154310003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Richard Bergeron, membre du comité exécutif, du 9 au 12 juin 2015, à Porto Alegre (Brésil), afin de participer à la première session 2015 du Bureau Exécutif de CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis). Montant estimé : 3 149,35 \$.

**CONTENU****CONTEXTE**

Du 9 au 12 juin prochain, l'organisation Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) tiendra son Bureau exécutif à Porto Alegre, au Brésil.

Fondée en 2004, CGLU représente et défend les intérêts des gouvernements locaux et régionaux sur la scène mondiale, quelle que soit la taille des collectivités qu'elle appuie. Basée à Barcelone, l'organisation s'est fixée la mission suivante : être la voix unifiée et le défenseur de l'autonomie locale et régionale démocratique, promouvoir ses valeurs, ses objectifs et ses intérêts au travers de la coopération entre les gouvernements locaux, comme au sein de la communauté internationale.

Le Bureau exécutif est composée d'un président; six coprésidents; de neuf vice-présidents. Le maire d'Istanbul est le président de CGLU. Les six coprésidents sont : les maires de Paris (France), de Victoria (Seychelles), de Bordeaux (France), de Guangzhou (Chine), de Kazan (Russie) et Quito (Équateur). Le maire de Montréal est l'un des neuf vice-présidents.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Ce sommaire vise à autoriser la dépense relative au déplacement de M. Richard Bergeron, membre du comité exécutif, du 9 au 12 juin 2015, à Porto Alegre (Brésil), afin qu'il puisse prendre part à la première session 2015 du Bureau Exécutif de CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis).

**JUSTIFICATION**

L'ensemble des membres du Bureau exécutif sera présent à Porto Alegre. Des discussions importantes auront lieu au sujet de l'agenda urbain international. Les membres devront se positionner sur les stratégies à mettre à l'avant pour CGLU dans le cadre de l'adoption des objectifs Post-2015 qui seront à l'ordre du jour de la 70<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations Unies à la fin du mois de septembre; de la COP21 sur les changements climatiques qui aura lieu en décembre 2016; puis d'Habitat III qui se déroulera à Quito en 2016. Il s'agira, par

ailleurs, d'une occasion pour Montréal de promouvoir la conférence thématique d'Habitat III organisée par la CMM qui se tiendra les 6-7 octobre prochain.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

#### **Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	3 149,35 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Avis favorable :

Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-06-01



Brigitte MCSWEEN  
Responsable soutien aux élus ii- direction du  
greffe (ce)

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction  
du greffe (ce)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2015-06-01



**Dossier # : 1153220003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 51 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015), (14-044) afin de permettre, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès gratuit à 9 000 familles montréalaises à faible revenu pour une visite dans l'établissement de leur choix d'Espace pour la vie Montréal, soit le Jardin botanique et l'Insectarium, le Biodôme ou le Planétarium Rio Tinto Alcan, du 1er juillet au 31 décembre 2015

Il est recommandé :

1. d'édicter, en vertu de l'article 51 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015), (14-044), une ordonnance ayant pour objet d'autoriser, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès aux établissements de l'Espace pour la vie Montréal, à titre gratuit du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2015, à raison d'une seule visite par famille dans l'un ou l'autre de ces établissements soit : le Jardin botanique et l'Insectarium, le Biodôme ou le Planétarium Rio Tinto Alcan, pour 9 000 familles à faible revenu, détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, une famille étant composé au maximum de deux adultes et de trois enfants âgés de moins de 18 ans.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-22 19:01

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153220003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 51 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015), (14-044) afin de permettre, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès gratuit à 9 000 familles montréalaises à faible revenu pour une visite dans l'établissement de leur choix d'Espace pour la vie Montréal, soit le Jardin botanique et l'Insectarium, le Biodôme ou le Planétarium Rio Tinto Alcan, du 1er juillet au 31 décembre 2015

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2002, des laissez-passer de l'Espace pour la vie Montréal sont offerts dans le cadre de la Semaine québécoise des familles qui se déroule à la mi-mai de chaque année. En collaborant à cette activité depuis plus de 13 ans, la Ville de Montréal cherche à rejoindre des familles à faible revenu qui n'ont pas les moyens de défrayer les coûts d'une entrée dans un de ces établissements : Biodôme, Jardin botanique et Insectarium ou Planétarium Rio Tinto Alcan.

À la suite de l'exercice de révision réalisé en 2014, le nombre de laissez-passer offerts l'an dernier a été diminué de 18 000 à 9 000. Ces gratuités ont été acheminées aux 19 arrondissements afin qu'elles soient remises aux divers organismes œuvrant auprès des familles défavorisées. Celles-ci en ont utilisé 3 255, ce qui a permis à 12 724 personnes (adultes et enfants) de visiter l'installation de leur choix d'Espace pour la vie. Le taux d'utilisation pour l'édition 2014 s'élève à 33,6 %.

L'édition 2015 s'inscrit en continuité avec celle de 2014. Grâce à un tableau précisant le nombre de gratuités utilisées par chaque organisme donateur l'an dernier, les arrondissements seront invités à bonifier cette année la distribution des laissez-passer aux organismes famille, jeunesse et aîné(e)s de leur territoire œuvrant auprès des populations défavorisées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### **CE14 1021 du 18 juin 2014**

Édicter, en vertu de l'article 48 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006), l'ordonnance no 3 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe ayant pour objet d'autoriser, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès aux établissements de l'Espace pour la vie Montréal, à titre gratuit, du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2014, à raison d'une seule visite par famille dans l'un ou l'autre de ces établissements soit : le Biodôme, le Planétarium Rio Tinto Alcan ou le Jardin Botanique et l'Insectarium, pour 9 000 familles à faible revenu, détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, une famille étant composé au maximum de deux adultes et de trois enfants âgés de moins de 18 ans

#### **CE13 0942 du 19 juin 2013**

Édicter, en vertu de l'article 51 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013), (12-055) l'ordonnance n° 3 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe, permettant l'accès gratuit pour 18 000 familles à faible revenu détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et ayant des enfants de moins de 18 ans, dans l'une des trois installations de l'Espace pour la vie Montréal soit le Jardin botanique et l'Insectarium du 1er octobre au 20 décembre 2013, le Biodôme du 25 juin au 20 décembre 2013 et le Planétarium Rio Tinto Alcan du 1er novembre au 20 décembre 2013 à raison d'une visite par famille, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles

#### **CE12 0985 du 13 juin 2012**

Édicter, en vertu de l'article 48 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2012), (11-037), l'ordonnance n° 3 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe, ayant pour objet de permettre l'accès gratuit à l'Insectarium et au Jardin botanique, du 18 juin au 3 septembre 2012, ainsi que l'accès gratuit au Biodôme, du 4 septembre au 16 décembre 2012, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, pour 18 000 familles à faible revenu, ayant des enfants de moins de 18 ans et détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, à raison d'une visite par famille dans l'une de ces trois installations durant l'une de ces périodes

#### **CE11 0659 du 4 mai 2011**

Édicter, en vertu de l'article 57 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2011), l'ordonnance permettant l'accès gratuit pour 18 000 familles à faible revenu ayant des enfants de moins de 18 ans, dans l'un des Muséums nature de Montréal, soit le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium, du 30 mai au 18 décembre 2011, à raison d'une seule visite par famille, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles

### **DESCRIPTION**

Au total 9 000 laissez-passer seront distribués aux arrondissements selon la répartition de 2014. Cette année encore, les arrondissements seront responsables de remettre les laissez-passer aux organismes famille, jeunesse et aîné(e)s de leur territoire. Un suivi sera réalisé à la fin de l'activité et un rapport sera produit au printemps 2016.

#### **Validité du laissez-passer 2015**

Le laissez-passer 2015 sera valide à compter du 1er juillet jusqu'au 31 décembre 2015, pour l'une ou l'autre des ces installations : le Jardin botanique et l'Insectarium, le Biodôme ou le Planétarium Rio Tinto Alcan.

Des directives de base seront inscrites sur le laissez-passer, à savoir :

- le laissez-passer est valide pour une visite par famille dans un établissement de son choix;
- une famille est composée au maximum de deux adultes et de trois enfants, âgés de moins de 18 ans;
- les enfants doivent obligatoirement être accompagnés par un ou deux adultes;
- un adulte ne peut accompagner plus de trois enfants, âgés de moins de 18 ans;
- les laissez-passer ne peuvent être utilisés par des camps de jour ou autres groupes composés d'une majorité d'enfants avec quelques adultes accompagnateurs.

### **Outil de communication**

Cette année encore, un aide-mémoire visant à transmettre des informations utiles sera remis aux organismes. Ce document contient des informations telles que les heures d'ouverture, l'identification d'espaces réservés pour manger un lunch, la possibilité d'organiser une visite de groupe composé de familles, un rappel en lien avec la gratuité du transport en commun pour les enfants accompagnés d'un adulte le week-end et les jours fériés.

### **Reddition de compte**

Chaque laissez-passer est numéroté et muni d'un code-barre permettant la réalisation d'une reddition de compte au terme de cette activité.

### **JUSTIFICATION**

Par l'envoi de ces gratuités, la Ville de Montréal rend accessibles des installations municipales à une population ciblée qui, en temps normal, ne peut se permettre ce genre de sortie en famille.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'impact financier en lien avec cette activité est minime puisque la clientèle visée n'utilise pas les services de l'Espace pour la vie Montréal. Le fait d'offrir l'accès gratuit aux installations pourrait même occasionner des gains pour la Ville de Montréal dans la mesure où les familles achèteront des services sur place.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'un des quatre principes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 vise à offrir une meilleure qualité de vie. La Ville de Montréal, en offrant des laissez-passer d'Espace pour la vie aux familles à faible revenu, y contribue de manière significative.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans cette contribution, les familles visées ne pourraient avoir accès aux installations d'Espace pour la vie Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une lettre d'accompagnement signée par le maire de Montréal sera acheminée à tous les organismes recevant des gratuités.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Juin 2015** présentation au comité exécutif pour approbation

Les laissez-passer seront acheminés aux arrondissements dès la signature de la résolution. Ces derniers les transmettront aux organismes qu'ils auront préalablement sélectionnés vers la fin de juin 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Service de l'Espace pour la vie , Direction (Chantale LOISELLE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal CROZE  
Conseillère en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2015-05-14

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2015-05-22



**Dossier # : 1144396015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 52 <sup>e</sup> Avenue entre la rue De Montigny et la rue Forsyth, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ». N/Réf. : 31H12-005-5580-06

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 52<sup>e</sup> Avenue entre la rue De Montigny et la rue Forsyth, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles » formée des lots 5 615 426 à 5 615 452 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres ABCDEFGHJKLMA sur le plan C-81 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, dossier n° 21613-1 en date du 3 décembre 2014, sous le n° 1568 de ses minutes.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-22 12:46

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144396015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 52e Avenue entre la rue De Montigny et la rue Forsyth, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ». N/Réf. : 31H12-005-5580-06

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés, est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (27). Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de cette ruelle, maintenant connue, selon le plan C-81 Pointe-aux-Trembles, par les lots 5 615 426 à 5 615 452 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, huit (8) propriétaires ont refusé.

Une action est requise pour permettre la fermeture de vingt-sept (27) lots identifiés, sur le plan numéro C-81 Pointe-aux-Trembles ci-joint, comme domaine public, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant :

Pour les anciens lots (ruelles) 1 455 729, 1 455 741 et 1 455 753 :

Par une cession de M. Hector L. Dery en faveur de Ville Laval de Montréal suivant un acte intervenu devant M<sup>e</sup> Henry Deguey, notaire, publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 3 avril 1912, sous le numéro 76 791.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

**DESCRIPTION**

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 615 426 à 5 615 452 du cadastre du Québec, et créer d'une servitude d'utilités



publiques à des fins de télécommunication sur les lots 5 615 429 ptie, 5 615 430 à 5 615 438, 5 615 439 ptie, 5 615 440 ptie, 5 615 441 et 5 615 452 du cadastre du Québec, délimitée par les lettres NPQRHSTUN, tels qu'identifiés au plan C-81 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, numéro de dossier 21613-1, en date du 3 décembre 2014, sous le numéro 1568 de ses minutes.

## **JUSTIFICATION**

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait sans considération monétaire, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques de la Direction générale adjointe aux services institutionnels de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction (Justine Virginie MÉNARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie FAVREAU  
Chargée de soutien technique en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-30

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Bruno MARCHAND  
Directeur de direction par intérim

**Approuvé le :** 2015-05-22

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2015-05-22

CE : 40.004  
2015/06/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1156335004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abroger le Règlement établissant un régime de prestations surcomplémentaires de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal (94-053) et abolir le Régime de prestations surcomplémentaires de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal

Il est recommandé :  
D'abroger le Règlement 94-053 ainsi qu'abolir le Régime de prestations surcomplémentaires de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-05-13 11:13

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156335004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abroger le Règlement établissant un régime de prestations surcomplémentaires de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal (94-053) et abolir le Régime de prestations surcomplémentaires de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Avec l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes (38-39 Eliz II, ch. 35), les participants de catégorie A (participants embauchés avant le 1er juillet 1983) se voyaient réduire leur rente payable du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (le régime agréé) pour les années de participation à compter du 1er janvier 1992. Le Régime de prestations surcomplémentaires de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal (le Régime) a donc été mis en place, via le Règlement 94-053, pour permettre à ces participants d'accumuler la même rente, du moins en valeur, qu'ils accumulaient avant l'entrée en vigueur de la Loi.

L'article 20 du Règlement précise que le Régime prend fin lorsque le dernier participant de la catégorie A aura cessé de participer au régime agréé et que le montant de son allocation de retraite, s'il en est, aura été entièrement payé.

Le dernier participant de catégorie A a pris sa retraite en 2013 et les dernières prestations payables du Régime ont été payées en 2014. Conséquemment, il n'y a plus aucune prestation payable du Régime et, conformément à l'article 20 du règlement, il doit prendre fin.

En vertu de l'article 19 de ce même règlement, pour abolir le Régime, l'Association des contremaîtres doit donner son accord. Cet accord se trouve dans les pièces jointes au présent sommaire décisionnel. De plus, le règlement doit être abrogé par l'employeur, d'où le présent dossier décisionnel.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CO94-01232 - 30 juin 1994 - Adoption du Règlement établissant un régime de prestations surcomplémentaire de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal (94-053)

**DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise l'abrogation du Règlement établissant un régime de prestations surcomplémentaires de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal

(94-053) et l'abolition du Régime de prestations surcomplémentaires de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal afin de se conformer aux dispositions du Règlement en vigueur.

## **JUSTIFICATION**

Comme il n'y a plus de participant visé par le Régime, comme il n'y a plus de prestations payables du Régime et comme l'Agence du revenu du Canada détient des sommes en relation avec le Régime qui reviennent à la Ville lorsque le Régime prend fin, il est justifié de procéder à l'abolition du Régime et l'abrogation de son règlement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En mettant fin au Régime, la Ville devrait récupérer plus de 200 000 \$ en vertu de l'article 21 du Règlement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Fermeture d'un régime dans lequel il n'y a plus de participant.
- Récupération de la Ville d'un montant d'environ 208 000 \$ (estimé en date du 31 décembre 2014).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Une fois la résolution du conseil municipal obtenue, le dépositaire du Régime sera avisé de mettre fin aux activités. Ce dernier devra transmettre un dernier formulaire T3-RCA à l'Agence du revenu du Canada conjointement avec une explication de la fermeture du Régime. Par la suite, la Ville pourra récupérer les sommes qui lui sont dues.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. (David BÉLANGER)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Paul SIMARD  
Conseiller - Caisses de retraite

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-04

Alain LANGLOIS  
Chef de division secrétariat aux commissions

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jacques MARLEAU  
Directeur et trésorier adjoint

**Approuvé le :** 2015-05-13

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :** 2015-05-13

CE : 40.006  
2015/06/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



CE : 40.007  
2015/06/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1150294001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Chantier 1.1.1 - Centre de Montréal - Havre de Montréal Chantier 2.2.5 - Développement urbain durable - Recouvrement de l'autoroute Ville-Marie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars » dans le cadre du projet Secteur Champ-de-Mars.

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars », sous réserve de son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-19 08:54

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150294001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Chantier 1.1.1 - Centre de Montréal - Havre de Montréal Chantier 2.2.5 - Développement urbain durable - Recouvrement de l'autoroute Ville-Marie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars » dans le cadre du projet Secteur Champ-de-Mars.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) ont convenu de créer une place publique identitaire aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, point d'entrée majeur du Vieux-Montréal, à proximité du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et de la Cité administrative. Le MTQ sera le maître d'oeuvre des travaux de structure de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie et de la création de la place publique. Livrée en 2017 par le MTQ, cette place publique, aux abords du métro Champ-de-Mars, constituera un legs dans le cadre des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal. Par la suite, en 2018, la Ville complétera la mise en valeur de la place publique. La Ville souhaite lancer un concours de design afin de sélectionner la meilleure proposition pour ce projet de haute importance. Le présent règlement d'emprunt de 31,7 M\$ financera ces aménagements de la place publique. Le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) propose de procéder maintenant à l'adoption du règlement d'emprunt, car, dès le mois de juin 2015, des crédits seront requis pour l'octroi d'un premier contrat de services professionnels pour la coordination des travaux de la place publique (Appel d'offres public 15-14438).

Cette intervention s'inscrit au projet du secteur Champ-de-Mars pour lequel le SMVT coordonne les activités publiques, définit la vision d'aménagement et assure la cohérence des interventions municipales. Le SMVT agit également comme unité requérante pour les trois interventions suivantes :

- la mise en valeur de la nouvelle place publique;

- les travaux municipaux associés à la construction du CHUM-CRCHUM (Règlement d'emprunt RCG 08-005);
- la requalification de la place Vauquelin (Règlement d'emprunt RCG 11-010), legs associé au 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

Dans le cadre du projet du secteur Champ-de-Mars, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) procédera à des travaux de requalification du square Viger, alors que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) entreprendra la réfection de plusieurs artères, notamment l'avenue Viger.

La création de la place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars a nécessité, en octobre 2014, l'acquisition de deux terrains pour une valeur de 4,8 M\$ (RCG10-002). D'autres travaux sont planifiés dans ce secteur, notamment la construction de la passerelle piétonne menant au Champ-de-Mars. Ceux-ci feront l'objet de règlements d'emprunt présentés ultérieurement aux instances, lorsque les coûts seront connus.

À titre de service requérant, le SMVT recommande d'adopter un règlement d'emprunt de 31,7 M\$ afin de réaliser des travaux d'aménagement pour la mise en valeur de la place publique contribuant ainsi à la transformation du secteur Champ-de-Mars.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE15 0408** -11 mars 2015 - Adoption d'une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci, afin d'octroyer un contrat de services professionnels aux lauréats du concours de design visant la conception de l'aménagement d'une nouvelle place publique aux abords du métro Champ-de-Mars, suite au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie.

**CG14 0486** - 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

**CG14 0463** - 30 octobre 2014 - Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de terrains constitués des lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec.

## **DESCRIPTION**

Ce règlement d'emprunt de 31,7 M\$ est requis pour financer les travaux d'aménagement pour la mise en valeur de la place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars (entre l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Sanguinet) ainsi que les honoraires professionnels reliés à ceux-ci.

Les coûts d'aménagement pour la mise en valeur de la place publique sont évalués à 26 M\$ et les coûts des honoraires professionnels sont établis à 5,7 M\$.

## **JUSTIFICATION**

La mise en valeur de la place publique s'inscrit dans le projet du secteur Champ-de-Mars qui a pour objectif de dynamiser et de valoriser le secteur qui connaît présentement un redéveloppement significatif grâce, entre autres, à l'implantation du Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CRCHUM) et du CHUM ainsi qu'à la revitalisation de la gare-hôtel Viger. Profitant de cet essor, la Ville planifie des interventions sur le domaine public afin de réduire le caractère autoroutier du secteur. Ces interventions ont pour objectifs de réaménager les espaces publics afin d'augmenter la fréquentation des lieux et le sentiment de sécurité, de favoriser les déplacements piétonniers et cyclistes, de

mettre en valeur la collection d'art public, d'intégrer un cadre bâti de qualité dans le milieu patrimonial environnant et de multiplier les services et commerces de proximité.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget de 31,7 M\$ requis pour l'adoption de ce règlement d'emprunt est prévu au PTI 2015-2017 ainsi qu'à celui des années ultérieures du SMVT, Direction de l'urbanisme, au projet 40170 : Qualification des abords de l'autoroute Ville-Marie, Champ-de-Mars. Ces dépenses en immobilisations sont planifiées au PTI 2015-2017 tel qu'adopté par les instances en novembre 2014 (réf. projet 40170). Elles seront entièrement assumées par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet du secteur Champ-de-Mars favorise le transport collectif dans le quartier et propose des espaces publics verts, sécuritaires, conviviaux et attrayants pour les résidents, les travailleurs et les visiteurs du secteur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce règlement d'emprunt est requis pour réaliser la mise en valeur de la place publique, qui est un projet prioritaire pour l'administration municipale.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à ce dossier, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Avis de motion - règlement d'emprunt (conseil agglomération) : 18 juin 2015
- Adoption du règlement d'emprunt (conseil municipal) : 17 août 2015
- Adoption du règlement d'emprunt (conseil d'agglomération) : 20 août 2015
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : octobre 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphanie-Anne GARON  
Conseillère en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Claude LAURIN  
Chef de division

Le : 2015-04-15

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2015-05-13

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Nancy SHOIRY  
Directrice - Service de la mise en valeur du  
territoire

**Approuvé le :** 2015-05-14



**Dossier # : 1153751003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	Sommet de Montréal
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 840 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 ».

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 840 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 », sous réserve de son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-14 13:07

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153751003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	Sommet de Montréal
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 840 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le square Dorchester et la place du Canada, autrefois connus sous l'appellation square Dominion, forment le plus grand square montréalais. Le square, la place et leurs abords présentent un intérêt patrimonial exceptionnel, témoignant de l'histoire politique, économique, socioculturelle et urbaine de Montréal. Ainsi, la Ville leur a attribué, en 2012, le statut de site patrimonial en vertu de la Loi sur les biens culturels (aujourd'hui la Loi sur le patrimoine culturel). Au coeur du centre-ville et du centre des affaires, cet espace est hautement fréquenté par les citoyens et les touristes. Il contribue grandement à l'image publique de Montréal.

En 2009, la Ville s'est dotée d'un plan de réaménagement et de mise en valeur du square Dorchester et de la place du Canada. Ce plan, élaboré en concertation avec les riverains et le milieu associatif, a aussi été présenté publiquement à plusieurs reprises. Sa mise en oeuvre a débuté en 2009. Un règlement d'emprunt, adopté par le conseil d'agglomération, à sa séance du 19 mai 2011, a permis d'amorcer ce projet et d'autres réaménagements du domaine public, notamment dans les secteurs d'intérêt patrimonial répertoriés au Plan d'urbanisme de 2004.

Le projet de réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada est inscrit au PTI 2015-2017 (36201 - Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada). Il comprend quatre phases (voir le plan de localisation des phases des travaux en pièce jointe) :

Phase 1 - Réaménagement de la portion sud du square Dorchester comprenant



principalement le rétablissement de la géométrie du square, la consolidation des formes paysagères et du couvert végétal, la pose de pavés de granit, l'agrandissement et la réfection des trottoirs en agrégats, la restauration des monuments, l'intégration de mobilier urbain et l'éclairage : amorcée en 2009, cette phase a été complétée en 2010.

Phase 2 - Réaménagement de la portion nord de la place du Canada : les travaux, essentiellement les mêmes que ceux réalisés au square Dorchester, ont débuté en 2014 et ils seront terminés à l'automne 2015.

Phase 3 - Réaménagement de la portion nord du square Dorchester (intégrant les rampes de stationnement) : l'exercice de planification est amorcé en vue de travaux à réaliser en 2016.

Phase 4 - Réaménagement de la portion sud de la place du Canada (redressement de la rue De La Gauchetière et agrandissement de la place jusqu'à la rue) : l'amorce de cette phase est prévue en 2018.

Le projet de réaménagement comprend aussi la réinhumation des sépultures prélevées de l'ancien cimetière Saint-Antoine lors des travaux d'aménagement. Ces sépultures sont toujours présentes dans le sol du square et de la place. Les sépultures prélevées pour permettre les travaux de réaménagement seront réinhumées au cimetière Notre-Dame-des-Neiges où sera aussi commémoré l'ancien cimetière.

Le projet comprend aussi un volet de diffusion des connaissances sur le site patrimonial et sur le projet de réaménagement, à intégrer dans l'espace public, sous forme de bornes interactives, de panneaux informatifs, ou autres dispositifs, en lien avec les infrastructures assurant une connexion Wi-Fi. Ce volet comprend l'élaboration du contenu à diffuser et son intégration aux bornes, panneaux et autres dispositifs de diffusion qui seront installés aux phases 3 et 4.

La Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire a sollicité la participation du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) pour le réaménagement et la mise en valeur du square Dorchester et de la place du Canada. Plus particulièrement, le SGPVMR assumera la gestion et la réalisation des phases de réaménagement.

Le présent sommaire vise à recommander l'adoption d'un nouveau règlement d'emprunt de 13 840 000 \$ pour poursuivre le réaménagement complet du square Dorchester et de la place du Canada (phases 3 et 4, la réinhumation des sépultures et la diffusion des connaissances, qui font partie intégrante de ces deux phases).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE15 0672, 15 avril 2015** - Approuver la programmation de l'entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2015-2016.

**CE15 0146, 28 janvier 2015** - Accorder un contrat de services professionnels à Claude Cormier + Associés inc. pour l'actualisation de la portion nord du plan d'aménagement du square Dorchester pour une somme maximale de 79 204,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (14-1402) - (2 soumissionnaires).

**CG14 0486, 14 novembre 2014** - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

**CG14 0141, 27 mars 2014** - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour le réaménagement de la place du Canada pour une somme maximale de 9 267 232,24 \$, taxes incluses -

Dépense totale de 10 008 610,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6548 (4 soumissionnaires).

**CM12 0064, 23 janvier 2012** - Adopter le Règlement sur la constitution du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada (L.R.Q., chapitre B-4).

**CG12 0471, 20 décembre 2012** - Approuver l'Entente de développement culturel 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal - montant total de 121 505 000 \$, part du ministère 58 351 000 \$, part de la Ville 63 154 000 \$.

**CG11 0175, 19 mai 2011** - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 31 064 000 \$ pour la réalisation de projets déterminés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011, ainsi que divers travaux d'aménagement et de mise en valeur du domaine public dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dans les secteurs d'intérêt patrimonial.

**CG09 0163, 28 mai 2009** - Octroyer un contrat à Ramcor construction inc. au montant de 5 139 196,49 \$, taxes incluses, pour l'aménagement du square Dorchester - phase 1 - appel d'offres 6227 (5 soumissions). Autoriser une dépense de 5 430 946,49 \$, taxes et dépenses incidentes incluses.

**CG09 0052, 26 février 2009** - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 30 161 000 \$ pour la réalisation de projets déterminés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011 ainsi que divers travaux d'aménagement et de mise en valeur du domaine public dans les arrondissements historiques du Vieux-Montréal et du Mont-Royal.

**CG08 0554, 28 octobre 2008** - Octroyer un contrat de services professionnels à Groupe Cardinal Hardy et Claude Cormier architectes paysagistes inc./Teknika HBA afin de produire le plan de réaménagement et de gestion du square Dorchester et de la place du Canada, coordonner les expertises, réaliser les plans et devis d'aménagement de la phase I du square Dorchester, gérer le processus d'appel d'offres et surveiller la réalisation des travaux de la phase I, au prix total approximatif de 882 253,80 \$, taxes incluses (gré à gré).

**CG08 0370, 19 juin 2008** - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 21 500 000 \$ pour la réalisation de projets d'immobilisation déterminés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2005-2008 et 2008-2011.

**CE08 0918, 28 mai 2008** - Approuver, conformément au deuxième alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), un projet de convention par lequel le Groupe Cardinal-Hardy et Claude Cormier, architectes paysagistes inc. et Teknika HBA s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour mettre à jour les études techniques sur les monuments du square Dorchester, réaliser les plans et devis, coordonner les expertises, gérer le processus d'appel d'offres et surveiller la réalisation des travaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour une somme maximale de 108 240, 35 \$, taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

### **Phase 3 - Réaménagement de la portion nord du square Dorchester**

Le financement de cette phase inclut les services techniques et professionnels nécessaires à l'élaboration des plans et devis, à la surveillance des travaux et à toute autre expertise ou service requis, de même que la réalisation des travaux comprenant principalement l'intégration des rampes du stationnement souterrain et l'agrandissement du square par le rétrécissement de l'emprise de la rue du Square-Dorchester, le réaménagement de la rue et

des trottoirs et la restauration de la figure paysagère.

#### **Phase 4 - Réaménagement de la portion sud de la place du Canada**

Le financement de cette phase inclut les services techniques et professionnels nécessaires à l'élaboration des plans et devis, à la surveillance des travaux et à toute autre expertise ou service requis, de même que la réalisation de travaux comprenant principalement l'extension de la portion sud de la place du Canada jusqu'à la rue De La Gauchetière, dont le tracé doit être revu, l'aménagement paysager de la place, le réaménagement de la rue et des trottoirs rendu nécessaire par la reconfiguration du domaine public. Les travaux de réaménagement, prévus en 2018, feront l'objet d'un autre règlement d'emprunt.

Le volet de diffusion des connaissances, qui fait partie intégrante des phases 3 et 4, inclut les services techniques et professionnels nécessaires à l'élaboration du contenu qui alimentera les bornes interactives, panneaux ou autres supports de diffusion à intégrer au projet de réaménagement.

La réinhumation des sépultures, qui fait aussi partie intégrante des phases 3 et 4, inclut les services techniques et professionnels nécessaires à l'élaboration des plans et devis, à la surveillance des travaux et à toute autre expertise ou service requis, de même que la réalisation des travaux.

#### **JUSTIFICATION**

Le square Dorchester et la place du Canada sont stratégiquement localisés au coeur du centre-ville et du centre des affaires de Montréal. Le square, qui est un lieu très fréquenté par les Montréalais et les touristes, contribue grandement à définir l'image de marque de Montréal. Le square, la place et le cadre bâti limitrophe, jouissent de la plus haute reconnaissance patrimoniale qu'une municipalité puisse accorder à son patrimoine. Le rayonnement du site patrimonial s'étend à l'échelle nationale, voire internationale. Ce contexte justifie pleinement la poursuite des travaux de mise en valeur du square et de la place entrepris depuis la mise en oeuvre du Plan de réaménagement de 2009. Les travaux prévus aux phases 3 et 4 du projet de réaménagement reconduisent les objectifs du Plan et répondent aussi à ceux du règlement de citation du site patrimonial. De plus, la réinhumation des sépultures prélevées au square et à la place au cimetière Notre-Dame-des-Neiges constitue, de la part de la Ville, un geste hautement symbolique de respect et de reconnaissance de la contribution de trois générations de Montréalais à l'histoire de Montréal. Finalement, le volet de diffusion des connaissances permettra de comprendre l'histoire des lieux et d'apprécier la qualité exceptionnelle des réaménagements et du cadre bâti. Le rôle de la Ville de Montréal comme propriétaire exemplaire, au regard, notamment, de la mise en valeur du domaine public, est un enjeu majeur de la Politique du patrimoine adoptée en 2005, tout comme l'est la diffusion des connaissances sur le patrimoine.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget de 13 840 000 \$ requis pour l'adoption de ce règlement d'emprunt est prévu au PTI 2015-2017 et au PTI des années ultérieures du Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme, au projet 36201 - Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada.

Ce projet bénéficie d'une subvention dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016, laquelle sera soumise, pour approbation, au Conseil d'agglomération. Les montants consentis par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Entente ont toutefois été confirmés par la ministre de la Culture et des Communications dans une lettre adressée au maire de Montréal, le 7 avril dernier. Cette lettre est déposée en pièce jointe.

Le budget du projet comprend :

- Une provision budgétaire de 11 000 000 \$ pour la phase 3, principalement pour les services techniques et professionnels nécessaires pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux, de même que pour la réalisation des travaux. Elle intègre aussi les services techniques et professionnels pour l'élaboration du contenu à intégrer au mobilier et/ou aux infrastructures du square Dorchester.
- Une provision budgétaire de 2 500 000 \$ pour l'amorce de la phase 4, principalement pour les services techniques et professionnels nécessaires pour la réalisation des plans, du cahier des charges et la surveillance des travaux, de même que pour la réalisation de travaux. Les travaux de réaménagement de la phase 4 feront l'objet d'un règlement d'emprunt ultérieur.
- Une provision budgétaire de 340 000 \$ pour la réinhumation des sépultures et la commémoration de l'ancien cimetière Saint-Antoine au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Cet aspect du projet bénéficie d'un financement dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) pour la période 2015-2016. Ce projet est subventionné à 50 % par le MCCQ avec un impact net sur l'emprunt à charge de l'agglomération de 50 %, soit 170 000 \$.

Ce règlement d'emprunt est de compétence d'agglomération, parce qu'il concerne, d'une part, l'aménagement et le réaménagement du domaine public y compris des travaux d'infrastructures au centre-ville, secteur désigné de l'agglomération et, d'autre part, parce qu'il concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens et de sites reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel qui est aussi une compétence d'agglomération, le tout en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le square Dorchester et la place du Canada constituent l'une des composantes essentielles du site patrimonial. Le projet de réaménagement s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable au regard de l'apport positif sur l'ambiance et la sécurité du secteur qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et au regard de la protection, de la mise en valeur du patrimoine et de la diffusion des connaissances. Le projet permettra d'améliorer le confort et la qualité de l'expérience de visite des usagers qui fréquentent le square et la place. Les travaux d'aménagement assureront également la pérennité des équipements culturels, la bonification du couvert végétal, la création de surfaces gazonnées et l'intégration de mobilier urbain. De plus, la mise en lumière de l'espace et des monuments contribuera à la sécurité des usagers.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'intérêt exceptionnel du site patrimonial, sa contribution à la qualité de vie des citoyens au coeur du centre-ville, de même que sa contribution à l'image publique de Montréal commande la poursuite du Plan de réaménagement et de mise en valeur du square Dorchester et de la place du Canada de 2009.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier. Un plan de communication sera toutefois établi pour les phases 3 et 4 du projet de réaménagement.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Inscription du règlement d'emprunt à l'ordre du jour du conseil d'agglomération par le comité exécutif : 3 juin 2015

- Avis de motion - conseil d'agglomération : 18 juin 2015
- Adoption du règlement d'emprunt - conseil municipal : 17 août 2015
- Adoption du règlement d'emprunt - conseil d'agglomération : 20 août 2015
- Envoi du règlement d'emprunt pour approbation par le MAMOT : fin septembre 2015
- Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT : fin octobre 2015

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Jean-François NADON)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOIVIN  
Architecte - planification

### ENDOSSÉ PAR

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

Le : 2015-04-23

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY  
Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

**Approuvé le :** 2015-05-12

**Approuvé le :** 2015-05-14



**Dossier # : 1153751004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 100 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 ».

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 100 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 », sous réserve de son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-19 13:44

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153751004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 100 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La place Vauquelin est au coeur du territoire appelé la « Cité administrative », bordé des rues Notre-Dame, Saint-Antoine, Gosford et du boulevard Saint-Laurent. La Cité couvre une portion significative du Vieux-Montréal. Son envergure, son histoire, son rôle civique et sa dimension symbolique en font un lieu hautement significatif de l'histoire montréalaise. De même, ses formes urbaines et paysagères exceptionnelles, conjuguées à sa localisation stratégique sur le point le plus haut de la vieille ville, contribuent fortement à son caractère d'ensemble. À travers les différentes phases de son développement depuis plus de trois siècles, la Cité joue un rôle de représentation de premier plan. Ses espaces publics contribuent aussi grandement à la qualité de la vie urbaine. La place Vauquelin, bordée par la rue Notre-Dame et par le Champ-de-Mars, entre l'hôtel de ville et l'édifice Lucien-Saulnier, face à la place Jacques-Cartier, est aménagée sur la portion la plus ancienne de la Cité. Sa localisation est exceptionnelle et elle participe grandement à la définition de l'image publique de Montréal. La place est aussi une porte d'entrée du Vieux-Montréal. La dernière intervention significative dans la Cité a été la restauration des vestiges archéologiques des fortifications du Champ-de-Mars, terminée en décembre 2011. Depuis, la Ville a retenu la Cité comme projet de planification intégrée, ce qui répond aux objectifs du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté par le conseil d'agglomération en août 2013. Le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, en 2017, constitue une occasion privilégiée pour poser un nouveau jalon dans la revalorisation de la Cité. Comme l'hôtel de ville est le coeur des festivités, l'Administration a identifié le réaménagement de la



place Vauquelin comme l'un des legs du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

En janvier 2015, un mandat de services professionnels a été octroyé à Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie Urbaine inc. pour la planification, la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville. Une première étape des travaux sera réalisée à l'automne 2015, consistant à évaluer l'envergure des vestiges archéologiques en sous-sol. Cette étape s'effectuera en même temps que les travaux d'étanchéisation des fondations de l'hôtel de ville et de l'édifice Lucien-Saulnier. Les travaux sur ces bâtiments ne sont pas inclus dans la demande d'autorisation du règlement d'emprunt faisant l'objet du présent dossier, car ils feront l'objet d'un contrat séparé octroyé par le Service de la gestion et de la planification immobilière. Les travaux de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville débuteront en mars 2016 pour se conclure en décembre de la même année.

Le Service de la mise en valeur du territoire a sollicité la participation du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) pour mettre en valeur les espaces exceptionnels de la Cité administrative. Plus particulièrement, le SGPVMR assurera la gestion et la réalisation du réaménagement de la place Vauquelin.

Le réaménagement de la place Vauquelin fait l'objet d'un financement dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (Entente) entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et la Ville de Montréal pour la période 2012-2015 et qui se poursuivra dans la prochaine entente.

Un règlement d'emprunt a été adopté par le conseil d'agglomération à sa séance du 19 mai 2011 pour permettre l'amorce des projets d'aménagement inscrits à l'Entente 2008-2011 lesquels ont été reconduits dans l'Entente 2012-2015, au PTI 2012-2015, puis au PTI 2015-2017 (projet 36207 : Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal).

Le présent sommaire vise à recommander l'adoption d'un nouveau règlement d'emprunt de 9 100 000 \$ pour compléter ce projet prévu au PTI 2015-2017 et au PTI des années ultérieures.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE15 0672, 15 avril 2015** - Approbation de la programmation de l'entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le MCCQ pour la période 2015-2016.

**CG15 0032, 29 janvier 2015** - Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie Urbaine inc. pour le réaménagement de la place Vauquelin, pour une somme maximale de 1 416 232,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13786 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CG14 0486, 14 novembre 2014** - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

**CE14 0639, 23 avril 2014** - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe CHB-IBI inc. pour une étude comprenant la documentation, l'analyse, la caractérisation et la formulation d'orientations de mise en valeur de la Cité administrative pour une somme maximale de 65 882,97 \$, taxes incluses - Dépense totale de 73 023,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (14-1320) - (5 soumissionnaires).

**CG13 0347, 29 août 2013** - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal.

**CG12 0471, 20 décembre 2012** - Approuver l'Entente de développement culturel 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal - montant total de 121 505 000 \$, part du Ministère 58 351 000 \$, part de la Ville 63 154 000 \$.

**CG11 0175, 19 mai 2011** - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 31 064 000 \$ pour la réalisation de projets déterminés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011, ainsi que divers travaux d'aménagement et de mise en valeur du domaine public dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dans les secteurs d'intérêt patrimonial.

## **DESCRIPTION**

Le projet comprend principalement le réaménagement complet de la composition de la place et de son belvédère avec des matériaux nobles et durables, des travaux d'archéologie, l'intégration du couvert végétal et des plantations, la conservation et la mise en valeur des éléments patrimoniaux significatifs, le remplacement du mobilier urbain, l'éclairage, la réfection du trottoir en bordure de la rue Notre-Dame, devant l'hôtel de ville et la place Vauquelin.

Le projet comprend aussi un volet de diffusion des connaissances sur le site et sur le projet de réaménagement, à intégrer dans l'espace public, sous forme de bornes interactives, de panneaux informatifs ou autres supports en lien avec les infrastructures assurant une connexion Wi-Fi.

Les travaux seront effectués en 2016, en vue des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal en 2017.

## **JUSTIFICATION**

La place Vauquelin est une composante majeure de la Cité administrative. Aux limites du Vieux-Montréal et de la ville moderne, le corpus de bâtiments prestigieux, d'espaces publics, d'oeuvres d'art et d'objets commémoratifs de la Cité administrative forme un ensemble d'intérêt patrimonial exceptionnel à l'échelle locale voire nationale. La Cité est aussi un repère important dans le paysage montréalais.

La place Vauquelin, lieu de représentation de l'administration civile et judiciaire, est aussi un lieu du quotidien. Elle est en effet grandement fréquentée par les Montréalais et les visiteurs et elle contribue de façon significative à la qualité de la vie urbaine du Vieux-Montréal. Dans ce contexte et compte tenu de sa dimension symbolique et de son caractère civique, la place Vauquelin est appelée à jouer un rôle de premier plan dans le cadre des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal. Ainsi, l'administration municipale a-t-elle retenu son réaménagement comme l'un des legs de ce grand événement. Le réaménagement de la place Vauquelin est aussi identifié dans le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal adopté par le conseil d'agglomération en août 2013.

Le règlement d'emprunt permettra de poursuivre la programmation élaborée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 afin de mettre en valeur le domaine public du site patrimonial de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget de 9 100 000 \$ requis pour l'adoption de ce règlement d'emprunt est prévu dans le PTI 2015-2017 et le PTI des années ultérieures du Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme, au projet 36207 : place Vauquelin et abords de l'hôtel de ville.

Le projet bénéficie d'une subvention de 3 489 319 \$ de la part du MCCQ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016, laquelle sera soumise, pour

approbation, au Conseil d'agglomération. Les montants consentis par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Entente ont toutefois été confirmés par la ministre de la Culture et des Communications dans une lettre adressée au maire de Montréal, le 7 avril dernier. Cette lettre est déposée en pièce jointe.

Ce règlement d'emprunt est de compétence d'agglomération, parce qu'il concerne, d'une part, l'aménagement et le réaménagement du domaine public y compris des travaux d'infrastructures, au centre-ville, secteur désigné de l'agglomération et, d'autre part, parce qu'il concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens et de sites reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel, le tout en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet contribue à la protection et à la valorisation du patrimoine paysager et culturel de la Cité administrative et, plus largement, à la mise en valeur du site patrimonial de Montréal. Le réaménagement de la place Vauquelin s'inscrit dans une démarche globale fondée sur des principes de développement durable. Ainsi, l'apport positif sur l'ambiance et la sécurité du secteur contribue à l'amélioration de la qualité de vie par la protection du patrimoine, sa mise en valeur et la diffusion des connaissances. Les travaux d'aménagement projetés réduiront les réparations récurrentes, assureront la pérennité des équipements, et rendront le lieu accessible à tous. L'intégration de mobilier urbain améliorera le confort et la qualité de l'expérience des usagers fréquentant la Cité et le Vieux-Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans intervention, la dégradation de la place et de ses installations se poursuivra, contribuant ainsi à l'augmentation des coûts d'entretien et de réfection. Si le calendrier prévu n'est pas maintenu et que le projet n'est pas réalisé, l'utilisation de la place publique, particulièrement dans le contexte des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, pourrait générer des impacts non négligeables en ce qui concerne notamment l'accessibilité, la sécurité et le confort des usagers.

L'adoption du règlement d'emprunt permettrait de réaliser le programme de travaux conclu entre la Ville et le MCCQ et de contribuer de manière significative à la mise en oeuvre du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal adopté par la Ville en 2013.

En 2017, la place Vauquelin sera au coeur des festivités du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier.

Une stratégie de communication sera toutefois élaborée préalablement à la mise en oeuvre des travaux, durant ceux-ci, et lors de l'inauguration du réaménagement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Inscription du règlement à l'ordre du jour du conseil d'agglomération par le comité exécutif : 3 juin 2015

- Avis de motion - conseil d'agglomération : 18 juin 2015
- Adoption du règlement d'emprunt - conseil municipal : 17 août 2015
- Adoption du règlement d'emprunt - conseil d'agglomération : 20 août 2015
- Envoi du règlement d'emprunt pour approbation par le MAMOT : fin septembre 2015
- Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT : fin octobre 2015

- Début du chantier : avril 2016
- Fin du chantier : décembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Jean-François NADON)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie BOIVIN  
Architecte - planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

Le : 2015-04-23

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2015-05-12

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Nancy SHOIRY  
Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

**Approuvé le :** 2015-05-13



**Dossier # : 1153751007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des rues Saint-Gabriel et Saint-François-Xavier dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 ».

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des rues Saint-Gabriel et Saint-François-Xavier dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 », sous réserve de son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-22 08:53

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153751007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des rues Saint-Gabriel et Saint-François-Xavier dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les interventions sur le domaine public dans le site patrimonial du Vieux-Montréal comprennent l'aménagement des rues et des places publiques. Un plan directeur de traitement des sols a été élaboré pour le Vieux-Montréal en proposant généralement un revêtement de pavés recyclés pour les chaussées avec bordure de trottoir en granit et trottoirs d'agrégats.

Pour toute intervention dans les rues, par exemple en lien avec des travaux d'infrastructures souterraines, le projet devra prévoir un réaménagement de surface répondant aux paramètres de ce plan des sols, conformément aux objectifs d'aménagement d'un domaine public de qualité pour le Vieux-Montréal. La réfection des rues du Vieux-Montréal s'inscrit donc dans cette approche de réaménagement des surfaces.

Le réaménagement des rues Saint-Gabriel et Saint-François-Xavier fait l'objet d'un financement dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal (Entente) entre le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) et la Ville de Montréal pour la période 2012-2015 et qui se poursuivra dans la prochaine entente.

Un règlement d'emprunt a été adopté par le conseil d'agglomération, à sa séance du 19 mai 2011, pour permettre l'amorce des projets d'aménagement inscrits à l'Entente 2008-2011, lesquels ont été reconduits dans l'Entente 2012-2015, au PTI 2012-2015, puis au PTI 2015-2017 (projet 36208 : Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal). Ce règlement d'emprunt a permis l'amorce du projet.

Le présent sommaire vise à recommander l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2 500 000 \$ pour compléter ce projet. Celui-ci sera réalisé par l'arrondissement de Ville-Marie, par un processus de délégation de pouvoirs en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, puisque le Service des infrastructures, de la voirie et des transports n'est pas en mesure de procéder à la conception et à la réalisation des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG15 0237, 30 avril 2015** - Augmenter la valeur du contrat accordé à 9045-6823 Québec inc. (les Paysagistes Damiano) (CG14 0246) de 1 530 635,45 \$ à 1 601 974,92 \$, taxes incluses, pour la réalisation des trottoirs abaissés dans le cadre des travaux de reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

**CE15 0672, 15 avril 2015** - Approuver la programmation de l'entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le MCCQ pour la période 2015-2016.

**CG14 0486, 14 novembre 2014** - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

**CG14 0246, 29 mai 2014** - Accorder un contrat de 1 530 635,45 \$ à 9045-6823 Québec inc. (les Paysagistes Damiano) pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et autoriser une dépense maximale de 1 614 635,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-13-015 (9 soumissionnaires).

**CG13 0347, 29 août 2013** - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal.

**CG12 0471, 20 décembre 2012** - Approuver l'Entente de développement culturel 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal - montant total de 121 505 000 \$, part du Ministère 58 351 000 \$, part de la Ville 63 154 000 \$.

**CG11 0175, 19 mai 2011** - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 31 064 000 \$ pour la réalisation de projets déterminés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011 et de divers travaux d'aménagement et de mise en valeur du domaine public dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dans les secteurs d'intérêt patrimonial.

## **DESCRIPTION**

Le réaménagement des rues Saint-Gabriel et Saint-François-Xavier comprend principalement la réfection de la chaussée, le revêtement de pavés de granit, la construction de trottoirs d'agrégats avec une bordure de granit, conformément au Plan de traitement des sols du Vieux-Montréal. Ce projet sera réalisé par l'arrondissement de Ville-Marie, par un processus de délégation de pouvoirs en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, puisque le Service des infrastructures, de la voirie et des transports n'est pas en mesure de procéder à la conception et à la réalisation des travaux. À cet effet, un dossier décisionnel sera présenté à une prochaine séance du conseil municipal pour approbation.

## **JUSTIFICATION**

Les rues Saint-Gabriel et Saint-François-Xavier, qui présentent des caractères différents et des ambiances particulières, sont des composantes essentielles du Vieux-Montréal. Le projet de réaménagement de ces deux rues permet à la Ville et au MCCQ de poursuivre les efforts entrepris pour rehausser le prestige du Vieux-Montréal, améliorer la qualité de la vie

urbaine et la vitalité économique de la vieille ville et, plus largement, de Montréal.  
Le règlement d'emprunt permettra de poursuivre la programmation élaborée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 afin de protéger la mise en valeur du domaine public du site patrimonial de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget de 2 500 000 \$ requis pour l'adoption de ce règlement d'emprunt est prévu dans le PTI 2015-2017 et le PTI des années ultérieures du Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme, au projet 36208 : Réaménagement du domaine public - Vieux-Montréal.

Ce projet fait l'objet d'une subvention de 1 500 000 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016, laquelle sera soumise, pour approbation, au Conseil d'agglomération. Les montants consentis par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Entente ont toutefois été confirmés par la ministre de la Culture et des Communications dans une lettre adressée au maire de Montréal, le 7 avril dernier. Cette lettre est déposée en pièce jointe.

Ce règlement d'emprunt est de compétence d'agglomération, parce qu'il concerne, d'une part, l'aménagement et le réaménagement du domaine public y compris des travaux d'infrastructures, au centre-ville, secteur désigné de l'agglomération et, d'autre part, parce qu'il concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens et de sites reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel, le tout en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet est en accord avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise - 2010-2015 de la Ville de Montréal quant à l'objectif visant à renforcer la convivialité des lieux et l'utilisation de matériaux durables.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du règlement d'emprunt permettra de réaliser le programme de travaux conclu entre la Ville et le MCCQ et de contribuer de manière significative à la mise en oeuvre du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier.  
Une stratégie de communication sera toutefois élaborée préalablement à la mise en oeuvre des travaux, durant ceux-ci, et lors de l'inauguration du réaménagement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Inscription du projet de règlement à l'ordre du jour du conseil d'agglomération par le comité exécutif : 3 juin 2015

- Avis de motion - conseil d'agglomération : 18 juin 2015
- Adoption du règlement d'emprunt - conseil municipal : 17 août 2015
- Adoption du règlement d'emprunt - conseil d'agglomération : 20 août 2015
- Envoi du règlement d'emprunt pour approbation par le MAMOT : fin septembre 2015
- Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT : fin octobre 2015



## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Guy PELLERIN)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-28

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2015-05-20

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Nancy SHOIRY  
Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

**Approuvé le :** 2015-05-21



**Dossier # : 1153751006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement visant la poursuite de la réalisation du Plan lumière du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 ».

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement visant la poursuite de la réalisation du Plan lumière du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 », sous réserve de son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-15 16:03

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153751006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement visant la poursuite de la réalisation du Plan lumière du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 1999, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait le projet de mise en oeuvre de l'illumination du Vieux-Montréal sous l'appellation de « Plan lumière du Vieux-Montréal ». Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville ont depuis soutenu financièrement la mise en lumière de plusieurs bâtiments et monuments tels que l'hôtel de ville, la basilique Notre-Dame, la place Jacques-Cartier et certains bâtiments de la rue McGill.

Le Plan lumière allie à la fois l'éclairage fonctionnel et la mise en lumière architecturale. Il assure ainsi le confort des usagers et leur sécurité tout en soulignant la richesse exceptionnelle des éléments architecturaux en présence. À l'échelle de la ville et du quartier historique, le Plan lumière contribue au rehaussement de l'identité du Vieux-Montréal. Il favorise le plaisir des découvertes du cadre bâti et le sentiment de sécurité par les résidents, les commerçants et les touristes, ce qu'a confirmé un sondage.

La réalisation du Plan lumière fait l'objet d'un financement dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (Entente) entre le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) et la Ville de Montréal et qui se poursuivra dans la prochaine entente.

Différents règlements d'emprunt ont été adoptés pour la réalisation du Plan lumière dont le plus récent, par le conseil d'agglomération à sa séance du 19 mai 2011, pour permettre l'amorce des projets d'aménagement inscrits à l'Entente 2008-2011, lesquels ont été

reconduits dans l'Entente 2012-2015, au PTI 2012-2015, puis au PTI 2015-2017 (projet 36209 : Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal). Ce règlement d'emprunt a permis la continuité du projet.

Le présent sommaire vise à recommander l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour compléter ce projet. Il vise notamment la mise à niveau du système d'éclairage de certains bâtiments pour lesquels le système actuel est désuet. Les bâtiments visés en priorité sont localisés autour de la place d'Armes et sur la rue Saint-Paul.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE15 0672, 15 avril 2015** - Approbation de la programmation de l'entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le MCCQ pour la période 2015-2016.

**CG14 0486, 14 novembre 2014** - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

**CG13 0347, 29 août 2013** - Adoption du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal.

**CG12 0471, 20 décembre 2012** - Approbation de l'Entente de développement culturel 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal - montant total de 121 505 000 \$, part du ministère 58 351 000 \$, part de la Ville 63 154 000 \$.

**CG12 0082, 22 mars 2012** - Octroi d'un contrat à Construction NRC inc., pour le renouvellement des équipements d'éclairage du Plan lumière de la place d'Armes, selon l'axe formé par la basilique Notre-Dame et la Banque de Montréal - Dépense totale de 733 355,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6325 - 3 soumissionnaires.

**CE11 1643, 19 octobre 2011** - Octroi d'un contrat à Construction NRC inc., pour la fourniture et l'installation de mobilier d'éclairage dans les rues Saint-Louis, Notre-Dame et Champ-de-Mars entre les rues Gosford et Berri incluant le parc Dollier-de-Casson, ainsi que dans la rue Saint-Sulpice, de la rue De Brésoles à la rue Notre-Dame et dans la rue Saint-François-Xavier, de la rue Saint-Jacques à la rue Saint-Antoine. Arrondissement : Ville-Marie - Dépense totale de 497 158,31 \$ (contrat : 347 158,31 \$ + incidences : 150 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 1208 - 8 soumissionnaires.

**CG11 0175, 19 mai 2011** - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 064 000 \$ pour la réalisation de projets déterminés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011, et de divers travaux d'aménagement et de mise en valeur du domaine public dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dans les secteurs d'intérêt patrimonial.

**CE10 1700, 27 octobre 2010** - Octroi d'un contrat à Construction NRC inc. pour le remplacement des appareils d'éclairage des façades des bâtiments de la place Jacques-Cartier. Arrondissement : Ville-Marie, au prix total approximatif de 244 965,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1118 - 2 soumissionnaires conformes.

**CG08 0541, 28 octobre 2008** - Autorisation d'une dépense additionnelle de 1 570 730 \$ et modification de la convention modifiant la convention relative à l'exécution de travaux sur le domaine public et les conventions relatives aux phases I et II de QIM - rue McGill - Octroi d'un contrat à Construction NRC pour une somme de 2 312 074 48 \$ pour l'installation des appareils requis pour le Plan lumière de la rue McGill - 2 soumissionnaires.

**CE08 1914, 22 octobre 2008** - Octroi d'un contrat de services professionnels à 9062-0477 Québec inc. (Éclairage Public) pour une somme de 94 743,89 \$, taxes incluses, pour

la révision des esquisses et des plans et devis, le développement du design et pour assurer le suivi de la mise en oeuvre du Plan lumière de la rue McGill.

**CG07 0447, 29 novembre 2007**- Projet de convention avec Quartier international de Montréal (QIM) modifiant la convention relative au projet de réaménagement de la rue McGill (CM04 0362), modifiée (CM05 0615) - Octroi d'une contribution additionnelle de 1 076 611 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet révisé d'aménagement de la rue McGill visant à ajouter la mise en lumière de caractéristiques architecturales remarquables de la rue McGill - Entente sur le développement culturel.

**CA02 240441, 6 août 2002** - Octroi d'un contrat de 49 000 \$ à Éclairage Public inc., pour développer le concept d'éclairage, collaborer aux plans et devis, faire les tests d'éclairage et la surveillance des travaux d'éclairage et le document d'entretien du Musée Pointe-à-Callière et de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours.

**CM02 0513, 27 mai 2002** - Adoption d'un projet de règlement d'emprunt (02-084) autorisant le financement de 1 355 000 \$ pour la fourniture de services professionnels, l'achat et l'installation du matériel d'éclairage requis pour le projet d'éclairage et d'illumination du Musée Pointe-à-Callière et de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et divers travaux de rues et d'éclairage dans le Vieux-Montréal.

**CA30.002, 2 avril 2002** - Autorisation d'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels pour le projet d'éclairage et d'illumination du Musée Pointe-à-Callière et de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours.

**CE99 00389, 3 mars 1999** - Approbation de l'orientation générale et des principes directeurs du document intitulé « Opération lumière du Vieux-Montréal » réalisé par le Groupe Cardinal Hardy inc.; approbation de la programmation de projets d'illuminations; mandat au Service des travaux publics et de l'environnement en collaboration avec la Société de développement de Montréal et le Service de développement économique pour négocier avec les partenaires privés, les gouvernements supérieurs et Hydro-Québec, d'autres types de financement additionnel et des mécanismes de réalisation des projets d'illuminations proposés et faire rapport au comité exécutif sur chacun des projets; mandat au Service des parcs, jardins et espaces verts pour étudier la faisabilité d'illuminer les flancs du Mont-Royal et les repères visuels de l'île Sainte-Hélène au parc des îles, proposer les modes de financement et faire rapport au comité exécutif; mandat à la Société de développement de Montréal pour développer le plan de communication de cette opération.

## **DESCRIPTION**

La réalisation du projet s'inscrit dans la continuité de ceux déjà entrepris dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan lumière. Ce projet permettra de prioriser la mise à niveau du système d'éclairage notamment sur la place d'Armes et sur la rue Saint-Paul. Il comprend principalement l'élaboration des plans et devis et la réalisation des travaux.

## **JUSTIFICATION**

Le caractère emblématique du Vieux-Montréal est incontestable. La mise en lumière du cadre bâti et des principaux repères urbains et architecturaux du Vieux-Montréal renforce son caractère emblématique, rehausse la qualité de l'expérience des lieux, améliore la qualité de la vie urbaine des Montréalais et des visiteurs et stimule la vitalité économique de la vieille ville et, plus largement, de Montréal.

Le règlement d'emprunt permettra de poursuivre la programmation élaborée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 afin d'assurer la mise en valeur du domaine public du site patrimonial de Montréal et la mise à niveau du système d'éclairage.

La poursuite du Plan lumière du Vieux-Montréal est identifiée dans le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal adopté par la Ville en 2013.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget de 2 000 000 \$ en lien avec l'adoption de ce règlement d'emprunt est prévu dans le PTI 2015-2017 et le PTI des années ultérieures du Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme, au projet 36209 : Plan lumière.

Le projet bénéficie d'une subvention de 1 000 000 \$ de la part du MCCQ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016, laquelle sera soumise, pour approbation, au Conseil d'agglomération. Les montants consentis par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Entente ont toutefois été confirmés par la ministre de la Culture et des Communications dans une lettre adressée au maire de Montréal, le 7 avril dernier. Cette lettre est déposée en pièce jointe.

Ce règlement d'emprunt est de compétence d'agglomération, parce qu'il concerne, d'une part, l'aménagement et le réaménagement du domaine public y compris des travaux d'infrastructures, au centre-ville, secteur désigné de l'agglomération et, d'autre part, parce qu'il concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens et de sites reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel, le tout en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet est en accord avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise - 2010-2015 de la Ville de Montréal, notamment, quant à l'objectif visant à renforcer la sécurité et la convivialité des lieux.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du règlement d'emprunt permettra de réaliser le programme de travaux conclu entre la Ville et le MCCQ et de contribuer de manière significative à la mise en oeuvre du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier. Une stratégie de communication sera toutefois élaborée préalablement à la mise en oeuvre des travaux, durant ceux-ci, et lors de l'inauguration du réaménagement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Inscription du projet de règlement à l'ordre du jour du conseil d'agglomération par le comité exécutif : 3 juin 2015

- Avis de motion - conseil d'agglomération : 18 juin 2015
- Adoption du règlement d'emprunt - conseil municipal : 17 août 2015
- Adoption du règlement d'emprunt - conseil d'agglomération : 20 août 2015
- Envoi du règlement d'emprunt pour approbation par le MAMOT : fin septembre 2015
- Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT : fin octobre 2015
- Réalisation des travaux de réaménagement : juin 2015 à décembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Isabelle LESSARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-28

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2015-05-14

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Nancy SHOIRY  
Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

**Approuvé le :** 2015-05-15



**Dossier # : 1153751005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 ».

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 », sous réserve de son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-14 10:54

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153751005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La rue Saint-Paul constitue la plus ancienne rue de Montréal. Elle fut créée officiellement en 1673 par les Messieurs de Saint-Sulpice en utilisant le chemin qui bordait la lisière nord de la commune. Nommée Saint-Paul, cette rue évoque le souvenir de Paul de Chomedey de Maisonneuve, premier gouverneur de Montréal. Centrée sur la place Royale, place de marché jusqu'en 1803, la rue Saint-Paul sera pendant longtemps la rue commerciale la plus importante de la ville. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la rue Saint-Paul est toujours une rue très animée tant le jour que le soir. Elle est bordée de boutiques et elle est la seule à profiter de l'éclairage à l'huile.

Aujourd'hui, la rue Saint-Paul constitue toujours l'artère commerciale principale de l'arrondissement historique de Montréal dans laquelle se côtoient les galeries d'art, les restaurants, les boutiques, les bureaux de même qu'une fonction résidentielle significative. Depuis 2009, la rue fait l'objet d'expériences saisonnières de piétonnisation des portions les plus fréquentées.

Puisque les dernières interventions significatives dans la rue Saint-Paul ont été réalisées au cours des années 1980, la Ville a retenu la réfection de cette rue comme projet prioritaire. Cette intervention est inscrite dans le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal adopté par le conseil d'agglomération à sa séance du 29 août 2013.

La Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire a confié la gestion

et la réalisation du réaménagement de la rue Saint-Paul à la Division des grands projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Le réaménagement de la rue Saint-Paul fait l'objet d'un financement dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal (Entente) intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et la Ville de Montréal pour la période 2012-2015.

Un règlement d'emprunt a été adopté par le conseil d'agglomération à sa séance du 19 mai 2011 pour permettre l'amorce des projets d'aménagement inscrits à l'Entente 2008-2011, lesquels ont été reconduits dans l'Entente 2012-2015, au PTI 2012-2015, puis au PTI 2015-2017 (projet 36200 : Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal). Ce règlement d'emprunt a permis d'amorcer la phase préparatoire du projet.

Le présent sommaire vise à recommander l'adoption d'un règlement d'emprunt de 16 500 000 \$ pour compléter ce projet.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE15 0735, 22 avril 2015** - Accorder un contrat à Cevco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue de Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame et de la rue Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 036 592,82 \$ (contrat : 2 856 592,82 \$ + incidences : 180 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322601 - 2 soumissionnaires.

**CE15 0667, 15 avril 2015** - Octroyer un contrat de gré à gré à Gaz Métro, pour la modification de son réseau de distribution dans les rues Bonneau et de la Commune, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, pour la somme maximale de 173 048,56 \$, taxes incluses - fournisseur unique.

**CE15 0478, 18 mars 2015** - Autoriser un virement budgétaire en 2015 de 50 000 \$, en provenance des dépenses contingentes d'administration, vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), et accorder un ajustement à la base budgétaire 2016 de 100 000 \$ du SIVT, afin de permettre le financement du plan de communication et d'acceptabilité sociale de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul.

**CG14 0486, 14 novembre 2014** - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

**CG13 0347, 29 août 2013** - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal.

**CG12 0471, 20 décembre 2012** - Approuver l'Entente de développement culturel 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal - montant total de 121 505 000 \$, part du ministère 58 351 000 \$, part de la Ville 63 154 000 \$.

**CG11 0175, 19 mai 2011** - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 31 064 000 \$ pour la réalisation de projets déterminés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011, ainsi que divers travaux d'aménagement et de mise en valeur du domaine public dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dans les secteurs d'intérêt patrimonial.

## **DESCRIPTION**

Le territoire d'intervention couvre la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill, et la réalisation du projet est prévue en trois phases :

- Phase 1 : section située entre la rue Berri et la place Jacques-Cartier incluant certaines rues transversales, soit la rue Berri, entre les rues du Champ-de-Mars et de la Commune, la rue de Bonsecours et la rue du Marché-Bonsecours.
- Phase 2 : section située entre la place Jacques-Cartier et la rue Saint-Sulpice.
- Phase 3 : section située entre la rue Saint-Sulpice et la rue McGill, incluant les abords de la place Royale.

Les travaux comprennent principalement la réfection de la chaussée, incluant son revêtement en pavés de granit, et la construction des trottoirs en agrégats de béton avec une bordure de granit, conformément au Plan de traitement des sols du Vieux-Montréal.

## **JUSTIFICATION**

L'intérêt patrimonial exceptionnel de la rue Saint-Paul, attribuable à son ancienneté, son envergure, son caractère pittoresque et la qualité de son cadre bâti, de même que sa contribution majeure à la vitalité économique du Vieux-Montréal, justifie pleinement les efforts déployés pour sa mise en valeur. Le projet de réaménagement de cette rue prestigieuse rehaussera aussi grandement la qualité de la vie urbaine du Vieux-Montréal. Le présent règlement d'emprunt permettra de poursuivre la programmation élaborée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 afin d'assurer la mise en valeur du domaine public du site patrimonial de Montréal.

Le réaménagement de la rue Saint-Paul est retenu par l'administration municipale comme l'un des legs du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal. Il est aussi identifié dans le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal adopté par la Ville en 2013.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget de 16 500 000 \$ requis pour l'adoption de ce règlement d'emprunt est prévu au PTI 2015-2017 et au PTI des années ultérieures du Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme, au projet 36200 : Réaménagement de la rue Saint-Paul.

Le projet bénéficie d'une subvention de 9 000 000 \$ de la part du MCCQ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

Ce règlement d'emprunt est de compétence d'agglomération, parce qu'il concerne, d'une part, l'aménagement et le réaménagement du domaine public y compris des travaux d'infrastructures, au centre-ville, secteur désigné de l'agglomération et, d'autre part, parce qu'il concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens et de sites reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel, le tout en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet est en accord avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise - 2010-2015 de la Ville de Montréal en ce qui concerne, notamment, des objectifs visant à renforcer la convivialité des lieux, l'augmentation du couvert végétal et l'utilisation de matériaux durables.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du règlement d'emprunt permettra de réaliser ce projet inscrit au programme de travaux conclu entre la Ville et le MCCQ, de contribuer de manière significative à la mise en oeuvre du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal et de doter Montréal d'un legs durable dans le cadre des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier.  
Une stratégie de communication sera toutefois élaborée préalablement à la mise en oeuvre des travaux, durant ceux-ci, et lors de l'inauguration du réaménagement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Inscription du projet de règlement à l'ordre du jour du conseil d'agglomération par le comité exécutif : 3 juin 2015

- Avis de motion - conseil d'agglomération : 18 juin 2015
- Adoption du règlement d'emprunt - conseil municipal : 17 août 2015
- Adoption du règlement d'emprunt - conseil d'agglomération : 20 août 2015
- Envoi du règlement d'emprunt pour approbation par le MAMOT : fin septembre 2015
- Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT : fin octobre 2015
- Réalisation des travaux de réaménagement : 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Hélène BENOÎT)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

Le : 2015-04-28

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2015-05-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Nancy SHOIRY  
Directrice - Service de la mise en valeur du  
territoire

**Approuvé le :** 2015-05-13



**Dossier # : 1152907001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 29 600 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles» pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération.

Il est recommandé :  
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 29 600 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles» pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-21 16:34

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152907001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 29 600 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles» pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le taux de vétusté des immeubles de la Ville de Montréal est très élevé et approche du seuil critique. Afin d'améliorer l'état des bâtiments, l'Administration prévoit des investissements pour la rénovation et la protection des immeubles de l'agglomération de Montréal, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
- CG14 0439 - 30 octobre 2014 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
- CG15 0116 - 26 février 2015 - Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles» pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération (CG).

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 29 600 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal.

Les programmes à financer sont :

- N° 64020: Programme de développement - immeubles du Service de police 3,0 M\$
- N° 64021: Programme de protection - Immeubles du SPVM 4,0 M\$
- N° 64023: Programme de rénovation des bâtiments du SIM 21,0 M\$
- N° 66168: Programme d'économie d'énergie 0,4 M\$
- N° 66169: Programme de développement durable dans les édifices municipaux 0,4 M\$
- N° 66460: Programme de protection des édifices industriels 0,8 M\$

**TOTAL 29,6 M\$**

## **JUSTIFICATION**

Les travaux en cours de réalisation en vertu de ces programmes vont bon train. En date du 29 avril 2015, le solde des crédits s'établit à 3,6 M\$, sur un règlement d'emprunt de 20 M\$. 15 sommaires décisionnels sont en voie d'être soumis aux autorités. Il importe donc de procéder à un nouvel emprunt pour assurer le financement des projets.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus au Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n. a.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non-disponibilité du financement pourrait retarder la réalisation des travaux requis.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n. a.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion 28 mai  
Adoption par le CG 18 juin

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sandy HÉBERT

**ENDOSSÉ PAR**

Sandy HÉBERT

Le : 2015-04-29



Cadre sur mandats

Cadre sur mandats

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2015-05-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2015-05-21



**Dossier # : 1156213006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société de transport de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation du règlement R-156 autorisant un emprunt de 29 500 000,00 \$ pour financer l'acquisition de terrains et services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu

IL EST RECOMMANDÉ  
d'approuver le règlement **R-156** autorisant un emprunt de 29 500 000,00 \$ pour financer l'acquisition de terrains et services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

<b>Signé par</b>	Sylvie - Ext TREMBLAY	<b>Le</b> 2015-05-19 10:04
------------------	--------------------------	----------------------------

**Signataire :** Sylvie - Ext TREMBLAY

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques  
Société de transport de Montréal , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1156213006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société de transport de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation du règlement R-156 autorisant un emprunt de 29 500 000,00 \$ pour financer l'acquisition de terrains et services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu

**CONTENU****CONTEXTE**

Voir pièces jointes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Johanne - Ext BERNIER  
assistant-secrétaire

**Tél :** 514 280-8207  
**Télécop. :** 514 280-6126

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-19

Christian - Ext PORTELANCE  
Secrétaire général adjoint

**Tél :** 514 280-5203  
**Télécop. :** 514 280-6126

# RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



## À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 10.1  
Assemblée du: 6 MAI 2015  
Résolution numéro: CA-2015-130

## Recommandation

**D'APPROUVER** la modification du livre Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017, autorisant l'ajout du projet « Acquisition de terrains et honoraires professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu » pour le métro sous la rubrique Patrimoine immobilier et infrastructures pour un montant total de 29 500 000\$, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers.

**D'APPROUVER** un règlement d'emprunt autorisant le financement de 29 500 000\$, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers pour un terme maximal de trente (30) ans pour l'acquisition des terrains et des services professionnels concernant le projet « Acquisition de terrains et honoraires professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu ».

**D'AUTORISER** la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 2 950 000\$, soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

**LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:** \$ -

**Requérant:** Métro

Nom: André Poisson

Titre: Directeur exécutif

Date: 30 avril 2015

Signature:

**D.E. responsable:** Finances et contrôle

Nom: Linda Lebrun

Titre: Directrice exécutive par intérim

Date: 30 avril 2015

Signature:

**Secrétaire de l'assemblée:**

## Exposé du besoin

De modifier le PTI 2015-2017, pour y inscrire dans la section Réseau du métro sous la rubrique « Patrimoine immobilier et infrastructures », le projet « Acquisition de terrains et honoraires professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu ».

Autorisation d'emprunt pour le projet « Acquisition de terrains et honoraires professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu » pour l'acquisition des terrains et des services professionnels requis.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

COPIE CONFORME  
SECRETARE GÉNÉRAL ADJOINT  
MONTRÉAL 8.05.2015

Date de révision: 30/04/2015  
CLIQUER POUR METTRE À JOUR

# SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** Adoption du règlement d'emprunt pour le projet « Acquisition de terrains et honoraires professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu ».

## Processus d'adjudication de contrat Informations sur les soumissions

- Nouveau contrat       Prolongation  
 Renouvellement       De gré à gré  
 Sur invitation       Publique

Nombre d'entreprises invitées :

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents  
d'appel d'offres :

Nombre de soumissions déposées :

## Annexes jointes

- Avis des affaires juridiques       Analyse technique  
 Analyse des prix       Analyse de qualité

- Rapport sur la conformité des soumissions  
 Rapport d'évaluation des offres

- Liste des soumissionnaires  
 Autres annexes

description :

## Cheminement décisionnel – Comités GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Le projet dans son ensemble a été présenté à la GPP le 13 avril 2015.

## Démarche et conclusion

La construction d'un garage à la station Côte-Vertu est essentiel pour recevoir les trains supplémentaires prévus dans les prochaines années pour la ligne orange. Ce garage aura la capacité de stationner dix trains supplémentaires dont les sept trains déjà achetés en prévision d'un prolongement potentiel dans le cadre du contrat d'acquisition en cours.

Étant donné la nécessité de construire ce garage afin de recevoir les trains supplémentaires, la STM doit faire l'acquisition de terrains et doit démarrer les plans et devis le plus rapidement possible. La STM est chargée, avec la collaboration du bureau de projet de l'AMT, de préparer l'étude de faisabilité et la réalisation du projet sera sous la gouverne de la STM. La conception préliminaire du projet a permis de définir les besoins en terrains pour la construction dans l'arrondissement Saint-Laurent, dont deux principaux terrains sont actuellement à vendre.

Voir suite de la rubrique *Démarche et conclusion*

## Développement durable

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

La contribution de ce projet aux chantiers du Plan de développement durable 2020 sera définie ultérieurement.

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

## Préparé par : Soutien à l'exploitation et aux projets

Nom : Sonia Stichelbout

Titre : Conseiller, Gestion financière de projet

Date : 30 AVRIL 2015

Signature : 

## Service : Soutien à l'exploitation et aux projets

Nom : Réal Boyer

Titre : Chef de division

Date : 30 AVRIL 2015

Signature : 

## SOMMAIRE EXÉCUTIF - Suite de la rubrique

**Objet :** Adoption du règlement d'emprunt pour le projet « Acquisition de terrains et honoraires professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu ».

Recommandation  Exposé du besoin  Démarche et conclusion  Développement durable  Subvention

Le coût estimé pour les acquisitions des terrains et les services professionnels pour débiter les plans et devis est de 29 500 000 \$, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers. Ce montant sera financé totalement par règlement d'emprunt, soit 28 787 864 \$ de coût de projet taxes nettes de ristournes et 712 136\$ de frais financiers.

Après l'étude de faisabilité, une décision finale sera prise sur l'ensemble du projet, nous demanderons une modification au règlement d'emprunt selon une envergure qui se situera à près de 350 M\$ pour le garage seulement ou à près de 470 M\$ pour le garage et le 3e quai à la station Côte-Vertu incluant taxes et frais financiers pour y inclure les coûts complets dudit projet.

## Suite de la rubrique

Recommandation  Exposé du besoin  Démarche et conclusion  Développement durable  Subvention

Celle-ci sera définie lors de l'étude de faisabilité, au moment de la préparation de la charte de projet requise pour la porte 2 de la Gestion du portefeuille de projets.

# SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet :** Adoption du règlement d'emprunt pour le projet « Acquisition de terrains et honoraires professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu ».

## Informations financières

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Autre :				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

## Ventilation des coûts

Période couverte par le contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2015	2016	2017 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

## Subvention

Suite à une évaluation du dossier par la division soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, ce projet a été ciblé pour une subvention selon les modalités du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) sous la section réseau du métro (3.2.10) à un taux de 100 % des montants admissibles. Cette qualification devra être confirmée par le MTQ.

Voir suite de la rubrique *Subvention*

## Certificat du trésorier

Certificat requis :  Oui  Non


Les fonds sont disponibles :  Oui  Non

Trésorier :

Date :

*Linda L...*  
4 mai 2015



	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Acquisition de terrains et honoraires professionnels (RE pour acquérir des terrains et financer des services professionnels afin de commencer les plans et devis pour la construction éventuelle du garage)	<b>Date :</b>	06 mai 2015
<b>Numéro</b>	<i>GPM 01.50.00</i>	<b>R-156</b>	<b>Montant du règlement d'emprunt :</b> 29 500 000 \$ RE

## CONTENU

### CONTEXTE

En 2009, l'Agence métropolitaine de transport (ci-après « AMT ») a reçu l'autorisation du ministre des Transports de réaliser les études de trois (3) prolongements du réseau du métro soit la ligne 5 – Bleue vers Anjou, la ligne 4 – Jaune à Longueuil et la ligne 2 – Orange vers Laval. L'AMT a par la suite constitué le bureau de projet de l'AMT pour ces trois (3) prolongements afin de réaliser les études pour le programme « Prolongements du métro du Montréal métropolitain », sur le prolongement des lignes 2 – Orange, 4 – Jaune et 5 – Bleue du réseau du métro du Montréal métropolitain.

Dans le contexte des projets de prolongements, la STM a signé des mandats avec l'AMT afin de fournir des services professionnels touchant les volets Équipements métro, Matériel roulant et Exploitation (EME) ainsi que d'autres services connexes. À cet effet, la STM a créé son propre bureau de projets *Prolongements Métro et autres projets de transport terrestre guidé* (ci-après le « Bureau de projets »), qui est dédié principalement à la réalisation des études touchant les volets dont elle a la responsabilité.


Sur la base des recommandations formulées dans le dossier de présentation stratégique (DPS), le ministre des Transports autorisait le 20 septembre 2013 la réalisation des études pour le dépôt du dossier d'affaires initial (DAI) du prolongement de la ligne 5 – Bleue de la station Saint-Michel à Anjou. Le prolongement de cette ligne est le premier stade du programme parmi les prolongements du réseau du métro à réaliser. Avec ce prolongement, l'offre de service devra être augmentée sur la ligne 2 – Orange en raison du transfert de clients supplémentaires à la station Jean-Talon. Le projet de construction d'un garage à la station Côte-Vertu a donc été intégré au projet de prolongement afin d'être en mesure de garer tous les trains requis au service sur la ligne 2 – Orange. De plus les besoins en espaces de stationnement à court et moyen terme basés sur l'augmentation de l'achalandage et donc du nombre de trains requis pour offrir le service, nécessitent un nouveau garage qu'il y ait prolongement ou pas. Ce projet pourrait aussi inclure l'ajout d'un 3<sup>e</sup> quai à la station Côte-Vertu afin d'augmenter la capacité du service à court et moyen terme. Le besoin du 3<sup>e</sup> quai est présentement à l'étude. La décision d'inclure ou non le 3<sup>e</sup> quai au projet sera prise par la STM d'ici la fin mai 2015. Actuellement, selon une enveloppe préliminaire, le coût du projet se situera à près de 350 M\$ pour le garage seulement ou à près de 470 M\$ pour le garage et le 3<sup>e</sup> quai à la station Côte-Vertu incluant les taxes et frais financiers. L'étude de faisabilité en cours permettra de préciser l'ampleur et le coût du projet.

Avec le report de la mise en service du prolongement qui est maintenant annoncé par le MTQ et l'AMT pour 2021 au plus tôt, il existe un enjeu quant à la disponibilité de positions de garage pour garer tous les trains sur le réseau. En effet, le contrat MPM-10 prévoit le remplacement des 38 trains de type MR-63. De plus, il contient aussi sept (7) trains supplémentaires pour bonifier le service sur le réseau jusqu'en 2018. Finalement, sept (7) trains additionnels prévus pour un futur prolongement ont été intégrés au contrat pour un total de 52 trains MPM-10. À la fin de 2018, avec la réception de ces 52 nouveaux trains et le retrait des 38 trains MR-63, la flotte totale comptera 99 trains. De ces trains, 92 pourront être garés sur le réseau, en utilisant des positions de garage, des positions de stationnement temporaires, ainsi que les ateliers de maintenance. L'enjeu consiste donc à garer les sept (7) trains acquis pour le projet de prolongement et une solution devait être trouvée.

En tenant compte de la nouvelle date de mise en service du stade 1 (ouverture au plus tôt en 2021), il est important de souligner que, pendant une longue période, le réseau ne comptera pas assez de positions pour garer tous les trains de la flotte. Afin de résoudre cette problématique, la STM a proposé au MTQ de devancer la construction du garage Côte-Vertu.

Compte tenu des éléments suivants :

- la construction du garage Côte-Vertu est déjà prévue au projet de prolongement;
- la nécessité de construire rapidement ce garage à temps afin que la STM soit en mesure d'y garer les sept (7) trains du projet de prolongement;

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Acquisition de terrains et honoraires professionnels (RE pour acquérir des terrains et financer des services professionnels afin de commencer les plans et devis pour la construction éventuelle du garage)	<b>Date :</b>	06 mai 2015
<b>Numéro</b>	<i>GPM 01.50.00</i>	<b>R-156</b>	<b>Montant du règlement d'emprunt :</b> <i>29 500 000 \$ RE</i>

- la STM peut ne pas être assujettie à la nouvelle Directive de la Société québécoise des infrastructures (SQI) sur la gestion des projets majeurs d'infrastructures publique;
- les mandats d'étude pour le prolongement de la ligne 5 – Bleue, déjà octroyés par l'AMT à la STM et au consortium PL5, incluent l'avant-projet préliminaire de ce garage.

Les instances décisionnelles, soit le MTQ, l'AMT et la STM, ont pris la décision d'accélérer l'étude du garage et du 3<sup>e</sup> quai à la station Côte-Vertu et de placer la réalisation du projet sous la gouverne de la STM. La STM est donc chargée, avec la collaboration du bureau de projet de l'AMT, de préparer l'étude de faisabilité pour ce projet. Il a été aussi confirmé que, dès que l'autorisation gouvernementale sera obtenue, ce projet de garage et de 3<sup>e</sup> quai sera réalisé sous la gouverne de la STM dans le but de minimiser les délais et de démarrer les plans et devis le plus rapidement possible. La STM sera tenue de suivre le processus standard de réalisation d'un projet majeur à la STM sans avoir l'obligation de suivre la nouvelle Directive de la SQI. La STM a donc prévu livrer son étude de faisabilité en juin 2015 et une décision finale sera prise sur l'envergure du projet.

Malgré le fait que cette étude ne soit pas complétée, deux (2) enjeux importants ont été soulevés par la direction de la STM et ces enjeux justifient la préparation d'un règlement d'emprunt :

- La conception préliminaire du projet a permis de définir les besoins en terrains pour la construction dans l'arrondissement Saint-Laurent. Ces terrains sont critiques pour assurer la construction en souterrain des infrastructures requises. Il est donc important d'acquérir les terrains et servitudes rapidement. Deux (2) principaux terrains, nécessaires à la réalisation de ce projet, sont actuellement à vendre.
- Dans l'objectif de mettre en service le garage le plus rapidement possible, les plans et devis devront débiter dès l'automne 2015.

Il est important de noter que le projet est déjà planifié au Plan Québécois des Infrastructures (PQI) du MTQ.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure du Conseil d'administration de la STM sur ce projet.


## DESCRIPTION

Un règlement d'emprunt global, contenant tous les éléments du projet, sera éventuellement présenté lorsque l'étude de faisabilité sera complétée et que l'approbation finale du MTQ sera obtenue. D'ici là, un règlement d'emprunt est requis concernant l'acquisition de terrains et servitudes ainsi que le financement des services professionnels afin de commencer les plans et devis pour la construction éventuelle du garage.

- Terrains :

Concernant les terrains et les servitudes, il est important de procéder à certaines acquisitions en parallèle à la réalisation de l'étude de faisabilité afin de ne pas compromettre le succès du projet. Suite à des séances d'information auprès de différentes parties prenantes, dont les représentants de l'arrondissement Saint-Laurent, des enjeux ont été soulevés quant à la disponibilité éventuelle des terrains requis, particulièrement dans le cas de deux (2) terrains qui permettront la réalisation d'un chantier en tranchée (à ciel ouvert) lors de la construction du garage. Ces terrains sont présentement en processus de vente et la STM désire saisir cette opportunité afin de les acquérir au prix actuel du marché, sans expropriation. Un montant de 18,0 M\$ est requis pour effectuer ces acquisitions. Les livrables pour l'achat des terrains et servitudes incluent aussi des services professionnels afin de réaliser ces acquisitions :

- Évaluateur indépendant;
- Inspections;
- Analyses de sols;
- Frais de notaire;

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Acquisition de terrains et honoraires professionnels (RE pour acquérir des terrains et financer des services professionnels afin de commencer les plans et devis pour la construction éventuelle du garage)		<b>Date :</b> 06 mai 2015
<b>Numéro</b>	<i>GPM 01.50.00</i>	<b>R-156</b>	<b>Montant du règlement d'emprunt :</b> 29 500 000 \$ RE

- Arpentage;
- Etc.

➤ Plans et devis :

De plus, afin de commencer les plans et devis à l'automne 2015, il est essentiel que la STM soit bientôt autorisée à amorcer ces activités. Un montant de 11,5 M\$ est requis afin de commencer les plans et devis du projet. Ce montant permettra de réaliser les différentes activités du bureau de projet qui mèneront à l'adjudication du premier contrat d'approvisionnement.

Une modification à ce règlement d'emprunt suivra à l'automne 2015 pour assurer le financement complet du projet.

### JUSTIFICATION

Les principaux bénéfices associés à l'acquisition des terrains et servitudes sont :

- Assurer la disponibilité des terrains et servitudes avant le début de la construction;
- Éviter un surcoût dans le cas où les terrains, qui sont actuellement à vendre, seraient acquis par des promoteurs immobiliers;
- Éviter d'entamer un processus d'expropriation si ces terrains étaient vendus à des promoteurs immobiliers.

Les principaux bénéfices associés à la préparation des plans et devis à l'automne 2015 sont :

- Assurer la mise en service des nouvelles infrastructures à la station Côte-Vertu le plus rapidement possible.
- Permettre de bénéficier de la mobilisation actuelle des équipes internes du bureau de projets *Prolongements Métro et autres projets de transport terrestre guidé* et ainsi éviter des délais supplémentaires pour la mise en place d'un autre bureau de projet.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour ce règlement d'emprunt, le coût estimé capitalisable du projet est de 29 500 000 \$, taxes nettes de ristournes. Ce montant sera financé totalement par règlement d'emprunt, soit 28 787 864 \$ de coût de projet taxes nettes de ristournes et 712 136 \$ de frais financiers. Le coût complet estimé capitalisable du projet sera estimé lors de la présentation pour la porte 2 de la GPP en juin ou juillet de cette année.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE


La contribution de ce projet aux chantiers du Plan de développement durable 2020 sera définie lors de l'étude de faisabilité, au moment de la préparation de la charte de projet requise pour la porte 2 de Gestion du portefeuille de projets.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

À définir par l'étude de faisabilité.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION.

N/A


	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Acquisition de terrains et honoraires professionnels (RE pour acquérir des terrains et financer des services professionnels afin de commencer les plans et devis pour la construction éventuelle du garage)	<b>Date :</b>	06 mai 2015
<b>Numéro</b>	GPM 01.50.00      R-156	<b>Montant du règlement d'emprunt :</b>	29 500 000 \$ RE

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes	Durée
- Demande de règlement d'emprunt	- CA mai 2015
- Mise en œuvre (commencer les plans et devis)	- automne 2015
- Demande de règlement d'emprunt global	- CA automne 2015
- Mise en œuvre	- 2015 à 2020
- Fin des travaux	- à définir

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

  
**COPIE CONFORME**  
**SECRETARE GÉNÉRAL ADJOINT**  
**MONTREAL 8.05.2015**



Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration  
de la Société de transport de Montréal

tenue le 6 mai 2015 à 17 h 30

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2015-130 RÈGLEMENT R-156 AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (29 500 000 \$) POUR FINANCER L'ACQUISITION DE TERRAINS ET SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UN QUAI À LA STATION CÔTE-VERTU

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que, dans le cadre de son mandat d'exploitation d'une entreprise de transport en commun de passagers, la Société doit voir à l'amélioration de la qualité des services offerts à sa clientèle;

ATTENDU que l'Agence Métropolitaine de transport (ci-après « l'AMT ») a été autorisée par le Gouvernement du Québec pour réaliser des études relatives au prolongement de trois lignes du métro dont la ligne 5-bleue du métro (ci-après le « Prolongement »);

ATTENDU que dans le cadre du Prolongement, l'AMT a mandaté la Société pour fournir des services professionnels touchant les volets équipements métro, matériel roulant et exploitation ainsi que d'autres services connexes et que pour ce faire, la Société a créé un bureau de projets;

ATTENDU qu'en raison du Prolongement, la Société doit augmenter son offre de service sur la ligne 2-orange vu le transfert de clients supplémentaires qui aura lieu à la station Jean-Talon;

ATTENDU que sans même tenir compte du Prolongement, la Société a besoin, à court et moyen terme, d'espaces de stationnement pour ses voitures de métro en raison de l'augmentation de l'achalandage et donc du nombre de voitures de métro nécessaires pour fournir le service et conséquemment, un nouveau garage ainsi qu'un troisième quai doivent être construits par la Société à la station Côte-Vertu;

ATTENDU qu'il y a lieu d'acquérir de gré à gré ou par expropriation les terrains où seront construits le nouveau garage et le troisième quai;

ATTENDU qu'il y a également lieu d'accorder des contrats de services reliés à l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des terrains, tels que services professionnels d'évaluateurs agréés, d'arpenteurs-géomètres, de notaires, d'avocats, d'ingénieurs, d'architectes et autres services nécessaires pour acquérir ces terrains;

ATTENDU qu'il y a lieu d'accorder des contrats de services reliés à la réalisation d'études, plans, devis et estimations pour la construction du garage et du quai, tels que des services professionnels d'ingénieurs, d'architectes, d'avocats, d'estimateurs de coûts et autres services nécessaires;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne et des coûts d'opération du bureau de projets, doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation de ce projet;

ATTENDU que ce projet est prévu au « Programme triennal des immobilisations 2015-2016-2017 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts de ce projet est estimé à **vingt-neuf millions cinq cent mille dollars (29 500 000 \$)**, incluant les frais financiers, le tout selon les informations contenues à l'Annexe A jointe au règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que les montants indiqués en regard de chacun des items à l'Annexe A étant des estimations, si un montant indiqué à l'Annexe A pour un item s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans cette annexe dont la dépense est plus élevée, incluant les frais financiers;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;



Suite résolution CA-2015-130

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation de ce projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant en principal la somme de **VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (29 500 000 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées au règlement;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (2 950 000 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société pour les fins dudit règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive par intérim – Finances et contrôle et du directeur exécutif - Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général par intérim

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand  
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° de modifier le livre « Programme triennal des immobilisations 2015-2016-2017 » pour ajouter le projet intitulé « Acquisition de terrains et de services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu » sous la rubrique « Patrimoine immobilier et infrastructures » du réseau métro, pour un montant total de 29 500 000 \$, incluant les frais financiers;
- 2° d'adopter le « **RÈGLEMENT R-156 AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (29 500 000 \$) POUR FINANCER L'ACQUISITION DE TERRAINS ET DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UN QUAI À LA STATION CÔTE-VERTU** », pour un terme d'une durée maximale de trente (30) ans, selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et la secrétaire générale de la Société est conservé dans le registre des règlements;
- 3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer ou de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais en autant que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2;
- 4° de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (2 950 000 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre de ce règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société pour les fins dudit règlement avant son adoption.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Montréal, le 8 mai 2015

Christian Portelance  
Secrétaire général adjoint

## RÈGLEMENT R-156

### RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (29 500 000 \$) POUR FINANCER L'ACQUISITION DE TERRAINS ET SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UN QUAI À LA STATION CÔTE-VERTU

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que, dans le cadre de son mandat d'exploitation d'une entreprise de transport en commun de passagers, la Société doit voir à l'amélioration de la qualité des services offerts à sa clientèle;

ATTENDU que l'Agence Métropolitaine de transport (ci-après « l'AMT ») a été autorisée par le Gouvernement du Québec pour réaliser des études relatives au prolongement de trois lignes du métro dont la ligne 5-bleue du métro (ci-après le « Prolongement »);

ATTENDU que dans le cadre du Prolongement, l'AMT a mandaté la Société pour fournir des services professionnels touchant les volets équipements métro, matériel roulant et exploitation ainsi que d'autres services connexes et que pour ce faire, la Société a créé un bureau de projets;

ATTENDU qu'en raison du Prolongement, la Société doit augmenter son offre de service sur la ligne 2-orange vu le transfert de clients supplémentaires qui aura lieu à la station Jean-Talon;

ATTENDU que sans même tenir compte du Prolongement, la Société a besoin, à court et moyen terme, d'espaces de stationnement pour ses voitures de métro en raison de l'augmentation de l'achalandage et donc du nombre de voitures de métro nécessaires pour fournir le service et conséquemment, un nouveau garage ainsi qu'un troisième quai doivent être construits par la Société à la station Côte-Vertu;

ATTENDU qu'il y a lieu d'acquérir de gré à gré ou par expropriation les terrains où seront construits le nouveau garage et le troisième quai;

ATTENDU qu'il y a également lieu d'accorder des contrats de services reliés à l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des terrains, tels que services professionnels d'évaluateurs agréés, d'arpenteurs-géomètres, de notaires, d'avocats, d'ingénieurs, d'architectes et autres services nécessaires pour acquérir ces terrains;

ATTENDU qu'il y a lieu d'accorder des contrats de services reliés à la réalisation d'études, plans, devis et estimations pour la construction du garage et du quai, tels que des services professionnels d'ingénieurs, d'architectes, d'avocats, d'estimateurs de coûts et autres services nécessaires;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne et des coûts d'opération du bureau de projets doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation de ce projet;

ATTENDU que ce projet est prévu au « Programme triennal des immobilisations 2015-2016-2017 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts de ce projet est estimé à **vingt-neuf millions cinq cent mille dollars (29 500 000 \$)**, incluant les frais financiers, le tout selon les informations contenues à l'Annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que les montants indiqués en regard de chacun des items à l'Annexe A étant des estimations, si un montant indiqué à l'Annexe A pour un item s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans cette annexe dont la dépense est plus élevée, incluant les frais financiers;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation de ce projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant en principal la somme de **VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (29 500 000 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées au présent règlement;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (2 950 000 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société pour les fins dudit règlement avant son adoption.

**IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-156 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

**ARTICLE 2** La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de trente (30) ans, un montant en principal n'excédant pas **VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (29 500 000 \$)**, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

**ARTICLE 3** La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (2 950 000 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu dudit règlement pour les sommes engagées pour ses fins avant son adoption;

**ARTICLE 4** Le présent Règlement entre en vigueur selon la loi.

**SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 6 MAI 2015**

  
\_\_\_\_\_  
**PHILIPPE SCHNOBB**  
Président du conseil d'administration

  
\_\_\_\_\_  
**SYLVIE TREMBLAY**  
Secrétaire générale

**Prochaine page : Annexe A**

Copie conforme au projet de la résolution numéro CA-2015-130 concernant l'adoption du Règlement R-156 soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée fera foi de son contenu.

Montréal, le 8 mai 2015

  
\_\_\_\_\_  
**Christian Portelance**  
Secrétaire général adjoint



**ANNEXE A**

**RÈGLEMENT R-156**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (29 500 000 \$) POUR FINANCER L'ACQUISITION DE TERRAINS ET SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UN QUAI À LA STATION CÔTE-VERTU**

	<b>COÛT TOTAL ESTIMÉ *</b>
<b>FRAIS POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS</b>	
COÛT D'ACQUISITION ET INDEMNITÉ POUR LES TERRAINS :	13 750 000 \$
SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES SERVICES (évaluateurs, arpenteurs-géomètres, notaires, avocats, ingénieurs, analystes de sol architectes, etc.):	2 012 195 \$
MAIN-D'ŒUVRE INTERNE :	1 006 098 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>16 768 293 \$</b>
<b>ÉTUDES, PLANS ET DEVIS, ESTIMATIONS, ETC.</b>	
FRAIS POUR SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES SERVICES (ingénieurs, architectes, estimateurs, gestionnaires et contrôleurs des coûts, notaires, avocats, etc.)	7 100 000 \$
MAIN-D'ŒUVRE INTERNE ET COÛTS DU BUREAU DE PROJETS :	3 040 000 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>10 140 000 \$</b>
CONTINGENCES	739 434 \$
TAXES ET RISTOURNES :	1 140 138 \$
<b>SOUS-TOTAL – CONTINGENCES ET RISTOURNES :</b>	<b>1 879 571 \$</b>
<b>TOTAL AVANT FRAIS FINANCIERS :</b>	<b>28 787 864 \$</b>
<b>FRAIS FINANCIERS :</b>	<b>712 136 \$</b>
<b>GRAND TOTAL :</b>	<b><u>29 500 000 \$</u></b>

*\*Les montants précités étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un projet s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément prévu au présent règlement, incluant les frais financiers, dont la dépense est plus élevée.*

CE : 50.001  
2015/06/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1155179004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil Jeunesse , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le rapport « Portrait de la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et de ses organismes associés », réalisé par le Conseil jeunesse de Montréal, en collaboration avec le Forum jeunesse de l'île de Montréal et le Service de la diversité sociale et des sports.

IL EST RECOMMANDÉ

de prendre acte du rapport « Portrait de la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et de ses organismes associés », réalisé par le Conseil jeunesse de Montréal, en collaboration avec le Forum jeunesse de l'île de Montréal et le Service de la diversité sociale et des sports.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-20 12:02

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155179004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil Jeunesse , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le rapport « Portrait de la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et de ses organismes associés », réalisé par le Conseil jeunesse de Montréal, en collaboration avec le Forum jeunesse de l'île de Montréal et le Service de la diversité sociale et des sports.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements sont régulièrement appelés à nommer des personnes ou des représentants pour siéger au sein de commissions, de sociétés ou d'autres institutions de la Ville de Montréal et de l'agglomération ainsi qu'à des conseils d'administration d'organismes indépendants.

Les organismes jeunesse et les jeunes citoyens Montréalais identifient, lors de consultations tenues en 2012 en vue de la rédaction de la future stratégie jeunesse de Montréal, l'implication des jeunes et leur participation aux décisions de l'Administration municipale comme étant une des priorités d'action jeunesse devant être retenues par la Ville.

La gouvernance et l'engagement citoyen est un des six domaines d'intervention de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017, adoptée en 2013 par le conseil municipal. La Stratégie jeunesse propose « d'intégrer des jeunes aux comités stratégiques et consultatifs municipaux ainsi qu'aux conseils d'administration des sociétés paramunicipales ».

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM), le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM) et le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal (SDSS) ont entrepris, au cours de l'été 2014, la réalisation d'un état de situation sur la place qu'occupent les jeunes âgés de 18 à 40 ans au sein des structures décisionnelles et consultatives municipales et paramunicipales et d'organismes ayant une action municipale.

Les données recueillies auprès de 111 organisations ou structures décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal démontrent que le groupe des 18 à 30 ans ainsi que

celui des 31-40 ans sont particulièrement sous-représentés au sein des instances décisionnelles et consultatives.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM 02 0777** : adopter le projet de règlement constituant le Conseil jeunesse de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Les 111 organisations et structures de Montréal ciblées dans ce portrait représentent des structures décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal pour lesquelles l'Administration municipale possède un pouvoir de nomination des membres. Sans en constituer une liste exhaustive, elles ont été sélectionnées du fait que par leurs activités, elles contribuent plus directement au développement de Montréal. Cette liste est, entre autres, constituée de corporations de développement économique communautaire et de centres locaux de développement, de sociétés paramunicipales, de comités consultatifs en urbanisme dans les arrondissements, de commissions permanentes du conseil municipal et d'organismes associés à la Ville. Pour certaines de ces structures, la Ville nomme tous les membres du conseil d'administration ou du comité consultatif. Pour d'autres, la Ville est invitée à pourvoir un seul ou quelques-uns des sièges constituant la structure décisionnelle et consultative.

Les instances ont été interpellées afin qu'elles partagent l'information concernant :

- le genre et l'appartenance ethnique des membres qui y sont nommés;
- l'âge des membres;
- la provenance des membres (citoyens, organismes, élus);
- la durée du mandat et le moment où les membres sont nommés;
- l'instance municipale responsable de la nomination de leurs membres;
- les facteurs qui pourraient favoriser la présence des 18-30 ans;

et

- les facteurs qui pourraient limiter la présence des 18-30 ans

Les principales données et les grandes tendances observées pour chacun de ces thèmes sont présentées dans le portrait. Les données compilées sont présentées dans le document annexe.

Les données démontrent que le groupe des 18 à 30 ans ainsi que celui des 31-40 ans sont particulièrement sous-représentés au sein des instances décisionnelles et consultatives.

Dix recommandations sont soumises pour encourager et soutenir une plus grande présence des jeunes montréalais et contribuer à une meilleure représentativité de la réalité montréalaise au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville.

## **JUSTIFICATION**

La Ville de Montréal s'est dotée d'outils favorisant une participation citoyenne large et diversifiée. La Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004), la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes (2008) et la Charte montréalaise des droits et responsabilités (2006) démontrent l'engagement de la Ville à « favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des Autochtones, des minorités visibles,

des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives ».

En 2013, la Ville a réitéré sa volonté « d'encourager les actions permettant aux jeunes de s'engager sur la scène publique montréalaise et contribuer au développement de leur Ville ». Le conseil municipal a ainsi adopté la Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017, qui propose « d'intégrer des jeunes aux comités stratégiques et consultatifs municipaux ainsi qu'aux conseils d'administration des sociétés paramunicipales ». Cette volonté poursuit un objectif de parité, d'équité générationnelle et de développement de la relève, de même qu'une meilleure représentativité de la population montréalaise au sein des instances de décision et de consultation.

Selon les données statistiques récentes, les jeunes Montréalaises et Montréalais âgés de 15 à 29 ans constituent un peu plus de 20 % de la population de la Ville, mais ils sont particulièrement sous-représentés au sein des instances décisionnelles et consultatives.

Au-delà d'une sensibilisation de l'Administration, des actions concrètes doivent être entreprises pour relever les défis du développement et de la juste représentation de la relève, de l'équité générationnelle et d'une meilleure représentativité de la réalité montréalaise au sein des instances décisionnelles et consultatives. Une de ces actions serait le développement d'une politique administrative encadrant cette orientation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses liées à la réalisation de ce rapport ont été entièrement assumées par le budget de fonctionnement du CjM.

La révision des politiques générales d'administration de la Ville à l'égard de la nomination de membres de la société civile au sein des instances décisionnelles et consultatives nécessite un encadrement institutionnel sans investissement financier.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'implication de jeunes Montréalais au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

Les copies du rapport sont imprimées sur un papier écologique certifié FSC et SFI, contenant 30% de fibres recyclées.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La recherche d'une plus grande représentativité des citoyens et des citoyennes au sein des instances de décision et de consultation nécessite un changement de pratique intégré dans les règlements et les politiques générales d'administration de la Ville.

La présence des jeunes à des postes de gouvernance au sein d'instances décisionnelles et consultatives constitue un enrichissement indiscutable pour l'ensemble de ces structures. Cette présence contribue à leur performance et à leur efficacité.

La diversité des profils individuels œuvrant au sein des structures de décision et de concertation comporte de nombreux avantages. La variété des points de vue et des perspectives apportés par des membres d'horizons divers contribue à la qualité des réflexions collectives, bonifiant la prise de décision, ce qui influence positivement la performance générale de l'organisation et favorise une gouvernance inclusive.

Les recommandations soumises à l'Administration contribuent à la réflexion et à l'orientation des actions de la Ville dans le champ de la participation citoyenne.

L'article 13 du règlement 02-177 constituant le Conseil jeunesse de Montréal indique que le maire ou le comité exécutif doit répondre, par écrit, à tout avis lui étant adressé par le conseil.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cent vingt copies du portrait seront imprimées et transmises à l'Administration et aux partenaires municipaux.

Version électronique du document acheminée aux instances décisionnelles et consultatives de la Ville et des organismes associés, aux directeurs des arrondissements, aux différents partenaires de la Ville de Montréal, du Conseil jeunesse de Montréal, du Forum jeunesse de l'île de Montréal.

Communiqué de presse émis lors du dépôt au conseil municipal.

Communiqué partagé sur le site Web et les médias sociaux du CjM et du FJIM.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suivi des recommandations par le CjM auprès des services municipaux.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce portrait a été produit en conformité avec le règlement 02-177 sur le Conseil jeunesse de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Mokhtar Mehdi LEKEHAL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin CRÉPEAU  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-05-13

Marie-Eve BONNEAU  
Adjointe à la présidence

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2015-05-20





**Dossier # : 1154233005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil des Montréalaises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt pour information et reddition de comptes par le Conseil des Montréalaises au conseil municipal du rapport d'activité 2014 " Engagées pour l'égalité ".

Il est recommandé :  
de prendre acte du dépôt du rapport d'activité 2014 du Conseil des Montréalaises, intitulé *Engagées pour l'égalité*, au conseil municipal de la Ville de Montréal.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-22 12:58

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154233005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil des Montréalaises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt pour information et reddition de comptes par le Conseil des Montréalaises au conseil municipal du rapport d'activité 2014 " Engagées pour l'égalité ".

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a procédé en mai 2004, à la création du Conseil des Montréalaises dont les membres ont été nommées en septembre de la même année, conformément au règlement CM04 0410 du 18 mai 2004. Le Conseil des Montréalaises est une instance consultative auprès de l'Administration municipale sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine. Il contribue, par son expertise, à l'avancement des débats et des décisions touchant les Montréalaises. Chaque année, les membres déterminent leurs objectifs et leur plan d'action selon différents axes. Elles travaillent, par différents moyens, à l'atteinte de ces objectifs pour améliorer les conditions de vie et de travail des Montréalaises. Le Conseil des Montréalaises présente donc son rapport d'activité 2014 *Engagées pour l'égalité* .

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM04 0753** du 25 octobre 2004 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises (04-064).

**CM04 0665** du 28 septembre 2004 - Nomination de 15 membres, de la présidente et des deux vice-présidentes du Conseil des Montréalaises.

**CM04 0410** du 18 mai 2004 - Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises (04-064).

**DESCRIPTION**

Le Conseil des Montréalaises présente son rapport d'activité 2014 *Engagées pour l'égalité*. Il contient ses grandes orientations, sa mission, les dossiers traités, les avis et mémoires produits ainsi que les représentations réalisées au cours de l'année 2014. Il souligne entre autres, les activités du Conseil des Montréalaises à l'occasion de son 10e anniversaire. De plus, il fait part de ses priorités pour l'année 2015.

## **JUSTIFICATION**

Le Conseil des Montréalaises croit important, par la production de son rapport d'activité, d'assurer une reddition de compte au conseil municipal par rapport à l'année d'activité 2014 et démontrer comment il remplit son mandat. Il souhaite donc le déposer conformément à l'article 18 du règlement 04-064.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les sommes nécessaires à la production de ce document ont été prises à même le budget du Conseil des Montréalaises.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le travail mené par le Conseil des Montréalaises s'inscrit dans l'objectif d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes et à ce titre, rejoint le principe de développement durable qui vise la collectivité au cœur du développement durable. De plus, le rapport d'activité est imprimé avec du papier Rolland Enviro et certifié FSC. Le nombre de copies est passé de 300 à 250.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La diffusion du rapport d'activité démontre l'atteinte des objectifs fixés par l'Administration municipale et s'inscrit dans une démarche visant la consolidation de l'intervention municipale en matière de condition féminine. De plus, elle assure une meilleure visibilité des actions du Conseil des Montréalaises et la promotion des enjeux de condition féminine. Le conseil municipal pourra approfondir sa connaissance de cette assemblée consultative.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Diffusion du rapport d'activité auprès des partenaires externes et internes et mise en ligne sur le site internet de la Ville de Montréal :  
[www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises](http://www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises)

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine POIRIER  
Conseiller(ere) en developpement  
communautaire

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-05-21

Marie-Eve BONNEAU  
Adjointe à la présidence

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2015-05-22

CE : 60.003  
2015/06/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 60.004  
2015/06/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS